

# **Recueil des actes administratifs**

n° 485

Tome 1/2

**REUNION DE 2017**  
**CONSEIL REGIONAL : 9, 10 et 11 FEVRIER**



**SESSION 2017  
CONSEIL REGIONAL 9,10, et 11 FEVRIER  
SOMMAIRE**

**TOME 1**

**Direction des affaires juridiques et de la commande publique**

Délégations à la Commission permanente 7  
● 17\_DAJCP\_SA\_01

Convention avec l'État pour la télétransmission des actes 17  
● 17\_DAJCP\_SA\_02

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice 27  
● 17\_DAJCP\_02

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 32  
● 17\_DAJCP\_SCPA\_MP\_01

Politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte 53  
● 17\_DAJCP\_SCPA\_01

Compétence et composition des jurys de concours et des marchés publics globaux 76  
● 17\_DAJCP\_SCPA\_02

Désignation de représentants dans les organismes extérieurs et groupes de travail 82  
● 17\_DAJCP\_SA\_03

**Direction des finances et de l'évaluation**

Budget primitif 2017 86  
● 17\_BUDG\_01

Fiscalité indirecte : taux pour 2017 425  
● 17\_DFE\_SBUD\_01

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre 429  
● 17\_DFE\_SBUD\_02

**Direction générale des services**

Complément au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises 434  
● 17\_DGS\_01

Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires 476  
● 17\_DGS\_02

**TOME 2**

**Direction de l'immobilier et de la logistique**

Le schéma directeur immobilier des lycées publics de Bretagne. Plan d'action 2017-2018 492  
● 17\_DIL\_01

## Direction de l'aménagement et de l'égalité

Contrats de partenariat Europe/Pays/Région : répartition des enveloppes régionales 2017 -2020 • 17_DIRAM_01	613
--	-----

## Direction des ressources humaines

Personnel : créations de postes – emplois permanents 17_DRH_01	633
---	-----

## Procès-verbaux de réunion du bureau du CESER

• Procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2017	638
• Procès-verbal de la réunion du 6 février 2017	647

## Avis du CESER

• Avis compilés de la session du 30 janvier 2017	655
--	-----

## Arrêtés

• 16_DAJCP_ELUS_TB_01 Arrêté de délégation de signature à Monsieur Thierry BURLOT, Vice-président en charge de l'environnement, de la biodiversité et des déchets	855
• 16_DAJCP_DIRCI_ES_03 Arrêté de délégation de signature à Emmanuel SERGENT, directeur de la relation aux citoyens	857
• 16_DAJCP_DIRCI_DRH_CD_01 Arrêté de délégation de signature à Claire DUREL, cheffe du service de la formation	859
• 16_DAJCP_DRH_FC_01 Arrêté de délégation de signature à François COUTEUX, chef du service fonctionnel de la direction des ressources humaines	861
• 16_DAJCP_DRH_KA_02 Arrêté de délégation de signature à Karine ANDRE, directrice des ressources humaines	863
• 16_DAJCP_DRH_KL_01 Arrêté de délégation de signature à Katie LOZACHMEUR, cheffe du pôle carrière-paie	865
• 16_DAJCP_DRH_LPA_02 Arrêté de délégation de signature à Laurence PERENNES-ANNE, cheffe des pôles temps-déplacements et agents non permanents	867
• 16_DAJCP_DRH_MR_01 Arrêté de délégation de signature à Mathilde RIVIERE, cheffe du pôle de gestion des retraites, accidents et maladies prolongées	869
• 16_DAJCP_DRH_MT_01 Arrêté de délégation de signature à Monique TREMORIN, cheffe du service recrutement et de la mobilité	871
• 16_DAJCP_DTPVN_JLG_02 Arrêté de délégation de signature à Jean-Luc GARDAN, directeur délégué aux voies navigables	873
• 16_DAJCP_DAJCP_CF_03 Arrêté de délégation de signature à Céline FAIVRE, directrice des affaires juridiques et de la commande publique	876

- 16\_DAJCP\_DAJCP\_ML\_01 Arrêté de délégation de signature à Morvan LASCAUD, chef du service des études et du conseil juridique 878
- 16\_DAJCP\_DPAF\_CM\_03 Arrêté de délégation de signature à Christelle MAINGUY, cheffe de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Lorient 880
- 16\_DAJCP\_DPAF\_FG\_03 Arrêté de délégation de signature à Fabrice GOURMELON, chef de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Saint-Malo 883
- 16\_DAJCP\_DPAF\_GB\_03 Arrêté de délégation de signature à Guy BERROU, chef de l'antenne portuaire et aéroportuaire de Brest 886
- 17\_DAJCP\_DC\_VP\_02 Arrêté de délégation de signature à Vincent PERES, chef du service arts et développement territorial 889
- 17\_DAJCP\_DCEEB\_AD\_02 Arrêté de délégation de signature à Aurore DAVAINÉ, directrice du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité 891
- 17\_DAJCP\_DCEEB\_CY\_01 Arrêté de délégation de signature à Catherine YERLES, cheffe du service de l'eau 893
- 17\_DAJCP\_DCEEB\_FL\_01 Arrêté de délégation de signature à Florian LEBEAU, chef du service patrimoine naturel et de biodiversité 895
- 17\_DAJCP\_DCEEB\_FXDB\_01 Arrêté de délégation de signature à François-Xavier DE BLIGNIERES, chef du service économie des ressources 897
- 17\_DAJCP\_DCEEB\_MM\_01 Arrêté de délégation de signature à Marie MAMDY, cheffe du service climat énergie 899
- 17\_DAJCP\_DRH\_LR\_01 Arrêté de délégation de signature à Laure REVERDY, cheffe du service des conditions et de l'environnement de travail 901
- 17\_DAJCP\_DDTM22\_03 Arrêté de délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer des Côtes d'Armor dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne 903
- 17\_DAJCP\_DDTM29\_03 Arrêté de délégation de signature au directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne 907

# Délégations à la Commission permanente

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17\_DAJCP\_SA\_01

## CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

### DELIBERATION

#### Délégations à la commission permanente

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA)

## REGION BRETAGNE

Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-5 ;  
Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales du 6 février 2017

Au vu des rapports présentés par M. le Président du Conseil Régional ;

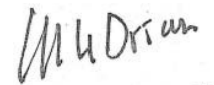
Et après avoir délibéré ;

### **DECIDE**

(à l'unanimité)

- de modifier la délibération n°16\_DAJCP\_SA\_03 accordant à la Commission permanente les délégations telles qu'annexées, pour la durée du mandat, et dans l'intervalle des sessions plénières du Conseil Régional.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



## **Délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente (dans l'intervalle des sessions)**

### **I. COMPETENCES GENERALES**

#### **MODALITÉS D'INTERVENTION**

- Adopter et modifier les modalités d'intervention propres à chaque programme budgétaire ;
- Approuver le principe et les évolutions de tout appel à projet, le montant de l'enveloppe financière, les cahiers des charges s'y rapportant, les critères de sélection retenus, le choix des opérations à financer et l'attribution des subventions dans le cadre de ces appels à projets ;
- Décider, sous réserve des textes spécifiques, et dans le cadre de l'exécution du budget, de l'attribution des aides régionales sous toute forme, notamment : de bourses, de subventions, de dotation, de fonds de concours, d'avances, de prêts, de bonification d'intérêts, d'avances remboursables, de participation à des fonds de garanties, d'aides en nature... ;
- Délivrer ou refuser les agréments, les autorisations et rendre les avis que la Région a l'obligation de rendre dans le cadre de ses compétences ou de ses propres politiques, sauf disposition légale ou réglementaire contraire.

#### **ACTES CONVENTIONNELS**

- Approuver, hormis le contrat de projet État région ou tout autre contrat qui s'y substituerait, tout contrat, toute convention, convention cadre ou chartes et leurs éventuels avenants dans les secteurs d'intervention de la Région, ou pour la mise en œuvre des politiques régionales ou des décisions du Conseil régional, ou en exécution de dispositions législatives ou réglementaires, ainsi que les conventions particulières d'application et leurs avenants éventuels, dans les formes et conditions prévues par les textes en vigueur et autoriser le Président à les signer ;
- Approuver toutes conventions d'application du contrat de plan État –Région et leurs éventuels avenants ;
- Approuver tous protocoles transactionnels dans le cadre de litiges nés ou à naître.

#### **CONCERTATIONS**

- Répondre aux consultations sollicitées par des tiers sur tout sujet d'intérêt régional dans l'intervalle des sessions du Conseil régional, sauf disposition légale ou réglementaire contraire ;
- Organiser toute concertation prévue par les textes, notamment les enquêtes publiques et autoriser le président à poursuivre les procédures prévues par les textes pour la réalisation de projets régionaux, et notamment les déclarations d'intérêt général ;
- organiser les concertations et recueillir les avis des différents partenaires préalablement à la mise en œuvre des projets régionaux le nécessitant et notamment prendre tout acte ou décision préalables à l'adoption des schémas régionaux résultant de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe.

## FINANCES

### **a) Règlement budgétaire et financier et exécution comptable**

- Déroger au règlement budgétaire et financier dans sa partie relative aux subventions dans les hypothèses prévues par ce dernier et notamment concernant le commencement d'exécution, la possibilité d'octroyer des subventions d'investissement forfaitaires, le délai de validité des subventions....;
- Procéder à l'affectation et à la modification d'affectation des Autorisations de programme et/ou des autorisations d'engagement ouverte(s) au budget ;
- Procéder à l'annulation des subventions et crédits antérieurs non utilisés, dans le cadre des dispositions du règlement budgétaire et financier s'y rapportant ;
- Lever exceptionnellement la prescription quadriennale ;
- Autoriser à titre exceptionnel l'étalement du remboursement de sommes dues à la Région et fixer l'échéancier correspondant ;
- Prononcer les admissions en non-valeur dans la limite de l'autorisation de dépense inscrite au budget ;
- Autoriser les abandons de créances et les remises gracieuses.

### **b) Tarifs et redevances**

- Approuver les tarifs et les redevances liés à l'utilisation ou l'occupation des biens régionaux ;
- Fixer les droits et tarifs et octroyer les dérogations pour les ventes et services assurés directement par la Région ou dans le cadre de services délégués par la Région ou à la Région ;
- Fixer le montant des redevances ou tarifs d'occupation du domaine public régional, ou des locaux et équipements sur lesquels elle exerce les droits et obligations du propriétaire, ainsi que le montant des charges de toute nature ;
- Fixer les tarifs relatifs aux droits de ports et les tarifs des redevances aéroportuaires.

### **c) Autres**

- Accorder les garanties d'emprunts et les cautions bancaires dans le respect des ratios réglementaires et approuver les conventions correspondantes ;
- Créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité dont le montant de l'avance pouvant être consentie ou dont le montant moyen des recettes encaissé mensuellement est supérieur à 30 000 € ;
- Accepter les indemnités de sinistres d'un montant supérieur à 150 000 € afférents aux contrats d'assurances de la Région ;
- Statuer sur les demandes d'indemnisations émanant d'usagers et de tiers victimes de dommages résultant des activités régionales.

## DOMAINE REGIONAL

- Approuver l'acquisition, l'aliénation, la cession ou l'échange de tous biens immeubles ou droits réels immobiliers, en définir les conditions juridiques et financières et autoriser le Président à effectuer les formalités inhérentes prévues par la législation en vigueur, ainsi qu'à engager et payer ou percevoir les frais ou produits inhérents à toute transaction ;
- Aliéner, acquérir, céder, échanger, des biens mobiliers dont la valeur unitaire résiduelle est supérieure à 4 600 €, en définir les conditions juridiques et financières et autoriser le Président à effectuer les formalités inhérentes prévues par la législation en vigueur, ainsi qu'à engager et payer ou percevoir les frais ou produits inhérents à toute transaction ;
- Décider, sur avis motivé, de passer outre l'estimation du service des domaines, en matière d'acquisition ou de location immobilière ;
- Décider, selon la législation en vigueur du classement, du déclassement, et de la sortie d'inventaire de biens meubles ou immeubles appartenant au domaine de la Région ;
- Décider de la cession des biens mobiliers mis au rebut dans les conditions prévues par la législation en vigueur ;
- Décider de réaliser toute opération de construction, reconstruction et de rénovation de bâtiments ou d'ouvrages dont la Région est propriétaire ou dont les droits et charges du propriétaire lui ont été transférés, les déclarer d'intérêt général le cas échéant et approuver les programmes de travaux ainsi que l'enveloppe financière ;
- Décider de déposer, si nécessaire, une demande de permis de construire ou de démolir, une déclaration de travaux, ou toute autre autorisation administrative ;
- Prendre les dispositions concernant la gestion du domaine public et privé, selon la législation en vigueur ;
- Autoriser le Président du conseil régional à proposer au Préfet concerné la désaffectation des biens, dans les cas prévus par la réglementation ;
- Définir les conditions permettant de prendre les dispositions nécessaires pour l'exécution des travaux dans les bâtiments régionaux et dans les établissements publics locaux d'enseignement relevant de la compétence régionale ;
- Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses dans les conditions suivantes :
  - lorsque la durée des engagements pris par la Région excède 12 ans ;
  - lorsque la durée des engagements pris par la Région est inférieure à 12 ans mais que le montant total des engagements annuels est supérieur à 150 000 €.Ces délégations s'entendent à la conclusion de contrats de toute nature avec des tiers (et notamment, les baux, les protocoles d'accord, d'occupation précaire, les baux à loyers, les conventions d'occupation constitutives de droits réels, les baux à ferme, les baux commerciaux) dans lesquels la Région prend et donne en location. Selon les conditions prévues dans ces contrats, autoriser le Président du Conseil régional à percevoir toutes sommes dues à ce titre, ainsi qu'à donner les autorisations et approbations nécessaires et habiliter le Président à procéder au paiement de tous impôts, taxes, assurances, etc... prévues par la législation en vigueur.
- Accepter les dons et legs grevés de conditions ou de charges ;

- Prendre toute décision relative à la politique de réutilisation des données régionales ou des données détenues par la région dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Dénommer ou modifier le nom d'établissements ou équipements dont la Région a la responsabilité.

#### **ORGANISMES EXTERIEURS**

- Décider de l'adhésion, du renouvellement ou du retrait de la Région à des organismes extérieurs dont l'activité s'inscrit dans le champ de compétence de la collectivité, approuver, le cas échéant, les chartes et les statuts et décider du paiement des cotisations ou contributions correspondantes ;
- Adopter les statuts de structures juridiques autorisées par les textes dont la Région entend être membre fondateur (notamment des associations, des GIP, des établissements publics ou des sociétés dans le cadre de la réglementation en vigueur), et prendre toute mesures impliquées par ces créations ;
- Approuver les modifications des statuts et des chartes des structures dont la Région est membre ;
- Autoriser, au nom de la Région, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre et dont le montant des cotisations est supérieur à 10 000 € ;
- Créer des groupes de travail ou commissions ad hoc.

#### **COMMANDE PUBLIQUE**

- Autoriser le Président du Conseil régional ou la (les) personne(s) qu'il aura désignée(s) à prendre tous actes concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres, avenants ainsi que tous les actes connexes correspondants, autres que ceux pour lesquels le Président du Conseil régional dispose d'une délégation particulière, notamment issue de l'article L4231-8 du Code général des collectivités territoriales ou d'une compétence propre ;
- Autoriser la modulation ou l'exonération des pénalités de retard des marchés publics et accords cadres ;
- Approuver les termes des conventions constitutives de groupement de commandes et des avenants correspondants et autoriser le Président du Conseil Régional à signer les conventions et les avenants correspondants ;
- Se prononcer sur le principe de délégation de service public, sur le choix du délégataire et sur le contrat de délégation et autoriser le Président du Conseil Régional ou la ou les personne(s) qu'il aura désignées à signer les contrats de délégations de service public et à les résilier ;
- Statuer sur le projet d'avenant à une convention de délégation de service public, dans les conditions énoncées à l'article L1411-6 du CGCT, autoriser le Président du Conseil Régional ou la ou les personne(s) qu'il aura habilitées à signer les avenants aux contrats de délégations de service public ;
- Se prononcer sur le principe du recours au contrat de partenariat et autoriser la signature du contrat par le Président du Conseil Régional.
- modifier le règlement intérieur portant organisation et compétences des Commissions d'appel d'offres, des Commissions de Délégation de Services Publics et des jurys

#### **FONDS ET PROGRAMMES EUROPEENS**

- Autoriser le Président à signer, dans le cadre du montage ou de la mise en œuvre de projets européens auxquels la Région participerait, les conventions correspondantes ou tout autre document liant les partenaires et adopter pour ces projets, en tant que de besoin, les modalités particulières nécessaires en matière de gestion administrative et financière ;

- Approuver les termes des avenants à la convention cadre « subvention globale FEDER relative à la désignation d'un organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale au titre du programme opérationnel Objectif Compétitivité et Emploi » ;
- approuver et modifier la maquette régionale, approuver les actes et modalités nécessaires à la mise en œuvre de la gestion déléguée du FEAMP, programmer les dossiers et attribuer les aides en découlant ;
- Modifier les priorités et les maquettes des programmes européens gérés par la Région (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP).

#### **PERSONNEL REGIONAL**

- Modifier le tableau des emplois adoptés par le Conseil régional lors du budget de l'année et ses annexes dès lors que ces modifications n'introduisent pas une augmentation des dépenses budgétaires de la région ;
- Adopter ou réviser les modalités du régime indemnitaire du personnel de la collectivité ;
- Déterminer la liste des emplois bénéficiaires d'avantages en nature ;
- Adopter et modifier les régimes d'astreinte et la réglementation du temps de travail ;
- Créer, déterminer l'organisation, la compétence et la composition des instances paritaires de la Région ;
- Approuver toute convention avec les centres de gestion ou tout autre organisme de droit public relative à la gestion des ressources humaines ;
- Habilitier le président du Conseil régional à signer les conventions de mise à disposition du personnel ;
- Adopter et modifier les modalités d'application des prestations d'actions sociales créées par le Conseil régional ;
- Déterminer les modalités d'emploi, de rémunération, d'indemnisation, de frais de mission :
  - d'agents vacataires, pigistes ou d'intervenant en formation ou de membres de jury ;
  - d'experts ;
  - des agents (frais de mission uniquement) ;
  - des personnes extérieures au sein des colloques, comités techniques et jurys
- Adopter et modifier le plan de déplacements des agents.

#### **CONSEILLERS REGIONAUX/GROUPES D'ELUS:**

- Adapter les moyens de fonctionnement mis à disposition des groupes d'élus ;
- Confier aux conseillers régionaux les mandats spéciaux prévus à l'article L.4135-19 du code général des collectivités territoriales et décider du remboursement des frais afférents ;
- Approuver le plan de formation des élus ;
- Décider des modalités d'attribution et de la liste des bénéficiaires des avantages en nature et modifier le régime des frais de déplacement des élus.

## II. COMPETENCES PARTICULIERES

### EDUCATION ET FORMATION

- Prendre toutes décisions relatives à la gestion des établissements d'enseignement et de formation dont la Région a la charge, et approuver les contrats et actes correspondants, à l'exception des décisions relatives à la création et l'implantation de nouveaux établissements ;
- Prendre toutes décisions relatives au conseil régional des jeunes lycéens et apprentis de Bretagne ;
- Décider de la création, de la transformation, de la fermeture des sections ou tout autre adaptation de l'offre de formation professionnelle initiale (sous statut scolaire ou apprentissage) ;
- Rendre les avis et prendre les décisions relatifs aux quotas de places ouvertes dans les établissements de formation sanitaire ;
- Approuver la carte des formations.

### ECONOMIE

- Prendre toutes décisions relatives aux fonds de garantie, aux sociétés de fonds d'investissements, et tout autre instrument d'ingénierie financière et autoriser le président à conclure toutes conventions et actes s'y rapportant ;
- Prendre toutes décisions relatives aux prises de participation au capital des sociétés énumérées à l'article L4211-1 du Code Général des collectivités territoriales ;
- Prendre toutes décisions relatives aux régimes d'aides aux entreprises, approuver les conventions et actes en découlant ;
- approuver les termes des conventions passées avec les communes et leurs groupements pour leur participation au financement des aides et des régimes d'aides mis en place par la Région ;
- Approuver les termes des conventions avec les départements relatives aux financements par ces derniers d'aides accordées par la Région en faveur d'organisations de producteurs et d'entreprises exerçant une activité de production, de commercialisation et de transformation de produits agricoles, de produits de la forêt ou de produits de la pêche.

### TRANSPORTS

- Prendre toutes décisions relatives à la mise en œuvre des politiques publiques liées aux transports, aux mobilités et notamment l'électromobilité ou les mobilités partagées ;
- Prendre toutes décisions relatives à la consistance, à l'organisation, au fonctionnement et au financement des services publics de transport de compétence régionale ou délégués à la Région, y compris les dérogations à la réglementation des transports scolaires ;
- Prendre toutes décisions relatives aux autres opérations au titre des infrastructures et services de transport et de mobilité de la compétence régionale, tous modes confondus ;
- Émettre tous avis sur les projets et conventions soumis au Conseil régional en matière de transport de voyageurs, de modernisation des gares et haltes ferroviaires, de transport routier de voyageurs régional et de gares routières.
- Prendre les décisions relatives aux évolutions de la rémunération des transporteurs.

## **PORTS**

- Décider des taux d'intervention sur les opérations des délégataires des ports régionaux, lorsqu'ils ne figurent pas aux contrats de délégation de service public ;
- Approuver les actes liés aux plans de sûreté portuaire et autoriser le président à les signer ;
- Approuver les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et leur révision dans les ports relevant de la compétence de la Région ;
- saisir le préfet chaque fois que cette formalité est requise par la réglementation (limites portuaires, attributions de droits réels...).

## **AEROPORTS**

- Décider des taux d'intervention sur les opérations des délégataires des aéroports régionaux, lorsqu'ils ne figurent pas aux contrats de délégation de service public.

## **ENVIRONNEMENT**

- Décider ou modifier le classement des réserves naturelles régionales, en application des dispositions réglementaires, et approuver les modalités (et leurs modifications éventuelles) de gestion afférentes ;
- Prendre les décisions relatives à la politique des Espaces et des Parcs naturels régionaux, et notamment relatives à leur classement ou à la modification de leur périmètre, à l'approbation de leurs chartes et leurs modifications, au lancement des enquêtes publiques, à l'approbation des contrats de parcs et de leur modification ;
- Autoriser le président du conseil régional à déposer des demandes de certificats d'économie d'énergie selon les modalités de la loi du 13 juillet 2005 ;
- Prendre les décisions pour les dernières phases de la procédure d'approbation définitive du Plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux de Bretagne.

## **DIVERS**

- Autoriser la Région à s'engager dans le cadre d'un appel à projet ou d'un projet lancé par les autorités nationales et communautaires, approuver tous documents, conventions et actes s'y rapportant et autoriser le président du conseil régional à les signer ;
- Prendre toutes décisions nécessaires à l'organisation par la Région de jeux-concours et à la remise de prix divers ;
- Désigner les membres des comités consultatifs régionaux hors représentants du Conseil régional.

# Convention avec l'État pour la télétransmission des actes



CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

DELIBERATION

**Convention avec l'État pour la télétransmission des actes**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALIHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avait donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA)

## REGION BRETAGNE

Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-5 ;  
Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales du 6 février 2017

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil Régional ;

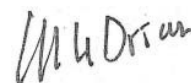
Et après avoir délibéré ;

### DECIDE

(à l'unanimité)

- **d'approuver les termes de la convention ci-jointe pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État**
- **d'autoriser le président à la signer.**

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

**CONVENTION**

**ENTRE**

**LE REPRESENTANT DE L'ÉTAT**

**ET**

**LA REGION BRETAGNE**

**POUR LA TRANSMISSION ELECTRONIQUE  
DES ACTES AU REPRESENTANT DE L'ÉTAT**



## Sommaire

I.PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION.....	3
II.PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR.....	4
A.L'opérateur de transmission et son dispositif.....	4
B.Identification de la collectivité.....	4
C.L'opérateur de mutualisation [facultatif - si nul, supprimer la présente partie].....	4
III.ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSSMISSION ELECTRONIQUE.....	4
A.Clauses nationales.....	4
1.Organisation des échanges.....	4
2.Signature.....	4
3.Confidentialité.....	5
4.Interruptions programmées du service.....	5
5.Suspension et interruption de la transmission électronique [collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe].....	5
6.Preuve des échanges.....	5
B.Clauses locales.....	5
1.Classification des actes par matières.....	5
2.Support mutuel.....	5
C.Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires.....	5
1.Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours.....	5
2.Document budgétaires concernés par la transmission électronique.....	6
IV.VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	6
A.Durée de validité de la convention.....	6
B.Modification de la convention.....	6
C.Résiliation de la convention [collectivités non soumises à l'obligation de transmission par voie électronique en application de la loi NOTRe].....	6

## PREAMBULE

Vu la Constitution du 4 octobre 1958 et notamment son article 72 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2016-146 du 11 février 2016 relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

**Article 1.** La présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L. 4141-1 du code général des collectivités territoriales.



A cette fin, elle établit les engagements des parties visant à assurer l'intégrité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

## I. PARTIES PRENANTES A LA CONVENTION

La présente convention est passée entre :

1) La **préfecture de Région Bretagne** représentée par le préfet , Monsieur Christophe Mirmand, ci-après désignée : le « **représentant de l'État** ».

2) Et la **Région Bretagne**, représentée par son Président, Monsieur Jean Yves Le Drian, ci-après désignée : la « **collectivité** ». Pour les échanges effectués en application de la présente convention, la collectivité est identifiée par les éléments suivants :

Numéro SIREN : 233 500 016

Nom : Conseil Régional de Bretagne

Nature : Autres domaines de compétence des régions

Code Nature de l'émetteur : (9.3)

Adresse :283 avenue du Général Patton CS 21101 35711 Rennes Cédex 7

## II. PARTENAIRES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

### A. L'opérateur de transmission et son dispositif

**Article 2.** Pour recourir à la transmission électronique, la collectivité s'engage à utiliser le dispositif TDT Mégalis. Celui-ci a fait l'objet d'une homologation le 12 janvier 2015 par le ministère de l'Intérieur.

Le syndicat mixte chargé de l'exploitation du dispositif homologué, désignée ci-après « opérateur de transmission » est chargé de la transmission électronique des actes de la collectivité

### B. Identification de la collectivité

**Article 3.** Afin de pouvoir être dûment identifiée ou, à défaut, pour pouvoir identifier les personnes chargées de la transmission, la collectivité s'engage à faire l'acquisition et à utiliser des certificats d'authentification conformément aux dispositions du cahier des charges de la transmission prévu à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

### C. L'opérateur de mutualisation

L'intermédiaire technique intervenant entre la collectivité et l'opérateur de transmission est désigné ci-après « opérateur de mutualisation ». Il est identifié par les éléments suivants :

Nom : Syndicat mixte Mégalis Bretagne

Nature : Syndicat mixte

Adresse postale : ZAC des champs blancs - 15, rue Claude Chappe - Bâtiment B - 35510  
CESSON-SEVIGNE

Numéro de téléphone : 02 99 12 51 55



Adresse de messagerie : [omut-actes@megalix.bretagne.bzh](mailto:omut-actes@megalix.bretagne.bzh)

### III. ENGAGEMENTS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE

#### A. Clauses nationales

##### 1. Organisation des échanges

**Article 4.** La collectivité s'engage à transmettre au représentant de l'État les actes mentionnés à l'article L 4141-2 et les actes demandés par ce dernier en vertu des dispositions de l'alinéa 2 de l'article 4141-4 du CGCT.

Un accusé de réception électronique est délivré automatiquement pour chaque acte. Il atteste de la réception de ces derniers par le représentant de l'État.

**Article 5.** La collectivité s'engage à transmettre, dans la mesure de ses facultés, les actes sous forme électronique au format natif. Si cela est impossible, elle peut transmettre ces actes numérisés.

La double transmission d'un acte est interdite.

Dans l'hypothèse d'une impossibilité technique de transmettre un acte par voie électronique, la collectivité peut le transmettre sur support papier ou par tout autre moyen préalablement accepté par le représentant de l'État.

##### 2. Signature

**Article 6.** La collectivité s'engage à ne faire parvenir par voie électronique que des actes existant juridiquement dont elle est en mesure de produire un exemplaire original signé, de façon manuscrite ou électronique.

Elle mentionne sur les actes transmis par voie électronique le prénom, le nom et la qualité du signataire.

**Article 7.** La collectivité s'engage à ne pas scanner des actes à seule fin d'y faire figurer la reproduction de la signature manuscrite du signataire, la valeur d'une signature manuscrite numérisée étant quasi nulle.

**Article 8.** Lorsque cela est possible, la collectivité transmet des actes signés électroniquement dans les conditions prévues à l'article L. 212-3 du code des relations entre le public et l'administration.

##### 3. Confidentialité

**Article 9.** La collectivité ne peut diffuser les informations fournies par les équipes techniques du ministère de l'Intérieur permettant la connexion du dispositif à ses serveurs pour le dépôt des actes autres que celles rendues publiques par les services de l'État.

Ces informations doivent être conservées et stockées de façon à ce qu'elles soient protégées d'actions malveillantes.

**Article 10.** La collectivité s'assure que les intermédiaires techniques impliqués dans ses échanges avec les services préfectoraux respectent également les règles de confidentialité et qu'ils ne sous-traitent pas indûment certaines de leurs obligations à un autre opérateur.



#### **4. Interruptions programmées du service**

**Article 11.** L'accès électronique à l'infrastructure technique du ministère de l'Intérieur pourra être interrompu une demi-journée par mois en heures ouvrables. Le représentant de l'État s'engage à ce que l'équipe technique du ministère de l'Intérieur avertisse les « services supports » des opérateurs de transmission des collectivités trois jours ouvrés à l'avance.

En cas d'interruption de l'accès à l'infrastructure technique pour cause de maintenance, il appartient à la collectivité d'attendre le rétablissement du service pour transmettre ses actes par voie électronique.

#### **5. Suspension et interruption de la transmission électronique**

**Article 12.** Sous réserve des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les parties peuvent suspendre l'application de la présente convention à tout moment.

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit à l'autre partie. Cette notification doit intervenir au moins un mois avant la prise d'effet de la décision.

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

**Article 13.** La collectivité peut demander au représentant de l'État l'autorisation de mettre fin à la suspension. La demande doit être formulée par écrit et préciser la date à laquelle la collectivité souhaite utiliser à nouveau la transmission électronique. Le représentant de l'État s'engage à accuser réception de cette demande et à indiquer à la collectivité la date à compter de laquelle les envois dématérialisés sont à nouveau acceptés.

En cas d'absence de volonté exprimée de reprise des relations contractuelles dans le cadre de la présente convention à l'issue d'une année franche à compter de leur suspension, la convention devient caduque.

#### **6. Preuve des échanges**

**Article 14.** Les parties à la présente convention s'engagent à reconnaître la validité juridique des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

Les accusés de réception délivrés par les infrastructures techniques du ministère de l'Intérieur et de l'opérateur de transmission attestent de la réception des échanges intervenus dans les procédures du contrôle de légalité et du contrôle administratif.

### **B. Clauses locales**

#### **1. Classification des actes par matières**

**Article 15.** La collectivité s'engage à respecter la nomenclature des actes en vigueur dans le département, prévoyant la classification des actes par matières, utilisée dans le contrôle de légalité dématérialisé et à ne pas volontairement transmettre un acte dans une classification inadaptée.

#### **2. Support mutuel**

**Article 16.** Dans l'exécution de la présente convention, les parties ont une obligation d'information mutuelle.



## **C. Clauses relatives à la transmission électronique des documents budgétaires sur l'application Actes budgétaires**

### **1. Transmission des documents budgétaires de l'exercice en cours**

**Article 17.** La transmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice budgétaire complet.

**Article 18.** Le flux qui assure la transmission de l'acte budgétaire comporte, dans la même enveloppe, le document budgétaire ainsi que la délibération qui l'approuve.

**Article 19.** Le document budgétaire est transmis sous la forme d'un seul et même fichier dématérialisé au format XML conformément aux prescriptions contenues dans le cahier des charges mentionné à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 octobre 2005 susvisé.

La dématérialisation des budgets porte à la fois sur le budget principal et sur les budgets annexes.

À partir de la transmission électronique du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être transmis par voie électronique.

**Article 20.** Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM ou par tout autre progiciel financier permettant de sceller le document budgétaire transmis.

### **2. Documents budgétaires concernés par la transmission électronique**

**Article 21.** La transmission électronique des documents budgétaires concerne l'intégralité des documents budgétaires de l'ordonnateur.

## **IV. VALIDITE ET MODIFICATION DE LA CONVENTION**

### **A. Durée de validité de la convention**

**Article 22.** La présente convention prend effet le [date de signature] et a une durée de validité d'un an, soit jusqu'au [date de signature + 1 an].

La présente convention est reconduite d'année en année, par reconduction tacite.

### **B. Modification de la convention**

**Article 23.** Entre deux échéances de reconduction de la convention, certaines de ses clauses peuvent être modifiées par avenants.

**Article 24.** Dans l'hypothèse où les modifications apportées au cahier des charges de la transmission des actes auraient une incidence sur le contenu de la convention, celle-ci doit être révisée sur la base d'une concertation entre le représentant de l'État et la collectivité avant même l'échéance de la convention.

### **C. Résiliation de la convention**

**Article 25.** Sous réserve des dispositions de la loi du 7 août 2015 susvisée, la collectivité peut résilier la présente convention à tout moment.

Le cas échéant, la décision est notifiée par écrit au représentant de l'État. Cette notification doit intervenir au moins trois jours avant la prise d'effet de la décision.





Convention  
entre le représentant de l'État  
et La Région Bretagne pour la transmission électronique des actes au  
représentant de l'État

À compter de cette date, les actes concernés et autres informations y afférents sont échangés dans les conditions de droit commun.

Fait à

Le

En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

LE PRESIDENT

Christophe Mirmand

Jean Yves Le Drian

# Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17\_DAJCP\_02

## CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

### DELIBERATION

#### Rendu compte de la délégation du président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à

## REGION BRETAGNE

Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.4231-7-1 ;

Vu la délibération du Conseil régional n°15\_DAJCP\_SA\_08 du 18 décembre 2015 accordant au Président du Conseil régional une délégation générale d'ester en justice ;

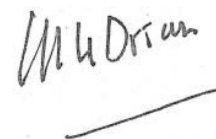
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 février 2017 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A pris acte** des éléments détaillés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

### RENDU COMPTE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT D'ESTER EN JUSTICE

DOSSIER	JURIDICTION SAISIE / OBJET	AVOCAT	ÉTAT DE LA PROCÉDURE	SUITE
Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation enregistrée en mai 2016 contre un arrêté prolongeant l'agent en congé longue maladie, suite à l'avis du comité médical le déclarant inapte à la reprise de son poste et préconisant la prolongation de son congé longue maladie pour 6 mois  Mémoire en réponse de la Région, produit en septembre 2016, demandant le rejet de la requête, devenue sans objet, la région ayant pris un arrêté de reprise d'activité  Mémoire en désistement produit par l'agent en octobre 2016	Ordonnance du 23 novembre 2016 du tribunal administratif de Rennes prenant acte du désistement de l'agent
REGION BRETAGNE c/ Association Yes you can	Tribunal de grande instance de Saint-Brieuc	SEBAN & Associés	Constitution de partie civile de la région contre la prévenue accusée d'avoir trompé le Conseil régional de Bretagne en établissant de fausses attestations de formation « validation des acquis de l'expérience » pour le déterminer à remettre des fonds	La prévenue a été déclarée coupable des faits pour lesquels elle était poursuivie. La prévenue a fait appel du jugement.
Avances remboursables de l'aéroport Dinard	Cour administrative d'appel de Nantes	Me Santos Pires – Cabinet Martin	Arrêt de la CAA de Nantes du 21 décembre 2016 condamnant l'Etat à garantir la région de toutes les condamnations prononcées à son encontre par le jugement du TA de Rennes du 26 septembre 2014  La région avait été condamnée à payer à la CCIT de Saint Malo la somme de 1 443 500 euros au titre des avances remboursables consenties à la concession aéroportuaire avant le transfert de l'aéroport à la Région, et des intérêts au taux légal sur cette somme à compter du 15 juillet 2011 et de leur capitalisation au 15 juillet 2012 et à chaque échéance annuelle ultérieure.	Délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêt pour former un pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat

Envoyé en préfecture le 15/02/2017  
 Reçu en préfecture le 15/02/2017  
 Affiché le  
 ID : 35-233500016-20170211-17\_DAJCP\_SA\_02B-D  
 29

Agent régional	Tribunal administratif de Rennes	Pas d'avocat	Requête en annulation déposée par un agent régional contre l'arrêté du Président du Conseil régional portant changement d'affectation dans l'intérêt du service Mémoire en défense en cours de rédaction	Instruction en cours
----------------	----------------------------------	--------------	---	----------------------

Envoyé en préfecture le 15/02/2017  
Reçu en préfecture le 15/02/2017  
Affiché le  
ID : 035-233500016-20170211-17\_DAJCP\_SA\_02B-D

Rendu compte de la délégation  
du Président pour l'exercice de sa  
délégation en matière de  
marchés publics

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17\_DAJCP\_SCPPA\_MP\_01

## CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

### DELIBERATION

#### Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.



## REGION BRETAGNE

### **Avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 15\_DAJCP\_SA\_o8 du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 approuvant les délégations accordées au Président ;

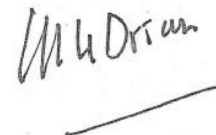
Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 6 février 2017 ;

Et après en avoir délibéré ;

**A pris acte** du rendu compte de la délégation accordée conformément aux dispositions de l'article L4231-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
<b>Travaux</b>													
Région Bretagne	Travaux sur les ouvrages des voies navigables	Renouvellement des organes de manœuvre des barrages de Kerousse et Saint-Adrien	Baud et Languidic	<b>175 670</b>				Travaux	ACTEMIUM ARMUR	22106	DINAN	3	04/11/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Sécurisation des accès extérieurs	Lycée Rabelais à Saint-Brieuc	<b>91 740</b>				Travaux	THEMIS	35510	CESSON SEVIGNE	6	31/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Travaux aménagement du centre exploitation	Subdivision canal d'Ille et Rance (Evran)	<b>44 947</b>				Travaux	COLAS Centre Ouest	35430	SAINT GUINOUX	3	14/11/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Sécurisation des bâtiments de la Région Bretagne : (raccordement de divers équipements aux systèmes existants : intrusion - centrale incendie - logiciel de contrôle d'accès - l'installation de contrôles d'accès et la mise en place d'une caméra et d'un éclairage)	Bâtiment des services administratifs de la Région situé à Rennes	<b>35 566</b>			X	Travaux	EIFFAGE	35514	CESSON SEVIGNE	3	19/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Remplacement armoire groupe électrogène	Site Patton	<b>33 026</b>				Travaux	BMS	35511	CESSON SEVIGNE	3	06/10/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Travaux de préparation à l'installation des bâtiments démontables	Lycée Félix Le Dantec à Lannion	<b>24 315</b>				Travaux	FOISNET BATIMENT	53120	GORRON	2	18/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Remplacement du système intrusion	Voies navigables à Rennes	<b>2 630</b>				Travaux	BRETAGNE MAINTENANCE SERVICE	35511	CESSON SEVIGNE	3	30/11/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Remise en état parement façade	Site Patton	<b>906</b>				Travaux	THEZE	35520	LA MEZIERE	3	20/10/2016
<b>Total des marchés de travaux (€ HT)</b>				<b>408 800</b>									
<b>Fournitures</b>													
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Acquisition et personnalisation d'objets promotionnels : Habillement, bagagerie	-	<b>250 000</b>	X	X		Fournitures	Multi-attributaires : COM1PACT JORDENEN VENDREDI 13 PICARDIE SPORT LOISIRS	95570 45380 81502 60610	BOUFFEMONT LA CHAPELLE ST MESMIN LAVOUR LA CROIX ST OUEN	48	19/10/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Acquisition et personnalisation d'objets promotionnels : objets divers	-	<b>225 000</b>	X	X		Fournitures	Multi-attributaires : BALLARD CONSEIL VENDREDI 13 JORDENEN GENICADO OUEST	77382 81502 45380 35650	COMBS LA VILLE LAVOUR LA CHAPELLE ST MESMIN LE RHEU	48	19/10/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Acquisition et personnalisation d'objets promotionnels : écriture	-	<b>180 000</b>	X	X		Fournitures	Multi-attributaires : GENICADO OUEST BALLARD CONSEIL JORDENEN COM1PACT	35650 77382 45380 95570	LE RHEU COMBS LA VILE LA CHAPELLE ST MESMIN BOUFFEMONT	48	19/10/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Achat bâtiments modulaires	Lycée Félix Le Dantec à Lannion	<b>150 000</b>				Fournitures	DASSE	40260	CASTETS	12	20/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subsequent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Achat de bâtiments modulaires	Lycée La Closerie à Saint Quay Portrieux	<b>87 187</b>			X	Fournitures	TOUAX	44119	TREILLIERES	12	06/10/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Achat de bâtiments modulaires, pour les sanitaires	Lycée Félix Le Dantec à Lannion	<b>72 902</b>			X	Fournitures	COUGNAUD	85035	LA ROCHE SUR YON	12	16/11/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Achat bâtiments modulaires	Lycée Descartes à Rennes	<b>70 000</b>				Fournitures	DASSE	40260	CASTETS	6	21/11/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Pose et fourniture signalétique	Site de Kerampuilh	<b>13 191</b>				Fournitures	ACCENT PUBLICITE	35136	SAINT JACQUES LA LANDE	3	03/11/2016
Région Bretagne	Environnement de travail	Aménagement intérieur de deux véhicules utilitaires pour les services de la Région (Equipe Mobile d'Assistance Technique de Pontivy et Saint Malo)	-	<b>6 006</b>				Fournitures	PLUSIEURS K	35000	RENNES	1	15/11/2016
Région Bretagne	Environnement de travail	Aménagement d'un véhicule type Trafic, du parc automobile des services de la Région (service maintenance et logistique)	-	<b>525</b>				Fournitures	PLUSIEURS K	35000	RENNES	1	15/11/2016
<b>Total des marchés de fournitures (€ HT)</b>				<b>1 054 811</b>									

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
<b>Services</b>													
Région Bretagne	Olympiade des métiers 2016	Prestations d'accueil du 13 au 15 octobre 2016	Saint-Brieuc	<b>425 492</b>				Services	SAINT BRIEUC EXPO CONGRES	22000	SAINT-BRIEUC	6	11/10/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Conception, production, montage, démontage, stockage et mise à jour d'expositions légères	-	<b>300 000</b>	X	X		Services	Multi-attributaires : AGENCE BOSCO/FANNY PELHATE CAP IMAGE BORN SCENOGRAPHIE SIGNALETIQUE	35132 44600 44700	VEZIN LE COQUET SAINT NAZAIRE ORVAULT	48	04/11/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Réalisation de vidéos informatives de type journalistique pour les besoins de la Région Bretagne	-	<b>235 000</b>	X	X		Services	PEPPER PRODUCTION	35000	RENNES	48	15/11/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le déploiement de l'observatoire de la commande publique régionale et le projet alimentaire régional concerté dans le cadre du pilotage de la politique d'achat de la Région Bretagne	-	<b>150 000</b>				Services	WAVESTONE ADVISORS	92042	PARIS LA DEFENSE	24	07/11/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Etude de programmation portant sur les services de restauration des établissements	Lycées : Chateaubriand(35) -V Hugo (56) - Colbert (56) - M Le Franc(56) - B Duguesclin (56) - E James (56)	<b>146 816</b>				Services	ATEMOS	44821	SAINT HERBLAIN	18	02/11/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Captation vidéo, montage, réalisation de films et clips promotionnels, archivage pour les services de la Région Bretagne	-	<b>125 000</b>	X	X		Services	ATLANTIC TELEVISION	44200	NANTES	48	15/11/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Formation des agents	Formation à l'évaluation professionnelle annuelle à destination des agents de la Région Bretagne	-	<b>79 000</b>		X		Services	AFCOS CONSULTANTS	75013	PARIS	48	04/10/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Accompagnement des démarches régionales de réduction de l'utilisation des produits pesticides en zone non agricole	-	<b>78 400</b>				Services	PROXALYS ENVIRONNEMENT	35235	THORIGNE-FOUILLARD	15	30/11/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du mode d'exploitation du maillage en infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) bretonnes	-	<b>60 650</b>				Services	SOLSTYCE	75020	PARIS	36	28/11/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles en Bretagne	-	<b>53 175</b>				Services	SEMAPHORES EXPERTISE SA	75013	PARIS	7	12/10/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Etudes d'impact et d'incidence pour la construction d'un lycée à Ploërmel	Lycée de Ploërmel	<b>35 373</b>				Services	OUEST AMENAGEMENT	35651	LE RHEU	20	21/10/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Enregistrement et réservation de termes www.bzh	-	<b>35 125</b>	X			Services	ASSOCIATION WWW.BZH	29561	QUIMPER	3	09/11/2016
Région Bretagne	Campagne attractivité BGV	Impression des plaquettes à destination du grand public breton, des usagers de transports ferroviaires, des acteurs économiques et touristiques	-	<b>32 813</b>			X	Services	IMAYE GRAPHIC	53000	LAVAL	3	13/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Olympiade des métiers 2016	Mise à disposition d'équipements pour les métiers de bouche	Saint-Brieuc	<b>26 500</b>				Services	EM EQUIPEMENT	22000	SAINT-BRIEUC	12	05/10/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Assistance à maîtrise d'ouvrage relative à la structuration du partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dans le cadre de la compétence du développement économique	-	<b>24 900</b>				Services	KATALYSE	44100	NANTES	4	07/11/2016
Région Bretagne	Ateliers du tourisme breton	Conduite et animation de l'atelier n° 1 du tourisme breton	-	<b>24 355</b>			X	Services	HOSPITALITY ON	75007	PARIS	2	25/11/2016
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Diagnostique stratégique et prospectif de la Bretagne Maritime (SRML)	-	<b>24 000</b>				Services	SAS STRATEGIES MER ET LITTORAL	35235	THORIGNE FOUILLARD	3	10/11/2016
Région Bretagne	Olympiade des métiers 2016	Préparation physique et mentale des candidats de l'équipe Bretagne pour la finale nationale des 44èmes Olympiades des métiers	Saint-Brieuc	<b>23 154</b>				Services	CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE DE BRETAGNE	35802	DINARD	6	11/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Maintenance préventive du mur d'eau	Site Courcy	<b>22 570</b>				Services	EDEN ET EAU	35135	CHANTEPIE	48	12/10/2016
Région Bretagne	Environnement de travail	Location machine mise sous pli	-	<b>19 736</b>	X			Services	NEOPOST	92747	NANTERRE	48	14/11/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Conseil Régional des Jeunes	Accompagnement méthodologique Conseil Régional des Jeunes : organisation week end d'intégration des 26 et 27 novembre 2016	Saint-Malo	<b>19 523</b>			X	Services	LEO LAGRANGE OUEST	44615	SAINT NAZAIRE	1	23/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression agendas et calendriers Région Bretagne 2017 à destination des agents de la Région Bretagne	-	<b>8 910</b>			X	Services	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	1	03/10/2016
Région Bretagne	Communication interne	Conception du "panoramiques n° 42" (magazine interne à destination des agents de la Région)	-	<b>8 050</b>			X	Services	RUE PREMION	44400	REZE	3	02/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression du dépliant "Jeunes" à destination des lycéens, apprentis et étudiants	-	<b>7 425</b>			X	Services	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	3	10/11/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments portuaires	Assistance technique pour la déconstruction de bâtiments désaffectés	Port de Lorient	<b>5 860</b>				Services	NOX INGENIERIE	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	12	25/11/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Etude d'approvisionnement énergétique	Lycée Freyssinet à Saint-Brieuc	<b>5 800</b>				Services	AGENCE BUYS ENERGIE ENVIRONNEMENT	56370	SARZEAU	2	20/10/2016
Région Bretagne	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)	Location de salle pour le séminaire organisé dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), du 01/12/2016	Rheu	<b>3 760</b>				Services	CHATEAU D'APIGNE	35650	LE RHEU	12	29/11/2016



Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Recherche de fuites sur le toit terrasse	Lycée Jean Moulin à Châteaulin	<b>3 552</b>				Services	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	SAINT DOMINEUC	2	11/10/2016
Région Bretagne	Bibliothèque numérique : Bretania	Prestation de maintenance du logiciel Ermes pour Bretania	-	<b>3 270</b>				Services	ARCHIMED	59042	LILLE	12	03/10/2016
Région Bretagne	Olympiade des métiers 2016	Mise à disposition d'équipements pour les métiers de bouche et de service en salle de cuisine	Saint-Brieuc	<b>3 153</b>				Services	ETS CALLAREC	29556	QUIMPER CEDEX	12	05/10/2016
Région Bretagne	Relation aux citoyens	Création d'un visuel pour la carte de vœux 2017	-	<b>3 000</b>			X	Services	LA BONNE PIOCHE	35000	RENNES	2	29/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression et finition d'un rapport "Atelier inter schémas " à destination des agents de la Région	-	<b>2 680</b>			X	Services	OUESTELIO	29229	Brest	1	28/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression et finition d'une étude CESER "Les enjeux de l'eau en Bretagne à l'horizon 2040"	-	<b>2 673</b>			X	Services	OUESTELIO	29229	BREST	1	14/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression et façonnage de 2 brochures et 2 dépliant relatifs à l'opération "Lycéens et apprentis au cinéma", à destination des lycéens, des apprentis, des étudiants	-	<b>2 652</b>			X	Services	VAL PG	44580	SAINT AIGNAN DE GRAND LIEU	1	28/11/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Travaux sur les ouvrages des voies navigables	Contrôle technique - Reconstruction du quai de Saint-Grégoire	Saint Grégoire	<b>2 340</b>				Services	BUREAU VERITAS	35039	RENNES	24	17/10/2016
Région Bretagne	Travaux dans les lycées bretons	Recherche de fuites sur toit terrasse	Lycée Vauban à Brest	<b>2 334</b>				Services	BRETAGNE ASSECHEMENT NORD	35190	ST DOMINEUC	2	03/10/2016
Région Bretagne	Impression	Impression du dépliant "Bretagne Info Partenaires (BIP) n° 57	-	<b>1 850</b>			X	Services	MEDIA GRAPHIC	35063	RENNES CEDEX	3	26/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Recherche de fuites	Site Courcy	<b>1 725</b>				Services	BRETAGNE ASSECHEMENT NORD	35190	SAINT DOMINEUC	3	10/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Complément de déménagement des services de la Région suite à un redéploiement des bureaux	Site administratif de Beaulieu à Rennes	<b>1 682</b>			X	Services	EVAS	35000	RENNES	1	10/10/2016
Région Bretagne	Impression	Impression façonnage d'une brochure et dépliant relatifs au programme de courts métrage "Changer le monde" à destination des lycéens et apprentis au cinéma	-	<b>1 577</b>			X	Services	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	1	04/10/2016
Région Bretagne	Conseil Régional des Jeunes	Accompagnement technique du Conseil Régional des Jeunes : week end d'intégration des 26 et 27 novembre 2016 - Commission Communication	Saint-Malo	<b>1 554</b>			X	Services	BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ) DE BREST	29200	BREST	1	23/11/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage	Préparation et animation de l'atelier n° 4 du BarCamp du 8 décembre 2016 relatif à la commande publique augmentée par la donnée : l'exemple de la restauration collective	-	<b>1 200</b>				Services	COLIN MAUDRY	35000	RENNES	1	30/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression de plaquettes 3 volets "Fonds Européens" pour les bénéficiaires des fonds, membres du comité de suivi	-	<b>804</b>			X	Services	MEDIA GRAPHIC	35063	RENNES	3	20/10/2016
Région Bretagne	Impression	Impression papier en-tête "Aides régionales aux employeurs d'apprentis"	-	<b>697</b>			X	Services	VAL PG	44860	SAINT AIGNAN	1	03/10/2016
Région Bretagne	Campagne attractivité BGV	Impressions affiches	-	<b>628</b>			X	Services	PUBLITEX	29211	BREST	3	26/10/2016
Région Bretagne	Entretien des bâtiments régionaux, hors lycées	Recherche de fuite	Bâtiment du Port de Lorient	<b>609</b>				Services	BRETAGNE ASSECHEMENT	35190	SAINT DOMINEUC	3	08/11/2016
Région Bretagne	Impression	Impression papier en tête "élu.e.s et services"	-	<b>360</b>			X	Services	MEDIA GRAPHIC	35000	RENNES	1	09/11/2016
Région Bretagne	Campagne attractivité BGV	Impression de 2 affiches BGV	-	<b>350</b>			X	Services	MEDIA GRAPHIC	35063	RENNES CEDEX	3	26/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Impression	Impression papier en-tête "Arrêtés de la Région Bretagne"	-	<b>329</b>			X	Services	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	1	18/10/2016
Région Bretagne	Conseil Régional des Jeunes	Impression et façonnage de blocs A5 "Conseil Régional des Jeunes"	-	<b>321</b>			X	Services	LE COLIBRI	35510	CESSON SEVIGNE	1	16/11/2016
Région Bretagne	Plan 47 000	Impression d'affiches pour la campagne plan 47 000 (présentation de l'offre de formation disponible en Bretagne) à destination des bretons	-	<b>299</b>			X	Services	PUBLITEX	29211	BREST	3	26/10/2016
Région Bretagne	Campagne attractivité BGV	Impression d'affiches	-	<b>258</b>			X	Services	PUBLITEX	29211	BREST	3	29/11/2016
Région Bretagne	Service Public Régional de l'Orientalion (SPRO)	Prestation de restauration pour les "midis du salariés" -14/11/2016	Moncontour	<b>85</b>				Services	BOULANGERIE PEYROLAS	22000	SAINT-BRIEUC	12	10/11/2016
Région Bretagne	Service Public Régional de l'Orientalion (SPRO)	Prestation de restauration pour la Journée du Service Public Régional de l'Orientalion : Les midis du salariés - le 17/10/2016	Saint-Brieuc	<b>56</b>				Services	BOULANGERIE PATISSERIE PEYROLAS	22000	SAINT-BRIEUC	12	14/10/2016
<b>Total des marchés de services (€ HT)</b>				<b>2 021 425</b>									

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
<b>Projet de développement du Port de Brest</b>													
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Contrat d'assurance : Responsabilité atteinte à l'environnement	-	<b>107 010</b>				Services	Cabinet MARSH	92088	PARIS LA DEFENSE	72	31/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	3ème campagne des états de référence du suivi des dragages	Port de Brest	<b>94 835</b>				Services	IDRA BIO & LITTORAL	35170	BRUZ	12	26/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Contrôles Extérieurs - Topographie	Port de Brest	<b>79 900</b>				Services	SELARL QUARTA	29600	MORLAIX	48	24/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Contrat d'assurance : Responsabilité du maître d'ouvrage	-	<b>46 650</b>				Services	Cabinet VERSPIEREN	59290	WASQUEHAL	72	31/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage environnementale de chantier : Assistance au montage du dossier du "porter à connaissance"	Port de Brest	<b>21 050</b>			X	Services	SAFEGE	35761	SAINT-GREGOIRE	4	14/11/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Pré-étude de techniques de suivi spatialisé des panaches turbides	Port de Brest	<b>7 000</b>				Services	HYTECH-IMAGING	29280	PLOUZANE	2	28/11/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Impression pour le journal de chantier du Port de Brest n°2 à destination des habitants de la métropole Brestoise	-	<b>4 895</b>				Services	VAL PRODUCTION GRAPHIQUE	44860	ST AIGNAN DE GRAND LIEU	3	14/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Entretien de la parcelle BC91 "Fontaine Blanche	Port de Brest	<b>2 746</b>				Services	SPARFEL BRETAGNE	29260	PLOUDANIEL	1	25/11/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Vérification des attestations d'assurance des attributaires des marchés de travaux terrestres	Port de Brest	<b>950</b>			X	Services	PROTECTAS	35390	LE GRAND FOUGERAY	1	08/11/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Voirie et Réseaux Divers, voirie, réseaux humides et réseaux secs	Port de Brest	<b>10 898 925</b>				Travaux	COLAS	29470	PLOUGASTEL DAOULAS	48	17/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Terrassement, stabilisation et gestion des pollutions	Port de Brest	<b>9 700 000</b>				Travaux	LAGADEC TP	29800	PLOUEDERN	48	17/10/2016
Région Bretagne	Projet de développement du Port de Brest	Ouvrages de traitement des eaux pluviales et génie civil associé	Port de Brest	<b>1 597 287</b>				Travaux	MARC SA	29228	BREST	16	17/10/2016
<b>Total des marchés des marchés pour le Projet de Développement Du Port de Brest (€ HT)</b>				<b>22 561 248</b>									

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
<b>Dispositif régional de formations professionnelles</b>													
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise	Bretagne	<b>451 356</b>				Services	GRUPEMENT SOLIDAIRE : UNIVERSITE BRETAGNE SUD - CARREFOUR DES ENTREPRENEUR BGE	56321	LORIENT CEDEX	24	20/11/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise	Morbihan	<b>282 768</b>				Services	SITTELLE CREATION	56100	LORIENT	24	10/10/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise	Pays de Morlaix ou Pays du Trégor-Goelo	<b>280 080</b>				Services	IREO MFR	29260	LESNEVEN	24	10/10/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise - Ille et Vilaine	Ille et Vilaine	<b>277 680</b>				Services	ELAN CREATEUR	35039	RENNES	24	10/10/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise	Côtes d'Armor	<b>277 296</b>				Services	KEJAL	22100	TADEN	24	10/10/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Créateur-trice/repreneur-euse d'entreprise	Pays de Cornouaille	<b>270 480</b>				Services	CHRYSALIDE	29000	Quimper	24	10/10/2016
Région Bretagne	Programme Bretagne Formation (PBF) 2016	Enseignant.e de la conduite et de la sécurité routière	Bretagne	<b>228 105</b>				Services	ECF MEGRET-JULAUD	35760	MONTGERMONT	36	10/10/2016
<b>Total des marchés réalisés pour les dispositifs de formation professionnelle (€ HT)</b>				<b>2 067 765</b>									

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
<b>Etudes et Travaux réalisés par la SEMAEB, mandataire de la Région</b>													
SEMAEB	Façades et ravalements extérieurs au Lycée Eugène Freyssinet à Saint à Briec	Travaux de sécurisation des façades	Lycée Eugène Freyssinet à Saint à Briec	<b>89 950</b>				Travaux	SFB OUEST	22950	TREGUEUX	1	20/10/2016
SEMAEB	Locaux d'enseignement (aménagement de la salle 102, rénovation des salles et du couloir 100 et remplacement du SSI) au lycée Jules Verne à Guingamp	Plomberie / chauffage / ventilation	Lycée Jules Verne à Guingamp	<b>22 216</b>				Travaux	SAS BURLLOT	22170	PLOUAGAT	12	16/11/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Menuiseries extérieures aluminium	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>2 900</b>				Travaux	FALHER	22110	ROSTRENEN	2	29/09/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Faux plafonds	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>2 690</b>				Travaux	LE GALL PLAFONDS	29200	BREST	2	29/09/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Faïence - nettoyage	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>2 954</b>				Travaux	LE TEUFF CARRELAGE	29190	LE CLOITRE PLEYBEN	2	30/09/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Ventilation - plomberie	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>1 575</b>				Travaux	MARCEL GILOT	22110	ROSTRENEN	2	29/09/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier à Carhaix	Electricité	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>12 515</b>				Travaux	KERVEADOU	29270	CARHAIX-PLOUGUER	2	06/10/2016



Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
SEMAEB	Restructuration de l'internat F au lycée Chateaubriand de Rennes	Remplacement de stores	Lycée Chateaubriand de Rennes	<b>14 000</b>				Travaux	ARMORY STORES	35 520	MELESSE	1	22/10/2016
SEMAEB	Restructuration de l'internat F au lycée Chateaubriand de Rennes	Remplacement de plans vasques existants	Lycée Chateaubriand de Rennes	<b>6 516</b>				Travaux	SOPEC	35770	VERN SUR SEICHE	1	07/10/2016
SEMAEB	Restructuration du lycée (PHASE 2) du Lycée agricole de Saint Aubin du Cormier	Etat parasitaire	Lycée agricole de Saint Aubin du Cormier	<b>560</b>				Services	DEKRA	44800	SAINT HERBLAIN	1	17/11/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Aménagement extérieur	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>51 397</b>				Travaux	ID VERDE	35650	LE RHEU	17	22/10/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Voirie et Réseaux Divers	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>448 387</b>				Travaux	COLAS	35410	CHATEAUGIRON	17	22/10/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Clos-couvert	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>2 110 000</b>				Travaux	LEGENDRE	35208	RENNES	17	22/10/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Finitions	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>840 966</b>				Travaux	HEUDE BATIMENT	53500	ERNEE	17	22/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Chauffage, ventilation, plomberie	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>359 500</b>				Travaux	CSA	22000	SAINT-BRIEUC	17	22/10/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Electricité / Courants faibles	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>303 284</b>				Travaux	EIFFAGE ENERGIE	35514	CESSON SEVIGNE	17	22/10/2016
SEMAEB	Construction de l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	Ascenseur	Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères	<b>20 920</b>				Travaux	ABH	35740	PACE	17	22/10/2016
SEMAEB	Restructuration et extension du Lycée Alphonse Pelle de Dol de Bretagne	Ravalement	Lycée Alphonse Pelle à Dol de Bretagne	<b>34 000</b>				Travaux	DIAS JOAO	22440	LA MAUGEON	31	04/11/2016
SEMAEB	Restructuration et extension du Lycée Alphonse Pelle de Dol de Bretagne	Faux plafonds	Lycée Alphonse Pelle à Dol de Bretagne	<b>69 688</b>				Travaux	COYAC	35136	SAINT JACQUES	31	04/11/2016
SEMAEB	Restructuration partielle des locaux d'enseignement au Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	Gros Œuvre - Finitions	Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	<b>97 932</b>				Travaux	EIFFAGE CONSTRUCTION	56005	VANNES	6	16/11/2016
SEMAEB	Restructuration partielle des locaux d'enseignement au Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	Electricité Courant Fort (CFO) / Courant Faible (CFA)	Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	<b>182 000</b>				Travaux	SNEF	22600	LOUDEAC	6	16/11/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
SEMAEB	Restructuration partielle des locaux d'enseignement au Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	Plomberie / Chauffage / Sanitaire	Lycée Professionnel Maritime & Aquacole à Etel	<b>107 244</b>				Travaux	GUIBAN	56854	CAUDAN	6	16/11/2016
SEMAEB	Toiture étanchéité au lycée Jean Monnet à Quintin	Maîtrise d'œuvre + Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination	Lycée Jean Monnet à Quintin	<b>19 690</b>				Services	Groupement : ARMOR INGENIERIE/BATI STRUCTURE	22360	LANGUEUX	24	27/10/2016
SEMAEB	Construction d'une halle technique au lycée Jean Monnet à Quintin	Maîtrise d'œuvre + Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination	Lycée Jean Monnet à Quintin	<b>132 100</b>				Services	Groupement : ARMOR INGENIERIE/PRIGENT/QSB/LOTOUX	22360	LANGUEUX	32	09/11/2016
SEMAEB	Etudes - Toiture - isolation (bâtiment C) - façades - menuiseries extérieures (bâtiment A) - EREA Beaugard à Taden	Contrôle technique	Etablissement Régional d'Enseignement Adapte Beaugard à Taden	<b>6 870</b>				Services	BTP CONSULTANTS	35131	CHARTRES DE BRETAGNE	39	10/11/2016
SEMAEB	Etudes - Toiture - isolation (bâtiment C) - façades - menuiseries extérieures (bâtiment A) - EREA Beaugard à Taden	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	Etablissement Régional d'Enseignement Adapte Beaugard à Taden	<b>3 300</b>				Services	SCOPI SARL	22120	YFFINIAC	39	09/11/2016
SEMAEB	Etudes Internat (réfection des sanitaires et travaux divers) au lycée Rosan Parks à Rostrenen	Contrôle technique	Lycée Rosa Parks à Rostrenen	<b>7 965</b>				Services	APAVE NORD OUEST SAS	22950	TREGUEUX	37	11/10/2016
SEMAEB	Etudes Internat (réfection des sanitaires et travaux divers) au lycée Rosan Parks à Rostrenen	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	Lycée Rosa Parks à Rostrenen	<b>4 795</b>				Services	QUALICONSULT SECURITE	78941	VELIZY CEDEX	37	11/10/2016

Région Bretagne/ Mandataire	Opération/ Projet	Objet	Lieu d'exécution	Montant attribué, en € HT	Achats transversaux	Accord Cadre	Marché subséquent	Nature	Titulaire	Code Postal	Ville	Durée (en mois)	Conclu le
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier de Carhaix	Contrôle technique	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>7 053</b>				Services	SOCOTEC	29806	BREST CEDEX 9	29	15/10/2016
SEMAEB	Restructuration externat A (phase 2 - 2ème étage) au lycée Paul Sérusier de Carhaix	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	Lycée Paul Sérusier à Carhaix	<b>4 160</b>				Services	TPFI	29850	GOUESNOU	29	13/10/2016
SEMAEB	Travaux divers - bâtiment internat au lycée de Cornouaille à Quimper	Coordination Sécurité et Protection de la Santé	Lycée de Cornouaille à Quimper	<b>519</b>				Services	DEKRA	29850	GOUESNOU	4	06/10/2016
SEMAEB	Espaces agents déconstruction/ construction	Etudes géotechniques	Locaux de l'équipe mobile d'Assistance techniques à Saint-Malo	<b>1 545</b>				Services	FONDOUEST	35768	SAINT GREGOIRE	2	23/11/2016
SEMAEB	Construction du lycée de Liffré	Etudes de suretés	Liffré	<b>6 180</b>				Services	SOLUTIONS CONSEILS	77000	SERRIS	48	09/11/2016
SEMAEB	Construction du lycée de Liffré	Maîtrise d'œuvre	Liffré	<b>4 327 648</b>				Services	CHOMETTE	75007	PARIS	48	16/11/2016
SEMAEB	Travaux de sécurité électrique Phase 2 du Lycée Victor Hugo à Hennebont	Diagnostic amiante et repérage plomb	Lycée Victor Hugo à Hennebont	<b>5 080</b>				Services	EQUANTEC	29480	LE RELECQ KERHUON	36	11/10/2020
<b>Total des travaux réalisés dans les lycées bretons, par le mandataire de la Région : la SEMAEB (€ HT)</b>				<b>9 308 099</b>									
<b>Total général des marchés passés sur la période du 1er octobre au 30 novembre 2016 (€ HT)</b>				<b>37 422 148</b>									

# Politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte

## CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

### DELIBERATION

#### La politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à

## REGION BRETAGNE

Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L4221-5 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Vu l'avis de la commission Finances et Affaires Générales du 6 février 2017

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil Régional ;

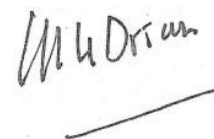
Et après avoir délibéré ;

### DECIDE

(Le groupe Front National vote contre)

**- d'approuver les orientations de la politique d'achat du Conseil régional proposées dans le rapport joint en annexe et ses premières déclinaisons opérationnelles.**

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional

Février 2017

## **La politique d'achat au service de l'économie : vers un partenariat pour une commande publique ouverte.**

Le Conseil régional de Bretagne entend fixer les orientations de sa politique d'achat et affirme qu'elle constitue un axe majeur de l'exercice de ses compétences, dans le souci permanent d'améliorer la qualité des services publics, d'accroître l'efficacité de l'administration et de créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique. En cela, elle constitue avant tout un acte économique et un levier de soutien et d'accompagnement des politiques économiques pour créer les conditions du rapprochement de l'offre et la demande, soutenir la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi et stimuler l'innovation.

En effet, au niveau national, la commande publique représente environ 200 milliards d'euros, soit 10% du PIB<sup>1</sup>. Au niveau régional, s'il est plus difficile d'en apprécier le poids économique, on estime toutefois que les seules collectivités commandent directement chaque année plus 2,5 milliards de prestations (principalement dans le secteur du BTP) et contribuent, par leurs dotations, au financement d'autres opérations d'envergures. Le Conseil régional, quant à lui, a une capacité d'influence significative. Ces achats s'élèvent à 150 millions d'euros en moyenne par an, sans inclure les achats des lycées qu'il finance.

Aussi, le Conseil régional de Bretagne souhaite poser les fondements d'une politique d'achat économiquement responsable laquelle prendra appui sur les actions d'ores et déjà engagées par la collectivité dans le cadre de ses compétences : SRADDET, Plan Agricole et Agroalimentaire, Politique Egalité Femmes-Hommes, Charte pour la qualité de l'emploi, Plan Bâtiment Durable Breton, Eco-référentiel des lycées,...

Plus particulièrement la SRDEII<sup>2</sup> aborde explicitement cette problématique. Elle rappelle que :

*« [la commande publique] constitue (...) un levier important de développement des TPE/PME et ETI qui souvent se sentent exclus de ces marchés en raison de la perception qu'elles en ont (monde opaque réservé aux gros notamment) et de la complexité administrative rencontrée. »*

<sup>1</sup> Ministère de l'Economie, de l'industrie et du numérique - Avril 2016

<sup>2</sup> Stratégie régionale de développement économique et d'innovation à l'international, 2014-2020 - [http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2013-12/srdeii\\_final.pdf](http://www.bretagne.bzh/upload/docs/application/pdf/2013-12/srdeii_final.pdf)



« Dans certains secteurs émergents où l'innovation est cruciale comme ~~les écoles, les dispositifs~~ médicaux ou les nouveaux services de transports, la commande publique représente plus de 50% des débouchés commerciaux. Ce sont donc des marchés clés pour pouvoir croître. »

« Pour les entreprises innovantes, la commande publique représente bien souvent une vitrine de leur produit ou service. »

Signataire de la charte régionale de la commande publique en 2014, le Conseil régional de Bretagne entend également promouvoir et asseoir la dynamique territoriale singulière et participative initiée par l'association Breizh Small Business Act en faveur d'une commande publique renouvelée et économiquement responsable.

En signant cette charte, le Conseil régional de Bretagne, comme tous les donneurs d'ordre publics et opérateurs économiques bretons signataires, soumis aux nouvelles dispositions issues de la réforme de la commande publique de 2016<sup>3</sup>, a souhaité renforcer les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, afin de davantage donner aux entreprises locales d'opportunité de se voir attribuer des marchés publics. Les engagements de la charte régionale de la commande publique, ci-dessous rappelés, guideront la politique d'achat volontariste du Conseil régional.



Par delà ces engagements, il est essentiel d'assurer la concertation dans la définition et la mise en œuvre de la politique d'achat. Cette dernière doit s'inscrire dans la volonté affirmée des acteurs territoriaux en faveur d'un renforcement des logiques de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, entre acteurs publics locaux, entre acteurs publics et privés, avec les organisations professionnelles et les acteurs du monde économique et social.

Une méthode participative sera donc privilégiée en faveur d'un partenariat régional pour une commande publique ouverte visant à dessiner la commande publique « en mode plateforme » laquelle donnera accès, de manière agrégée, aux services suivants : espace numérique de sourcing, profil d'acheteur mutualisé, observatoire régional de la commande publique.

Pour l'ensemble des filières concernées (relevant de la compétence régionale), la politique d'achat s'inscrira dans les principes directeurs de la commande publique en faveur :

- du développement durable dans ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale ;

<sup>3</sup> Ordonnance du 23 juillet 2015 et décret du 24 mars 2016 relatif aux marchés publics et ordonnance du 29 janvier 2016 et décret du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

- d'un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique ;
- de la diffusion de l'innovation ;

Elle précisera :

- les objectifs chiffrés à atteindre selon plusieurs échéances (court - moyen - long terme) sur la base de ceux fixés au niveau national et européen ;
- les leviers d'achat activables pour atteindre les objectifs fixés ;
- les indicateurs de mesure des économies d'achat ainsi que leur traduction en économies budgétaires ;
- les principes de transparence et de déontologie à respecter au regard des dispositions de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;
- les conditions de rationalisation et d'optimisation de l'usage du système d'information des achats ;
- les modalités de diffusion des pratiques d'achats et d'animation d'un réseau des acheteurs publics bretons ;
- la politique de communication interne et externe du Conseil régional en matière d'achat ;
- le mode de coopération, de partage des données économiques et le niveau de mutualisation avec les autres donneurs d'ordre publics bretons et en particulier la Plateforme régionale des achats de l'Etat (PRAE).

## I. La responsabilité économique, sociale et environnementale fondement de la politique d'achat du Conseil régional

### I.1. Le Plan national d'action pour les achats durables : socle du schéma des achats économiquement responsables

Selon le Plan national d'action pour les achats publics durables (PNAAPD) 2015-2020, un achat public durable est un achat qui intègre des dispositions en faveur de la protection ou de la mise en valeur de l'environnement, du progrès social et qui favorise le développement économique ; prend en compte l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes concernées par l'acte d'achat ; permet de réaliser des économies « intelligentes » au plus près du besoin et incitant à la sobriété en termes d'énergies et de ressources ; intègre toutes les étapes du marché et de la vie du produit et ou de la prestation.

Le PNAAPD propose ainsi une approche pragmatique, sur la durée, invitant les décideurs publics à adopter une démarche responsable en faveur de l'achat public durable. Il nous invite au dialogue et à la concertation permanente avec les acteurs du monde économique. Il a vocation à inspirer l'ensemble des acheteurs publics. Il fixe six objectifs concrets :

- 25% des marchés passés au cours d'une année comprennent au moins une clause sociale ;
- 30% des marchés passés au cours d'une année comprennent au moins une clause environnementale ;
- Dès l'étape de la définition du besoin, 100% des marchés font l'objet d'une analyse approfondie, visant à définir si les objectifs du développement durable peuvent être pris en compte dans le marché ;
- 100% des produits et services achetés sont des produits à haute performance énergétique, sauf si le coût global des produits et services à haute performance énergétique est supérieur à celui des produits et services classiques, et dans la mesure où cela est compatible avec l'adéquation technique et la durabilité au sens large ;
- 80% des achats de papier, d'appareils d'impression, de fournitures, de mobilier, de vêtements, de matériel de bureautique prennent en compte la fin de vie de ces produits, que ce soit dans les conditions d'exécution du marché ou dans une démarche globale de gestion de la fin de vie des produits (recyclage, réemploi, traitement des déchets...) ;

### I.2. Le schéma des achats économiquement responsables au service d'une stratégie d'achat par filières

Le schéma des achats économiquement responsables du Conseil régional de Bretagne<sup>4</sup> s'articulera autour des trois axes suivants :

- **Une responsabilité économique assumée** pour des achats publics guidés par le souci du meilleur rapport qualité-prix et la recherche d'un réel équilibre contractuel

Pour répondre aux enjeux de développement économique, la commande publique, irriguée par le principe de concurrence, doit reposer sur l'expression du « juste besoin » couplée avec une démarche d'intelligence économique territoriale.

---

<sup>4</sup> L'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement responsables est prévue par l'article 13 de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire modifiée par l'article 76 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte afin d'élargir ce schéma à la promotion des achats publics écologiquement responsables.

Par sa politique d'achat, le Conseil régional s'engage à :

- créer les conditions d'un meilleur accès des PME et des TPE à la commande publique;
- créer les conditions de relations contractuelles respectueuses et équilibrées ;
- payer la juste qualité au juste prix et ainsi contribuer au maintien de l'emploi et à la lutte contre le dumping social ;
- contribuer à la stimulation de l'écosystème économique vers plus de qualité et d'innovation et ainsi œuvrer au soutien de la compétitivité des entreprises.

→ **Une responsabilité sociale et solidaire renforcée** par une politique d'achat qui valorise l'emploi régional et est favorable au modèle économique social et solidaire alternatif

Si la commande publique relève avant tout d'un acte économique, elle peut être le vecteur d'impact social positif. Amplifiant son action actuelle, la Région Bretagne s'engage à :

- valoriser les savoir-faire des opérateurs de l'économie sociale et solidaire ;
- contribuer à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi par la mise en place de clauses sociales ;
- lutter contre les discriminations en valorisant l'insertion des personnes en situation de handicap et en défendant les valeurs d'égalité femmes-hommes.

→ **Une responsabilité environnementale accrue** par une politique d'achat vertueuse limitant ses impacts sur son environnement

Si le droit de la commande publique constitue un levier d'action au service des politiques publiques (construction, transports, insertion sociale, protection de l'environnement), avec la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, c'est un nouveau pas qui est franchi, en faveur d'une « transition vers une économie circulaire<sup>5</sup>».

Par sa politique d'achat, la Région Bretagne s'engage à :

- préférer les solutions ayant un moindre impact pour l'environnement en privilégiant des solutions alternatives à l'acte d'achat classique (location, mutualisation, ...) ;
- sélectionner les produits les plus respectueux de l'environnement par référence aux éco-labels, à l'éco-conception et à l'éco-construction tout en favorisant les produits et services à haute performance énergétique ;
- valoriser les entreprises et opérateurs économiques qui agissent en responsabilité dans leur politique d'entreprise et leurs pratiques ;
- passer d'un critère prix à une logique de raisonnement en coût global ;
- favoriser une démarche de transition vers une économie circulaire en contribuant à faire émerger des pratiques vertueuses, en matière d'économie de la fonctionnalité, de réemploi des

---

<sup>5</sup> L'économie circulaire concrétise l'objectif de passer d'un modèle de réduction d'impact à un modèle de création de valeur, positive sur un plan social, économique et environnemental - Source : [http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire\\_a361.html](http://www.institut-economie-circulaire.fr/Qu-est-ce-que-l-economie-circulaire_a361.html)

produits, de réutilisation des déchets, et de production de biens et services incorporant des matières issues du recyclage.

La mise en œuvre du schéma des achats économiquement responsables impliquera de poursuivre le travail engagé avec le Réseau Grand Ouest, association dont le rôle est de fédérer les collectivités du Grand Ouest en faveur de la promotion des achats responsables ; avec les têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire (Fédération des entreprises d'insertion, Union Nationale des Entreprises Adaptées), l'Association Bretagne Boutique Solidaire ou encore le Guichet unique Atout Clauses (MEIF) basé à Rennes qui en tant que facilitateur du bassin rennais offre un appui substantiel à la mise en œuvre des clauses sociales.

## **II. Une politique d'achat reposant sur une fonction achats modernisée**

Souvent perçue comme une matière juridique contraignante tant par les acheteurs publics que par les opérateurs économiques, la commande publique est trop rarement appréhendée comme une véritable politique publique transverse.

Et pourtant, la politique d'achat peut être vue « comme un espace ouvert aux initiatives locales ». Libres aux décideurs publics d'en définir les orientations politiques (développement économique, emploi local, production locale, innovation sociale et environnementale...), de déterminer les stratégies d'achat (programmation des achats et évaluation du besoin, choix des montages contractuels, massification des achats et mutualisation...) et de fixer des conditions d'exécution efficaces. Autant d'objectifs qu'il convient de savoir concilier sans perdre de vue que la commande publique consiste, avant tout, en la satisfaction d'un besoin identifié en parvenant à la meilleure performance en termes de coûts et de services ou fonctionnalités attendus.

Au travers de la réforme de la commande publique de 2016, acheteurs publics et opérateurs économiques, héritent des méthodes et des outils d'achats innovants déjà largement utilisés pour les achats privés. Aussi, les nouvelles règles issues des directives marchés publics et concessions marquent un mouvement vers une plus grande liberté en matière de gestion des services publics. En matière de commande publique, pour tirer pleinement bénéfice de cette évolution, il est nécessaire de progresser simultanément sur trois axes complémentaires – transparence, concurrence, compétences.

Dès lors, la formalisation de la stratégie d'achat doit conforter la transition, actuellement déjà partiellement à l'œuvre, du passage d'une logique juridique, centrée sur la sécurisation des procédures, vers une logique globale intégrant des objectifs de performance économique, qualité, délais et développement durable.

### **Première réalisation : L'engagement d'une commande publique simplifiée et dématérialisée au 1<sup>er</sup> octobre 2018**

#### **→ Un contexte européen et national propice**

"Le plan d'action pour l'administration en ligne 2016-2020" s'inscrit dans la stratégie pour un marché unique numérique en Europe et vise à diminuer les obstacles à la mise en place du marché unique numérique. Il vise à développer l'offre et l'usage des services publics numériques aux citoyens et entreprises de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la généralisation de la dématérialisation des procédures de passation de la commande publique au sein des administrations publiques des Etats membres. Ainsi, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018<sup>6</sup>, toutes les communications et tous les échanges d'informations devront être effectués par des moyens de communication électronique lorsqu'une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence envoyé.

La dématérialisation totale de la commande publique, dès le premier euro, et son corollaire la gestion de la preuve électronique, est donc à conduire par la collectivité régionale à compter de l'année 2017. La mobilisation autour de ce résultat s'impose certes à nous du fait des échéances réglementaires mais également pour les bénéfices escomptés tant pour notre administration que pour les entreprises de notre territoire.

---

<sup>6</sup> Article 41 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

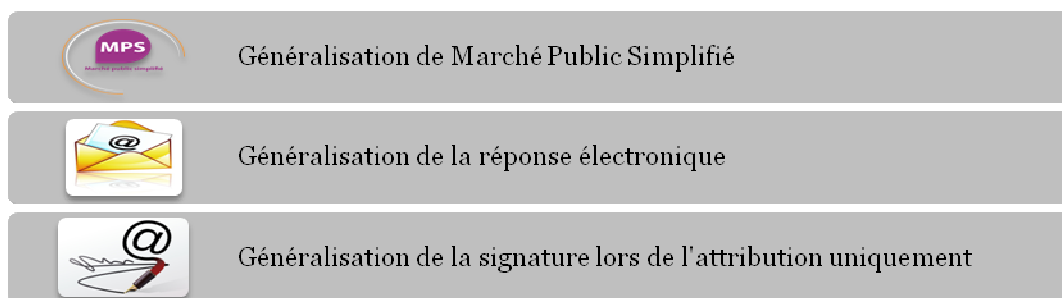
Mégalis Bretagne et différentes autres collectivités bretonnes sont préfigurateurs de la dématérialisation totale des marchés publics. Le Conseil régional souhaite renforcer l'utilisation de la salle régionale des marchés publics (profil d'acheteur régional mutualisé).

### → Des bénéfices mesurables

Les bénéfices de la simplification et de la dématérialisation des achats publics ne sont plus à démontrer tant pour nos administrations que pour les opérateurs économiques :

- des économies de gestion interne (temps et coût)
- une optimisation et valorisation des données essentielles de la commande publique (collecte automatisée des données numériquement natives)
- une optimisation du coût global des achats (massification, standardisation, mutualisation)
- une simplification des procédures et des échanges entre les acheteurs publics et opérateurs économiques (« Dites-le-nous une fois », France Connect)
- un accès facilité des entreprises et une augmentation significative de la concurrence au sein de secteurs d'activités bénéficiant peu de la commande publique
- une meilleure visibilité et lisibilité de l'action publique pour les citoyens

### → Une volonté régionale affirmée d'une commande publique dématérialisée



La salle régionale des marchés publics est l'interface de gestion des marchés publics, administrée par le syndicat mixte Mégalis Bretagne. Elle constitue le profil d'acheteur mutualisé des donneurs d'ordre bretons. Elle permet aux entreprises d'avoir accès à l'ensemble de la commande publique régionale et de répondre aux offres des acheteurs publics. Elle doit donc être facile à utiliser et constamment actualisée. En 2017, les services du Conseil régional de Bretagne utiliseront cet outil de manière optimale.

La Région Bretagne expérimente depuis 2014, la remise de la candidature via le dispositif des marchés publics simplifiés (MPS). Cette procédure permet aux entreprises de postuler à un marché avec leur simple numéro SIRET. Ce dispositif sera généralisé pour l'ensemble des consultations au 1er trimestre 2017. Cette modalité de réception des candidatures facilitera la réception du Dossier Unique Marché Européen (DUME) à compter du 1er octobre 2018.

Les finalités liées à la dématérialisation des marchés publics rejoignent celles liées à la mise en œuvre de la facturation électronique qui s'impose pour les personnes publiques dès le 1er janvier 2017. La Région Bretagne a déjà engagé des actions en faveur de la mise en œuvre de cette réforme. Ainsi, la facturation électronique généralisée permet des gains mutuels pour les entreprises et les administrations : une optimisation du temps de traitement comptable, réduction des coûts (impression et envoi postal), diminution de l'empreinte carbone, suppression des manipulations de documents « papier », garantie de remise des documents.

Parallèlement, une réflexion sur la rationalisation du système d'information achat et financier de la Région Bretagne doit être menée courant 2017. Un état des lieux a été réalisé fin 2016 et démontre la multiplicité et le manque d'interopérabilité des outils. Un recensement des pratiques devra également être mené. Il permettra de conduire une réflexion sur la rationalisation et l'uniformisation du processus achat. Ce bilan permettra le déploiement d'un système d'information efficient et homogène.

### Déclinaison opérationnelle

Le Conseil Régional de Bretagne engage, dès le 1er trimestre 2017, plusieurs actions en faveur de la dématérialisation généralisée pour un accès facilité à la commande publique pour les entreprises. Le plan d'action sera décliné au bénéfice des agents de la collectivité, des opérateurs économiques mais également des autres acheteurs publics bretons, cela dans une démarche territoriale.

- ⇒ Former les acheteurs pour une utilisation optimale de la salle régionale des marchés publics Mégalis Bretagne.
- ⇒ Généraliser la signature électronique dans une optique de dématérialisation de bout en bout des marchés publics (de la passation à l'exécution).
- ⇒ Promouvoir la facture électronique
- ⇒ Rationaliser et outiller le système d'information achat
- ⇒ Instituer le Marché Public Simplifié (MPS) comme la procédure de principe<sup>7</sup>
- ⇒ Imposer la signature électronique au seul stade de l'attribution de l'offre
- ⇒ Mettre fin à l'obligation de chiffrage des plis
- ⇒ Communiquer en direction des opérateurs économiques avec le soutien des organisations et fédérations professionnelles

### Deuxième réalisation : Poursuivre la professionnalisation de la fonction achats et constituer un réseau des acheteurs publics bretons

Développer au sein de nos collectivités une véritable « fonction achats » revient à imaginer les modalités du management de la fonction achats et accompagner la professionnalisation des acheteurs publics.

En effet, il est souvent reproché aux acheteurs publics de ne concevoir l'achat public qu'au prisme de la sécurité juridique des procédures et d'omettre sa dimension économique. Plusieurs études montrent que les acheteurs publics ont une connaissance parfois très parcellaire du tissu économique et industriel et qu'ils ne procèdent pas systématiquement à une veille économique et technologique, alors qu'ils sont des éléments essentiels du processus de définition du besoin.

Le renforcement de la professionnalisation de ces fonctions et la responsabilisation des acheteurs publics constituent donc des leviers importants d'efficacité et de performance de la commande publique.

<sup>7</sup> <https://mps.apientreprise.fr/stats>



### Déclinaison opérationnelle

La professionnalisation de la fonction achats dépassant les questions liées à son organisation au sein du conseil régional, il est proposé d'engager la réflexion à l'échelon régional voire national. Une concertation pourrait ainsi s'engager.

- ⇒ Initier la création d'une filière de formation, initiale et continue du management de l'achat public
- ⇒ Engager la réflexion avec le CNFPT et sa délégation régionale ainsi qu'avec la Direction des achats de l'Etat et la direction de la plateforme régionale des achats de l'Etat (SGAR)
- ⇒ Constituer un réseau des acheteurs publics bretons et engager l'animation régionale de la fonction achat dans le cadre de la conférence régionale de l'action publique

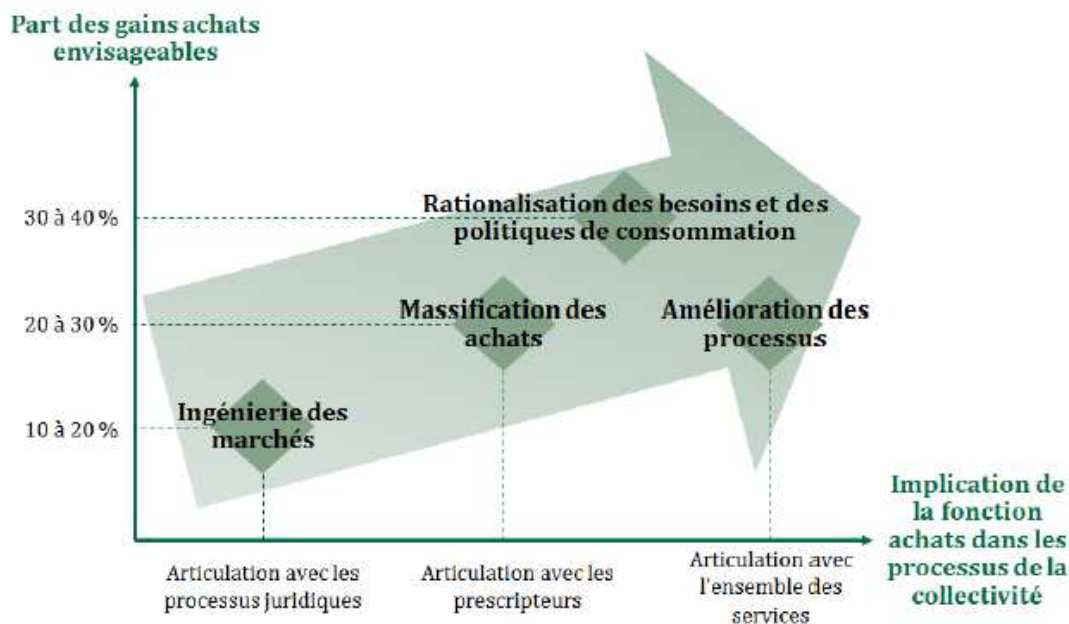
### Troisième réalisation : Elaborer un plan pluriannuel de programmation des achats

La rationalisation des dépenses est un enjeu pour réduire les coûts de fonctionnement et préserver les capacités d'investissement. Pour cela, l'acte d'achat doit être davantage uniformisé et la fonction achats mieux structurée.

Les enjeux d'optimisation des achats courants varient cependant en fonction des organisations acheteuses. Un panel de leviers permet la réalisation des gains d'achat. Ces gains mesurent la valeur ajoutée de l'acheteur dans une opération, c'est à dire ce qui a été fait différemment et mieux que la fois précédente grâce à son intervention.

Les gains d'achats sont réalisables tout au long du processus achat, mais la majorité de ceux-ci est réalisée lors de la phase amont de l'achat.

Il existe quatre leviers de gains d'achat potentiels, les trois premiers sont liés au processus achat stricto-sensu, le dernier dépend de l'organisation de la collectivité. Les quatre leviers sont représentés dans le schéma suivant :



Source : Rapport IGA/IGF : La fonction achats des collectivités territoriales, avril 2016

La politique d'achat nécessite une vision globale des achats de la collectivité. La programmation des achats contribue à répondre à cet objectif déterminant pour la réussite des achats.

Une fois la programmation des achats réalisée, les acheteurs définissent plus précisément leurs besoins, afin d'identifier les leviers d'achat utilisés. L'analyse préalable d'un segment d'achat doit permettre de définir une stratégie d'achat dans quatre optiques : technique, coût, développement

est réalisée, afin d'éviter durable, innovation. Ainsi, une évaluation financière et de qualité, notamment, un achat de "sur ou de sous-qualité". L'objectif étant de s'assurer de l'adéquation de l'achat au besoin réel.

Le « juste besoin » sera déterminé en usant des méthodes du sourçage ou étude de marché fournisseurs. Cette pratique des acheteurs a été consacrée par la nouvelle réglementation relative à la commande publique<sup>8</sup>. Il s'agit d'une méthode d'analyse marketing appliquée à la fonction achats afin de caractériser le marché fournisseur sur quatre axes<sup>9</sup>.

La généralisation de cette démarche par les acheteurs permettra d'établir un rapprochement entre l'offre et la demande. Les fournisseurs pourront aussi adapter leur offre en fonction des besoins des acheteurs.

La connaissance des fournisseurs potentiels permet de s'assurer de leurs capacités à répondre au besoin de la collectivité et permet aux collectivités d'ajuster son besoin pour "payer le juste prix".

### Déclinaison opérationnelle

- ⇒ Finaliser le diagnostic des achats (courant 2017)
- ⇒ Industrialiser la programmation des achats et réaliser un plan pluriannuel des achats (2018)
- ⇒ Intégrer dans le rapport d'activité et de développement durable l'évaluation de la performance de la politique d'achat du Conseil régional
- ⇒ Systématiser le sourçage pour déterminer le "juste besoin"
- ⇒ Prototyper un espace numérique de mise en réseau des acteurs de la commande publique

---

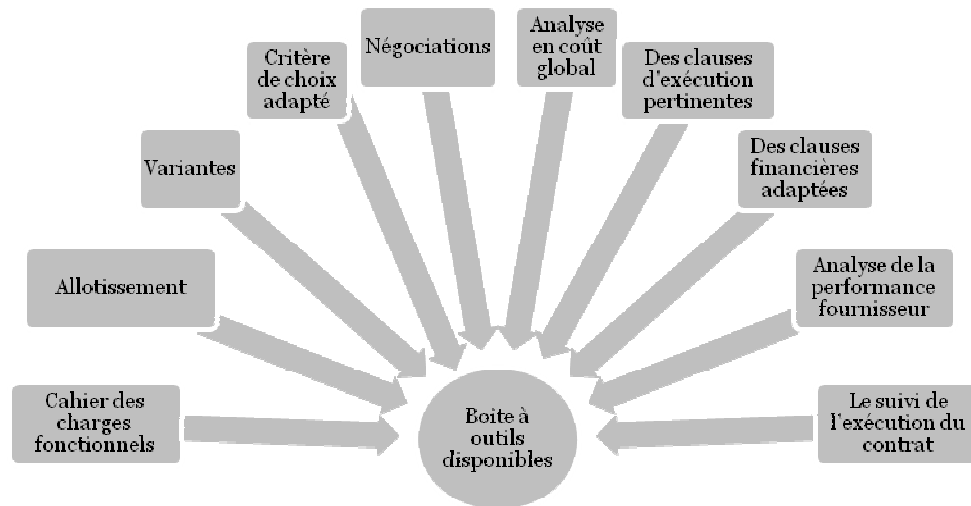
<sup>8</sup> L'article 4 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics, dispose que "afin de préparer la passation d'un marché public, l'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences. Les résultats de ces études et échanges préalables peuvent être utilisés par l'acheteur, à condition qu'ils n'aient pas pour effet de fausser la concurrence et n'entraînent pas une violation des principes de liberté d'accès à la commande publique, égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures".

<sup>9</sup> Le couple produit/fournisseur, le secteur industriel, le marché des fournisseurs et les caractéristiques de l'environnement, économique, commercial, juridique et environnemental de ce marché.

## Quatrième réalisation : Concevoir un design contractuel pour développer un achat efficient et favoriser la compétitivité des opérateurs économiques

Pour améliorer l'efficacité des achats, l'acheteur définit l'ingénierie contractuelle adéquate, en respectant le triptyque : qualité - coût – délai.

### → S'approprier les modes opératoires et outils disponibles



Pour ce faire, les acheteurs doivent questionner leurs pratiques en analysant les achats passés via des bilans réguliers et développer les pratiques qui ont fait leurs preuves.

Le Conseil régional a l'ambition d'améliorer la conduite de l'achat public en s'appropriant des procédés innovants<sup>10</sup> afin de s'adapter au fonctionnement du monde économique.

Par exemple, les achats publics sont souvent critiqués pour leurs cahiers des charges trop descriptifs. Afin de laisser aux candidats la possibilité de proposer une diversité de produits ou de prestations, le Conseil Régional de Bretagne s'engage à fixer les fonctionnalités attendues (atteinte d'un résultat), tout en définissant les contraintes, normes et exigences minimales.

De même, l'utilisation des variantes dans les marchés publics n'est pas la pratique habituelle du conseil régional de Bretagne, en raison notamment de la complexité de mise en œuvre. Pourtant, cet instrument peut favoriser l'accès de nos marchés à de nouvelles entreprises et développer l'innovation<sup>11</sup>. Des actions seront mises en œuvre pour favoriser leur utilisation.

Le choix de l'offre la moins disante n'est pas favorable au développement économique local. Avec des critères souvent trop basiques et pas assez discriminants, il freine l'émergence de nouveaux fournisseurs.

<sup>10</sup> Par exemple, il en sera fait usage dans le domaine de la construction des ouvrages publics et en particulier des lycées, afin d'atteindre des objectifs de performance globale des ouvrages. La programmation immobilière des lycées telle qu'exposée dans le Schéma directeur immobilier des lycées publics et sa déclinaison contractuelle et opérationnelle feront l'objet d'une attention particulière.

<sup>11</sup> L'article 52 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics prévoit la possibilité de ne pas présenter d'offres de base, et uniquement des offres variantes. L'opérateur pouvant ne pas répondre à l'offre de base peut alors plus aisément accéder à la commande publique.

Or, la nouvelle réglementation<sup>12</sup> conforte la notion de choix de "l'offre économiquement la plus avantageuse" et consacre le principe de l'analyse en coût global qui peut être fondé sur le cycle de vie réel du produit<sup>13</sup>. "Le coût global d'une fourniture ou d'une prestation correspond au cumul de tous les coûts engendrés lors des différentes phases de la vie de cette fourniture ou de cette prestation depuis les études préalables jusqu'au retrait du service"<sup>14</sup>. Ce contexte permet à la Région d'approfondir sa méthode d'analyse des offres favorisant le choix du mieux disant<sup>15</sup>.

Aussi, une carence dans le suivi de l'exécution des marchés est préjudiciable à l'efficacité des achats. Ainsi, le suivi de la bonne exécution du contrat est fondamental pour s'assurer de la réalisation des engagements des fournisseurs. Le conseil régional mettra en œuvre les modalités de contrôle, de réception, et utilisera des mesures coercitives disponibles, en cas de mauvaise exécution du contrat. Parallèlement, la bonne évaluation des fournisseurs favorisera l'amélioration de leur performance.

En outre, le Conseil régional poursuit une politique d'accès à la commande publique aux TPE/PME et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil régional entend développer sur son territoire les mesures exposées dans le Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi. Il entend faire de la commande publique un levier au soutien de la capacité d'innovation des entreprises. Le choix de solutions innovantes joue un rôle essentiel dans l'amélioration de l'efficacité et de la qualité des services publics. L'usage des moyens suivants sera encouragé :

- Le partenariat d'innovation : il a pour objectif de faciliter la passation de marchés publics à visée innovante et d'aider les acheteurs publics à faire une meilleure utilisation stratégique de leurs marchés pour stimuler l'innovation. L'acheteur public recourt au partenariat d'innovation lorsqu'il n'existe pas sur le marché de solution pouvant satisfaire son besoin ; le but est alors de faire émerger un dispositif neuf (cas différent du dialogue compétitif pour lequel l'acheteur ne peut identifier seul les solutions existant sur le marché).

- Le dialogue compétitif<sup>16</sup> : il permet aux acheteurs de définir ou développer les solutions permettant de répondre à ses besoins avec les candidats durant la procédure.

### **Déclinaison opérationnelle**

⇒ Développer la réflexion et le partage du panel des techniques d'achats pour une mise en œuvre effective dans les cahiers des charges

⇒ Rédiger des documents techniques et pratiques à l'attention des acheteurs

⇒ Organiser des réunions d'information et des ateliers collaboratifs avec les services acheteurs pour partager les pratiques

<sup>12</sup> Article 52 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics

<sup>13</sup> Article 63 du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

<sup>14</sup> Selon la norme AFNOR XP X50-155 (« Management par la Valeur et Coût Global »)

<sup>15</sup> Coût global : ensemble des coûts engendrés par la conception, la réalisation, l'investissement, l'exploitation et la maintenance sur une période déterminée. Coût initial : coût qui correspond aux phases initiales de la conception et de la construction (études, accompagnement, foncier, travaux, équipements, coûts financiers...). Coût différé : coût relatif à l'exploitation, la maintenance et les modifications fonctionnelles, ou encore les coûts de consommation énergétique et les coûts de renouvellement de matériels qui peuvent varier selon les investissements initiaux. Coût résiduel : il reflète la valeur du bien au terme d'une durée choisie.

<sup>16</sup> Article 75 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

### III. Vers un partenariat régional pour une commande publique ouverte

Promouvoir la transparence des procédures de passation et d'exécution des contrats publics est un enjeu favorable à la concurrence et répond à l'obligation de rendre compte de l'utilisation de l'argent public.

A l'heure du partenariat pour un gouvernement ouvert et des engagements pris par la France en faveur d'une commande publique transparente, c'est une préoccupation qui doit nous animer avec pour objectifs de responsabiliser les décideurs publics et d'offrir aux opérateurs économiques et aux citoyens une plus grande lisibilité et visibilité de la commande publique. La transparence de la commande publique n'est pas une fin en soi et l'ouverture des données publiques (open data) seulement un moyen. Pour autant, l'open data constitue un vecteur prometteur de renforcement de l'intégrité publique que la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique s'est attachée à démontrer par l'exemple dans sa récente contribution au Sommet mondial du partenariat pour un gouvernement ouvert<sup>17</sup>.

Le recensement économique de l'achat public réalisé en France depuis 10 ans relève de la responsabilité de l'Etat et en particulier de la Direction des affaires juridiques de Bercy au travers de l'Observatoire économique de la commande publique (OECB). Les données disponibles ne sont pas exhaustives et suffisamment fiables pour pouvoir être exploitées à des fins d'analyse et de pilotage des politiques d'achat régionales. Elles ne nous permettent pas de mesurer le poids économique de la commande publique dans l'économie bretonne par secteur d'activité et encore moins de valoriser le lien entre commande publique et valeur ajoutée territoriale.

Ainsi, l'obligation faite aux acheteurs publics de publier les données essentielles de marchés publics sur leur profil d'acheteur à compter du 1er octobre 2018<sup>18</sup> ouvre de nouvelles perspectives.

Pour accélérer cette démarche vertueuse en faveur d'un recensement économique dynamique et en temps réel de la commande publique, le Conseil régional de Bretagne entend poursuivre le travail par le déploiement de l'observatoire régional de la commande publique.

Son objectif est multiple:

- Rendre visible et lisible la commande publique
- Piloter et évaluer la politique d'achat en interrogeant sa performance et sa pertinence
- Faciliter et simplifier l'usage des données et la réalisation d'analyses économiques

Dénommé « My Breizh Open Data - Marchés Publics »<sup>19</sup>, l'observatoire régional de la commande publique est un outil dynamique de pilotage de la politique d'achat basé sur des mécanismes d'automatisation de la collecte des données de marchés publics. L'observatoire permettra de réaliser,

<sup>17</sup> <http://www.hatvp.fr/wordpress/wp-content/uploads/2016/12/Open-data-integrite-publique.pdf>

<sup>18</sup> L'article 107 du décret n°2016-360 du décret relatif aux marchés publics rend obligatoire la publication de données essentielles de marchés publics sur les profils d'acheteur. Cette obligation sera traduite dans un futur arrêté, précisant notamment le format pivot des données. Ce document est le résultat de premiers travaux menés par le SGMAP et l'association Breizh Small Business Act, repris par la Direction des Affaires Juridiques du Ministère des finances et de l'économie.

<sup>19</sup> <https://breizh-sba.opendatasoft.com/page/home/>

en temps réel, une cartographie des achats afin de définir des stratégies d'achat par famille ayant pour but de rationaliser, mutualiser et obtenir des économies d'échelle.

L'observatoire est aujourd'hui au stade de prototype : le portail donne partiellement accès, en toute transparence, aux données relatives aux marchés publics attribués en Bretagne par un panel de collectivités (12 acheteurs publics, soit 5500 données publiées). La preuve du concept est faite, en un clic il donne une vision du montant des marchés attribués dès le premier euro, du nom des attributaires et sous-traitants, de leur géolocalisation et de la ventilation des financements publics par filière d'activité. Il participe à la démarche de rapprochement de l'offre et de la demande (des opérateurs économiques et des acheteurs publics) qui concourt à la réalisation de la phase de sourcing, indispensable à tout achat.

Il convient aujourd'hui, d'une part, d'engager l'industrialisation de la collecte des données de marchés publics auprès de l'ensemble des donneurs d'ordres publics et, d'autre part, de fiabiliser et massifier la publication des données du Conseil régional, de ses mandataires et des achats qu'ils réalisent via l'UGAP mais également des achats réalisés par les lycées (dépenses financées par des dotations régionales). Considérant le rôle majeur de Mégalis Bretagne en sa qualité d'opérateur public de services numériques, son expertise et son implication sont sollicités.

Le portage politique de ce projet régional d'envergure par le Conseil régional doit désormais être affirmé en faveur d'un partenariat régional pour une commande publique ouverte.

Reposant sur une approche ouverte et collaborative, le projet devra mobiliser une diversité d'acteurs (collectivités territoriales, la plateforme régionale des achats de l'Etat, les hôpitaux, les organisations professionnelles, bailleurs sociaux, universités, EPLE, les structures de développement public local ...).

Les modalités permettant d'intégrer le recensement et les analyses produites par la Cellule économique de Bretagne au travers l'Observatoire de la filière construction (Bâtiment et Travaux Publics) de la Cellule économique de Bretagne seront recherchées.

En effet, leurs objectifs rejoignent les nôtres. Ils sont les suivants : d'une part, dégager les grandes tendances de la commande publique dans le secteur du BTP en Bretagne, d'autre part, informer l'ensemble des acteurs souhaitant avoir une meilleure visibilité sur la programmation des marchés de la commande publique (montant des travaux, nature des opérations, calendrier des travaux,...).

### **Déclinaison opérationnelle**

- ⇒ Industrialiser les modalités de collecte et de publication des données de marchés publics
- ⇒ Identifier et partager au sein des grandes catégories d'utilisateurs (acheteurs publics, décideurs publics, entreprises et citoyens) les principaux indicateurs de gouvernance de la commande publique et de pilotage de la politique d'achat
- ⇒ Introduire les méthodes et outils d'exploration des données (data science) pour apporter une valeur ajoutée au suivi et au pilotage de la commande publique à travers des approfondissements thématiques (ex : comparateur des prix, lutte contre les offres anormalement basses, modèle d'analyse des impacts économiques de la commande publique sur le territoire,...)
- ⇒ Dessiner la commande publique « as a platform » par l'agrégation de briques de services à valeur ajoutée interopérables mais interdépendantes les unes des autres. Reposant sur les fondements architecturaux de l'Etat Plateforme (mécanisme d'identification et d'authentification universel et APIisation des services), la commande publique en mode plateforme donnera accès aux services suivants : espace numérique de sourcing, observatoire régional de la commande publique

## **IV. Breizh ALIM : un projet territorial et concerté en faveur d'un approvisionnement en restauration collective économiquement responsable**

Le 4 juillet 2014, le Conseil régional de Bretagne a organisé à Rennes un colloque dédié aux « Systèmes alimentaires territorialisés<sup>20</sup> ». Dans ce contexte, les Régions de France se sont engagées à promouvoir les systèmes alimentaires territorialisés au travers de leurs politiques agricoles et alimentaires dédiées au développement de leurs territoires, favorisant le développement économique local, la gestion durable de leurs ressources naturelles et la promotion de l'emploi agricole et rural. Les efforts faits pour une alimentation de qualité et de proximité dans les restaurants des établissements scolaires et l'émergence d'un service public de l'alimentation et de la restauration sont valorisés et encouragés.

### **IV.1. Une réponse aux enjeux d'ancrage territorial de l'alimentation, d'éducation et de durabilité alimentaire**

Le projet Breizh Alim' constitue la déclinaison concrète d'une approche territorialisée et concertée du développement économique, social et environnemental au bénéfice de la filière agro-alimentaire bretonne.

La promotion des « systèmes alimentaires territorialisés » et les actions de « gouvernance alimentaire régionale » sont au cœur du projet Breizh Alim' et rejoignent les enjeux de la politique d'achat économiquement responsable en faveur de l'achat public durable.

La restauration collective et l'approvisionnement de qualité et de proximité concentrent des enjeux majeurs pour le Conseil régional de Bretagne (3 millions de repas servis par an au sein des 116 lycées publics) qui a décidé, dans le contexte de crise que traverse l'agriculture et considérant les difficultés que connaît la pêche bretonne, d'engager une démarche de concertation avec les acteurs concernés de notre territoire.

La fonction achats (denrées alimentaires, autres achats...) dans les établissements publics locaux d'enseignement du secondaire (EPL) relève de la compétence du gestionnaire-adjoint de l'établissement, agent relevant de la compétence de l'État. Le Conseil régional a, pour sa part, la responsabilité de la gestion des personnels non-enseignants de ces établissements, en particulier des cuisiniers. En Bretagne, l'achat de denrées alimentaires des EPL est, pour une grande partie (environ 60%), mutualisé. Cinq groupements de commandes sont constitués. Ils sont coordonnés et gérés par des gestionnaires d'établissements désignés.

Cette démarche territoriale, pilotée par le Conseil régional, associe la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, les représentants de l'État en région (SGAR, DRAAF), le Rectorat, le Comité académique de l'enseignement catholique, les représentants de la profession agricole et maritime et des filières

---

<sup>20</sup> « La communauté scientifique, les ONG et les organisations internationales ont fait émerger le concept de « système alimentaire territorialisé » (SAT). Les objectifs des SAT sont de valoriser les produits dans des filières de proximité, de privilégier une agriculture familiale et des réseaux de PME et TPE agroalimentaires et des circuits alternatifs de commercialisation permettant de mieux partager la valeur créée, d'inventer de nouveaux modèles de production respectueux de la santé des consommateurs et intégrant une bonne gestion des ressources naturelles tout en limitant l'impact sur l'environnement et les pertes et gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire. L'originalité des SAT réside ainsi principalement dans leur configuration et leur gouvernance participative soucieuse d'équité. » - Source : Académie d'Agriculture de France

alimentaires, les conseils départementaux, les collectivités territoriales porteurs d'un Projet Alimentaire Territorial<sup>21</sup> (PAT) et tout autre acteur impliqué. Elle repose sur notre capacité à construire un projet collectif susceptible de valoriser l'écosystème territorial agro-alimentaire et d'atteindre des objectifs quantitatifs et qualitatifs, mesurables et profitables à l'économie agricole bretonne durable répondant à plusieurs problématiques : économie locale, santé publique, éducation alimentaire et modernisation des pratiques d'achats.

Cette démarche s'est concrétisée par l'organisation d'un évènement collaboratif et participatif le 8 décembre 2016 qui a réuni plus de 150 représentants autour d'une ambition collective : définir une stratégie régionale pour l'approvisionnement en restauration collective.

## **IV.2. Une feuille de route opérationnelle au bénéfice d'une stratégie d'achat pour un approvisionnement de qualité et de proximité en restauration collective**

---

Considérant que seule une démarche concertée et participative est susceptible de nous permettre de porter un projet global d'optimisation de la qualité de service de la restauration collective, il a été décidé de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés au sein du territoire régional (élu, acheteurs publics, gestionnaires d'établissements publics locaux d'enseignement, cuisiniers, producteurs et fournisseurs locaux, parents d'élèves, élèves ...).

Tous considèrent que seule une démarche de massification nous permettra d'atteindre collectivement des volumes d'achats significatifs. Ainsi, une fois l'état des lieux réalisé, cela impliquera de concevoir différemment le rapprochement de l'offre et la demande au sein de la filière alimentaire, d'accompagner l'adaptation de l'offre des filières, d'adapter nos pratiques d'achat et d'imaginer de nouvelles ingénieries contractuelles pour enfin suivre et piloter en temps réel l'achat de denrées alimentaires en restauration collective.

De manière complémentaire, le Conseil régional proposera prochainement une charte qualité de la restauration dans les lycées. Elle portera sur la qualité des plats et du service et intégrera les objectifs assignés à notre stratégie d'achat de denrées alimentaires.

Ce travail sera décliné selon la feuille de route de l'année 2017 suivante :

- Organiser le rapprochement de l'offre et de la demande (sourçage) au sein de la filière alimentaire grâce à un espace numérique de mise en réseau des acheteurs publics et des opérateurs économiques. Un prototype est en cours de réalisation par l'association Breizh Small Business Act. Cet espace se construit comme un lieu neutre et ouvert pour qu'opérateurs économiques et acheteurs publics puissent échanger librement avant la formalisation du cahier des charges, réfléchir et agir ensemble en faveur d'une commande publique performante et responsable.
- Bâtir une politique d'achat efficiente et concertée en faveur des filières alimentaires (porc, lait, œufs et produits de la mer). Il s'agit là d'une démarche inédite consistant à associer les bénéficiaires des politiques d'achat à leur élaboration. Pour les filières qui nous intéressent, participeront à la démarche, les éleveurs et producteurs (filiale porc), les producteurs et

---

<sup>21</sup> Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Article 39), les projets alimentaires territoriaux sont élaborés de manière concertée à l'initiative de l'ensemble des acteurs du territoire. Ils s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole locale et du besoin alimentaire exprimé au niveau d'un bassin de vie ou de consommation, aussi bien en termes de consommation individuelle que de restauration collective.



transformateurs (filière lait), les mareyeurs et distributeurs (filière pêche) Un besoin d'expression collectif sur des critères qualitatifs consensuels et pertinents émerge de la part des acteurs de la filière afin de mieux se structurer et d'adapter leurs offres. Des réflexions approfondies autour du juste prix devront être engagées, en lien avec les objectifs qualitatifs retenus et en cohérence avec les contraintes financières des donneurs d'ordres. La notion de coût global du produit (rendement de cuisson, gaspillage alimentaire) devra guider notre réflexion en faveur d'un travail de « critérisation » fondé sur la performance.

- Accompagner les groupements régionaux de commande de denrées alimentaires dans les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et intégrer aux cahiers des charges des leviers contractuels innovants et adaptés. Une phase pilote sera engagée avec le groupement de commande de Bréquigny qui regroupe 78 lycées et collèges du sud d'Ille-et-Vilaine en prévision de la passation de leur prochain marché public (mars 2017). Par la suite, la gouvernance (coordination) et l'organisation (temporalité des commandes, véhicule juridique et contractuel) de l'achat mutualisé de denrées alimentaires en restauration collective à l'échelle régionale devront être interrogées.
- Suivre et piloter en temps réel l'achat de denrées alimentaires en restauration collective au travers l'observatoire régional de la commande publique<sup>22</sup>. En lien avec les objectifs et les critères d'attribution, des indicateurs de suivi (quantitatif ou qualitatif) seront définis. Ces indicateurs disponibles et librement accessibles, devront permettre de mesurer l'atteinte de nos objectifs à partir de sources d'informations précises et fiables. L'évaluation est trop généralement absente des politiques publiques et en particulier des politiques d'achat alimentaire territorial. Ce sera un axe essentiel de notre démarche territoriale concertée. Elle impliquera, en outre, que les EPLE soient en mesure d'effectuer le recensement de l'origine géographique<sup>23</sup> et de la qualité des produits alimentaires livrés.

Pour outiller notre démarche régionale, nous pourrions nous appuyer sur le guide pratique et juridique «Favoriser l'approvisionnement local et de qualité en restauration collective» dénommé LOCALIM<sup>24</sup> et réalisé, en concertation, par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Cette boîte à outils destinée à tous les acheteurs publics fournit un appui méthodologique à l'achat mais également des informations précieuses sur les produits qu'il convient de valoriser et de diffuser.

### IV.3. Une stratégie d'achat pour un approvisionnement de qualité et de proximité en restauration collective déclinée par objectifs dans le futur schéma des achats économiquement responsables du Conseil régional

Sur la base des 3 axes<sup>25</sup> de son futur schéma des achats économiquement responsables, le Conseil régional s'attachera à définir les objectifs politiques qu'il entend atteindre en matière d'achat de denrées alimentaires en restauration collective.

<sup>22</sup> Restitution du BarCamp du 8 décembre 2016 – « [La commande publique augmentée par la donnée : l'exemple de l'approvisionnement de proximité en restauration collective.](#) »

<sup>23</sup> Décret du 19 août 2016 relatif à l'indication de l'origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédient :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033053008&categorieLien=id>

<sup>24</sup> <http://agriculture.gouv.fr/localim-la-boite-outils-des-acheteurs-publics-de-restauration-collective>

<sup>25</sup> Les dimensions économique (structuration et consolidation des filières et mise en adéquation de l'offre et de la demande), sociale (valorisation des savoir-faire et des terroirs) et environnementale (développement de la consommation de produits issus des circuits courts et biologiques) de la politique d'achat sont au cœur du projet Breizh Alim.

A minima, ces objectifs seront ceux du PNAAPD adaptés à la définition du juste besoin, à l'organisation de l'offre de la filière considérée et aux contraintes de mise en œuvre opérationnelle.

En outre, le Conseil régional fera siennes, à compter de 2018, les obligations fixées pour 2020 et issues du projet de loi relatif à l'égalité et la citoyenneté s'agissant de la composition des repas servis dans les restaurants collectifs. Elles sont les suivantes :

- « 40 % de produits sous signe d'identification de la qualité et de l'origine ou sous mentions valorisantes ... de produits, provenant d'approvisionnements en circuits courts ou répondant à des critères de développement durable, notamment la saisonnalité des produits ;
- 20 % de produits issus de l'agriculture biologique ou de surfaces agricoles en conversion, au sens de l'article 17 du règlement (CE) du Conseil du 28 juin 2016 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques ... ».

\*

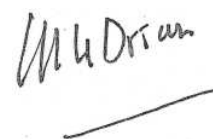
\* \*

En conclusion, dans un souci de cohérence et de performance de la politique d'achat régionale, je vous propose que ces orientations, et leurs principales réalisations synthétisées ci-après, soient notamment partagées avec la SEMAEB, mandataire du Conseil régional de Bretagne et les groupements de commandes des établissements publics locaux d'enseignement :

- la définition du schéma des achats économiquement responsables pour l'ensemble des filières relevant de la compétence régionale ;
- la mise en œuvre d'une commande publique simplifiée et dématérialisée ;
- la constitution d'un réseau des acheteurs publics bretons ;
- le développement d'une filière de formation, initiale et continue du management de l'achat public ;
- l'élaboration du plan pluriannuel de programmation des achats stratégiques ;
- le développement des techniques d'achat innovantes favorisant l'efficacité de l'achat public et la compétitivité des opérateurs économiques ;
- le déploiement de l'observatoire régional de la commande publique au bénéfice du pilotage et de l'évaluation de la politique d'achat ;
- l'engagement d'un partenariat régional pour une commande publique ouverte.

**Je vous propose d'approuver les orientations de la politique d'achat du Conseil régional proposées dans le présent rapport et ses premières déclinaisons opérationnelles.**

Le Président



Jean-Yves Le Drian

# Compétence et composition des jurys de concours et des marchés publics globaux

CONSEIL REGIONAL

9,10 et 11 février 2017

DELIBERATION

**Compétence et composition du jury de concours et de marché public global**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017 s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avait donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur

## REGION BRETAGNE

Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°1025-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération n° 15 -DAJCP\_SA\_ 04 du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 procédant à l'élection du Président de la Région Bretagne ;

Vu la délibération n° 15\_DAJCP\_SCPPA\_08- du Conseil régional en date du 18 décembre 2015 constituant un jury de concours et de marchés de maîtrise d'œuvre du ressort de la région, et arrêtant les modalités de dépôt des listes pour l'élection de ses membres ;

Vu la délibération n° 16\_DAJCP\_SCPPA\_01 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'appel d'offres

Vu la délibération n° 16\_DAJCP\_SCPPA\_02 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n° 16\_DAJCP\_SCPPA\_03 du 08 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de délégation de services publics

Vu la délibération n°16 DAJCP\_SCPPA\_04 du 15 et 16 décembre 2016 relative à l'approbation du règlement intérieur portant organisation et compétences des Commissions d'appel d'offres, des Commissions de Délégation de Services Publics et des jurys et concours ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Finances et Affaires générales du 6 février 2017

Et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

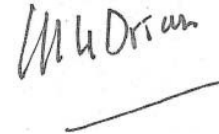
(à l'unanimité)

**-D'APPROUVER l'élargissement du champ de compétence du jury de concours aux marchés publics globaux**

REGION BRETAGNE

**- -D'APPROUVER les modifications apportées au règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys.**

Le Président du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JY Le Drian', with a horizontal line underneath it.

Jean-Yves Le Drian

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

Session du Conseil régional  
Février 2017

## Compétence et composition du jury de concours et des marchés publics globaux

Les textes relatifs à la commande publique distinguent quatre entités appelées à intervenir dans les différentes procédures de passation des contrats publics initiées par les collectivités territoriales :

- La Commission d'appel d'offres (CAO);
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;
- Le jury de concours ;
- Le jury des marchés publics globaux

### 1. ELARGISSEMENT DE LA COMPETENCE DU JURY

La Région Bretagne est déjà dotée d'un jury de concours institué par délibération du 18 décembre 2015, lors de l'installation de l'assemblée.

La volonté de la Région Bretagne d'user pleinement des opportunités juridiques offertes par les nouveaux textes relatifs à la commande publique en initiant notamment un marché public global de performance implique d'étendre la compétence du jury de concours aux marchés publics globaux.

Ainsi, conformément aux articles 88, 91 et 92 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, je vous propose d'élargir la compétence du jury de concours existant, aux marchés publics globaux définis aux articles 33 et 34 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 , c'est à dire pour les marchés de conception-réalisation et les marchés publics globaux de performance

La délibération du 8 janvier 2016 relative à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours, fixant la composition de ce jury désormais compétent pour les marchés publics globaux, demeure inchangée.

### 2. EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR PORTANT ORGANISATION DES COMMISSIONS

Il convient en outre de faire évoluer le règlement intérieur portant organisation et compétences des Commissions d'appel d'offres, des Commissions de Délégation de Services Publics et des jurys voté en Session du Conseil régional du 16 décembre 2016, pour qu'il soit pleinement applicable aux marchés publics globaux.

Ainsi,

le Titre II : ORGANISATION DES JURYS DE CONCOURS

devient

le Titre II : ORGANISATION DES JURYS DE CONCOURS ET DES MARCHES PUBLICS GLOBAUX

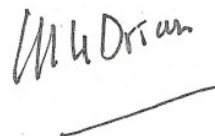
et l'ensemble des règles tenant notamment à la composition, le quorum, la convocation des membres, les modalités de vote s'appliquent aux jurys des marchés publics globaux.

Enfin je vous propose que la Commission permanente se voit déléguer le pouvoir de modifier le règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys pour une plus grande efficacité de l'administration régionale.

**Je vous propose :**

- d'approuver comme indiqué ci-dessus, l'élargissement du champ de compétence du jury de concours aux marchés publics globaux ;
- d'approuver les modifications apportées au règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys ;
- de déléguer à la Commission permanente le pouvoir de modifier le règlement intérieur portant organisation des CAO, CDSP et des jurys approuvé le 16 décembre 2016 et modifié ce jour.

Le Président



Jean-Yves Le Drian



# Désignation de représentants dans les organismes extérieurs et groupes de travail

CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

DELIBERATION

**Désignations au sein des organismes extérieurs et des groupes de travail**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA)

## REGION BRETAGNE

Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 4132-22 relatif aux désignations des membres du Conseil régional dans des organismes extérieurs,

Vu les délibérations n°16\_DAJCP\_SA\_06 du 8 janvier 2016 et n° 16\_DAJCP\_SA\_08 du 26 février 2016 ;

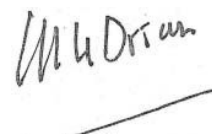
Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré,

**A DÉSIGNÉ**  
à l'unanimité

- Les conseillers régionaux dans les organismes extérieurs et groupes de travail indiqués dans la liste annexée à la présente délibération.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

<b>NOUVEAU MODIF.</b>	<b>NOM DE L'ORGANISME</b>	<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Nouveau	Conseil d'administration de l'Observatoire des sciences de l'univers	Bernard Pouliquen	
Nouveau	Syndicat mixte de transport d'hydrocarbures vers les îles	Gérard Lahellec, Emmanuelle Rasseneur, Anne Gallo	
Nouveau	Syndicat mixte de la gare routière de Rennes (SMGR)	Gérard Lahellec, Sébastien Sémeril, André Crocq	
Nouveau	Syndicat mixte Cap'Atlantique	Thierry Burlot	
Modification	Port de Roscoff Vieux-Port et Ile de Batz	Sylvaine Vulpiani remplace Gwenegan Bui	
Modification	Société d'économie mixte pour l'aménagement et l'équipement de la Bretagne (SEMAEB)	Emeric Salmon remplace Anne Vaneecloo	
Modification	Comité consultatif régional de la recherche et du développement technologique (CCRDT)	Christian Lechevalier remplace Emeric Salmon	
Modification	Fonds régional d'art contemporain (FRAC)		Anne Vaneecloo remplace Emeric Salmon
Modification	Commission 1 Éducation, formation et emploi		Catherine Blein remplace Virginie d'Orsanne
Modification	Commission 2 Économie, agriculture et mer, Europe		Emeric Salmon remplace Patrick Le Fur
Modification	Commission 5 Développement durable		Patrick Le Fur remplace Emeric Salmon
Modification	Commission 6 Finances et affaires générales		Virginie d'Orsanne remplace Catherine Blein

# Budget primitif 2017

## CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

## DELIBERATION

**BUDGET PRIMITIF 2017**

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le vendredi 10 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Monsieur Olivier ALLAIN (jusqu'à 13h), Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (absente de 15h30 à 16h30), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI (jusqu'à 19h25), Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 17h20), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND (jusqu'à 13h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (à partir de 14h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 15h30), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND (à partir de 18h15), Monsieur LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT (jusqu'à 19h15), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (absente de 12h00 à 16h30), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (absent de 12h45 à 16h50), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 18h50), Monsieur Bernard POULIQUEN (absent de 15h30 à 15h50), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 19h00), Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h50), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 13h puis à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 15h30), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à

## REGION BRETAGNE

Monsieur Thierry BURLLOT de 15h30 à 16h30), Monsieur Gwenegan BUI (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 19h25), Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 17h20), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA à partir de 13h) Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD de 9h à 14h30), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir à Madame Claire GUINEMER à partir de 15h30), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD) Monsieur Pierre KARLESKIND (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH jusqu'à 18h15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID à partir de 19h15), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUET de 12h à 16h30), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT de 12h45 à 16h50), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 18h50), Monsieur Bernard POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN de 15h30 à 15h50), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC à partir de 19h), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à 20h50), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional sur le projet de Budget primitif 2017, lors de sa réunion 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de l'ensemble des commissions,

Vu les amendements rejetés,

Et après en avoir délibéré ;

### DECIDE

(Les groupes Droite, Centre et Régionalistes, et Front National votent contre)

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2017 de la région Bretagne, dont la répartition des autorisations de programme, autorisations d'engagement et crédits de paiement par programme et par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable, équilibré en crédits de paiement à hauteur de 1 625 627 000 € en mouvements réels et à hauteur de 2 014 140 000 € en mouvements budgétaires ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2017, un montant d'autorisations de programme s'élevant à 585 198 700 € ;

- **d'OUVRIR** ou **d'ABONDER** au Budget primitif 2017, un montant d'autorisations d'engagement s'élevant à 689 343 100 € ;

Reçu le

22 FEV. 2017



PREFECTURE  
D'ILLE-ET-VILAINE

Le Président du Conseil régional

Jean-Yves Le Drian

---

# Introduction générale et recettes

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017



# Introduction

---

Le budget primitif pour 2017, le deuxième de cette mandature, sera exécuté dans un contexte qui mérite d'être souligné pour les perspectives qu'il ouvre, notamment pour la Bretagne. Il est conforme à la stratégie financière proposée et débattue lors des orientations budgétaires, dès la session de décembre et répond à l'équation financière complexe à laquelle nous devons répondre. Il allie une action publique qui vise à préparer l'avenir à une mobilisation forte pour répondre aux urgences. Année de mise en œuvre des lois de réforme territoriale et de la « nouvelle région », avec un budget en forte augmentation, 2017 est une étape nouvelle dans la montée en puissance du fait régional, au service de la Bretagne.

## **I. Un contexte qui ouvre de nouvelles perspectives.**

### **Vers l'amélioration confirmée de la conjoncture nationale.**

La France a retrouvé le chemin de la croissance. Une croissance encore fragile, trop soumise aux aléas et aux à-coups de la conjoncture internationale et encore trop peu créatrice d'emplois. Pour autant, le second semestre de 2016 aura vu la confirmation du rétablissement de plusieurs indicateurs conjoncturels qui, additionnés les uns aux autres, témoignent d'une trajectoire retrouvée et ouvrent des perspectives plus favorables.

Ces indicateurs portent notamment sur les chiffres de l'intérim, sur la dynamique du bâtiment, sur le moral des chefs d'entreprises et leurs intentions d'investir ou d'embaucher. Ces indicateurs se traduisent aussi dans les chiffres du chômage qui, globalement, sur les derniers mois, se sont inscrits dans une tendance nette de recul.

Au delà de ces indicateurs de conjoncture, on doit souligner l'évolution de structure qui permet à la France de recommencer à créer de l'emploi avec une croissance inférieure à 1,5%, seuil qui était, jusque là, considéré comme le seuil en deçà duquel les chiffres du chômage ne pouvaient que se détériorer. Cette réflexion ne doit pas conduire à se contenter d'une croissance à minima, mais ils doivent néanmoins être analysés comme le signe d'une capacité de notre pays à bénéficier d'une croissance, à taux équivalent, aujourd'hui plus pourvoyeuse d'emplois qu'hier.

L'effort doit être accentué et la tendance demande à être confortée et accélérée. Mais ce contexte d'amélioration confirmée modifie les perspectives de développement et ouvre la voie à des dynamiques nouvelles. Il nous faut les favoriser.

### **La poursuite de l'effort national pour le rétablissement des comptes publics.**

Cet effort sans précédent est engagé depuis plusieurs années et se poursuivra encore en 2017. Il est d'autant plus nécessaire que la courbe de l'endettement national public amorce son inflexion au moment où les perspectives d'augmentation des taux d'intérêt doivent être prises en compte.

S'il est nécessaire, on ne peut que souligner l'ampleur de cet effort et l'intensité de la contrainte qu'il fait peser sur les collectivités et en particulier sur les Régions. L'enjeu est plus que jamais la conciliation de l'effort de rétablissement des comptes publics avec le maintien d'une capacité d'investissement public sans lequel la croissance se verrait encore fragilisée. C'est tout le sens de la stratégie financière poursuivie avec persévérance et constance par notre collectivité.

### **Un contexte de bouleversements institutionnels.**

La mise en œuvre des lois de réforme territoriale produira sans doute l'essentiel de ses effets en 2017, notamment avec la mise en place des nouvelles intercommunalités, suite aux fusions, et au déploiement de leurs compétences nouvelles. Les impacts de ces évolutions sont plus importants que ce qui avait été anticipé. Elles conduisent à l'émergence d'un paysage institutionnel local profondément remodelé, dans lequel il conviendra de déployer de nouveaux modes d'organisations et de partenariat. C'est réellement les modalités de l'action publique locale dans son ensemble qui sont réinterrogées, c'est une nouvelle dynamique territoriale qui s'installe.

La Bretagne, forte de son expérience de la coopération institutionnelle est bien armée pour répondre à ce défi.

## **II. La Bretagne face à ses opportunités.**

Ce contexte est contraignant et à bien des égards difficile, mais il offre aussi à la Bretagne des opportunités importantes dont elle entend se saisir. Elle peut pour cela s'appuyer sur les nombreux atouts qui sont les siens et que rappelait le rapport des orientations budgétaires.

Quelques éléments doivent ici être soulignés :

### **Une région qui sait rebondir et tracer des perspectives.**

La Bretagne, après des années 2012 et 2013 critiques, pendant lesquelles on a pu craindre un décrochage, a donné la preuve de ses capacités de rebond. Son tissu d'entreprises, sa structuration territoriale, ses valeurs de solidarité, la place de l'économie sociale et solidaire, sa cohésion sociale sont autant de caractères qui ont favorisé le retour à des perspectives plus favorables.

Adossée au Pacte d'avenir et à ses déclinaisons, une nouvelle dynamique de projets s'est mise en place, mobilisant autant les acteurs privés que publics. 2015 et 2016 auront ainsi permis de confirmer la relance de nombreux investissements dans divers segments importants de l'économie bretonne, c'est notamment le cas dans plusieurs secteurs des IAA. Ces années auront permis également à la Bretagne d'avancer concrètement dans la mise en œuvre de son ambition en matière de développement économique : la Glaz économie.

Elle s'était fixée des objectifs de positionnement national et international sur des filières et des secteurs émergents, elle entendait par là préparer l'économie de demain et favoriser le déploiement de nouveaux leviers de croissance. Elle a, en deux ans, franchi des étapes décisives dans le domaine emblématique de la cybersécurité, en s'imposant comme région européenne leader. Elle poursuit son travail dans le domaine des "smart grids" (réseaux intelligents), des énergies marines renouvelables ou des biotechnologies bleues, avec la même ambition, celle de s'imposer dans la compétition mondiale. Elle conforte aussi ses excellences dans les domaines de l'alimentaire ou du numérique. Ces opportunités doivent être transformées, confortées et valorisées.

### **Une région mobilisée sur le front de l'emploi.**

La Bretagne a craint, en 2012, de voir fondre ou disparaître son avantage comparatif en matière de taux de chômage. Grâce à ce rebond, elle a pu maintenir ce différentiel qui la place toujours parmi les régions les moins gravement touchées par le chômage. Elle entend le conforter et c'est tout le sens de l'investissement massif qu'elle a décidé en 2016 pour la mise en œuvre du plan des 47 000 formations. C'est le sens aussi du volontarisme du Conseil régional dans sa demande d'une délégation de compétence nouvelle dans le domaine de l'accompagnement vers l'emploi. La pratique régionale du paritarisme et du dialogue social, la capacité d'investissement conjoint des acteurs sur ces enjeux essentiels sont autant d'atouts pour conforter cette dynamique et proposer de nouvelles solutions.

### **Une région qui a des atouts pour réinventer l'action publique.**

Si les recompositions institutionnelles sont pour beaucoup de territoires un facteur d'incertitude et de risque, elles apparaissent en Bretagne comme une opportunité réelle. Opportunité de renouveler nos pratiques de l'action publique, d'aller vers plus de simplicité, d'efficacité, de lisibilité. Opportunité de renforcer des partenariats pour accroître les effets de leviers et les complémentarités entre acteurs. La Bretagne est bien placée pour tirer parti de ces évolutions, d'abord parce que le Conseil régional n'a pas à déployer son énergie dans l'organisation d'une quelconque fusion et peut pleinement se consacrer à son projet de développement, mais aussi parce que l'ensemble du territoire peut valoriser une forte expérience de la coopération et du dialogue territorial, une longue pratique de la concertation, une capacité historique à trouver les consensus et les compromis qu'exige l'intérêt régional.

### **Une région qui va connaître, en 2017, avec la mise en service de la LGV et la concrétisation de BGV, l'ouverture d'une nouvelle page de son histoire.**

La mise en service en juillet 2017 de la LGV est une étape décisive dans le déploiement de l'ambition portée par le projet de Bretagne à grande vitesse. Couplée aux investissements affectés à la modernisation de Brest-Rennes Quimper-Rennes et aux lignes de proximité, aux pôles d'échange multimodaux, ainsi qu'au déploiement des services de transports et de mobilité, la mise en service de la LGV est une étape majeure dans le constant combat de la Bretagne pour son désenclavement et pour son parfait raccordement à l'Europe et au monde. La Bretagne ira donc plus vite et sera plus proche. Les répercussions en seront multiples et profondes en matière de développement économique, d'aménagement du territoire, d'image et d'attractivité de la Bretagne et de ses territoires. Aucune étude, en réalité, ne peut préciser l'ensemble de ces impacts. Deux certitudes cependant : ces impacts seront considérables et bouleverseront en profondeur beaucoup de situations ; ils seront aussi ce que les bretons eux même décideront et permettront par leurs

initiatives. Fruit d'une bataille de plus de 20 ans, et d'un investissement financier massif des collectivités solidaires, la LGV doit être une réussite pour tous.

### **III. Un budget pour 2017 volontariste, permis par la constance de notre stratégie financière.**

#### **Un budget en forte augmentation.**

La mise en œuvre des lois de réforme territoriale induit une forte augmentation du budget régional, amené, cette année, à dépasser la barre des 1,625 milliards d'euros, soit en hausse de 23 % par rapport à 2016. Après avoir connu une baisse entre 2015 et 2016, il s'agit donc d'une nouvelle phase de la croissance continue du poids budgétaire régional. Cela renforce encore le positionnement du Conseil régional comme première collectivité de Bretagne en matière de capacité budgétaire.

Cette hausse budgétaire s'explique essentiellement, à hauteur de 180 M€, par des évolutions de périmètres liées à la prise de responsabilité sur de nouvelles compétences.

Mais elle s'explique aussi par la reconduction en 2017 de l'effort significatif fait en faveur des formations, dans le prolongement du plan des 500 000 formations, pour un montant de 20 M€ supplémentaires inscrits au budget. Elle s'explique enfin par l'effort permis en matière de développement économique par la mise en place par le gouvernement d'une dotation nationale de 450 M€. Sur cette enveloppe, la Bretagne devrait se voir verser une somme de plus de 27 M€ auxquels s'ajoutera l'effort propre du Conseil régional pour conforter son action et répondre à ses responsabilités accrues en ce domaine essentiel du soutien aux entreprises. Au total, le budget affecté au développement économique est en 2017 en augmentation de 33,7 M€.

Cette augmentation globale du budget se traduit aussi dans la section d'investissement qui passe pour 2017 à 655,5 M€, soit plus de 40 % du budget et une hausse de 27 % par rapport à 2016. Cela conforte très nettement le conseil régional comme de loin le premier investisseur public local sur son territoire et en fait un acteur majeur dans le soutien à la croissance.

#### **Un budget qui répond à une équation complexe.**

La complexité de l'équation financière dans laquelle s'est construit ce budget primitif a été clairement exposée dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Elle tient compte :

- d'une demande sociale qui reste forte, qui pèse en particulier sur nos responsabilités en matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi,
- de la nécessité à pouvoir répondre à des situations d'urgence liées à des crises sectorielles ou à des accidents industriels comme notre région peut en connaître,
- à un besoin d'investissement public fort pour soutenir l'activité économique, au moment où nombre d'acteurs publics, pour diverses raisons sont amenés à réduire leurs interventions,
- du financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI) régional, particulièrement ambitieux pour répondre aux enjeux de l'avenir, à commencer par la poursuite du combat pour le raccordement de la Bretagne au reste du monde, que ce soit par le réseau de transport ou par les réseaux numériques. Ce PPI d'un montant de 2600 M€ pour la période allant jusqu'à 2021, porte notamment les financements du projet de BGV et la diffusion de la grande vitesse, le programme BTHD, la modernisation du port de Brest, la mise en œuvre du contrat de plan, le déploiement des fonds européens appelant des contreparties régionales importantes, la mise en œuvre des contrats de partenariat avec les territoires, et la mise en œuvre du schéma directeur immobilier des lycées.
- de l'exigence de mise en œuvre du projet proposé aux bretonnes et aux bretons autour des six ambitions qui le structurent,
- de la prise de responsabilité sur les nouvelles compétences dévolues par la loi,
- d'une réduction continue des dotations de l'Etat, qui représentent aujourd'hui la majeure partie de nos recettes. Elle s'est traduite, on le rappelle, dès 2014 par la présentation et la mise en œuvre d'un vaste plan national d'économies sur les dépenses publiques, associant les collectivités locales à l'effort national à hauteur de 12,5 milliards d'euros entre 2014 et 2018. Pour la Bretagne, c'est sur cette même période, la perspective d'une réduction de ses ressources en provenance de l'Etat à hauteur de 71 Millions d'euros en fin de période et de 158 millions d'euros en impact cumulé.
- d'un levier fiscal qui a été actionné en 2016, et produit donc ses effets en 2017.

A cette équation complexe, la Région répond par une stratégie financière exigeante, volontariste et persévérante reposant sur les engagements suivants :

- Le maintien d'un très fort niveau d'investissement, en forte augmentation par rapport à 2016, permis par la rigueur de la gestion régionale et la constance de sa stratégie financière. Le budget primitif de la Région Bretagne continue donc de présenter un profil spécifique, du fait de cet effort d'investissement, non seulement au regard des autres niveaux de collectivités, mais également en comparaison des autres régions, qui ne sont pas toutes impliquées et mobilisées sur des projets d'infrastructures de désenclavement.
- L'engagement résolu du projet de mandat autour de ses six grandes ambitions, avec la confirmation de choix volontaristes d'intervention forte et en augmentation sur des compétences partagées et non obligatoires comme la culture.
- Une nouvelle contraction des dépenses de fonctionnement de 0,75 %, après une réduction similaire et effective en 2015 et 2016. Elle est permise par la poursuite des efforts entrepris sur les dépenses de fonctionnement de la structure, impliquant une gestion des ressources humaines exigeante. Mais elle se prolonge surtout par l'effort de priorisation de nos actions dans une recherche permanente d'efficacité de nos dispositifs et de leurs modalités de mise en œuvre. Elles ont également conduit, à poursuivre cette année l'effort budgétaire demandé aux structures fortement associées au Conseil régional.
- Une gestion de la dette exigeante, mais favorisée par le niveau actuellement bas des taux d'intérêt. Au 31 décembre 2016 le coût moyen de la dette régionale était de 1,2 % grâce à une gestion équilibrée entre les taux fixes et les taux variables, et du fait du recours à des emprunts à taux bonifiés (BEI) ou obtenus directement sur les marchés financiers (emprunts obligataires).
- Un recours à l'emprunt important et maîtrisé à hauteur de 367 M€ afin de rester dans le cadre des ratios financiers que nous nous sommes fixés en réponse aux attentes des investisseurs et prêteurs.
- Une stabilité de notre recours au levier fiscal.

#### **IV. Un budget qui traduit la mise en œuvre du projet de mandat et de ses 6 ambitions.**

Le projet de mandat est à l'œuvre depuis 2016. 2017 et le budget qui est proposé permettront d'approfondir et d'accélérer l'action entreprise. L'introduction à ce budget primitif n'est pas le lieu de décliner l'ensemble des politiques qui seront financées. Elle ne fait que pointer les éléments les plus significatifs et souvent nouveaux de l'année à venir.

##### *IV.1. La première ambition est celle du développement économique et du soutien aux entreprises.*

Elle se matérialise budgétairement par des crédits en augmentation de plus de 33 millions d'euros. Cette augmentation permettra à la Région de répondre à ses responsabilités accrues en ce domaine et de répondre au défi posé, sur le terrain, par le retrait des Départements de cette compétence. 2017 verra donc la poursuite de la mise en œuvre de la Glaz économie dans toutes ses dimensions, la mise en œuvre des orientations nouvelles arrêtées lors de notre session de juin. Un rapport spécifique est présenté lors de cette même session qui complète le SRDEII de la Bretagne.

Cette ambition se traduira, dès le début de l'année, par les discussions contractuelles que nous engagerons avec les 59 EPCI afin de nouer un partenariat nouveau et de développer au service des entreprises une action publique renouvelée et plus efficace.

2017 verra aussi la poursuite du déploiement de l'engagement pris dans le cadre de l'avenant au contrat de plan pour le développement d'un programme régional d'innovation, doté de 10 M€. L'année verra aussi le renforcement de l'intervention régionale dans le cadre du réseau des technopoles, permettant de conduire une action sur l'intégralité du territoire régional en matière d'innovation.

Dans les territoires et en soutien d'une économie de proximité, la Région poursuivra le déploiement de son plan en faveur des TPE et pourra le compléter par l'extension de son action en faveur de la création d'entreprises, adossée à la prise de compétence sur le dispositif NACRE anciennement piloté par l'Etat.

La relance de l'animation de la Glaz économie devra permettre de promouvoir une économie productive et industrielle, conforter la compétitivité des entreprises et des filières bretonnes, développer pour cela l'innovation et l'internationalisation de l'économie, conforter nos filières clé et les accompagner dans leurs nécessaires mutations, permettre le positionnement de la Bretagne sur des secteurs émergents.

Les réflexions seront également relancées dans le domaine de l'attractivité à l'international pour renforcer notre positionnement.

**L'agriculture et l'agroalimentaire** sont au cœur des priorités de la Glaz économie et de l'action régionale. La mise en œuvre active du plan breton pour l'avenir de son agriculture, adossé au plan de développement rural (PDRB), sera confortée et permettra le soutien au défi de compétitivité de ces deux secteurs d'activités et la mobilisation financière au bénéfice de la modernisation des exploitations agricoles comme des outils industriels.

En plus de son engagement pour accompagner les évolutions structurelles des filières, la Région maintiendra sa réactivité et sa capacité à répondre, le cas échéant, à des situations d'urgence.

Les réflexions qui vont s'engager en Bretagne sur la future PAC confirment notre ambition et notre volonté de faire de la Bretagne une région agricole de niveau européen.

**Le développement de ses atouts maritimes** est une autre priorité régionale très transversale. L'année 2017 verra la formalisation de la stratégie régionale de la mer et du littoral, qui sera en partie adossée à la démarche de la COP et à celle du SRADDET. Cette ambition maritime prendra en 2017 une dimension nouvelle, de manière très opérationnelle avec la montée en puissance du programme opérationnel du FEAMP ; mais cette dimension nouvelle résultera, de manière plus structurelle, de l'extension des compétences régionales dans le domaine portuaire. Ce nouveau positionnement et la volonté collective des acteurs concernés permettront à la Bretagne de développer des stratégies plus cohérentes, plus ambitieuses et plus offensives pour le développement économique de l'ensemble des filières liées à la mer.

#### *IV.2. Deuxième ambition, celle de la formation.*

En articulant sa responsabilité dans les lycées, en matière d'apprentissage, sa compétence sur la formation des demandeurs et demandeuses d'emploi et des jeunes, complétée dorénavant auprès des personnes sous main de justice ou en situation de handicap, ses missions en matière de formations sanitaires et sociales, sa mission pour l'orientation professionnelle et son rôle de chef de file en matière d'enseignement supérieur, la Région dispose d'un champ d'intervention particulièrement large.

Ce positionnement nouveau et ce rôle pivot légitiment sa candidature, formalisée lors de notre session d'octobre, d'une **mission de coordination des acteurs de l'accompagnement vers l'emploi**. Cette candidature, présentée en CTAP, se traduira par l'élaboration d'une feuille de route permettant de préciser le périmètre et les modalités précises de cette délégation de mission.

Le CPRDFOP, en cours d'élaboration dans le cadre du quadripartisme et d'une étroite concertation avec les membres du CREFOP, sera validé dans le courant de l'année 2017. Il constituera un document stratégique permettant de définir et de prioriser les objectifs collectifs des acteurs bretons, jusqu'en 2020 dans les domaines allant de la formation professionnelle à l'accompagnement vers l'emploi, recouvrant l'orientation, l'offre de conseil et d'accompagnement individualisé, l'insertion vers l'emploi et le lien avec l'entreprise.

**Les lycées** font l'objet d'une attention toute particulière en redéfinissant dans le schéma directeur immobilier des lycées publics, les nouvelles modalités d'interventions sur le bâti et en accélérant le déploiement du très haut débit. La déclaration commune Région - Académie sera mise en œuvre pour faire de la Bretagne une région de la réussite éducative pour tous.

La concertation engagée avec les acteurs permettra l'élaboration d'un plan breton de développement de l'apprentissage, avec en ligne de mire un objectif de 20 000 apprentis en 2020. L'engagement du Conseil régional dans les deux expérimentations en ce domaine, validé lors de notre dernière session, contribuera au renforcement de l'effort collectif.

Le **plan de mobilisation pour l'emploi**, lancé en 2016, ayant rempli ses objectifs chiffrés dès sa première année, sera prolongé sur les 6 premiers mois de 2017, représentant un effort budgétaire de 20 M€.

La **conférence sociale**, créée dans le cadre du Pacte d'avenir et qui s'est mise en mouvement depuis 2014, sera fortement mobilisée autour de l'ensemble de ces enjeux.

Le développement de la matière grise est, par excellence, un pari breton historique qui explique l'investissement prioritaire du Conseil régional dans les domaines de **l'enseignement supérieur et de la recherche**. En application de son schéma régional, du PO FEDER et des engagements du contrat de plan, élaborés dans la cohérence de la S3 bretonne (stratégie de spécialisation en matière d'innovation et de

recherche) en appui sur l'implication collective et historique des institutions publiques, le Conseil régional confirme son effort en 2017.

Cela permettra l'accélération dans la mise en œuvre de nos engagements contractualisés avec l'Etat et l'Europe ; notamment une nouvelle étape décisive dans la mise en œuvre du projet de transferts du siège de l'IFREMER à Brest, volet essentiel du déploiement du Campus mondial de la mer à la pointe bretonne.

2017 sera aussi une année importante pour la poursuite des travaux de structuration des acteurs académiques dont dépend leur visibilité et leur positionnement national, européen et international. Le résultat de l'appel à projet Isite sera à cet égard déterminant pour le site rennais. Le Conseil régional y est particulièrement attentif comme il l'est à la valorisation des atouts brestois

#### *IV.3. La troisième ambition est celle de la réussite de la transition énergétique et environnementale.*

Avec l'engagement des réflexions et travaux proposés dans le cadre d'une **COP régionale**, la Région entend placer les enjeux environnementaux au cœur même de son projet régional. Les travaux en ce sens seront engagés dès le début de l'année 2017.

Les différentes conférences thématiques existantes seront ainsi mobilisées, individuellement puis ensemble, lors d'une grande réunion en mars prochain, le « carrefour des transitions », pour partager le chemin parcouru et une vision des enjeux et des objectifs à atteindre, formaliser la mobilisation des acteurs et se mettre en situation de prendre des engagements et de les tenir. Cette mobilisation sera convergente avec celle que demandera l'élaboration du SRADDET.

Les actions de la Région dans les domaines de l'eau, de l'énergie, de la biodiversité seront poursuivies.

La priorité donnée au développement des énergies marines renouvelables (EMR), incluant le grand projet de modernisation du port de Brest, sera confortée, dans le cadre de la feuille de route adoptée par notre assemblée en 2016, avec la mise en place d'un nouveau fonds d'investissement. La mise en œuvre du projet SMILE dans le domaine des smart grids participera de l'implication bretonne dans la transition énergétique.

En 2017, le Conseil régional verra son périmètre de compétences largement étendu.

La Bretagne sera ainsi la première Région Française à obtenir la reconnaissance officielle de l'Etat sur une **mission d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau**. 2017 verra aussi la mise en œuvre du second Plan de lutte contre les algues vertes.

Un an après l'approbation du Schéma régional de cohérence écologique et suite au vote récent de la loi pour la **reconquête de la biodiversité**, de la nature et des paysages, 2017 permettra l'accélération de l'action en matière de biodiversité et de patrimoine naturel.

La Région qui voit ses compétences élargies en ce domaine, poursuivra aussi son action dans le domaine des **déchets**, de la gestion des ressources et du développement de l'économie circulaire. Elle finalisera en 2017 son plan de gestion des déchets, son schéma de la biomasse, et prolongera ses travaux sur les enjeux de l'économie circulaire, en lien avec le SRDEII.

#### *IV.4. Quatrième ambition, : promouvoir l'équilibre des territoires*

L'élaboration du **SRADDET**, prévue par la loi NOTRe, et qui sera effectivement engagée en 2017, au terme de la réunion de la CTAP du 1<sup>er</sup> décembre et de la présente session de février 2017, sera l'occasion de renouveler ou de réaffirmer, collectivement, la vision que nous avons de la Bretagne de demain.

Sur un plan plus opérationnel, l'année 2017 sera également marquée par la mise en œuvre de la **révision des contrats de partenariat**, mobilisant globalement une enveloppe de plus de 150 M€ pour les quatre années à venir. Il s'agit de tenir nos engagements, de prendre en compte les évolutions induites par la réforme de la carte de l'intercommunalité et d'adapter nos dispositifs dans un souci de plus grande efficacité.

La mise en place d'enveloppes dédiées permettra à la Région de s'investir de manière spécifique et nouvelle sur les enjeux d'interterritorialité, de renouvellement urbain et de dynamisme des centralités des villes petites et moyennes et des bourgs en milieu rural. Sur ce dernier enjeu, l'intervention régionale s'inscrira dans la déclinaison du volet territorial du CPER révisé. Des appels à manifestation d'intérêt dédiés seront élaborés et lancés en 2017.

Elle poursuivra la mise en œuvre de sa politique en faveur des îles.

#### *IV.5. Cinquième ambition : poursuivre le désenclavement de la région et permettre une Bretagne connectée et de toutes les mobilités.*

La **mise en service de la LGV** en juillet 2017 sera une étape décisive dans le déploiement de Bretagne à Grande Vitesse. C'est l'aboutissement d'un long combat qu'il convient de réussir et de transformer dans sa mise en œuvre.

L'offre TGV mise en œuvre à partir de juillet 2017 permettra d'offrir des gains de temps de presque 50 minutes pour la pointe bretonne avec l'ajout de 4 allers/retours TGV pour Brest et Quimper. La diffusion de la grande vitesse à tous les territoires, se traduira au prix d'un effort budgétaire de 5 M€ en 2017, dans le projet de nouveau service articulant offre TGV et offre TER, de manière unique en France.

La **mise en œuvre du CPER** sera poursuivie tant sur son volet ferroviaire que son volet routier (désaturation de la gare de Rennes, PEM de Rennes, Lorient, Morlaix, Saint Briec, Redon, travaux sur les lignes Guingamp-Paimpol et Brest-Quimper, RN164 (travaux sur section de St Méen le Grand et Chateauneuf du Faou).

Pour le TER, les livraisons des matériels Regio2N se poursuivent avec les paiements associés. L'offre de service TER sera augmentée de plus de 7 % à partir de juillet 2017 pour accompagner la mise en service de la LGV.

L'autre fait majeur de 2017 est la prise en compte par le Conseil régional de ses nouvelles responsabilités en matière de transports.

La Région a pris la gestion de 19 ports départementaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ce qui la conduira à élaborer une stratégie régionale à l'échelle des 22 ports régionaux pour en faire des outils performants de développement économique.

La mobilité n'est pas que physique et liées aux systèmes de transports, elle est de plus en plus portée et permise par la **numérisation**. C'est pourquoi est proposée l'élaboration partagée avec l'ensemble de nos partenaires d'une grande ambition globale de numérisation de la Bretagne. 2017 verra une nouvelle étape dans la montée en puissance de la mise en œuvre de Bretagne très haut débit après les premières commercialisations et le déploiement de raccordements en avance de phase.

#### *IV.6. Sixième ambition : favoriser l'attractivité de la Bretagne, son rayonnement et sa vitalité culturelle.*

L'année 2017 sera marquée par la mise en service de la LGV, donnant un coup d'accélérateur majeur à l'attractivité de la Bretagne. A cette occasion, le Conseil régional, appuyé par un grand nombre de partenaires publics et privés a décidé d'engager une vaste et ambitieuse **campagne de communication** dont l'objectif est de susciter l'attention de publics nouveaux. Cette campagne sera lancée dans le courant du mois de mars, et se prolongera sur trois années afin d'être efficace, elle sera relayée par les territoires eux mêmes, partenaires de la démarche régionale.

L'engagement qui est proposé dans le cadre du budget primitif fait de ce projet l'une des plus fortes actions de communication territoriale jamais conduites par le Conseil régional, à la hauteur de l'opportunité unique que représente la mise en service de la LGV en proportion d'un investissement public de plus de 4 milliards d'euros et en réponse à l'attente exprimée par nos partenaires d'un engagement massif de la Région, justifiant en retour une démarche collective et d'intérêt régional sans précédent.

**La place de la culture** dans nos sociétés doit être confortée. L'institution régionale poursuivra en 2017 son engagement déterminé en ce sens. Si le soutien à la création et aux industries culturelles continuera à faire l'objet d'un soutien régional volontariste, plusieurs dimensions et axes nouveaux répondant à des enjeux spécifiques seront parallèlement développés. Ils sont au nombre de quatre :

- L'affirmation prioritaire des « droits culturels » dans les politiques régionales,
- Le déploiement d'une politique dédiée au développement des métiers d'art,
- Le renforcement de nos actions en faveur de la filière économique du cinéma et de l'image,
- La transmission de la matière culturelle de Bretagne, auprès des jeunes notamment.

En 2017, la Région poursuivra sa démarche d'affirmation de ses actions en faveur du **patrimoine** et de sa compétence **d'Inventaire** par une stratégie adaptée aux enjeux et caractéristiques du patrimoine breton : connaissance, sensibilisation, information, accompagnement des collectivités gestionnaires des sols et des biens...

En matière de tourisme 2017 verra l'organisation des ateliers dédiés permettant la rencontre entre acteurs publics et privés pour partager une ambition commune. Des travaux seront par ailleurs engagés au sein de la CTAP afin de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'action publique.

La Région poursuivra en 2017 la mise en œuvre de la **Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne** et le développement de leur usage dans la vie quotidienne qu'elle a signée avec l'Etat et les universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 en décembre 2015. 2017 verra aussi l'actualisation de la politique en faveur du breton et la définition d'une politique dédiée au gallo.

L'effort dans le domaine du sport sera maintenu en adaptant toutefois nos actions en concertation avec les acteurs.

Avec le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des mesures du FEAMP et l'avancement d'ores et déjà dynamique des autres fonds, l'année 2017 s'ouvre sur des perspectives positives de **mobilisation des fonds européens pour le territoire**.

Le Conseil régional poursuivra enfin ses actions de **coopération avec des régions étrangères** en les recentrant sur des objectifs de développement économique, culturels et de mise en place de partenariats très opérationnels.

## **V. Un budget qui traduit le déploiement de la « nouvelle région »**

Le budget 2017 traduit la prise en compte des bouleversements induits par la réforme territoriale. Si la Bretagne n'est pas touchée par le mouvement des fusions de régions, son territoire n'en est pas moins marqué par de profondes recompositions qui modifient le paysage institutionnel dans lequel doit se construire l'action publique.

Au delà de la montée en compétences de tel ou tel niveau, et singulièrement du nouveau périmètre des responsabilités régionales, conduisant une augmentation de notre budget de 23 % en 2017, nous assistons à des changements structurels dont on perçoit les incidences profondes. Le rapport d'orientation budgétaire en faisait une analyse complète.

Ainsi se dessinent les perspectives d'une région qui se renouvelle dans ses missions, dans son positionnement, dans ses partenariats et ses manières de faire.

### *V.1. Le renouvellement de ses missions et de son positionnement*

Le renouvellement de ses missions et de son positionnement se traduit par une Région concentrée autour de trois blocs de compétence mieux détournés et plus cohérents. Le développement économique, la formation, allant jusqu'à l'accompagnement vers l'emploi, l'aménagement du territoire intégrant les enjeux de la transition environnementale. Si la Région n'a pas, - pas encore -, sur ces trois blocs, l'ensemble des leviers et des moyens de faire, elle se trouve confortée dans un rôle pivot, essentiel et qu'elle seule peut dorénavant assurer. Cette légitimité résulte à la fois sur une capacité accrue à agir et sur un rôle stratégique conforté pour tracer des perspectives. S'agissant de responsabilités par nature partagées entre acteurs publics, mais surtout avec les acteurs privés, la mission d'impulsion, de coordination, de mise en cohérence sont de première importance.

Trois blocs de compétences cohérents, trois schémas stratégiques à caractère prescriptif ; cela résume le cadre d'un positionnement régional plus fort et plus lisible.

### *V.2. Le renouvellement dans ses partenariats*

Le renouvellement dans ses partenariats résulte du fait que l'évolution institutionnelle majeure ne touche qu'indirectement le Conseil régional, c'est la recomposition géographique et la montée en puissance des EPCI, y compris des métropoles.

Couplé avec la fin de la clause de compétence générale qui affecte notamment les départements, ce changement conduit à positionner les intercommunalité et la Région dans une relation forcément nouvelle et très structurante pour l'action publique locale. Sur nombre de compétences déterminantes, développement économique, transports, aménagement, voire l'emploi, est ainsi créé un couple avec des compétences complémentaires et des échelles d'intervention à articuler.

Le Conseil régional a pris tôt la mesure de ce changement en affirmant sa volonté de bâtir avec les EPCI un partenariat nouveau. Dès la fin 2015, le travail en ce sens a été engagé avec des travaux pragmatiques, mais non moins ambitieux, sur la compétence de développement économique. Si la construction de cette relation est appelée à se prolonger sur plusieurs années, 2017 n'en sera pas moins une année décisive puisque la



nouvelle carte des intercommunalités est entrée en vigueur le 1er janvier et qu'il faudra aux nouveaux EPCI (59 contre 101 antérieurement) le temps de s'organiser et d'absorber leur croissance géographique et de compétences.

### V.3. *Le renouvellement dans nos modalités d'action est majeur.*

Depuis le 1er janvier, la Région est en pleine responsabilité juridique :

- de la planification en matière de déchets (effectif depuis la parution de la loi NOTRe),
- de 19 ports transférés par les Départements, en plus des trois déjà en responsabilité,
- des liaisons maritimes vers les îles,
- des transports routiers interurbains

Entre janvier et août 2017, les Départements restent en charge du transport scolaire et se verront déléguer par la Région l'organisation du transport interurbain par souci de cohérence de gestion.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région prendra la gestion directe du transport interurbain et scolaire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Région se verra transférer les effectifs des personnels concernés.

Il appartiendra à la Région, dès 2017, d'intégrer ces nouvelles compétences et la centaine d'agents qui en ont la responsabilité.

Au delà des enveloppes budgétaires, le transport scolaire représente 115 000 élèves transporté.e.s chaque jour, 400 marchés, 300 délégations à des autorités organisatrices de rang second ; les transports interurbains, ce sont 5 millions de voyageurs par an, 25 contrats, 4 gares routières ; les liaisons maritimes, ce sont 10 îles desservies, 2,5 millions de voyageurs par an, 17 navires, 6 délégations de services publics ; le nouveau périmètre portuaire, ce sont 19 ports de plus...

Ces nouvelles missions entraînent pour la Région un changement de dimension dans sa relation avec l'utilisateur et sa production en direct et « massive » de services publics. C'est une nouvelle culture d'entreprise qu'il lui faut développer, faite de qualité de service, de réactivité, et de présence de proximité. C'est une nouvelle étape, après les lycées et les voies navigables, dans la transformation d'une Région qui fut « collectivité de mission » en une collectivité en prise directe avec des usagers.

Cette responsabilité de production de services publics de proximité conduira aussi la Région à faire évoluer la territorialisation de ses politiques et de son organisation. En effet, l'exigence de proximité et les responsabilités opérationnelles nouvelles touchent de nombreux autres domaines d'intervention du Conseil régional.

Cette exigence de proximité s'exprime d'abord en matière de développement économique. Elle se traduira dans le cadre de conventionnements avec les EPCI. Cela devra permettre de mettre en œuvre le principe du « service public d'accompagnement des entreprises » et notamment d'apporter des réponses aux enjeux des TPE dont les dossiers doivent être traités en proximité.

L'enjeu est clair : assurer dans l'immédiat la continuité du service public, s'assurer que le service rendu par le Conseil régional sera au moins équivalent à celui que rendaient les départements. Rechercher ensuite, sur les années qui viennent, par des efforts d'harmonisation des politiques et des tarifs, de mutualisation et de mise en cohérence des actions, à gagner en efficacité et en qualité de service.

\*\*\*  
\*\*

En définitive, le budget primitif pour 2017 confirme la pertinence de notre stratégie financière, il permet l'accélération de la mise en œuvre du projet de mandat, il répond aux engagements pris par le Conseil régional dans son programme pluriannuel d'investissements, il porte avec volontarisme la montée en puissance de la « nouvelle région ».

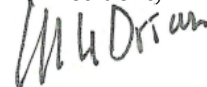
Cela se traduit par :

- Un budget en nette augmentation par rapport à 2016, qui atteint le montant de 1,625 M€, soit + 23 %. Cette augmentation, nouvelle étape majeure dans la montée en puissance du fait régional, étant essentiellement expliquée par les évolutions du périmètre des compétences régionales et par le volontarisme du Conseil régional dans leur exercice.
- Une section d'investissement en forte augmentation également, pour un montant de 655 M€, confirmant très largement le Conseil régional comme premier investisseur public local sur son territoire et démontrant la solidité de notre stratégie financière.
- Un budget de fonctionnement d'un montant de 970 M€, en nette augmentation également, du fait des évolutions de périmètres, mais toutes choses égales par ailleurs, s'inscrivant pleinement dans la trajectoire de réduction de 0,75 % arrêtée lors des orientations budgétaires.
- Un levier fiscal stabilisé en 2017. Un recours prévisionnel à l'emprunt en augmentation pour 2017 pour répondre à nos engagements en termes d'investissement et parfaitement conforme au cadre de la stratégie financière maîtrisée.

**Le projet de budget primitif de la Région Bretagne pour 2017 s'établit à 1,625 milliard d'euros en recettes et en dépenses.**

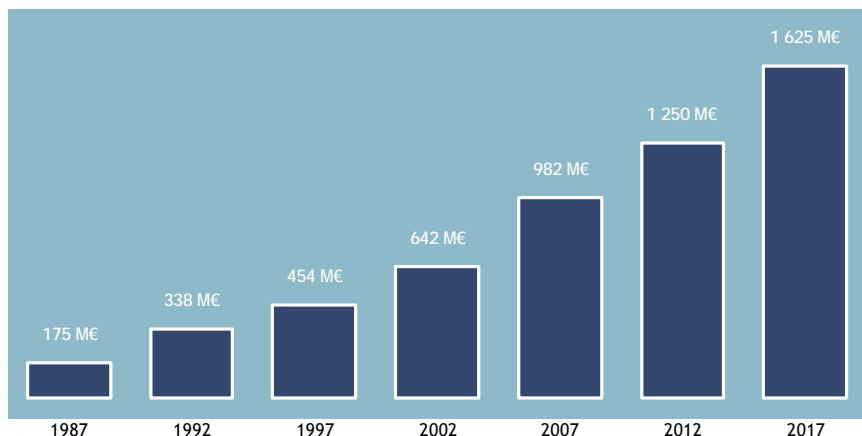
**Je vous demande de bien vouloir l'adopter.**

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## > L'affirmation du fait régional

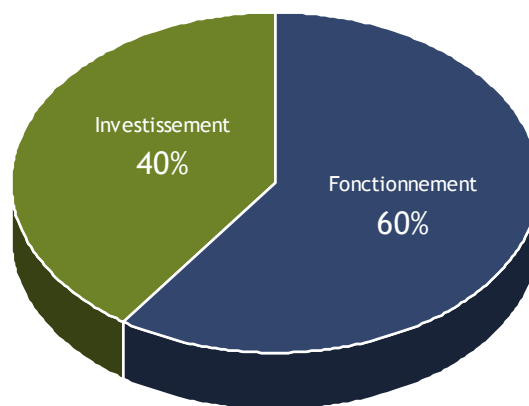
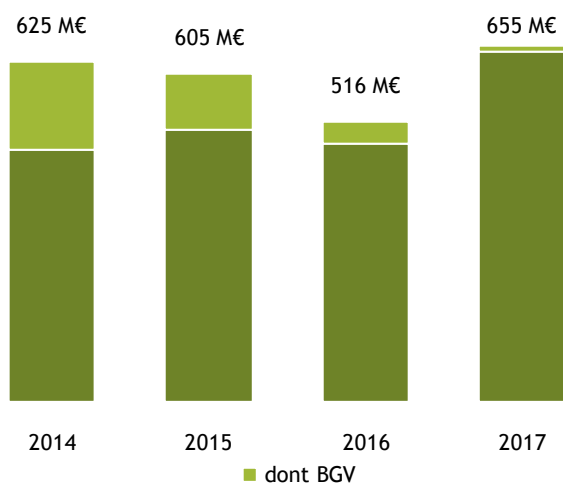


### Les principales étapes de la décentralisation

1986	Lycées
1994	Formation des moins de 26 ans
2002	Trains express régionaux
2003	Primes aux employeurs d'apprentis
2005	Entrée en vigueur de la loi Libertés et responsabilités locales du 13 août 2004
2007	Transferts des personnels TOS des EPLE
2015	Gestion des fonds européens (loi MAPTAM)
	Loi du 5 mars 2014 sur la formation
2017	loi NOTRe

Le budget primitif pour 2017 s'élève à 1 625 M€, soit une progression de 23% par rapport à 2016. Elle s'explique pour l'essentiel par le nouvel élargissement des compétences régionales prévu par la loi NOTRe. En 30 ans, le budget de la Région a été multiplié par 10.

## > Un investissement massif pour les territoires



Avec 655M€ consacré à l'investissement, soit 40% du budget, la Région conforte le programme pluriannuel d'investissement ambitieux de 2,6 milliards d'euros sur la période 2016-2021.

## > Le budget en chiffres

**1,625**  
Milliards d'euros  
Le montant du budget primitif 2017

**180,1**  
Millions d'euros  
L'impact des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe dans le budget 2017

**+23%**  
L'évolution du budget par rapport à 2016

**20,127**  
Millions d'euros  
Le nouvel engagement pour la poursuite du plan 500 000 formations en 2017

**+33,7**  
Millions d'euros  
La progression du budget consacré au soutien à l'économie

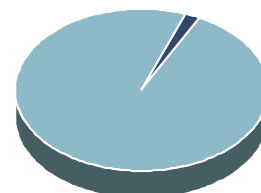
**163** Millions d'euros  
Le montant des rémunérations et indemnités



**4241**  
Les effectifs de la Région après transferts loi NOTRe

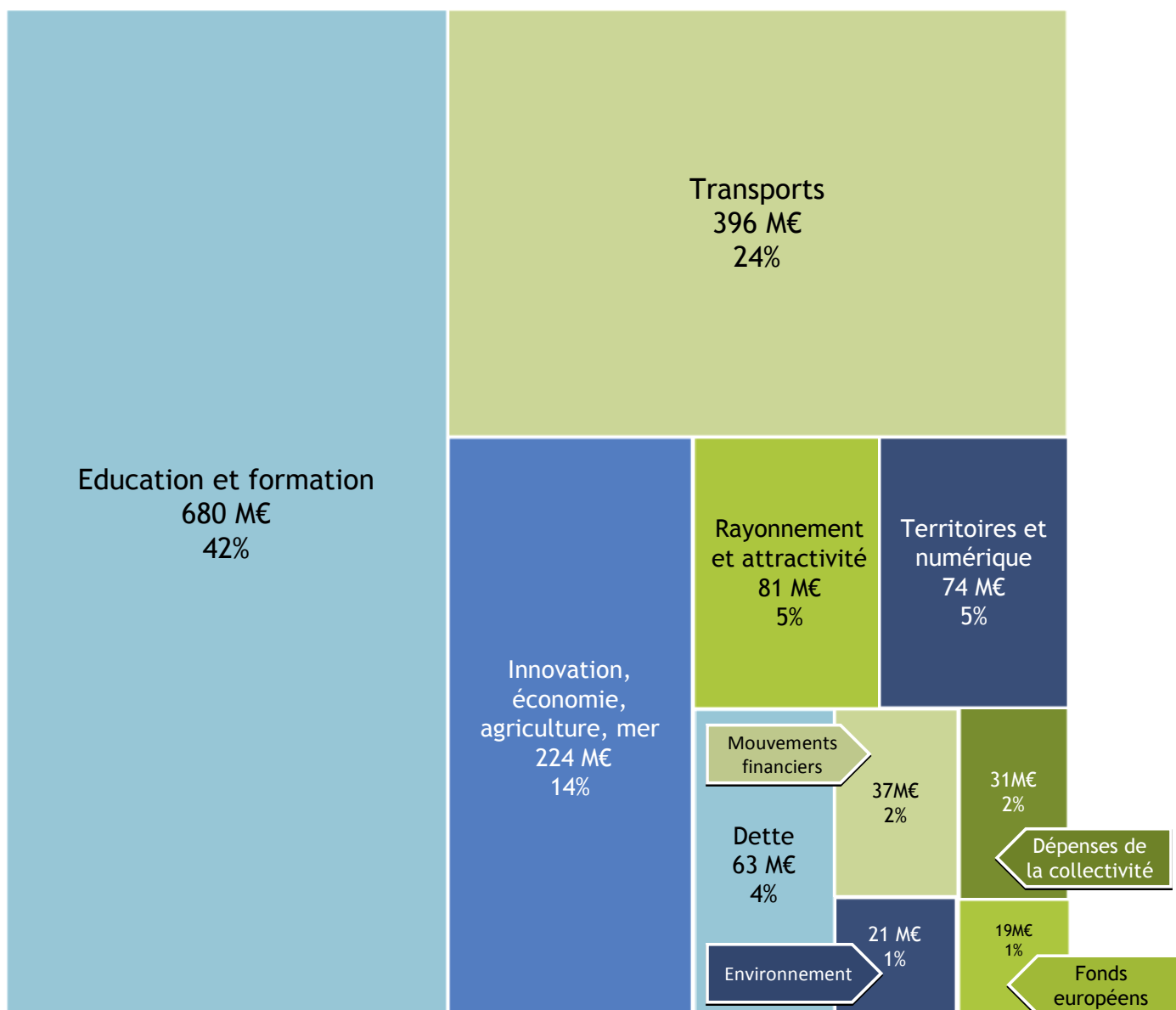
**63** Millions d'euros  
Le montant de l'annuité de dette pour 2017

**2%** Le montant des dépenses de la collectivité ne contribuant pas directement aux politiques régionales



## > La répartition du budget par mission

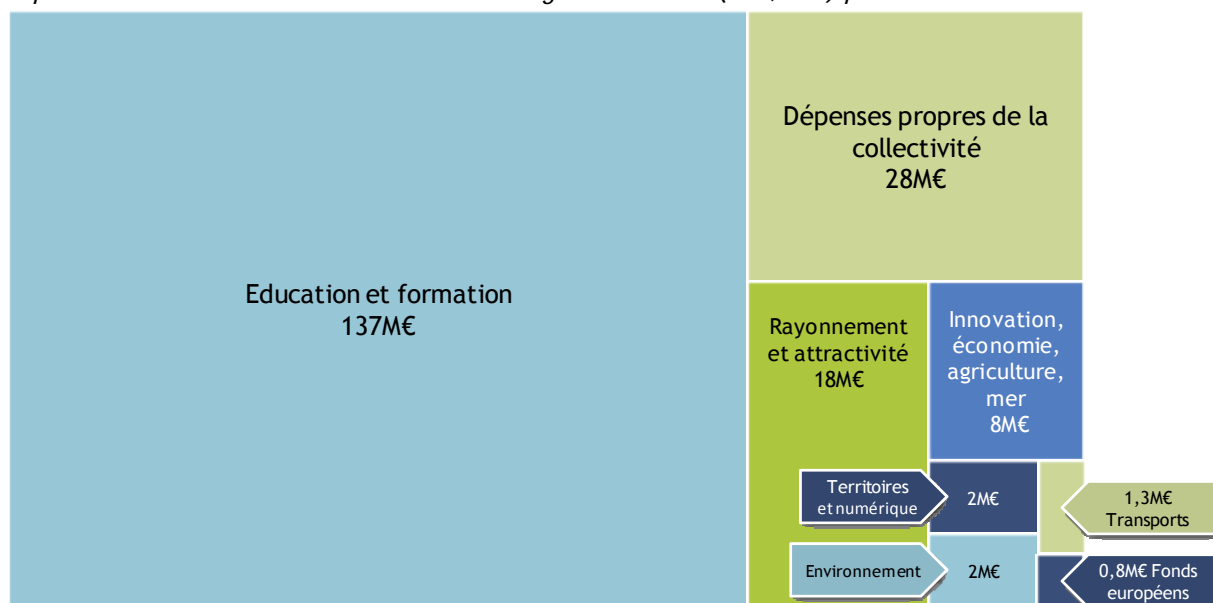
Sur un budget de 1 625 M€, 42 % sont consacrés à l'éducation et à la formation, 24 % aux transports et 14 % à l'innovation, l'économie, l'agriculture et la mer. Cela inclut les personnels en charge de ces politiques ainsi que les frais généraux de fonctionnement.



## > Des frais généraux de fonctionnement limités

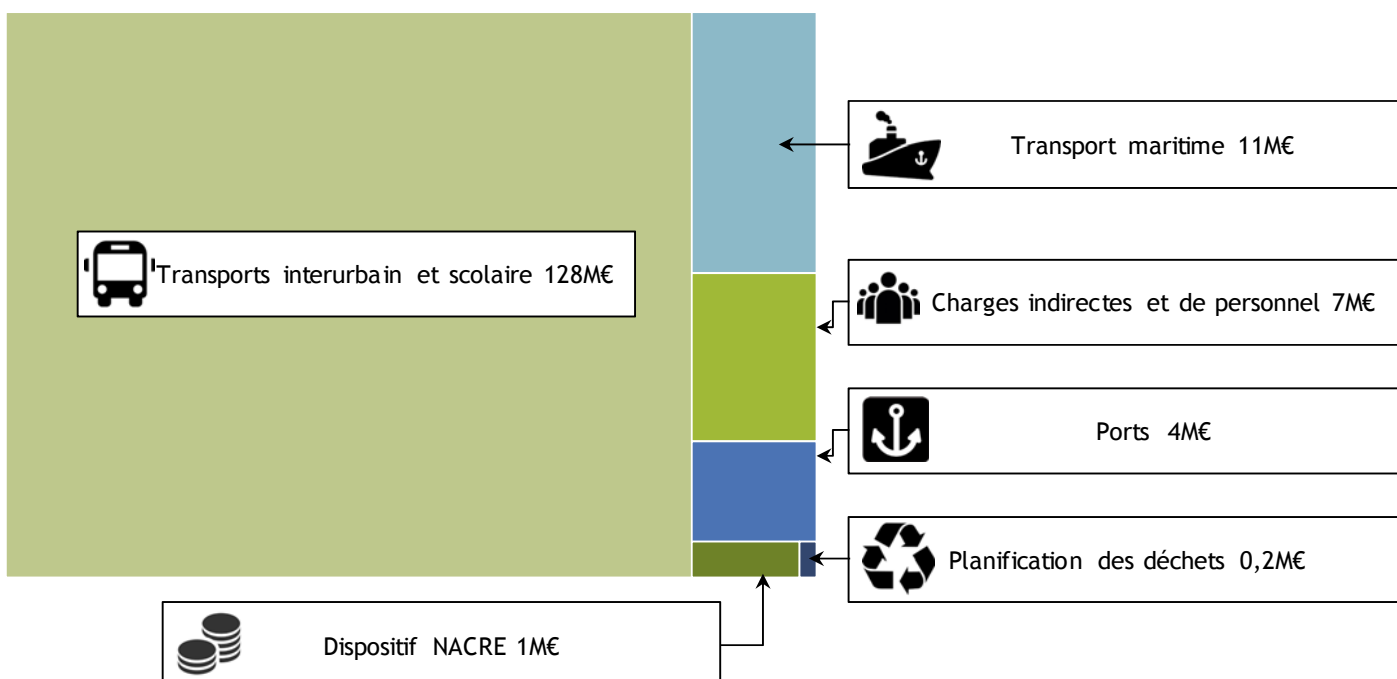
Au budget 2017, la masse salariale ainsi que les charges indirectes (frais généraux de fonctionnement de la collectivité) représentent 197,8M€. La majeure partie de ces dépenses est consacrée à l'éducation et à la formation alors que les dépenses propres de la collectivité représentent 2% du budget 2017.

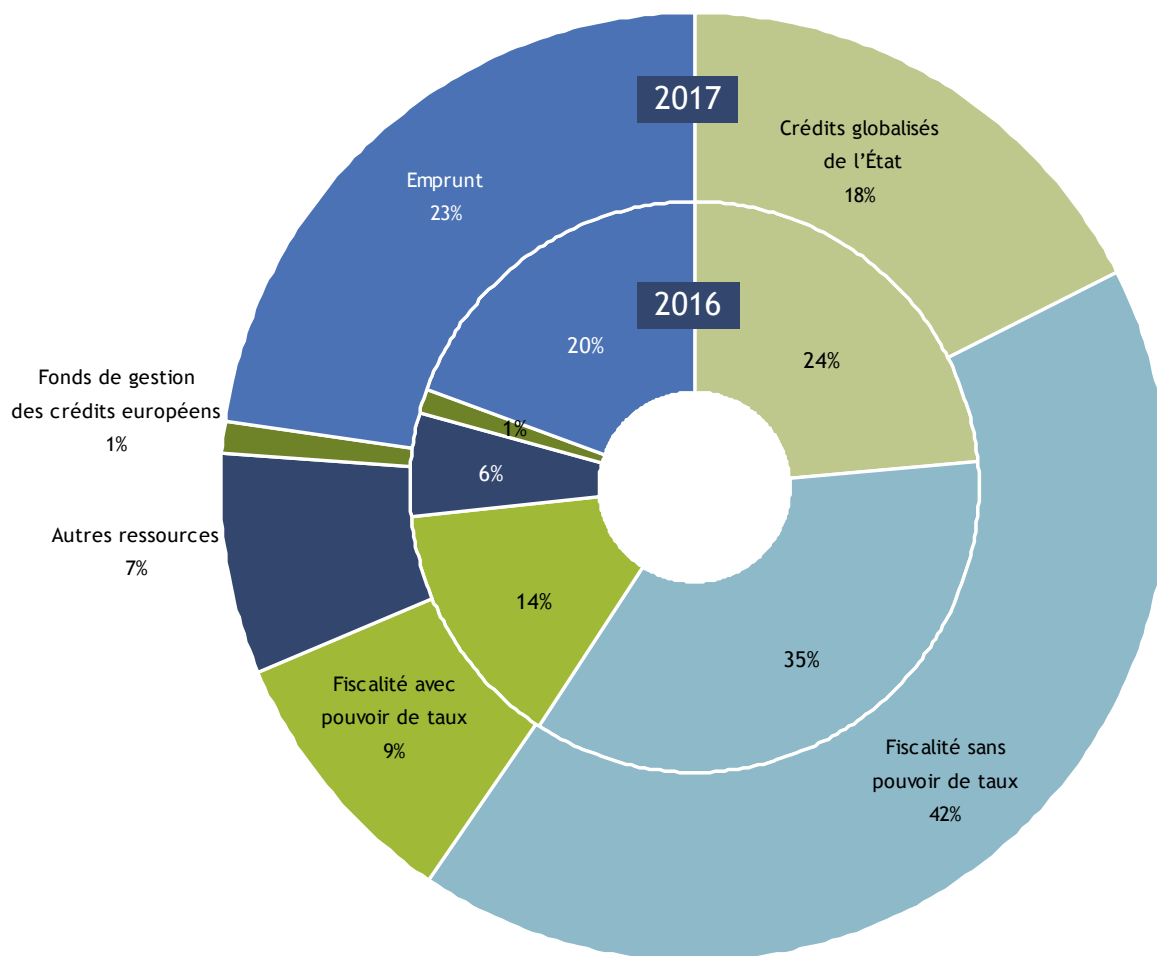
Répartition de la masse salariale et des charges indirectes (197,8M€) par secteur d'intervention :



## > Le nouvel élargissement des compétences régionales prévu par la loi NOTRe

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce une nouvelle fois les responsabilités régionales de manière significative. Les régions se voient transférer la gestion du dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création-Reprise d'Entreprises) antérieurement géré par l'Etat. La loi NOTRe organise aussi le transfert de plusieurs compétences aujourd'hui dévolues aux départements, en particulier dans le domaine de la mobilité. Au total, l'impact de la loi NOTRe dans le budget 2017 est évalué à 180M€, dont 30M€ d'attributions de compensation reversées aux départements.





> Compte tenu de la baisse des dotations, les crédits globalisés de l'État ne représentent plus que 18% des recettes budgétaires contre 24% en 2016.

> La répartition des recettes est aussi impactée par le transfert de fiscalité antérieurement perçue par les départements.

> La fiscalité avec pouvoir de taux diminue de 14% à 9%.

## Les recettes

---

Le budget 2017 traduit l'ensemble des évolutions annoncées dans le rapport d'orientations budgétaires.

D'une part, la baisse des dotations de l'État se poursuit. Dernière année de mise en œuvre du Pacte de confiance et de responsabilité entre l'État et les collectivités, 2017 voit les dotations baisser pour les Régions avec une ampleur inédite, de l'ordre de -24M€, incluant l'intégration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans l'enveloppe des dotations minorées.

En parallèle, conséquence des transferts de compétences prévus par la loi NOTRe, la part de la fiscalité s'accroît avec le doublement de la CVAE perçue par rapport à 2016. De même le budget intègre désormais de façon pérenne des dotations départementales, en compensation des transferts sus mentionnés.

Autre conséquence de la loi NOTRe, l'État a institué, pour 2017, un fonds de soutien aux Régions pour le financement d'une partie des aides économiques supplémentaires versées en 2017 suite à l'évolution des compétences départementales sur ce champ. Ce sont ainsi à ce titre 27,9M€ potentiellement attribués à la Région.

Ce budget est par ailleurs marqué par la perception de recettes opérationnelles nouvelles en lien avec les transferts de compétences à intervenir en 2017 sur les ports départementaux et les transports maritimes, interurbains et scolaires.

Le budget 2017 intègre également, suite à la désignation en 2016 de la Région en tant qu'autorité de gestion, une enveloppe de 17,5M€ en dépenses et en recettes au titre de la mise en œuvre effective de la délégation de gestion sur la nouvelle programmation 2014-2020 des fonds européens (FEDER et une partie du FSE).

Enfin, la Région inscrit une autorisation d'emprunt de 367 M€, permettant le respect de ses engagements et le financement des projets d'investissements, conformément à la stratégie présentée dans le cadre des orientations budgétaires.

### **I. Les dotations de l'État représentent 17,6 % du budget primitif 2017 (24 % en 2016) et poursuivent leur mouvement de baisse**

Le Pacte de responsabilité et de solidarité, confirmé par le Parlement lors de la définition des perspectives budgétaires de l'État, prévoit la mobilisation de 50 milliards d'économies sur la dépense publique, en vue du financement de mesures pour renforcer la compétitivité des entreprises et soutenir le pouvoir d'achat des ménages modestes.

Ce plan s'appuie sur une contribution structurelle de 11 milliards de la part des collectivités, par une réduction à due concurrence des concours financiers de l'État. Ce niveau d'économie est principalement mis en œuvre par des baisses successives de la Dotation globale de fonctionnement entre 2014 à 2017.

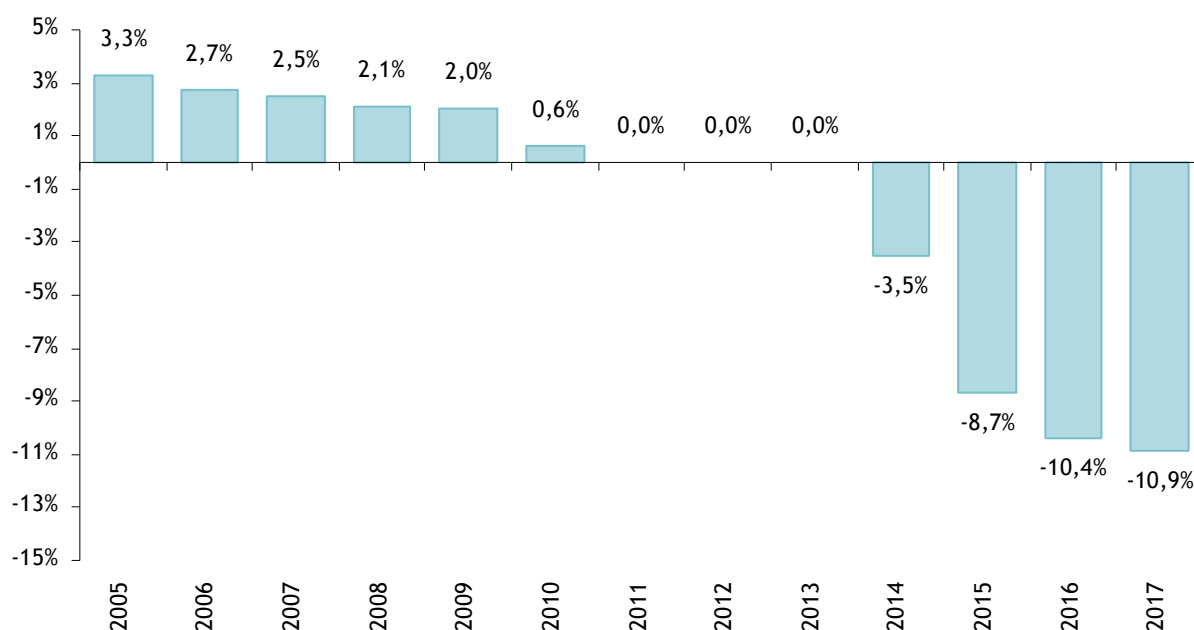
#### *I.1. La Dotation Globale de Fonctionnement : 183 271 000 €*

Comme en 2016, la loi de finances pour 2017 fait porter l'essentiel de l'effort demandé aux collectivités locales pour participer à la réduction du déficit public sur la part forfaitaire de la DGF.

Après avoir été gelée entre 2010 et 2013, **la part forfaitaire de la DGF** régionale connaît une diminution depuis 2014 (237,8M€ en 2013, 229,7M€ en 2014, 208,9M€ en 2015 et 203,7 en 2016). Confirmée en 2017, cette diminution est la dernière prévue par le Pacte de responsabilité et de solidarité.

Ainsi pour 2017, comme en 2016, la contribution de l'ensemble des Régions à l'effort de redressement des comptes publics, portée par la DGF forfaitaire, est de 451 M€. La clé de répartition retenue est la même depuis 2014 : elle se fera au *pro rata* de leurs ressources réelles hors emprunt, avec un dispositif spécifique pour les régions d'outre-mer. Pour la Région Bretagne, cette contribution est estimée à 21 M€, légèrement supérieure à 2016 (20,8 M€) en raison d'un ajustement de la répartition entre Régions permettant d'alléger le poids de la contribution de la Corse. En conséquence, la DGF forfaitaire prévisionnelle est inscrite pour un montant de 167,585 M€ (-10,9%).

### Evolution de la DGF forfaitaire de 2005 à 2017



Les modalités de répartition de **la part péréquation de la DGF** ont été modifiées en loi de finances pour 2012. En effet, la péréquation de la DGF reposait sur le calcul du potentiel fiscal des régions. La réforme de la fiscalité directe rendant cette notion inopérante, un nouvel indicateur de ressources a été instauré, l'indicateur de ressources fiscales des régions (IRFR), constitué de la somme de plusieurs produits d'impositions (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux, Cartes Grises et modulation de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques). Cet indice est rapporté au nombre d'habitants et à la superficie du territoire. Des conditions d'éligibilité sont également définies, ouvrant le droit à la péréquation à plusieurs régions jusqu'alors non éligibles. Pour les régions déjà bénéficiaires, dont le montant perçu diminue du fait de la réforme, comme la Bretagne, une garantie à la baisse a été instituée, à hauteur de 10% par an jusqu'en 2015.

La loi de finances pour 2017 prévoit la reconduction en 2017 de la part péréquation de la DGF perçue en 2016. Aussi, la dotation de péréquation est attendue, en 2017, à hauteur de 15,686 M€.

#### I.2. La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) : 21 913 000 €

La DGD assure la compensation financière par l'État des transferts de compétence qui n'ont pas donné lieu à transfert de fiscalité. Elle a subi une évolution importante en 2004 à la faveur de la création de la DGF des régions, laquelle a repris 95 % de la DGD de 2003.

La DGD évoluait jusqu'en 2008 au même rythme que l'enveloppe globale de DGF ; elle a été gelée depuis lors. Ainsi depuis 2009, les variations du montant perçu au titre de la DGD ne relèvent que des effets de périmètre. Celles-ci sont cependant, par définition, neutralisées par les transferts de charges.

Le montant inscrit pour 2017 au titre de la DGD intègre des régularisations pérennes notifiées à hauteur de 33 000€, soit un total prévu à hauteur de 21,913 M€.

#### I.3. La Dotation Régionale d'équipement scolaire : 20 958 000 €

La Dotation régionale d'équipement scolaire, dotation d'investissement, finance les travaux et acquisitions d'équipement dans les lycées. Comme depuis 2009, elle sera à nouveau gelée en valeur en 2017. Elle s'élèvera donc à 20,958 M€.

#### I.4. La Dotation pour Perte de compensations de fiscalité directe : 8 068 000 €

De manière à ce que l'enveloppe globale des crédits de l'État aux collectivités n'augmente pas (on parle d'« enveloppe normée »), certaines compensations de fiscalité directe jouent le rôle de « variables d'ajustement ». Celles-ci sont diminuées chaque année pour compenser les effets de périmètre qui augmentent mécaniquement le montant des autres concours de l'État aux collectivités, et notamment certaines dotations de péréquation destinées au bloc communal et aux départements.



La Dotation pour Perte de Compensations de Fiscalité Directe Locale est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité. Jusqu'en 2016, certaines de ces compensations de fiscalité directe étaient gelées tandis que d'autres jouaient dans l'enveloppe normée le rôle de "variables d'ajustement".

La loi de finances pour 2017 intègre l'ensemble de ces composantes dans le périmètre des variables d'ajustement, ce qui représente pour la Bretagne une diminution de l'ordre de 0,8M€ pour 2017. La recette attendue est ainsi évaluée à 8,068 M€ en 2017.

### *1.5. Les dotations de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle : la DCRTP et le FNGIR : 52 483 000€*

Deux dotations ont été instituées lors de la refonte de la fiscalité locale de 2010<sup>1</sup>, pour assurer la neutralité de la réforme la première année d'application, au sein de chaque niveau de collectivités. Les régions reçoivent donc désormais :

- Un **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, abondé par la contribution de la Région Île-de-France, du fait des ressources supplémentaires occasionnées par la nouvelle fiscalité en 2010 ;
- Dans les cas où le FNGIR était insuffisant pour neutraliser les effets de la réforme, une **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)**, versée par l'État, permet de compenser la différence de recettes en 2010 par rapport à la situation d'avant réforme.

Après quelques ajustements les premières années suivant la réforme, les montants de la DCRTP et du FNGIR avaient vocation à être définitivement gelés. Ils s'élevaient ainsi respectivement à 27,575 M€ et 27,608 M€ depuis 2014.

Si le FNGIR est reconduit en 2017 à même hauteur, soit 27,608 M€, la DCRTP a été intégrée par la loi de finances pour 2017 à l'enveloppe normée et devrait subir ainsi une diminution conséquente de 2,7 M€ soit près de 10 %. Son montant pour 2017 est ainsi évalué à 24,875M€. Cumulée avec la baisse de la Dotation pour perte de compensation de fiscalité directe, le manque à gagner pour la Région est de 3,5 M€.

## **II. Les ressources fiscales sans pouvoir de taux augmentent de 60 % et représentent désormais 42 % du budget primitif 2017 ( 37 % en 2016)**

### *II.1. Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage représente un transfert de fiscalité de 124 736 000 €*

La réforme du financement de la formation professionnelle, mise en place progressivement entre 2014 et 2016, a substitué aux dotations attribuées auparavant un financement par fiscalité transférée. Cette enveloppe représente, en 2017, 124,7M€ de fiscalité transférée, soit 7,7 % du budget.

#### **II.1.1. Le financement de la formation professionnelle : 33 970 000€**

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont financées par l'attribution :

- des recettes correspondant aux frais de gestion perçus par l'Etat au moment de la mise en recouvrement des trois principales impositions locales : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et la taxe d'habitation. Cette recette évolue donc comme le produit constaté de ces impôts, lequel dépend à la fois de la croissance de la valeur ajoutée, de l'actualisation annuelle des bases d'imposition mais également des taux votés par le bloc communal et les départements. La progression attendue est de l'ordre de +2,5 % par an , la recette attendue à ce titre est de 23, 017 M€;

- d'une fraction de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (dite TICPE « formation professionnelle ») afférente aux quantités de carburants vendues sur l'ensemble du territoire national ; chaque région bénéficiant d'un pourcentage de cette ressource, correspondant au prorata de sa dotation historique, soit 3,65 % pour la Bretagne. Aucune dynamique n'est attendue sur cette ressource, toutefois le montant globalement compensé est assorti d'une garantie plancher. Comme en 2016, le montant attendu à ce titre en 2017 est de 10,953 M€.

---

<sup>1</sup> La réforme fiscale de 2010 supprime la taxe professionnelle et la remplace par la Contribution économique territoriale (CET), composée de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) et de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE), perçue pour 25 % par les régions ; elle crée une Impositions Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) dont deux des neuf composantes sont attribuées aux régions ; elle organise également la redistribution des différents impôts locaux entre niveaux de collectivités, les régions perdent ainsi leurs parts de taxes foncières sur le foncier bâti et non bâti au profit respectivement des départements et du bloc communal.

## II.1.2. Le financement des aides aux employeurs d'apprentis versées par la Région : 15 715 000€

Les aides aux employeurs d'apprentis versées par les régions donnent lieu elles aussi à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :

- la TICPE « prime d'apprentissage » compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés en 2013 ; 11,015M€ sont attendus à ce titre en 2017 ;
- la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti » est une nouvelle fraction instaurée en 2016 destinée à rembourser aux régions l'aide de 1000€ attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire ; 4,7M€ sont inscrits en recettes à ce titre en 2017.

## II.1.3. Le financement de l'apprentissage : 75 051 000€

Pour financer leurs actions en matière d'apprentissage les régions bénéficient depuis 2015 d'une « ressource régionale pour l'apprentissage » composée :

- de 51 % de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national (part fixe destinée à l'ensemble des régions) ; cela représente un montant estimé à 62 M€ pour la Région Bretagne
- et d'un complément sous forme de TICPE « taxe d'apprentissage », qui s'élèverait pour la Bretagne à 6,7M€ en 2017
- par ailleurs si, au niveau national, le produit annuel de la « part fixe » de la taxe d'apprentissage est supérieur au montant dû à chaque région, le surplus est réparti entre les régions selon des critères qui font notamment référence au nombre d'apprentis inscrits en CFA (cette part est désignée comme « péréquation ») ; 6,3M€ sont attendus à ce titre pour 2017

Ces recettes sont indexées sur l'évolution de la masse salariale du secteur privé, estimée à 1,7 %. Au total 75,051 M€ sont inscrits au titre de cette ressource en 2017.

## II.2. La Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) : 328 176 000 €

La **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises** est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle est, avec la Cotisation Foncière des Entreprises, l'une des deux composantes de la Contribution Économique Territoriale, nouvelle imposition des entreprises, créée en 2010 suite à la suppression de la Taxe Professionnelle.

La CVAE doit être acquittée par toutes les entreprises et travailleurs indépendants réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500€. La cotisation est déterminée en fonction du chiffre d'affaires réalisé et de la valeur ajoutée produite.

La valeur ajoutée est territorialisée : elle est imposée dans la commune où l'entreprise dispose de locaux ou emploie des salariés depuis plus de trois mois. Si les locaux ou les salariés sont situés dans plusieurs communes, la valeur ajoutée est répartie entre les communes concernées, au prorata des effectifs employés.

Jusqu'en 2016, la CVAE était répartie entre les trois niveaux de collectivités de la façon suivante : 25% pour les Régions, 48,5% pour les départements et 26,5% pour le bloc communal. Cette répartition a été modifiée en 2017 pour porter à 50 % la part de la CVAE revenant aux Régions pour leur permettre de financer les transferts de charges provenant des départements (transports scolaires et interurbains et liaisons maritimes).

En Bretagne, la part complémentaire de CVAE perçue ne permet pas de couvrir l'intégralité des charges transférées pour deux des quatre départements bretons. Ceux-ci sont donc amenés à verser à la Région une attribution de compensation annuelle, correspondant à la différence entre le montant des charges transférées, tel qu'évalué en commission locale d'évaluation des charges transférées, et le montant correspondant à leurs 25 points de CVAE en 2016.

A l'inverse, pour les deux autres départements, la part de CVAE transférée est supérieure au montant des charges transférées. L'attribution de compensation est alors versée annuellement par la Région, selon les mêmes principes.

Conformément aux pré-notifications adressées par l'État, le montant attendu pour 2017 est de 327 376 000€. Mais ce chiffre est à considérer avec prudence, compte-tenu du caractère volatile de cette ressource, jusqu'aux notifications définitives, qui permettront d'établir l'analyse pour 2017.

**Le mécanisme de péréquation des ressources régionales issues de la CVAE** vise à ce que les régions dont les ressources augmentent significativement par rapport aux ressources d'avant réforme, contribuent à un fonds de péréquation des régions, en redistribuant la totalité de la croissance de leurs ressources supérieure à la moyenne nationale. La Région Bretagne a bénéficié en 2013, 2014 et 2016 de

versements respectivement à hauteur de 1,6 M€, 2,7 M€ et 1,7 M€. Elle en a été contributrice en 2015 pour 2M€. En 2017, la Région devrait à nouveau en être bénéficiaire, pour un montant estimé à 0,8 M€.

### *II.3. L'imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER): 29 027 000€*

Depuis 2011, les régions bénéficient de deux composantes de l'IFER :

- **l'IFER ferroviaire** est assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs. L'exploitant du matériel roulant (SNCF Mobilités) est redevable d'une taxe, selon un tarif différencié par type de matériel. La répartition entre régions de cette taxe est proportionnelle au nombre de sillons-kilomètres (trajet réservé sur une ligne ferroviaire à un horaire donné) réservés par les exploitants auprès de SNCF Réseaux dans chaque région. L'IFER ferroviaire notifié en 2016 s'élevait à 7,464 M€. Depuis 2013, conformément à l'article 37 de la loi de finances rectificative pour 2012, les tarifs des IFER sont revalorisés de l'inflation prévisionnelle, fixée à 0,8% dans le Projet de Loi de Finances. En prenant pour hypothèse la stabilité de la base, 7,5 M€ sont donc attendus à ce titre en 2017.
- **l'IFER télécoms** est assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre. Sont taxées les lignes en service des répartiteurs principaux, ainsi que les unités de raccordement d'abonnés et cartes d'abonnés du réseau téléphonique commuté, selon des tarifs définis par la loi. Cette imposition est basée uniquement sur le réseau cuivre et ignore le développement de la fibre optique, entraînant une diminution du rendement. Un produit minimum de 400M€ est donc garanti par l'article 112 de la loi de finances pour 2011 pour l'ensemble des régions. Au regard des perspectives de baisse de l'assiette du réseau de téléphonie classique, à la faveur du développement des services de téléphonie inclus dans les offres Internet, la loi de finances rectificative pour 2013 a modifié les modalités de répartition de l'IFER télécom. La répartition du produit national entre les régions se fait désormais en proportion du produit perçu en 2013. Le montant prévisionnel inscrit pour 2017 est de 21,5 M€.

### *II.4. Une TICPE transférée évoluant au rythme des compensations dues par l'État (réévaluations de charges liées aux évolutions réglementaires, transferts de compétences) : 164 883 000€*

Depuis 2003, la Constitution dispose que « tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagne de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice » (article 72-2). Cette obligation de compensation recouvre plusieurs principes : la compensation doit être intégrale, concomitante au transfert de charges, contrôlée par la Commission Consultative sur l'Évaluation des Charges (CCEC), garantie et conforme à l'objectif d'autonomie financière. Ainsi, les transferts de compétences mis en œuvre depuis la loi Liberté et Responsabilités Locales du 13 août 2004 sont majoritairement compensés par des transferts de fiscalité. Pour les régions ces transferts ont concerné une part de taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP), devenue taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE).

La TICPE est un impôt indirect auquel sont soumis les produits énergétiques (carburant, fioul, gazole, combustibles...) lorsqu'ils sont acheminés vers les réseaux de distribution.

La TICPE prélevée sur les carburants automobiles est partagée entre l'Etat, les Régions et les départements en compensation des transferts de compétences intervenus depuis 2006. Les fractions de tarifs de TICPE transférées sont calculées de façon à ce que leur produit estimé atteigne le montant de la compensation due par l'État (le « droit à compensation »). Le montant de la compensation étant garanti, l'Etat verse un complément si le produit de TICPE perçu dans l'année n'atteint pas le montant dû.

L'inscription de 2017 est estimée à partir du droit à compensation définitif attribué à la Région en 2016, soit 163,7 M€. A ce montant s'ajoute le transfert par la loi NOTRe du 9 août 2015 du dispositif Nouvel Accompagnement à la Création et Reprise d'Entreprise (dit dispositif « NACRE ») intervenu au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un montant estimé provisoirement à 1 183 000€.

Au total, le droit à compensation attendu en 2017 sous forme de TICPE s'élève à 164,883 M€.

### *II.5. La modulation régionale de TICPE est supprimée au profit du transfert d'une fraction équivalente de TICPE : 36 020 000€*

Depuis 2007, les Régions étaient autorisées à moduler marginalement leurs fractions de tarifs au-delà des tarifs déjà transférés, selon un mécanisme limitant la capacité de modulation à 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole. L'assemblée régionale a voté, lors de sa session d'octobre 2016, la reconduction de ce dispositif pour 2017.

La loi de finances rectificative pour 2016 supprime la modulation régionale de TICPE, et la remplace par le transfert aux Régions d'une fraction de tarif à même hauteur, soit 1,77 centimes d'euros par litre pour le supercarburant sans plomb et à 1,15 centimes d'euros par litre pour le gazole.

### **III. Les ressources fiscales régionales avec pouvoir de taux sont en baisse de 19 % et représentent désormais 9% du budget primitif 2017 avec 149 420 000€**

*La suppression de la modulation régionale de TICPE réduit la part, déjà faible, des ressources fiscales avec pouvoir de taux, la faisant passer de 14 % en 2016 à 9 % du budget 2017.*

#### *III.1. Majoration de TICPE affectée au projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV) : 35 720 000 €*

La loi de finances initiale pour 2010 a permis aux Régions de prélever une nouvelle fraction de TICPE, en vue du financement des infrastructures prévues par le Grenelle de l'Environnement. La fraction de TICPE perçue par les régions a été portée à partir de 2011 à hauteur de 0,73 et 1,36 centimes par litre pour le gazole et pour le supercarburant. L'assemblée régionale a voté la reconduction de cette majoration pour 2017 lors de sa session d'octobre 2016. La recette attendue au titre de la majoration est stable. En 2017, 35 720 000€ devraient être perçus par la Région à ce titre.

La loi prévoit que ces recettes soient exclusivement affectées au financement des grands projets d'infrastructure de transport durable mentionnés dans la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009, qui cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays-de-la-Loire », partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse.

#### *III.2. Taxe sur les cartes grises : 113 700 000 €*

La taxe sur les certificats d'immatriculations est, avec la taxe sur le permis de conduire, le dernier levier fiscal à la disposition des régions avec la taxe sur le permis de conduire. Son dynamisme est fonction du nombre d'immatriculations sur le territoire et de la puissance fiscale des véhicules. L'évolution tarifaire appliquée à mi-année en 2016 produira pleinement ses effets en 2017. Ainsi il est proposé de reconduire en 2017 le tarif de 2016, soit 51€/CV.

Il est par ailleurs proposé de reconduire l'exonération de 50 % applicable aux véhicules « propres », c'est à dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen d'énergies dite « propres » visées par l'article 1599 novodécies A du code général des impôts (électricité, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquifié ou superethanol E85).

Le produit attendu pour 2017 au titre de cette taxe s'élèverait ainsi à 113,7M€.

Parallèlement, la Région maintient son choix d'établir à 0€ la taxe sur le permis de conduire.

### **IV. La part des ressources internes, participations et co-financements évolue à mesure de l'élargissement des compétences régionales : 7,5% du budget primitif 2017**

Le projet de budget 2017 inscrit 122 M€ de recettes générées par les activités et les interventions de la Région, soit 9,8% des ressources globales hors emprunt et fonds européens. L'augmentation des inscriptions par rapport à 2016 (+44M€) est due essentiellement à trois enveloppes :

- La participation de l'Etat au titre du Plan de mobilisation pour l'Emploi est inscrite à hauteur de 36,2M€ et correspond au solde de la convention 2016 et de la nouvelle convention en 2017. De même, un financement du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnelle est prévu pour 3,9M€ ;
- La part réservée à la Région Bretagne dans le fonds de soutien institué par l'Etat en 2017 au titre de l'augmentation des aides accordées au secteur économique s'élève à 27,9 M€ pour 2017 ;
- Les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe entraînent l'intégration dans les recettes régionales de plusieurs enveloppes nouvelles, pour un montant global valorisé à 12,8M€ pour 2017, conformément aux négociations intervenues en commission d'évaluation des charges transférées et aux accords financiers intégrés aux conventions de transfert, adoptées lors de la session des 15 et 16 décembre 2016 :

- les produits des services issus de l'activité transport scolaire et interurbain, que la Région assurera en direct au 1<sup>er</sup> septembre 2017, sont évalués à 5,3 M€ ;
- les participations départementales des départements des Côtes d'Armor et du Morbihan au titre, respectivement, de la mise en accessibilité des points d'arrêts (80 000€) et de la construction d'un nouveau navire (433 000€) assurant la liaison avec l'Ile de Groix ;
- les quatre dotations de compensation départementales versées au titre du transfert des 19 ports départementaux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 sont inscrites à hauteur de 4,1M€ ;
- les deux attributions de compensation versées par les départements du Finistère et des Côtes d'Armor au titre du transfert de la compétence transport interurbain et scolaire sont inscrites pour un montant de 2,8M€.

Parmi les autres financements générés par les politiques publiques conduites par la Région, les principaux montants inscrits à ce jour sont les suivants :

- Le montant prévisionnel des crédits versés par l'Etat au titre du Fonds de Compensation de la TVA est estimé à 12,9M€. Ce montant intègre 200 000€ au titre du remboursement de TVA sur certaines dépenses de fonctionnement, instauré en loi de finances pour 2016 ;
- Les participations des familles aux services de restauration et d'hébergement généreront une recette d'un montant prévisionnel de 8,2 M€ ;
- Les avances remboursables accordées par la Région au titre de sa politique de développement économique et touristique seront remboursées en 2017 à hauteur de 8M€ ;
- Les participations des départements aux travaux dans les cités scolaires sont prévus à hauteur de 1,3M€ au regard du montant des travaux engagés ;
- Les participations de collectivités aux projets collaboratifs des pôles de compétitivité devraient générer des co-financements d'un montant de 2 M€ en 2017;
- La participation de l'AGEFIPH (Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées) est attendue à hauteur de 1,6 M€ ;
- Les produits financiers résultant de la politique active de gestion de la dette sont estimés à 1,1 M€ ;
- Les recettes domaniales et concessives, que constituent les produits du domaine des ports, des aéroports et des voies navigables, sont estimées à 2,2 M€, en augmentation par rapport à 2016 en raison principalement du transfert des ports départementaux ;
- Participations au projet UEB C@mpus : les collectivités partenaires du projet devraient verser 700K€ de co-financement en 2017 ;
- La participation de l'Etat au titre de la politique culturelle (à travers notamment la délégation de gestion signée en 2016), ainsi que les financements du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et au Centre National du Livre (CNL) à la politique régionale de soutien à ces filières sont attendus à hauteur respectivement de 508 k€, 767 k€ et de 100k€.

L'ensemble des autres participations, recettes ou remboursements identifiés pour 2016 est inscrit à hauteur de 3M€.

## V. Fonds de gestion des crédits européens : 17,520 M€

Les régions sont devenues autorités de gestion pour la **programmation 2014-2020** du FEDER et d'une partie du FSE. Ainsi, parallèlement à la programmation 2007-2013, 17M€ sont inscrits au titre de cette nouvelle programmation, en dépenses et en recettes, pour 2017.

Par ailleurs, 520 000€ sont attendus de la Commission Européenne au titre de l'assistance technique pour couvrir une partie des frais de gestion de ces fonds.

## VI. Autorisation d'emprunt

Dans la ligne de nos orientations budgétaires, il est proposé d'inscrire une autorisation d'emprunt de 367 M€. Cette inscription permet d'équilibrer le budget régional d'investissement dans le respect de la stratégie financière pluriannuelle. Le volume d'emprunt réellement mobilisé sera ajusté aux besoins effectivement constatés fin 2017.

## > Projet de délibération

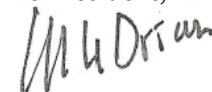
Ainsi, l'ensemble des ressources à inscrire pour assurer l'équilibre du budget primitif 2017, telles qu'elles ont été présentées, s'élève à 1 625 627 000 € et se décompose comme suit :

>	Crédits globalisés de l'État	286 693 000 €
>	Réforme du Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	124 736 000 €
>	Fiscalité sans pouvoir de taux	558 106 000 €
>	Fiscalité avec pouvoir de taux	149 420 000 €
>	Autres ressources	122 152 000 €
>	Emprunt à autoriser	367 000 000 €
>	Fonds de gestion des crédits européens	17 520 000 €

**Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions ainsi que sur les mesures fiscales correspondantes, à savoir :**

- > Maintenir le tarif des permis de conduire à 0 € ;
- > Maintenir le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) à 51 € par cheval vapeur ;
- > Maintenir l'exonération à hauteur de 50% de ce tarif sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises) en faveur des véhicules « propres ».

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

---

# Tableaux récapitulatifs

## > La répartition des recettes

	En euros	
	<i>Budget primitif 2016</i>	<i>Budget primitif 2017</i>
<b>Crédits globalisés de l'État hors apprentissage</b>	<b>310 619 000</b>	<b>286 693 000</b>
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	203 768 000	183 271 000
part forfaitaire	188 082 000	167 585 000
part péréquation	15 686 000	15 686 000
Enseignement (DRES)	20 958 000	20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 880 000	21 913 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	8 830 000	8 068 000
Compensation au titre de la CET	505 000	405 000
Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	8 325 000	7 663 000
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	27 575 000	24 875 000
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000	27 608 000
<b>Réforme du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage</b>	<b>122 921 000</b>	<b>124 736 000</b>
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	22 456 000	23 017 000
TICPE formation professionnelle	10 953 000	10 953 000
TICPE primes apprentissage	11 015 000	11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis	4 700 000	4 700 000
Taxe d'Apprentissage	67 200 000	68 342 000
part fixe	62 000 000	62 000 000
part péréquation	5 200 000	6 342 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 597 000	6 709 000
<b>Fiscalité sans pouvoir de taux</b>	<b>349 080 000</b>	<b>558 106 000</b>
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	154 630 000	327 376 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	1 732 000	800 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	29 018 000	29 027 000
IFER ferroviaire	7 418 000	7 524 000
IFER télécoms	21 600 000	21 503 000
TICPE - Tarifs transférés	163 700 000	164 883 000
Loi LRL 2004	154 664 765	154 664 765
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	287 887	287 887
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	8 747 348	8 747 348
Loi NOTRe 7 août 2015		1 183 000
TICPE - Modulation régionale		36 020 000
<b>Fiscalité avec pouvoir de taux</b>	<b>184 740 000</b>	<b>149 420 000</b>
TICPE - Modulation régionale	36 020 000	
TICPE - Majoration Grenelle	35 720 000	35 720 000
Cartes grises	113 000 000	113 700 000
Permis de conduire		
<b>Autres ressources</b>	<b>77 265 000</b>	<b>122 152 000</b>
Fonds de compensation de la TVA	11 500 000	12 900 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 200 000	8 266 000
Remboursement d'avances et produits financiers	8 064 000	9 205 600
Produit des cessions d'immobilisation		
Fonds social européen (FSE)	5 800 000	
Participation aux travaux dans les cités scolaires	2 248 000	1 320 000
Participation Etat - Plan pour l'emploi	24 114 000	36 203 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	7 566 000	3 926 400
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	1 600 000	1 600 000
Recettes domaniales et concessives	1 243 900	2 143 400
Participations aux pôles de compétitivité	1 100 000	2 000 000
Projet UEB Campus Numérique	670 000	700 000
Fonds de soutien développement économique		27 984 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés		4 143 100
Attributions de compensation départementale - transport		2 839 800
Produits des services de transport scolaire et interurbain		5 341 000
Convention Département Morbihan - construction navire		433 000
Convention Département Côtes d'Armor - arrêts de cars		80 000
Autres ressources	5 159 100	3 066 700
<b>Total hors emprunt</b>	<b>1 044 625 000</b>	<b>1 241 107 000</b>
<b>Emprunt</b>	<b>258 300 000</b>	<b>367 000 000</b>
<b>Total hors subvention globale</b>	<b>1 302 925 000</b>	<b>1 608 107 000</b>
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>	<b>17 675 000</b>	<b>17 520 000</b>
Subvention globale FEDER 2007-2013	7 200 000	
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	10 000 000	17 000 000
Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020		
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	475 000	520 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 320 600 000</b>	<b>1 625 627 000</b>



## > Les missions du budget régional

### > Les crédits de paiement en investissement et en fonctionnement en 2017

	<i>en euros</i>	
	Investissement	Fonctionnement
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</i>	64 475 000	7 000 900
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</i>	156 756 600	59 502 400
<i>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</i>	166 736 000	376 391 500
<i>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</i>	157 480 900	236 993 500
<i>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</i>	8 750 000	10 076 000
<i>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</i>	23 287 500	39 824 000
<b>Total des interventions</b>	<b>577 486 000</b>	<b>729 788 300</b>
<i>Fonds de gestion des crédits européens</i>	11 400 000	6 640 000
<i>Autres dépenses</i>	66 631 600	233 681 100
<b>Total général</b>	<b>655 517 600</b>	<b>970 109 400</b>

### > Les crédits de paiement en 2016 et 2017

	<i>en euros</i>	
	Projet BP 2017	BP 2016
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</i>	71 475 900	68 129 900
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</i>	216 259 000	135 919 500
<i>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</i>	543 127 500	519 871 800
<i>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</i>	394 474 400	237 248 500
<i>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</i>	18 826 000	22 698 000
<i>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</i>	63 111 500	67 514 000
<b>Total des interventions</b>	<b>1 307 274 300</b>	<b>1 051 381 700</b>
<i>Fonds de gestion des crédits européens</i>	18 040 000	18 150 000
<i>Autres dépenses</i>	300 312 700	251 068 300
<b>Total général</b>	<b>1 625 627 000</b>	<b>1 320 600 000</b>

### > Les autorisations de programme en 2016 et 2017

	<i>en euros</i>	
	Projet BP 2017	BP 2016
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</i>	145 983 500	490 000
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</i>	99 122 000	66 229 000
<i>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</i>	244 114 500	121 792 000
<i>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</i>	50 630 700	121 131 000
<i>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</i>	8 600 000	12 600 000
<i>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</i>	28 546 000	24 370 000
<b>Total des interventions</b>	<b>576 996 700</b>	<b>346 612 000</b>
<i>Fonds de gestion des crédits européens</i>		
<i>Autres dépenses</i>	8 202 000	5 248 000
<b>Total général</b>	<b>585 198 700</b>	<b>351 860 000</b>

### > Les autorisations d'engagement en 2016 et 2017

	<i>en euros</i>	
	Projet BP 2017	BP 2016
<i>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</i>	7 596 600	7 560 000
<i>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</i>	68 282 100	61 467 600
<i>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</i>	403 277 800	388 803 300
<i>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</i>	134 341 000	1 910 000
<i>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</i>	11 566 000	11 518 000
<i>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</i>	42 851 000	40 783 000
<b>Total des interventions</b>	<b>667 914 500</b>	<b>512 041 900</b>
<i>Fonds de gestion des crédits européens</i>	855 000	800 000
<i>Autres dépenses</i>	20 573 600	18 780 700
<b>Total général</b>	<b>689 343 100</b>	<b>531 622 600</b>

## > Comparaison des crédits par orientation stratégique

	CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017	BP 2016	BP 2017
	I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	60 511 400	64 475 000	7 618 500	7 000 900	68 129 900
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	80 783 000	156 756 600	55 136 500	59 502 400	135 919 500	216 259 000
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	3 100 000	7 900 000	25 400 000	26 350 000	28 500 000	34 250 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	25 450 000	46 261 600	16 657 500	18 442 500	42 107 500	64 704 100
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	9 600 000	13 350 000	9 100 000	9 350 000	18 700 000	22 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	42 633 000	89 245 000	3 979 000	5 359 900	46 612 000	94 604 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	136 659 300	166 736 000	383 212 500	376 391 500	519 871 800	543 127 500
Assurer la relation formation emploi		20 000	6 428 000	5 693 300	6 428 000	5 713 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	100 000	7 800 000	9 825 000	7 900 000	9 925 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	88 700 000	112 225 000	8 400 000	6 020 000	97 100 000	118 245 000
Améliorer les équipements des lycées	16 950 000	18 150 000	500 000	1 790 000	17 450 000	19 940 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			60 620 000	64 545 000	60 620 000	64 545 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	13 943 500	17 250 000	12 905 000	12 905 000	26 848 500	30 155 000
Favoriser l'apprentissage	8 000 000	10 050 000	81 343 500	73 350 000	89 343 500	83 400 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	8 167 800	8 143 000	51 861 000	52 908 200	60 028 800	61 051 200
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			146 559 000	142 559 000	146 559 000	142 559 000
Développer les langues de Bretagne	798 000	798 000	6 796 000	6 796 000	7 594 000	7 594 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	132 868 500	157 480 900	104 380 000	236 993 500	237 248 500	394 474 400
V - Pour une région engagée dans la transition écologique	12 250 000	8 750 000	10 448 000	10 076 000	22 698 000	18 826 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	26 419 500	23 287 500	41 094 500	39 824 000	67 514 000	63 111 500
Fonds de gestion des crédits européens	11 300 000	11 400 000	6 850 000	6 640 000	18 150 000	18 040 000
Autres dépenses	54 808 800	66 631 600	196 259 500	233 681 100	251 068 300	300 312 700
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>515 600 500</b>	<b>655 517 600</b>	<b>804 999 500</b>	<b>970 109 400</b>	<b>1 320 600 000</b>	<b>1 625 627 000</b>

## > Détail des crédits par programme

	AP 2017	AE 2017	Total	CPI 2017	CPF 2017	Total
<b>I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale</b>						
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	145 983 500	7 596 600	153 580 100	64 475 000	7 000 900	71 475 900
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	134 778 500	4 171 100	138 949 600	29 650 000	3 815 400	33 465 400
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	105 000	1 781 500	1 886 500	45 000	1 541 500	1 586 500
	11 100 000	1 644 000	12 744 000	34 780 000	1 644 000	36 424 000
<b>II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable</b>						
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	99 122 000	68 282 100	167 404 100	156 756 600	59 502 400	216 259 000
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 800 000	29 650 000	39 450 000	7 900 000	26 350 000	34 250 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	9 300 000	14 650 000	23 950 000	7 800 000	12 850 000	20 650 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	500 000	15 000 000	15 500 000	100 000	13 500 000	13 600 000
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	42 100 000	17 985 200	60 085 200	46 261 600	18 442 500	64 704 100
P.0204 Favoriser le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	10 500 000	2 716 000	13 216 000	17 650 000	2 660 000	20 310 000
P.0205 Accompagner l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	31 050 000	3 870 000	34 920 000	27 500 000	3 720 000	31 220 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques	550 000	4 269 100	4 819 100	550 000	4 886 500	5 436 500
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	17 900 000	7 100 100	25 000 100	561 600	7 176 000	7 737 600
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	17 900 000	14 900 000	32 800 000	13 350 000	9 350 000	22 700 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	29 322 000	5 776 900	35 098 900	89 245 000	5 359 900	94 604 900
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 587 000	2 639 000	7 226 000	4 216 000	2 582 000	6 798 000
P.0209 Développer le système portuaire	24 735 000	3 137 900	27 872 900	85 029 000	2 777 900	87 806 900
<b>III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi</b>						
Assurer la relation formation emploi	244 114 500	403 277 800	647 392 300	166 736 000	376 391 500	543 127 500
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	20 000	6 493 300	6 513 300	20 000	5 693 300	5 713 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	100 000	10 055 000	10 155 000	100 000	9 825 000	9 925 000
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	10 055 000	10 155 000	100 000	9 825 000	9 925 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	195 306 500	5 830 000	201 136 500	112 225 000	6 020 000	118 245 000
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	128 770 000		128 770 000	58 700 000		58 700 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	17 900 000	200 000	18 100 000	17 900 000	200 000	18 100 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	48 636 500	5 630 000	54 266 500	35 625 000	5 820 000	41 445 000
Améliorer les équipements des lycées	18 250 000	1 790 000	20 040 000	18 150 000	1 790 000	19 940 000
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	8 400 000		8 400 000	8 300 000		8 300 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000	20 000	4 120 000	4 100 000	20 000	4 120 000
Améliorer le fonctionnement des lycées	5 750 000	1 770 000	7 520 000	5 750 000	1 770 000	7 520 000
P.0308 Assurer le fonctionnement des lycées	64 545 000	64 545 000	64 545 000	64 545 000	64 545 000	64 545 000
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	31 195 000	31 195 000	31 195 000	31 195 000	31 195 000	31 195 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés	33 350 000	33 350 000	33 350 000	33 350 000	33 350 000	33 350 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 140 000	14 065 000	31 205 000	17 250 000	12 905 000	30 155 000
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	17 140 000	14 065 000	31 205 000	17 250 000	12 905 000	30 155 000
Favoriser l'apprentissage	12 500 000	78 666 000	91 166 000	10 050 000	73 350 000	83 400 000
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	12 500 000	48 300 000	60 800 000	10 050 000	44 800 000	54 850 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	30 366 000	30 366 000	30 366 000	30 366 000	30 366 000	30 366 000
Assurer les formations sanitaires et sociales	53 580 500	53 580 500	53 580 500	8 143 000	52 908 200	28 550 000
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	161 457 000	53 580 500	215 037 500	8 143 000	52 908 200	61 051 200
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	10 130 000	161 457 000	171 587 000	161 457 000	142 559 000	142 559 000
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	108 727 000	10 130 000	118 857 000	108 727 000	9 780 000	9 780 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	42 600 000	108 727 000	151 327 000	42 600 000	90 379 000	90 379 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	798 000	42 600 000	43 398 000	798 000	42 400 000	43 198 000
Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000	798 000	6 796 000	7 594 000
P.0318 Développer les langues de Bretagne	798 000	6 796 000	7 594 000	798 000	6 796 000	7 594 000

<b>IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités</b>	50 630 700	134 341 000	184 971 700	157 480 900	236 993 500	394 474 400
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	18 353 100	133 456 000	151 809 100	57 339 100	235 958 500	293 297 600
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	31 877 600	620 000	32 497 600	99 741 800	370 000	100 111 800
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	400 000	265 000	665 000	400 000	665 000	1 065 000
<b>V - Pour une région engagée dans la transition écologique</b>	8 600 000	11 566 000	20 166 000	8 750 000	10 076 000	18 826 000
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 000 000	5 400 000	9 400 000	3 400 000	4 050 000	7 450 000
P.0502 Préservier et valoriser la biodiversité et les paysages	900 000	3 003 000	3 903 000	900 000	3 003 000	3 903 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 700 000	3 163 000	6 863 000	4 450 000	3 023 000	7 473 000
<b>VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne</b>	28 546 000	42 851 000	71 397 000	23 287 500	39 824 000	63 111 500
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	930 000	16 150 000	17 080 000	930 000	16 150 000	17 080 000
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	3 780 000	4 800 000	8 580 000	3 780 000	4 650 000	8 430 000
P.0603 Développer le sport en région	7 100 000	4 200 000	11 300 000	3 900 000	4 120 000	8 020 000
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 200 000	5 500 000	4 300 000	1 200 000	5 500 000
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	3 560 000	7 192 000	10 752 000	4 260 000	7 292 000	11 552 000
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 625 000	950 000	9 575 000	5 528 000	950 000	6 478 000
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	251 000	1 859 000	2 110 000	589 500	1 760 000	2 349 500
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		6 500 000	6 500 000		3 702 000	3 702 000
<b>Fonds de gestion des crédits européens</b>		855 000	855 000	11 400 000	6 640 000	18 040 000
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020				11 400 000	5 600 000	17 000 000
P.1120 Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020						
P.1130 Programme FEAMP 2014-2020					1 040 000	1 040 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020						
P.8000 Subvention globale FEDER 2007-2013						
<b>Autres dépenses</b>	8 202 000	20 573 600	28 775 600	66 631 600	233 681 100	300 312 700
P.9000 Patrimoine et logistique	4 740 000	7 202 500	11 942 500	14 925 600	8 064 500	22 990 100
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 000 000	2 648 500	4 648 500	1 780 000	2 463 500	4 243 500
P.9003 Fonds d'intervention régional	300 000	972 600	1 272 600	300 000	972 600	1 272 600
P.9010 Equipement des groupes d'élus				14 000		14 000
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	162 000	7 325 000	7 487 000	162 000	7 415 000	7 577 000
P.9012 Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					163 000 000	163 000 000
P.9020 Ressources et expertises		1 425 000	1 425 000		1 125 000	1 125 000
P.9021 Service de la dette				49 300 000	13 700 000	63 000 000
P.9023 Mouvements financiers divers	1 000 000	1 000 000	2 000 000	150 000	36 940 500	37 090 500
<b>Total</b>	<b>585 198 700</b>	<b>689 343 100</b>	<b>1 274 541 800</b>	<b>655 517 600</b>	<b>970 109 400</b>	<b>1 625 627 000</b>

---

**I**

**Pour un aménagement  
équilibré, garant de  
la cohésion,  
de la performance et  
de la solidarité territoriale**

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

Compte tenu des évolutions en cours dans les territoires, il s'agira, tout d'abord, pour la Région, d'adapter ses modalités d'intervention tout en assurant la continuité de son action au bénéfice des projets et des bretonnes et des bretons.

Ainsi, l'organisation intercommunale de la Bretagne va connaître de profonds changements en 2017. De 101 en 2016, le nombre d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) en Bretagne passera à 59 en 2017. Ces nouvelles communautés auront à intégrer de nouvelles compétences, une nouvelle gouvernance et à travailler sur de nouveaux projets de territoires. Cette année, était annoncée, dès 2013, comme celle de la révision des contrats de partenariats Europe/Région/pays. Compte tenu du contexte évolutif, la Région engagera cette révision en adaptant le cadre de la contractualisation à cette recomposition territoriale tel que décidé à la session de décembre 2016. Ainsi, elle engagera cette nouvelle phase de la contractualisation territoriale avec les 17 pays maintenus et les 4 « nouveaux EPCI de pays ». Durant cette année de renégociation des priorités d'intervention dans les territoires, la Région sera vigilante à assurer la continuité de son intervention pour que 2017 soit une année pleine et entière de programmation de projets porteurs de développement pour la Bretagne en mobilisant tant les crédits régionaux des contrats que les crédits européens qui y sont rattachés (FEDER, FEADER, FEAMP).

Ces évolutions de la carte intercommunale auront également des conséquences sur la gouvernance du syndicat mixte Megalis Bretagne, maître d'ouvrage du projet Bretagne très haut débit. Pour autant, Megalis poursuivra le déploiement de son plan, notamment avec le soutien du Conseil régional, lui permettant ainsi de développer une nouvelle phase de ce projet majeur pour l'avenir et le développement de la Bretagne.

La Région adapte aussi sa politique territoriale en proposant de nouveaux dispositifs pour soutenir les dynamiques émergentes que sont l'inter-territorialité et l'attractivité des centres (centres des villes petites et moyennes et bourgs ruraux). Un premier appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera lancé dans le courant de 2017.

En parallèle, comme initié lors de la Conférence territoriale de l'action publique, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, la Région engagera le chantier d'élaboration d'un nouveau projet régional d'aménagement et de développement du territoire qui trouvera notamment sa déclinaison dans le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires qui devra être finalisé en 2019. Ce projet associera tous les acteurs bretons dans une logique de coconstruction et de refondation du modèle de développement de la Bretagne.

Enfin, tout en assurant la continuité de son soutien aux actions de prévention en matière de santé (animation territoriale de santé notamment) ou d'engagement des jeunes (accélérateur d'initiatives jeunes), la Région proposera, dans le courant de l'année, des orientations adaptées et renouvelées pour sa politique de santé et sa politique en faveur de la jeunesse.

## La répartition des crédits par programme et par chapitre

### Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total	AP 905	Total
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		4 171 100	4 171 100	134 778 500	134 778 500
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	415 000	1 366 500	1 781 500	105 000	105 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		1 644 000	1 644 000	11 100 000	11 100 000
<b>Total</b>	<b>415 000</b>	<b>7 181 600</b>	<b>7 596 600</b>	<b>145 983 500</b>	<b>145 983 500</b>

### Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total	CPI 905	Total
	934	935			
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés		3 815 400	3 815 400	29 650 000	29 650 000
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	330 000	1 211 500	1 541 500	45 000	45 000
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		1 644 000	1 644 000	34 780 000	34 780 000
<b>Total</b>	<b>330 000</b>	<b>6 670 900</b>	<b>7 000 900</b>	<b>64 475 000</b>	<b>64 475 000</b>

## Programme 101 > Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés

BP 2017

L'année 2016 a vu se poursuivre la mise en œuvre des contractualisations avec les territoires : les contrats de partenariat Europe / Région / Pays avec les 21 Pays, le contrat État / Région / Association des Îles du Ponant (AIP) et les contrats métropolitains. Elle a aussi été l'occasion de négocier les pactes métropolitains d'innovation de Brest et de Rennes.

AP	134 778 500 €
AE	4 171 100 €
<b>Total</b>	<b>138 949 600 €</b>
CPI	29 650 000 €
CPF	3 815 400 €
<b>Total</b>	<b>33 465 400 €</b>

Avec l'achèvement de la 1<sup>ère</sup> période (2014-2016) du volet régional des contrats de partenariat, l'année 2017 sera rythmée par leur révision, dans le cadre adopté en décembre 2016. Elle permettra une adaptation aux mouvements de recomposition des territoires. La continuité du soutien aux projets sera assurée avec une programmation des contrats qui se poursuivra en parallèle de la discussion sur cette révision des contrats, courant 2017.

Les volets européens des contrats sont diversement engagés. Si, pour le FEDER, la mise en œuvre des 23 Investissement Territoriaux Intégrés (ITI) est effective, la situation est plus complexe pour les programmes LEADER (FEADER) et Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) FEAMP. Ces deux fonds souffrent en effet d'une décentralisation inaboutie, avec une maîtrise seulement partielle par les Régions du processus décisionnel. Cette situation a entraîné en 2016 de graves difficultés et empêché tout démarrage effectif des programmes. Elle a amené la Région à compenser de façon exceptionnelle le retard du FEADER pour les situations les plus critiques. La forte mobilisation des Régions a permis d'aboutir à des solutions opérationnelles qui se concrétiseront en 2017, et permettront enfin de voir les projets financés.

Pour accompagner cette dynamique, la Région poursuivra son soutien à l'ingénierie des territoires par la mobilisation de crédits dédiés à l'ingénierie des Pays, conseils de développement et de l'Association des Îles du Ponant.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires**
- II. **Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales**
  - II.1 Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires
  - II.2 Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels
  - II.3 Honorer les engagements antérieurs
- III. **Accompagner les nouveaux défis**
  - III.1 Inciter au développement de l'inter-territorialité
  - III.2 Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
  - III.3 Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

### > Actions par objectif

#### I. **Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires**

Le soutien à l'ingénierie territoriale fait partie des principes fondateurs de la politique territoriale adoptée en 2014. Cela se traduit, dans les contrats de partenariat, par un soutien aux capacités d'ingénierie des territoires pour les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur stratégie et l'accompagnement des porteurs de projets. Une subvention annuelle est ainsi garantie aux pays, conseils de développement et à l'Association des îles du Ponant (AIP).



La politique territoriale adoptée en 2014 prévoyait un travail de refonte de la péréquation sur l'ingénierie des pays. Toutefois, depuis 2014, ce travail n'avait pu être engagé, entraînant la reconduction, jusqu'en 2016 des critères de péréquation de la politique 2006-2012 qui était le nombre d'agents de catégorie A par habitant sur le territoire. Il apparaissait important de procéder, en 2017, à cette actualisation dans la mesure où l'ingénierie présente sur les territoires a connu d'importantes évolutions liées notamment à la structuration des EPCI, mouvement important en 2017 mais déjà engagé fortement dès 2010.

Il vous est donc proposé de retenir une nouvelle base pour répartir l'enveloppe ingénierie régionale de 8,7M€ mobilisable pour 2017-2020.

La Région souhaite réaffirmer sa volonté d'accompagner davantage les territoires qui en ont moins les moyens. Aussi, il vous est proposé d'appliquer à l'enveloppe ingénierie l'un des trois indicateurs utilisés pour la répartition des dotations dédiées aux projets et validé en 2014 : l'indice « capacités d'intervention des collectivités ».

Dans son rapport d'avril 2014, en choisissant cet indicateur, la Région faisait le constat que « *les collectivités n'ont pas toutes les mêmes charges. Selon les caractéristiques spatiales de leurs territoires mais également le niveau de ressources de leurs habitants, elles peuvent être conduites à intervenir de manière plus forte que d'autres. Les collectivités n'ont pas non plus le même niveau de ressources financières, que ces dernières soient fiscales ou issues de dotations...* ». Partant de ce constat, la Région avait approuvé les modalités de calcul d'un indice relatif aux « capacités d'intervention des collectivités » tenant compte du potentiel financier agrégé élargi aux dotations et fonds de péréquation par habitant, de la densité et de la part de la population couverte par des minima sociaux.

Afin également d'assurer à chaque pays un socle commun de moyen, il vous est aussi proposé de garantir à chacun d'eux un forfait annuel de 50 000€, correspondant à un poste de catégorie A (charges et frais de structure comprises)

C'est sur la base de ce forfait et de l'indicateur « capacité » que sont calculées les nouvelles enveloppes ingénierie présentées en annexe\*. Avec cette nouvelle péréquation, les enveloppes allouées aux pays vont évoluer au regard de la précédente période. Aussi, sur la base des éléments indiqués en décembre, un échange sera engagé entre la Région et le pays afin d'arrêter les modalités d'application du plafonnement annuel de cette dotation.

Concernant les conseils de développement, la politique territoriale prévoit une enveloppe annuelle maximale garantie à chaque conseil de 25 000 € qui sera déclinée par territoire selon les nouvelles modalités approuvées en décembre 2016.

Comme elle s'y était engagée dès 2013, la Région engagera un travail pour formaliser une convention d'objectifs et de moyens tripartite Région/Pays/Conseil de développement en 2017 précisant les objectifs et engagements de chacun, ainsi que les modalités de ventilation annuelle de l'enveloppe ingénierie pour les pays.

En ce qui concerne l'AIP, le contrat de partenariat État / Région / AIP lui garantit une enveloppe annuelle maximale de 125 000 € (100 000 € pour le soutien à l'ingénierie et 25 000€ pour la conduite d'études).

Par ailleurs, depuis 2005, la Région soutient de manière spécifique le développement de la prévention et de la promotion de la santé dans les territoires bretons dans le cadre de « l'animation territoriale de santé ». Promu conjointement avec l'Agence régionale de santé (ARS), ce dispositif est porté par les territoires volontaires et se concrétise par le recrutement d'animateurs et animatrices chargé.e.s de favoriser l'intégration de la santé dans les politiques locales, d'accompagner les partenaires de terrain dans leurs projets et de favoriser leur mise en réseau.

Depuis sa création, l'animation territoriale de santé a connu une montée en charge progressive pour compter aujourd'hui 11 animateurs et animatrices (un par territoire) employé.e.s à l'échelle des pays du Centre Bretagne, Centre Ouest Bretagne, Dinan, Fougères, Guingamp, Ploërmel – Cœur de Bretagne, Redon, Saint-Malo, Lannion-Trégor, Vitré – Porte de Bretagne et de la Ville de Rennes. L'animation territoriale de santé fait l'objet d'un financement tripartite impliquant la Région, l'ARS et les structures qui emploient les animateurs et animatrices (collectivités ou groupements de collectivités).

Les différents partenaires travaillent depuis plusieurs mois à l'évolution du dispositif. L'année 2017 permettra de poursuivre la réflexion, notamment dans le contexte de la révision du Projet régional de santé porté par l'ARS, l'élaboration de nouvelles orientations de la Région en matière de santé publique et la refonte de la carte intercommunale. A ce titre et en accord avec l'ensemble des partenaires, il sera possible, pour les EPCI se substituant à un Pays à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, de reprendre le portage du dispositif.\*

---

\* Annexe du programme 101 disponible séparément du rapport budgétaire

Les missions de l'animation territoriale de santé pourront par ailleurs être élargies, à titre expérimental et \*pour l'année 2017, à la coordination de stratégies territoriales de santé voire aux enjeux relatifs à l'offre de soins de proximité. Un bilan sera tiré de cette année d'expérimentation afin de définir les modalités de poursuite du dispositif.

## **II. Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales**

Comme approuvé en décembre 2016, la nouvelle dotation de 107 785 113€ dédiée aux projets a été répartie entre les 21 pays sur la base des indicateurs de péréquation de 2014 : indice de développement humain, dynamisme des territoires et capacités d'intervention des collectivités (cf. en annexe \*). Ce travail s'est fait à partir des dernières données statistiques disponibles et des nouveaux découpages territoriaux.

Dès 2017, avant même la révision des contrats, les pays pourront mobiliser un quart de cette dotation. Le reliquat des dotations 2014-2016 recalculé à partir des principes posés en décembre 2016 sera également mobilisable. Ces montants figurent en annexe \*.

Comme envisagé dès 2015, au regard de la prospective budgétaire de la Région, un plafonnement des dotations en fonctionnement sera introduit.

### *II.1. Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires*

Dans le cadre des contrats de partenariat signés avec les pays et les îles, la Région a souhaité pouvoir accompagner au maximum trois priorités et un éventuel axe « rééquilibrage territorial », ces points devant mobiliser au moins 80 % de la dotation garantie. Les priorités négociées ont vocation à permettre la mobilisation des crédits régionaux mais également les crédits européens territorialisés. Elles se déclinent, pour le volet régional, en « fiches actions ». Ces priorités sont cohérentes avec les orientations régionales et les enjeux issus du travail mené préalablement à la négociation des contrats sur les « lectures régionales des dynamiques territoriales ». Les territoires auront en 2017 la possibilité d'ajuster ces priorités dans le cadre de l'exercice de révision. Les fiches actions pourront, elles, être revues plus fortement.

Ces volets « priorités » et rééquilibrage territorial feront l'objet d'une articulation forte avec les nouveaux dispositifs que la Région déploiera pour soutenir les centralités et le renouvellement urbain.

Le comité unique de programmation (CUP), instance partenariale de mise en œuvre de la stratégie de territoire par l'examen des projets sollicitant les crédits du contrat de partenariat, qu'ils soient régionaux ou européens, mais aussi des crédits de l'Etat dans le cadre du volet territorial du CPER ou des contrats de ruralité, assure la mise en œuvre de ce volet relatif aux priorités partagées ainsi que celui des services collectifs essentiels à la population.

La composition et les modalités de fonctionnement des CUP seront ajustées dès le début 2017 afin de tenir compte des évolutions de gouvernance territoriale. Ces évolutions, adoptées en session de décembre 2016, seront prises en compte dans les contrats révisés. Il vous est proposé, suite à l'interrogation d'acteurs locaux, d'ajuster le cadre approuvé en décembre 2016. Celui-ci prévoyait que, dans le cadre d'un contrat signé avec l'un des quatre « Pays-EPCI », les membres du collège public du CUP soient constitués également de représentant.e.s des communes membres des EPCI et « n'étant pas conseiller.e.s communautaires ». L'objectif de la Région était de prévenir les risques de conflits d'intérêt et de permettre la représentation des communes. Toutefois, il semble souhaitable que les maires, fréquemment conseillers communautaires puissent siéger dans ces instances. Aussi, il vous est proposé que, pour les Pays-EPCI, les membres du collège public du CUP soient constitués également de représentant.e.s des communes membres des EPCI et n'étant pas, par ailleurs, vice-président.e.s de cet EPCI.

Une réflexion sera également menée sur les modalités de soutien que la Région peut envisager dans le cadre de sa politique territoriale aux communes bretonnes membres de la communauté d'agglomération de Cap Atlantique (Camoël, Férel et Pénestin).

### *II.2. Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels*

Parce que la Région est attentive au maintien et au développement des services collectifs essentiels à la population, elle a souhaité, en s'inspirant du rapport du CESER consacré à cette question, prévoir, dans chaque contrat de partenariat, une enveloppe spécifique.

Ainsi, un montant maximum de 20 % de la dotation de chaque territoire peut être dédiée à cette question des services. Pour la Région, il ne s'agit pas seulement de soutenir des projets portés par des collectivités mais de

---

\* Annexe du programme 101 disponible séparément du rapport budgétaire

soutenir le mouvement associatif par exemple dans les actions qu'il peut porter pour proposer des réponses aux enjeux des territoires et souvent porteuses d'innovation sociale.

Ce volet fait également l'objet d'une articulation très forte avec le volet territorial du CPER qui prévoit un financement de l'État sur ce sujet.

### II.3. *Honorer les engagements antérieurs*

La Région sera également mobilisée en 2017 par les engagements pris sur les contractualisations précédentes. Ainsi, il convient de procéder au paiement des opérations des contrats Région/pays 2006-2012, du Contrat Région/AIP 2009-2012, des opérations soutenues en 2013 et 2014 au titre du dispositif de continuité 2013 en faveur des territoires, des opérations portées par les Conseils de développement, des projets métropolitains soutenus dans le cadre du Grand Projet 8 du CPER 2007-2013, des opérations relatives à l'habitat et au renouvellement urbain...

## III. **Accompagner les nouveaux défis**

Le cadre de la révision de la politique territoriale adopté en décembre 2016 prévoit une prise en compte spécifique des enjeux de l'inter-territorialité, du renouvellement urbain et des centralités. 44 M€ seront dédiés à trois nouveaux dispositifs entre 2017 et 2020, hors contrats de partenariat, ces derniers pouvant toujours également être mobilisés en complément.

### III.1. *Inciter au développement de l'inter-territorialité*

Dans une période de recompositions territoriales, le besoin d'inciter et d'accompagner l'inter-territorialité est apparu plus fort. Des territoires assez différents dans leurs orientations peuvent se retrouver autour de complémentarités et d'engagements de réciprocité et de coopération.

La Région souhaite prendre toute sa part dans la promotion et l'incitation au développement de telles coopérations. C'est l'objet du nouveau dispositif doté de 2 M€ pour la période 2017-2020, soit 500 000€ chaque année, pour accompagner tout projet générant une dynamique de coopération sur deux territoires :

- deux pays ;
- deux EPCI contigus de pays différents
- un EPCI et un pays voisin
- une métropole et un pays (qu'ils soient voisins ou non).

### III.2. *Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville*

A l'occasion de la session de décembre 2016, une dotation de 14M€ pour la période 2017 -2020, dédiée aux opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers<sup>1</sup> prioritaires d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de renouvellement urbain (ANRU) a été créée.

La Région a souhaité procéder à la répartition de cette enveloppe en tenant compte de critères de fragilité. Il est, ainsi, apparu pertinent de tenir compte de quatre dimensions complémentaires permettant d'appréhender la précarité des habitant.e.s :

- le *taux de pauvreté dans les quartiers*. À ce titre, il est proposé de retenir la proportion d'habitant.e.s dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est à dire, inférieur à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine ;
- les *inégalités et écarts de revenu* entre les habitant.e.s du quartier et ceux de la commune afin d'aider davantage les quartiers qui « décrocheraient » de leur environnement proche. Pour cela, la Région se basera sur le ratio entre le revenu médian du quartier et le revenu médian de l'ensemble de la commune ;
- le niveau de *dépendance des populations aux prestations sociales*. Ainsi, sera prise en compte la part de la population dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales ;

---

1 4 quartiers prioritaires **d'intérêt national**: Brest Bellevue, Rennes Maurepas, Rennes Le Blosne, Lorient Bois du Château

8 quartiers prioritaires **d'intérêt régional** : Brest Pontaniou, Lorient Kervéanec Nord, Saint Briec Balzac, Saint Malo Marville, Lanester Kerfréhour, Ploufragan Iroise, Quimper Kermoysan, Rennes Villejean.

- la fragilité socio-économique de la population en tenant compte de la *proportion des demandeur.euse.s d'emploi depuis 1 an ou plus sur le quartier*.

La combinaison de ces quatre indicateurs a permis de déterminer un indice de fragilité. Cet indice, rapporté à la population a déterminé les enveloppes indicatives pour chacun des 12 quartiers qui figurent en annexe \*. La Région a également souhaité que ces enveloppes soient consolidées à l'échelle de chaque EPCI. Il appartiendra ainsi à l'EPCI, lorsqu'il comporte plusieurs quartiers, de proposer à la Région les modalités de fléchage de ces crédits par quartiers. Le montant de l'engagement régional, ces choix de mobilisation ainsi que les opérations accompagnées seront intégrés dans une convention, qui pourra être la convention de renouvellement urbain que la Région doit d'ores et déjà signer avec chaque EPCI porteur du programme de renouvellement urbain et l'ANRU ou une autre convention qui permettrait éventuellement de fluidifier et accélérer les modalités d'attribution des aides régionales.

La Région cherchera, avec ce nouveau dispositif, à adapter son intervention aux problématiques spécifiques du renouvellement urbain des quartiers.

Les crédits des contrats de partenariats demeureront également mobilisables en complément pour participer à la mise en œuvre de ces projets de renouvellement urbain. Les crédits déjà identifiés dans les contrats de partenariat 2014-2016 sur ces enjeux s'ajoutent à cette enveloppe de 14M€.

### *III.3. Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités*

Lors de la session de décembre 2016, la Région a adopté le principe d'un nouveau dispositif de soutien aux projets visant à travailler sur l'attractivité des centralités en Bretagne. Ainsi, la Région mobilisera une enveloppe de 14 M € pour les centres des villes petites et moyennes et une nouvelle enveloppe de 14 M € pour les bourgs ruraux, conformément à l'avenant du Contrat de plan État-Région (CPER) adopté en décembre 2016.

La Région participera à encourager sur plusieurs années des programmes d'aménagement de centres-villes et bourgs, cohérents et transversaux. Cette initiative a pour ambition la mise en valeur de centres repensés, réinventés et propices à accueillir des investisseurs, des emplois et des habitant.e.s.

Un dispositif de type appel à manifestation d'intérêt (AMI) sera ainsi proposé pour sélectionner les territoires accompagnés dans ce cadre, sachant que toutes les centralités pourront continuer à être accompagnées également dans le cadre des contrats de partenariat.

Les autres partenaires de cette action (au premier rang desquels l'État, Établissement public foncier, Caisse des dépôts et consignations, ADEME) permettront également d'accompagner la réalisation de ces projets en soutenant, tant des études globales de centralités, que des opérations multi-thématiques d'investissement, selon le niveau d'avancement des projets.

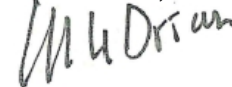
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés » :**

- > d'approuver les évolutions du cadre de la politique territoriale apportées dans ce rapport ;
- > de valider la répartition des enveloppes garanties à chaque territoire pour la période 2017-2020 telle qu'elle découle des critères présentés et figurant en annexe \* ;
- > de prendre acte de la répartition des reliquats des enveloppes 2014-2016 calculés sur la base des orientations adoptées en décembre 2016 ;
- > de m'autoriser à engager les négociations de ces contrats et conventions ;
- > d'abonder l'autorisation de programme de 371 381 000 € ouverte au titre des exercices 2006 à 2020 de 134 778 500 € ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 171 100€ titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 29 650 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 815 400 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

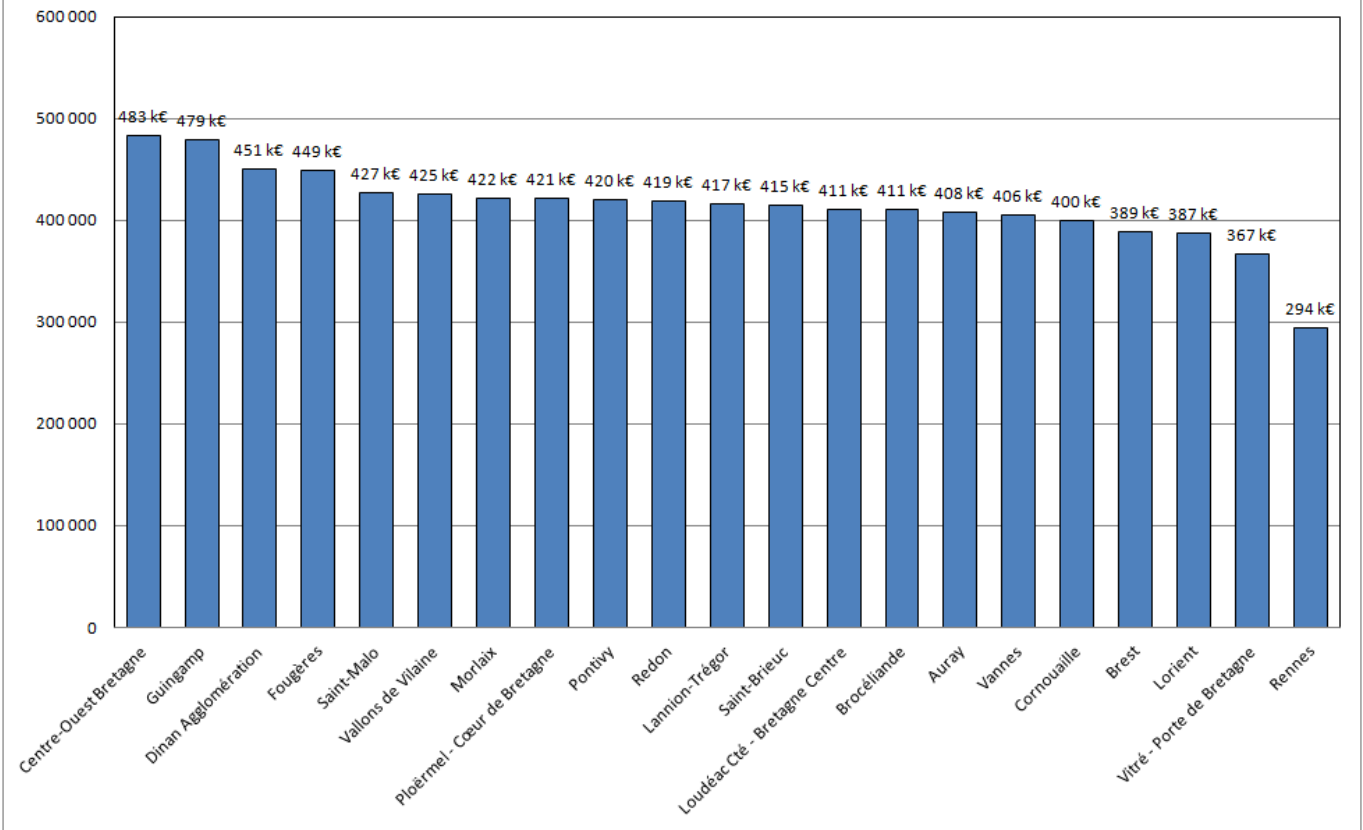
## Contrats de partenariat Europe/Région/Pays : répartition des enveloppes régionales 2017-2020

I – Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires

### Dotation Ingénierie des pays

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Indice « Capacité »	Composantes de la Dotation Ingénierie 2017-2020		Dotation Ingénierie 2017-2020	Dotation Ingénierie annuelle 2017-2020 indicative
		Part forfaitaire de 50 000 € /an	Part Dotation péréquée		
Auray	0,388	200 000 €	208 210 €	408 210 €	102 052 €
Brest	0,446	200 000 €	188 572 €	388 572 €	97 143 €
Brocéliande	0,381	200 000 €	210 643 €	410 643 €	102 661 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,380	200 000 €	210 902 €	410 902 €	102 725 €
Centre-Ouest Bretagne	0,169	200 000 €	282 943 €	482 943 €	120 736 €
Cornouaille	0,413	200 000 €	199 709 €	399 709 €	99 927 €
Dinan Agglomération	0,263	200 000 €	250 650 €	450 650 €	112 662 €
Fougères	0,268	200 000 €	248 994 €	448 994 €	112 248 €
Guingamp	0,180	200 000 €	279 178 €	479 178 €	119 795 €
Lorient	0,450	200 000 €	187 170 €	387 170 €	96 792 €
Morlaix	0,347	200 000 €	222 157 €	422 157 €	105 539 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,349	200 000 €	221 426 €	421 426 €	105 357 €
Pontivy	0,354	200 000 €	219 952 €	419 952 €	104 988 €
Redon	0,356	200 000 €	219 321 €	419 321 €	104 830 €
Rennes	0,724	200 000 €	94 015 €	294 015 €	73 504 €
Saint-Brieuc	0,369	200 000 €	214 783 €	414 783 €	103 696 €
Saint-Malo	0,334	200 000 €	226 763 €	426 763 €	106 691 €
Lannion-Trégor	0,364	200 000 €	216 518 €	416 518 €	104 130 €
Vallons de Vilaine	0,337	200 000 €	225 480 €	425 480 €	106 370 €
Vannes	0,396	200 000 €	205 577 €	405 577 €	101 394 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,509	200 000 €	167 036 €	367 036 €	91 759 €
Ensemble des Pays de Bretagne		4 200 000 €	4 500 000 €	8 700 000 €	2 175 000 €

### Dotation Ingénierie 2017-2020



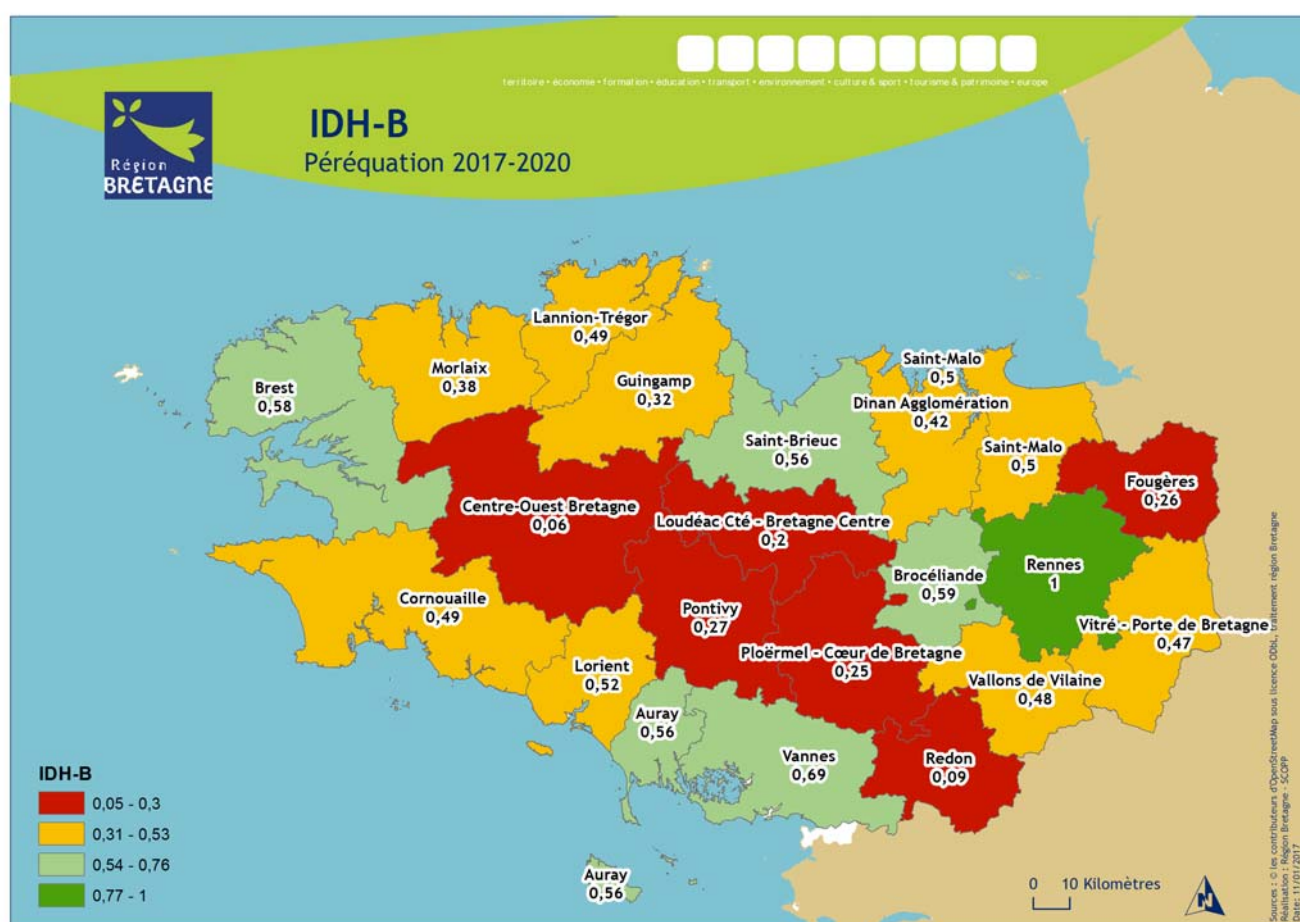
## Dotation « Priorités partagées de développement » 2017-2020

Chaque indice ci-après est composé de trois indicateurs pesant le même poids et est obtenu en appliquant la moyenne arithmétique de ces indicateurs.

Lorsqu'un pays a une valeur égale à 0, cela signifie qu'il connaît la situation la moins favorable des 21 pays bretons. A l'inverse, lorsqu'un pays a une valeur égale à 1, cela signifie qu'il se situe dans la situation la plus favorable de Bretagne.

L'**Indice de Développement Humain (IDH)** est calculé sur la base de 3 indicateurs construits à partir :

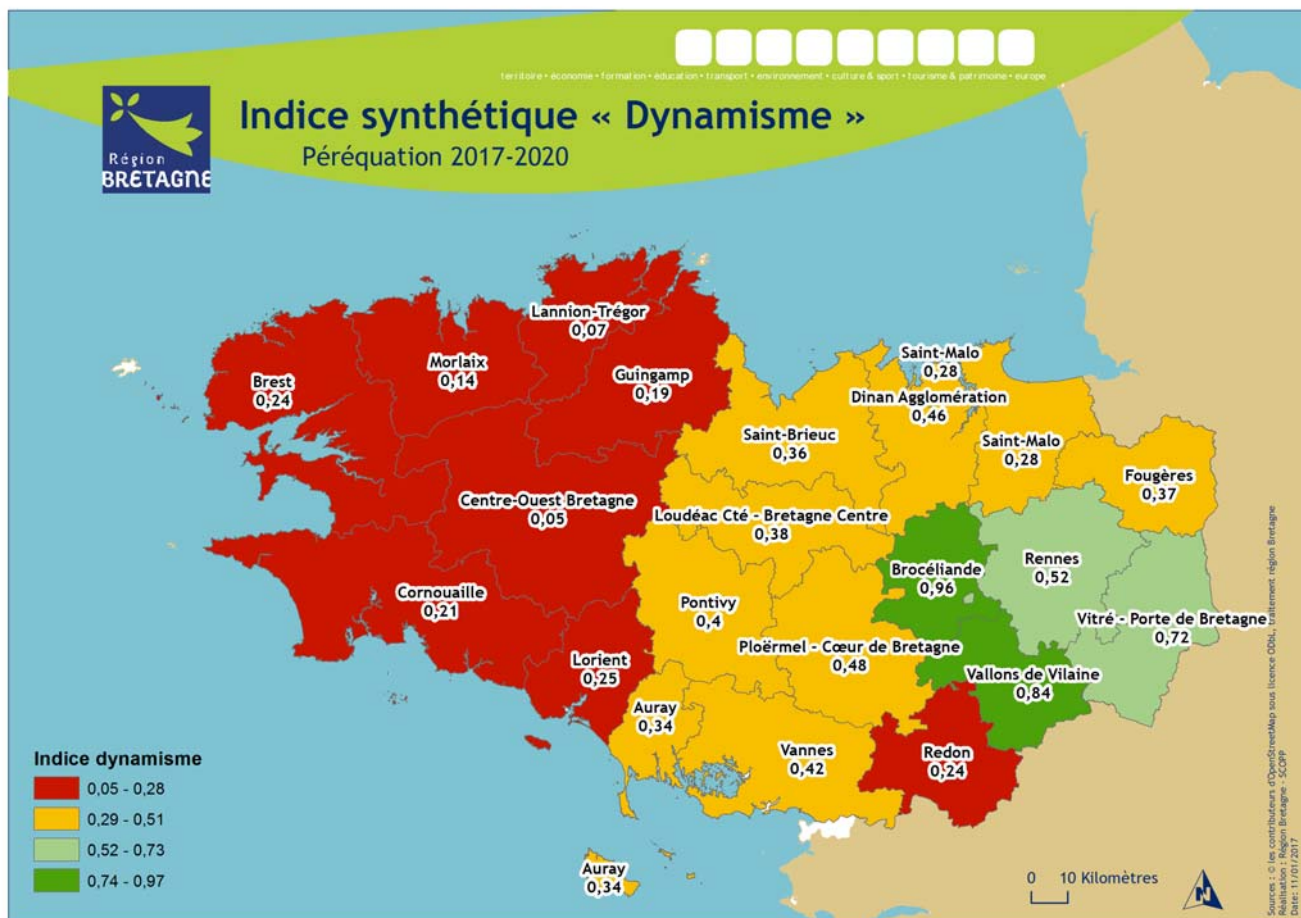
- du revenu fiscal médian par unité de consommation (données INSEE 2012)
- du niveau de diplôme de la population non scolarisées de 15 ans et plus (données INSEE-RP 2012)
- de l'indice de mortalité générale (données ORS 2008-2012)





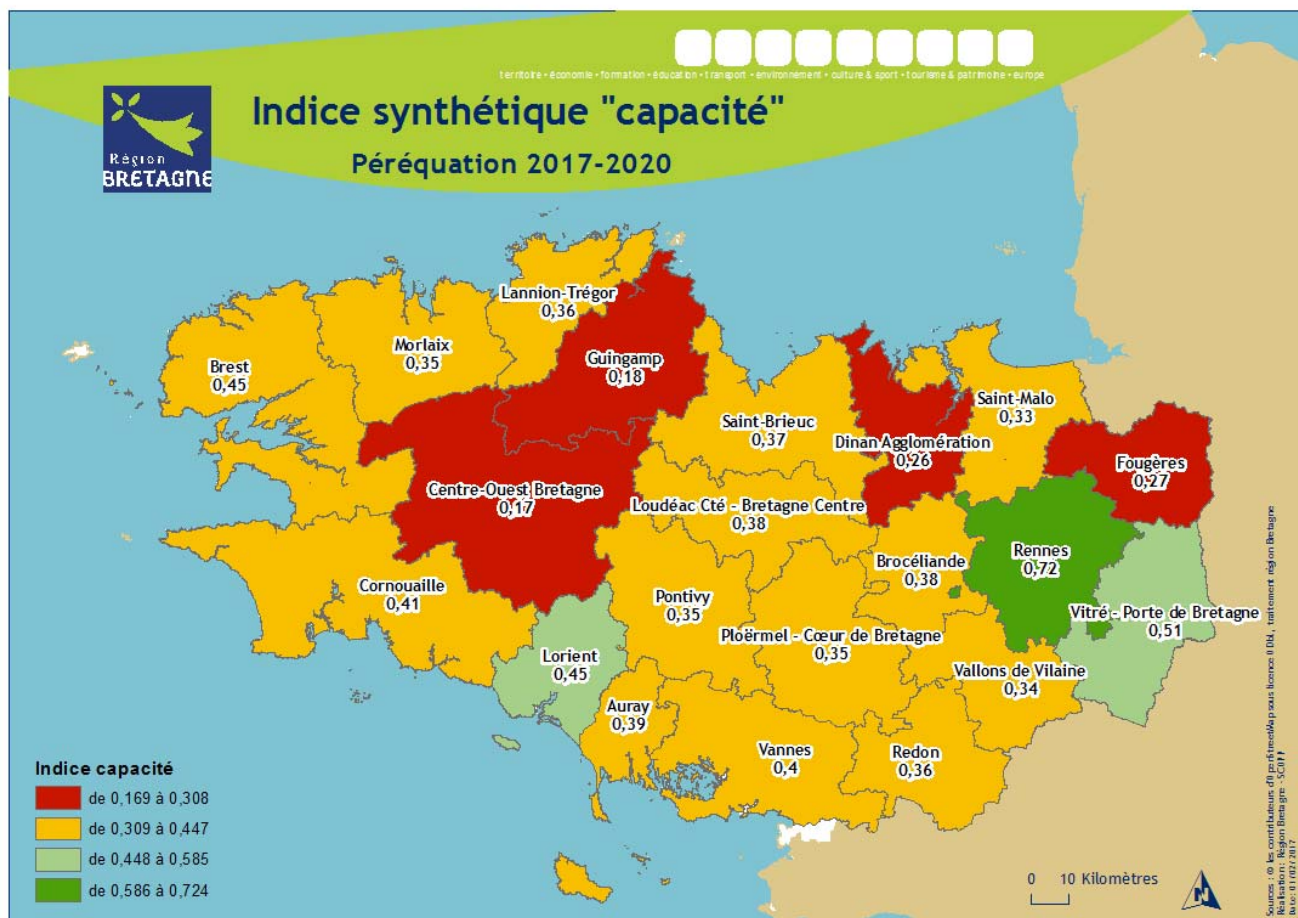
L'indice de « **Dynamisme des territoires** » est calculé sur la base de trois indicateurs construits à partir :

- de l'évolution annuelle de la population entre 2008 et 2013 (données INSEE – RP 2008 et 2013)
- de l'évolution annuelle de l'emploi au lieu de travail entre 2008 et 2013 (données INSEE – RP 2008 et 2013)
- du poids du chômage (données INSEE-RP 2013)



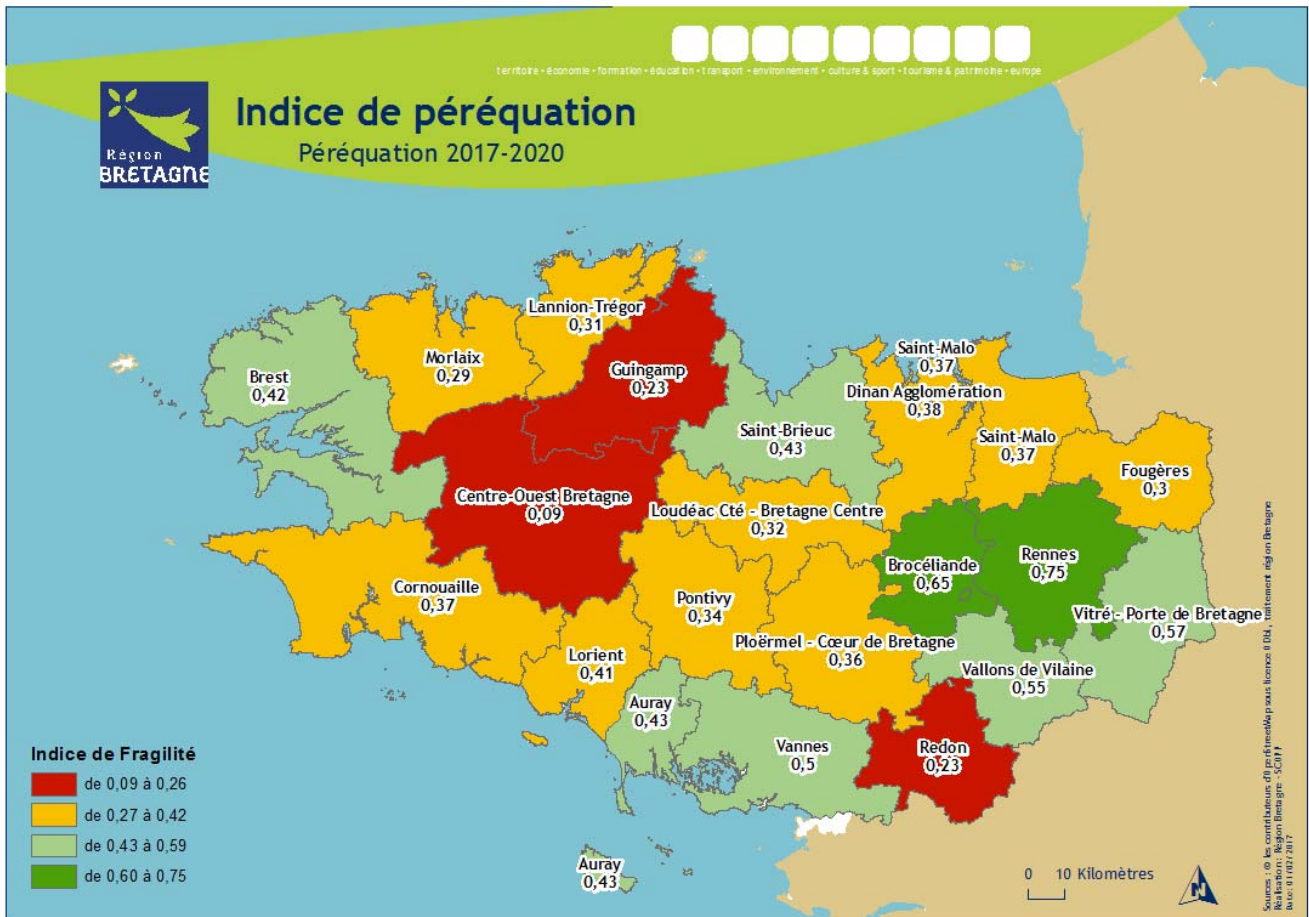
L'indice « **Capacité d'intervention des collectivités** » est calculé sur la base de 3 indicateurs construits à partir :

- du Potentiel financier agrégé élargi aux dotations et fonds de péréquation par habitant/DGF (données RCF-2015)
- de la densité de population (INSEE-RP2013)
- de la part de la population couverte par les minima sociaux (données INSEE-RP2012 et filosofi-2012)



## Indice de péréquation des 21 pays

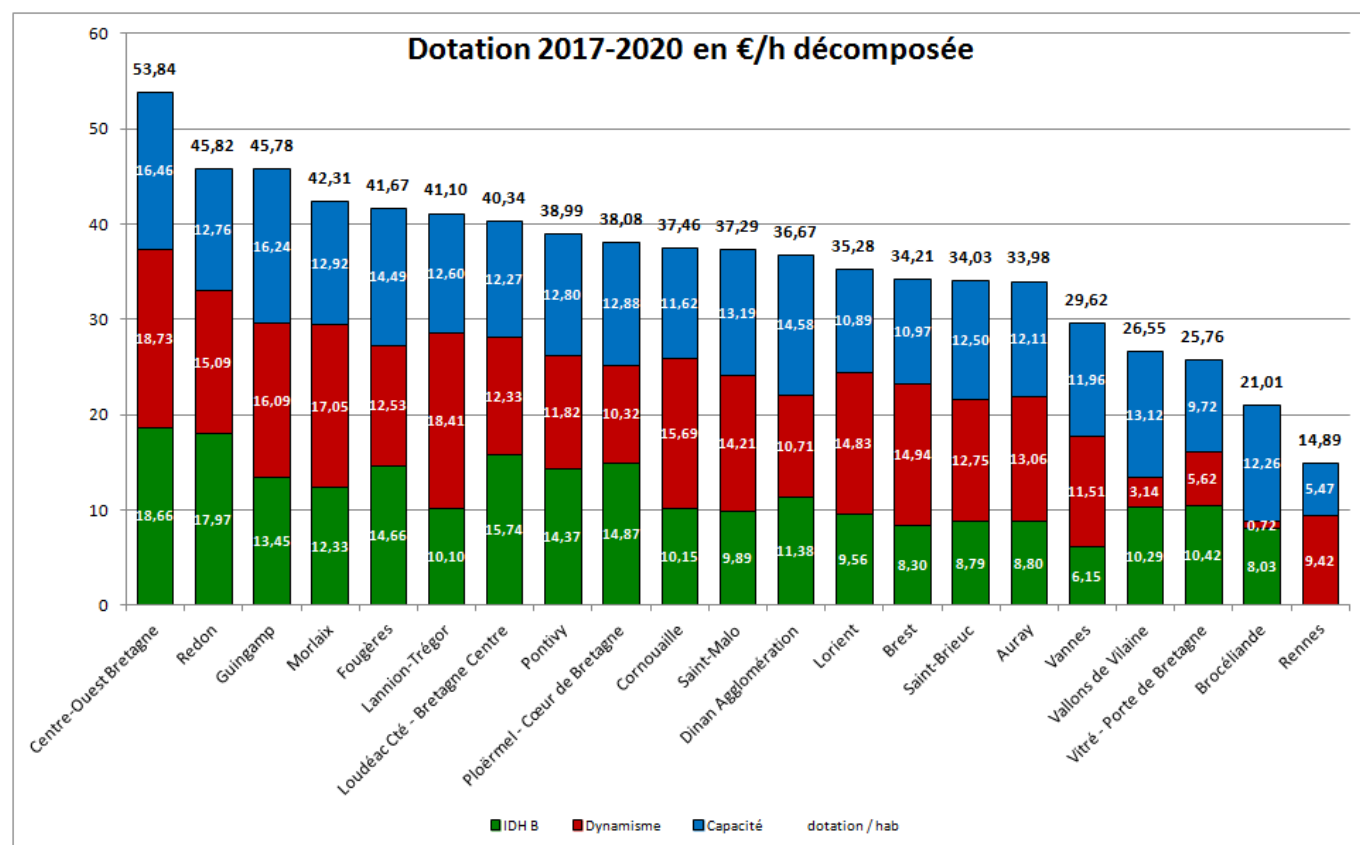
Pays <i>Périmètre 2017</i>	IDH-B	Dynamisme	Capacité	Indice de péréquation	rang
Auray	0,555	0,340	0,388	0,428	6
Brest	0,581	0,245	0,446	0,424	8
Brocéliande	0,594	0,963	0,381	0,646	2
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,205	0,377	0,380	0,321	15
Centre-Ouest Bretagne	0,058	0,054	0,169	0,093	21
Cornouaille	0,487	0,208	0,413	0,369	12
Dinan Agglomération	0,425	0,459	0,263	0,383	10
Fougères	0,260	0,367	0,268	0,298	17
Guingamp	0,321	0,187	0,180	0,229	19
Lorient	0,517	0,251	0,450	0,406	9
Morlaix	0,377	0,139	0,347	0,288	18
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,249	0,479	0,349	0,359	13
Pontivy	0,274	0,403	0,354	0,344	14
Redon	0,093	0,238	0,356	0,229	20
Rennes	1,000	0,524	0,724	0,749	1
Saint-Brieuc	0,556	0,356	0,369	0,427	7
Saint-Malo	0,500	0,282	0,334	0,372	11
Lannion-Trégor	0,490	0,070	0,364	0,308	16
Vallons de Vilaine	0,480	0,841	0,337	0,553	4
Vannes	0,689	0,419	0,396	0,501	5
Vitré - Porte de Bretagne	0,474	0,716	0,509	0,566	3



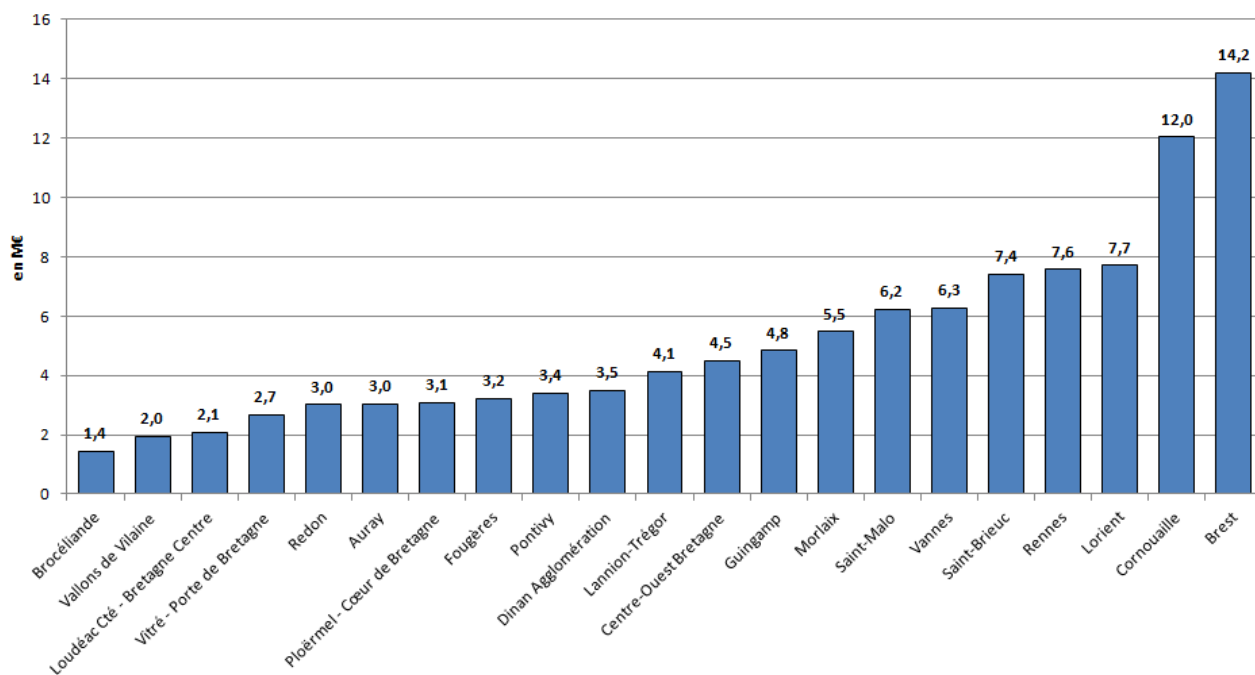
Les pays ont un indice de péréquation compris entre 0,093 (pour le pays du Centre Ouest Bretagne) et 0,749 (pour le pays de Rennes). Plus ce chiffre est proche de zéro, plus le pays est en situation de fragilité tandis que plus il se rapproche de 1, plus le territoire est en « bonne santé ». Ainsi plus l'indice de péréquation sera faible, plus la dotation par habitant garantie au Pays sera élevée.

Répartition de l'enveloppe 2017-2020 dédiée aux « priorités partagées de développement » pour les années 2017 à 2020 (par ordre décroissant de dotation par habitant).

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Indice de péréquation	Pop INSEE 2013	Dot° /h	Nouvelle Dotation péréquée 2017-2020
Centre-Ouest Bretagne	0,093	83 487	53,84 €	4 495 316 €
Redon	0,229	65 761	45,82 €	3 013 275 €
Guingamp	0,229	105 562	45,78 €	4 833 048 €
Morlaix	0,288	129 513	42,31 €	5 479 763 €
Fougères	0,298	76 951	41,67 €	3 206 881 €
Lannion-Trégor	0,308	100 096	41,10 €	4 114 406 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	0,321	51 868	40,34 €	2 092 541 €
Pontivy	0,344	87 316	38,99 €	3 404 125 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	0,359	81 149	38,08 €	3 090 164 €
Cornouaille	0,369	321 581	37,46 €	12 045 504 €
Saint-Malo	0,372	167 015	37,29 €	6 228 595 €
Dinan Agglomération	0,383	94 986	36,67 €	3 483 326 €
Lorient	0,406	218 581	35,28 €	7 710 469 €
Brest	0,424	415 182	34,21 €	14 204 366 €
Saint-Brieuc	0,427	217 652	34,03 €	7 407 446 €
Auray	0,428	89 719	33,98 €	3 048 259 €
Vannes	0,501	212 223	29,62 €	6 286 865 €
Vallons de Vilaine	0,553	73 492	26,55 €	1 951 378 €
Vitré - Porte de Bretagne	0,566	104 275	25,76 €	2 686 493 €
Brocéliande	0,646	67 856	21,01 €	1 425 955 €
Rennes	0,749	508 761	14,89 €	7 576 940 €
Ensemble des Pays de Bretagne		3 273 026	32,93 €	107 785 115 €



## Répartition de la nouvelle dotation 2017-2020 "Priorités partagées de développement"



## Ventilation des reliquats de la période 2014-2016

Les taux de programmation (sollicitations de subvention validées par les Comités uniques de programmation) ont été arrêtés au 31 décembre 2016, permettant d'identifier les reliquats disponibles sur les périmètres territoriaux au 31/12/2016.

### Mobilisation de la dotation garantie aux Pays pour la Convention « priorités partagées de développement » pour les années 2014 à 2016 en Comité unique de programmation au 31/12/2016

Pays <i>Périmètre 2016</i>	Population INSEE 2013 <sup>1</sup>	Mobilisation des crédits en CUP	Taux de programmation en CUP	Solde (reliquat avant reventilation)	Solde en €/hab
Auray	89 719	1 354 782 €	50,47%	1 329 698 €	14,82 €
Brest	393 273	6 445 826 €	50,18%	6 398 849 €	16,27 €
Brocéliande	67 856	943 626 €	62,15%	574 619 €	8,47 €
Centre Bretagne	49 790	1 982 869 €	93,72%	132 961 €	2,67 €
Centre-Ouest Bretagne	96 639	2 673 993 €	51,55%	2 513 618 €	26,01 €
Cornouaille	336 474	8 917 560 €	63,37%	5 154 081 €	15,32 €
Dinan	110 193	3 834 082 €	92,09%	329 537 €	2,99 €
Fougères	85 452	3 280 688 €	95,32%	160 913 €	1,88 €
Guingamp	99 426	3 165 646 €	89,44%	373 719 €	3,76 €
Lorient	218 581	6 816 599 €	85,21%	1 183 569 €	5,41 €
Morlaix	129 513	3 990 239 €	76,75%	1 208 787 €	9,33 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	71 231	2 019 123 €	80,79%	480 109 €	6,74 €
Pontivy	89 394	1 688 169 €	50,27%	1 670 308 €	18,68 €
Redon-Bretagne Sud	81 183	2 648 674 €	90,96%	263 136 €	3,24 €
Rennes	500 260	6 179 650 €	87,34%	895 763 €	1,79 €
Saint-Brieuc	203 144	4 212 651 €	65,53%	2 215 671 €	10,91 €
Saint-Malo	166 316	4 033 258 €	70,91%	1 654 425 €	9,95 €
Trégor-Goëlo	100 096	3 299 718 €	69,87%	1 422 766 €	14,21 €
Vallons de Vilaine	67 988	1 169 096 €	75,62%	376 865 €	5,54 €
Vannes	212 223	3 680 942 €	66,90%	1 820 942 €	8,58 €
Vitré - Porte de Bretagne	104 275	1 932 576 €	68,79%	876 671 €	8,41 €
Ensemble des Pays de Bretagne	3 273 026	74 269 767 €	70,53%	31 037 007 €	9,48 €

Comme approuvé en décembre 2016, ces reliquats, pour les pays touchés par des modifications de leurs périmètres en 2017, font l'objet d'une reventilation liée au poids démographique des territoires restants et partants. Le tableau suivant fait état des propositions de reventilation de la Région. Toutefois, cette ventilation pourra être différente si un accord local en ce sens est proposé entre les pays entre lesquels ces mouvements s'opèrent.

1- Population 2013 correspondant aux périmètres de pays 2014-2016

## Proposition de reventilation des reliquats sur la base des périmètres des pays en janvier 2017

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Population INSEE 2013 <sup>2</sup>	Solde 2014-2016 mobilisable pour la période 2017-2020 <sup>3</sup>
Auray	89 719	1 329 698 €
Brest	415 182	6 809 468 €
Brocéliande	67 856	574 619 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	51 868	171 788 €
Centre-Ouest Bretagne	83 487	2 171 529 €
Cornouaille	321 581	4 925 952 €
Dinan Agglomération	94 986	284 060 €
Fougères	76 951	144 876 €
Guingamp	105 562	533 318 €
Lorient	218 581	1 183 569 €
Morlaix	129 513	1 208 787 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	81 149	512 255 €
Pontivy	87 316	1 631 481 €
Redon	65 761	213 149 €
Rennes	508 761	911 800 €
Saint-Brieuc	217 652	2 259 058 €
Saint-Malo	167 015	1 656 516 €
Lannion-Trégor	100 096	1 422 766 €
Vallons de Vilaine	73 492	394 705 €
Vannes	212 223	1 820 942 €
Vitré - Porte de Bretagne	104 275	876 671 €
Ensemble des Pays de Bretagne	3 273 026	31 037 007 €

2-Population 2013 correspondant aux périmètres de contractualisation 2017

3-Montant calculé sur la base du solde par habitant : exemples

- Solde pays de Guingamp (périmètre 2017) = 6 136 habitants venant du Centre Ouest Bretagne (périmètre 2016) avec 26,01 €/habitant + 99 426 habitants venant du pays de Guingamp (périmètre 2016) avec 3,76 € habitants
- Solde pays de Rennes (périmètre 2017) = 8 805 habitants venant du pays de Fougères (périmètre 2016) avec 1,88 €/habitant + 499 956 habitants venant du pays de Rennes (périmètre 2016) avec 1,79 €/habitant



**Dotation mobilisable sur la période 2017-2020 (nouvelle enveloppe + reliquats reventilés)**

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Dotation « Priorités partagées de développement » 2017-2020 <sup>4</sup>	Cibles de répartition de la dotation « Priorités partagées de développement »	
		Axes « Priorités de développement » et « Rééquilibrage territorial » (80% au moins)	Axe « Services collectifs essentiels » (20% au plus)
Auray	4 377 957 €	3 502 366 €	875 591 €
Brest	21 013 834 €	16 811 067 €	4 202 767 €
Brocéliande	2 000 574 €	1 600 459 €	400 115 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	2 264 329 €	1 811 463 €	452 866 €
Centre-Ouest Bretagne	6 666 845 €	5 333 476 €	1 333 369 €
Cornouaille	16 971 456 €	13 577 165 €	3 394 291 €
Dinan Agglomération	3 767 386 €	3 013 909 €	753 477 €
Fougères	3 351 757 €	2 681 406 €	670 351 €
Guingamp	5 366 366 €	4 293 093 €	1 073 273 €
Lorient	8 894 038 €	7 115 230 €	1 778 808 €
Morlaix	6 688 550 €	5 350 840 €	1 337 710 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	3 602 419 €	2 881 935 €	720 484 €
Pontivy	5 035 606 €	4 028 485 €	1 007 121 €
Redon	3 226 424 €	2 581 139 €	645 285 €
Rennes	8 488 740 €	6 790 992 €	1 697 748 €
Saint-Brieuc	9 666 504 €	7 733 203 €	1 933 301 €
Saint-Malo	7 885 111 €	6 309 089 €	1 577 022 €
Lannion-Trégor	5 537 172 €	4 429 738 €	1 107 434 €
Vallons de Vilaine	2 346 083 €	1 876 866 €	469 217 €
Vannes	8 107 807 €	6 486 246 €	1 621 561 €
Vitré - Porte de Bretagne	3 563 164 €	2 850 531 €	712 633 €
<b>Ensemble des Pays de Bretagne</b>	<b>138 822 122 €</b>	<b>111 058 698 €</b>	<b>27 764 424 €</b>

4- Dotation 2017-2020 constituée de la « Nouvelle Dotation 2017-2020 » péréquée et du solde 2014-2016 au 31/12/2016 au regard des périmètres 2017 des territoires de contractualisation

## Dotation mobilisable en 2017 par anticipation de la révision

Pays <i>Périmètre 2017</i>	Dotation « Priorités partagées de développement » 2017- 2020 <sup>5</sup> Mobilisable avant la révision	Cibles de répartition de la dotation « Priorités partagées de développement »	
		Axes « Priorités de développement » et « Rééquilibrage territorial » (80% au moins)	Axe « Services collectifs essentiels » (20% au plus)
Auray	2 091 763 €	1 673 410 €	418 353 €
Brest	10 360 559 €	8 288 447 €	2 072 112 €
Brocéliande	931 108 €	744 886 €	186 222 €
Loudéac Cté - Bretagne Centre	694 923 €	555 938 €	138 985 €
Centre-Ouest Bretagne	3 295 358 €	2 636 286 €	659 072 €
Cornouaille	7 937 327 €	6 349 862 €	1 587 465 €
Dinan Agglomération	1 154 891 €	923 913 €	230 978 €
Fougères	946 597 €	757 278 €	189 319 €
Guingamp	1 741 581 €	1 393 265 €	348 316 €
Lorient	3 111 186 €	2 488 949 €	622 237 €
Morlaix	2 578 728 €	2 062 982 €	515 746 €
Ploërmel - Cœur de Bretagne	1 284 797 €	1 027 838 €	256 959 €
Pontivy	2 482 512 €	1 986 010 €	496 502 €
Redon	966 468 €	773 174 €	193 294 €
Rennes	2 806 034 €	2 244 827 €	561 207 €
Saint-Brieuc	4 110 919 €	3 288 735 €	822 184 €
Saint-Malo	3 213 664 €	2 570 931 €	642 733 €
Lannion-Trégor	2 451 368 €	1 961 094 €	490 274 €
Vallons de Vilaine	882 549 €	706 039 €	176 510 €
Vannes	3 392 658 €	2 714 126 €	678 532 €
Vitré - Porte de Bretagne	1 548 294 €	1 238 635 €	309 659 €
Ensemble des Pays de Bretagne	57 983 284 €	46 386 625 €	11 596 659 €

<sup>5</sup> Ce montant correspond au solde 2014-2016 mobilisable sur la période 2017-2020 et 1/4 de la « Nouvelle dotation 2017-2020 péréquée »

# Dotation régionale dédiée au renouvellement urbain 2017-2020

## III – Accompagner les nouveaux défis

L'enveloppe de 14 millions d'euros destinée aux 12 quartiers politiques de la ville bretons a été répartie en fonction du niveau de fragilité des habitant.e.s de chacun des quartiers.

Ce niveau de fragilité a été caractérisé à partir de quatre dimensions complémentaires mesurant la précarité des populations :

- le *taux de pauvreté dans les quartiers*. À ce titre, il est proposé de retenir la proportion d'habitant.e.s dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, c'est à dire, inférieur à 60 % du niveau de vie médian en France métropolitaine ;
- les *inégalités et écarts de revenu* entre les habitant.e.s du quartier et ceux de la commune afin d'aider davantage les quartiers qui « décrocheraient » de leur environnement proche. Pour cela, la Région se basera sur le ratio entre le revenu médian du quartier et le revenu médian de l'ensemble de la commune ;
- le niveau de *dépendance des populations aux prestations sociales*. Ainsi, sera prise en compte la part de la population dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales (Allocations familiales, Prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE), Aide Personnelle au Logement (APL), l'Allocation aux adultes handicapés (AAH), le Revenu de solidarité active (RSA), etc.)
- la fragilité socio-économique de la population en tenant compte de la *proportion des demandeur.euse.s d'emploi depuis 1 an ou plus sur le quartier*.

La combinaison de ces quatre indicateurs a permis de déterminer un indice de fragilité. Cet indice, rapporté à la population a déterminé les enveloppes destinées à chacun des 12 quartiers.

Sources : pour la population des quartiers : INSEE, 2013. Pour les quatre indicateurs nécessaires au calcul de l'indice de fragilité : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cemsa, Fichier localisé social et fiscal, Pole emploi – 2012

### **Définition complémentaire :**

l'Unité de consommation est un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). En effet, lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

L'échelle actuellement la plus utilisée (dite de l'OCDE) retient la pondération suivante :

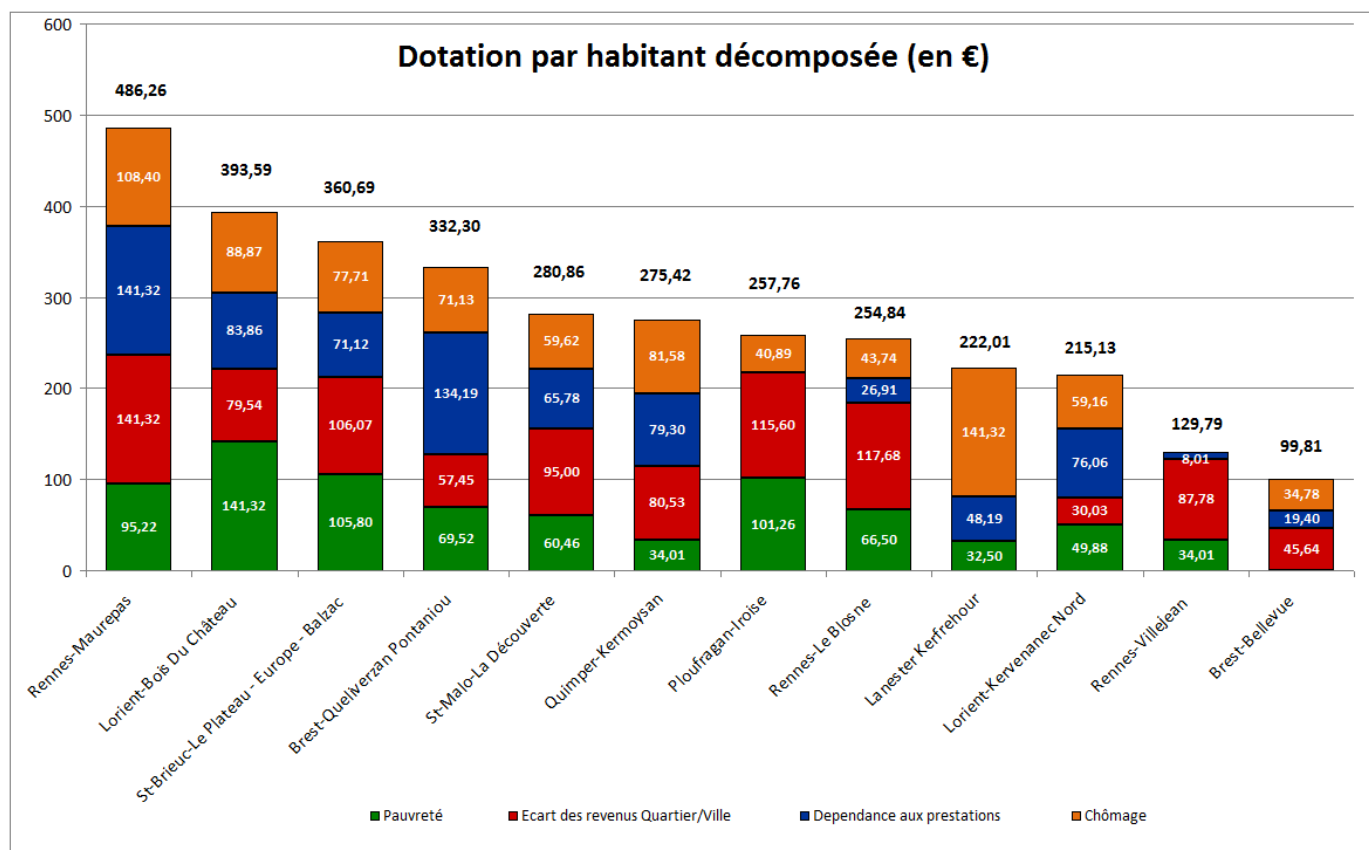
- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Quartier	Taux de bas revenus déclarés au seuil de 60% du revenu déclaré par UC médian (France Métropolitaine)	Rapport entre le revenu déclaré par UC médian du Quartier et le revenu déclaré par UC médian de la Ville	Part d'allocataires dont le revenu est constitué à 100 % de prestations sociales au regard de la population du quartier	Part des chômeurs de plus d'un an au regard de la population du quartier
Brest-Bellevue	51,80%	72,00%	6,58%	5,98%
Brest-Queliverzan Pontaniou	61,00%	70,73%	11,71%	7,36%
Lanester-Kerfrehour	56,10%	76,91%	7,87%	10,02%
Lorient-Bois Du Château	70,50%	68,35%	9,46%	8,03%
Lorient-Kervenane Nord	58,40%	73,68%	9,11%	6,90%
Quimper-Kermoisan	56,30%	68,25%	9,26%	7,75%
Rennes-Le Blosne	60,60%	64,25%	6,91%	6,32%
Rennes-Maurepas	64,40%	61,71%	12,03%	8,77%
Rennes-Villejean	56,30%	67,47%	6,07%	4,66%
Ploufragan-Iroise	65,20%	64,47%	5,71%	6,21%
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	65,80%	65,50%	8,89%	7,61%
St-Malo-La Découverte	59,80%	66,69%	8,65%	6,92%

Quartier	Indicateur Pauvreté	Indicateur Écart des revenus Quartier/Ville	Indicateur Dépendance aux prestations	Indicateur Chômage	Indice de fragilité	rang
Brest-Bellevue	1,000	0,677	0,863	0,754	0,823	1
Brest-Queliverzan Pontaniou	0,508	0,593	0,050	0,497	0,412	9
Lorient-Bois Du Château	0,000	0,437	0,407	0,371	0,304	11
Lanester-Kerfrehour	0,770	1,000	0,659	0,000	0,607	4
Lorient-Kervenane Nord	0,647	0,788	0,462	0,581	0,619	3
Quimper-Kermoisan	0,759	0,430	0,439	0,423	0,513	7
Rennes-Le Blosne	0,529	0,167	0,810	0,690	0,549	5
Rennes-Maurepas	0,326	0,000	0,000	0,233	0,140	12
Rennes-Villejean	0,759	0,379	0,943	1,000	0,770	2
Ploufragan-Iroise	0,283	0,182	1,000	0,711	0,544	6
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	0,251	0,249	0,497	0,450	0,362	10
St-Malo-La Découverte	0,572	0,328	0,535	0,578	0,503	8

## Dotations péréquées garanties par ordre décroissant de dotation par habitant

Quartier	Indice de fragilité	Population INSEE 2013	Dotation par habitant	Dotation « Renouvellement urbain »
Rennes-Maurepas	0,140	6 443	486,26 €	3 132 952 €
Lorient-Bois Du Château	0,304	2 167	393,59 €	852 901 €
St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	0,362	4 128	360,69 €	1 488 927 €
Brest-Queliverzan Pontaniou	0,412	1 930	332,30 €	641 331 €
St-Malo-La Découverte	0,503	3 583	280,86 €	1 006 311 €
Quimper-Kermoyan	0,513	3 792	275,42 €	1 044 376 €
Ploufragan-Iroise	0,544	998	257,76 €	257 245 €
Rennes-Le Blosne	0,549	11 281	254,84 €	2 874 808 €
Lanester-Kerfrehour	0,607	1 907	222,01 €	423 365 €
Lorient-Kervenane Nord	0,619	1 767	215,13 €	380 131 €
Rennes-Villejean	0,770	8 963	129,79 €	1 163 319 €
Brest-Bellevue	0,823	7 357	99,81 €	734 335 €
<b>Ensemble des Quartiers</b>		<b>54 316</b>	<b>257,75 €</b>	<b>14 000 000 €</b>



Dotation « Renouveau urbain » consolidée par intercommunalité

Intercommunalité	Quartier	Dotation indicative / quartier	Dotation par intercommunalité
Brest Métropole	Brest-Bellevue	734 335 €	align="right">1 375 666 €
	Brest-Queliverzan Pontaniou	641 331 €	
Lorient Agglomération	Lorient-Bois Du Château	852 901 €	align="right">1 656 397 €
	Lanester-Kerfrehour	423 365 €	
	Lorient-Kervenane Nord	380 131 €	
Quimper Communauté	Quimper-Kermoyan	1 044 376 €	1 044 376 €
Rennes Métropole	Rennes-Le Blosne	2 874 808 €	align="right">7 171 078 €
	Rennes-Maurepas	3 132 952 €	
	Rennes-Villejean	1 163 319 €	
Saint-Brieuc Armor Agglomération	Ploufragan-Iroise	257 245 €	align="right">1 746 172 €
	St-Brieuc-Le Plateau - Europe - Balzac	1 488 927 €	
Saint-Malo Agglomération	St-Malo-La Découverte	1 006 311 €	1 006 311 €
Dotation globale		14 000 000 €	14 000 000 €

## Programme 102 > Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales

Les dynamiques que connaissent les territoires sont multiples et complexes. En Bretagne, elles interrogent la qualité de son armature urbaine et rurale, mais aussi sa structuration en intercommunalités et en territoires de projets que sont les pays. 2017 est une année de bouleversements induits par la réforme territoriale, dont il convient de bien mesurer tous les effets.

	BP 2017
AP	105 000 €
AE	1 781 500 €
<b>Total</b>	<b>1 886 500 €</b>
CPI	45 000 €
CPF	1 541 500 €
<b>Total</b>	<b>1 586 500 €</b>

La Région se voit confortée dans son rôle d'aménagement du territoire, notamment avec l'élaboration du SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires), schéma intégrateur porteur d'un projet territorial, nécessitant de s'appuyer sur des études et connaissance précises et sur une mobilisation de tous les acteurs.

Cette mission de planification de la Région passe également par le fait de faciliter les échanges d'expériences entre acteurs issus d'horizons et de territoires divers, afin de renforcer leur cohésion et leur capacité d'innovation.

Un développement plus inclusif et durable passe nécessairement par la mobilisation au service d'une ambition pour la jeunesse bretonne. De même, l'objectif d'égalité des chances ne peut être atteint sans une action résolue et volontariste pour la santé dans toute la région.

Telles sont les orientations du présent programme qui se structure ainsi autour des objectifs suivants :

- I. Améliorer la connaissance des territoires
- II. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne
- III. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques
- IV. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain
- V. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

### > Actions par objectif

#### I. Améliorer la connaissance des territoires

L'ampleur des recompositions territoriales en cours renforce le besoin de mieux connaître les dynamiques territoriales alors que la raréfaction des deniers publics incite à toujours plus mutualiser cette fonction d'observation.

Le projet partenarial d'observatoire des territoires, mobilisant notamment la Région, l'Etat et les quatre Départements de Bretagne, répond à ces deux préoccupations, et va entrer en phase opérationnelle en 2017 avec le projet de création d'une plateforme commune, débutant avec la réalisation de portraits de territoire sur plusieurs thématiques. Les partenaires ont ainsi souhaité que soit poursuivi le travail d'actualisation de l'index du développement durable, ce qui nécessite des investigations supplémentaires, en cours avec le CEREMA (centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

L'observation constitue également un préalable à l'intervention en santé publique : réalisations d'enquêtes sur la santé, production de données territorialisées, prises en compte d'enjeux qui montent en puissance tels que les troubles musculo-squelettiques ou le vieillissement de la population.

L'acquisition régulière de données actualisées est un pré-requis indispensable pour l'observation. Dans le cadre du partenariat Géobretagne, de nombreuses données photographiques et cartographiques sont collectées, géoréférencées et peuvent être visualisées sur [geobretagne.bzh](http://geobretagne.bzh). Cette démarche initiée depuis 10 ans par l'Etat et la Région rassemble 133 institutions publiques et permet de partager de très nombreuses données géolocalisées.

En 2017, Géobretagne s'attachera à améliorer le partage et la réutilisation des données, en développant des services pour l'ensemble de ses membres. Le partenariat aura aussi pour objectif de coordonner les méthodes de connaissance de l'occupation du sol régional.

Indicateur n° 1 : SIG/ Geobretagne : données d'activité						
	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (Cible)
Nombre moyen de connexions mensuelles au site Geobretagne.bzh (adresses IP différentes)	5 192	23 827	25 349	22 600	19 767	20 000
Nombre moyen de requêtes mensuelles (en M°)	1,84	0,94	0,87	1	1	1,1

La Région développe également des outils internes permettant de mieux identifier les déclinaisons territoriales de son action. L'outil Kartenn ([kartenn.region-bretagne.fr](http://kartenn.region-bretagne.fr)) connaît ainsi des développements, pour, notamment, visualiser l'action de la Région en matière de transports publics dans les territoires.

## II. Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

L'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), prévue par la loi NOTRe, est l'occasion d'exprimer une vision pour la Bretagne à moyen et long terme. Les questions de l'égalité des chances, de l'armature urbaine, des niveaux de services offerts au public, de l'équilibre entre préservation et valorisation de l'environnement, de la place des citoyen.ne.s dans la construction des politiques publiques devront notamment être traitées dans ce cadre.

Pour mener à bien cette planification, la Région s'appuie sur son expérience de personne publique associée aux SCOT (schémas de cohérence territoriale), ainsi que sur l'ingénierie disponible dans les territoires. Sur certains domaines précis, des expertises spécialisées pourront être recherchées, par exemple pour identifier les modèles économiques permettant le maintien et le renforcement de l'armature urbaine et rurale bretonne.

Un an après la promulgation de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite NOTRe) du 7 août 2015, la parution de l'ordonnance du 27 juillet 2016 et du décret du 3 août 2016 ont permis de préciser le cadre conduisant à l'approbation, d'ici mi-2019, du premier SRADDET breton. Un bordereau dédié à l'élaboration du SRADDET vous est présenté lors de cette session.

En parallèle, la Région poursuivra le travail d'accompagnement des Schémas de Cohérence Territoriale en rendant un avis sur les projets arrêtés, sur la base de la « contribution initiale de la Région Bretagne » aux SCOT, portée à la connaissance de tous les territoires depuis février 2015. Ce document sert de base d'appréciation pour la Région et d'autoévaluation pour les territoires. Il comprend notamment les éléments de la charte pour une gestion économe du foncier en Bretagne, mais également des éléments sur les attendus de la Région en matière d'habitat, d'accessibilité, de développement économique, d'environnement, ou encore de gestion intégrée des espaces littoraux. La Région sera également particulièrement attentive aux mouvements en cours, liés à la réforme territoriale et au dynamisme breton en matière de planification, de développement des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

Enfin, l'urbanisme commercial étant particulièrement structurant pour l'avenir des territoires, la Région continuera à siéger au sein des Commissions Départementales d'Aménagement commercial.

## III. Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

La Région est engagée dans l'animation territoriale et propose des lieux de dialogue, dans l'esprit d'un réseau des acteurs des territoires, au sein duquel les travaux du réseau rural breton monteront en puissance.

L'approche soutenue par la Région dans sa politique territoriale a pour objectif de ne pas opposer les territoires les uns aux autres, mais au contraire de dépasser les clivages urbain-rural, littoral-intérieur, Haute-Bretagne/Bretagne occidentale, nord/sud... En cohérence avec cette vision, la Région s'appuie sur les têtes de réseaux dans différents domaines de l'aménagement pour mobiliser l'ensemble des acteurs autour de thématiques et de programmes de travail partagés en les soutenant financièrement. Ces réseaux constituent notamment une ressource pour les territoires moins bien dotés en ingénierie.



Dans cet esprit, le 1er octobre 2016, un premier événement a été organisé sur le thème de « la participation, un levier pour le développement local ». Il a permis de premiers croisements, par exemple entre les conseils citoyens qui émergent en milieu urbain – dans les quartiers politiques de la ville- et les conseils de développement présents partout en Bretagne. Sur cette base, il s'agit de faire émerger une dynamique de réseau, avec pour idée commune de montrer que « les territoires innovent ».

La Région souhaite s'appuyer chaque année sur l'organisation d'un événement en lien avec un thème de développement local, préparé de manière collective et mettant en avant de bonnes pratiques des acteurs des territoires.

L'animation, le soutien et la participation à des réseaux territoriaux sont donc des outils notamment au service de l'ancrage au territoire des politiques publiques, du développement d'une ingénierie partagée au service de l'épanouissement de ces territoires et de leurs habitants.e.s.

La Région organise ou accompagne régulièrement des événements qui favorisent l'émergence de réseau, ne serait-ce que par leur caractère partenarial : le colloque sur les centralités du 7 juin 2016, qui a réuni plus de 600 acteurs, en est un parfait exemple.

La Région, autorité de gestion du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, a de ce fait la responsabilité d'animer un réseau rural. Elle a décidé d'associer l'Etat au pilotage de ce réseau. L'État cofinance ainsi la moitié du reste à charge des dépenses d'animation, hors FEADER. Le 10 mai 2016, la réunion de lancement du réseau rural 2016-2020 s'est tenue en présence de plus de 40 partenaires. Les membres du réseau ont pu échanger sur les perspectives et le cadre du nouveau réseau rural régional breton, les moyens mis à sa disposition et les modalités d'organisation proposées et ses actions.

27 structures ont répondu à l'appel à volontariat pour participer à la nouvelle commission de pilotage du réseau qui se réunira régulièrement en 2017.

Plusieurs modalités de travail du réseau ont été décidées : animations thématiques pour capitaliser des expériences, animation dédiée pour stimuler la coopération, accompagnement des Groupes d'Action Locale (GAL) Leader, mais aussi mise en œuvre d'appels à projets/idées pour expérimenter... Pour ces appels à projets, il s'agira d'explorer plusieurs moyens de s'approprier un nouveau concept, une nouvelle méthode de développement rural. Les lauréats bénéficieront d'un appui méthodologique individuel et d'un accompagnement collectif pour enrichir leurs réflexions.

#### **IV. Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain**

Pour inventer l'avenir avec les nouvelles générations, la Région souhaite impulser et accompagner la prise de responsabilité des jeunes en soutenant leur créativité et leur engagement.

Le service civique est une des façons pour les jeunes de s'engager pour l'intérêt général. Le 11 janvier 2016, le Président de la République a fixé pour objectif que la moitié d'une classe d'âge soit accueillie en service civique d'ici 3 ans, avec pour horizon à plus long terme la généralisation de ce dispositif. Dans cette perspective, la Région Bretagne souhaite encourager l'engagement des jeunes et accélérer le développement du service civique comme levier d'insertion et d'accès à l'emploi. Elle conduira une action ciblée pour développer l'accès au service civique des jeunes peu ou pas qualifiés et favorisera les passerelles avec ses propres dispositifs de formation et d'insertion professionnelle.

La Région continuera à encourager les initiatives des jeunes breton.n.es en mobilisant le financement participatif. En 2015 et 2016, la Région a lancé l'appel à projets « accélérateur d'initiatives jeunes » en partenariat avec les plateformes de financement participatif Gwenneg et Kengo. Ce dispositif a permis de soutenir 27 projets depuis sa création et s'avère en phase avec les pratiques des jeunes, c'est pourquoi cette dynamique sera poursuivie.

	2015	2016	2017 (Cible)
Nombre de projets mis en ligne sur les plateformes de crowdfunding dans le cadre de l'appel à projets « accélérateur d'initiatives jeunes »	11	16	20

L'intervention de la Région sera menée en partenariat étroit avec les acteurs bretons au service de la jeunesse. La loi égalité citoyenneté prévoit de renforcer cette dynamique et donnera ainsi pleine légitimité à une meilleure articulation des interventions publiques en faveur des jeunes. La Région pourra notamment s'appuyer sur l'unique chaire de recherche en France consacrée à la jeunesse, à l'École des Hautes Études en Santé Publique. L'idée est de favoriser l'appropriation, par les territoires, de connaissances fines au service

d'une approche intégrée des politiques jeunesse. La Bretagne dispose de nombreux atouts au service d'une telle approche, et notamment la richesse de son tissu associatif.

La Région soutiendra également le réseau associatif, actif sur la thématique de l'habitat jeunes, afin de mieux répondre à ce besoin essentiel qu'est le logement pour cette classe d'âge. Il est important d'accompagner les acteurs locaux et leurs projets dès la définition des besoins en logement sociaux adaptés aux jeunes, puis dans leur réalisation. L'objectif est d'assurer un maillage adéquat en structures de logement qui contribuent au dynamisme de chaque territoire. Cela passe par une bonne appropriation des enjeux par les acteurs locaux pour qu'ils s'investissent sur cette thématique, notamment dans le cadre des contrats de partenariat.

Le Conseil régional des jeunes sera associé à ces démarches.

## **V. Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne**

La Région s'investit depuis plus de 10 ans dans le domaine de la santé. La Bretagne connaît des spécificités et des fragilités par rapport aux autres régions françaises, avec des indicateurs de santé défavorables : surmortalité générale, surmortalité prématurée, notamment par maladies associées à la consommation d'alcool, taux de suicide élevé... Les inégalités territoriales et sociales au sein même de la région en matière de santé publique sont également marquées.

En 2010, en Bretagne, parmi les décès survenus avant 65 ans, 40 % étaient liés à des causes évitables<sup>1</sup> chez les hommes et 28 % chez les femmes, contre respectivement 35 % et 23 % en moyenne en France.

Par ailleurs, le vieillissement de la population est plus marqué en Bretagne qu'en France métropolitaine. Une personne sur dix est âgée de 75 ans ou plus dans la région, représentant 18,9 % de l'ensemble de la population, à l'origine d'une évolution importante des besoins de santé de la population bretonne.

Dans ce contexte, la Région continuera à travailler avec l'Agence régionale de santé (ARS) et de nombreux partenaires notamment dans le cadre du projet régional de santé. La Région entend continuer à peser dans les instances de démocratie en santé : conseil de surveillance de l'ARS, conférence régionale de la santé et de l'autonomie, futurs conseils territoriaux de santé...

Dans le prolongement du travail collectif engagé avec les partenaires sur des enjeux majeurs, tels que la prévention, les troubles musculo-squelettiques ou la démographie médicale, la Région pourra faire évoluer les modalités de son intervention dans le domaine de la santé publique, qui seront présentées en session au second semestre 2017.

La santé est également liée à la qualité de l'environnement dans lequel nous vivons au quotidien. Aussi, il est nécessaire de mobiliser tous les leviers, y compris environnementaux, sur lesquels les compétences régionales peuvent être particulièrement mobilisées. C'est l'objectif du Plan régional santé environnement (PRSE). La Région copilotera donc aux côtés de la Préfecture de région et de l'Agence régionale de santé le PRSE 3, qui sera signé en juin 2017, comme elle l'avait fait pour le PRSE 2.

---

1 La mortalité évitable regroupe les causes de décès dont la maîtrise ne nécessite ni connaissances médicales supplémentaires, ni équipements nouveaux mais qui pourraient être évitées par une réduction des comportements à risque (consommation d'alcool, de tabac, de drogues, suicide, sida, accidents de la circulation, chutes accidentelles).

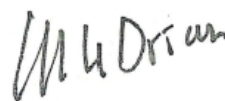
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 102 « Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 105 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 781 500 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 45 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 541 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves ~~LE DRIAN~~

## Programme 103 > Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques

BP 2017

La Bretagne est engagée dans la transition numérique. Le Conseil régional en a fait une priorité.

En matière d'infrastructures, la Région assure le déploiement de Bretagne Très Haut Débit, avec une multiplication par 4 prévue du nombre de prises mises en place d'ici la fin de l'année 2017. La confirmation au niveau européen du projet permettra un abondement déterminant par le FEDER de ce plan d'envergure.

En complément, en matière de développement des usages et afin d'appréhender la transition numérique qui traverse nos sociétés, l'année 2017 permettra l'élaboration d'une nouvelle ambition numérique, qui puisse être appréhendée par toutes les bretonnes et tous les bretons.

Le programme budgétaire 2017 s'inscrit dans la continuité des dispositifs en cours et s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

I.1 Déployer le très haut débit

I.2 Mutualiser la gestion des données numériques publiques

### II. Développer les usages numériques

II.1 Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance

II.2 Soutenir l'innovation numérique

II.3 Œuvrer pour l'inclusion numérique

### III. Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

AP	11 100 000 €
AE	1 644 000 €
<b>Total</b>	<b>12 744 000 €</b>
CPI	34 780 000 €
CPF	1 644 000 €
<b>Total</b>	<b>36 424 000 €</b>

## > Actions par objectif

### I. Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques

#### I.1. Déployer le très Haut Débit

La Bretagne a fait du très haut débit une priorité, condition du développement économique et social, de l'innovation et de l'aménagement du territoire. Le syndicat mixte Mégalis Bretagne s'est vu confier cette mission dès 2012, permettant ainsi une mutualisation des moyens de tous les acteurs publics et une coordination avec les opérateurs privés.

Les opérateurs privés déploient, en Bretagne, la fibre optique sur 10 % du territoire représentant 40 % de la population. La Bretagne a fait le choix d'une couverture à 100 % en mettant en place un réseau d'initiative publique pour 90 % du territoire. Au total, c'est un investissement public majeur évalué à 2 milliards d'euros en 15 ans avec de larges retombées sur l'emploi, la formation, et la cohésion territoriale.

La feuille de route de Bretagne Très Haut Débit prévoit 4 axes :

- un axe 1 « Équilibre » qui consiste à déployer la fibre optique sur les villes moyennes pour éviter un décrochage vis-à-vis des zones couvertes par les investissements privés ;
- un axe 2 « Cohésion » qui consiste à déployer la fibre optique sur des zones rurales, dans une proportion équivalente (1 pour 1) à celle de l'axe équilibre et dans le même rythme ;
- un axe 3 « Économie, Connaissance, Services » qui consiste à déployer la fibre optique vers des sites publics ou des entreprises en fonction des besoins et en avance de phase ;

- un axe 4 « Montée vers le très haut débit » pour améliorer les débits dans des zones très mal desservies dans l'attente de la fibre optique.

Un axe 5, non prévu dans la feuille de route initiale, mais validé en 2016 par le syndicat mixte Mégalis à la demande de la Région et des quatre Départements, concerne les lycées et les collèges. Il n'est pas financé dans le cadre du programme 103 mais dans le cadre des crédits dédiés à ces établissements.

2016 aura été l'année de la fin des travaux de montée en débit (174 opérations) et de réalisation de la majorité des travaux de la première tranche sur le très haut débit (70 000 prises), avec les premières commercialisations en octobre, dont le reliquat sera réalisé et payé en 2017. En 2017 également, les études puis les travaux de la tranche 2 débiteront, correspondant à un nouvel engagement de 36,3 millions d'euros pour la Région dont les paiements s'échelonneront jusqu'en 2019. Ce nouvel engagement nécessite d'abonder de 10,8 millions d'euros supplémentaires l'autorisation de programme pluriannuelle déjà ouverte, sur laquelle il restait 26 M€.

Maintenant que les 4 villes moyennes (Auray, Carhaix-Plouguer, Lamballe, Redon) et 32 zones rurales de la tranche 1 sont desservies, l'objectif de la tranche 2 de la phase 1 est de déployer 170 000 prises optiques (foyers, entreprises et services publics) situées dans 9 villes moyennes (Châteaulin, Dinan, Dinard, Landerneau, Loudéac, Paimpol, Floërmel, Pontivy, Quimperlé) et l'équivalent en nombre de lignes (axes équilibre et cohésion) sur 90 zones rurales.

<b>Répartition des prises de la tranche 2 (phase 1)</b>		
Département	Nombre de villes concernées	Nombre de zones rurales concernées
22	3	26
29	3	21
35	1	31
56	2	13
Total général	9	90

Par ailleurs, en fonction des premiers retours sur l'expérimentation de « l'axe 3 » initiée en 2016, de nouveaux déploiements en avance de phase pourront être programmés. La Région et les Départements ont également demandé à Mégalis d'étudier un plan de raccordement des lycées et collèges des quatre départements, financé par la Région pour les lycées et par les Départements pour les collèges. La mise en œuvre de cet axe dédié permettra de compresser les délais de raccordement à la fibre dans le cadre de ce nouvel « axe 5 ». Sans attendre ce raccordement, un débit plus "confortable" sera mis en place dans chaque lycée. A l'issue d'un appel d'offres, chaque établissement qui le souhaite pourra bénéficier d'un débit lui permettant d'attendre l'arrivée de la fibre.

<b>Tableau n° 1 : Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit (donc hors zone AMII - Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement - ) (Source Mégalis Bretagne)</b>					
	2014	2015	2016	2017 (prévision)	2018 (cible)
Nombre de prises déployées	0	0	15 000	70 000	230 000

<b>Tableau n° 2 : Taux de couverture de la population couverte par le très haut débit (déploiements privés et publics confondus, donc y compris zones AMII) (Source projection Mégalis Bretagne)</b>					
	2013	2015	2016	2017 (prévision)	2023 (cible)
Taux de couverture de la population desservie par le THD en Bretagne	6.2 %	10 %	15,1 %	23,4 %	68.4 %

La couverture en zone AMII fait l'objet d'un suivi régulier par Mégalis même s'il s'agit d'investissement privés, dans le cadre d'une convention signée par la Région qui en assure l'animation.

La Région assume toute sa part dans la montée en charge du projet BTHD, pour les coûts directs de maîtrise d'ouvrage assurés par le syndicat mixte Mégalis. Ainsi, une subvention annuelle supplémentaire sera

proposée à une prochaine Commission permanente. Dans le même temps, les charges liés à la location d'éléments d'infrastructures, à l'assurance, aux consommables, aux frais de garde, aux coûts de maintenance seront assurés par un accompagnement en fonctionnement de tous les autres adhérents de Mégalis, à hauteur de 2 % des contributions en investissement pour la phase 1 du projet (2014-2018).

### *I.2. Mutualiser la gestion des données numériques publiques*

Si le numérique est un facteur clé pour la transformation des territoires par le déploiement des réseaux THD, la donnée s'impose à son tour comme un véritable enjeu de développement économique mais aussi comme un outil de construction des politiques publiques par l'amélioration de la connaissance, de l'aménagement et le pilotage du territoire. Afin de contribuer à un futur service public local de la donnée, au service des territoires et des acteurs, il apparaît nécessaire de mettre en place un écosystème favorable susceptible de fournir des solutions adaptées. Aussi, dès 2015, l'État et la Région, dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région, en partenariat avec la Caisse des Dépôts, avaient initié des réflexions quant aux perspectives de mutualisation des besoins entre acteurs publics, au premier rang desquels la communauté d'enseignement supérieur et de recherche. C'est pourquoi, le projet d'un datacenter dont l'activité sera principalement dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche pourra être soutenu par le Conseil régional de Bretagne.

## **II. Développer les usages numériques**

### *II.1. Observer les pratiques numériques et faciliter l'accès à la connaissance*

L'observation des tendances d'évolution des pratiques numériques est un élément fondamental de compréhension des enjeux de la transition numérique à l'œuvre. Ainsi, la Région poursuivra l'accompagnement du Groupement d'Intérêt Scientifique Marsouin, unique en France par ses compétences. Des travaux de recherche plus spécifiques du même GIS sont en outre soutenus au titre du programme 311. Les questions d'e-éducation, pour lesquelles la Bretagne est dorénavant visible nationalement, seront également abordées.

L'irruption de technologies numériques innovantes, à l'instar des réalités augmentée et virtuelle, a permis de produire de nouveaux formats dans les domaines de la médiation patrimoniale, de la connaissance de la Bretagne et de ses ressources. Il est prévu qu'un projet européen Interreg, pour lequel la Région est candidate, permette d'explorer dans le prolongement ces capacités d'innovation et la conception de modèles économiques attractifs.

### *II.2. Soutenir l'innovation numérique*

Un premier appel à projets expérimental à destination des TPE a été lancé en fin d'année dernière, visant à accompagner la transformation de leurs activités par le numérique et avec l'aide de tiers acteurs (fablabs, conseil...). Les transformations attendues peuvent aller de la gestion de la relation client jusqu'à l'utilisation de la réalité augmentée, en passant par l'intelligence économique ou la fabrication numérique. En fonction des premiers résultats de cet appel, celui-ci pourra être reconduit, ou prolongé pour favoriser les innovations d'usages avec et par le numérique. En termes d'innovation, le secteur de l'e-santé fera l'objet d'une attention particulière.

### *II.3. Œuvrer pour l'inclusion numérique*

La Région œuvre pour l'inclusion numérique de toutes et tous. Un nouveau Visa Internet Bretagne sera développé en 2017, avec pour objectifs l'augmentation du nombre de breton.n.es formé.e.s aux premiers usages et un meilleur maillage du territoire. A titre d'information, 1 700 personnes ont été initiées au numérique en 2016, *via* ce dispositif. Un travail supplémentaire de définition des besoins sera mené avec le CNAM, et l'élargissement à de nouveaux partenaires sera recherché.

### III. Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique

La Région apportera sa contribution annuelle en 2017 afin de permettre à Mégalis Bretagne de mettre en œuvre les compétences qui lui ont été transférées.

	2014	2015	2016	2017 Cible
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 392	1 660	1 830	2 000

Par ailleurs, en fonction des opportunités et des dynamiques à l'œuvre, la Région pourra apporter son soutien à des manifestations ou structurations en faveur du territoire numérique breton.

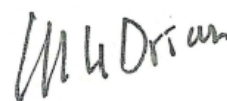
#### > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques » :**

- > de proroger l'autorisation de programme de 55 434 000 € ouverte au titre des exercices 2011 à 2016 et de l'abonder de 11 100 000 € ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 644 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 34 780 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 644 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

---

II

**Pour une économie  
dynamique au service de  
filiales fortes et créatrice  
d'un emploi durable**

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017



## Synthèse de la mission

Si l'année 2016 a encore été marquée par des évolutions contrastées de la conjoncture nationale, les derniers mois confirment une réelle amélioration de la situation économique. Cette amélioration, encore fragile et menacée par les aléas de l'actualité mondiale, s'est progressivement confirmée. Si elle ne se traduit pas encore suffisamment en matière de création d'emplois, elle s'illustre dans la convergence de divers indicateurs d'activité : ceux du secteur du bâtiment, de l'intérim, du moral des entrepreneurs, des intentions d'investissement, et tout dernièrement dans l'activité manufacturière elle-même. Ces inflexions doivent être confortées, soutenues, accélérées.

La Bretagne n'échappe pas à ces tendances contrastées. Elles voient se juxtaposer des difficultés sectorielles, très sensibles en particulier dans certaines filières de l'agriculture et de l'agroalimentaire, se traduisant encore par des sinistres industriels, et par ailleurs, des signes très encourageants donnés par des entreprises qui investissent massivement, innovent, par des filières qui se structurent et se développent au plan national et international. Le positionnement, consolidé en cette année 2016, de la Bretagne comme région européenne leader dans le secteur émergent et prometteur de la cybersécurité, sa mobilisation dans le domaine des smart grids avec le projet SMILE, la poursuite de son ancrage dans le secteur des EMR sont sans doute parmi les signes les plus illustratifs de la dynamique régionale.

Globalement, du fait de la structuration de son tissu d'entreprises et de son positionnement sectoriel, la Bretagne fait preuve de capacités de résistance aux crises plutôt meilleures que dans bien d'autres régions. Ainsi, après des années 2012 et 2013 particulièrement difficiles, elle a su maintenir, sur la durée, son différentiel favorable en matière de chômage.

L'ensemble du projet politique du Conseil régional, mobilisant l'intégralité de ses compétences, en matière de transports, de valorisation environnementale, d'aménagement du territoire ou de formation, est orienté vers le soutien à l'activité économique pour l'emploi. Son action spécifique en matière de développement économique et de soutien aux entreprises y apporte une contribution plus directe.

Cette action n'a cessé de se renforcer et de gagner en cohérence au cours des dix dernières années. Elle connaît, avec la mise en œuvre des lois Maptam et NOTRe, une nouvelle impulsion. Ces dernières confortent en effet le rôle de la Région en lui donnant une compétence exclusive en matière d'aide aux entreprises, en confirmant sa responsabilité de chef de file du développement économique dans sa globalité, en appui sur le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Supprimant la clause de compétence générale pour les Régions et les Départements et clarifiant la répartition des compétences en matière de développement économique, ces lois ont pour conséquence essentielle le retrait des Départements du champ du développement économique, impliquant que la Région et les EPCI, les deux échelons confortés en ce domaine, s'organisent pour offrir aux territoires et aux entreprises un niveau de service au minimum maintenu.

Le Conseil régional n'a pas tardé dans la mise en œuvre de ces évolutions législatives et sa réaction s'est traduite, dès 2016, sur plusieurs plans :

- En juin 2016, il a validé les grandes orientations stratégiques de sa SRDEII (Glaz économie) adoptée en décembre 2013, autour de ses 11 filières structurantes ou en émergence, de ses 7 domaines d'innovation stratégique et de ses priorités en matière d'innovation, d'internationalisation et de ses principes d'intervention.
- Il a identifié les chantiers complémentaires à engager, devant venir préciser la SRDEII. C'est notamment le cas des volets métropolitains et dans le domaine de l'économie sociale et solidaire, prévus par la loi et qui seront ainsi intégrés au schéma régional, au terme de la présente session. Les premiers travaux pour la définition d'une stratégie d'attractivité globale pour la Bretagne ont été engagés très concrètement avec le lancement programmé d'une campagne spécifique en lien avec la mise en service de la LGV.
- Il a engagé et animé tout au long de l'année des travaux avec les EPCI pour la mise en œuvre d'un nouveau partenariat avec eux. Ce partenariat devra se traduire, dès 2017 par un conventionnement avec chacun des nouveaux établissements de coopération intercommunale après réforme de leur carte régionale. Devra en résulter une plus forte synergie d'actions entre les deux échelons désormais majeurs dans le champ du développement économique que sont la Région et les EPCI. Le croisement de leurs priorités stratégiques, la meilleure articulation de leurs dispositifs et la mise en œuvre sur le

terrain des principes d'un « service public de l'accompagnement des entreprises » devront permettre une action publique plus lisible, plus réactive et plus efficace. Le conventionnement avec chacun des 59 EPCI devra enfin tenir compte des spécificités des territoires, de leurs atouts, de leurs handicaps éventuels, de la volonté spécifique de leurs acteurs. Il devra ainsi contribuer à l'équité territoriale en favorisant les capacités de chaque territoire à assurer son propre développement.

- Il a pris les premières dispositions nécessaires au renforcement de sa présence sur les territoires en appui aux équipes des EPCI, avec la création de 4 postes budgétaires dès la décision modificative de 2016. Cette présence devra se concrétiser et se préciser, en lien avec les autres compétences régionales requérant la proximité.
- Il a proposé le déploiement d'un dispositif nouveau en faveur des TPE et de l'artisanat (doté de 2 M€ et permettant l'octroi de 10 M€), en partenariat avec BPI France, pour répondre à l'inquiétude née du retrait contraint des Départements.
- Il a poursuivi son travail de réforme de l'écosystème de soutien aux entreprises, notamment dans le domaine de l'innovation. Ceci s'est traduit par le repositionnement de BDI, recentré sur le pilotage de grands projets structurants, pour affronter une nouvelle phase de l'action régionale en matière de développement économique, par la fusion de l'agence régionale avec la MEITO afin d'en maintenir les actions principales au service des entreprises. Cela s'est aussi traduit par la poursuite des travaux et réflexions sur les structures de l'innovation, regroupements des CIT, structuration régionale du réseau des technopoles, soutien aux pôles de compétitivité, renforcement de l'action de la SATT etc...

2017 s'inscrit naturellement dans le prolongement, la mise en œuvre opérationnelle et/ou l'approfondissement de ces impulsions et de ces travaux, avec l'objectif toujours réaffirmé de mieux répondre aux besoins réels des entreprises, de soutien à l'activité et à l'emploi. L'année s'inscrit aussi dans la continuité de la mise en œuvre des principes d'actions de la SRDEII avec la priorité donnée à l'innovation, à l'internationalisation et au soutien des besoins de développement des entreprises, notamment par les dispositifs d'ingénierie financière.

Au delà de l'enjeu majeur de la mise en place du nouveau partenariat avec les EPCI et du pilotage de la mise en œuvre de la Glaz économie, qui mobilisera très fortement la région tout au long de l'année, l'ensemble de ces orientations se traduira en 2017 par un budget affecté à la mission 2 en augmentation de 33,7 M€ hors interventions portuaires. Cette mobilisation financière est le fruit de l'engagement de la Région en faveur de l'économie et de l'emploi et revient également à l'action du Gouvernement à travers la mise en place d'un fonds national dédié au développement économique, dont la Bretagne devrait bénéficier à hauteur de 27,9 M€ en 2017, sous réserve de la mobilisation effective de ces moyens.

Sans souci d'exhaustivité, on peut en souligner les éléments suivants :

- La montée en puissance des outils d'ingénierie financière comme Breizh Up ou Breizh Immo qui, au vu du nombre de sollicitations reçues, trouvent leur place. Les besoins des acteurs économiques sont en adaptation constante : de nouvelles réponses seront apportées notamment en haut de bilan, pour soutenir l'internationalisation ou l'innovation de nos entreprises.
- La mise en œuvre opérationnelle du plan en faveur des TPE en Bretagne.
- La prise de compétence en matière d'accompagnement à la création d'entreprises par les demandeurs d'emploi (dispositif NACRE), dès le 1<sup>er</sup> janvier, en continuité avec ce que faisait l'Etat, avec en perspective l'adaptation du dispositif pour en renforcer la cohérence avec l'ensemble de nos actions en matière de soutien à la création.
- L'effort significatif dans le domaine de l'innovation avec le soutien renforcé au réseau des 7 technopoles bretonnes pour en faire, plus que jamais, un outil de soutien à la création et au développement des entreprises innovantes sur l'intégralité du territoire régional.
- Le renforcement du soutien aux projets d'innovation des PME régionales, en synergie avec Bpifrance et avec le soutien du Programme des Investissements d'Avenir (PIA 2) .
- La poursuite de notre effort en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire, en lien avec la validation des grandes orientations du volet dédié de la SRDEII.

- La confirmation du soutien apporté, notamment via l'action de BDI, à l'émergence et au développement de grands projets structurants pour l'économie bretonne en particulier autour des trois domaines que sont les smart grids, la cybersécurité et les EMR.

Dans le domaine agricole, 2017 verra la poursuite de la mise en œuvre du Plan agricole et agroalimentaire pour l'avenir de la Bretagne, en appui sur les moyens inscrits dans le cadre du Plan de développement rural breton. Le renouvellement des générations reste une priorité de la politique régionale.

La région a fait preuve de réactivité pour répondre aux besoins spécifiques des filières fragilisées. Elle maintiendra sa vigilance et sa capacité à réagir à temps en fonction des besoins.

Ainsi les secteurs du porc et des bovins lait et viande ont pu bénéficier de plans spécifiques dotés de moyens additionnels et de nouveaux outils. La mise en place d'un dispositif de prêt d'honneur qui permet d'apporter une nouvelle forme de réponse aux besoins financiers de plus en plus conséquents des jeunes qui désirent s'installer fait ainsi l'objet d'un satisfecit partagé de la profession et des acteurs mobilisés sur ce sujet.

Des enjeux spécifiques ont été identifiés dans la filière volaille liés à un parc bâtiment vieillissant, à de nouvelles attentes sociétales et à des outils industriels encore trop peu automatisés pour être au standard de l'indispensable compétitivité, nécessaire pour reconquérir des parts de marchés domestiques. Des réponses dédiées pourront être mises en place dans le cadre d'un process collaboratif avec l'ensemble des acteurs de l'amont et de l'aval.

Dans le domaine maritime, l'année 2017 verra une très forte accélération des actions financées pour la modernisation des secteurs des pêches, de l'aquaculture ou le développement des territoires maritimes dans le cadre du DLAL, en lien avec la mise en œuvre du FEAMP.

Cette dynamique sera confortée par la finalisation des travaux d'élaboration de la stratégie régionale mer et littoral.

Elle le sera aussi par l'accélération de l'action régionale en faveur du réseau des ports bretons, accélération permise par les prises de compétences nouvelles de la Région dès le 1<sup>er</sup> janvier sur 19 ports de plus.

Pour le projet de développement du port de Brest, les travaux de terrassement et de consolidation du polder existant seront engagés ainsi que les travaux de voiries et réseaux sur ce même polder. Cette étape sera suivie par la construction du quai de 380 m de long et de la digue d'enclôture de 890 m.

# La répartition des crédits par programme et par chapitre

## Autorisations d'engagement et de programme

	AE		Total	AP		Total
	938	939		908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>						
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		14 650 000	14 650 000		9 300 000	9 300 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		15 000 000	15 000 000		500 000	500 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 716 000	2 716 000		10 500 000	10 500 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 870 000	3 870 000		31 050 000	31 050 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 269 100	4 269 100		550 000	550 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 100 100	7 100 100			
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		14 900 000	14 900 000		17 900 000	17 900 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>						
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 639 000	2 639 000		4 587 000	4 587 000
P.0209 Développer le système portuaire	3 137 900		3 137 900	24 735 000		24 735 000
<b>Total</b>	<b>3 137 900</b>	<b>65 144 200</b>	<b>68 282 100</b>	<b>24 735 000</b>	<b>74 387 000</b>	<b>99 122 000</b>

## Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total	CPI		Total
	938	939		908	909	
<b>Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation</b>						
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance		12 850 000	12 850 000		7 800 000	7 800 000
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne		13 500 000	13 500 000		100 000	100 000
<b>Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi</b>						
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises		2 660 000	2 660 000		17 650 000	17 650 000
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises		3 720 000	3 720 000		27 500 000	27 500 000
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité		4 886 500	4 886 500		550 000	550 000
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		7 176 000	7 176 000		561 600	561 600
<b>Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire</b>						
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire		9 350 000	9 350 000		13 350 000	13 350 000
<b>Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer</b>						
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime		2 582 000	2 582 000		4 216 000	4 216 000
P.0209 Développer le système portuaire	2 777 900		2 777 900	85 029 000		85 029 000
<b>Total</b>	<b>2 777 900</b>	<b>56 724 500</b>	<b>59 502 400</b>	<b>85 029 000</b>	<b>71 727 600</b>	<b>156 756 600</b>

## Programme 201 > Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Renforcé dans ses compétences de développement économique, le Conseil régional mène une politique active de soutien au transfert de technologies et à l'innovation des entreprises bretonnes. Le programme 201 a pour objectif de développer l'innovation en Bretagne partout et pour tous : tous types d'innovations (dont sociale), pour tous types d'entreprises (traditionnelles ou start-up), sur tous les territoires, dans les filières historiques de l'économie régionale comme dans les filières en émergence.

Dans le nouveau contexte de l'application de la loi NOTRe, le Conseil régional entend :

- Assurer le portage, l'animation, la déclinaison et l'évaluation de la stratégie régionale d'innovation (S3), en appui et en partenariat avec un système régional d'innovation lisible et performant, organisé dans une logique « métier » autour des orientations régionales.
- Renforcer significativement le financement de l'innovation, en particulier dans le cadre du partenariat avec Bpifrance, pour toujours mieux accompagner les projets des entreprises bretonnes, et poursuivre les efforts de lisibilité et de simplification.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Favoriser un environnement propice à l'innovation
- II. Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation
  - II.1 Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up
  - II.2 Favoriser les projets industriels innovants
- III. Gouvernance, Coordination et promotion de l'innovation
  - III.1 Animation du système régional d'innovation en appui sur les Grands Programmes Structurants régionaux de Bretagne Développement Innovation
  - III.2 Promotion de l'innovation en Bretagne

BP 2017	
AP	9 300 000 €
AE	14 650 000 €
<b>Total</b>	<b>23 950 000 €</b>
CPI	7 800 000 €
CPF	12 850 000 €
<b>Total</b>	<b>20 650 000 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Favoriser un environnement propice à l'innovation

La Région vise à s'appuyer sur un système régional d'innovation efficient, lisible et performant, au service du transfert de technologies et des entreprises. Outre le réseau consulaire qui œuvre pour sensibiliser à l'innovation et accompagner les entreprises dans leur stratégie d'innovation, la Région focalise son soutien sur 5 types d'opérateurs dédiés à l'innovation : la SATT Ouest Valorisation, les Centres d'innovation Technologiques, les Technopoles et les dynamiques French tech, les actions dédiées à l'accompagnement à l'innovation des entreprises industrielles ou traditionnelles par les réseaux consulaires (Creativ...) et enfin les Pôles de Compétitivité (programme 202). Ces acteurs permettent d'accompagner la diffusion et le transfert de technologies dans les filières prioritaires régionales, de répondre aux besoins d'innovation des entreprises bretonnes et de développer les interfaces entre la recherche académique et les entreprises.

Visant la valorisation de la recherche académique bretonne et issue du programme des « investissements d'avenir », la **Société d'Accélération du Transfert de Technologies (SATT) Ouest Valorisation** a été créée pour dynamiser le système de transfert des technologies issues de la recherche publique et pour

assurer une gestion optimisée de la propriété intellectuelle des laboratoires publics. La Région Bretagne est partenaire de la SATT depuis sa création et même antérieurement, dans la mesure où cette dynamique est issue de la démarche régionale Bretagne Valorisation. La possibilité offerte aux Régions par la loi NOTRe d'entrer au capital des SATT est une option intéressante dont les conditions d'accès doivent encore être clairement définies en 2017, en particulier en lien avec son nouvel actionnaire majoritaire, l'UBL, mais aussi l'Etat (Commissariat général à l'investissement et Caisse des dépôts et consignations) et la Région des Pays de la Loire du fait de l'interregionalité de l'outil.

**Les Centres d'Innovation Technologique (CIT)**, répartis sur tout le territoire, qui regroupent les centres techniques, les plate-formes technologiques et les CRITTs, sont des acteurs essentiels du système régional d'innovation, reconnus dans le volet innovation du CPER 2015-2020. Chacun spécialisé dans sa thématique (biotechnologies, santé, végétal, agroalimentaire...), ils apportent une contribution majeure au développement économique et au déploiement de l'innovation sur le territoire breton, d'une part en s'attachant à la résolution des questions scientifiques et techniques posées par les entreprises, et d'autre part en contribuant à la valorisation de la recherche publique en lien avec la SATT. Les types de missions des principaux CIT régionaux accompagnés par la Région, sont définis dans le cadre du référentiel des projets de Contrats d'Objectifs et de Moyens pour 2015-2020. Dans le contexte d'arrêt ou de forte réduction des financements des Conseils départementaux, il conviendra en 2017 de poursuivre le processus de financement, de lisibilité, de visibilité et d'efficacité de ces opérateurs, au travers de la bonne articulation entre eux et d'actions de mutualisation comme la fédération régionale des centres Agri-Agro "ACT Food Bretagne", la dynamique de rapprochement entre les deux CRITTs CBB/Capbiotek et ID2Santé, la fusion de la MEITO et de BDIou encore de synergies renforcées entre le PAO et Valorial. Une attention particulière sera également apportée au Centre d'Etude et de Valorisation des Algues (CEVA).

Avec la loi NOTRe, les territoires pourraient craindre une réduction de la qualité de leurs services d'accompagnement à l'innovation au bénéfice des entreprises, jusqu'alors en partie financée par les Conseils départementaux. C'est pourquoi **la Région propose de positionner clairement les 7 Technopoles réparties sur le territoire comme son outil central pour l'accompagnement des PME innovantes**, dans la continuité de la mission régionale originelle d'aide à la création d'entreprises innovantes. Il est ainsi proposé de poursuivre et de capitaliser sur la mutualisation de compétences entre EPCI et Région en matière d'accompagnement des entreprises innovantes. Cet outil régional de proximité, supposant bien sûr un service à l'ensemble du territoire régional, verra son fonctionnement optimisé en 2017 pour accompagner en proximité les créateurs et les entreprises innovantes. Généralistes en ingénierie de projets d'innovation, les Technopoles sont désormais organisées au sein de la fédération des 7 technopôles bretonnes, dans laquelle la Région prendra pleinement sa place pour favoriser les mutualisations, le partage de compétences, coordonner et déployer des actions régionales (Incubateur Emergys, animations...), et suivre l'ensemble des activités des technopoles autour d'une communication régionale et d'une comptabilité partagée. **Les Technopoles seront aussi confortées dans leur rôle d'accompagnement des PME dans les Pôles de Compétitivité** (quatrième type d'opérateurs régional – Cf. programme 202)

A noter que les technopoles sont aussi impliquées dans le programme PEPITE (pôle entrepreneuriat étudiant), ou encore dans les deux dynamiques French Tech bretonnes. Ces deux French Tech, dont l'objectif est de fédérer sur leurs territoires les écosystèmes du numérique et des start-up, ont fait l'objet en 2016 d'un soutien de la Région pour leur amorçage d'actions et de foisonnement. Il conviendra en 2017 de formaliser une convention cadre avec elles pour y identifier précisément les actions soutenues directement ou indirectement par la Région et les synergies avec l'ensemble des orientations régionales (BDI, BCI, Technopoles, aides à la création, aides à l'innovation aux entreprises, Fonds PHAR et BreizhUp, etc.) Ces dynamiques étant elles-mêmes articulées et complémentaires des incubateurs et accélérateurs privés : West Web Valley à Brest, Beaumanoir à Saint Malo, La Fabrique à Rennes, Grenier numérique à La Gacilly, Nurserie numérique à Malestroit...

**Tableau n° 1 : Nouveaux projets accompagnés par les opérateurs de l'innovation\***  
(\* hors Pôles de Compétitivité - Programme 202)

	2014	2015	Prévisions 2016
<i>Projets de maturation SATT Ouest Valorisation</i>	35	36	30
<i>Incubateur Emergys Bretagne<sup>1</sup></i>	53	68	50
<i>Centres d'innovation technologiques</i>	NC	217	220
<b>TOTAL</b>	<b>88</b>	<b>321</b>	<b>300</b>

1 L'incubateur ayant été créé en 2015, les chiffres présentés de 2012 à 2014 sont l'addition des deux dispositifs précédents (CreInnov pour la Région et Emergys pour l'Etat).

## II. Soutenir les projets tout au long de la chaîne de l'innovation

### II.1. Accompagner le transfert de technologie et la création de start-up

Articulé avec la politique régionale de soutien à l'enseignement supérieur / recherche (programme 311), et les actions des opérateurs de l'innovation présentées en I, le soutien aux projets de transfert et de création de start-up vise à faciliter le passage de la recherche à la création d'activités économiques, sur le territoire breton, grâce à la transposition de découvertes scientifiques, technologiques ou non, en innovations (procédés, produits...). Il convient aussi de transformer et de valoriser économiquement les résultats de travaux de recherche en faisant appel aux compétences des structures d'interfaces, en particulier des Centres d'innovation technologique. Les dispositifs de soutien aux start-up s'appuyant quant à eux sur le réseau des 7 technopoles.

Pour cela, sont mis en œuvre les dispositifs de :

- **Maturation-Transfert**, qui ont pour objet de passer de la recherche fondamentale à la recherche industrielle, par le financement de la preuve de concept voire du prototype des projets de valorisation ayant une propriété intellectuelle garantie et avec un potentiel de transfert vers les entreprises (prioritairement bretonnes) en particulier sous forme de start-up (en lien avec l'incubation). Une nouvelle forme d'appel à projets en appui sur les CRITs régionaux pour initier des projets entre entreprise et laboratoire sera déclinée en 2017 (AAP lancé en octobre 2016).
- **Ressourcement et investissements R&D** des Centres d'innovation technologique : il s'agit ici de s'assurer de l'appropriation des travaux de recherche académique par les filières économiques régionales. En 2017, la Région, avec le soutien du FEDER, des collectivités et de l'Etat dans le cadre du CPER, interviendra d'une part dans le cadre d'un dispositif de « ressourcement », projets de Recherche et Développement (R&D) en appui sur les laboratoires académiques, visant à préparer les transferts des technologies de demain vers les filières industrielles bretonnes, et d'autre part dans le cadre d'un dispositif d'aide aux « investissements matériels de R&D » des CIT.
- **Incubation** : outre les dynamiques d'animation et de foisonnement des French Tech, il convient de favoriser les projets de création d'activités innovantes et de start-up, à forte valeur ajoutée et créatrices d'emploi, par un accompagnement de qualité sur l'ensemble du territoire. Le dispositif régional d'incubation « Emergys Bretagne », porté par l'association régionale des 7 technopoles et cofinancé par l'Etat et la Région sera consolidé en 2017.
- **Structuration commerciale** de la Jeune Entreprise Innovante : le marketing et le lancement commercial étant souvent perçus comme un axe clé de la réussite des start-up, le dispositif régional d'aide au recrutement d'un responsable marketing-commercial sera consolidé en 2017. Une réflexion sera également engagée pour relancer la dynamique de l'accélérateur commercial porté par les Technopoles.
- **Accélération industrielle** : à l'issue de l'incubation, l'innovation et l'industrie étant les deux fondamentaux de la Glaz Economie, il convient de favoriser et d'accompagner l'émergence de projets de « start-up industrielles » bretonnes. Les initiatives innovantes s'inscrivant dans cette démarche seront accompagnées à titre expérimental en 2017.

### II.2. Favoriser les projets industriels innovants

La politique régionale d'innovation passe naturellement par un soutien aux projets des PME régionales, en synergie avec Bpifrance. Le renforcement significatif des dispositifs régionaux en 2016 sera amplifié en 2017, en particulier le « Partenariat Régional d'Innovation » engagé en dotation complémentaire du CPER en octobre 2016 avec le Programme des Investissements d'Avenir, en appui sur Bpifrance.

En 2017, la démarche de modernisation et de simplification des dispositifs sera amplifiée d'une part pour faciliter la compréhension et l'accès des PME aux dispositifs, et d'autre part pour favoriser l'efficacité du tandem EPCI/Région en matière de soutien à l'innovation des entreprises.

La Région, avec les EPCI et Bpifrance, cherche à couvrir l'ensemble des besoins d'innovation des TPE, PME et Grandes Entreprises régionales, avec une palette de dispositifs composée :

- D'un dispositif d'aide simple et aisément mobilisable pour initier des démarches d'innovation, ciblé sur les TPE primo-accédantes de moins de 50 personnes, par le financement de prestations externes, dans la limite de 15 K€ de subvention.

- D'aides pour les programmes de Recherche et Développement des PME de moins de 250 personnes, gérées par Bpifrance, afin d'accompagner les études de faisabilité des projets d'innovation technologique particulièrement risqués, dans la limite de 200 K€ de subvention maximum pour les projets les plus risqués. Les étapes de développement de ces projets sont ensuite financées en avances remboursables. Des fonds FEDER devraient venir compléter ces soutiens en prêt à taux nul en 2017 pour créer un « Prêt FEDER Innovation » permettant de financer les programmes régionaux les plus ambitieux aux côtés de Bpifrance (jusqu'à 800 K€ d'avance remboursable)
- D'un soutien régional aux projets d'innovation des PME, où la notion d'innovation est analysée pour l'entreprise et non pour le marché, et au travers du prisme du développement durable et des priorités régionales (innovation sociale, impacts en termes d'emplois, transitions numérique et écologique).
- D'un dispositif de soutien aux programmes structurants d'innovation des Grandes Entreprises bretonnes, en particulier pour favoriser en Bretagne l'implantation ou le développement des leaders de la R&D mondiale.
- D'un dispositif d'appels à projet numérique pour accompagner les TPE dans leur transition numérique.

Par ailleurs, l'émergence de nouveaux secteurs ou les dynamiques au croisement des filières, sont l'occasion de lancer des appels à projets thématiques. En 2017, dans le double contexte de digitalisation de l'économie et de développement majeur des PME du numérique en Bretagne, il sera engagé un appel à projet pour l'expérimentation d'innovations des PME du numérique dans les différentes filières régionales (Cybersécurité, IAA, Biotechs, Santé...). Enfin, le soutien aux projets collaboratifs public/privé hors du périmètre des grands secteurs représentés par les Pôles de Compétitivité sera poursuivi, en particulier à destination des secteurs agricoles, de la e-Santé, des biotechnologies, ou encore des innovations sociales ou des éco-activités.

Indicateur 1 « Soutien aux projets industriels innovants »				
	2014	2015	2016	Cible 2017
Nombre total de projets industriels innovants soutenus (dont transfert/collaboratifs et ALPI)	178*	186*	130	160

\*dont PRDI (dispositif arrêté en 2016)

### III. Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation

#### III.1 Animation du système régional d'innovation en appui sur les Grands Programmes Structurants régionaux de Bretagne Développement Innovation

Confortée dans son rôle de chef de file, la Région va coordonner en 2017 la déclinaison de la Glaz Economie et de sa stratégie de recherche et d'innovation, la S3. Au delà de la gouvernance stratégique, du suivi et de l'évaluation, la Région s'appuiera sur Bretagne Développement Innovation d'une part pour la déclinaison opérationnelle des Grands Programmes Structurants s'inscrivant dans la S3 (Cybersécurité, EMR...) et d'autre part sur ses métiers socles d'observation, de veille et de diffusion des bonnes pratiques en matière d'innovation en Bretagne.

#### III.2 Promotion de l'innovation en Bretagne

Outre les fonctions de promotion de l'innovation assumées par l'agence BDI en particulier autour d'événements comme les « 360 possibles » qui incarnent une Bretagne à l'avant-garde, la Région pourra s'engager en 2017 dans les différentes dynamiques structurantes de promotion des innovations bretonnes.



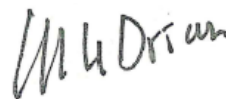
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 201 « Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 9 300 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 14 650 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 7 800 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 12 850 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 202 > Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne

Le programme 202 permet d'accompagner les domaines d'innovation stratégiques bretons, en s'appuyant sur les Pôles de Compétitivité.

BP 2017

Ce programme s'inscrit en Bretagne d'une part au sein d'un partenariat avec l'Etat depuis 2005, qui accompagne les pôles de compétitivité aux côtés des Régions, en particulier via le Fonds unique interministériel (« FUI »), et d'autre part avec les agglomérations bretonnes, au sein d'un système unique en France de « Guichet unifié » des collectivités bretonnes en faveur des projets des pôles de compétitivité, géré par la Région. Partenariat qui s'est poursuivi en 2016 dans le contexte de la loi NOTRe et qui sera refondé en 2017 pour s'ouvrir à l'ensemble des EPCI qui le souhaiteraient.

AP	500 000 €
AE	15 000 000 €
<b>Total</b>	<b>15 500 000 €</b>
CPI	100 000 €
CPF	13 500 000 €
<b>Total</b>	<b>13 600 000 €</b>

Fort de la réussite d'une première année d'expérimentation d'un nouveau dispositif régional en appui sur le FEDER, un second appel à projets FEDER « l'innovation collaborative au croisement des filières » sera piloté en lien avec les 7 Pôles de Compétitivités œuvrant en Bretagne.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité
  - I.1 Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité
  - I.2 Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité
- II. Accompagner les projets structurants

### > Actions par objectif

#### I. Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité

##### I.1. Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité

Le métier des Pôles de Compétitivité réside dans l'animation d'écosystèmes territorialisés dont ils assurent la visibilité nationale et internationale, et dans l'accompagnement de projets de recherche et développement collaboratifs associant les entreprises et les laboratoires de recherche pour faire émerger des produits/services/procédés innovants. Dans le cadre des contrats de performance 2013-2018 avec l'Etat et les Régions, une évaluation à mi-parcours a été menée par l'Etat en 2016. Ces évaluations confirment la qualité du travail mené par les Pôles, et le bon déroulement des Contrats de performance par les différents Pôles actifs en Bretagne :

- **Le Pôle Mer Bretagne Atlantique** (maritime), dont le siège est à Brest, a été étendu aux Pays de la Loire en 2014. Il compte 350 adhérents. En 2016, le PMBA a fortement augmenté le nombre de projets labellisés (46 projets). L'investissement du pôle va se poursuivre dans la gouvernance maritime pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Mer et Littoral ainsi que pour le déploiement de la Directive cadre stratégie pour le milieu marin. L'animation des 6 Domaines d'Actions Stratégiques sera poursuivie avec des priorités comme la « cyberdéfense appliquée aux systèmes navals » ou la valorisation des ressources marines. Le Pôle est par ailleurs investi fortement dans la dynamique européenne (expert, partenaire de projets, accompagnateur des PME...). Le PMBA anime au côté du Technopôle Brest-Iroise le Campus Mondial de la Mer.
- **le Pôle Images et Réseaux** (numérique) a son siège social à Lannion et couvre la Bretagne et les Pays de la Loire depuis sa création. Sur la période 2013-2016, le pôle a labellisé 240 projets (54 en 2016) dont 92 ont été financés, contribuant au maintien de leaderships internationaux sur certaines thématiques, réaffirmant le passage du pôle d'une "usine à projets" à une "usine à produits". Outre son implication dans des initiatives nationales et européennes, Images & Réseaux s'est engagé dans des actions régionales autour du numérique : Pôle d'Excellence Cyber, RFI, projet SMILE.

- **le Pôle Valorial** (agroalimentaire), dont le siège social est à Rennes, a été élargi progressivement aux Pays de la Loire et à la Normandie. En 2017, le pôle poursuit les objectifs suivants : faire émerger et labelliser une trentaine de projets collaboratifs innovants par an, faire émerger des projets à caractère structurant appelant des financements nationaux ou régionaux, consolider les actions à l'international (« New frontiers in food », « Croissance Europe »), et poursuivre le rééquilibrage de ses ressources afin d'atteindre le ratio 50/50 entre les apports privés et publics.
- **le Pôle ID4Car** (véhicule et mobilité) basé à Nantes, est interrégional depuis l'origine (avec un site à Rennes La Janais). En 2016, il a labellisé 28 projets conformément à l'objectif fixé. La fin d'année 2016 est marquée par la fusion entre ID4Car et L'Institut Automobile du Mans, votée le 15 décembre par l'Assemblée Générale. Dans le contexte de rebond de la filière automobile en Bretagne, de son élargissement aux défis de mobilité numérique et d'Industrie du Futur, ce regroupement pôle/ARIA a pour objectif d'accompagner plus efficacement cette restructuration de la filière par la création d'un interlocuteur unique.

Depuis 2015, dans une démarche de réciprocité entre les deux Régions Bretagne et Pays de la Loire, les Pôles ligériens se sont développés ou étendus à la Bretagne : **EMC2** (technologies avancées de production - « Advanced Manufacturing »), **Vegepolys** (création et pratiques culturelles de végétaux spécialisés), et **Atlantpole Biothérapies** (thérapies médicales avancées). Les antennes régionales de ces Pôles sont portées par des Centres d'innovation technologique bretons. Les premières conclusions sont plutôt positives, avec l'émergence d'une dynamique de projets, faisant souvent intervenir plusieurs partenaires bretons, en particulier dans le domaine des technologies avancées de production.

Les quatre pôles de compétitivité se mobilisent aussi au sein des campus de proximité et des campus des métiers et des qualifications et participent à l'amélioration de la relation formation/emploi/innovation au sein des secteurs (numérique, mer, agroalimentaire, biotechnologie et industriel) et territoires (Brest, Lannion, Pontivy, Quimper, Redon, Roscoff,) dans lesquels ils s'insèrent.

Indicateur 1 : Nombre de projets labellisés par les Pôles							
Pôles	Mer	Images et Réseaux	Valorial	Id4Car	EMC2	Végépolys	Biothérapies
Prévi. 2016	46	54	25	28	46	75	29
2015	14	43	35	15	47	3	25

## I.2. Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité

La principale mission régionale des Pôles est de faire émerger et d'accompagner des projets collaboratifs de R&D entre les différents types d'acteurs de leurs écosystèmes (TPE, PME, ETI, Groupes, centres d'innovation technologiques, laboratoires académiques de recherche). Les projets labellisés doivent être en adéquation avec les priorités régionales de la « Glaz Economie » et la feuille de route stratégique du Pôle. Il s'agit aussi, pour le Pôle, de bien qualifier l'intérêt économique et les retombées (vision marché), pour que les projets aboutissent à des produits/procédés/services nouveaux déployés sur les marchés, et se concrétisent ainsi en valeur ajoutée et en emplois. Sur la période 2013-2016, la Région, aux côtés des collectivités, a engagé plus de 39 M€ pour financer des projets collaboratifs aux côtés de l'Etat, auxquels s'ajoutent 2,2 M€ de fonds FEDER en 2016. Ainsi, en 2016, ce sont plus de 11,2 M€ qui ont été engagés pour les projets des Pôles, soit un niveau d'intervention supérieur aux années précédentes malgré la nette diminution de l'intervention des Conseils Départementaux, incidence de la loi NOTRe.

Dans le cadre d'un collectif de 7 Pôles de Compétitivité œuvrant désormais en Bretagne, il est proposé en 2017 de poursuivre la dynamique engagée en 2016 en appui sur le PO FEDER/FSE et son volet dédié aux projets collaboratifs structurants s'inscrivant dans la Stratégie régionale de recherche et d'innovation (S3). Un appel à projets régional mobilisant les 7 pôles au « croisement des filières », sera donc à nouveau piloté par la Région et financé dans le cadre du BP 2017, en ciblant les projets entre 500 K€ et 1M€, à mi chemin entre les différents appels à projets PME des Pôles (moins de 500 K€) et les AAP nationaux de type FUI (plus d'1 M€).

Indicateur 2 : Part des financements infrarégionaux dans le cadre du « guichet unique » breton				
	Réalisation 2013-2015	Réalisation 2013-2016	Réalisation 2016 *	Cible 2017 (hors FEDER)
en %	24,11	21,82	14,1	15
En valeur absolue (en M€)	7,39	8,65	1,261	1,5 < v < 2 (hors FEDER)

\* L'ensemble des financements accordés aux projets collaboratifs sont engagés par la Région, et les collectivités contribuent à l'effort budgétaire, projet par projet, dans ce cadre. Leur contribution à hauteur de 25 % du budget régional engagé pour ces projets constitue ainsi une déclinaison de la convention cadre entre collectivités bretonnes pour le financement des projets des Pôles. La Cible 2017 des cofinancements régionaux des projets des Pôles avec la Région serait de 30 % en incluant le FEDER.

## II. Accompagner les projets structurants

Nouveaux opérateurs et projets issus des Pôles, également cofinancés avec l'Etat et/ou l'Europe, au croisement des filières régionales et des domaines d'innovation stratégique, ils se concrétisent dans les outils mutualisés de R&D retenus dans le cadre du programme national des investissements d'avenir (PIA) : l'Institut de Recherche Technologique (IRT) BCOM sur « les réseaux et les contenus du futur », France Energies Marines (FEM) sur les « Energies Marines Renouvelables »(EMR). Dans cette dynamique, comme la plate-forme EXCELCAR avait émergé dans l'automobile en 2015, le label Tremplin Carnot obtenu en 2016 pour 3 ans vient consolider une dynamique d'excellence de l'innovation alimentaire qu'il conviendra d'amplifier encore en 2017. Outre la durabilité des systèmes agri-agro inscrite dans le projet d'Institut Carnot, 2017 permettra de poser les bases d'une implantation bretonne du CEA TECH focalisée sur les procédés Agri-Agro.

Pour FEM, dans l'objectif de création d'un réel ITE (Institut de Transition Énergétique), une convention a été signée en juillet 2015 avec l'ANR, permettant d'assurer la montée en puissance de FEM, dans le cadre de 3 appels à projets dédiés. Après le succès des 2 premiers AAP (16 projets sélectionnés mobilisant plus de 6 M€ d'IA), la feuille de route scientifique et technique remise à jour en début d'année sera utilisée en annexe scientifique et technique du prochain AAP 2017 afin de conduire cette année à un conventionnement comme ITE. Elle se décline en quatre programmes de recherche complémentaires : outils et méthodes de caractérisation de site, outils de conception des technologies pour les applications EMR, impacts environnementaux et socio-économiques et architecture de fermes et intégration aux réseaux. L'appel à projet 2017 dans le cadre de l'action « Institut pour la Transition Énergétique » du programme des Investissements d'Avenir est doté d'un budget total de cofinancement du Programme des Investissements d'Avenir de 3 M€.

B-Com est un des huit Instituts de Recherche Technologique (IRT) issus de l'appel à projets dédié du Programme des Investissements d'Avenir (PIA), labellisé par l'État en 2012 pour 10 ans. Ses activités se situent dans les domaines des contenus multimédia, des réseaux ultra haut débit, et de la médecine du futur. Après la fin d'une première période 2012-2014 et un audit lancé par l'ANR en 2015, une nouvelle convention cadre est en cours de structuration entre collectivités au vu des résultats de l'audit national, largement positifs.

### > Projet de délibération

#### **Je vous propose sur le programme 202 « Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 500 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 15 000 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 100 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 13 500 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 203 > Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises

La Région Bretagne poursuit son action en faveur de la création d'entreprises et de leur développement, via le financement de structures de l'accompagnement et la mobilisation d'outils d'ingénierie financière à effet levier et vertueux pour les finances publiques. Elle accompagne également la transmission d'entreprises, enjeu majeur en termes de maintien des emplois et des savoir-faire sur l'ensemble du territoire.

La Loi NOTRe renforce les compétences de la Région ainsi que ses responsabilités stratégiques et opérationnelles, notamment en matière de création d'entreprises par des personnes éloignées de l'emploi, pour qui il s'agit d'une opportunité de rebond professionnel. Cette mission partagée initialement avec l'État est transférée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. La Région en assumera la mise en œuvre avec la préoccupation d'assurer la continuité des accompagnements pour les bénéficiaires demandeurs d'emploi et d'offrir de la visibilité aux opérateurs.

La Région, dans un contexte de retrait des aides économiques des Conseils départementaux, veillera aux articulations avec les EPCI, dans le but d'optimiser l'ensemble des soutiens publics d'une part, et de répondre au plus près aux besoins des territoires d'autre part.

En complément, dans son rôle d'actionnaire, la Région pourra faire évoluer ses prises de participation ou ses autres modalités d'intervention en fonction des enjeux des projets d'investissement ou de développement portés par les structures de financement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton**
  - I.1 Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
  - I.2 Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement
- II. **Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière**
  - II.1 Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres
  - II.2 Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
  - II.3 Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

		BP 2017
AP	10 500 000 €	
AE	2 716 000 €	
<b>Total</b>	<b>13 216 000 €</b>	
CPI	17 650 000 €	
CPF	2 660 000 €	
<b>Total</b>	<b>20 310 000 €</b>	

### > Actions par objectif

#### I. **Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire breton**

A fin septembre 2016, sur 12 mois glissants, le nombre de créations d'entreprises a augmenté de 1,5 %. Tous les secteurs d'activités sont concernés, mais le secteur de la construction présente la plus forte progression hors micro-entrepreneurs (+16,1 %), suivi du secteur de l'industrie (+10,7%). Sur la même période, les défaillances d'entreprises ont quant à elles diminué de 7,8 %.

En matière de création – reprise d'entreprise, l'année 2017 sera marquée par le transfert de la compétence de l'accompagnement «des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés pour s'insérer durablement

*dans l'emploi, pour lesquelles la création ou la reprise d'entreprise est un moyen d'accès, de maintien ou de retour à l'emploi», à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

Cet accompagnement piloté par les DIRECCTE via le dispositif NACRE (nouvel accompagnement à la création reprise d'entreprises), permet d'accompagner depuis plusieurs années une moyenne annuelle de 785 créations. Mis en oeuvre sur l'ensemble du territoire breton par l'intermédiaire de 21 opérateurs (principalement les Boutiques de gestion, Plates-formes d'initiative locales, Bretagne Active, les CCI, CMA, Experts-comptables, ADIE,...), NACRE propose une offre d'accompagnement avant et après la création et la reprise d'entreprise, associée à une offre de financement avec un prêt à taux zéro.

Le transfert de compétence induit par la loi NOTRe prévoit que la Région participe -par convention- au financement d'actions d'accompagnement et de conseil organisées avant la création ou la reprise d'une entreprise, mais aussi sur les trois années qui suivent la création. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Région se substitue donc à l'Etat pour l'exercice des droits et obligations souscrits.

Aussi pour 2017, compte-tenu notamment de l'obligation de poursuivre les accompagnements actuellement en cours, la Région Bretagne a décidé de procéder en deux temps.

- Dans un premier temps, la Région mettra en oeuvre un dispositif transitoire, au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qui permettra à la fois de poursuivre les accompagnements des demandeurs d'emplois sur l'ensemble du territoire, et de financer les 21 opérateurs historiques, sans rupture de parcours pour les bénéficiaires.
- Dans un deuxième temps, avant fin 2017 –dans le cadre d'une procédure de commande publique- un nouveau dispositif sera mis en place dans un esprit d'efficacité de l'action régionale.

Ce transfert de compétences s'accompagne d'une compensation financière de l'Etat portant sur les coûts afférents composés des aides versées aux opérateurs, du coût des dépenses de conseil pour l'appui technique, des frais de traitements par l'ASP et des charges de personnel des effectifs suivant le dispositif à la Direccte. Ces compensations financières complètent les moyens financiers déjà alloués par la Région à la création-reprise d'entreprise.

L'effort de la Région pour soutenir la transmission d'entreprises, face à l'enjeu estimé à 17 000 entreprises à reprendre d'ici 2020, sera poursuivi en 2017, notamment via la dynamique engagée, en partenariat avec la Caisse des dépôts, Bpifrance et les chambres consulaires.

Les actions initiées en 2016 sont :

- l'abaissement du niveau d'apport personnel exigé pour solliciter un prêt d'honneur BRIT, afin de permettre l'accompagnement des reprises de toutes petites entreprises,
- l'organisation de la « première journée des acteurs de la reprise-transmission d'entreprises » en Bretagne destinée à informer tous les acteurs en liens avec les entreprises sur les outils d'accompagnement et de financement de la reprise et transmission d'entreprise,
- le soutien à « Transmeet », rencontres mettant en relations cédants et repreneurs organisées par le CCRE 35 (Club des Créateurs Repreneurs d'Entreprise) lors du salon régional « Entreprendre dans l'Ouest ».

Elles seront renouvelées et amplifiées -pour les plus performantes- en 2017 et complétées par de nouvelles actions, notamment avec le Comité national Transmission et Reprise, auquel la Région et les chambres consulaires sont associées.

### *1.1. Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire*

Le soutien de la Région au salon « Entreprendre dans l'Ouest » (anciennement JRCE - Journées Régionales de la Création et de la Reprise d'Entreprises) sera reconduit en 2017. Visant à favoriser l'émergence de projets pérennes et à faciliter les rencontres et le travail en réseau, ce salon, véritable source d'informations et de conseils pour les futurs créateurs et repreneurs d'entreprises, réunit en un même lieu les différents professionnels de la création et de la reprise d'entreprise. Il accueille chaque année plus de 7 000 visiteurs. L'espace dédié aux structures de l'économie sociale et solidaire, sous la bannière de la Région et de la Caisse des dépôts, sera également reconduit.

Le PAR (plan d'action régional) élaboré avec la DRDFE (Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité) et la Caisse des dépôts trouvera en 2017 une nouvelle dynamique grâce aux nouveaux partenariats établis avec l'ensemble des acteurs œuvrant sur le sujet. La création par les femmes atteint 44 % des entreprises créées, et situe la Bretagne au-dessus de l'objectif national de 40 %, en comparaison d'une moyenne nationale actuellement de 30 %.

## I.2. Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement

Sur 2017, de façon concomitante au dispositif transitoire lié au dispositif NACRE (cf.point I), et dans un contexte financier tendu du fait du retrait des financements des Départements du champ du développement économique, la Région poursuivra son soutien à la quarantaine de structures qui interviennent auprès des créateurs et repreneurs d'entreprise (qu'ils soient salariés ou demandeurs d'emploi) : quatre Boutiques de gestion, vingt plates-formes d'initiative locales, Initiative Bretagne, Bretagne Active, ADIE, Réseau Entreprendre Bretagne, Pépinières d'entreprise.

<b>Indicateur 1 : nombre d'entreprises créées ou transmises en Bretagne et nombre de projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil</b>				
Années	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	Estimation 2016 (cumul sur les 3 <sup>es</sup> trimestres)
Nombre d'entreprises créées ou transmises en Bretagne (INSEE)	18 918 créations brutes Dont 9 795 AE	19 504 créations brutes Dont 10 291 AE	18 560 créations brutes Dont 7 766 AE	14 435
Nombre de projets accompagnés par les structures d'accueil (PFIL, ADIE, Pépinières Entreprises, Boutiques de Gestion, Bretagne Active, REB)	2755	3 150	3 422	Au 30/09 : 2 674

*Commentaire : cet indicateur vise à identifier le dynamisme de la Bretagne en matière de création et de transmission d'entreprises ainsi que le nombre de projets accompagnés. Il est calculé à partir des données de l'INSEE et des bilans des structures d'accueil. A noter que depuis 2009, le nombre de créations intègre celles au nouveau statut d'auto-entrepreneur (AE). Concernant le nombre de projets accompagnés, il inclut à partir de 2009 les formations financées préalablement par la Région*

## II. Améliorer la structure financière des PME grâce aux outils d'ingénierie financière

L'année 2016 s'est caractérisée par deux évolutions fortes en matière d'outils d'ingénierie financière :

- d'une part, une volonté affirmée de les adapter toujours davantage aux besoins du monde agricole, avec l'expérimentation d'un prêt d'honneur agricole au sein du fonds BRIT (P207)
- d'autre part, la création d'un dispositif dédié aux besoins des plus petites entreprises du territoire, le prêt croissance TPE Bretagne mis en œuvre avec Bpifrance.

L'année 2017 verra se poursuivre cette dynamique en veillant à la lisibilité de l'action publique régionale.

### II.1. Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres et quasi fonds propres

#### Un nouveau dispositif pour soutenir la croissance des plus petites entreprises ...

C'est une spécificité et un atout de la Bretagne : les TPE, artisans, commerces restent très nombreux et maillent l'ensemble du territoire, contribuant ainsi activement à la vie locale et au développement de l'emploi. Cheffe de file en matière de développement économique, la Région se devait de mettre en place un outil financier qui puisse conforter leur développement. Lancé en septembre avec Bpifrance et doté par la Région Bretagne de 2 M€, le fonds Prêt Croissance TPE Bretagne apporte une première réponse, rapide et concrète, à leurs besoins de financements.

Le prêt croissance TPE est un prêt participatif adapté aux spécificités des TPE en termes de montant, de nature des projets à financer et de modalités de fonctionnement, mis en place en partenariat avec Bpifrance. La demande s'effectue en ligne, sur une plate-forme dédiée.

La dotation régionale de 2 M€ permet l'attribution de 10 M€ de prêts. Ce dispositif, particulièrement réactif et vertueux par l'effet-levier qu'il génère auprès des banques, vise à soutenir plus de 250 entreprises par an. Cette première brique au service des TPE s'inscrit en complémentarité des financements proposés localement par les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et gérés avec l'appui des opérateurs économiques (plates-formes d'initiative locales, chambres consulaires, chambres des métiers...).

### ... en articulation avec les deux autres dispositifs de quasi fonds propres opérés avec Bpifrance

Ces dispositifs de prêts participatifs se caractérisent par leur différé d'amortissement qui permettent aux bénéficiaires de les incorporer dans leurs ressources stables et par la typologie des dépenses financées, complémentaire à celle des banques (financement du besoin en fonds de roulement, d'investissements immatériels et à faible valeur de gage).

- Le Prêt Participatif de Développement (PPD) vise à favoriser la croissance des entreprises bretonnes, via l'octroi d'un financement sans garantie, à des conditions privilégiées.

La dotation de 13,5 M€ consentie au fonds par la Région au 31 décembre 2016 permet à Bpifrance d'accorder des PPD à hauteur de 6 fois ce montant. Le PPD étant corrélé à la mise en place d'un prêt bancaire du même montant, l'effet de levier est de 12.

Adapté aux enjeux des filières stratégiques de la Glaz économie dans le cadre du Pacte d'Avenir et du plan agricole et agroalimentaire d'avenir breton (P3AB), le PPD a été, sous conditions, déplafonné à 500 K€ pour accompagner les projets les plus ambitieux et, en partenariat avec le Crédit Agricole et le Crédit Mutuel, il s'est ouvert aux projets de modernisation des exploitations agricoles.

Toujours fortement sollicité, le PPD a permis d'accompagner en 2016 (au 30 septembre) 44 projets pour un total de 6,8 M€, dont 4 sont déplafonnés et 4 bénéficient à des exploitations agricoles.

- Le prêt d'amorçage (PA), dispositif encore renforcé en 2016, est une solution bien adaptée aux besoins financiers liés à la phase de post-crédation, dite d'amorçage, en particulier au moment de la réalisation d'une première levée de fonds.

### La structuration d'une offre de financement complète adaptée aux fortes évolutions de l'écosystème économique breton.

Pour ce faire, un **continuum de l'accompagnement des porteurs de projets**, de la preuve du concept à la cession de l'entreprise, s'appuyant largement sur l'ingénierie financière et notamment le financement du haut de bilan a été élaboré (fonds de maturation / SATT / fonds PHAR / prêt d'amorçage avec Bpifrance / GO Capital Amorçage) et renforcé avec la création de Breizh Up.

Ces dispositifs de soutien en ingénierie financière adaptés aux besoins des entreprises permettent d'optimiser l'articulation entre la formation, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation et le développement économique au bénéfice de la croissance des 11 filières de la Glaz Economie.

Breizh Immo, créé au printemps 2016, permet de compléter la palette des outils régionaux visant à assurer ce *continuum* de l'accompagnement des entreprises en Région en répondant à leurs enjeux immobiliers. En effet, cette société de portage, constituée avec les partenaires que sont, la Caisse des Dépôts, Arkéa, le Groupe Caisse d'Épargne Banque Populaire, la CCI et la SEMAEB vise, dans les domaines spécifiquement liés aux enjeux de la Glaz économie, à assurer le portage de l'immobilier pour débloquer la réalisation de certains projets très spécifiques sur lesquels les réponses du secteur privé sont inexistantes ou insuffisantes.

Lancé en novembre 2015 par la Région Bretagne (actionnaire à 100%), Breizh Up, doté d'un capital de 10 M€ -dont 8 M€ de fonds européens-, est un outil financier visant à accompagner, d'ici à 2020, une quarantaine de jeunes entreprises innovantes, avec des levées de fonds comprises entre 200 000 € et 750 000 €. Complémentaire du fonds Go Capital Amorçage, Breizh Up est en capacité de soutenir l'innovation sous toutes ses formes. Ses investissements visent un objectif de rentabilité et s'inscrivent dans une logique de long terme, de pérennisation et de développement des activités financées.

La Région a confié, après appel d'offres, à iSource la gestion de Breizh Up. Soucieuse de renforcer sa présence au cœur de l'écosystème breton, la société s'est installée sur le territoire.

Après un premier semestre 2016 de structuration de l'outil, les chiffres traduisent la dynamique dans laquelle s'inscrit ce fonds régional de co-investissement.

Breizh Up a déjà reçu dix demandes de labellisation de partenaires, dont les quatre réseaux bretons de « business angels », des fonds de « family office » bretons, mais aussi les outils d'investissement des banques de place. Ces partenaires très diversifiés vont permettre à l'outil de jouer pleinement son rôle d'entraînement afin de favoriser l'intervention de ses partenaires sur les phases amont de la vie des entreprises cibles et d'apporter aux chefs d'entreprises les fonds propres dont ils ont besoin pour accélérer leur croissance et donc les créations d'emplois. L'enjeu est désormais d'aller chercher des partenaires nationaux, voire internationaux.

Le comité d'investissement qui rassemble des chefs d'entreprises expérimentés s'est réuni à trois reprises autour de cinq projets d'investissement. Une première prise de participation dans la start up Visiofair (solutions e.commerce) à Plérin a été décaissée au mois d'octobre.

Breizh Up va renforcer son action en 2017 et pouvoir se positionner comme un acteur structurant de l'écosystème de l'amorçage en Bretagne. Avec plus de 100 dossiers reçus en 2016, dont plusieurs en instruction, les prises de participation devaient être nombreuses.



Une palette complète d'outils d'intervention :

L'ensemble des outils bretons d'intervention en fonds propres, Bretagne Capital Solidaire, Bretagne Jeunes Entreprises, Bretagne Participations, le fonds Ouest Ventures et Go Capital Amorçage, et désormais Breizh up mobilisent plus de 22 M€ de souscription par la Région avec un effet de levier significatif puisqu'au total ce sont 178 M€ qui ont été levés. A fin 2016, ces outils ont investis plus de 100 M€ dans 260 entreprises.

La Région privilégie les interventions sur les champs où ses outils ont le plus d'effet-levier, en complémentarité des opérateurs privés.

BJE -Bretagne Jeune Entreprise, société qui intervient dans les entreprises traditionnelles du territoire tant en phase de création que de transmission, Bretagne Capital Solidaire – BCS, société qui cible les projets à portée sociale sur des « petits tickets » d'intervention et Bretagne Participations, société positionnée sur le développement, ne devraient pas connaître d'évolution stratégique sensible en 2017.

Néanmoins, au vu des évaluations parfois rapides sur ce segment la Région n'exclut pas la possibilité de céder ses parts si cela devait préserver l'intérêt des participations et des fonds de la collectivité.

#### Vers un fonds GO Capital Amorçage 2 ?

Le fonds interrégional GO Capital Amorçage (GOCA) créé en 2012 à l'initiative des Régions Bretagne, Basse et Haute-Normandie et Pays de la Loire cible le financement en fonds propres des entreprises innovantes à fort potentiel de croissance du Grand Ouest en phase d'amorçage. Doté à parité par les Régions partenaires pour un total de 12 M€, ce fonds de 57 M€ bénéficie d'un effet levier optimisé par la souscription du Fonds National d'Amorçage (FNA)<sup>1</sup> à hauteur de 25 M€ et du Fonds Européen d'investissement (FEI) pour 20 M€.

Fin 2016, GOCA aura investi dans 25 participations accompagnées dans la durée et potentiellement financées à hauteur de plusieurs millions d'euros au cours de réinvestissements successifs.

GOCA a démontré son impact positif sur le territoire en apportant une solution de structuration des projets à dimension technologique et/ou innovante à fort potentiel et de financement en fonds propres là où relativement peu d'acteurs au niveau national sont actifs dans le Grand Ouest à ce stade d'immaturité des sociétés à financer (travail sur la propriété intellectuelle, le modèle économique ...). Un Club des Entrepreneurs apporte un soutien opérationnel à l'entreprise financée et à ses fondateurs afin de lui donner un maximum de chances de réussite.

Comme tous les fonds professionnels de capital investissement, GOCA dispose d'une période limitée pour constituer son portefeuille. La période d'investissement de 5 ans prendra fin en mars 2017 ne permettant plus la prise de nouvelles participations, mais uniquement des réinvestissements.

La question d'un fonds successeur est posée.

Après plusieurs mois de négociations avec les partenaires, Go Capital a lancé l'appel à souscription à ce fonds GOCA2 avec l'objectif d'atteindre une taille critique de 80 M€ d'ici à fin 2017.

Les Régions Bretagne, Pays de la Loire et Normandie sont sollicitées à hauteur de 5% du montant du fonds. Sous réserve d'une articulation optimisée avec Breizh Up, le fonds GO Capital Amorçage 2 constitue une réelle opportunité pour la Bretagne de bénéficier d'un véhicule en capacité de financer l'émergence de pépites de l'économie de demain.

---

<sup>1</sup> Le Fonds National d'Amorçage (FNA), mis en place dans le cadre des Investissements d'Avenir (600 M€ de fonds publics) a vocation à renforcer les fonds d'investissement intervenant en amorçage. Sa gestion a été confiée à Bpifrance.

Indicateur 2 : nombre de projets soutenus en fonds propres					
Interventions en Fonds propres :	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 provisoire	2017 cible
BCS (1) Création-reprise (20 à 50 K)	68 projets expertisés 11 interventions	72 projets expertisés 8 interventions	72 projets expertisés 8 interventions	70 projets expertisés 8 interventions	7-8 interventions
BJE (2) Création-développement - transmission (150 à 500 K€)	25 dossiers expertisés 3 investissements 2 réinvestissements	62 dossiers expertisés 4 investissements 1 réinvestissement	41 expertises 3 investissements 1 réinvestissement	Au 30/09 : 40 expertises 1 investissement 0 réinvestissement	4-5 investissements
Bretagne Participations Développement (3) (250 à 500 K€ doublé avec FIP)	41 expertises 1 intervention	33 expertises 3 interventions 2 remises de fonds	41 expertises 2 interventions 0 remise de fonds	Au 30/9 : 1-2 interventions	3-5 interventions
Ouest Ventures Création (300 K€ à 1 M€)	5 réinvestissements	Phase extinctive	Phase extinctive	Phase extinctive	Phase extinctive
Ouest Ventures II Création (300 K€ à 1 M€)	7 réinvestissements	3 investissements 4 réinvestissements	fin de la période d'investissement 2 réinvestissements	Au 30/09 : 1 réinvestissement	1 ou 2 réinvestissement-s
Ouest Ventures III Création (300 K€ à 1 M€)			3 investissements	Au 30/09 : 1 investissement	4-5 investissements
GO Capital Amorçage	5 investissements et 3 réinvestissements	7 investissements 10 réinvestissements	4 investissements 9 réinvestissements	8 dont 2 en Bretagne	Fin de la période principale d'investissement
Breizh Up				Au 30/09 : 1 co- investissement	6 co- investissements

Commentaire : cet indicateur vise à identifier le nombre de projets ayant été accompagnés dans leur structuration financière en phase de création ou de transmission.

**(1) Bretagne Capital Solidaire** (BCS, 46% Région) est plus spécifiquement dédié au soutien au développement de petits projets à fort taux de création d'emplois plus particulièrement dans l'artisanat, le service, le commerce et l'industrie. Tickets de 20 à 50K€.

**(2) BJE** (26% Région) – tickets de 300 à 500 K€, interventions toujours minoritaires.

**(3) Bretagne Participations** (BP, 21% Région) soutient des sociétés en reprise - transmission, développement ou croissance externe. Le ticket moyen est de 250 K€ doublé par un co-investissement du Fonds d'Investissement de proximité (FIP) des Caisses d'Épargne. Les cibles sont des entreprises traditionnelles, réalisant un chiffre d'affaires de plus de 3 M €.

## II.2. Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les fonds de prêts d'honneur

Les prêts d'honneur permettent à des créateurs et repreneurs d'entreprises de renforcer leur apport personnel et contribuent donc à réunir les fonds propres nécessaires à la concrétisation de leurs projets. Ils génèrent un fort effet de levier sur l'obtention de financements bancaires et/ou d'aides à l'innovation. L'accord du comité d'agrément constitue souvent un label qui facilite la mobilisation des partenaires indispensables à la poursuite du projet. La plupart des aides sont conditionnées à un suivi dans le temps par un parrain expérimenté, ce qui augmente le taux de pérennité des projets.

Abondés par des partenaires privés (banques régionales principalement) et publics (Caisse des Dépôts et Région, mais aussi historiquement pour certains Conseils départementaux), ces fonds se caractérisent par des modalités adaptées au public visé, ce qui facilite la lisibilité de leurs positionnements respectifs.

- Le fonds de prêts d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR) :

Les évolutions du dispositif expérimentées au cours de l'année 2016 (augmentation du nombre de prêts octroyés) feront l'objet d'un bilan en Comité Stratégique (qui réunit les financeurs, le gestionnaire et le président du Comité) en janvier 2017 avec l'objectif d'envisager les modalités de poursuite du dispositif par la rédaction d'une nouvelle convention cadre en fin d'année.

- Le fonds de prêt d'honneur géré par Réseau Entreprendre Bretagne (REB) :

Destiné au soutien de projets de création ou de reprise d'entreprises à fort potentiel de création d'emplois, ce fonds conditionne l'octroi d'un prêt à un parrainage par des chefs d'entreprises expérimentés pendant au moins 2 ans.

- Le fonds BRIT (Bretagne Reprise Initiative Transmission) :

Créé en 2006 par la Caisse des dépôts et la Région, puis abondé par les banques bretonnes, BRIT permet de faciliter les opérations de reprise et de transmission des PME bretonnes à travers le réseau des 20 plates-formes d'initiative locales du territoire, et le Réseau Entreprendre Bretagne. En 10 ans d'existence, le fonds BRIT doté de 11 millions d'euros, a permis de soutenir plus de 2 800 repreneurs d'entreprises et de pérenniser plus de 11 000 emplois sur la Bretagne. Avec un effet levier de 14, l'intervention de BRIT permet ainsi aux repreneurs de lever plus de fonds auprès des banques. BRIT affiche un excellent taux de pérennité des entreprises reprises, plus de 93% à 5 ans.

La convention cadre BRIT prévoyait 350 repreneurs soutenus en 2016. Les objectifs seront dépassés.

La nouvelle projection quinquennale du dispositif BRIT pour la période 2017-2021 sera définie début 2017. Elle devra intégrer les perspectives d'activité pour les années à venir et les éventuels besoins de dotations financières des différents partenaires.

<b>Indicateur 3 : Nombre de projets soutenus en prêt d'honneur au créateur ou repreneur</b>					
<i>Interventions en Prêts d'honneur</i>	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 provisoire au 30/10	2017 cible
<i>BRIT : reprise et transmission de TPE</i>	327 repreneurs aidés	357 repreneurs aidés	414 repreneurs aidés	328 repreneurs aidés (dont 26 prêts croissance)	425
<i>Bretagne Entreprendre (Créations et reprises à potentiel)</i>	17 créateurs et 17 repreneurs aidés 25 K€ par entreprise	22 créateurs et 15 repreneurs aidés 27 K€ par entreprise	33 créateurs et 15 repreneurs aidés 29 K€ par entreprise	34	45
<i>PHAR: amorçage</i>	25 prêts PHAR - montant moyen de 51 K€ par projet	35 prêts PHAR - montant moyen de 40 K€ par projet	34 prêts PHAR - montant moyen de 43 K€ par projet	38 prêts PHAR - montant moyen de 51 K€ par projet	35 prêts PHAR - 45 K€ par projet

Commentaire : cet indicateur vise à identifier le nombre de porteurs de projets ayant bénéficié d'un prêt en consolidation de leur propre apport financier et en soutien à leur projet de création, de reprise ou de transmission.

### II.3. Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

La Région intervient au travers de trois dispositifs de garantie pour faciliter le financement de projets d'entreprises du territoire de tous les secteurs d'activité et à toutes les étapes sensibles de leur vie.

D'une part, le fonds de garantie Bpifrance Bretagne, doté par la Région à hauteur de 23 M€ (dont 2 M€ de FEDER) permet de garantir des prêts bancaires à parité avec Bpifrance jusqu'à 70%. L'intervention régionale permet une augmentation de la quotité garantie et une adaptation des priorités d'intervention du fonds aux spécificités régionales. A fin 2015, plus de 1 700 opérations bancaires représentant plus de 380 M€ de crédits ont bénéficié du dispositif, les banques régionales connaissant désormais parfaitement les modalités de fonctionnement de l'outil. A compter de 2017, le fonds breton, comme l'ensemble des fonds régionaux gérés par Bpifrance, bénéficie d'un mode de gestion des risques optimisé qui devrait réduire le besoin en dotation.

D'autre part, le fonds de garantie géré par Bretagne Active est mobilisable pour les projets de création ou de reprise portés par des demandeurs d'emplois. Ce fonds permet la mise en place de prêts bancaires sans appel aux garanties personnelles du porteur de projet. L'outil ayant été renforcé en 2016, il pourra poursuivre son action en 2017.

En complément, pour répondre à des besoins très spécifiques d'entreprises notamment celles confrontées à une phase de rebond, la Région peut intervenir directement en tant que garante.

<b>Indicateur 4 : nombre de projets soutenus en garantie</b>					
<i>Interventions en garantie de prêts</i>	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 provisoire	2017 cible
<i>Bretagne Active</i>	527 expertises 393 accords	629 expertises et 496 accords	542 expertises et 425 accords	Au 30/09 444 accords	500/600 expertises 400 accords
<i>BPIfrance</i>	149 opérations	154 opérations	107 opérations	71 opérations au 30/09	100 dossiers

Commentaire : cet indicateur vise à identifier l'activité des outils financiers de garantie soutenu par la Région

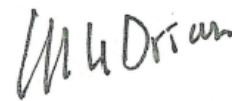
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 203 «Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises» :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 10 500 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2 716 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 17 650 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 660 000 € ;
- > d'approuver le principe de la souscription de parts dans le fonds interrégional Go Capital Amorçage 2 ;
- > de donner délégation à la Commission permanente pour toute décision relative à la souscription de ces parts.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 204 > Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises

BP 2017

La Région Bretagne a fait du développement de l'emploi durable et de qualité, par le renforcement de la compétitivité des entreprises, un axe prioritaire de sa politique.

AP	31 050 000 €
AE	3 870 000 €
<b>Total</b>	<b>34 920 000 €</b>
CPI	27 500 000 €
CPF	3 720 000 €
<b>Total</b>	<b>31 220 000 €</b>

Si les TPE et PME sont les entreprises prioritairement soutenues, les grandes entreprises porteuses de projets ambitieux contribuant à leur inscription durable en Bretagne pourront également être soutenues.

Pour ce faire, la Région propose toute une palette de dispositifs, toujours dans une logique d'effet levier qu'ils soient propres à la Région ou en partenariat avec des opérateurs compétents et réactifs. Ils ont vocation à répondre aux différents besoins des entreprises et sont adaptés au moment de la vie des entreprises ainsi qu'à leur taille.

Un grand nombre d'entreprises bretonnes de toutes tailles pénètrent de nouveaux marchés, optimisent ou lancent de nouveaux produits, investissent et se développent en créant des emplois.

La Région sera présente à leurs côtés pour aider et accélérer leur développement.

Pour gagner en efficacité et en visibilité pour les entreprises et les acteurs du développement économique c'est désormais via ce programme que vont être octroyées les aides aux acteurs du tourisme, de la transformation des produits de la mer et du secteur audiovisuel et cinématographique accompagnés préalablement par plusieurs programmes.

De même, et dans la continuité du travail entamé en 2016, des réponses adaptées aux besoins spécifiques des TPE seront mis en place.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. **Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité**
  - I.1 Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques
  - I.2 Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes
- II. **Soutenir les entreprises dans leur développement international**
  - II.1 Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales
  - II.2 Soutenir les investissements et la prospection des marchés export
  - II.3 Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international
- III. **Accompagner la dynamique des territoires**
  - II.1 Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
  - II.2 Accompagner les mutations économiques

## **I. Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité**

Afin de renforcer la visibilité et la lisibilité des accompagnements de la Région en faveur des entreprises et de permettre un soutien à un plus grand nombre, une information spécifique sera déployée début 2017. Elle permettra aux bénéficiaires et aux prescripteurs d'avoir un accès plus aisé à notre panel de dispositifs, qui s'étendent de l'accompagnement à la réflexion stratégique jusqu'aux investissements matériels.

Des moyens financiers additionnels conséquents permettront à la Région d'accompagner davantage de projets en faveur du développement de l'emploi et de la compétitivité des entreprises, ou des projets particulièrement ambitieux.

### *I.1. Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques*

Les actions collectives ont pour objectif de permettre aux dirigeants d'entreprises, souvent confrontés à une forme d'isolement, de participer à une dynamique collective facilitant les échanges avec d'autres dirigeants, de partager leurs expériences, et par extension souvent d'arriver à des liens d'affaires. Le volet collectif ouvre ensuite la porte à un accompagnement individuel des dirigeants.

En 2017, la Région poursuivra les actions collectives pluriannuelles suivantes :

- Le programme « Performance PME Bretagne », accompagnement de 10 entreprises à fort potentiel de développement par le cabinet Deloitte, va se poursuivre. Les entreprises, qui ont bénéficié d'un diagnostic en 2016 vont entrer dans la phase d'accompagnement de leur projet et vont participer à des ateliers collectifs.
- Fin 2016, près de 40 entreprises sont entrées dans le programme « Industrie du Futur Bretagne », porté par le Cetim. L'objectif final est d'en mobiliser 60. De nouveaux ateliers collectifs portant sur des thématiques relatives à l'industrie du futur (ex.fabrication additive, robotique...) vont être organisés, leur permettant d'informer les entreprises sur les dernières technologies les plus compétitives.

La Région soutiendra des opérations dont l'efficacité a été avérée :

- Il en est ainsi du réseau PLATO, porté par la CCI Bretagne. Il repose sur l'organisation de groupes animés par des cadres-coachs de grandes entreprises. Pour rester en adéquation avec les nouveaux besoins des entreprises, des évolutions pourraient avoir lieu avec la mise en place de groupes thématiques (comme par l'exemple sur l'économie circulaire).
- Une nouvelle promotion du programme « Mieux Vendre » (porté par la CCI) sur l'accompagnement commercial-marketing des PME de la filière agroalimentaire .
- L'action collective d'accompagnement de la performance RH des dirigeants (PBRH+) va profondément se renouveler.
- Le Cetim poursuivra l'animation du « Comité de Développement des Industries de Bretagne » (CDIB) autour de la reconduction de son action collective intitulée « Le quart d'heure d'avance industriel » dont l'objectif est de réunir des industriels pour partager sur le sujet des mutations de l'industrie en se livrant à des exercices de prospective mais aussi alimenter les institutionnels de leurs réflexions.

La Région pourra soutenir de nouvelles actions, comme par exemple :

- Le CJD dans une action portant sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération (EFC), qui se déclinerait sous forme d'une action collective mobilisant une dizaine de PME et de la mise en place d'un club dédié à l'EFC.
- « Produit en Bretagne » qui a initié en 2016 une démarche pour favoriser le rapprochement entre les jeunes et les entreprises, qui s'est notamment traduite par le soutien de la Région à Entreprendre pour Apprendre afin que cette association accompagne, en 2016-17, 15 mini-entreprises animées par des élèves, des enseignants et des parrains sur le territoire breton.

Indicateur 1 : Nombre d'entreprises ayant participé à une action collective				
	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 objectif
Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives (accompagnement individuel ou collectif)	617	586	978	1 000

## *I.2. Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes*

En 2017, la Région poursuivra son soutien aux entreprises en veillant à l'adaptation permanente de ses outils aux évolutions des besoins des entreprises.

Les groupements d'employeurs permettent à des entreprises de bénéficier de ressources à temps partagé, ce qui offre à des PME de pouvoir se doter de compétences pointues. La Région a aidé à leur développement notamment avec un soutien au Centre de Ressources pour les Groupements d'Employeurs (CRGE).

En 2017, les conclusions de l'étude, que ce dernier a porté, sur le développement des RH (Ressources Humaines) à temps partagé, pourront se traduire par la mise en place de plans d'actions opérationnels.

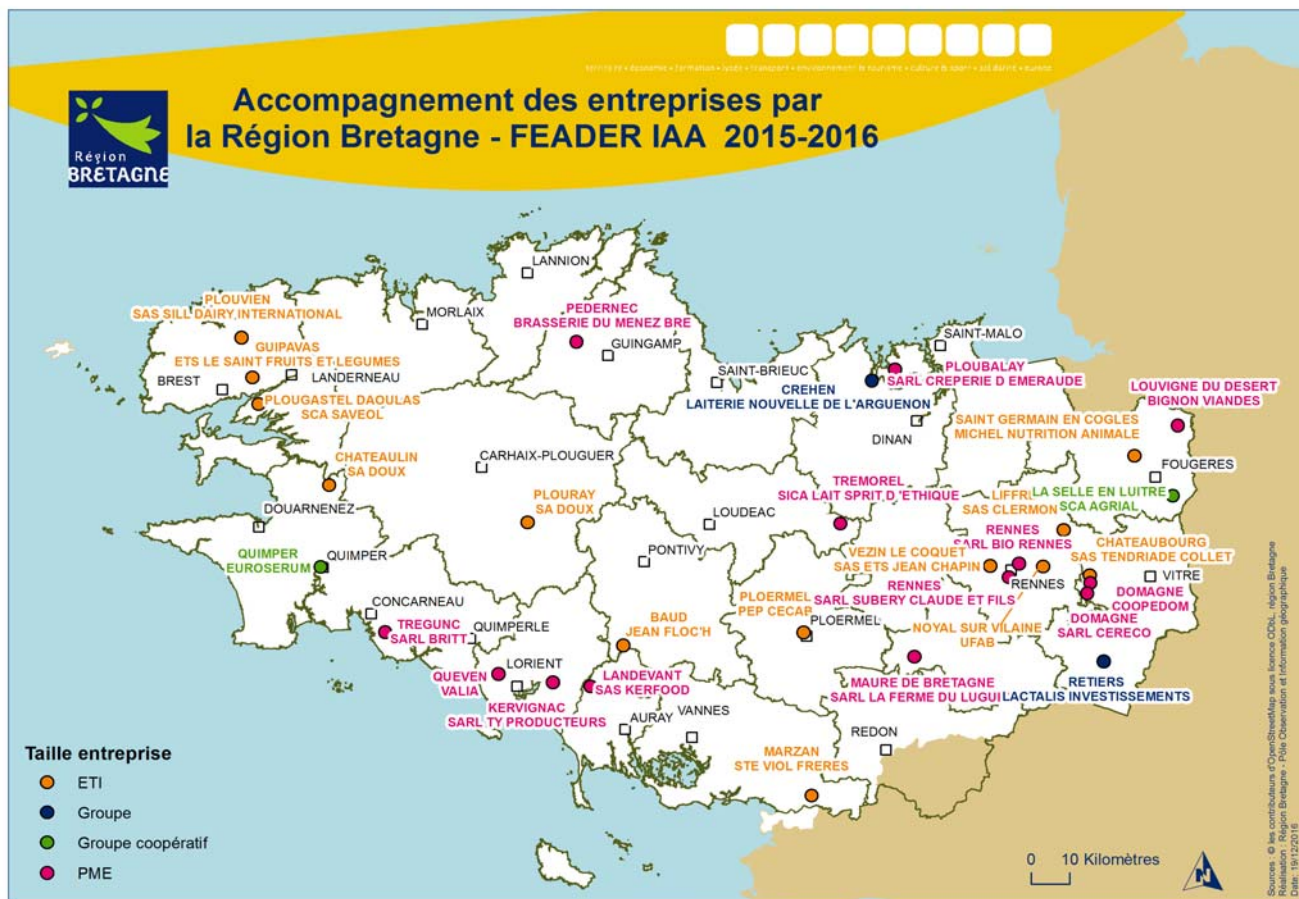
Indicateur 2 : Nombre et effectifs des groupements d'employeurs adhérents du CRGE				
	2014 réalisé	2015 réalisé	2016 réalisé	2017 objectif
Nombre de groupements d'employeurs	14	15	15	16
Nombre d'entreprises adhérentes	1 382	1 499	1 738	2 000
Nombre de salariés	769	838	957	1 000

Afin de dynamiser le transport des marchandises par la mer via les ports bretons, il sera proposé de faire évoluer le dispositif d'aide au conseil. Ainsi, les entreprises qui souhaitent étudier les conditions et la faisabilité d'une évolution de leur flux logistique, pour y intégrer le maritime, bénéficieront d'une aide sur les coûts des études.

Au vu des enjeux en terme d'emplois de cette filière majeure pour le territoire, la Région poursuit son volontarisme dans le soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires (notamment celles qui transforment des matières premières agricoles) en mobilisant d'importants crédits régionaux, le plus souvent contreparties aux aides FEADER (dont elle est autorité de gestion).

Ce sont ainsi 30 dossiers qui ont été accompagnés en 2015 et 2016, sur des programmes de renforcement de la compétitivité des process et d'amélioration des conditions de travail des salariés, engageant plus de 22 M€ de fonds publics.

Les accompagnements de projets irriguant les territoires seront poursuivis avec le même dynamisme en 2017. Ils contribueront au renforcement de la filière agroalimentaire, activité industrielle socle intimement liée à l'amont agricole, conformément aux engagements de la Région au travers du Pacte d'Avenir pour l'agriculture et l'agroalimentaire pour la Bretagne (P3AB).



## II. Soutenir les entreprises dans leur développement à l'international

Le soutien aux entreprises souhaitant se développer à l'international restera en 2017 une priorité, avec le déploiement de nouvelles initiatives et le renforcement des dispositifs existants.

### II.1. Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales

Il est essentiel pour les entreprises bretonnes de prospecter de nouveaux marchés pour y développer des courants d'affaires. Pour avoir accès aux marchés internationaux, la participation à des salons est souvent un moyen efficace qui permet de rencontrer des acheteurs potentiels, d'appréhender la concurrence internationale et globalement de saisir la pertinence et les opportunités de se positionner sur un territoire.

Afin d'inciter de nouvelles entreprises vers ce mode de prospection qui reste essentiel, et dont on connaît les effets bénéfiques, BCI a décidé d'enrichir son offre de services en organisant des rencontres avec des acheteurs étrangers pendant les salons.

Il est à noter que depuis 2016, afin de rationaliser et de mutualiser les moyens, BCI a intégré dans son programme quelques salons à vocation internationale se déroulant en France (8 pour un total de 30 opérés). Ces salons sont organisés en collaboration avec BDI et les clusters sectoriels concernés.

### II.2. Soutenir les investissements et la prospection des marchés export

Afin d'accompagner de façon fine et opérationnelle les entreprises dans leur prospection des marchés à l'export, la Région avait lancé un appel d'offres pour la réalisation de trois études de marché sur des secteurs d'activité et des pays pouvant offrir un potentiel pour les entreprises bretonnes (secteur du médical en Allemagne, de la construction navale dans les pays nordiques et de l'agroalimentaire en Malaisie et Indonésie). A la suite de l'étude menée en partenariat étroit avec le cluster Bretagne Pôle Naval (BPN) et au vu du potentiel exprimé, une mission de prospection avec des entreprises bretonnes sera organisée en 2017, dans les pays nordiques à partir des entreprises pré-identifiées dans l'étude.

Ces études de ce type - dont le but était d'identifier les opportunités de courants d'affaires et de les porter à la connaissance des entreprises bretonnes, pourront être lancées en 2017.



De même, il est envisagé de créer un nouveau dispositif d'accompagnement des entreprises à l'international de façon à répondre aux besoins identifiés pour renforcer la professionnalisation de l'approche des marchés par les PME bretonnes.

### *II.3. Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international*

Un des freins avéré à l'internationalisation des PME réside dans le manque de structuration des ressources humaines dédiées à l'export au sein des entreprises. Conscients de cette difficulté, BCI et le Conseil régional associent leurs moyens pour répondre à cet enjeu.

BCI poursuivra auprès de ses contacts la promotion et la qualification du programme RH Export. Ce dispositif permet l'accompagnement financier du recrutement d'une première ressource humaine dédiée au développement international de l'entreprise. BCI accompagne également les entreprises dans la préparation de leur dossier. Depuis la création du dispositif (2013), 90 PME ont déjà bénéficié de cette aide.

## **III. Accompagner la dynamique des territoires**

### *III.1. Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales*

Les lois MAPTAM et NOTRe ayant redéfini les rôles entre collectivités en matière de développement économique, la Région Bretagne a, depuis début 2016, engagé avec les EPCI une réflexion et des temps de travail autour du développement économique des territoires, afin de construire avec eux de plus fortes coopérations.

Le commerce et l'artisanat font partie des sujets majeurs identifiés avec les EPCI, d'autant que ces entreprises commerciales et artisanales jouent un rôle important dans les dynamiques des territoires, notamment ruraux. L'objectif pour 2017 est d'avoir concrétisé des partenariats pragmatiques et efficaces avec les EPCI sur cet enjeu, de manière articulée avec les réseaux consulaires concernés.

C'est dans cet esprit que le soutien au « Plan Stratégie Commerce » porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bretagne (CCIB) sera poursuivi sur 2017 et recentré sur les actions qui ont fonctionné (chéquiers numériques et études d'images).

### *III.2. Accompagner les mutations économiques*

Afin de répondre aux besoins des entreprises, l'ensemble des dispositifs sera mobilisé et adapté si nécessaire, en faveur du maintien de l'emploi durable, avec le souci constant de coordonner et d'articuler l'action avec les opérateurs sur les territoires. Sur cette thématique le lien existant avec la politique formation professionnelle sera renforcé pour optimiser l'efficacité de l'action régionale et contribuer ainsi à la mise en place d'actions concrètes et pragmatiques de gestion territoriale des emplois et des compétences (GTEC).

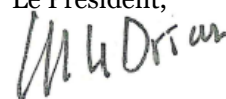
## **> Projet de délibération**

### **Je vous propose sur le programme 204 « Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 31 050 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 870 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 27 500 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 720 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 205 > Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité

Dans un contexte de mutations socio-économiques, technologiques accélérées, il est plus que jamais essentiel de développer l'innovation sociale (IS), c'est à dire d'inventer, d'expérimenter de nouvelles modalités d'ingénierie, d'actions, d'entrepreneuriat pour répondre à de nouveaux besoins ou à des besoins couverts de manière insatisfaisante, ou d'initier des transitions.

Il peut s'agir de nouveaux biens ou de nouveaux services, de nouveaux modes d'organisation, de production ou de distribution, de nouveaux outils de financement, de nouvelles gouvernances. L'IS est aussi un processus qui permet la participation et la coopération des acteurs concernés - entrepreneurs, acteurs territoriaux, utilisateurs et usagers - qui autorise l'expérimentation.

Elle couvre également le champ des nouvelles formes du travail et de l'emploi ainsi que celui des innovations visant l'amélioration conjointe de la qualité de production et de la qualité de vie au travail, au sein de l'entreprise, dans une approche de développement durable.

L'innovation sociale est une priorité reconnue de la Glaz économie, consacrée par sa S3, tant pour sa contribution au progrès social que pour sa capacité à améliorer les performance économiques de l'entreprise et des organisations ou susciter de la création d'activités nouvelles. L'un de ses champs d'application majeur est celui de l'ESS qui regroupe en Bretagne près de 15 % des emplois.

Suite à la première Conférence régionale de l'ESS, qui s'est tenue en décembre 2016, un volet ESS spécifique va pouvoir être formellement intégré à la SRDEII. Cette intégration donnera à l'ESS une lisibilité supplémentaire.

Pour répondre aux enjeux identifiés les dispositifs existants pourront si nécessaire être adaptés, toujours dans une logique d'optimisation de l'efficience des fonds publics.

La promotion de l'égalité des droits, dans leur acception la plus large, est l'un des volets prioritaires de l'innovation sociale. En Bretagne, elle commence par une vigilance particulière portée à l'enjeu de l'égalité femmes hommes.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires**
  - I.1 Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie
  - I.2 Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
  - I.3 Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse
- II. S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité**
  - II.1 Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS
  - II.2 Consolider l'emploi sur les territoires
  - II.3 Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
  - II.4 Consolider la structure financière et financer les projets
- III. Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires**
  - III.1 Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives

	BP 2017
AP	550 000 €
AE	4 269 100 €
<b>Total</b>	<b>4 819 100 €</b>
CPI	550 000 €
CPF	4 886 500 €
<b>Total</b>	<b>5 436 500 €</b>

#### IV. Favoriser et promouvoir l'égalité des droits

IV.1 Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes

IV.2 Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires

IV.3 Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe

### > Actions par objectif

#### I. Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires

Les projets soutenus par la Région doivent avoir une utilité sociale quelle qu'en soit la forme. L'expérimentation reste au cœur de la démarche pour développer l'innovation sociale.

##### I.1. Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie

Les projets d'innovation sociale ont des besoins d'accompagnement similaires à ceux dit « d'innovation technologique ». Les quatre phases d'accompagnement nécessitant un soutien spécifique sont : l'émergence et la faisabilité, la création, le développement et le suivi. Le lien au territoire, caractéristique des projets innovants de l'ESS, allonge souvent la phase de démarrage des projets. Il s'agit d'en tenir compte et d'y apporter des réponses. La Région s'y attache en maximisant les fonds apportés en phase de faisabilité.

###### I.1.1. Accompagner l'émergence : soutenir les études de faisabilité et le démarrage des projets

L'accompagnement par les Fonds de confiance et le Fonds CAP Création ESS (création 2014), tous deux gérés par Bretagne Active, apparaît plus que jamais au cœur de la démarche régionale pour permettre à des projets socialement innovants et porteurs d'emplois de réaliser leurs études de faisabilité et d'élaborer des modèles économiques viables. En 2017 ces dispositifs seront dotés de façon à accompagner l'émergence d'un plus grand soutien.

Pour mieux répondre aux besoins liés au démarrage des projets, la Région prévoit de créer en 2017 un dispositif dédié sous forme d'une avance avec un différé de remboursement conséquent laissant le temps aux porteurs d'atteindre leur modèle économique. Les modalités précises de cette avance seront définies de façon partenariale avec les acteurs de l'ESS pour s'assurer de la bonne adéquation de l'aide aux besoins des projets.

Pour leur développement ultérieur, les projets bénéficieront des dispositifs régionaux de droit commun.

###### I.1.2. Appel à projets pour faire émerger les initiatives

Des AAP permettant de faire émerger des projets socialement innovants correspondant aux besoins des territoires ont été testés à partir des 4 incubateurs adossés à des Pôles ESS, mis en place en 2016 par l'Etat sur les territoires fragiles, et sur Rennes Métropole et le Département d'Ille et Vilaine avec le soutien de la Région. L'AAP mené avec Brest Métropole et le Département du Finistère sera également accompagné. Des cofinancements privés de projets se développent. Le FEDER sera mobilisé pour le soutien des incubateurs.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nb de projets accompagnés (tous dispositifs)	16	18	9	29	35	35
Dont nombre d'études de faisabilité	2	1	6	10	12	12
Dont Nb d'EAIR	2	4	2	0	3	3
Pourcentage de femmes	NC	NC	50 %	50 %	50 %	50 %

## *I.2. Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable (contribution à la RSE)*

La Région poursuit en 2017 le référencement des produits et services des entreprises solidaires afin d'augmenter la lisibilité de leur offre (site de la Boutique Solidaire Bretagne) et de faciliter le développement de la commande publique responsable.

La Région soutient financièrement le collectif HANDIMARKET dont l'objectif est de faciliter les échanges commerciaux entre les entreprises sociales employant des travailleurs handicapés et les structures publiques comme privées. Un salon B2B sera organisé en mars 2017 pour faire découvrir aux collectivités la diversité de l'offre proposée par les structures du handicap, la qualité des prestations développées et favoriser un réseau d'affaires de proximité. HANDIMARKET est aussi un club de partenaires avec des rencontres multiples tout au long de l'année sur l'ensemble de la Bretagne afin de contribuer au développement économique de tout le territoire. En tant qu'acheteur public, la Région est pleinement mobilisée sur cette action.

## *I.3. Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse*

L'éducation populaire vise à favoriser l'accès au savoir et à la culture au plus grand nombre afin de permettre à chacun de s'épanouir et de trouver sa place de citoyen. En 2017, les conventions de soutien aux réseaux de l'éducation populaire seront à renouveler.

La Conférence permanente régionale de la vie associative réunie en 2016 en partenariat avec le Mouvement Associatif a été consultée sur l'évolution des dispositifs de soutien à l'emploi associatif. Elle se réunira régulièrement en 2017.

La Région poursuivra son soutien à l'animation et à la formation des encadrants des coopératives jeunesse et services (CJS), lauréates de l'appel à projets « la France s'engage », en lien avec les collectivités locales qui les accueillent. Les CJS répondent en particulier aux besoins d'entrepreneuriat collectif des jeunes (17 ans en moyenne) des quartiers qui y apportent leur enthousiasme.

La Région soutient de façon volontariste la vie associative en Bretagne qui contribue fortement à la qualité du lien social. Afin d'en avoir une lisibilité, d'en connaître les nouveaux enjeux et de mieux identifier les sources de son financement, la Région a saisi le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) pour une étude qui se déroulera sur 2017.

## **II. S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'économie sociale et solidaire pour développer des emplois pérennes et de qualité**

L'économie sociale et solidaire (ESS) concerne 14,3 % des emplois en Bretagne (13,6 % en ETP), soit 23 % de l'emploi privé, 149 000 salariés et 3,8 milliard d'Euros de masse salariale. Entre 2010 et 2015, 6900 emplois ont été créés alors que dans le même temps, 2600 emplois hors ESS étaient perdus en Bretagne. Le mode de gouvernance participatif et le réinvestissement de la majorité des résultats des entreprises ESS accentue la capacité de résilience de ces entreprises.

En décembre 2016 s'est réunie la première Conférence régionale de l'ESS, co-présidée par l'Etat et la Région, animée par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire. Elle a mobilisé plus d'une centaine d'acteurs représentatifs de l'ESS. La qualité du partenariat établi en particulier entre l'Etat et la Région a permis de présenter un bilan très qualitatif des actions entreprises de concert pour le développement de l'ESS en Bretagne. Les résultats des travaux de la Conférence régionale ont permis de préparer l'intégration d'un volet ESS dans la SRDEII. Les grandes orientations proposées ont vocation à se décliner en plans d'actions où tous les acteurs pourront prendre leur part dans un contexte budgétaire contraint. La plate forme de développement de l'ESS animée par la CRESS y jouera pleinement son rôle.

En 2017, la Région s'appuiera plus que jamais sur les acteurs de terrain pour contribuer à la création d'emplois durables sur tout le territoire. La prise en compte des besoins spécifiques des territoires et la contribution à leur vitalité économique s'appuieront sur les initiatives socialement innovantes.

### *II.1. Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS*

#### *II.1.1. Structurer au niveau régional et promouvoir le mode d'entrepreneuriat de l'ESS*

Afin de faciliter la représentativité des acteurs de l'ESS et permettre un dialogue structurant avec eux, la Région signe avec des têtes de réseaux régionales des conventions pluriannuelles d'objectifs. Ces conventions permettent de définir ensemble les priorités et les objectifs partagés.

La CRESS Bretagne et le Mouvement Associatif figurent parmi les principales structures qui bénéficient d'un soutien régional. Les conventions sont à renouveler. Elles fixent les objectifs partagés sur les enjeux stratégiques définis ensemble.

La Région confirmera son adhésion au Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).

#### II.1.2. Structurer l'ESS et ancrer une dynamique entrepreneuriale territoriale

Quinze Pôles de développement de l'ESS existent en Bretagne. En 2017, trois études de faisabilité clôturées avec succès vont donner lieu à la création de nouveaux Pôles ESS sur les territoires de Loudéac, Ploërmel et Guingamp. En 2017, la Région sera donc sollicitée pour apporter son soutien à 18 Pôles. Une étude de faisabilité a démarré fin 2016 sur le Centre Ouest Bretagne.

La CRESS est soutenue par la Région pour assurer l'animation inter Pôles et l'essaimage des actions entre Pôles sur la base du référentiel élaboré en 2015 pour ajuster l'action aux besoins des territoires. Ce référentiel confirme le rôle des Pôles comme acteurs de l'économie locale sur : le primo accueil de projets de l'ESS en collaboration avec l'écosystème économique existant, l'animation et le soutien à l'émergence de projets collectifs, la promotion de l'ESS et la participation au dialogue civil territorial.

La reconfiguration des territoires induite par la loi NOTRe, le renforcement du rôle des EPCI sur la thématique économique, et la nécessaire optimisation des ressources en ingénierie, pourra amener en 2017 à une évolution des périmètres des pôles de l'ESS. Une prise en considération du rôle des Pôles ESS pourra être intégrée dans le cadre des conventions Région-EPCI sur la thématique économique si les territoires le souhaitent.

En 2017 les pôles en tant que support des 4 incubateurs d'innovation sociale, renforceront leur dimension économique via l'accompagnement à l'émergence de projets d'utilité sociale.

#### II.1.3. Accompagner la création d'activités viables et d'emplois pérenne en ESS

La Région veille à améliorer, sur l'ensemble de son territoire, l'accès des entreprises ESS aux dispositifs de droit commun d'accompagnement et de suivi de la création d'activités. Ces dispositifs de droit commun peuvent être ouverts pour tout ce qui concerne le développement de l'ESS. Néanmoins, pour tout ce qui relève de l'émergence de projets ESS dont en particulier d'innovation sociale, ces dispositifs s'avèrent encore insuffisants comme évoqué ci-dessus. Sur ce segment, la Région soutient des dispositifs spécifiques complémentaires.

### II.2. *Consolider l'emploi sur les territoires*

La Région contribue à la création et au maintien de l'emploi sur les territoires, via les emplois associatifs d'intérêt régional, mais aussi en soutenant les neuf Coopératives d'activité et d'emploi (CAE) ainsi que Bretagne Active pour son intervention en ingénierie financière.

#### II.2.1. Soutenir l'emploi associatif d'intérêt régional

Pour tenir compte des résultats de l'évaluation menée en 2015, et après consultation de la Conférence permanente régionale de la vie associative, le dispositif de soutien à l'emploi associatif d'intérêt régional (EAIR) va évoluer. Les projets d'intérêt régional, avec un objectif de viabilité économique, pourront être accompagnés durant 3 ans, et à titre exceptionnel durant 4 ans. La priorité sera donnée à des créations de postes de développeurs d'activité, en particulier s'il contribuent à l'innovation sociale, et/ou sont en lien avec les orientations des politiques sectorielles. La mutualisation des emplois inter-associations sera favorisée.

Par ailleurs, en lien avec les résultats du Dispositif local d'accompagnement, et en complémentarité avec le dispositif Groupement d'employeurs, la réflexion sera menée sur le besoin des associations en termes de mutualisation de compétences.

#### II.2.2. Déployer les valeurs coopératives pour impulser une dynamique de création et de reprise d'activité sur le territoire

Les neuf CAE maillent tout le territoire de la Bretagne d'entrepreneurs salariés dont le statut est reconnu par la loi ESS de 2014. La finalité d'une CAE est de permettre à des porteurs de projet de tester leur activité dans un objectif ultérieur de création d'entreprise. Elle offre au créateur, un statut protecteur d'entrepreneur salarié, un hébergement juridique comptable et fiscal, un accompagnement personnalisé, une démarche d'apprentissage par l'action dans un environnement coopératif. Le modèle est particulièrement adapté aux porteurs de projets isolés, notamment en zone rurale, aux femmes et aux jeunes. En 2017 la Région vise à mettre en place un SIEG (Service d'intérêt économique général) pour accompagner cette forme innovante d'accompagnement de l'entrepreneuriat sur le territoire qui apporte une alternative constructive à l'entrepreneuriat isolé en pleine explosion.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Porteurs de projet accueillis	1 366	1 374	1 398	1 382	1 400	1 420
Porteurs de projets présents au 31/12	660	655	799	*680	710	720
Chiffre d'affaires	7,55 M€	8,7 M€	8,20 M€	7,43 M€	8,50 M€	8,90 M€
Pourcentage de femmes	()	()	54 %	54 %	50 %	50 %

\* La baisse du nombre des entrepreneurs salariés accompagnés est liée à la mise en conformité avec la loi ESS de 2014 qui limite le bénéfice de ce statut à une durée maximale de 3 ans. Parmi ceux qui ont dû quitter ce statut, certains sont devenus coopérateurs, d'autres ont créé des entreprises classiques. Les CAE suivent leur parcours durant la phase de transition.

Dans un contexte de vieillissement des dirigeants, l'Union régionale des SCOP (URSCOP) sera soutenue pour son partenariat sur la sensibilisation et l'accompagnement des salariés dans leur processus de reprise de TPE et des PME, qu'elle mène en lien avec les Pôles de l'ESS.

### *II.3. Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation*

#### II.3.1. Dispositif local d'accompagnement (DLA) ; co financement Etat-CDC-Région

Cette aide au conseil, créée par l'Etat et la Caisse des Dépôts, rejoints ultérieurement par la Région, aide les associations employeuses, les entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi et les structures d'insertion, dans leurs démarches de consolidation, de développement d'activité et de pérennisation de l'emploi. Ce dispositif souple et performant évolue en adéquation avec les nouveaux enjeux des territoires. Le pourcentage de DLA collectifs qui permettent d'envisager un nouveau projet sur la base d'une fusion entre associations, ne cesse de croître (48 % en 2015). L'appel à projet lancé fin 2016 va donner lieu à la mise en place de nouvelles conventions entre les financeurs et les opérateurs locaux et régionaux des DLA pour la période 2017-2020.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de DLA de l'année	215	211	247	210	210	210

#### II.3.2. Appel à projet annuel pour la formation des bénévoles

Les bénévoles tiennent une place importante dans la vie associative. Chaque année, la Région à parité avec l'Etat, accompagne la formation des bénévoles associatifs. Les principales formations concernent les techniques d'animation, d'encadrement, de gestion des ressources humaines ainsi que la mise en œuvre du projet associatif. En 2017, une attention particulière sera accordée aux demandes répondant aux actions favorisant l'engagement de la jeunesse, ainsi qu'à celles se déroulant en territoire politique de la ville ou en zone rurale, aux demandes mutualisées de soutien. Cet appel à projets forme plus de 5 000 bénévoles par an.

### *II.4. Consolider la structure financière et financer les projets*

#### II.4.1. Consolider la structure financière des entreprises de l'ESS, et leurs projets par l'ingénierie financière

En 2017 la Région poursuivra son partenariat avec Bretagne Active (BA) pour le soutien aux entreprises ESS et aux projets d'innovation sociale créateurs d'emplois. BA est le principal acteur de l'accompagnement des entreprises pour le financement de l'ESS (quasi fonds propres et garanties) en Bretagne. BA soutient chaque année une centaine de projets de l'ESS et contribue ainsi à créer ou maintenir des emplois sur le territoire (473 concernés en 2015). Ainsi ont été mobilisés 2,3 M€ en 2015. Par ailleurs, Bretagne Active accompagne les études de faisabilité économiques pour les projets d'innovation sociale. De plus, de nouveau retenue lors de l'AAP DLA de l'Etat fin 2016, BA totalise en 2015 : 158 accueils et 100 diagnostics pour 4 751 emplois concernés.

## II.4.2. Dynamiser le financement et l'émergence de projets innovants socialement

En Bretagne, il existe plusieurs sources de financement des projets ESS et d'IS mobilisant de l'épargne solidaire, le Fonds Régional d'Investissement Solidaire géré par BA (FRIS : 17 interventions en 2015) en fait partie.

Pour soutenir cette dynamique, la Région soutient les Cigales de Bretagne investisseuses citoyennes de proximité (37 décisions d'investissement en 2015 : 2900€ en moyenne), qui interviennent sur tout le territoire en partenariat avec les Pôles de l'ESS et Bretagne Active, pour accompagner l'émergence des projets. En 2017 l'association des Cigales de Bretagne va s'associer à une plate forme de crowdfunding pour élargir son action et donner à ses membres la possibilité de prêter à des entrepreneurs isolés.

La Région soutient le label Finansol qui poursuit son déploiement et permet le financement, par des fonds labellisés, des projets ou de grosses structures solidaires également présentes au niveau national. Ainsi en 2015, 8,4 M€ ont été levés pour contribuer au développement de 55 structures d'utilité sociale et/ou environnementales en Bretagne.

Le financement participatif de projets sur des plate formes numériques s'est développé et fait désormais partie du paysage du financement de projets. Il intervient en direct et en complémentarité des financements cités.

La Région poursuivra l'animation, en partenariat avec la CRESS, du groupe de travail pour le financement des projets de l'ESS, regroupant l'ensemble des financeurs de l'ESS afin de s'assurer de l'optimisation et de articulation de tous les outils.

En lien avec les autres dispositifs de soutien à l'innovation, la Région souhaite établir le partenariat avec Bpifrance pour le financement de l'innovation sociale.

## III. Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires

### III.1. Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives

La loi de modernisation sociale donne la possibilité aux Régions d'attribuer des subventions de fonctionnement aux représentations régionales des organisations syndicales de salariés. L'objectif de la Région est de renforcer le dialogue social, condition nécessaire au développement économique, en favorisant en Bretagne, une meilleure structuration des organisations syndicales de salariés représentées au CESER. L'union régionale CFDT, l'union régionale CFE CGC, l'union régionale CFTC, le comité régional CGT, l'union régionale FO, la coordination FSU, la section régionale UNSA et l'Union régionale solidaires sont bénéficiaires de cette aide.

## IV. Favoriser et promouvoir l'égalité des droits

Les représentations sexuées véhiculées par la société, produisent des discriminations. Ces stéréotypes influent tant sur les rapports entre les femmes et les hommes et la construction de leurs identités, que sur l'organisation de la société.

Les inégalités entre les femmes et les hommes évoluent, se transforment mais persistent. Elles restent révélatrices – en plus d'être transversales à toutes les discriminations – de l'ensemble des inégalités.

Les politiques publiques d'égalité des droits femmes.hommes visent à identifier, à analyser et à corriger les inégalités entre les sexes, en questionnant notamment la responsabilité et l'impact de l'action publique sur celles-ci et leur capacité – immédiate et pérenne – à agir pour les faire reculer. Leur objectif est de garantir l'égalité d'accès au(x) droit(s) à chacune et à chacun quel que soit son sexe, son origine, son orientation sexuelle....

L'article 1er de la loi du 4 août 2014 pour « L'égalité réelle entre les femmes et les hommes » prévoit que « l'État et les collectivités territoriales ainsi que les établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée » et rendent compte de leur action par un rapport annuel. Par l'édition, pour la première fois en 2016, d'un volume dédié à l'égalité femmes.hommes au sein de son Rapport d'activité et de développement durable et par l'amorce d'analyse des impacts différenciés femmes.hommes d'un dispositif/d'un projet/d'une action - de sa conception à son évaluation – la Région contribue à vérifier l'efficacité et la pertinence de ses politiques publiques.

#### *IV.1. Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes*

Le combat pour l'égalité implique de lutter contre toutes les discriminations. Les inégalités entre les femmes et les hommes traversent tous les âges de la vie, concernent tous les milieux et impactent tous les champs de l'activité humaine. Or, sans égalité des droits pour chacun.e, la société ne peut progresser.

« L'égalité entre les femmes et les hommes, c'est observer la même autonomie, responsabilité, participation et visibilité des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée » (Conseil de l'Europe).

Une connaissance statistique systématique, détaillée et approfondie de la place, des fonctions et des usages des femmes et des hommes est nécessaire pour réellement espérer garantir l'égalité d'accès des droits à chacune et à chacun. Elle permet également d'alimenter le travail engagé par la Région pour s'assurer qu'aucune de ses politiques ne contribue à une situation inégalitaire entre les femmes et les hommes. Ainsi, en 2017, la Région sera vigilante à ce que toutes les études qu'elle financera intègrent la récolte de statistiques sexuées. Elle pourra également initier ou accompagner la réalisation de travaux spécifiques permettant d'améliorer l'analyse des inégalités.

Il s'agira également de prendre appui sur le projet d'Observatoire des territoires en proposant aux partenaires qu'un groupe de travail thématique soit installé pour travailler sur l'observation des inégalités entre les femmes et les hommes et de travailler à une méthodologie à mettre en œuvre pour disposer de données sexuées généralisées. Comme le prévoit la gouvernance du projet, ce groupe pourrait, notamment, associer des « expert.e.s » du Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes, des acteurs/décideurs des territoires bretons et des ressources nationales.

#### *IV.2. Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires*

Avec la loi de 2014, toutes les collectivités de plus de 20 000 habitant.e.s sont désormais soumises à l'obligation de décliner une approche intégrée de l'égalité dans leurs politiques et d'en rendre compte annuellement. L'émergence de nouveaux EPCI de plus de 20 000 habitants va accroître le nombre de collectivités concernées par ce chantier. Dans une volonté d'inter-connaissance, de partage d'expériences, la Région pourra initier et leur proposer un travail de mise en réseau selon les souhaits des un.e.s et des autres et de leurs compétences dans l'objectif d'observer/croiser les politiques, mutualiser les expériences, combiner/articuler les interventions, décider d'actions, définir des leviers, mettre en place des politiques.

Plus globalement, la Région réactivera, en 2017, le dialogue avec et entre les actrices et acteurs de l'égalité en Bretagne. La Région a souhaité, en 2005, initier le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG), ouvert à tou.te.s (expert.e.s, néophytes, institutionnel.le.s...) ; il est organisé en sept ateliers thématiques. Ce Conseil - qui ne s'est pas réuni depuis l'été 2014 - rassemble près de 800 personnes.

La Région proposera à ces actrices et acteurs de réfléchir collectivement sur les attentes quant à une telle instance ainsi que sur de nouvelles modalités pour assurer une diffusion toujours plus forte de la culture de l'égalité dans tous les territoires bretons.

La Région continuera également à soutenir toutes celles et ceux, qui, dans les territoires, développent des actions pour promouvoir l'égalité des droits. Ainsi, elle soutiendra la formation des acteurs et actrices de l'orientation, de la formation, du développement économique, du monde associatif... Elle accompagnera également l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques comme la diffusion des expertises d'usages.

La Région poursuivra le financement de projets de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes et soutiendra l'émergence de projets expérimentaux relatifs à la prise en compte de l'égalité femmes.hommes dans les champs d'intervention régionale peu sensibilisés à l'approche intégrée de l'égalité dans les politiques publiques et/ou sur des territoires peu irrigués par cette culture.

Elle accompagnera également les actions innovantes en matière d'égalité femmes.hommes qui visent à répondre aux besoins et aspirations des Breton.ne.s sur les territoires, en les associant aux démarches afin qu'elles.ils en soient les véritables actrices et acteurs. Elle soutiendra les projets de mise en réseaux entre pairs, comme de partenaires inédits coordonnés sur des objectifs de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes et ce quel qu'en soit le(s) domaine(s) : emploi, formation, culture, sport, transport, maritime, environnement, politique de la ville, jeunesse...

#### *IV.3. Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe*

A l'exception de la situation des jeunes et des familles monoparentales, les indicateurs des inégalités sociales croisés avec les données sexuées témoignent d'une cohésion sociale qui protège en Bretagne, mieux qu'ailleurs, les plus vulnérables. Elle tient dans sa capacité à agir dans le respect des droits et des différences de chacun.e. La Région participe à cette ambition commune en agissant avec toutes celles et ceux qui, sur le



territoire, contribuent à promouvoir des actions solidaires, notamment en direction des personnes discriminées, les plus fragiles.

Ainsi, la Région apportera son soutien à des actions relatives à :

- l'accès aux droits destinées à un public identifié par une ou plusieurs discriminations ;
- la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'orientation, l'accès à la formation, à l'insertion professionnelle et à la qualité de l'emploi ;
- la formation et l'insertion sociale et professionnelle des femmes victimes de discriminations liées au sexe et à l'origine ;
- la lutte contre les violences faites aux femmes, les discriminations liées au sexe, à l'origine, au handicap, à l'âge, à l'orientation sexuelle.

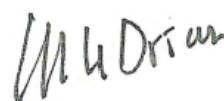
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 205 « Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 550 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 269 100 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 550 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 886 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 206 > Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques

La Région soutient le développement des filières stratégiques bretonnes de la Glaz économie en s'appuyant notamment sur des structures qualifiées comme Bretagne Commerce International (BCI), Bretagne Développement Innovation (BDI) ou l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) notamment.

Ces acteurs qui contribuent au développement économique des filières sont porteurs de plans d'actions, de mises en réseau des entreprises, de stratégies d'échanges et de partages, d'appuis en lien avec les spécificités des filières, ou de soutiens à l'internationalisation des entreprises : au final tout ce qui permet de renforcer la compétitivité des entreprises et l'accroissement de leur valeur ajoutée.

Dans ce contexte, BDI est recentré sur son cœur de métier à savoir l'animation et le portage des grands projets structurants qui doivent préparer l'économie de demain.

D'une façon générale la Région favorisera les acteurs et têtes de réseaux qui se rapprochent, se coordonnent et s'articulent pour apporter aux entreprises les meilleurs soutiens, dans une logique d'optimisation des financements publics et d'efficacité de l'action publique.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. **Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne**
- II. **Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises**
- III. **Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie**
  - III.1 Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
  - III.2 Renforcer la coordination de l'économie bretonne
  - III.3 Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

	BP 2017
AP	- €
AE	7 100 100 €
<b>Total</b>	<b>7 100 100 €</b>
CPI	561 600 €
CPF	7 176 000 €
<b>Total</b>	<b>7 737 600 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne

Depuis 2015, Bretagne Commerce International (BCI) a repris l'intégralité de la fonction de prospection des investissements directs étrangers, assurant le rôle de partenaire territorial de Business France Invest, d'animateur du COSPI (Comité d'Orientation et de Suivi des Projets Internationaux). De manière synchronisée Bretagne Développement Innovation (BDI) continue d'exercer la mission de développement des outils de promotion et de marketing afférant.

Le fonctionnement du COSPI est actuellement réinterrogé. Il rassemblait jusqu'à présent tous les partenaires territoriaux : la Région, les Conseils Départementaux (Morbihan et Finistère) ou leurs agences de développement économique (Côtes d'Armor et Ille et Vilaine) et les deux métropoles Rennes et Brest. La Loi NOTRe entraînant le retrait des Conseils départementaux et de leurs agences, un « nouveau COSPI » sera mis en place en 2017 avec un nouveau mode opératoire permettant de s'assurer que des territoires, y compris

ruraux, auront bien la capacité à exposer leur offre en cas de sollicitation d'un prospect souhaitant s'implanter en Bretagne. Pour ce faire, il est indispensable d'avoir une organisation qui permette de posséder la vision la plus exhaustive des bâtiments et du foncier disponible en Bretagne en fonction de leurs spécificités.

De même, BCI poursuivra en 2017 son étroite collaboration avec BDI par des opérations de promotion avec l'organisation de visites et de rendez-vous « B2B » pour les entreprises bretonnes de la cybersécurité, des énergies marines renouvelables et d'une façon générale les activités liées aux grands projets stratégiques, en profitant des salons à dimension internationale se déroulant en France.

BCI continuera en 2017 ses rencontres avec les investisseurs étrangers déjà implantés en Bretagne pour manifester l'intérêt que le territoire porte à leur présence et leur apporter tout soutien pouvant contribuer à leur maintien et mieux encore à leur développement. L'objectif fixé est de rencontrer 60 entreprises sur l'année 2017.

<b>Indicateur 1 : Nombre de visites de porteur de projets et nombre d'implantations</b>				
	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé au 13/12/16	2017 Objectifs
Nombre de nouveaux contacts	535	175*	172	200
Nombre de projets Cospe (national) fléchés Bretagne transmis aux membres du Cospi (Bretagne)	139	215	-	Suivant nouveau dispositif régional
Nombre total de nouveaux prospects identifiés (BF+BCI)	86	82	62	65
Nombre de nouveaux projets qualifiés (BF+BCI)	35	16	22	22
Nombre de 1ères visites en Bretagne	25	13	11	12
Nombre d'implantations/extension/reprises Nombre d'emplois annoncés (hors extension)	4 35	3 15	0	3

\* L'écart entre le nombre de nouveaux contacts en 2014 et les années suivantes s'explique par une plus grande qualification de ces contacts. Jusque 2014, tout nouveau contact établi sur les salons internationaux était intégré. Désormais, ils sont filtrés et qualifiés pour une prospection plus efficace.

## **II. Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises**

BCI apporte un panel de services sur l'ensemble de la chaîne de valeur du développement à l'international d'une entreprise : sensibilisation pour les primo-exportateurs, information sur les marchés (produits, pays, réglementation), conseils en stratégie et accompagnement, mise à disposition de relais à l'étranger, organisation de salons ou missions,...

Parmi les actions nouvelles mises en place en 2016 et qui continueront à être déployées en 2017, il est à noter le programme « BCInside ». Partant du constat d'un besoin d'accompagnement spécifique des PME à fort potentiel à l'international, BCI a mis en place un programme intensif et personnalisé auprès de ces entreprises (une dizaine en 2016). Des chargés d'affaires de BCI les aident dans l'élaboration d'une stratégie globale de développement à l'international par un accompagnement 2 jours par mois pendant des périodes de 6 mois reconductibles. L'objectif est également de les orienter vers les dispositifs (financiers ou non) de partenaires permettant d'accompagner cette stratégie. En 2016, a débuté une action spécifique avec la Direction Générale de l'Armement (DGA) auprès de 20 entreprises « duales » pour favoriser leur développement international « civil ».

BCI poursuivra l'organisation de déplacements d'acheteurs étrangers dans des entreprises bretonnes désireuses de développer des courants d'affaires. Initiées en 2013 avec la filière agroalimentaire, ces missions seront étendues en 2017 à d'autres secteurs tels que le numérique ou l'agriculture. Le travail de BCI consiste à identifier les acteurs pertinents dans les pays cibles et de les convaincre de découvrir les produits bretons.

BCI développera également un nouveau service de veille pour les entreprises bretonnes, BIZINFO. Il s'agit pour BCI de se positionner comme un fournisseur d'informations numériques à forte valeur ajoutée. Si la masse d'information est globalement accessible pour les entreprises, la plus-value de BCI sera de trier l'information, la qualifier et faciliter son accès avec des mises à jour automatiques selon les recherches effectuées sur tout ce qui concerne l'international.

Il est à noter que BCI a missionné un cabinet indépendant en 2016 pour évaluer son action auprès des entreprises bretonnes. Les résultats sont positifs. La prestation de BCI a ainsi permis pour 51 % d'entre elles de générer du chiffre d'affaires additionnel, et 76 % d'entre elles estiment que ce sera encore le cas dans l'année écoulée.

Indicateur 2 : Activité Bretagne Commerce International				
	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Réalisé (au 30/11/16)	2017 Objectif
Nombre de visites d'entreprises	2834	2682	2667	2600
Conseil technique & réglementaire	722	576	519	500
Développement commercial	2112	2106	2148	2100
Nombre d'entreprises distinctes visitées	1593	1392	1269	1350
Conseil technique & réglementaire	566	415	347	400
Développement commercial	1027	977	922	950
Nombre de contrats individuels	260	205	188	250
Nombre d'entreprises différentes sous contrats individuels	165	130	109	120
Nombre d'opérations collectives (salons/missions)	42	38	35	41
Nombre d'entreprises différentes participantes aux salons/missions	386	380	382	450
Nombre d'ateliers d'information	115	115	128	120
Techniques & réglementaires	63	60	68	60
Développement Commercial	52	55	60	60
Nombre de participants aux ateliers	2837	3257	3895	3800
Techniques & réglementaires	1358	1643	1934	1800
Développement Commercial	1479	1614	1961	2000
Nombre de rencontres d'acheteurs étrangers dans les entreprises en Bretagne	9	11	11	12
Nombre d'entreprises participantes aux rencontres d'acheteurs en Bretagne	65	82	145	160
Nombre de nouvelles entreprises	580	768	674	600

### III. Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie

La « glaz économie » s'est traduite en 2016 par l'accompagnement de nombreux porteurs de projets appartenant aux onze filières stratégiques principales qui composent l'économie bretonne.

839 dossiers ont ainsi été accompagnés pour un montant de 76,5 M€, et contribuent au développement des grandes filières bretonnes historiques, en développement ou en structuration : les technologies numériques, la chaîne alimentaire durable, les technologies de pointe pour les applications industrielles, les activités maritimes, la santé et le bien être, l'ingénierie au service de l'environnement, ou la filière granit...

#### III.1. Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne

Le soutien aux grandes filières bretonnes se concrétise au travers de dynamiques collectives, telles celles enclenchées par le Plan agricole et agro-alimentaire pour l'avenir de la Bretagne (P3AB) en articulation avec l'État, qui associe de nombreux partenaires. Les travaux en cours sur la mobilité, les TIC, ou à mettre en place comme sur l'aéronautique, bénéficieront de soutiens spécifiques émanant des différents programmes de la mission 2.

La Région soutiendra les clusters qui favorisent le développement des filières en apportant aux entreprises des appuis efficaces tournés vers la création de valeur, des montées en compétences sur des sujets transversaux.

Au vu des enjeux et des atouts de la Bretagne sur ce secteur stratégique, la Région soutiendra fortement les actions contribuant à apporter les conditions optimales de croissance aux entreprises et aux acteurs positionnés sur le segment de la Cyber-sécurité.

### III.2. Renforcer la coordination de l'économie bretonne

La loi NOTRe a modifié le paysage des responsabilités des collectivités territoriales. Elle a renforcé celles de la Région sur l'action économique.

Elle a ainsi organisé en 2016 plusieurs réunions et ateliers avec les EPCI (nombreux et mobilisés) qui doivent conduire à la construction de partenariats, dans une logique de recherche de complémentarité indispensable, d'autant que le contexte budgétaire est contraint.

Ces partenariats seront formalisés au premier semestre 2017 par des conventions particulières tenant compte des priorités identifiées localement.

La Région renforcera sa présence dans les territoires, en étroite collaboration et articulation avec les EPCI, afin d'être encore plus en contact des animateurs économiques pour optimiser l'offre de services apportée aux entreprises au bénéfice de l'emploi.

La Région poursuivra sa coordination de l'ensemble des acteurs du soutien au développement économique, en favorisant les rapprochements de structures et la création de liens entre elles, pour une meilleure efficacité et lisibilité de leurs actions.

L'année 2017 verra BDI finaliser son évolution, telle que définie en juin dernier. L'agence portera de grands projets structurants sur des thématiques prioritaires ou émergentes à potentiel, ainsi que des actions en lien avec ses fonctions socles qui sont notamment la promotion de la Bretagne et de sa marque, la veille (en lien avec les structures ressources) et l'observation.

### III.3. Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

La Région poursuivra son soutien à l'ARACT (Association régionale pour l'amélioration de conditions de travail), afin qu'elle développe son action dans les 4 domaines d'intervention prioritaires suivants : l'amélioration de la qualité de vie au travail, la prévention des risques professionnels, l'accompagnement des changements techniques et organisationnels et la prévention de l'usure professionnelle. Ses interventions continueront de se décliner sous forme de formations (notamment des consultants intervenant dans les entreprises), d'interventions individuelles auprès des entreprises qui nourrissent sa réflexion, d'actions collectives et d'élaboration d'outils de sensibilisation.

En 2017, conformément aux attentes formulées par la Région, l'Aract va renforcer ses partenariats avec les branches professionnelles, les acteurs de la prévention, les réseaux (rapprochement avec les acteurs du programme Industrie du Futur), les territoires et les financeurs. Cette dynamique contribuera à démultiplier le nombre d'entreprises impliquées sur le territoire breton. De plus, l'Aract portera une attention particulière à la valorisation et à la diffusion des démarches menées, ce qui passera notamment par un suivi des actions menées après 6 mois et par une actualisation de sa stratégie de communication.

Enfin, l'Aract contribuera à la réflexion que mène la Région dans son groupe de travail dédié à la lutte contre les TMS, notamment dans les industries Agro-alimentaires.

<b>Indicateur 3 : Nombre d'entreprises accompagnées par l'ARACT</b>					
<b>Objectif opérationnel 226-II Renforcer la coordination des opérateurs de l'économie bretonne</b>					
	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Prévision 2017
Nombre de journées en entreprise dispensées par l'ARACT	330 j	326 j	260 j	297 j	310 j

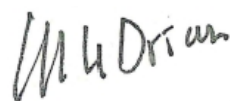
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 206 «Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques» :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 100 100 € au titre de l'exercice 2017;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 561 600 €;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 176 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 207 > Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

L'année 2016 a été marquée par de fortes tensions dans les secteurs de l'élevage en Bretagne : un prix du lait au plus bas et un prix du porc très bas durant le premier trimestre 2016, avant une remontée de façon inattendue grâce à une forte demande du marché chinois. La libéralisation totale des marchés et l'absence d'outils de régulation de la Politique Agricole Commune (PAC) engendrent de fortes fluctuations du prix des marchés, préjudiciables au bon équilibre économique des exploitations agricoles. Voilà notamment pourquoi, afin de défendre les intérêts spécifiques de notre agriculture, la Région va prendre toute sa part dans les réflexions qui vont s'engager dès 2017 sur la PAC post 2020.

	BP 2017
AP	17 900 000 €
AE	14 900 000 €
<b>Total</b>	<b>32 800 000 €</b>
CPI	13 350 000 €
CPF	9 350 000 €
<b>Total</b>	<b>22 700 000 €</b>

Des signes encourageants sur les secteurs agricoles et agroalimentaires sont aussi à noter : la filière porcine a retrouvé des couleurs, même si la question de structuration de filière, sans laquelle la fragilité structurelle va rester de mise, reste toujours nécessaire ; une image positive des produits bretons qu'il faut mieux valoriser ; la mise en œuvre de l'étiquetage en application du Décret relatif à l'indication de l'origine des produits carnés et laitiers au 1er janvier 2017 qui devrait permettre de mieux valoriser le « manger français » ; une industrie agroalimentaire bretonne qui continue à investir ; enfin, des exploitations agricoles bretonnes qui se modernisent pour conserver ou accroître leur compétitivité. Ces signes encourageants ne doivent pas masquer les difficultés de la filière œufs avec de nouvelles « contraintes » fixées par les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) favorisant quasi exclusivement le plein air.

La Région Bretagne continue de se mobiliser pour accompagner les évolutions de l'agriculture bretonne au travers de la déclinaison du Plan agricole et agroalimentaire et la mise en œuvre des actions inscrites dans le Programme de Développement Rural (PDR) (renouvellement des générations, modernisation des filières agri et agro, mesures agri-environnementales et climatiques MAEC...), mais aussi par la déclinaison rapide de plans spécifiques élaborés de manière réactives en fonction des enjeux des filières. 2016 a ainsi vu le déploiement du plan porc et du plan lait et viande bovine.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Renouveler les générations dans l'agriculture

- I.1 Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations
- I.2 Sécuriser et consolider les projets d'installation
- I.3 Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets

### II. Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers

- II.1 Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
- II.2 Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles
- II.3 Soutenir la compétitivité de la filière forêt bois

### III. Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles

- III.1 Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique
- III.2 Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification

### IV. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement

- IV.1 Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion
- IV.2 Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles
- IV.3 Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural

- V. Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles
  - V.1 Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole
  - V.2 Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes
  - V.3 Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

## > Actions par objectif

### I. Renouveler les générations dans l'agriculture

#### I.1. Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations

Malgré une conjoncture difficile, la dynamique d'installation est repartie à la hausse en 2016. C'est d'autant plus important que près de la moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans. La transmission des exploitations agricoles constitue donc un enjeu majeur pour l'avenir des filières agricoles particulièrement dans les filières animales. Une récente étude de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) sur la cessation d'activité met l'accent sur une proportion plus élevée de départs précoces (avant 55 ans) avec une spécificité dans les filières animales. La Région s'est engagée dans la « Charte transmission des exploitations » aux côtés de partenaires tels que l'État, la Chambre régionale d'agriculture, la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les Coopératives, la SAFER, les banques afin de privilégier l'installation-confortation des exploitations plutôt que leur agrandissement.

L'accessibilité au foncier demeure toujours un frein à la dynamique d'installation/transmission. La Région poursuit son soutien à la mise en réserve temporaire de terres destinées à l'installation de jeunes agriculteurs. Désormais, cette action s'appuie sur un comité technique réunissant l'ensemble des partenaires de l'installation en Bretagne. En complémentarité des actions d'accompagnement pour l'installation, la Région souhaite renforcer les actions d'accompagnement à la transmission des exploitations agricoles, notamment par la poursuite d'actions de sensibilisation auprès des cédants : diagnostics de reprenabilité, incitation au développement des contrats de parrainage.

#### I.2. Sécuriser et consolider les projets d'installation

La Dotation Jeune Agriculteur (DJA) est une aide à la trésorerie indispensable pour la sécurisation des projets d'installation. Cette dotation est composée d'un montant de base et de modulations qui favorisent l'installation hors cadre familial et/ou intégrant l'agroécologie et/ou source de valeur ajoutée et d'emploi. L'évolution récente du « cadre national installation » (partie nationale qui s'impose dans chaque PDR) va nécessiter l'adaptation de la grille régionale avec une aide modulée par rapport au montant des investissements. La Région sera vigilante, dans la renégociation de la grille DJA, à la simplification des procédures administratives. La Région poursuit son soutien à l'installation participant au financement de la DJA lorsque l'installation concerne un projet hors cadre familial, et/ou en agriculture biologique, et/ou avec une valorisation en circuits courts.

De plus en plus de porteurs de projets s'installent sans aide, notamment les plus de 40 ans qui ne sont pas éligibles à la DJA. Afin d'accompagner au mieux ces porteurs de projets, la Région va maintenir son soutien à l'installation des plus de 40 ans.

En 2016, dans le cadre des plans porc et viandes bovines, la Région, en partenariat avec la Caisse des dépôts, a souhaité mettre en place un dispositif de prêt d'honneur. D'ores et déjà, près d'une dizaine de projets ont été accompagnés ; il s'agit désormais de déployer ce dispositif en 2017. Enfin, dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA), les investissements portés par des JA bénéficient d'une bonification du taux d'aide de 10 % et représentent 30 % des dossiers accompagnés.

#### I.3. Amplifier l'accompagnement des porteurs de projets

Une installation réussie est une installation dont le projet a été bien préparé et bien accompagné. Cet accompagnement est nécessaire tout au long de la construction du projet qui passe par l'élaboration, la professionnalisation du candidat et le suivi post-installation. L'élaboration du plan d'entreprise (PE) sur 4 ans est la traduction concrète du projet et conditionne l'attribution des aides à l'installation.

Les nouvelles modalités du programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (AITA) vont se mettre en place dès le début 2017. Certains outils resteront au cœur du dispositif comme les Points Accueil



Installation (PAI) dans chaque département ou les outils nécessaires à la préparation de l'installation avec la réalisation du plan de professionnalisation personnalisé (PPP).

La Région souhaite en 2017 remettre à plat le dispositif d'accompagnement des projets d'installation pour qu'il soit plus efficace dans l'accompagnement des porteurs. Ce dispositif doit pouvoir s'articuler avec les chéquiers conseil Pass'Bio et Pass'Avenir mis en place par la Région.

### Indicateur 1 : Nombre d'installations en agriculture aidées par an

Cet indicateur vise à mesurer le nombre de jeunes agriculteurs qui intègrent les dispositifs d'accompagnement à l'installation. Il est déterminé à partir des éléments transmis dans les chiffres clés de l'agriculture (Source ODASEA). Avec une moyenne autour de 470 installations aidées, la Bretagne reste dans les deux premières régions françaises :

Installation en agriculture	2014	2015	2016	2017
	réalisé	réalisé	estimé	cible
Nombre d'installations aidées Dotation Jeune Agriculteur (Etat+ FEADER)	494	393	470	480
Nombre de DJA cofinancée par la Région (à partir de 2014)	154	158	180	190

**Installations aidées par la Région Bretagne**, dispositif « Soutien à l'Installation en agriculture des plus de 40 ans en agriculture biologique ou en diversification ou hors cadre familial ou avec évolution en MAEC système ou sur les îles » ou en filière équine » :

Installation en agriculture	2014	2015	2016	2017
	réalisé	réalisé	estimé	cible
Nombre d'installations aidées SIA Région, « + de 40 ans ou équine » à partir de 2014	14	14	9	10

## II. Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers

### II.1. Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production

La Modernisation des exploitations agricoles est un des axes majeur du Plan de Développement Rural Bretagne (PDRB 2014-2020). Elle est nécessaire pour assurer la pérennité des filières agricoles bretonnes. Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCA EA) permet de soutenir la modernisation des exploitations agricoles, d'accompagner les projets d'investissement dans le cadre de l'installation des jeunes, de soutenir l'innovation dans les élevages.

Ce plan permet d'accompagner l'évolution des pratiques agricoles (culture ou élevage), de soutenir la modernisation des outils de production pour de meilleures conditions d'élevage et de meilleures conditions de travail, pour favoriser l'autonomie alimentaire dans les élevages. Il contribue aussi à l'amélioration de la maîtrise des intrants agricoles et à la protection des ressources.

En 2016, le plan de compétitivité a poursuivi son déploiement sur la Bretagne et sur l'ensemble des filières de production ; En 3 ans, ce sont plus de 3 600 exploitations agricoles qui ont été soutenues pour des projets d'investissement.

En 2017, il est prévu de soutenir également (hors PDRB) la filière de légumes industrie par des soutiens spécifiques à la constitution de retenues d'irrigation. Au-delà d'un impact direct sur l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, ce dispositif conforte ainsi l'activité des entreprises de la filière bâtiments (artisans, fournisseurs d'équipements...) qui sont des acteurs de nos territoires. On estime que pour 1 euro public mobilisé, plus de 5 euros sont investis en Bretagne.

La Bretagne doit aussi pouvoir s'appuyer sur son engagement historique en organisation collective pour mieux appréhender les opportunités de marchés. La Région encourage l'organisation et la structuration des filières, notamment avec un soutien spécifique aux associations d'organisation de producteurs, notamment dans les filières lait et porc. Afin d'accompagner l'évolution des filières agricoles, il est en effet nécessaire, voire indispensable, de s'appuyer sur des filières organisées possédant des outils de veille économique, des outils d'analyses et d'aide à la décision.

## *II.2. Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles*

L'agriculture et la sylviculture sont au cœur des enjeux climatiques. L'orientation prise par l'agriculture est primordiale dans l'atteinte des objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES). L'agriculture de demain doit être tout à la fois capable de stocker du carbone, donc de participer à l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre, et d'être résiliente face aux changements climatiques. Toute activité agricole nécessite de l'énergie pour produire, qu'elle soit directe (fioul, gaz, électricité) ou indirecte (engrais, aliments et autres intrants). Dans le contexte actuel de raréfaction des ressources et d'augmentation du prix des énergies, réduire sa dépendance énergétique devient un enjeu majeur pour la pérennité des exploitations agricoles.

Voilà pourquoi, un des objectifs du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles est l'amélioration de l'autonomie énergétique dans l'ensemble des filières. Un programme spécifique d'économie d'énergie et de réduction des GES pour les filières de production est déployé sur la Bretagne. Plus de 200 exploitations en filière porcs et volailles et 2 500 en production laitière ont déjà bénéficié d'aides pour leurs investissements d'économie d'énergie ou de limitation des GES.

En 2016, la Région, dans la continuité du programme « Beepos » centré sur la performance énergétique et la production d'énergie renouvelable dans les bâtiments en hors-sol, a élargi son action aux filières ruminants au travers d'un nouveau programme d'actions appelé « Innobel », intégrant plus les enjeux environnementaux et de limitation des GES. Il s'agira ensuite de capitaliser ces expériences, de les vulgariser pour intégrer les techniques les plus performantes en économie d'énergie et de limitation des GES dans le plus grand nombre de projets.

## *II.3. Soutenir la compétitivité de la filière forêt bois*

La filière forêt bois est au cœur des enjeux du développement durable tant par son écosystème forestier, puits majeurs de carbone qui permet de limiter les gaz à effet de serre, que par son impact économique lié à son ancrage territorial qui permet le développement d'emplois dans des zones rurales.

Dans le cadre de la Commission régionale forêt, instance de concertation et de pilotage de la politique régionale forêt bois, la Région avec l'État ont confirmé leur soutien à la filière forêt bois en Bretagne.

« Breizh Forêt Bois » a pour objectif de favoriser le boisement ou la transformation de 4000 hectares sur le territoire régional d'ici à 2020. Le programme « Breizh Forêt Bois » permet de participer à la pérennisation d'une ressource régionale de qualité capable d'approvisionner les autres maillons de la chaîne de valorisation du bois : la transformation, principalement la construction, l'énergie et l'emballage. Ce sont près de 400 ha qui ont été plantés depuis le début de la programmation.

La Région va poursuivre son soutien aux investissements matériels spécifiques dans la filière bois. Les fonds européens seront mobilisés en faveur de la lutte contre les incendies de forêt et pour le développement de la desserte forestière. De son côté l'État, a consolidé le fonds d'investissements issu de la loi d'avenir agricole destiné à accompagner les actions de recherche, de développement et d'innovation au sein de la filière.

L'animation territoriale sur les stratégies locales de développement forestier (SLDF) doit être mise à profit pour le déploiement local de l'outil « Breizh Forêt Bois ». Dans le cadre de la mise en place de sa charte forestière, le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) s'engage dans une stratégie de développement forestier.

## **III. Développer les démarches qualité et la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles**

### *III.1. Soutenir les filières de production de qualité et l'agriculture biologique*

La Région va poursuivre son soutien au développement et à la structuration des filières de qualité en Bretagne.

Les Signes de l'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) permettent de créer de la valeur ajoutée et de protéger les bassins de production tout en valorisant les terroirs. Le dispositif des Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO) (qui comprend l'Agriculture Biologique AB) permet aux consommateurs de choisir des aliments de qualité élaborés dans le respect de cahiers des charges reconnus et garantis par les pouvoirs publics. Avec plus de 12 % des exploitations engagées dans des dynamiques de qualité, la Bretagne est une région particulièrement dynamique sur le sujet.

Par ailleurs, sur l'ensemble de la région bretonne, 73 199 hectares sont cultivés selon le mode de production biologique, soit 4,5% de la SAU régionale. En 2015 et 2016, on a constaté une dynamique de conversion en

agriculture biologique, notamment en lait du fait de la conjoncture. Les surfaces en agriculture biologique continuent de progresser en Bretagne.

Par ailleurs, près de 500 agriculteurs sont engagés dans des mesures de conversion en AB. Afin d'accompagner au mieux les perspectives de conversion en bio, notamment dans la filière laitière, la Région va poursuivre son soutien à la conversion en bio notamment au travers du Pass'Bio.

Enfin, toujours pour créer les conditions d'une augmentation de la valeur ajoutée générée dans la continuité des engagements sur le plan lait, la Région va poursuivre la réflexion sur la mise en place d'un cahier des charges de lait de pâturage.

### *III.2. Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification*

La connaissance de l'origine des produits est une préoccupation croissante des consommateurs qui sont plus souvent à la recherche de produits de proximité. La valorisation de la production sur l'exploitation est génératrice de valeur ajoutée, créatrice d'emplois et contribue à recréer du lien entre l'agriculture et la société. Cependant, les filières restent encore insuffisamment structurées notamment sur les questions de logistique et de sécurisation de la continuité des approvisionnements.

La Région poursuit donc son soutien au développement des circuits alimentaires de proximité via son appui aux réseaux professionnels afin de mieux connaître et mieux accompagner le développement de ce type de filière. Dans la continuité des actions développées au travers des politiques territoriales, la Région s'engage dans un projet alimentaire de territoire (Breizh'Alim), dont l'objectif est de rapprocher l'offre locale de produits alimentaires des besoins de la demande locale, particulièrement en restauration hors domicile. Cette action, conduite en partenariat avec l'État et la CRAB, doit permettre de développer la consommation des produits locaux dans la restauration hors foyer (RHF).

En soutenant les filières de diversification, la Région a aussi relevé le défi de la sauvegarde de la biodiversité en soutenant le maintien du patrimoine génétique. Désormais, l'enjeu est de professionnaliser les filières locales, d'assurer le développement économique et la valorisation de ces productions. Les filières races ou des variétés locales commencent à se structurer avec l'émergence d'organisations collectives, d'une part avec la Fédération des races de Bretagne, qui regroupe une dizaine d'associations d'éleveurs et d'autre part avec le Pôle fruitier, chargé de l'animation d'un réseau d'acteurs bretons impliqués dans la conservation des variétés fruitières. La Région, va poursuivre son accompagnement à la structuration et la pérennisation de ces filières notamment au travers de la Mesures Agri-Environnementales et Climatiques Petites Races Menacées (MAEC PRM). En 2017, le Salon International de l'Agriculture a choisi de mettre en lumière une race à petit effectif qui a failli disparaître: la Bretonne Pie-Noir. C'est une reconnaissance du travail effectué par les acteurs bretons de la filière.

La Région va poursuivre son accompagnement pour promouvoir le développement de la filière cheval en Bretagne par son soutien à l'animation et à la promotion des structures régionales. La Région va continuer de se mobiliser pour la préservation, l'amélioration de la génétique du cheval breton en s'appuyant sur le GIP trait breton. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le GIP Cheval breton a succédé à l'association de préfiguration du GIP qui a fonctionné pendant deux ans afin de poursuivre les missions d'étalonnage autrefois pratiquées par les Haras nationaux (devenu depuis l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation IFCE).

Ce groupement d'intérêt public « GIP Cheval Breton » a pour objet la mise en place et la gestion d'une organisation interrégionale destinée à permettre aux éleveurs de chevaux de trait breton de disposer d'une génétique collective dans une optique de sauvegarde de la race, d'amélioration du patrimoine génétique et de diversification des voies de valorisation des équidés (chevaux utilitaires en particulier).

Pour les deux syndicats mixtes des haras (Lamballe et Hennebont), la création de cette nouvelle entité garantit la présence en leur sein de chevaux bretons avec la symbolique liée. Par son implication financière dans le GIP, la Région Bretagne participe ainsi à maintenir au sein des haras une vitrine du cheval breton et à conforter leurs perspectives de développement notamment autour du tourisme.

## **Indicateur 2 : Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif**

Commentaire : cet indicateur vise à évaluer le développement et le maintien de ce type de systèmes agricoles, parmi d'autres, respectueux de l'environnement. Il est calculé à partir de : [nombre d'exploitations certifiées ou en conversion bio + en contrat MAEC « système herbager »] / nombre total d'exploitations professionnelles bretonnes (Source AGRESTE 2015)

Année d'atteinte des objectifs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016 Estimé	2017 Cible
Taux d'exploitations engagées en AB ou dans un système herbager extensif (%)	4.5	4.7	5	7.8	8.7	10.5	11.2	11,8	12.0	12.5	13,5

### **IV. Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement**

#### *IV.1. Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion*

Dans un contexte concurrentiel dans l'ensemble des filières agricoles et de la forêt, la recherche et l'innovation sont un des axes majeurs de différenciation sur les marchés. L'innovation et le développement des systèmes durables sont des objectifs stratégiques de l'Union Européenne à l'horizon 2020. Les Partenariats Européens pour l'Innovation (PEI) sont un des outils mobilisables pour atteindre cet objectif.

La Région Bretagne y est pleinement impliquée. Depuis 2016, six projets sont déployés sur notre territoire avec une quarantaine de partenaires engagés autour de projets qui favorisent le renforcement de l'efficacité des systèmes de production, l'autonomie protéique des exploitations et le développement d'une agriculture et sylviculture de précision.

Les trois appels à projets sur l'Agriculture Écologiquement Performante (AEP) ont rencontré un vif succès, avec 35 groupes et plus de 500 agriculteurs engagés dans la démarche. En 2016, l'évaluation du dispositif à mi-parcours démontre l'intérêt de l'approche par le collectif, d'une animation de qualité et externe afin de favoriser les échanges. De nombreux agriculteurs ont à cœur de valoriser et de pouvoir diffuser leurs connaissances. Comme les innovations n'ont de sens que si elles sont diffusées, une articulation doit être trouvée entre les différentes actions de communication des partenaires professionnels, citons les portes innov'actions et la démarche AEP.

Enfin, la Région va poursuivre son accompagnement dans la modernisation des outils de recherche appliquée.

#### *IV.2. Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles*

La Commission Régionale Agri Environnementale et Climatique (CRAEC), coprésidée par l'État et la Région, devient la commission agroécologie et reste l'instance de pilotage de la politique agri environnementale liée à la mise en œuvre de la programmation du Fonds Européen pour le Développement Rural (Feader). Elle est le lieu d'échange des politiques agro environnementales régionales : MAEC, Breizh Bocage, Plan éco phyto2.

Le projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) fixe les objectifs dans les territoires pour l'amélioration des pratiques agricoles. Désormais 80 % de la Bretagne est couverte par des PAEC qui sont portés par 33 structures qui animent la contractualisation des mesures agri environnementales et climatiques, les mesures MAEC systèmes sont, elles, ouvertes sur l'ensemble de la Bretagne.

Après un succès dans la contractualisation en 2015-2016 principalement sur les mesures systèmes, l'année 2017 sera consacrée à la sécurisation des contrats MAEC souscrits par des accompagnements spécifiques avec le Pass'Maec.

Les MAEC ont été signées par des exploitations bovines lait et viandes, et notamment en agriculture biologique. Les mesures proposées aux exploitations d'élevages de monogastriques et aux exploitations en grandes cultures se révèlent peu adaptées au contexte breton avec des difficultés techniques sur la réduction des produits phytosanitaires. Des nouvelles MAEC pourront être expérimentées dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau plan algues vertes.

### IV.3. Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural

Le bocage breton est un élément structurant du paysage de notre région. Il est essentiel pour la lutte contre l'érosion des sols et l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation de la biodiversité. Il peut aussi être exploité pour une valorisation en bois énergie. L'érosion du bocage se poursuit, pourtant l'enjeu de sa protection et de sa valorisation raisonnée en est d'autant plus important. Face à la diminution du bocage au niveau national, la nouvelle conditionnalité des aides de la Politique Agricole Commune (PAC) impose le maintien du linéaire bocager au sein d'une exploitation et la compensation des linéaires détruits. Cette nouvelle réglementation aura une incidence directe sur la déclinaison du programme Breizh bocage et nécessite une adaptation des modalités du dispositif.

Le programme Breizh bocage s'articule autour de trois axes : la création et la restauration du maillage bocager, la mobilisation d'outils pour la gestion et la préservation du bocage, l'appropriation durable par l'ensemble des acteurs des territoires. Le programme est désormais bien engagé avec 54 stratégies déposées par autant de territoires. Fin 2016 plus de 80 % du territoire breton est couvert. Ces territoires sont essentiellement des EPCI dont les contours évoluent dans le cadre de la réforme territoriale, les stratégies bocagères devront être adaptées à ces nouveaux territoires.

#### Indicateur 3 : Taux de surface agricole couverte par des études bocagères Breizh Bocage

Commentaire : Il s'agit d'un indicateur mis en place avec le dispositif européen Breizh bocage opérationnel depuis fin 2007. Il vise à évaluer le soutien aux démarches visant à mettre en place une stratégie locale en faveur du bocage ainsi que des actions découlant de cette stratégie (plantation, protection, gestion...). Il est calculé à partir des surfaces faisant l'objet d'une étude bocagère Breizh Bocage ramenées à la surface agricole totale bretonne (2 750 667 ha – source INSEE Édition 2009).

Année d'atteinte des objectifs	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimé 2016	Cible 2017
Taux de surface agricole utile couverte par des études bocagères Breizh bocage	25%	40%	50%	60%	80%	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Taux de surface totale couverte par une stratégie locale en faveur du bocage								50 %	70 %	80 %
Taux de surface agricole utile couverte par des actions en faveur du bocage								50 %	60 %	70 %

## V. Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles

### V.1. Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole

Dans un contexte de lutte contre l'effet de serre, de développement des énergies renouvelables et de valorisation des déchets organiques, la méthanisation apparaît comme une réponse pertinente aux enjeux de l'époque. Elle permet de produire de l'électricité, de la chaleur mais aussi du biogaz directement injectable dans les réseaux de gaz naturel ou du biogaz carburant pour les véhicules.

Pour soutenir cette filière prometteuse, la Région Bretagne, en partenariat avec l'ADEME, soutient une mission d'animation régionale portée par AILE afin d'accompagner l'émergence de projet, de structurer l'offre industrielle et de diffuser les techniques.

Dans ce contexte, la Région souhaite tout particulièrement favoriser le développement des petites unités à la ferme (< 150 kW voire 100 kW), moins capitalistiques, plus autonomes et adaptées à l'évolution de l'exploitation vers des pratiques agroécologiques. De plus, la Région souhaite mieux faire reconnaître l'intérêt climatique de la méthanisation (réduction des GES), elle va pour se faire poursuivre l'accompagnement des démarches collectives.

La méthanisation doit être en mesure de conforter les activités de production primaire des exploitations agricoles bretonnes, de diversifier les revenus et non de concurrencer l'activité principale, ou pire de fragiliser le modèle économique de l'exploitation suite à des choix de solutions inappropriées.

Le nouveau plan bois énergie 2015-2020 favorise le développement de l'approvisionnement des chaufferies par la ressource forestière bretonne. La structuration de l'offre en bois énergie constitue donc un objectif majeur la Région Bretagne et les autres partenaires du Plan Bois. Ce dernier prévoit le soutien à l'acquisition de matériels spécifiques pour l'exploitation de la ressource feuillue dont la qualité ne permet pas une valorisation en bois d'œuvre.

## V.2. Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes

L'autonomie alimentaire est un facteur de compétitivité pour les productions animales et de résilience face à la volatilité des prix. En France, dans le secteur laitier, la quasi totalité des fourrages sont auto produits sur les exploitations. Par contre, près d'un tiers des protéines utilisées sont achetées. Pour renforcer l'autonomie protéique des élevages, la France fait le choix dans le cadre de la PAC de consacrer une partie des aides couplées à la production de légumineuses fourragères cultivées ou en prairie. Afin de développer l'autonomie protéique dans les élevages de l'Ouest, la Région Bretagne a mis en œuvre un partenariat avec la Région Pays de la Loire autour d'un programme de recherche spécifique « Plan Protéines Végétales Grand Ouest ». Ce programme est inscrit dans le PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture et il est articulé autour de la sécurisation des cultures pois, lupins, féveroles, le développement de production de fourrages riches en protéines, l'optimisation de l'utilisation digestive de la fraction azotée des protéines.

Dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles, les investissements visant l'autonomie de l'exploitation comme le séchage de fourrage en grange ou la fabrication d'aliments à la ferme (FAF) sont soutenus. Le développement de l'autonomie des exploitations s'envisage enfin dans le cadre d'une évolution du système d'exploitation notamment par le développement des systèmes pâturants. Les MAEC systèmes (3 300 entre 2015-2016) visent une limitation des concentrés et un développement des systèmes pâturants. La Région continuera à les financer pour favoriser l'autonomie des systèmes.

## V.3. Former les futurs acteurs de l'agriculture par le développement de contrats d'autonomie et de progrès dans les exploitations agricoles des lycées

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt d'octobre 2014 réaffirme le rôle des exploitations des lycées agricoles comme lieu de formation aux pratiques professionnelles, de démonstration et de diffusion des techniques nouvelles, en cohérence avec les orientations des politiques publiques pour l'agriculture. Les exploitations des établissements d'enseignement agricole contribuent à l'évolution de l'agriculture bretonne par la formation, la démonstration et l'exemplarité. Ces fermes pédagogiques ont un rôle stratégique face aux enjeux du développement durable et de la gestion du territoire, de la qualité des productions ou encore de la performance agronomique.

Depuis 2012, la Région a engagé un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) dans les exploitations agricoles des lycées qui vise à renforcer la durabilité des systèmes de production. La Région propose qu'une plus grande autonomie soit recherchée et promue en tant que principe général de fonctionnement des exploitations agricoles. La démarche de CAP doit permettre d'améliorer la prise en compte de l'agronomie et de l'autonomie ainsi que la qualité à différents niveaux (technique, économique et pédagogique). Le CAP doit permettre de renforcer la cohérence globale de l'exploitation (système/structure).

Près des 3/4 des exploitations des lycées sont désormais inscrites dans un CAP. En 2017, la Région va poursuivre son ambition de contractualisation pour les quatre exploitations non encore engagées.

### Indicateur 4 : Développement de l'énergie renouvelable produite par la méthanisation agricole

Commentaire : cet indicateur vise à évaluer l'essor de la méthanisation agricole en Bretagne. Il quantifie à la fois le nombre d'unités en fonctionnement en Bretagne financées dans le cadre du Plan Biogaz Bretagne ainsi que la puissance installée.

Année d'atteinte des objectifs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Estimé 2016	Cible 2017
Nombre d'unités de méthanisation agricole en fonctionnement	2	6	12	19	23	31	38	50	66
Puissance régionale installée issue de la méthanisation agricole (MW)	0,5	1,7	4,3	5,5	6,5	8,3	10	11,5	17

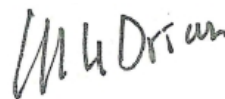
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 207 « Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 17 900 000€ au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 14 900 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 13 350 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 9 350 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 208 > Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture

BP 2017

La Bretagne bénéficie d'une économie maritime dynamique et à très fort potentiel dont le soutien est une priorité transversale du Conseil régional. Son investissement est conforté par la mise en œuvre du volet régional du FEAMP, particulièrement structurant pour l'action publique sur ces secteurs, dont la Région est autorité de gestion déléguée.

AP	4 587 000 €
AE	2 639 000 €
<b>Total</b>	<b>7 226 000 €</b>
CPI	4 216 000 €
CPF	2 582 000 €
<b>Total</b>	<b>6 798 000 €</b>

Dix ans après l'adoption de la charte des espaces côtiers bretons, qui a permis de fédérer les acteurs sur une ambition maritime partagée, la Région Bretagne a proposé à l'Etat d'élaborer en 2017 une stratégie régionale pour la mer et le littoral ayant valeur pour la Bretagne de politique maritime intégrée.

Le premier axe vise à structurer la politique maritime intégrée de la Région, en ciblant la mise en place de ses dispositifs de gouvernance et l'accompagnement des projets. Le deuxième axe, qui porte sur l'attractivité du secteur maritime, se concentre sur les femmes et les hommes qui œuvrent dans ce secteur, en portant les efforts sur la formation, l'accès à l'emploi, les carrières professionnelles et sur les conditions de travail. Le troisième axe cible le développement de l'économie maritime en particulier vers des modèles durables.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Promouvoir une politique maritime intégrée**
  - I.1 Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral
  - I.2 Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière
  - I.3 Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière
- II. **Renforcer l'attrait pour le secteur maritime**
  - II.1 Promouvoir la formation et l'emploi maritimes
  - II.2 Contribuer à la protection de la vie humaine en mer
- III. **Contribuer au développement de l'économie maritime**
  - III.1 Structurer l'observation de l'économie maritime
  - III.2 Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime
- IV. **Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire**
  - IV.1 Moderniser et adapter la flotte de pêche
  - IV.2 Moderniser et adapter les entreprises aquacoles
  - IV.3 Moderniser et adapter les entreprises de mareyage
- V. **Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire**
  - V.1 Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire
  - V.2 Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire
  - V.3 Animer au niveau régional les places portuaires



- VI. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes
  - VI.1 Valorisation des métiers
  - VI.2 Horizon pêche et aquaculture
  - VI.3 Installation jeune pêcheur
- VII. Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels
  - VII.1 Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée
  - VII.2 Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières
  - VII.3 Développer un accompagnement technique de filière
- VIII. Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux
  - VIII.1 Suivi de la politique commune des pêches
  - VIII.2 Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux

## > Actions par objectif

### I. Promouvoir une politique maritime intégrée

#### I.1. Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral

Cette action porte sur le développement d'initiatives au sein de la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML) et du réseau Melglaz, pour animer les chantiers de la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Depuis son installation en 2009, la CRML a démontré sa capacité à produire une décision publique robuste, c'est-à-dire débattue et reconnue par les acteurs de la mer et du littoral et portée de manière complémentaire par l'Etat et la Région. Avec la décision prise par les co-présidents en avril 2016 d'élaborer une stratégie régionale pour la mer et le littoral (SRML), l'action de la CRML se voit renforcée dans la mesure où elle aura en charge la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie.

Cette action porte donc sur :

- Les dynamiques engagées au niveau de la Conférence régionale de la mer et du littoral, avec les groupes de travail thématiques ;
- Les actions menées dans le cadre du réseau Melglaz, notamment sur l'éducation à la mer, le nautisme, les rencontres régionales de la mer et du littoral ;
- L'acquisition de connaissances, avec le réseau Rebut qui permet d'acquérir des données relatives aux habitats et biocénoses benthiques associées dans la zone côtière, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la directive cadre stratégie pour le milieu marin.

#### I.2. Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière

Cette action vient compléter la précédente sur le plan territorial, en déclinant à l'échelle locale la dynamique engagée au niveau régional avec la charte des espaces côtiers bretons et qui s'amplifiera avec la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Elle vise à ce que l'ensemble des politiques publiques menées à l'échelle des territoires maritimes bretons s'inscrivent bien dans une logique de gestion durable des activités, des ressources et des espaces maritimes.

Dans le prolongement de la dynamique engagée de 2011 à 2014 en matière de gestion intégrée de la zone côtière (GIZC), qui a permis de couvrir la totalité du littoral breton de démarches de ce type et de disposer d'un réseau unique en France, un important travail a été mené pour promouvoir le volet mer et littoral dans les contrats de pays et élaborer une stratégie de mise en œuvre de la priorité 4 du Fonds européen des affaires maritimes (FEAMP), intitulé « développement local par les acteurs locaux » (DLAL). L'appel à candidature lancé à la fin de l'année 2015 auprès des pays pour la constitution de groupes action local pêche et aquaculture (GALPA), a permis de sélectionner 8 projets de territoire et d'atteindre ainsi la cible visée pour la priorité 4 du FEAMP.

8,5 M€, soit 19 % de l'enveloppe des mesures du FEAMP déléguée à la Région Bretagne (43,8 M€), sont dédiés au DLAL FEAMP. Le taux d'intervention FEAMP étant de 50 % de la dépense du projet, c'est donc un

budget total de 17 M€ qui sera consacré au développement local en faveur de la pêche et de l'aquaculture. Les 8,5M€ de la contrepartie nationale sont pris en charge à hauteur de 70% par la Région et de 30% par les Conseils départementaux.

### *I.3. Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière*

Cette action complète les deux précédentes en visant à développer des formes d'actions collectives innovantes. Elle est motivée par la nécessité d'innover dans l'action publique dans un contexte financier contraint et par le fait que les formes d'organisation doivent évoluer pour répondre aux enjeux de la politique maritime intégrée.

Suite aux appels à projets réalisés en 2013 et 2014, autour des enjeux de la Charte des espaces côtiers bretons, plusieurs démarches collectives se sont engagées dans les domaines de l'éducation à la mer, l'éconavigation, les bateaux de plaisance hors d'usage, ou encore l'économie circulaire dans les secteurs maritimes.

En 2015 et 2016, des actions innovantes ont été soutenues dans le domaine de l'éducation à la mer en partenariat avec le Rectorat de l'Académie de Rennes et le REEB, Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne.

En 2017, il est prévu de poursuivre le soutien aux projets innovants, mais également d'accompagner les acteurs de l'éducation à la mer dans leur mise en réseau et le développement d'actions structurantes à l'échelle régionale.

## **II. Renforcer l'attrait pour le secteur maritime**

### *II.1. Promouvoir la formation et l'emploi maritimes*

Cette action vise à promouvoir l'attractivité de l'emploi maritime, en améliorant d'une part la connaissance que peuvent avoir les jeunes et les demandeurs d'emploi des métiers liés à la mer, et d'autre part les conditions de travail et la qualité de l'emploi dans les secteurs maritimes.

Depuis 2014, les actions en faveur de l'attractivité de l'emploi maritime se sont centrées sur le soutien à des opérations structurantes par le biais d'une convention de partenariat avec l'association La Touline. Cette convention, qui sera renouvelée en 2017 pour une durée de 3 ans porte sur l'optimisation de l'employabilité des marins, l'amélioration de la connaissance des métiers actuels et futurs et l'information sur les parcours professionnels vers les métiers de la mer.

Un travail sur les formations maritimes et les parcours professionnels dans les secteurs maritimes sera également mené dans le cadre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral et du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP).

Les conditions de travail et la qualité de l'emploi occupent une place importante dans l'attractivité des métiers maritimes. La dangerosité des métiers, la dureté des tâches, les contraintes horaires et l'éloignement des foyers sont les principales causes de la mauvaise image des métiers maritimes. Pour répondre à ces difficultés, une convention de partenariat a été mise en place avec l'Institut maritime de prévention. Cette convention, qui sera renouvelée en 2017 pour une durée de trois ans, porte sur des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels dans les secteurs de la pêche, de la conchyliculture, portuaires et du transport maritime. Ce partenariat a sans doute contribué à réduire le nombre d'accidents dans ces secteurs. Le ratio d'accidents par rapport au nombre de marins inscrit à l'ENIM est ainsi passé de 1/5 en 2005, à 1/10 en 2015.

Concernant l'accueil des marins dans les ports régionaux, une convention a été signée en 2013 entre la Région et l'Etat qui met en place une contribution volontaire des armateurs au bénéfice des structures d'accueil. En novembre 2014 a été inauguré à Brest le 1er pôle social maritime de France qui regroupe le Seamen's club, l'association la Touline et le service social des gens de mer. Un projet similaire sera engagé en 2017 à Lorient.

### *II.2. Contribuer à la protection de la vie humaine en mer*

Cette action porte d'une part sur la sécurité des personnes et d'autre part sur la lutte contre les pollutions maritimes. Elle comprend une convention de partenariat avec la SNSM, le soutien à l'action du syndicat mixte Vigipol et aux projets de lutte contre les pollutions maritimes. Elle intègre également l'aide d'urgence aux marins péris en mer.

La convention triennale avec la SNSM, renouvelée en 2016 pour la troisième fois, porte sur le cofinancement du renouvellement des embarcations ou la rénovation des stations. Le programme prévisionnel d'investissement se monte à 502 000 €.

La convention de partenariat entre la Région et Vigipol sera renouvelée en 2017. Celle-ci, d'un montant de 25 000 €, porte sur le soutien à des projets (notamment la généralisation des démarches Infra POLMAR) et vient s'ajouter à la prise en charge de la cotisation obligatoire (30 500 €). Cette convention a permis de reconsidérer la place de la Région dans la gouvernance du syndicat mixte.

Enfin, la Région soutient les familles des marins péris en mer en leur attribuant une aide d'urgence. Pour que celle-ci soit attribuée dans les meilleures conditions, une convention entre la Région et l'ENIM relative à l'assistance aux familles de marins péris ou disparus en mer, a été renouvelée en 2015 pour une durée de 6 ans.

### **III. Contribuer au développement de l'économie maritime**

#### *III.1. Structurer l'observation de l'économie maritime*

Les secteurs maritimes occupent une place importante dans l'économie de la Bretagne. De la même manière le poids de la Bretagne dans l'économie maritime française est incontestable. La mise en perspective de cette réalité avec les ambitions de la Commission Européenne en matière de croissance bleue et avec le potentiel de développement que représentent les nouvelles économies maritimes, met clairement en exergue l'enjeu que constitue pour la Bretagne l'essor des activités maritimes sur son territoire. Pour cela, il est essentiel de disposer d'une vision claire de l'existant pour être en mesure de mieux préparer l'avenir.

De surcroît, la structuration de l'économie bleue bretonne est d'autant plus importante qu'elle donnera une meilleure visibilité aux investisseurs potentiels. Cet effort de lisibilité doit aussi permettre à moyen terme de mesurer les effets des politiques menées sur les emplois de ce secteur d'activités appréhendé dans son ensemble.

Comme le proposait le CESER de Bretagne dans son rapport sur l'économie maritime, il est prévu en 2017 de mettre en réseau l'observation de l'économie maritime afin de disposer d'une vision précise de l'emploi maritime en Bretagne, des tendances pour les prochaines années et d'identifier les opportunités pouvant être saisies. Ce travail sera réalisé en collaboration avec l'observatoire des territoires actuellement en développement, le pôle mer Bretagne Atlantique et l'ensemble des acteurs de l'observation économique.

#### *III.2. Accompagner des dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime*

La Région a développé ces dernières années une politique très volontariste en faveur des énergies marines renouvelables, matérialisée en 2016 par une nouvelle feuille de route régionale pour leur développement. Un important travail de planification de ce développement a ainsi été engagé dans le cadre de la CRML et devrait aboutir, courant 2017 à la définition au large de la Bretagne de zones potentielles d'implantation pour différentes technologies, en cohérence avec la dynamique de planification nationale. L'objectif est de disposer, en Bretagne, à horizon 2030 de 2,5 GW installés toutes EMR confondues. Ces zones sont définies en fonction du potentiel de production, des contraintes technologiques, de la rentabilité des projets et de la bonne cohabitation avec les autres activités maritimes. Il s'agit également de poursuivre la promotion de l'économie circulaire dans les secteurs maritimes et de soutenir l'innovation dans les domaines maritimes, en participant par exemple au cofinancement des événements annuels organisés à Brest que sont Safer Seas et Sea tech week.

### **IV. Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire**

Sous cet objectif sont déclinés principalement les dispositifs d'accompagnement des entreprises bretonnes de pêche, aquacoles, de mareyage ou de transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

#### *IV.1. Moderniser et adapter la flotte de pêche*

Il s'agit d'accompagner, en cofinancement du FEAMP, les projets individuels des entreprises de pêche leur permettant de moderniser leur outil de travail afin de répondre à un objectif d'amélioration des conditions de travail et de sécurité, d'amélioration à bord de la qualité des produits, de s'adapter à la transition écologique (économie d'énergie...) et de réduire l'impact de leur activité sur l'écosystème marin.

#### *IV.2. Moderniser et adapter les entreprises aquacoles*

La Région accompagne, en cofinancement du FEAMP, le développement du potentiel productif des entreprises aquacoles via le soutien aux investissements permettant d'adapter et améliorer les outils et sites de production. Les nouveaux installants sont soutenus à travers ce dispositif.

#### *IV.3. Moderniser et adapter les entreprises de mareyage*

L'accompagnement des entreprises de mareyage est essentiel pour valoriser les produits de la pêche bretonne. Il s'agit de soutenir, en cofinancement du FEAMP, des projets s'inscrivant dans le cadre de la transition écologique, améliorant les conditions de travail et permettant notamment de mettre en œuvre des processus de transformation innovants. Les entreprises de transformation seront quant à elles, prioritairement accompagnées sur le programme 204.

### **V. Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire**

Le port de pêche est un élément structurant de la filière et du territoire par ses fonctions de prise en charge et de commercialisation des produits de la mer et de l'aménagement du territoire. C'est ce qui a conduit le conseil régional à proposer aux Départements bretons propriétaires de ports de pêche de construire, à l'échelle régionale, la stratégie de soutien aux ports et les lignes directrices partagées par l'ensemble des autorités concédantes.

Le dispositif régional, en cofinancement du FEAMP, permet de soutenir les investissements répondant à ces fonctions et permettant de réduire l'impact environnemental des activités de la place portuaire ou d'améliorer les conditions de travail.

Les investissements soutenus relèvent d'une priorisation définie dans le Plan Régional d'Organisation et d'Équipement des Ports de Pêche (PROEPP) élaboré entre les concédants bretons et qui aura vocation à s'inscrire pleinement dans les lignes directrices fixées au sein du futur GIP « Pêche de Bretagne ».

#### *V.1. Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire*

L'intervention régionale doit permettre aux ports de pêche de renforcer certaines de leurs fonctions comme l'efficacité de la première commercialisation ou les services aux navires et aux entreprises.

#### *V.2. Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire*

La Région encourage les démarches visant à anticiper les réglementations sanitaires et environnementales et à réduire l'impact environnemental des activités de la place portuaire.

#### *V.3. Animer au niveau régional les places portuaires*

Outre une aide aux investissements portuaires par le biais de cofinancements, l'intervention régionale en faveur des places portuaires et de ses acteurs se traduit également par des démarches d'animation. Par exemple, l'ambition de la Région est de mettre en œuvre une démarche d'amélioration du tri des produits sous les halles à marée à l'échelle régionale.

### **VI. Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes**

Le maintien du tissu d'entreprises de pêche et d'aquaculture sur le territoire est un enjeu majeur pour la Bretagne. Cela passe notamment par la revalorisation de l'image des métiers de ces secteurs, le renouvellement des populations de producteurs via l'installation de nouveaux chefs d'entreprises et la transmission des outils de production.

#### *VI.1. Valorisation des métiers*

Il s'agira de soutenir des actions, en particulier des structures professionnelles, pour accompagner les démarches d'installation des jeunes pêcheurs et aquaculteurs.

#### *VI.2. Horizon pêche et aquaculture*

Le dispositif Horizon pêche et aquaculture permet d'accompagner les candidats à l'installation dans leurs démarches de formation qualifiante.

### *VI.3. Installation jeune pêcheur*

En cofinancement du FEAMP, il s'agira de favoriser l'installation des jeunes en les soutenant pour l'achat de leur premier bateau d'occasion afin qu'ils puissent créer leur entreprise de pêche. L'objectif est d'assurer le renouvellement générationnel dans un contexte de problème d'attractivité du métier et du coût élevé d'acquisition de l'outil de travail.

## **VII. Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels**

### *VII.1. Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée*

Dans le cadre d'un développement durable des activités de pêche et d'aquaculture, la problématique environnementale est un enjeu majeur. Les opérations favorisant la transition écologique ou permettant de réduire l'impact de ces activités sur les écosystèmes marins, d'améliorer la qualité des milieux, en particulier de l'eau dans les zones conchylicoles, sont au centre des actions soutenues par la Région.

Le Réseau halieutique aura un rôle important concernant la diffusion de l'information sur ces thématiques ou pour favoriser les projets de coopération entre scientifiques et professionnels.

### *VII.2. Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières*

La Région participe aux initiatives collectives en faveur d'une meilleure valorisation des produits, de l'organisation du marché et de la gestion des risques et des aléas de production.

Les travaux menés dans le cadre de l'animation concernant la première commercialisation des produits de la mer contribuent également à la réalisation de cette action.

### *VII.3. Développer un accompagnement technique de filière*

Ce volet concerne l'accompagnement des structures collectives des secteurs pêche et aquaculture afin de leur donner les moyens de mettre en œuvre des actions permettant de structurer leur filière.

## **VIII. Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux**

### *VIII.1. Suivi de la Politique Commune des Pêches*

La future politique commune de la pêche (PCP) aura un impact majeur sur nos filières. Aussi, il convient dès à présent, en lien notamment avec l'intergroupe pêche de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes et du groupe pêche de l'Arc Atlantique, de suivre les divers travaux qui poseront les fondements de cette future politique maritime.

### *VIII.2. Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux*

#### > Animation régionale

A l'échelle régionale, le rôle d'autorité de gestion déléguée demandera à la Région de renforcer ses actions en termes d'information des bénéficiaires potentiels du FEAMP ou des structures professionnelles.

La Région poursuivra également ses actions d'animation de la filière pêche en faveur d'une amélioration des conditions de la première commercialisation.

C'est également dans le cadre d'une volonté de développer la filière des algues, que la Région poursuivra l'animation de cette filière via le programme Breizh'alg.

#### > Animation interrégionale

La dimension interrégionale passe, outre le travail via « les Régions de France », par l'investissement de la Région au sein de l'Aglaia, association regroupant les professionnels de la pêche et des cultures marines et les trois Régions de la façade atlantique.

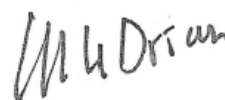
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 208 « Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 587 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 2 639 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 216 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 582 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves ~~LE DRIAN~~

## Programme 209 > Développer le système portuaire

BP 2017

Les ports de commerce constituent des outils essentiels du développement logistique et économique d'une région périphérique comme la Bretagne. C'est ce qui a toujours justifié le soutien financier important du conseil régional aux projets des ports, puis sa candidature à exercer directement les responsabilités d'autorité portuaire sur les principaux ports.

AP	24 735 000 €
AE	3 137 900 €
<b>Total</b>	<b>27 872 900 €</b>
CPI	85 029 000 €
CPF	2 777 900 €
<b>Total</b>	<b>87 806 900 €</b>

Depuis leur transfert par l'État il y a près de dix ans, la Région a relancé une politique d'investissement sur les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo pour accompagner les perspectives de développement de leurs différentes activités le commerce (regroupant le transport de marchandises et de passagers), la réparation navale, la pêche et la plaisance.

La Région s'est engagée en particulier dans le projet ambitieux de développement du port de Brest. Le dragage, associé à l'extension du domaine portuaire sur les polders, va permettre d'accueillir de plus grands navires et de développer de nouvelles activités industrielles dans le domaine des Énergies Marines Renouvelables et des colis lourds. Après l'obtention des autorisations administratives et la consultation des entreprises fin 2016, les travaux seront engagés début 2017, en maîtrise d'ouvrage régionale.

Concernant le port de Saint-Malo, la modernisation du terminal passagers du Naye sera l'objet principal de la nouvelle concession qui sera négociée courant 2017. Si d'importants investissements sont d'ores et déjà engagés, les capacités des candidats à proposer une stratégie de développement du port seront déterminantes dans l'appréciation de leurs offres.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Région va intégrer 19 ports supplémentaires, transférés par les Départements dans le cadre de la loi NOTRe. Si la Région a toujours conservé également un soutien aux autres ports de Bretagne, le transfert des principaux ports de commerce départementaux (Roscoff, Concarneau, Ligué) et des ports de desserte des îles de permettra de réaffirmer la volonté de cohérence des interventions régionales sur les différentes filières économiques et leur articulation entre les places portuaires. Cette intégration constituera donc une étape très importante dans le renforcement de la place des ports dans la stratégie économique de la Région.

Le programme 209 s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires**
  - I.1 Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
  - I.2 Entretien le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
  - I.3 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
  - I.4 Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
- II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**
  - II.1 Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
  - II.2 Améliorer la performance logistiques des ports
  - II.3 Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

## Le transfert des ports départementaux

Au titre de la loi NOTRe et à l'issue de la concertation menée avec les Départements, la Région exerce, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ses compétences en termes d'aménagement, d'entretien et de gestion sur 19 ports supplémentaires. L'ambition du Conseil régional est de renforcer la compétitivité des ports, et de leurs activités liées, par une coordination renforcée de leurs développements respectifs.

Les ports de commerce (Saint-Malo, Légué, Roscoff Bloscon, Brest, Concarneau et Lorient) constituent désormais un réseau structurant piloté par une seule autorité qui se donne pour mission d'en développer les synergies internes :

- Saint-Malo et Le Légué, s'agissant de la desserte de l'*hinterland* de la Bretagne Nord ;
- Saint-Malo et Roscoff Bloscon pour ce qui concerne le trafic « passagers » ;
- Brest, Concarneau et Lorient pour ce qui concerne la construction et la réparation navale.

Sur la pêche, la Région contribuera, par les ports de pêche dont elle a la responsabilité, et par ses missions dans le cadre de la gestion du FEAMP, à mettre en place une coopération forte entre les autorités portuaires pour agir de manière collective et coordonnée au profit de la compétitivité de la filière pêche bretonne, par ses ports.

Dans le contexte de la définition des nouvelles modalités d'exploitation des ports (à expiration en 2018 des concessions en cours) la Région se dotera, dès 2017, de cadres stratégiques régionaux, notamment pour les activités portuaires de réparation navale et de la pêche.

De nombreux ports de desserte des îles sont également transférés à la Région : la Cale de Béluré (l'île d'Arz), Port Maria (Quiberon), Le Palais (Belle-île), Port Tudy (Groix), Vannes et Séné (Cale de Barrarach), port de l'île de Molène, Port de l'île de Sein, Port du Stiff-d'Arland et de Lampol (Ouessant), Port de Sainte Evette-Esquibien (Audierne), Port de l'île de Batz, Vieux port de Roscoff, le Conquet. Cette responsabilité, associée à l'organisation des dessertes, permettra de mieux maîtriser la qualité de service globale rendue aux usagers, tout en cherchant à optimiser son coût pour les collectivités.

D'un point de vue opérationnel, la méthode de gestion patrimoniale, en cours de déploiement sur les 3 ports « historiques », sera élargie progressivement aux 19 ports transférés afin de disposer d'un diagnostic patrimonial exhaustif. Ces données d'entrée permettront de structurer les modalités d'intervention et de prioriser les actions de maintenance et de grosses réparations, pour assurer la conservation de ce patrimoine portuaire d'une grande hétérogénéité et très exposé aux aléas.

Des investissements importants sont en projet, tant pour les activités relevant des liaisons maritimes, de la réparation navale, du commerce ou de la pêche. Cette première année de prise de compétences doit permettre de construire une vision exhaustive et partagée du besoin d'investissement à l'échelle des 22 ports régionaux. Cette approche globale permettra de prioriser les investissements, préciser la nature des travaux à réaliser et proposer des modalités d'interventions compatibles avec le maintien en conditions opérationnelles des installations portuaires, notamment pour la desserte des îles.

La Région mobilisera les crédits d'études nécessaires à la mise en œuvre de cette stratégie d'ensemble qui se traduira par une actualisation de la stratégie patrimoniale à l'échelle des 22 ports régionaux.

## > Actions par objectif

### I. Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires

La Région doit assurer la pérennité du patrimoine portuaire qui lui a été transféré par l'État en 2007. La conservation des ouvrages, leur maintien en conditions opérationnelles et la modernisation des infrastructures sont en effet nécessaires pour permettre le développement des trafics portuaires en lien avec l'économie des territoires.

#### I.1. Développer et valoriser le domaine portuaire pour soutenir les activités qui s'y exercent

La Région développe le domaine portuaire par l'acquisition d'emprises stratégiques, sur les ports de commerce de Lorient et Saint-Malo principalement. La valorisation du domaine foncier et bâti est aussi un



objectif poursuivi pour accueillir des entreprises dans les espaces industrialo-portuaires (traitement des bâtiments dégradés, résorption des friches industrielles et dépollutions). Ainsi, à Lorient, en partenariat avec l'Agglomération, une démarche concertée sera poursuivie, en 2017, pour favoriser l'installation d'entreprises halieutiques dans l'emprise du port de pêche de Lorient Kéroman.

L'exemple du projet de développement du Port de Brest en vue de l'amélioration des accès nautiques au port de commerce et la création, à horizon 2020, d'un terminal Énergies marines renouvelables est le parfait exemple d'une stratégie de positionnement portuaire sur des filières en consolidation ou en émergence qui accroîtront sensiblement la valeur ajoutée de ces activités portuaires.

### I.2. *Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité*

Un programme pluriannuel de maintenance et de grosses réparations des ouvrages portuaires de Brest, Saint-Malo et Lorient sera mis en œuvre à partir de 2017. Les ouvrages du port de Saint-Malo seront traités en priorité compte tenu des désordres constatés sur les quais des Corsaires et le Quai Chateaubriand. Les études de programmation seront engagées sur le pont mobile de Saint-Malo en prévision de sa reconstruction. Un mode de réalisation innovant sera recherché pour maîtriser les coûts et les délais de réalisation de cette opération. Enfin, à l'instar des travaux réalisés sur Brest, le remplacement des défenses d'accostage sera engagé à Lorient, avec une priorité donnée aux quais du port de commerce.

### I.3. *Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires*

Pour développer ses ports, la Région réalise des investissements importants pour les activités relevant du commerce (y compris le trafic trans-manche), de la réparation navale et de la pêche.

#### Les ports de commerce :

En 2016, le trafic de marchandises est en recul, au total des trois ports, en raison notamment du ralentissement de l'activité agricole et agroalimentaire. Au port de Brest, le trafic conteneurs est en recul de -13,18 %, soit 44 737 EVP à fin octobre 2016 contre 51 529 EVP à fin octobre 2015. Les principaux trafics du port de Lorient, produits pétroliers et vrac agroalimentaires, sont aussi en recul respectivement de -3,61 % et -9,5 %. A Saint-Malo, le trafic de vrac agro-alimentaire baisse de -31,7 % et celui des engrais de -22,95 %.

<b>Indicateur 1 : Evolution du tonnage annuel de marchandises manutentionnées dans les ports régionaux (hors Roscoff et Le Légué)</b>				
	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation*	2017 cible**
Tonnage total	6 893 749	6 447 167	6 035 257	5 895 000
Brest	-0,37%	-4,00%	-2,04%	-2,35%
Saint-Malo	+12,37%	-6,01	-21,48%	-17,37%
Lorient	-3,97	-8,91%	-0,39%	+5,52%

\* cumul annuel mobile à fin octobre 2016

\*\* données fournies par les concessionnaires

Les ports contribuent à l'activité économique régionale en tant que plate-forme logistique desservant un hinterland terrestre, mais aussi comme espace accueillant de nombreux emplois industriels.

#### **Le projet de développement du port de Brest**

Les travaux engagés par la Région avec le soutien de la Métropole de Brest et du Conseil départemental du Finistère traduisent cette ambition :

- développer l'activité historique du port de commerce, par l'amélioration des conditions nautiques d'accès aux quais des terminaux vrac et multimodal ;
- installer de nouvelles activités industrielles par la création d'un terminal portuaire adapté aux colis lourds, notamment pour la filière des Energies Marines Renouvelables (EMR).

La consultation des entreprises a été engagée en 2016, après l'achèvement des études de maîtrise d'œuvre et l'obtention du permis d'aménager (de février à octobre pour les travaux d'aménagement terrestre et de mars à décembre pour les travaux maritimes).

Au début de l'année 2017, les travaux de terrassement et de consolidation du polder existant seront engagés ainsi que les travaux de voiries et réseaux sur ce même polder. Cette étape sera suivie par la construction du quai de 380 m de long et de la digue d'enclôture de 890 m. Les études et les procédures de consultation des entreprises seront également lancées pour le traitement des sols pollués, pour les aménagements paysagers des merlons construits en limite Nord-Est du projet et pour les dragages des souilles et chenaux d'accès.

### Le trafic passagers :

Le trafic passagers diminue au total des trois ports (2016) en raison d'une baisse de l'activité de la croisière aux ports de Brest et de Lorient et de l'activité trans-Manche au port de Saint-Malo. Toutefois, la croisière et le trafic passagers côtier sur le port de Saint-Malo progressent.

<b>Indicateur 2 : Evolution du trafic passagers annuel dans les ports régionaux (hors Roscoff)</b>				
	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation*	2017 cible**
Nombre de passagers total	1 133 695	1 141 448	1 136 049	NC
Brest	+17,14 %	-26,95%	-18,19 %	NC
Saint-Malo	+0,18%	+2,47 %	+0,04 %	+25,66 %
Lorient	+41,61 %	-45,58%	-22,38 %	NC

\* cumul annuel mobile à fin octobre 2016

\*\* données fournies par les concessionnaires

Une reprise en profondeur des installations actuelles du terminal ferry du Naye à Saint Malo est nécessaire pour répondre à l'augmentation des trafics. L'amélioration des conditions d'accès nautiques doit aussi permettre une plus large amplitude d'accès au port, répondant ainsi aux stratégies commerciales des compagnies (adaptation des horaires et fiabilité des escales pour de plus grands navires). Les études de programmation s'achèvent sur l'ensemble du projet dans un contexte d'évolutions fortes des prescriptions, connues et à venir, sur la sûreté portuaire (Brexit, attentats....).

Les premières études de conception (avant-projet) seront engagées en 2017 sur les opérations d'approfondissement des accès maritimes et de reconstruction du poste n°1. Les opérations relevant du périmètre d'intervention du concessionnaire portuaire (terre-plein, gare maritime et espaces connexes) feront partie intégrante des négociations menées dans le cadre du renouvellement de la concession.

### La réparation navale :

Quatrième secteur industriel de la Bretagne, la filière bretonne de la réparation navale compte 400 établissements qui procurent 11 600 emplois. Les plus grands donneurs d'ordre sont présents en Bretagne : DCNS, Thalès, Damen, Meunier, Piriou et Timolor. Les trois ports régionaux offrent des services et des équipements consacrés à la réparation navale mais pour des types de navires différents (bateaux de pêche, plaisance et réparation navale industrielle).

L'année 2016, n'a pas été favorable au port de Brest. A fin octobre, le nombre de navires réparés dans les formes brestoises recule de -5,41% pour atteindre 35 unités. Pourtant, l'importance de ces infrastructures font du port de Brest l'un des premiers sites civils de réparation navale en France confié, pour l'essentiel de son occupation, à la société hollandaise DAMEN.

La compétitivité de la filière passe par un maintien en conditions opérationnelles de l'outil industriel. Le soutien financier apporté par les collectivités publiques a contribué au maintien de cette activité sur le port de Brest, essentielle pour le bassin d'emplois. Plusieurs plans de compétitivité des installations ont ainsi été mis en œuvre depuis le début des années 90. Dans la continuité du dernier plan qui s'est achevé en 2016, la chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Brest, concessionnaire du site, a procédé à un audit de l'outil et a ainsi élaboré un nouveau programme d'investissements pour la période 2017-2021 qui s'élève à environ 30 M€. La répartition de son financement entre les collectivités partenaires sera négociée en 2017.

Les travaux de modernisation des installations de la réparation navale sur le port de Concarneau, seront terminés en 2017. Cette opération a bénéficié du concours financier des collectivités locales, dont 30 % de la Région. La reprise du site STX de Lanester par la société Kership, fin 2016, a aussi été accompagnée par la Région et divers travaux ont été réalisés sur l'aire de Kéroman à Lorient. Pour Brest, le projet d'installation d'un élévateur à bateaux de 700 tonnes reste à l'étude.

L'importance du soutien économique apporté par les collectivités publiques bretonnes à la filière de la réparation navale justifie la recherche de complémentarités et de coopérations entre les différentes places portuaires dans une approche systémique. Toutefois, une stratégie régionale pour la réparation navale n'aura de sens que dans la concertation entre les collectivités pour emporter l'adhésion de tous les acteurs économiques portuaires de la filière.

## La pêche :

En 2016, les débarquements cumulés des 3 ports régionaux sont stables (+0,29%) et la valeur des transactions se maintient également (+0,21%). Lorient occupe une des premières places parmi les ports de pêche français ; les tonnages débarqués et la valeur des produits sont stables, +0,03 % et +0,08 %. L'activité de la pêche à Brest progresse de +4,6 % en tonnes et de +1,6 % en valeur. A Saint-Malo, l'activité est conforme à 2015, à -0,08 % en volume et +0,27 % en valeur.

Indicateur 3 : Evolution annuelle de la pêche dans les ports régionaux						
	2014		2015		2016*	
	Tonnage	Valeur en K€	Tonnage	Valeur en K€	Tonnage	Valeur en K€
Brest	1 475	6 977	1 551	7 667	1 622	7 789
Lorient	25 847	75 269	26 470	84 617	26 477	84 688
Saint-Malo	1 209	3 196	1 115	2 981	1 120	2 989
<b>Total</b>	<b>28 531</b>	<b>85 443</b>	<b>29 135</b>	<b>95 265</b>	<b>29 220</b>	<b>95 467</b>

\* cumul annuel mobile à fin octobre 2016

A Brest, le projet d'aménagement du quai hauturier est en cours de conception avec une remise des études d'avant-projet prévue au premier trimestre 2017. La phase réglementaire sera engagée en 2017 avec la préparation du dossier de demande d'autorisation préalable au démarrage des travaux. Cette extension de la capacité de débarque et de stationnement des bateaux de pêche permettra de mettre les infrastructures en cohérence avec les objectifs de tonnages prévus au contrat de concession renouvelé en 2015.

Les conditions d'accueil dans les bassins du port de pêche de Lorient sont difficiles en raison de l'insuffisance de la profondeur des fonds. Les travaux d'enlèvement des macro-déchets, achevés en 2015, ont déjà permis une amélioration de la situation. Ce nettoyage a toutefois révélé la présence d'engins explosifs en grande quantité dans les bassins. Cette situation complexifie les opérations de dragage, tant sur les plans technique que réglementaire. Les demandes d'autorisations réglementaires seront déposées début 2017. La procédure prévoit une enquête publique avant l'obtention de l'arrêté préfectoral autorisant la Région à lancer les travaux.

Des investissements structurants pour le port de pêche sont également portés techniquement et financièrement par le syndicat mixte de Lorient Keroman (SMLK) dans le cadre d'un partenariat entre la Région et Lorient Agglomération. D'ores et déjà, 14,4 M€ sont programmés pour moderniser le port de pêche sur la période 2015-2018. La concrétisation du programme pluriannuel d'investissements sera poursuivie en 2017, notamment par la construction des ateliers des services techniques et la réalisation d'une station d'épuration et ses réseaux associés.

A Saint-Malo, les travaux d'aménagement de l'avant-port, autorisés et encadrés par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2015, sont achevés. Cette nouvelle zone de mouillage permet aux bateaux de pêche de s'affranchir du passage par l'écluse avant leurs départs en mer. Un nouveau terre-plein a été créé dans le bassin Bouvet par réemploi des sédiments extraits, répondant ainsi à une demande forte de la profession de disposer d'espaces techniques supplémentaires.

### I.4. Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux

La Région a confié l'exploitation de ses installations portuaires à des concessionnaires qui assurent l'entretien, le renouvellement et le développement des installations et des outillages concédés. Quand les résultats financiers de la concession sont insuffisants, la Région peut apporter des financements sous la forme de subventions, parfois en partenariat lorsque la concession présente un intérêt économique majeur pour les collectivités territoriales partenaires. C'est notamment le cas à Brest pour la réparation navale et à Lorient pour la pêche.

Les installations de la plaisance des ports régionaux sont concédées aux villes, à l'exception du bassin Vauban exploité par la CCI de Saint-Malo-Fougères. Les concessions de la plaisance auto-financent l'intégralité de leurs investissements.

## **II. Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale**

Les contrats conclus entre la Région et ses concessionnaires stipulent les conditions financières et techniques des délégations, mais aussi des dispositions garantissant une exploitation des ports respectueuse de la qualité environnementale et des principes du développement durable.

### *II.1. Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concessions*

Déjà autorité délégante de 12 concessions portuaires depuis mars 2007, de nouvelles délégations de services publics portuaires ont été transférées à la Région au 1<sup>er</sup> janvier 2017, en application des dispositions de la loi NOTRe (à Roscoff, Le Conquet, Concarneau, Vannes et Quiberon notamment, mais aussi toutes les délégations consenties aux communes portuaires des îles...).

A ce titre, la Région formalise les conditions juridiques, financières et techniques des contrats de délégation de service public, assure le contrôle permanent de leur exécution et gère les différents stades de leur réalisation (passation, résiliation, clôture ...).

La procédure de renouvellement de la concession du port de Saint-Malo, dont l'échéance est actuellement prévue en septembre 2017, a été initiée à la fin de l'année 2016. L'assemblée délibérante régionale s'est prononcée favorablement sur le principe d'une gestion déléguée sous la forme d'une concession de service.

En 2017, sur la base d'un avis de consultation, la Région dressera la liste des candidats admis à présenter une offre. Ces candidats seront invités à déposer leur offre à la fin de l'année 2017. Compte tenu de la durée de la procédure de consultation, la concession en cours sera prolongée en 2018.

La Région se préoccupe aussi des conditions d'accueil des marins sur ses ports. Un soutien financier volontaire aux associations d'accueil des marins a été proposé par la Région aux transitaires et armateurs. L'ouverture du « pôle social des marins » à Brest, dans un bâtiment totalement rénové par la Région, permet à trois associations de poursuivre leurs activités, dans de meilleures conditions, au profit des « gens de mer ». Des améliorations ont aussi été apportées pour l'accueil des marins à Saint-Malo. Une concertation avec les associations sera engagée prochainement à Lorient pour concrétiser un projet ambitieux à vocation sociale et éducative réunissant différents partenaires.

### *II.2. Améliorer la performance logistique des ports*

La mise en œuvre du « plan régional d'actions logistiques » a été engagée dès son adoption par l'Assemblée régionale en décembre 2013. Elle traduit la volonté de la Région de conduire des actions stratégiques et cohérentes dans le domaine des transports des marchandises, garantissant un développement durable responsable.

Par ailleurs, dans l'objectif de faciliter les escales des navires et d'assurer une traçabilité des marchandises, la Région met en œuvre le projet de « port de Bretagne numérique ». Le logiciel AP+ proposé à tous les acteurs portuaires des trois ports régionaux a été généralisé en 2016. 2017 sera la première année d'exercice du GIE pour les ports équipés de l'outil VigieSip (GEDOUR).

Enfin, la Région contribue à la promotion des ports régionaux tous présents au Salon International des Transports et de la Logistique de Paris Villepinte en mars 2016. En s'associant pour la première fois à des professionnels du transport et de la logistique de toute la région sur un stand « Bretagne », les ports régionaux s'inscrivent dans une démarche collective au service de la performance logistique et économique d'un territoire et de ses entreprises. Des actions de promotion, spécifiques à chacun des ports et associant tous les acteurs portuaires, seront proposées en 2017.

Les ports de Brest, Lorient et Saint-Malo sont aussi pleinement associés aux échanges organisés avec les acteurs bretons des transports et de la logistique pour promouvoir une offre multimodale (mer, fer, route). La concertation qui s'achève aboutit à la proposition de lancer un appel à manifestation d'intérêt pour la création d'une infrastructure dédiée à l'Est de la Bretagne.

### *II.3. Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires*

Le dragage des ports est indispensable pour développer les capacités d'accueil des navires, et à Lorient pour lutter contre l'ensablement de la rade. Ces opérations présentent une très forte sensibilité.

La mise en œuvre de la « charte des dragages des ports bretons », réalisée à l'initiative de la Région et adoptée par les maîtres d'ouvrage portuaires en 2011, sera poursuivie. Démarche volontaire et déclinée en 9

axes, elle identifie des actions favorisant notamment une meilleure connaissance des dragages et incite à la planification des opérations.

En application de l'axe 2 de la Charte (« Pour des besoins de dragage évalués sur le long terme et intégrés»), la Région, l'Agglomération de Lorient, DCNS et la Compagnie des Ports du Morbihan ont établi conjointement un « Plan de Gestion Opérationnel des Dragages » (PGOD) à l'échelle de la rade. L'instruction réglementaire du PGOD débutera en 2017 et sera suivie d'une enquête publique. Prévu sur 10 ans, le PGOD vise, dans une logique de simplification, à faciliter l'obtention des autorisations administratives délivrées par les services de l'État et à raccourcir les délais d'instruction des demandes d'autorisation.

L'axe 6, porte sur une meilleure connaissance de l'environnement portuaire et traduit la volonté à terme d'améliorer la qualité des sédiments portuaires. Il sera déclinée en 2017 par la mise en œuvre des plans d'actions résultant de l'étude des flux de dégradations réalisés dans chacun des 3 ports. Cette mise en œuvre sera également intégrée aux contrats de concession, venant compléter les démarches environnementales (de type certification ISO 14001) conduites par les concessionnaires.

Dans la complémentarité de l'enjeu de gouvernance relevé dans la Charte des dragages des ports bretons, l'année 2017 sera marquée par la présentation des travaux du groupe de travail « dragages portuaires » à la Conférence Régionale de la Mer et du Littoral (CRML). Ces propositions sont le résultats du partage des connaissances entre les acteurs maritimes et les associations environnementales opérés, en 2016, lors de 6 rencontres thématiques. Établies en concertation, elles constituent un cadre stabilisé de propositions pour la réalisation des futures opérations de dragage et de gestion des sédiments marins en Bretagne.

Cette démarche de concertation sera poursuivie et accompagnée de diagnostics environnementaux sur les ports nouvellement transférés par les départements, favorisant la prise en compte de ces enjeux par les territoires concernés.

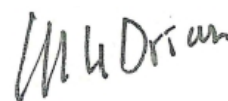
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 209 « Développer le système portuaire » :**

- > d'abonder l'autorisation de programme de 206 039 000 € ouverte au titre des exercices 2014 à 2018 de 24 735 000 € ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 137 900 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 85 029 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 777 900 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE-DRIAN

---

**III**

**Pour une formation  
permettant à chacun de  
construire son propre  
parcours vers la compétence  
et l'emploi**

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

### **Le rôle pivot du Conseil régional.**

Le renforcement des compétences humaines est, à l'échelle d'un territoire, un enjeu majeur de performance économique et sociale, d'épanouissement individuel et collectif. C'est la condition de développement d'un territoire créatif, innovant et donc attractif. C'est aussi la condition d'une meilleure sécurisation des parcours individuels, de la formation initiale à l'accompagnement vers l'emploi, d'une meilleure capacité de chacun à maîtriser son propre itinéraire de vie, à progresser, à se réorienter, à rebondir s'il le faut.

Cet enjeu est plus fort encore dans un contexte général de fortes mutations où les compétences, les métiers, les comportements, les organisations changent de plus en plus vite. Plus fort encore dans une région comme la Bretagne, qui depuis toujours a fait le pari de la connaissance et veut conforter, faire évoluer un appareil de formation qui soit un avantage comparatif.

Le Conseil régional, conforté d'année en année dans un rôle pivot en ce domaine, responsable d'un champ de compétences regroupant les lycées, l'apprentissage, la formation des demandeurs d'emploi, les formations sanitaires et sociales, l'enseignement supérieur en a fait une priorité stratégique. Elle s'y emploie autour d'objectifs centraux :

- Former les jeunes bretons dans de bonnes conditions sur l'ensemble du territoire,
- Proposer une offre de formation mise en perspective pour répondre aux enjeux sociaux et économiques d'aujourd'hui et de demain,
- Participer à la montée en performance de l'économie bretonne et accélérer les transitions en Bretagne,
- Orienter, accompagner les personnes dans leur parcours de formation et de vie professionnelle,
- Soutenir et accompagner les personnes en transition professionnelle et principalement les demandeurs d'emploi,
- Innover dans les réponses pédagogiques qui sont proposées.

### **L'action régionale pour l'apprentissage, la formation professionnelle et l'emploi.**

En fort lien avec sa responsabilité en matière de développement économique, la Région mobilise ses compétences et ses dispositifs d'action propres, mais son rôle s'est progressivement élargi à une mission de coordination de l'action de l'ensemble des acteurs intervenant sur le champ de l'orientation, de l'insertion, de la formation et de l'accès à l'emploi.

La forte pratique du paritarisme et du dialogue social en Bretagne, l'expérience approfondie d'une action publique très partenariale sont naturellement des atouts pour « faire système » et ainsi mieux répondre à la complexité des enjeux qui nous sont assignés.

En 2016, le Conseil régional a pris des mesures très volontaristes dans ce sens :

- En s'inscrivant très rapidement avec le soutien de l'État et des partenaires sociaux dans le plan de mobilisation pour l'emploi qui a permis un quasi doublement des demandeurs d'emploi qui ont pu bénéficier d'une formation en 2016 par rapport à 2015,
- En poursuivant son effort sur l'apprentissage tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

La Région Bretagne, consciente des attentes fortes des Bretons en matière de formation et d'emploi s'est portée candidate à la délégation de compétence sur l'accompagnement vers l'emploi ouverte dans le cadre de l'article 7 de la loi NOTRe, dans sa session d'octobre 2016. L'année 2017 devrait permettre de concrétiser cette candidature pour renforcer la mise en place d'un véritable service public d'accompagnement vers l'emploi.

Dans le même esprit, lors de sa session de décembre 2016 la Région s'est portée candidate à deux expérimentations liées à l'apprentissage et ouvertes dans le cadre de la loi travail d'août 2016 (expérimentation sur les fonds libres de la taxe d'apprentissage, ouverture des contrats d'apprentissage de 26 à 30 ans). Le décret du gouvernement du 30 décembre 2016 confirme notre candidature pour ces deux expérimentations.

Suite aux annonces faites par la Ministre du Travail en décembre sur la poursuite de l'effort financier apporté par l'État sur le premier semestre 2017 dans le cadre de la formation des demandeurs d'emploi, le Conseil régional propose de manière très volontariste d'ouvrir des places supplémentaires de formation.

L'aide apportée par l'État porterait sur le premier semestre 2017 et sur la base de 6 700 places supplémentaires de formation par rapport à 2015 à répartir entre Pôle Emploi et la Région.

Pour pouvoir faciliter l'accès à la formation des demandeurs d'emploi tout au long de l'année et pour éviter les effets de « pic » de l'offre de formation sur 2 trimestres seulement nous proposons, dès à présent, d'inscrire dans notre budget le financement de 7 500 places de formation.

Cette situation pourra être revue lors de la première décision modificative, notamment en fonction de l'apport à ce plan en 2017 des partenaires sociaux.

Les dispositifs majeurs de cette politique sont articulés autour du Dispositif Régional d'Insertion Professionnelle (DRIP), du Programme Bretagne Formation (PBF), des Actions Territoriales Expérimentales (ATE), du Chèque Formation.

La Région assure une compétence générale dans le domaine de l'apprentissage. Cette compétence se traduit notamment dans les décisions prises au titre de la carte des formations pour les ouvertures de nouvelles formations dans les Centres de Formation des Apprentis, par le biais des dotations apportées aux centres de formation, par le dispositif qu'elle met en place pour les aides aux apprentis, par les compléments apportés aux aides de l'État vers les employeurs des apprentis. En outre, le Conseil régional s'engage dans le développement de la qualité (accueil, relations aux entreprises, lutte contre le décrochage et les ruptures de contrats, obtention du diplôme visé, insertion, développement du numérique,...).

Depuis 2004, notre compétence dans le champ des formations sanitaires et sociales a été pleinement assumée dans le cadre de notre financement aux instituts de formation et de notre soutien aux étudiants. Le schéma des formations sanitaires et sociales 2017-2020 viendra compléter ses orientations.

En 2017, la Région, en lien avec ses partenaires, aura à adopter le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle. Ce contrat constitue un document stratégique majeur qui permettra de redéfinir et de prioriser les objectifs que nous nous assignons pour les 5 prochaines années dans le domaine de la formation. Il s'agit effectivement de tracer les orientations nous permettant de renforcer la capacité de l'appareil de formation et du système de l'accompagnement des personnes tout au long de la vie, à répondre aux défis de la Bretagne, ceux de l'immédiat comme ceux de demain. Il devra formaliser la mobilisation collective et coordonnée de l'ensemble des acteurs intervenant sur ce vaste champ pour assurer les transformations nécessaires à la Bretagne et les réponses aux attentes de nos concitoyens. L'enjeu de la gouvernance collective y sera majeur.

Dans le cadre du CPRDFOP, le schéma des formations sanitaires et sociales sera également arrêté, document majeur dans ce secteur notamment sur le versant programmatique pour la durée de ce mandat.

Enfin, dans la suite du CPRDFOP, la Région se dotera dans le courant de l'année 2017, d'un plan de développement de l'apprentissage afin de concrétiser notre objectif de 20 000 apprentis en 2020. A cet objectif quantitatif s'adossent de nombreuses orientations qualitatives poursuivant ainsi notre approche de l'apprentissage en tant que voie d'excellence de la formation initiale.

La Région inscrit pleinement son action dans l'objectif de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'École qui concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation. Dans le cadre des nouvelles compétences issues de cette loi, mais aussi récemment de la loi NOTRe, en matière de sectorisation des lycées, la démarche de structuration de la carte des formations initiales sous statut scolaire dans un objectif pluriannuel représente un des enjeux majeurs de la politique éducative régionale qui sera pleinement intégré dans le travail d'élaboration du CPRDFOP.

Dans cette démarche de structuration d'une offre cohérente entre les différentes voies de formations initiales, le développement de la fluidité des parcours entre les enseignements scolaire et supérieur est une des clés de réussite que la Région a la volonté de mettre en œuvre : le -3 /+3. La Région poursuivra en 2017 cet effort de structuration en recherchant avec les autorités académiques et les établissements de formation les moyens d'assurer une visibilité pluriannuelle sur les évolutions nécessaires des cartes de formation des lycées. En parallèle la recherche de labellisation des campus des métiers et des qualifications sera poursuivie.



## **L'ambition régionale pour les lycées.**

**Le volet immobilier de l'action régionale en faveur des lycées :** en 2016, la Région a adopté le schéma directeur immobilier des lycées publics afin d'adapter et d'améliorer le cadre bâti dans lequel s'exercent les compétences régionales en matière d'enseignement initial sous statut scolaire. Il s'agit d'adapter la structure immobilière des lycées, notamment pour répondre aux évolutions de la démographie lycéenne, mais aussi aux besoins en matière de restauration et d'hébergement, aux contraintes d'accessibilité et aux normes réglementaires en matière d'établissement recevant du public (ERP). A cette même session un plan d'actions sera présenté afin de permettre la programmation des investissements immobiliers nécessaires, dans un calendrier de réalisation qui tient compte des opérations déjà engagées et des ressources disponibles. Les moyens ouverts au budget primitif 2017 permettent d'engager les opérations nécessaires à l'accueil des effectifs attendus avec notamment deux lycées neufs lancés.

**Le volet des actions éducatives :** en 2016 la Région a souhaité renouveler son engagement auprès des jeunes en assignant au Conseil régional des jeunes et des apprentis (CRJ) de nouveaux objectifs. Le CRJ sera remobilisé suivant trois axes prioritaires pour qu'il soit un espace d'expression, de découverte, de formation, un carrefour d'échanges de pratiques liées à la vie dans les établissements scolaires et un lieu de construction de projets collectifs.

En matière de projets éducatifs, les actions phares de la Région comme Karta sont maintenues. L'année 2017 permettra, dans le cadre d'expérimentations avec des lycées volontaires, en réponse aux souhaits des équipes pédagogiques, de tester des modalités permettant plus de souplesse dans la construction de leurs projets. Les dispositifs favorisant la mobilité internationale des jeunes seront maintenus et la collaboration avec l'agence européenne « Erasmus + » développée afin d'augmenter le nombre de bénéficiaires d'une mobilité.

**Le volet accompagnement de la scolarité :** la Région a souhaité en 2016 promouvoir dans tous les lycées de Bretagne, la gestion mutualisée des collections de manuels scolaires afin de permettre à tous les élèves de disposer de collections en prêt gratuit. Cette action sera poursuivie en 2017 afin de permettre l'adhésion des lycées et des associations à cette démarche. En parallèle la mise à disposition des 1<sup>ers</sup> équipements pour les élèves en formations professionnelles qui demandent des matériels coûteux et l'incitation des lycées à gérer eux mêmes les achats collectifs de ces matériels remis aux élèves sont poursuivies en 2017.

**Le volet numérique :** la Bretagne s'engage dans le déploiement du numérique éducatif. L'enjeu en 2017 est de permettre à tous les lycées de disposer de débits confortables dans l'attente du déploiement du plan THD à l'horizon 2020. Dans le même objectif, la structuration de la maintenance informatique sera poursuivie, en lien avec les ressources académiques. En parallèle, et afin de poursuivre le déploiement de services et ressources numériques utiles aux enseignements, et dans le prolongement des précédents partenariats conduits avec l'Académie, la négociation d'une troisième convention avec les autorités académiques sera engagée dans le courant de l'année 2017.

L'allocation des ressources aux établissements scolaires, qu'elle soit humaine, avec les agents régionaux en lycées, financières, équipements ou immobilières, est réalisée dans une recherche constante d'efficience. Cette exigence, s'appuiera sur le dialogue de gestion avec les lycées afin d'affirmer la qualité de service rendu aux usagers et l'équité entre les différentes catégories d'établissements. En 2017, la démarche de concertation avec les lycées pour la mise en œuvre de la convention Région/EPLE permettra à la Région de faire connaître aux établissements les objectifs et les moyens alloués pour l'exercice des compétences régionales : patrimoine, accueil, restauration et hébergement, équipement et fonctionnement, numérique....pour l'essentiel, mais aussi logements de fonction, projets éducatifs.... Cette convention devra permettre aux établissements de disposer d'une synthèse des objectifs régionaux sur une période de 3 ans, afin d'organiser leur pilotage en conséquence. Ce conventionnement sera aussi l'occasion de mettre en place un dialogue de gestion conçu comme un dialogue « permanent » permettant de cerner au plus près les besoins et les problématiques spécifiques des établissements mais aussi d'y intégrer des objectifs d'évolution de la qualité du service.

Dans ce cadre, en 2017 la Région poursuivra la diffusion des référentiels « qualité » pour accompagner les missions des agents régionaux en établissement .

**Dans le cadre du plan alimentaire territorial,** la démarche d'amélioration des services de restauration des lycées sera engagée. Ce projet qui associe l'Etat en Région et les acteurs économiques (producteurs, transformateurs, distributeurs) comprend deux volets qu'il convient d'articuler : le volet économique avec la structuration de l'offre et les procédures de commandes publiques (produits locaux et circuits courts) et le volet « qualité de la restauration collective » qui concerne directement les services de restauration des lycées.

## **Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur.**

La démographie scolaire associée à un accroissement des taux de poursuite d'études dans les formations post-baccalauréat et les cursus des établissements supérieurs conduisent à observer une croissance constante de la population étudiante. Ainsi, entre 2010 et 2016, les effectifs de l'enseignement supérieur sont passés de 110 000 étudiants à 125 000. Le taux de croissance observé entre 2015 et 2016 est supérieur au niveau national +3,7% contre 3,2%. La Région s'attache par une politique partagée de développement de campus de proximité avec l'académie, par la définition de parcours cohérents (cyber ou biotechnologie), à offrir une lisibilité des parcours aux jeunes et aux familles. Par ailleurs, dans la définition des cursus de leur établissement, les acteurs universitaires veillent à la cohérence avec les priorités définies dans nos schémas antérieurs.

La Région, les collectivités territoriales concernées et le CNOUS ont programmé des opérations de modernisation de l'hébergement et de la restauration répondant aux besoins, cela dans le cadre du CPER 2015-2020. En parallèle, un effort important est consenti pour soutenir la modernisation des locaux universitaires.

La Région soutient les acteurs académiques dans leur démarche d'excellence. Le projet d'ISITE déposé par les acteurs rennais dénommé FORMUNIV et présélectionné pour être définitivement qualifié, constitue de ce point de vue un projet stratégique en termes scientifiques (sur les sujets Environnement/agro-agri et numérique). D'autres appels à projets susceptibles d'être publiés en 2017 relèvent d'enjeux du même type.

La recherche en Bretagne bénéficie d'un fort accompagnement régional en fonctionnement et investissement. Les thématiques des domaines d'innovation stratégiques sont largement couvertes comme l'e-éducation, les technologies de la santé, l'alimentation de demain, la santé et l'environnement, la cyber sécurité ou les sciences et technologies marines, effort essentiel tant en recherche fondamentale qu'en recherche appliquée.

De manière transverse, et au regard des résultats obtenus antérieurement, la Région soutient les acteurs de la recherche présentant des projets à l'échelle européenne.

S'agissant des infrastructures numériques, l'UBL bénéficiera des moyens nécessaires au financement des équipements selon l'échéancier défini antérieurement. S'agissant des contenus numériques et au regard des expressions de besoin formulées par les universités (UBO, UBS et de Rennes) des modalités spécifiques seront trouvées avec l'UBL pour prioriser les demandes de ces établissements. Enfin, le projet d'un data center, implanté à Rennes apparaît comme prioritaire pour répondre à diverses communautés scientifiques et aux enjeux posés par la nouvelle économie de la donnée.

## **Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne.**

La Région poursuivra en 2017 ses actions en faveur de la transmission des langues de Bretagne, breton et gallo, et le développement de leur usage dans la vie quotidienne. Elle maintiendra par ailleurs le niveau des aides à l'ensemble des acteurs de la transmission de la langue bretonne, en cohérence avec les engagements de l'Etat pour la croissance des ouvertures de filières bilingues et le recrutement de nouveaux enseignants. Enfin, pour faire suite aux rencontres régionales de la langue bretonne et aux assises du gallo tenues le 15 octobre et le 19 novembre 2016, les adaptations de la politique linguistique régionale seront proposées courant 2017. Les enjeux de la politique de développement des langues de Bretagne, breton et gallo, nécessitent également de poursuivre la mise en œuvre, aux côtés de l'Académie, de la politique de formation des enseignants bilingues et de la Convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne.

# La répartition des crédits

## Autorisations d'engagement

	AE				Total
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	6 493 300				6 493 300
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	601 000	9 454 000			10 055 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens					
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		200 000			200 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		5 630 000			5 630 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		20 000			20 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 770 000			1 770 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 195 000			31 195 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		33 350 000			33 350 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 440 000		12 625 000	14 065 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	48 300 000				48 300 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	30 366 000				30 366 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	53 580 500				53 580 500
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	10 130 000				10 130 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	108 727 000				108 727 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	42 600 000				42 600 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 466 350	180 000	5 149 650		6 796 000
	<b>302 264 150</b>	<b>83 239 000</b>	<b>5 149 650</b>	<b>12 625 000</b>	<b>403 277 800</b>

## Autorisations de programme

	AP				Total
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	20 000				20 000
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens		128 770 000			128 770 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		17 900 000			17 900 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		48 636 500			48 636 500
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 400 000			8 400 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		5 750 000			5 750 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		6 450 000		10 690 000	17 140 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	12 500 000				12 500 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales					
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			798 000		798 000
	<b>12 520 000</b>	<b>220 106 500</b>	<b>798 000</b>	<b>10 690 000</b>	<b>244 114 500</b>

## Crédits de paiement - Fonctionnement

	CPF				Total
	931	932	933	939	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	5 693 300				5 693 300
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	601 000	9 224 000			9 825 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens					
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		200 000			200 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		5 820 000			5 820 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics					
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		20 000			20 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		1 770 000			1 770 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 195 000			31 195 000
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés		33 350 000			33 350 000
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		1 390 000		11 515 000	12 905 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	44 800 000				44 800 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	28 550 000				28 550 000
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	52 908 200				52 908 200
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	9 780 000				9 780 000
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	90 379 000				90 379 000
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	42 400 000				42 400 000
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	1 318 751	180 000	5 297 249		6 796 000
	<b>276 430 251</b>	<b>83 149 000</b>	<b>5 297 249</b>	<b>11 515 000</b>	<b>376 391 500</b>

## Crédits de paiement - Investissement

	CPI				Total
	901	902	903	909	
<b>Assurer la relation formation emploi</b>					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	20 000				20 000
<b>Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne</b>					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées		100 000			100 000
<b>Améliorer le cadre bâti des lycées</b>					
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens		58 700 000			58 700 000
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés		17 900 000			17 900 000
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées		35 625 000			35 625 000
<b>Améliorer les équipements des lycées</b>					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics		8 300 000			8 300 000
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés		4 100 000			4 100 000
P.0308 Développer le numérique éducatif		5 750 000			5 750 000
<b>Améliorer le fonctionnement des lycées</b>					
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics					
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés					
<b>Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur</b>					
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		5 950 000		11 300 000	17 250 000
<b>Favoriser l'apprentissage</b>					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	10 050 000				10 050 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement					
<b>Assurer les formations sanitaires et sociales</b>					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	8 143 000				8 143 000
<b>Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux</b>					
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales					
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable					
<b>Développer les langues de Bretagne</b>					
P.0318 Développer les langues de Bretagne			798 000		798 000
	<b>18 213 000</b>	<b>136 425 000</b>	<b>798 000</b>	<b>11 300 000</b>	<b>166 736 000</b>

## Programme 301 > Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

Le renforcement des compétences de la Région, en matière de formation, est confirmé par la responsabilité nouvelle en matière de carte des formations mais également par le repositionnement du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Le CPRDFOP, qui sera finalisé en 2017, propose un périmètre global qui fait de la Région le pivot d'un continuum allant de la formation initiale jusqu'à l'accompagnement vers l'emploi.

	BP 2017
AP	20 000 €
AE	6 493 300 €
<b>Total</b>	<b>6 513 300 €</b>
CPI	20 000 €
CPF	5 693 300 €
<b>Total</b>	<b>5 713 300 €</b>

Le système d'observation et la démarche de concertation qui ont contribué aux travaux d'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales s'élargiront ainsi en 2017 à la formation continue et participeront à la définition d'une stratégie globale d'évolution de l'offre de formation professionnelle en Région.

L'amélioration de l'accompagnement de tous les publics vers l'emploi est un défi permanent qui repose sur une meilleure prise en compte des situations individuelles et sur l'organisation d'un service universel accessible à tous et tout au long de la vie. La coordination des acteurs délivrant un ou plusieurs niveaux de service du conseil en évolution professionnelles (CEP), proposée par la Région dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO), facilite la mise en œuvre de ce service universel et contribue à renforcer la compétence des différents professionnels. La demande de délégation emploi complète le souhait régional d'une coordination des différents acteurs.

L'opérationnalité de ce nouveau service demande à être confirmée, en mobilisant les réseaux régionaux et en accompagnant chaque structure, au plus près du territoire.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'observation de la relation emploi-formation**
  - I.1 Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale
  - I.2 Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
- II. Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)**
- III. Mettre en place le service public régional de l'orientation**
  - III.1 Accompagner les réseaux régionaux
  - III.2 Développer la professionnalisation et l'ingénierie
  - III.3 Faciliter l'information des publics
  - III.4 Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
- IV. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**

### > Actions par objectif

#### **I. Développer l'observation de la relation emploi-formation**

##### *I.1. Garantir une démarche structurelle d'observation à l'échelle régionale*

Le Groupement Relation Emploi Formation, en tant que GIP État-Région, assure une double mission d'observation emploi-formation ainsi que d'information sur la formation et la certification, en appui aux travaux conduits par la Région. Dans le cadre de son programme d'activité, défini annuellement, il conduit la réalisation d'études et d'enquêtes participant à la production d'outils d'aide à la décision pour la définition

des politiques régionales en matière de formation professionnelle ; il intervient également en appui à leur déclinaison opérationnelle, plus particulièrement par la mobilisation de ressources en matière d'information.

Dans la continuité de ses missions, le GREF participera au déploiement du SPRO (mise à disposition de données socio-économiques) et assurera la mise en œuvre d'enquêtes sur l'insertion professionnelle des publics ayant bénéficié de formations relevant de la compétence de la Région.

### *I.2. Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires*

En complément des travaux du GREF et afin de répondre à des problématiques spécifiques, identifiées tant au niveau régional que territorial, la Région pourra participer au financement d'études :

- par l'attribution de subventions régionales à des projets d'études-actions proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans le cadre d'appels à projets au titre du Contrat de Plan Etat Région ;
- dans le cadre de marchés d'études, quand la Région souhaite disposer d'avis d'opportunité, d'études approfondies ou d'autres éléments d'analyse nécessaires à la prise de décision régionale sur des dossiers spécifiques ;
- par l'attribution de subventions régionales à des projets proposés par des partenaires locaux ou sectoriels, dans une logique d'expérimentation ou pour l'approfondissement d'une question stratégique pour la Région.

## **II. Assurer la gouvernance de la préparation du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP)**

### *II.1. Conduire l'élaboration du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CREFOP)*

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale prévoit que l'élaboration du CPRDFOP soit conduite au sein du comité régional de l'emploi et de la formation professionnelle (CREFOP), confirmant ainsi son rôle d'instance quadripartite de coordination entre les acteurs de l'orientation, de la formation professionnelle et de l'emploi au niveau régional.

En 2017, dans le prolongement des travaux préparatoires conduits en 2016, les membres du CREFOP Plénier seront associés à des groupes de travail thématiques qui permettront la mise en débat des enjeux, et participeront, à ce titre, à l'identification des axes prioritaires ainsi qu'à la mise en synergie des actions, au service du projet régional partagé porté par le CPRDFOP.

Afin d'inscrire pleinement ces travaux dans une perspective d'engagement quadripartite, le Bureau du CREFOP sera étroitement associé à l'organisation et à la mise en œuvre de l'ensemble de la démarche .

### *II.2. Associer les acteurs régionaux et territoriaux à la préparation du CPRDFOP, dans le cadre d'une démarche transversale « économie-emploi-formation »*

En complément de la concertation conduite au sein du CREFOP, qui a vocation à définir et à prioriser les enjeux à retenir dans le cadre du CPRDFOP, la Région mobilisera les acteurs régionaux dans le cadre d'une concertation élargie, afin d'approfondir la réflexion sur certaines thématiques et débattre, avec eux, des modalités de déclinaison opérationnelle.

De plus, en lien avec la demande exprimée par les partenaires et au regard des compétences de la Région en matière de développement économique, la préparation du CPRDFOP s'inscrira en articulation avec les orientations régionales en matière de développement économique, telles que définies dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), favorisant ainsi un continuum « économie-emploi-formation ».

## **III. Mettre en place le service public régional de l'orientation**

### *III.1. Accompagner les réseaux régionaux*

L'implication des réseaux régionaux partenaires est indispensable à la mise en œuvre du service public régional de l'orientation.

La Région apportera son soutien aux réseaux qui en exprimeraient le besoin, dans le but de mieux accompagner leurs structures dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation (structuration du réseau, soutien à la coordination et à l'animation du réseau ...).

La Région soutiendra la plate-forme d'accueil et d'information du Fongécif Bretagne qui participe à l'offre de service dématérialisée de l'accueil personnalisé et individualisé.

La Région poursuivra son soutien à l'Association régionale des missions locales (ARML) afin d'animer le réseau des professionnels des missions locales et d'accompagner notamment chaque mission locale dans la mise en œuvre de l'accueil personnalisé et individualisé (API) et du Conseil en évolution professionnelle. En lien avec le plan régional de professionnalisation des acteurs du service public régional de l'orientation, la Région favorisera la mise en œuvre du programme régional de formation des personnels des missions locales.

### *III.2. Développer la professionnalisation et l'ingénierie*

Pour assurer pleinement sa compétence de coordination des acteurs membres du service public régional de l'orientation, et pour garantir la mise en œuvre d'un accueil personnalisé et individualisé et d'un conseil en évolution professionnelle, la Région proposera, en lien avec chaque réseau et structure, des actions d'ingénierie et de professionnalisation. Elle favorisera par ailleurs des actions partenariales locales visant à améliorer le service rendu aux personnes.

La Région entend actionner plusieurs leviers pour accompagner les structures dans la mise en œuvre concrète de ce service en 2017:

- mettre à disposition des professionnels des outils de connaissance sur l'environnement socio-économique,
- accompagner de manière personnalisée, pour tenir compte de leurs organisations propres, les structures qui souhaitent s'engager dans une démarche qualité interne visant à améliorer les pratiques. La Région s'attachera notamment à soutenir tout projet prenant en compte la parole des usagers,
- développer la professionnalisation et permettre aux professionnels des différents réseaux de s'enrichir des expériences des autres partenaires et d'échanger sur leurs pratiques,
- soutenir des actions partenariales locales visant à favoriser une mise en œuvre du service sur les territoires. La Région soutiendra en particulier, au regard des résultats de l'expérimentation conduite par le Fongécif en 2016, les projets visant à organiser des espaces de concertation permettant de recueillir les avis et propositions des bénéficiaires directs du service public régional de l'orientation dans un souci d'amélioration du service rendu.

La réflexion sur l'évaluation sera poursuivie en 2017. Il s'agira notamment de définir, de manière concertée avec les partenaires du service public régional de l'orientation et en lien avec le CREFOP, des indicateurs permettant de suivre quantitativement les bénéficiaires de l'accueil individualisé et personnalisé et du conseil en évolution professionnelle.

Par ailleurs, la Région poursuivra les travaux menés dans le cadre européen au sein de l'association EARLALL, et notamment dans le cadre du projet européen ERASMUS + intitulé BRIDGE. En partenariat avec la Suède et l'Allemagne, ce projet vise à repérer des bonnes pratiques en matière de services d'orientation à destination des publics de faible niveau de qualification. Dans ce cadre, un colloque qui associera les partenaires européens et les partenaires bretons du SPRO, sera organisé en Bretagne, début 2017.

### *III.3. Faciliter l'information des publics*

- *Construire une offre de services dématérialisés*

La réflexion sur l'offre de services dématérialisés est toujours en cours et devrait aboutir en 2017 .

En complémentarité de l'accueil personnalisé et individualisé, proposé dans chaque structure membre du service public régional de l'orientation, il s'agit de construire une plateforme numérique regroupant les réponses aux premières interrogations d'orientation liées aux métiers, aux formations et à l'emploi posées par tout type de public. Cette plateforme sera accessible au grand public et constituera également un outil de travail pour les acteurs du service public régional de l'orientation.

- *Soutenir des actions d'information sur les métiers et les formations*

La Région soutiendra les manifestations d'information sur les métiers et les formations, selon une nouvelle charte qualité qui sera définie en lien avec le CREFOP.

La Région accompagnera la délégation bretonne des Olympiades des Métiers, aux sélections nationales prévues à bordeaux en mars 2017. Cette délégation sera constituée des 38 jeunes médaillés d'or et des 30 jurés bretons retenus par les experts nationaux. La préfiguration de l'édition 2018 des Olympiades mobilisera également la Région dès cette année 2017.

- *Communiquer sur le service public régional de l'orientation*

La communication en direction des différents acteurs et des relais de proximité accueillant du public, sera une priorité pour 2017. Des supports d'information, permettant de favoriser un accès aux services offerts, seront produits.

L'accompagnement des structures à la mise en œuvre réelle d'un accueil personnalisé et individualisé et d'un conseil en évolution professionnelle, de qualité, se poursuit. Cette mise en œuvre est un préalable à toute campagne de communication vers le grand public.

#### *III.4. Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs*

La Région assure désormais la coordination des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

Elle entend actionner plusieurs leviers pour accompagner les plateformes dans la mise en œuvre concrète, d'un repérage et d'un accompagnement de qualité des décrocheurs :

- appui au fonctionnement des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD) afin d'assurer une réelle prise en charge des décrocheurs : aide à l'acquisition de matériel informatique en tant que de besoin et appui administratif afin d'améliorer le suivi des jeunes et de décharger les responsables pour qu'ils puissent se consacrer entièrement au travail d'accompagnement.
- développement qualitatif de l'accompagnement : soutien à des actions expérimentales et innovantes, de prise en charge des jeunes accompagnés au sein de ces plateformes.

### **IV. Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire**

Au regard des engagements pris dans le cadre du service public régional de l'orientation, la Région soutient les services apportés par le réseau des missions locales afin d'assurer une sécurisation des parcours des jeunes les plus vulnérables.

Considérant que l'accès à une qualification demeure le moyen le plus sûr pour obtenir un emploi durable, la Région propose une offre de services, principalement incarnée par le dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP), au bénéfice des jeunes les plus en difficulté. Pour rappel, le DRIP a fait l'objet, en 2016, d'une évolution importante de ses prestations de formation afin de mieux répondre notamment aux besoins des jeunes.

Les missions locales facilitent la construction du parcours de chaque jeune, en fonction de sa situation, et l'accompagne jusqu'à son insertion dans l'emploi. Pour ce faire, elles assurent une utilisation optimale des dispositifs d'accompagnement proposés par les financeurs (Etat, Région) en fonction des problématiques rencontrées par les jeunes.

En 2017, et dans l'optique de mieux sécuriser les parcours de formation, la Région mettra en œuvre une nouvelle modalité financière d'accompagnement des jeunes, évolution de l'actuel Chèque mobilité. Cette aide à la formation, en lien avec les Fonds d'aides aux jeunes, permettra aux jeunes les plus en difficulté de faire face aux dépenses occasionnées par le démarrage d'une formation et relatives à la mobilité, à l'hébergement ou à l'équipement.

Par ailleurs, la Région apportera un soutien financier pour permettre le suivi des parcours des jeunes accueillis dans toutes les missions locales grâce au logiciel « I milo ».



Tableau n° 1 : Niveau d'accueil des jeunes les moins qualifiés					
	2013	2014	2015	2016	2017 (cible)
Part des jeunes actifs de niveau infra IV	52%	52%	52%	52 %	52 %
Nombre de jeunes suivis par conseiller technique	184	182	155	154	154

Tableau n° 2 : Accès à la qualification					
	2013	2014	2015	2016	2017 (cible)
Nombre de jeunes entrés en qualification (alternance, PBF)	5 033	4 975	4 600 (estimation)*	5 240 (estimation)*	5 200

\*:Le nouveau logiciel de suivi des parcours des jeunes, l Milo, déployé en 2015 dans les Missions locales, rencontre de nombreux dysfonctionnements ne permettant pas d'obtenir des données fiables depuis 2015.

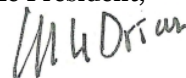
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 301 « Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 20 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 493 300 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 20 000€ ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 693 300€.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 302 > Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des démarches éducatives menées au sein des lycées bretons, la Région poursuit l'action Karta Bretagne. Son objectif est de créer un effet de levier pour les projets portés par les équipes pédagogiques en lien étroit avec l'ouverture citoyenne des lycéens bretons. Le Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ), au cours de ce septième mandat, participera plus activement aux politiques régionales actuelles ou futures en lien avec les élus « adultes » en responsabilité.

	BP 2017
AP	100 000 €
AE	10 055 000 €
<b>Total</b>	<b>10 155 000 €</b>
CPI	100 000 €
CPF	9 825 000 €
<b>Total</b>	<b>9 925 000 €</b>

Grâce à son dispositif de mobilité collective et à ses bourses de mobilité individuelle, la Région accompagne chaque année plus de 3 000 apprenants pour des séjours à objectif professionnel en Europe et à l'international. Ces mobilités jouent un rôle essentiel dans le cursus des jeunes bretons : au-delà de l'expérience professionnelle qu'elles leur permettent d'acquérir, elles sont un vecteur reconnu de développement des compétences transversales (autonomie, confiance en soi, esprit d'initiative, créativité ...). Elles contribuent à la qualité des formations et favorisent l'insertion sur le marché du travail des jeunes bretons.

La Région demeure par ailleurs un acteur clé de la dynamique régionale autour de la mobilité : co-animatrice avec l'Etat du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB), cheffe de file depuis 2015 du consortium de mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ pour le compte d'une dizaine d'établissements en formation sanitaire et sociale, organisatrice de rencontres annuelles de mutualisation et de partage pour les établissements de formation bretons... Elle est également à l'initiative de la déclinaison bretonne du réseau des « développeurs » de la mobilité (réseau de soutien à l'ingénierie des porteurs de projets Erasmus+) et pilote avec l'Etat une expérimentation visant à développer l'accueil de jeunes volontaires européens et internationaux dans les établissements de formation. En 2017, les 30 ans d'Erasmus+ seront un temps fort de l'animation régionale.

Enfin, la Région poursuit l'évolution initiée en 2016 relative à la politique régionale de soutien à l'acquisition des manuels scolaires et du premier équipement professionnel. La démarche d'achat global et mutualisé sera de nouveau encouragée auprès des lycées et associations ou coopératives scolaires afin de réduire la participation financière de toutes les familles.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

- I.1 Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées
- I.2 Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons
- I.3 Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer le lien avec le milieu économique

### II. Développer la mobilité internationale des apprenants

- II.1 Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région
- II.2 Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international
- II.3 Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation
- II.4 Informer les jeunes bretons

### III. Promouvoir les initiatives associatives, et soutenir les familles

- III.1 Soutenir les projets éducatifs associatifs
- III.2 Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels

## > Actions par objectif

### I. Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens

#### I.1. Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne des lycéens

##### I.1.1. Contribuer au projet éducatif global de l'établissement

L'action régionale « Karta Bretagne » permet l'accompagnement de la dynamique éducative des établissements secondaires bretons autour de cinq axes thématiques :

- Santé et qualité de vie;
- Développement durable et agenda 21;
- Ouverture des jeunes au monde;
- Éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques;
- Égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations.

Le calendrier de dépôt des projets est maintenu sur trois dates (juin, octobre et décembre) permettant notamment aux établissements de mettre en œuvre leurs projets dès la rentrée scolaire s'ils les déposent en juin.

Des actions expérimentales ciblées, en lien étroit avec chacun des cinq axes de Karta Bretagne, pourront être lancées au cours de cette année en fonction des priorités politiques (par exemple, l'action « les volontaires cinéma et citoyenneté » en lien avec la politique culturelle de la Région).

A l'instar du thème de la mobilité internationale des apprenants, la Région se positionne comme un acteur fédérateur et facilitateur de rencontres et de partages d'outils. Ainsi, après la rencontre visant à sensibiliser des lycées à l'économie sociale et solidaire en 2016, la Région proposera un autre rendez-vous associant les personnels des lycées bretons et les acteurs associatifs sur une thématique citoyenne. Les outils facilitateurs pour la création d'un projet (les bonnes pratiques pour les résidences d'artistes en milieu scolaire et le guide pour les structures ressources) seront actualisés et diffusés auprès des lycées bretons.

Indicateur 1 : Karta Bretagne - Répartition des actions par axe						
Année 2015-2016	Santé Qualité de vie	Développe- ment durable et agenda 21	Ouverture des jeunes au monde	Sensibilisa- tion arts, culture, sciences, techniques	Égalité fille garçon, lutte contre les discrimina- tions	Total
Budget alloué (en K€)	126	237	723	936	84	2 106

D'une manière générale, le financement de l'ensemble des actions d'informations nécessaires à la mise en œuvre des objectifs généraux de la mission III pour la partie formation initiale (plaquettes d'informations spécifiques, manifestations, actions d'information et de formation ...) est intégré à ce programme ainsi que les actions relevant des politiques transversales (agenda 21 et égalité femmes- hommes).

##### I.1.2. Inciter les lycéennes et lycéens à s'engager dans les actions d'ouverture culturelle et artistique

La Région accompagne également les lycées dans l'ouverture culturelle offerte à leurs élèves en leur proposant une implication dans des événements culturels bretons.

Le concours de critique littéraire organisé en relation avec l'association Bruit de lire est reconduit avec, d'une part, le souhait de continuer le lien avec des lycées des régions européennes partenaires (Saxe et Wielkopolska) et, d'autre part, la volonté de faire évoluer, après cinq ans d'existence, les tables rondes départementales mises en œuvre dans quatre lycées bretons avec les acteurs de la chaîne du livre.

La journée « lycéens et apprentis » du festival Étonnants voyageurs est également poursuivie en permettant une optimisation du parcours des jeunes entre rencontre littéraire, expositions et documentaire.

#### I.2. Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons

Le sixième Conseil régional des jeunes, lycéens et apprentis de Bretagne (CRJ) s'est terminé en mai 2016 avec la réalisation d'outils pédagogiques à l'attention des jeunes et des équipes éducatives des lycées sur

différents thèmes : la lutte contre les discriminations, la fête, le gaspillage alimentaire en restauration scolaire... Dans le cadre du nouveau CRJ 2016/18, une évolution de son contenu a été initiée afin de permettre une plus grande implication des jeunes, en tant qu'experts d'usage, dans les politiques régionales mises en œuvre. Ainsi, en 2017, des travaux avec les jeunes élus seront conduits dans différents domaines, permettant une contribution réelle des élu-es du CRJ à la politique publique régionale.

<b>Indicateur 2 : CRJ - taux de présence des jeunes élus et des établissements représentés</b>		
	<b>2014-16 6<sup>e</sup> Mandat Réalisation</b>	<b>2016-18 7<sup>e</sup> Mandat Prévision</b>
<b>CRJ - taux de présence des jeunes élus (nombre de réunions)</b>	Jeunes élus : 61 % (14 réunions) Établissements : 77 % (14 réunions)	Jeunes élus : 70% (14 réunions) Établissements : 70% (14 réunions)

### *I.3. Valoriser les filières professionnelles et technologiques des lycées*

#### *I.3.1. Favoriser la mise en œuvre d'une démarche qualité dans les lycées à sections professionnelles et technologiques*

La démarche Qualycée permet aux lycées professionnels et technologiques volontaires de développer une démarche qualité et de développement durable au sein de leurs ateliers. Cette mise en œuvre d'un système d'amélioration continue est valorisée par l'attribution d'un label d'une durée de trois ans. Cette démarche s'inscrit en cohérence avec le label « lycée des métiers » délivré par le Rectorat.

En 2017, la Région continuera son travail de facilitateur de la démarche Qualycée à travers la pérennisation de ses rencontres de mutualisation à l'attention des 52 lycées en cours de démarche ou labellisés, l'actualisation, la diffusion de son guide de bonnes pratiques et enfin l'ouverture de son nouvel espace collaboratif inter-lycées.

Afin de faciliter la mise en œuvre de la démarche, un accompagnement financier est également prévu en investissement pour l'achat de petits équipements permettant de prendre en compte rapidement les attentes en terme de sécurité et de développement durable. Ce financement est plafonné à 50 % pour les établissements privés.

#### *I.3.2. Favoriser l'approche du milieu professionnel*

Suite à l'accord cadre signé en octobre 2015 avec le Rectorat, la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire) et l'ESPER (Economie sociale partenaire de l'école de la République), la Région a mis en œuvre une réunion d'échanges avec les lycées bretons en novembre 2016 afin de faciliter l'appréhension de l'économie sociale et solidaire chez les jeunes. Un programme d'actions associant l'ensemble des partenaires dont la Région sera mis en place en 2017.

L'implication de la Région dans le concours académique « Une entreprise dans votre lycée » sera poursuivie, cette action répondant aux objectifs de découverte du monde économique et de développement de l'esprit d'entreprise. Il s'agit d'apporter un accompagnement aux équipes participantes et à l'organisation de la journée de clôture, notamment par la remise de prix.

Parallèlement, d'autres actions originales répondant à cet objectif pourront être accompagnées selon des modalités proposées en Commission permanente.

## **II. Développer la mobilité internationale des apprenants**

### *II.1. Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région*

#### *II.1.1. Faciliter les partenariats à l'étranger*

Il s'agit d'encourager les recherches de partenaires et la préparation des mobilités collectives des centres de formation d'apprentis, des établissements de formation sanitaire et sociale et des établissements de formation continue. Ces mobilités, préalables à l'organisation de séjours à l'étranger, participent à l'ouverture internationale des établissements et sont l'une des garanties du bon déroulement des séjours des apprenants (identification et sélection des entreprises d'accueil, préparation des conditions logistiques ...). Ce dispositif très apprécié est l'une des garanties du bon déroulement des mobilités et de la qualité des partenariats.

Indicateur 1 : Évolution du nombre de recherches de partenariat soutenues						
	2012	2013	2013-14	2014-15	2015-16	Prévision 2016-2017
Nombre de recherches de partenariat	8	18	12	10	12	12

### II.1.2. Soutenir les initiatives collectives

La Région accompagne les mobilités collectives des apprentis, des élèves/étudiants de formation sanitaire et sociale et des stagiaires relevant de ses dispositifs de formation continue. Ces séjours, portés par l'établissement de formation, doivent avoir un caractère professionnel en relation avec la qualification préparée. Ce dispositif encourage très fortement les mobilités collectives des élèves de niveaux V et IV : cette première expérience de mobilité doit permettre aux jeunes bénéficiaires d'envisager petit à petit des mobilités plus longues, plus éloignées et dans une situation de plus grande autonomie.

Indicateur 2 : Nombre de bénéficiaires des aides collectives à la mobilité						
	2012	2013	2013-14	2014-15	2015-2016	Prévisions 2016-2017
Nombre de personnes	1 470	1 618	1 337	1 057	929	950
% de femmes	49,8 %	44,75 %	52 %	48 %	40 %	50 %

Le nombre de bénéficiaires de ce dispositif est en baisse depuis le début de l'année scolaire 2014-2015 : les publics des niveaux les plus élevés n'y sont désormais plus éligibles mais peuvent cependant bénéficier de bourses régionales pour des mobilités individuelles. Les centres de formation d'apprentis ont également déposé moins de dossiers en 2015-16 que les années précédentes (pas de reconduction cette année des dossiers concernant les esthéticiennes et les coiffeuses, expliquant le pourcentage plus faible de bénéficiaires féminines).

### II.2. Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international

Le dispositif « Jeunes à l'international » s'adresse aux lycéens professionnels / étudiants / apprentis du supérieur / élèves-étudiants de formation sanitaire et sociale, souhaitant réaliser des stages professionnels ou des séjours d'études à l'étranger. Conformément au règlement d'attribution du dispositif, voté à la Commission permanente de mai 2015, les candidats doivent être inscrits dans un établissement d'enseignement breton et suivre leurs études en Bretagne. La mobilité à l'étranger peut être facultative ou obligatoire mais doit nécessairement avoir lieu dans le cadre du cursus scolaire ou universitaire. Un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif est présenté chaque année en Commission permanente. Ce dispositif est aujourd'hui entièrement dématérialisé, toutes les demandes de bourses étant déposées via un Extranet.

#### II.2.1. Soutenir les projets individuels pré-bac

La Région contribue à la valorisation des filières professionnelles en soutenant la réalisation de stages à l'étranger pour les élèves en formation dans ces filières. Une bourse individuelle forfaitaire d'un montant de 460 € est attribuée par bénéficiaire, pour des stages à l'étranger d'au moins 4 semaines consécutives (26 jours).

Indicateur 3 : Nombre de bénéficiaires pré-bac d'une aide à la mobilité individuelle						
	2012	2013	2013-14	2014-15	2015-16	Prévisions 2016-2017
Nombre d'élèves bénéficiaires	695	679	646	728	634	630

Les établissements dynamiques à l'international sollicitent de plus en plus les fonds européens du programme Erasmus+ qui permettent des bourses individuelles plus conséquentes. Ainsi, les Maisons Familiales Rurales, les établissements agricoles publics, les établissements de formations sanitaires et sociales se sont organisés en réseau pour mobiliser des fonds Erasmus+ et sollicitent moins la Région.

#### II.2.2. Soutenir les projets individuels post-bac

La Région accompagne les mobilités de stage ou d'études des étudiants en BTS, DUT, Licence, Master et Diplômes d'État des secteurs sanitaires et sociaux, qu'ils soient en formation initiale ou en apprentissage. Un plafond de revenus fixé à 30 000 € de quotient familial (Revenu Brut Global / Nombre de parts) conditionne l'éligibilité des étudiants à cette bourse. Le montant perçu augmente en fonction de la durée passée à l'étranger et des ressources du candidat : la bourse est en effet majorée pour les étudiants boursiers sur critères sociaux de l'Etat. Les étudiants en situation de handicap bénéficient également d'une aide complémentaire.

<b>Indicateur 4 : Nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide régionale à la mobilité individuelle</b>						
	2012	2013	2013-14	2014-15	2015-16	Prévisions 2016-17
Nombre de séjours individuels financés	1 080	1 283	1 303	1 449	1 610	1 500
Nombre d'étudiants boursiers bénéficiaires	/	/	602 (46%)	661 (46%)	738 (46%)	750 (50%)

Depuis la rentrée 2015, la Région mène une action spécifique dédiée au développement des mobilités européennes pour les étudiants et personnels des établissements de formation sanitaire et sociale : elle porte un projet européen dans le cadre du programme Erasmus+ intitulé B-MOUVE (Bretagne – Mobilité Ouverture Vers l'Europe). Ce projet s'est élargi en 2016 aux élèves de formation sanitaire et sociale. 18 étudiants et 6 formateurs en ont bénéficié en 2015-2016 (subvention européenne : 35 000 €); 40 élèves, 35 étudiants et 40 formateurs devraient en bénéficier en 2016-17 (subvention européenne : 100 000 €).

En 2017, la Région souhaite mobiliser davantage de fonds Erasmus+ au bénéfice de nouveaux publics en concertation avec les établissements et les institutions concernés, en particulier le portage d'un nouveau consortium à l'attention des étudiants en BTS.

### *II.3. Encourager l'accueil de jeunes européens et internationaux dans les établissements de formation*

Fin 2015, la Région a initié, en lien avec l'Etat (Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et Académie-Délégué académique aux relations européennes et internationales), une expérimentation visant à développer l'accueil de jeunes en Service Volontaire Européen (SVE) dans les lycées bretons. Les objectifs de ces accueils sont de contribuer à la dynamique internationale des établissements, de développer des projets spécifiques en lien avec l'interculturalité et la citoyenneté européenne, de stimuler la mobilité sortante des jeunes et de construire de nouveaux partenariats internationaux. Cette expérimentation s'appuie sur des structures de coordination (Bureau Information Jeunesse, Foyers de jeunes travailleurs, associations d'éducation populaire ...) qui accompagnent les établissements dans leurs projets d'accueil.

En 2016, la Région a formalisé son soutien aux établissements et/ou aux structures de coordination qui s'engagent dans des projets d'accueil de jeunes volontaires européens et internationaux dans le cadre des dispositifs « Service Volontaire Européen » d'Erasmus+ ou du service civique. 11 volontaires sont ainsi accueillis dans des lycées bretons depuis la rentrée scolaire 2016. Ces projets seront développés en 2017 pour atteindre 20 accueils.

### *II.4. Informer les jeunes bretons*

La Région poursuivra son accompagnement financier au développement d'un service d'information auprès des jeunes bretons, en tenant compte des dispositions de la loi "égalité et citoyenneté".

Suite au Comité régional de la mobilité (COREMOB) de décembre dernier et dans le cadre du Service public régional de la mobilité, une attention particulière sera portée à l'ouverture à la mobilité internationale dans le cadre de l'accompagnement personnalisé et individualisé (API) proposé aux jeunes bretons.

## **III. Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles.**

### *III.1. Soutenir les projets éducatifs associatifs*

La Région pourra soutenir des projets éducatifs innovants, portés par les lycées ou des associations, s'appuyant notamment sur le réseau des associations scolaires et parascolaires pour développer des projets éducatifs ciblés, notamment le soutien scolaire, à destination des publics en difficultés.

### *III.2. Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des collections de manuels scolaires.*

Le Conseil régional de Bretagne a souhaité à la rentrée 2016-2017 proposer aux lycées bretons publics comme privés de s'inscrire dans un dispositif de gestion collective des manuels scolaires. L'objectif poursuivi est bien évidemment de soutenir les familles, les coûts d'acquisition étant parfois très significatifs tout en évitant un saupoudrage qui n'assure pas l'équité entre les familles. L'efficacité des contributions publiques sur cette politique doit, collectivement, rester notre objectif.

Le bilan global définitif de cette première rentrée scolaire 2016 ne sera connu qu'au cours du premier trimestre 2017, sachant que la Région recevait encore fin décembre 2016, des lycées et associations qui ont

conventionné avec la Région, leurs bilans financiers de la campagne 2016 permettant de verser les soldes et que la campagne des aides individuelles aux élèves boursiers via l'extranet dédié n'a été clôturée que le 9 décembre 2016.

Il est cependant déjà possible d'indiquer que les réseaux des établissements privés sous contrat d'association, (CAEC, CNEAP-Bretagne et FRMFR) se sont très majoritairement mobilisés pour ce conventionnement : fin décembre 2016, 110 établissements privés sur 138 ont déjà retourné les conventions signées, soit 79,7 %. Il est attendu pour début 2017 que la majorité de ces établissements retournent les conventions.

Pour les réseaux des établissements publics, les retours de conventions sont plus faibles : 65 lycées sur les 105 « sites », soit 58 % pour les manuels scolaires et 4 établissements pour le 1<sup>er</sup> équipement uniquement.

Parmi ces lycées publics, 31 ont été couverts par une association. Il est également à noter que la totalité des lycées agricoles et maritimes ont mis en place une organisation adaptée. Pour les lycées professionnels de l'éducation nationale 18 sur 38, soit 47 % ont renvoyé une convention de gestion mutualisée des collections alors que 27 lycées EGT et Polyvalents sur les 60, soit 45 %, ont conventionné.

Le dispositif mis en place en 2016 sera maintenu en 2017, l'objectif étant de confirmer les évolutions décidées, tout en simplifiant et consolidant le dispositif. La diffusion des « bonnes pratiques » déjà observées dans de nombreux établissements, autant privés que publics, pour la gestion mutualisée des collections fera l'objet d'échanges avec les tutelles académiques, les chefs d'établissements et leurs adjoint-gestionnaires.

Il convient donc de poursuivre une politique incitative vers les établissements pour organiser cette gestion mutualisée des collections, seule à même de permettre d'atteindre l'objectif de mise à disposition gratuite des collections de manuels scolaires pour tous les niveaux. Cette incitation sera conduite en partenariat avec les autorités de tutelles des lycées comme en 2016.

Ainsi, après avoir dressé le bilan de la campagne 2016 et consulté à nouveau l'ensemble des partenaires et représentants concernés par la gestion des collections de manuels scolaires, la Région poursuivra en 2017 tous ses efforts pour inciter les lycées, coopératives et associations scolaires, associations de parents d'élèves à poursuivre dans cette voie de la mutualisation des collections de manuels pour permettre le prêt gratuit aux familles.

### *III.3. Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels.*

En complément des aides de l'Etat pour les élèves boursiers, la Région souhaite poursuivre son dispositif d'aide individuelle en faveur des lycéens inscrits en lycées professionnels, dans une formation de niveau V (CAP) ou IV (bac professionnel) pour acquérir leurs équipements spécifiques coûteux lié à la formation dispensée. Ces aides seront harmonisées avec celles existantes pour les apprentis.

Enfin, l'action destinée aux lycéens inscrits dans une formation navigante au sein des établissements maritimes bretons avec le financement des vêtements à flottabilité intégrée (VFI) se poursuit également à la rentrée 2017.

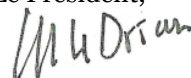
## **> Projet de délibération**

**Je vous propose sur le programme 302 « Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 100 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 10 055 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 100 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 9 825 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 303 > Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens

BP 2017

Ce programme a pour objectif d'adapter le cadre bâti des lycées aux évolutions à la fois des formations, que ce soit des référentiels ou de la structure pédagogique des lycées mais aussi de la démographie lycéenne.

Le schéma directeur immobilier (SDI) voté en décembre a fixé la méthode : les critères et les axes permettant d'organiser les mises en chantier dans les lycées publics.

Sur ces champs, la concertation avec les autorités académiques et les chefs d'établissement doit permettre de déterminer les actions à entreprendre pour répondre aux attentes de la communauté éducative.

Ce programme constitue une priorité forte pour la collectivité. Avec le SDI et le plan d'action 2017-2018, la méthode et les priorisations sont faites. L'évolution de la capacité d'investissement proposée ici traduit concrètement l'engagement régional pour faire évoluer et maintenir le patrimoine immobilier des lycées.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs**
  - I.1 Construire de nouveaux lycées
  - I.2 Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants
- II. **Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers**
  - II.1 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
  - II.2 Améliorer l'accès aux ressources numériques
  - II.3 Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

AP	128 770 000 €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>128 770 000 €</b>
CPI	58 700 000 €
CPF	- €
<b>Total</b>	<b>58 700 000 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs

##### I.1. Construire de nouveaux lycées

Pour répondre à l'évolution des effectifs, la construction de deux nouveaux lycées a été lancée :

- à Liffré (35) pour une capacité d'accueil de 1200 élèves susceptible d'évoluer jusqu'à 1500 élèves. Il s'agit d'un établissement d'enseignement général et technologique doté d'un service de restauration pour un coût prévisionnel de 46 M€. La livraison est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2020 au plus tard ;
- à Ploërmel (56) pour une capacité d'accueil de 750 à 900 élèves. Il s'agit d'un établissement d'enseignement général et technologique doté d'un service de restauration pour un coût prévisionnel de 36 M€. La livraison est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2021.

Dans les deux cas, la réserve foncière permet d'envisager une évolution future de la structure pédagogique avec, le cas échéant, une offre d'hébergement associée.

Pour ces deux lycées, le foncier nécessaire à leur construction fait l'objet d'une cession à titre gratuit à la Région par la collectivité ou l'EPCI siège du futur lycée comme pour toutes les nouvelles constructions depuis



le transfert de compétence au profit de la Région. De même, les aménagements de voirie et des abords directs du lycée sont réalisés par la ville d'accueil. Les installations sportives de la ville d'accueil doivent répondre aux besoins du lycée dans le cadre d'une mutualisation d'usage avec les besoins locaux scolaires et associatifs. C'est sur cette base qu'un appel à manifestation d'intérêt sera lancé en 2017 pour créer un nouveau lycée dans le secteur sud est du pays de Rennes.

### *I.2. Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants*

L'adaptation des capacités d'accueil dans plusieurs lycées se poursuit. Les opérations en sont au stade d'études de maîtrise d'œuvre. Elles concernent à des degrés divers les lycées suivants : Jean Macé (Rennes), Victor et Hélène Basch (Rennes), Théodore Monod (Le Rheu), René Cassin (Montfort sur Meu), Mendès-France (Rennes), Jean Brito (Bain de Bretagne) et Henri Avril (Lamballe). D'ores et déjà les travaux engagés sur le bassin rennais représentent l'équivalent d'un nouveau lycée.

A Lamballe comme à Bain de Bretagne, Montfort sur Meu et au Rheu, dans l'attente de la réalisation des travaux, des bâtiments modulaires permettent d'adapter provisoirement les capacités d'accueil à la réalité des effectifs accueillis à chaque rentrée scolaire. Des bâtiments modulaires sont également implantés dans d'autres lycées rennais pour répondre à l'augmentation des effectifs (Descartes, Bréquigny, cité scolaire des Gayeulles). Ces bâtiments ont vocation à perdurer jusqu'à l'ouverture du futur lycée de Liffré et pour les lycées du sud de Rennes jusqu'à la création d'un nouveau lycée dans ce secteur.

Les études de prospective démographique prévues au schéma directeur immobilier des lycées publics associées à l'étude de la sectorisation scolaire devraient permettre de mieux anticiper l'optimisation des capacités d'accueil des établissements. En effet, dès 2017 une étude sera confiée à l'INSEE pour consolider les hypothèses d'évolution sur l'ensemble du territoire breton, en lien avec le Rectorat.

## **II. Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers**

### *II.1. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées*

Un nouveau plan d'actions pour 2017 et 2018 est proposé à la présente session. Il s'agit du premier plan d'actions adopté à la suite du schéma directeur immobilier approuvé par l'assemblée régionale lors de sa session de décembre 2016. Il décrit par phase – études de programmation, de maîtrise d'œuvre ou travaux – les opérations envisagées dans les lycées. Une partie de ce plan d'action est le fruit des opérations décidées antérieurement et qu'il s'agit de poursuivre jusqu'à leur achèvement. Les nouveaux programmes qui seront initiés traduisent les priorités du schéma directeur. En particulier les opérations d'ampleur prendront en compte l'ensemble des conditions d'accueil et de sécurité dans les lycées concernés que ce soit pour les locaux à vocation pédagogique mais aussi les internats et les restaurants. En particulier la restructuration d'une partie importante du lycée Bréquigny comme l'analyse de l'ensemble des besoins du lycée de la Fontaine des eaux relèvent de cette démarche. Il en va de même pour la poursuite de la restructuration du lycée Tristan Corbière. Au titre de la poursuite des opérations relevant du précédent plan d'actions, les études de maîtrise d'œuvre pour la création d'un nouvel internat au lycée Colbert de Lorient pour l'hébergement des internes de ce lycée et du lycée voisin Marie Le Franc occuperont toute l'année 2017 avec des étapes de concertation avec les usagers.

Le cas particulier des cités mixtes : dans le cadre des conventions de partenariat conclues avec les départements concernés, la Région exerce la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des travaux. Ces modalités sont identiques pour les travaux réalisés dans le cadre du programme 305. L'enjeu dans ce cas est d'articuler les stratégies d'investissement de deux collectivités sur un patrimoine commun.

### *II.2. Améliorer l'accès aux ressources numériques*

Le diagnostic de l'état des réseaux a pour objectif d'accompagner le déploiement de la prise en charge de la maintenance informatique par la collectivité mais aussi la montée en débit de l'accès à internet pour l'ensemble des établissements (projet « débit confortable »). Ces diagnostics sous réserve d'analyses n'attestant pas la présence de matériaux amiantés (diagnostics avant travaux) permettront également de prioriser de manière réactive les opérations d'extension, de mise à niveau ou de construction des réseaux globaux d'établissements qui ne peuvent attendre des opérations plus vastes de rénovation ou de restructuration intégrant des interventions sur les courants faibles.

### *II.3. Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS*

Afin d'optimiser la dépense publique et l'usage des équipements sportifs, les lycées sont invités à utiliser les équipements sportifs municipaux qui permettent une ouverture à un plus large public tout au long de l'année. A cette fin, la collectivité participe en contrepartie de cet usage à la fois à la construction, la

rénovation ou l'extension de ces installations sous forme de subventions. L'instruction en est assurée en cohérence d'une part avec les interventions en faveur du sport et d'autre part avec les moyens attribués au titre du fonctionnement de ces équipements. Dans ce cadre, les constructions et les rénovations d'équipements sportifs (gymnases, aires extérieures et piscines) réalisées par les villes ou les EPCI bénéficient d'un cofinancement de la Région Bretagne quand ils sont mis à disposition des lycées publics dans le cadre d'une démarche partenariale. Ce dispositif sera reconduit en 2017. Des modalités spécifiques peuvent être définies en partenariat avec les villes ou les EPCI lorsque l'usage consenti à un lycée est très supérieur à celui prévu dans le cadre des aides définies de manière forfaitaire pour l'ensemble des collectivités qui mettent à disposition leurs équipements pour l'enseignement de l'EPS en lycée. Lorsque des équipements sportifs sont intégrés dans le périmètre d'un lycée et qu'ils ne peuvent être intégrés au patrimoine de la collectivité siège, ils doivent également participer à l'offre locale.

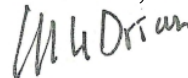
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 303 « Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 128 770 000 € au titre des exercices 2017 à 2018 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 58 700 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 304 > Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés

BP 2017

La Région poursuit dans les établissements privés les mêmes objectifs d'amélioration des locaux scolaires et de la qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Ce programme contribue à l'adaptation et à l'amélioration du patrimoine des établissements relevant des réseaux du Comité Académique de l'Enseignement Catholique (CAEC) pour les établissements sous contrat avec l'Education Nationale, du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP) et de la Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les établissements agricoles.

AP	17 900 000 €
AE	200 000 €
<b>Total</b>	<b>18 100 000 €</b>
CPI	17 900 000 €
CPF	200 000 €
<b>Total</b>	<b>18 100 000 €</b>

Il traduit la volonté de la Région d'accompagner ces établissements dans leurs projets de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. En lien avec le CAEC, les évolutions budgétaires traduisent une réorientation des crédits sur les moyens de fonctionnement des établissements.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
  - I.1 Participer à la mise en conformité des locaux
  - I.2 Améliorer l'accessibilité des usagers
- II. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**
  - II.1 Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
  - II.2 Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
  - II.3 Participer à la conservation du bâti

### > Actions par objectif

Le niveau de financement de la Région au profit des lycées d'enseignement général est conditionné par le respect des plafonds fixés par la loi Falloux.

Chaque réseau, comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) pour les 81 établissements sous contrat avec l'Education Nationale, Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP, partie intégrante du CAEC) et Fédération Régionale des Maisons Familiales et Rurales (FRMFR) pour les 53 établissements agricoles est étroitement impliqué dans la mise en œuvre de cette politique. Toute demande de travaux transmise par un chef d'établissement fait l'objet d'une validation préalable par les autorités de son réseau. En contrepartie de cette pré-instruction des dossiers, chacun des réseaux perçoit une subvention de fonctionnement.

Les dossiers sont instruits au regard des actions prioritaires définies dans l'éco-référentiel de la Région. Les établissements doivent préciser quels sont les enjeux de l'éco-référentiel concernés par leur projet et décrire, le cas échéant, en quoi et comment leur projet respecte ces enjeux.

#### **I. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**

##### *I.1. Participer à la mise en conformité des locaux*

Il est essentiel de garantir la sécurité et la santé des nombreux usagers, élèves, enseignants, personnels administratifs et techniques, qui fréquentent chaque jour les établissements scolaires. En affichant cette priorité, la Région participe, aux côtés des établissements, au financement de travaux de mises aux normes, tels que la réfection des réseaux électriques, ou de remplacement de dispositifs de sécurité contre les risques d'incendie notamment dans les internats, les services de restauration, les ateliers et les espaces scientifiques.

## *I.2. Améliorer l'accessibilité des usagers*

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rend obligatoire l'accessibilité des locaux neufs et des locaux existants lorsque ceux-ci font l'objet de travaux. La personne handicapée doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et pouvoir s'y déplacer de manière continue, sans rupture.

Par cette action, la Région subventionne les divers aménagements indispensables pour améliorer les conditions d'accès des publics en situation de handicap dans les établissements scolaires.

## **II. Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées**

### *II.1. Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers*

Offrir aux élèves une formation initiale adaptée et efficace suppose qu'ils puissent évoluer dans des locaux d'enseignement modernes et adaptés aux besoins pédagogiques spécifiques à leur formation. Il convient ainsi de tenir compte de l'impact sur l'organisation des locaux des évolutions et préconisations des référentiels pédagogiques propres à chaque formation. Quant à la qualité des espaces de vie des élèves, notamment les services de restauration et les internats, s'ils favorisent l'égalité des chances, ils contribuent aussi au bien être et à la réussite des jeunes.

Par cette action, la Région apporte son concours à la rénovation et à l'aménagement des locaux scolaires : salles de cours, ateliers professionnels, internats, service de restauration, centre de documentation et d'information, espaces sportifs.

### *II.2. Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau*

Les établissements qui souhaitent engager des travaux pour recourir aux énergies renouvelables, améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments, réduire leur consommation d'eau ou bien améliorer la qualité de l'eau peuvent bénéficier du concours financier de la Région.

Concrètement, cette action se traduit par le financement d'opérations de réfection des installations de chauffage, d'isolation thermique, de rénovation des menuiseries, mais également de rénovation des réseaux de distribution et de récupération des eaux, d'installation de dispositifs d'économie d'eau.

Indirectement, cette action participe aussi à la maîtrise des charges de viabilisation des établissements.

### *II.3. Participer à la conservation du bâti*

La Région participe au maintien en bon état de conservation du patrimoine des établissements en apportant son concours financier aux opérations de réfection des charpentes et toitures, de ravalement et de bardage.

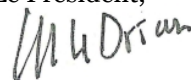
## **> Projet de délibération**

### **Je vous propose sur le programme 304 « Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 17 900 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 200 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 17 900 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 200 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 305 > Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées

BP 2017

Patrimoine complexe par son étendue et son hétérogénéité, les lycées sont soumis à de nombreuses contraintes réglementaires – accessibilité, sécurité ... – qui s'imposent à la collectivité que ce soit en qualité de propriétaire ou d'employeur. A ces contraintes, il convient d'ajouter les objectifs propres de la collectivité en matière environnementale ou d'amélioration des conditions de travail pour les agents territoriaux qui exercent au sein de la communauté éducative.

AP	48 636 500 €
AE	5 630 000 €
<b>Total</b>	<b>54 266 500 €</b>
CPI	35 625 000 €
CPF	5 820 000 €
<b>Total</b>	<b>41 445 000 €</b>

Ces objectifs et ces contraintes ont formé pour partie le schéma directeur immobilier des lycées adopté par l'assemblée régionale dans sa session de décembre 2016.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine**
  - I.1 Améliorer la connaissance du patrimoine
  - I.2 Piloter la mise en œuvre de la stratégie
- II. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**
  - II.1 Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers
  - II.2 Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles
- III. Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine**
  - III.1 Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
  - III.2 Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
  - III.3 Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

### > Actions par objectif

#### **I. Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine**

##### *I.1. Améliorer la connaissance du patrimoine*

Seule une parfaite connaissance du patrimoine permet de prioriser avec un degré de fiabilité satisfaisant les actions à entreprendre. C'est sur la base des données existantes que le schéma directeur des lycées a été établi. Il s'agit d'objectiver l'état des bâtiments et des réseaux ainsi que la conformité réglementaire. Des campagnes de diagnostics sont notamment imposées par la réglementation à intervalles réguliers. Il s'agit de diagnostics techniques amiante et avant travaux, de mesures de la qualité de l'air et de diagnostics radon. Par ailleurs que ce soit pour alimenter et actualiser le schéma directeur des lycées ou pour réaliser les études de programmation, il est nécessaire de disposer d'une connaissance la plus complète possible de la consistance du patrimoine. C'est notamment l'objet des relevés de plans qui sont systématisés pour l'ensemble du patrimoine. Environ 60 % du patrimoine font aujourd'hui l'objet de plans vectorisés. Cette action doit donc être poursuivie au cours de l'exercice pour tendre vers la complétude du parc relevé.

##### *I.2. Piloter la mise en œuvre de la stratégie*

Le schéma directeur des lycées (SDI) a fixé la méthode de pilotage et de suivi de la stratégie immobilière. Le SDI a notamment identifié les sujets qui donneront lieu à concertation concernant l'actualisation de nos modalités d'intervention. Les instances de pilotage qui ont conduit à la construction du SDI seront

pérennisées pour le suivi et l'évaluation de la réalisation des axes d'intervention. Les indicateurs qui ont permis de poser le diagnostic du patrimoine feront l'objet d'un suivi pour mesurer l'efficacité des actions entreprises.

## **II. Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers**

### *II.1. Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers*

L'axe 2 du SDI « assurer la mise en conformité des sites en matière d'accessibilité et de sécurité » est une des 3 priorités pour les prochains plans d'actions en cohérence avec l'agenda d'accessibilité programmée adopté et déposé en décembre 2015.

Pour les opérations retenues au titre de cet axe et a fortiori pour celles retenues au titre de l'axe 1 « restructurer les sites nécessitant une intervention globale d'ampleur », une attention particulière sera apportée aux locaux dédiés aux agents des lycées pour les intégrer dans le périmètre des opérations lorsque leur état le justifie. En particulier les opérations de mise en accessibilité offriront l'opportunité de prévoir des locaux dédiés aux chariots et équipements de ménage évitant ainsi les manipulations et transports pénibles, en cohérence avec la politique d'équipement visant à réduire le risque de troubles musculo-squelettiques (TMS).

### *II.2. Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles*

Chaque année, il est nécessaire de prévoir des moyens pour réaliser des travaux imprévisibles mais obligatoires et urgents, tels que :

- des travaux visant à lever des observations émises lors des contrôles périodiques obligatoires ou pour répondre aux demandes des commissions de sécurité et d'accessibilité dans des situations où une opération n'a pu être planifiée au titre de l'axe 2 ;
- des travaux nécessaires à la continuité du service en raison d'une rupture de canalisation, d'une dégradation subite d'un élément technique ou du cadre bâti ...
- des travaux de rénovation des logements de fonction à l'occasion du départ de l'occupant.

Ces travaux sont réalisés, soit en maîtrise d'ouvrage directe, soit en maîtrise d'ouvrage déléguée aux établissements lorsqu'ils ne comportent pas de difficulté technique particulière.

La dotation dédiée aux petits entretiens, aux contrôles périodiques et aux travaux d'urgence est dorénavant gérée globalement, avec les autres dotations de fonctionnement, au sein du programme 309.

Le programme 305 permet également de recourir à la location ou l'acquisition de bâtiments modulaires ou à un transfert de bâtiments existants disponibles, en provenance d'autres sites, pour faire face à une indisponibilité des locaux pendant une période de travaux ou à une montée des effectifs au delà de la capacité d'accueil, sans autre alternative possible à court terme (cf programme 303). Lorsque les travaux nécessitent des déménagements de mobiliers et d'équipements pédagogiques, ces frais font l'objet d'une prise en charge sous forme de subventions de fonctionnement.

## **III. Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine**

### *III.1. Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages*

Les sites ne relevant pas d'opérations d'envergure au titre des axes 1 et 2 du SDI, relèvent d'opérations de maintien (axe 8) selon diverses modalités pour anticiper la renouvellement des ouvrages et des installations techniques ou pour maintenir un état du patrimoine compatible avec une perspective plus lointaine de rénovation ou de restructuration. L'objectif est également d'anticiper le risque de situation potentiellement dangereuse pour la continuité du service public. Aussi est il nécessaire de réserver des ressources en investissement pour les gros travaux et le renouvellement des équipements techniques, en fonction des durées d'amortissement. Cet objectif de moyen et de long terme doit s'inscrire dans la stratégie globale de maintien du patrimoine et de coût global incluant la maintenance et l'exploitation.

### *III.2. Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables*

La maîtrise des consommations énergétiques des lycées est un objectif environnemental mais aussi financier pour contenir l'évolution des dotations de fonctionnement des lycées. La maintenance des installations de

chauffage est assurée directement par les services régionaux territorialisés – les équipes mobiles d'assistance technique (EMAT) – qui apportent en outre un accompagnement des lycées dans la conduite des installations pour une pratique vertueuse en termes de consommations énergétiques. Les programmes de restructuration des sites existants en particulier pour des opérations d'envergure (axe 1) déterminent un objectif chiffré de diminution des consommations énergétiques. Cet objectif de performance peut également justifier dans ce cadre un recours aux nouveaux marchés globaux de performance introduits par l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Cette procédure est mise en œuvre pour la première fois pour le site de Bréquigny à Rennes. Des études d'approvisionnement énergétique dans le cadre des études de programmation peuvent également permettre de proposer le recours aux énergies renouvelables (chaufferies bois, raccordement à des réseaux de chaleur faisant appel à des énergies renouvelables) lorsque toutes les conditions technico-économiques sont réunies.

### *III.3. Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique*

Les EMAT interviennent dans les domaines du génie électrique, thermique et sanitaire, des installations de cuisine, des revêtements-finitions et enfin des espaces verts. L'objectif premier est d'assurer la maintenance préventive des installations, condition première de la pérennité des installations et en prévention des pannes ou ruptures de fonctionnement préjudiciables à la vie de l'établissement. La maintenance préventive associée à un renouvellement suffisamment anticipé des installations doit permettre de diminuer les interventions curatives. Il s'agit d'un objectif de long terme mais qui contribue à la robustesse des priorités du SDI. Les travaux dits de maintenance améliorative comme les opérations de travaux neufs s'inscrivent dans les plans d'action à 2 ans comme une des déclinaisons de l'axe 8 du SDI « assurer le maintien des sites ».

Ces travaux sont réalisés en régie pour ce qui relève de la maintenance préventive et pour les autres actions peuvent relever d'un recours à l'entreprise pour maintenir le service rendu aux établissements lorsque la disponibilité des équipes ou les moyens à mettre en œuvre ne permettent pas de répondre à toutes les situations.

Pour assurer la sécurité des interventions des agents, une campagne d'équipement en détecteurs de gaz sera réalisée en 2017. En effet, certains agents techniques en charge de l'entretien ou de la maintenance des installations sont amenés à intervenir dans des espaces confinés particuliers, chaufferies et/ou vide-sanitaires, potentiellement dangereux en terme de concentration de gaz toxiques du fait des équipements installés et/ou de l'insuffisance de ventilation naturelle. Pour des raisons de simplification, le coût de ces équipements pour l'ensemble des agents territoriaux qu'ils soient dans les services ou les établissements est rattaché à ce programme.

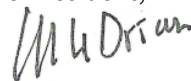
## > **Projet de délibération**

**Je vous propose sur le programme 305 « Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 48 636 500 € au titre des exercices 2017 à 2018 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 630 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 35 625 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 820 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 306 > Améliorer les équipements dans les lycées publics

BP 2017

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est de permettre d'équiper les lycées publics relevant de la compétence de la Région : lycées de l'Éducation Nationale, lycées agricoles, lycées maritimes. Il contribue à améliorer les conditions de vie et de travail des lycéens, notamment l'accueil, la restauration et l'hébergement, mais aussi à mettre à disposition des élèves des matériels modernes adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des enseignements dispensés.

AP	8 400 000 €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>8 400 000 €</b>
CPI	8 300 000 €
CPF	- €
<b>Total</b>	<b>8 300 000 €</b>

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**
  - I.1 Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules
  - I.2 Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
- II. Adapter les équipements pédagogiques**
  - II.1 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
  - II.2 Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

### > Actions par objectif

#### **I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**

##### *I.1. Moderniser les équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules*

Par cette action qui mobilise le tiers de l'autorisation de programme, la Région finance les équipements qui concourent au fonctionnement normal d'un établissement scolaire : mobiliers, véhicules, petits matériels de restauration, équipements d'entretien et de maintenance. La Région prend depuis l'an passé en charge intégralement ces achats hormis les petits équipements de restauration pour lesquels une contribution financière est demandée aux établissements. Les agents de la Région affectés en lycée utilisent une part importante de ces matériels dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Le choix des matériels a donc un impact immédiat sur l'amélioration de leurs conditions de travail.

Importante pour le confort des usagers et l'image des établissements, la mission d'hygiène et propreté des locaux est physiquement éprouvante pour nos 1 500 agents polyvalents en lycées. En 2016, la Région a expérimenté dans une vingtaine de lycées la méthode de lavage par pré-imprégnation. Celle-ci améliore les conditions de travail des agents. Elle réduit les sollicitations du corps en limitant déplacements et ports de charges ainsi que l'exposition aux produits. La méthode s'inscrit aussi dans une gestion plus durable en limitant fortement les quantités d'eau et de produits chimiques. En parallèle, des protocoles de nettoyage détaillant la fréquence d'entretien, les outils et produits nécessaires ont été élaborés avec les agents pour l'externat, l'internat, le réfectoire et les cuisines. Ces protocoles permettent d'harmoniser les pratiques et seront repris dans le « guide hygiène et propreté des locaux » fixant le niveau de qualité de service. A l'issue du test en cours et après retour des établissements, ils seront généralisés.

Ce projet se traduit par un effort financier conséquent pour adapter ou remplacer les équipements de nettoyage dans l'ensemble des lycées publics : chariots de ménage, auto-laveuses, aspirateurs, mono-brosse,



balayeuses. Un marché public sera lancé en 2017 pour couvrir ces besoins en matériels sur les quatre prochaines années.

Pour 2017, des opérations similaires, s'appuyant d'abord sur un travail de recensement et une expérimentation auprès de plusieurs établissements, seront initiées pour les équipements d'entretien des espaces verts et l'outillage des agents de maintenance du patrimoine.

### *I.2. Acquérir les équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration*

Dans le prolongement de la livraison des opérations de travaux, la Région assure l'accompagnement en mobiliers et matériels afin de rendre opérationnels les locaux rénovés et les nouveaux espaces. Le niveau d'intervention est déterminé en fonction des besoins exprimés par l'établissement et tient compte, dans un souci de bonne utilisation des crédits, des équipements et matériels en bon état pouvant être redéployés dans les locaux.

Cette action peut mobiliser près du quart de l'autorisation de programme ouverte, cependant ce niveau peut varier fortement selon la nature et le nombre d'espaces livrés : internat, CDI, externat, espaces scientifiques, ateliers, services de restauration.

## **II. Adapter les équipements pédagogiques**

### *II.1. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations*

La Région participe à la modernisation des équipements pédagogiques, afin que l'enseignement dispensé dans les établissements soit en phase avec les réalités des milieux professionnels, en phase avec l'évolution des programmes et pratiques pédagogiques, et puisse intégrer les évolutions technologiques en cours ou à venir.

Les lycées sont aujourd'hui bien équipés, la Région ayant fortement investi dans ce domaine ces dernières années. L'effort pour maintenir le niveau d'équipement se poursuit dans le cadre d'une demande de cofinancement systématique avec chaque établissement. Cependant, les équipements les plus onéreux, tels que les machines outils ou les équipements dont le coût d'acquisition dépasse les capacités normales de financement d'un établissement scolaire, continuent à être pris en charge intégralement par la Région.

Chaque année, les proviseurs sont invités après concertation avec leur équipe pédagogique à élaborer et transmettre leur projet annuel d'équipement pédagogique. Les équipements demandés doivent être en phase avec les référentiels de formation mais aussi correspondre aux préconisations académiques. Pour s'assurer de la conformité entre les demandes et les besoins réels des formations, mais aussi équiper de manière identique des établissements dispensant une même formation, les corps d'inspection associés lors de l'instruction émettent un avis sur le volet pédagogique.

### *II.2. Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations*

La loi du 8 juillet 2013 confie à la Région l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, confortant ainsi son rôle de pilotage de l'offre de formation professionnelle régionale. Cette responsabilité concerne les lycées relevant de l'Éducation Nationale, publics et privés, les lycées agricoles publics et privés ainsi que les établissements du réseau des Maisons Familiales et Rurales, les lycées professionnels maritimes et les établissements relevant du Ministère des sports. Dans ce cadre, cette action assure le financement des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées relevant du périmètre de ce programme.

Pour la rentrée 2017, l'évolution de la carte des formations est fortement marquée par l'expérimentation « bac pro/BTS » déployée dans trois académies dont l'académie de Rennes par le ministère de l'Éducation Nationale. Cette expérimentation vise à offrir plus de possibilités de poursuite d'études aux bacheliers professionnels en sections de Technicien Supérieur. Ces mesures répondent aux orientations de la Région, inscrites dans son schéma de l'enseignement supérieur visant à favoriser la poursuite d'études en enseignement supérieur.

Dans ce contexte, un effort particulier a été opéré pour conforter au niveau régional l'offre de BTS et permettre ainsi à un plus grand nombre de bacheliers professionnels d'accéder à l'enseignement supérieur à la rentrée 2017.

## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 306 « Améliorer les équipements dans les lycées publics » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 8 400 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 300 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 307 > Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés

BP 2017

Ce programme regroupe un ensemble d'actions visant, d'une part, à l'amélioration des conditions d'accueil des élèves des établissements privés, d'autre part, à l'adaptation des équipements aux besoins pédagogiques des formations.

Il permet de participer au financement des matériels utilisés dans les lycées privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, les établissements privés agricoles relevant du Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP), de la Fédération régionale des Maisons familiales rurales (FRMFR).

AP	4 100 000 €
AE	20 000 €
<b>Total</b>	<b>4 120 000 €</b>
CPI	4 100 000 €
CPF	20 000 €
<b>Total</b>	<b>4 120 000 €</b>

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

- I.1 Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires
- I.2 Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière

### II. Adapter les équipements pédagogiques

- II.1 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
- II.2 Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
- II.3 Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

## > Actions par objectif

Chaque année, les établissements présentent leurs demandes d'équipements à la Région de manière dématérialisée. Celles-ci font l'objet d'une validation préalable par les réseaux dont ils relèvent : Directions diocésaines et Comité académique de l'enseignement catholiques (CAEC) pour les lycées sous contrat avec le Ministère de l'Éducation nationale, Fédération régionale des maisons familiales rurales (FRMFR) et Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) pour les lycées agricoles. En contrepartie de leur implication dans la pré-instruction des demandes de leurs établissements, chacun des réseaux bénéficie d'une subvention de fonctionnement.

Pour les lycées d'enseignement général sous contrat avec l'Éducation Nationale, le niveau d'intervention de la Région est conditionné par le plafond fixé par la loi Falloux

## **I. Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**

### *I.1. Participer à la modernisation des équipements des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires*

Par cette action, la Région finance à parité avec chaque établissement des mobiliers et des matériels destinés aux espaces d'enseignement, au fonctionnement des services de restauration et d'hébergement. Pour les lycées sous contrat avec l'Éducation Nationale, l'intervention de la Région concerne également l'équipement des locaux de vie lycéenne.

### *I.2. Participer à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière*

Dans le prolongement des opérations de travaux, la Région accompagne financièrement les établissements afin que les espaces rénovés et les nouveaux locaux disposent des mobiliers et matériels nécessaires à leur exploitation. Les demandes sont présentées par les chefs d'établissement et les équipements sont cofinancés pour moitié par les établissements. La part de cette action dans le montant de l'autorisation de programme varie fortement selon la nature des travaux livrés.

## **II. Adapter les équipements pédagogiques**

### *II.1. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations.*

L'intervention de la Région concerne le financement, à parts égales avec les établissements, des équipements pédagogiques sur la base des référentiels des formations.

Cette action mobilise la part la plus importante des crédits affectés à ce programme. Les équipements pédagogiques représentent en effet les deux tiers de l'autorisation de programme ouverte. La part des équipements informatiques et audiovisuels est prépondérante dans les demandes.

### *II.2. Acquérir les équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique*

La loi du 8 juillet 2013 confie à la Région l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, confortant ainsi son rôle de pilotage de l'offre de formation professionnelle régionale. Cette responsabilité concerne les lycées relevant de l'Éducation Nationale, publics et privés, les lycées agricoles publics et privés ainsi que les établissements du réseau des Maisons Familiales et Rurales, les lycées professionnels maritimes et les établissements relevant du Ministère des sports.

Cette action assure le financement intégral des équipements indispensables aux ouvertures de formations professionnelles pour les lycées dans le périmètre de ce programme.

### *II.3. Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général*

Cette action concerne exclusivement les établissements sous contrat avec le Ministère de l'Éducation Nationale. En complément des subventions accordées pour l'acquisition de matériel informatique, la Région met à leur disposition des matériels informatiques. Les lycées dispensant des enseignements dans les filières d'enseignement général sont prioritaires pour bénéficier de cette action dans la mesure où le niveau d'intervention de la Région à leur égard est limité par la loi Falloux. Ainsi, selon les années, 500 à 600 ordinateurs sont déployés pour équiper ces établissements. Les ordinateurs sont en tous points identiques à ceux installés dans les lycées publics. Ils sont acquis directement par la Région dans le cadre d'un marché public qui intègre des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage.

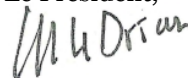
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 307 « Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 100 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 20 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 100 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 20 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves ~~LE~~ DRIAN

## Programme 308 > Développer le numérique éducatif

BP 2017

Ce programme regroupe les actions qui concourent à faciliter et renforcer l'usage de plus en plus prégnant du numérique dans les établissements scolaires. Il traduit l'engagement de la Région à prendre en responsabilité directe la maintenance informatique, en complément de la fourniture des équipements informatiques (matériels et logiciels) sur l'ensemble des établissements. Cela nécessite une amélioration de la connectivité internet des établissements. L'objectif est ainsi de fournir aux établissements un débit dit « confortable », leur permettant d'appréhender la rentrée scolaire 2017 de manière sereine. La collectivité assurera ensuite le passage à la FTTH lors d'un déploiement accéléré et spécifique porté par Mégalis pour les établissements du second degré publics et privés à l'horizon 2020.

AP	5 750 000 €
AE	1 770 000 €
<b>Total</b>	<b>7 520 000 €</b>
CPI	5 750 000 €
CPF	1 770 000 €
<b>Total</b>	<b>7 520 000 €</b>

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques**
  - I.1 Identifier les nouveaux outils numériques
  - I.2 Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage
- II. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques**
  - II.1 Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques
  - II.2 Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels
- III. Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires**
  - III.1 Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
  - III.2 Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

### > Actions par objectif

#### **I. Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques**

##### *I.1. Identifier les nouveaux outils numériques*

Dans le domaine de l'équipement pédagogique, l'innovation est permanente. Cette action a pour ambition d'identifier de nouveaux équipements et de nouvelles solutions numériques pouvant présenter un intérêt pédagogique pour les établissements.

Dès 2014, la Région a été à l'initiative d'un partenariat avec l'académie et le réseau CANOPE pour promouvoir l'usage d'outils numériques auprès des lycées, les accompagner dans l'utilisation pédagogique de ces technologies, et identifier les équipements innovants en cohérence avec leurs besoins. Les enseignants peuvent ainsi accéder à une « numémathèque » leur permettant de découvrir des usages, des outils et ressources et de les emprunter pour une utilisation en cours avec leurs élèves. Par l'intermédiaire de ce dispositif, une veille technologique sur les nouveaux équipements est assurée. Les retours d'expérience ont permis de valider l'adéquation entre les fonctionnalités des matériels et les pratiques en classe. Ce partenariat sera prolongé.

##### *I.2. Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage*

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace Numérique de Travail (ENT) « Tout@tice ». Cet outil se présente comme un portail web offrant aux divers utilisateurs, parents, enseignants, élèves, l'accès aux ressources et services liés à leur profil. Il constitue l'un des vecteurs

du développement des usages des ressources numériques en lycée. Dans le cadre de la clarification des compétences opérée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République adoptée en juillet 2013, le partenariat avec l'académie a été reconduit pour une période de quatre ans. Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre et le développement par l'académie de l'ENT dans les lycées de 2014 à 2017 représente 7.4 M€ dont 1.4 M€ à la charge de la Région. Pour 2017, la participation de la Région s'élèvera à 270 k€. L'académie, au delà du développement de l'outil, assure l'accompagnement pédagogique des enseignants et des élèves pour l'usage de cet environnement de travail.

## **II. Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques**

### *II.1. Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques*

Cette action finance les équipements et solutions logicielles qui contribuent au développement des usages numériques en lycée, que ce soit des ordinateurs, des mallettes de baladodiffusion utilisées en langues, des solutions interactives, ou bien encore du matériel d'expérimentation assistée par ordinateur (EXAO) pour ne citer que quelques exemples.

Avec plus de 30 000 ordinateurs pour la pédagogie, soit en moyenne un poste pour trois élèves, le parc actuel, au regard des formations dispensées et du nombre d'élèves apparaît suffisant. Il convient de le maintenir à niveau ce qui mobilise entre 2.5 et 3 M€ de crédits par an. Pour toute demande de renouvellement ou d'extension, l'attention des établissements est attirée sur l'impact environnemental de la fabrication et de l'utilisation des ordinateurs. Les lycées sont donc invités à optimiser l'utilisation des ordinateurs, en donnant la priorité à la mutualisation et à la prolongation de leur durée de vie. L'essentiel des équipements est acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel et tiennent compte du niveau de consommation électrique des équipements.

### *II.2. Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels*

La loi confie aux Régions depuis 2013 de nouvelles responsabilités dans le domaine de la maintenance informatique, sans toutefois leur accorder de moyens supplémentaires. Précédant même ces évolutions, la Région a fait le choix d'intervenir de manière ciblée aux côtés de l'académie auprès des établissements tous réseaux et zones géographiques confondues. Le dispositif, aujourd'hui stabilisé, mis en place s'articule autour de trois niveaux classiques d'interventions techniques : interventions de base en lycée (niveau 1) pour assurer la disponibilité du matériel, interventions sur les architectures réseaux (niveau 2), ingénierie et audits sur les composants systèmes, réseaux et télécoms (niveau 3).

En 2016, la Région a engagé la généralisation de la prise en charge directe de la maintenance informatique pour tous les établissements publics locaux d'enseignement dont elle a la charge. Cette montée en charge sera progressive en raison notamment des contraintes liées au recrutement, à la formation, au positionnement dans les territoires, et à la connaissance des problématiques techniques et des organisations propres à chaque établissement. Quant à l'académie, elle orientera et concentrera progressivement ses moyens vers l'accompagnement de ses personnels aux usages numériques dans la pédagogie.

Pour le premier niveau, une compétence informatique a été créée au sein du tableau de répartition des moyens (TRM) de chaque établissement. Cette nouvelle compétence métier est intégrée dans les discussions annuelles avec les lycées sur leur dotation en moyens humains.

L'effort de recrutement pour 2017 sera poursuivi. Quant aux crédits du programme 308, ils intègrent dorénavant les moyens d'investissement permettant l'achat des matériels de remplacement lors des interventions de maintenance, ainsi qu'une enveloppe en fonctionnement pour mener les diverses études et audits.

## **III. Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires**

### *III.1. Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics*

La mise en place de réseaux informatiques performants et de qualité contribue au développement des usages numériques au sein des lycées. Il est important de maintenir l'effort engagé par la Région dans ce domaine pour étendre les réseaux à tous les locaux et rénover ceux existants. Dans le cadre de cette action, la Région finance pour les lycées publics les matériels actifs de réseau ainsi que les licences et logiciels indispensables à l'exploitation de ces derniers.

### III.2. Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

Le Schéma de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) s'est fixé comme ambition d'offrir une connexion au très haut débit à travers la fibre optique à l'ensemble des bretons à l'horizon 2030. Le déploiement est en cours sur tout le territoire. Mégalis devrait mettre en place un plan de déploiement spécifique pour les établissements scolaires permettant leur raccordement à la fibre optique à l'horizon 2020.

L'accessibilité numérique constitue un enjeu décisif pour développer des usages innovants et assurer une cohésion territoriale entre les zones rurales et les zones urbaines. Aussi, pour les établissements publics et privés qui le souhaitent et pendant cette période transitoire de 2017 à 2020, la Région s'est engagée à leur proposer une offre alternative, en agissant comme « opérateur virtuel », garantissant un débit confortable de 50 Mo à compter de la rentrée scolaire 2017. Différentes solutions techniques, agrégations de ligne ADSL, liaison louée, pourront être mises en œuvre selon la situation géographique de l'établissement. Les établissements privés bénéficieront de l'offre négociée par la Région. Les lycées publics qui auront souhaité bénéficier de l'offre de raccordement dont le coût global sera supporté par la Région, participeront financièrement à hauteur de 120 € par mois. Ce montant correspond à l'abonnement mensuel pour bénéficier de la fibre à très haut débit (FTTH). Dès que la fibre sera disponible dans leur ressort géographique, les établissements seront raccordés afin de disposer d'une liaison à très haut débit de 100 Mo.

## > Projet de délibération

### Je vous propose sur le programme 308 « Développer le numérique éducatif » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 5 750 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 770 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 5 750 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 770 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN



## Programme 309 > Assurer le fonctionnement des lycées publics

Dans le cadre de ses compétences liées aux lycées, la Région gère non seulement les personnels techniques, mais également les moyens matériels et financiers mis à leur disposition. Alors que l'accueil, la restauration et l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des lycées relèvent de sa responsabilité, les missions d'éducation, d'encadrement et de surveillance des élèves relèvent de la compétence de l'Etat.

La Région ayant la responsabilité d'assurer le fonctionnement matériel des établissements scolaires, elle doit à ce titre leur allouer les ressources financières nécessaires et suffisantes pour qu'ils puissent assurer leurs missions. L'objectif du Conseil régional va être, d'attribuer des dotations articulant souplesse dans leur mode d'utilisation par les EPLE, responsabilisation et maîtrise de leur évolution.

	BP 2017
AP	- €
AE	31 195 000 €
<b>Total</b>	<b>31 195 000 €</b>
CPI	- €
CPF	31 195 000 €
<b>Total</b>	<b>31 195 000 €</b>

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Mettre en place une démarche globale de progrès**
  - I.1 Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission
  - I.2 Piloter les métiers et les compétences
  - I.3 Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE
- II. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
  - II.1 Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
  - II.2 Assurer le patrimoine scolaire
  - II.3 Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
- III. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
  - III.1 Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

### > Actions par objectif

#### **I. Mettre en place une démarche globale de progrès**

##### *I.1. Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission*

Dans une démarche de concertation avec les agents et les établissements, la mise en œuvre de projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission se poursuit ou s'initie en 2017 :

Mission hygiène et propreté des locaux :

- Après l'équipement de 19 premiers lycées en 2016, la diffusion de la nouvelle méthode de nettoyage par pré-imprégnation concernera 28 EPLE en 2017. Programmé jusqu'en 2019, le déploiement du nouveau matériel dans l'ensemble des lycées publics bretons sera complété par des investissements en équipements de dépoussiérage et de lavage mécaniques pour améliorer les conditions de travail des agents de service général.

- En 2016, deux groupes de travail ayant pour mission d'élaborer le référentiel « guide hygiène et propreté des locaux » ont été constitués. Un premier groupe composé de 5 agents encadrants du service général et technique, d'une lingère, des référents encadrement ainsi que d'agents des services centraux se concentre sur les locaux d'internat et d'externat hors restauration. Un second groupe composé de chefs de cuisine et d'agents des services centraux se mobilise sur le nettoyage des locaux en restauration. Ces groupes ont rédigé des fiches protocoles qui sont en cours d'expérimentation depuis le mois de septembre 2016 dans les 19 lycées déjà équipés en pré-imprégnation. Le travail d'élaboration des fiches et l'expérimentation se prolongeront jusqu'en juin 2017. Des réunions de concertation avec les établissements tests seront organisées au cours du premier semestre 2017 afin d'améliorer et de valider les protocoles, avant leur diffusion à tous les lycées.

#### Mission restauration :

- Afin de définir le niveau de qualité de service en matière de restauration collective, une charte qualité restauration sera élaborée dans le cadre d'une démarche participative avec les lycées. Elle formalisera notamment les grandes orientations que s'est fixée la collectivité ces dernières années en matière de qualité des repas, d'approvisionnement ou de gestion économe des ressources.
- Afin d'améliorer le travail quotidien des chefs de cuisine et d'optimiser la gestion des services de restauration, il existe des solutions informatiques dédiées à la restauration collective scolaire qui proposent une aide à la conception de menus, le calcul du coût de revient des repas, une optimisation de la passation des commandes, une aide à l'organisation de la production et à la gestion de stock... Alors que le logiciel historique de gestion des stocks PRESTO n'est plus maintenu et propose des fonctionnalités restreintes, il est essentiel de pouvoir tester la mise en place d'un nouvel outil dans les services de restauration. Une expérimentation auprès de 10 lycées sera ainsi conduite en 2017.
- La mission restauration collective doit également répondre à des obligations réglementaires concernant le gaspillage alimentaire, le tri et la gestion des biodéchets. Ainsi, des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire seront menées dans 10 établissements en 2017. Accompagnées par un prestataire spécialisé, ces actions seront conduites de manière globale, en travaillant sur tous les paramètres qui permettent de réduire le gaspillage et en impliquant tous les acteurs concernés : élèves, équipes de direction, vie scolaire, équipe de cuisine... En parallèle, seront mis en place le tri et la valorisation des biodéchets dans ces lycées, en lien avec le Service économie des ressources de la Région.

Ces actions s'articulent avec le projet « Breizh Alim » de mise en mouvement collectif des acteurs bretons, dont les lycées, sur l'achat en restauration collective.

#### Mission maintenance patrimoine et espaces verts :

- Diffusé dans les établissements début 2017, le guide d'interventions des agents de maintenance du patrimoine constitue le référentiel métiers des agents en charge de l'entretien technique dans les lycées. Il donne un cadre de référence et vise à faciliter le pilotage des opérations par les encadrants de service général et technique ainsi que le suivi par les adjoints-gestionnaires. Le contenu de ce guide constitue une base à la mise en place de la Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO), projet qui sera initié en 2017.
- Afin de faire monter en compétence les encadrants du service général et technique sur la dimension technique, des formations et ateliers seront proposés au cours de l'année.
- La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts dans les établissements s'intensifiera en 2017. Un technicien-conseil en espaces verts renforce l'administration régionale depuis fin 2016 pour accompagner les EPLE dans cette évolution et atteindre l'objectif de « zéro phyto » dans les lycées publics bretons.

#### Mission lingerie :

- Dans le cadre du Schéma Directeur Immobilier, la mutualisation des lingeries se poursuivra dans un objectif de professionnalisation de la mission de blanchisserie et d'amélioration des conditions de travail.

## *I.2. Piloter les métiers et les compétences*

L'amélioration de l'exercice des missions régionales dans les lycées nécessite également une adaptation continue des moyens en personnel alloués aux établissements. Chaque année depuis 2011, dans le cadre du dialogue de dotation mené avec les EPLE, les transferts et transformations de postes permettent d'équilibrer et d'optimiser l'allocation des ressources. Cette démarche sera poursuivie en 2017.

Déployé en 2015 dans l'ensemble des lycées publics bretons, le logiciel de gestion des emplois du temps et des activités « MyAntiriade » permettra de poursuivre, en 2017, les actions d'harmonisation des pratiques en matière d'organisation du travail ainsi que le repérage et la correction des situations anormales, en s'appuyant notamment sur les référents encadrement.

## *I.3. Établir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE*

La mise en œuvre de cette démarche globale de progrès nécessite de conforter le partenariat avec les établissements en précisant et formalisant les responsabilités respectives des parties, dans le respect des principes de libre administration des collectivités locales et d'autonomie des EPLE.

Après une phase de concertation large avec les autorités fonctionnelles des établissements, la collectivité, en lien avec les autorités académiques proposera les termes de cette convention Région/EPLE qui viendra formaliser la volonté commune des parties de conjuguer leurs efforts en faveur de la réussite des lycéennes et des lycéens bretons.

## **II. Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**

### *II.1. Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique.*

L'action régionale en lycée est marquée dans ce budget primitif par une intensification de l'action en faveur de l'amélioration du bâti. Pour autant, conformément à sa mission, une vigilance particulière est apportée aux moyens de fonctionnement.

Cette année 2017 marquera le début d'une réflexion poussée, menée en concertation avec les équipes de Direction des établissements, et les tutelles académiques concernant les moyens alloués aux établissements.

Il s'agira de manière globale, sur l'ensemble des dotations régionales, d'aller vers plus de souplesse et de fongibilité. Cette responsabilité offerte aux établissements ira de pair avec un dialogue de gestion renouvelé permettant d'approcher au plus près les besoins réels des établissements et ainsi de favoriser l'équité, de mieux prendre en compte les situations de certains types d'établissements, lycées professionnels, lycées de taille modeste, dont l'architecture des dépenses recèle parfois des complexités que d'autres types d'établissements ne connaissent pas.

Dès cette année une fusion des dotations de fonctionnement et de la dotation dédiée aux petits entretiens, aux contrôles périodiques obligatoires et aux travaux d'urgence sera opérée. De cette fusion naîtra une dotation globale de ressources.

Les moyens affectés aux établissements au titre du BP 2017 sont globalement en stabilité par rapport aux dépenses effectuées sur 2016.

En complément à cette dotation globale, la Région :

- alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur ;
- attribue aux lycées agricoles, comme l'exige la loi, une enveloppe spécifique couvrant les coûts induits par les transports liés aux activités pédagogiques nécessitant de fréquents déplacements ;
- peut le cas échéant attribuer des crédits lorsque les lycées sont confrontés à des dépenses non prévues, liées notamment à des décisions prises par la Région dans le cadre des travaux réalisés dans les services de restauration ou dans les internats, ou encore lorsque les conditions climatiques induisent une augmentation des consommations de fluides. Les demandes formulées par les établissements font l'objet d'une analyse détaillée tenant compte de leur situation financière réelle et de leurs ressources propres, préalablement à cette attribution complémentaire après négociations.

<b>Tableau n° 1 : Evolution des dotations de fonctionnement</b>				
	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016
Dotations annuelles de fonctionnement	26,27 M€	26,96 M€	27,01 M€	26,09 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	0,92 M€	0,50 M€	0,32 M€	0,29 M€
Dont surcoûts induits par les travaux réalisés par la Région en tant que maître d'ouvrage	0,34 M€	0,21 M€	0,01 M€	0,04 M€
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	3,5 %	1,9 %	1,2 %	1,1 %

## *II.2. Assurer le patrimoine scolaire*

Les risques liés à l'usage du patrimoine scolaire dont la Région a la charge sont couverts dans le cadre d'un contrat « responsabilité civile » souscrit pour une durée de cinq ans, à compter de 2015.

## *II.3. Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles*

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région propose aux lycées agricoles publics de souscrire un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves. Sans modifier le montant global de cette enveloppe, il sera tenu compte du respect des orientations du CAP, notamment la fréquentation par les groupes d'élèves en formation et les modes d'agriculture et d'élevage favorisant l'autonomie de l'exploitation agricole .

## **III. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**

### *III.1. Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs*

Dans le cadre de l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires, les équipements dont ils disposent peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

<b>Tableau n° 2 : Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs</b>				
	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016
Dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	1,65 M€	1,74 M€	1,76 M€	1,76 M€

## Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 309 « Assurer le fonctionnement des lycées publics » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 31 195 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 31 195 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves ~~LE~~ DRRIAN

## Programme 310 > Participer au fonctionnement des établissements privés

BP 2017

La Région participe au fonctionnement des lycées privés en leur attribuant des crédits qui leur permettent d'assurer leur fonctionnement courant d'une part, et de couvrir les rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat, d'autre part.

AP	- €
AE	33 350 000 €
<b>Total</b>	<b>33 350 000 €</b>
CPI	- €
CPF	33 350 000 €
<b>Total</b>	<b>33 350 000 €</b>

Par ailleurs, les établissements privés bénéficient dans les mêmes conditions que les lycées publics du dispositif en faveur de l'enseignement et du développement du sport scolaire.

En lien avec le CAEC, les évolutions budgétaires traduisent une réorientation des crédits sur les moyens de fonctionnement des établissements.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

- I. **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**
  - I.1 Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
  - I.2 Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
- II. **Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens**
  - II.1 Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

### > Actions par objectif

#### I. **Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement**

##### I.1. *Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique*

En application de la législation en vigueur, la Région attribue deux enveloppes financières distinctes aux établissements privés sous contrat avec le Ministère de l'Education nationale.

L'une concerne la part « matériel » dont le calcul est à rapprocher de celui appliqué aux dotations versées aux lycées publics dans le respect du principe de parité.

En complément à cette dotation globale, la Région alloue aux établissements dispensant l'enseignement du breton et du gallo, des crédits spécifiques afin de développer des actions en leur faveur.

L'autre contribue à la prise en charge des rémunérations des personnels non enseignants affectés à l'externat (part « personnels »).

Le financement de la Région au profit des établissements privés étant conditionné par le respect des dispositions de la loi Falloux, il est proposé, en concertation avec le CAEC, une réorientation des crédits vers les moyens de fonctionnements des établissements privés, à compter de 2017.

## I.2. Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles

Dans le cadre de la Nouvelle alliance agricole, la Région propose aux lycées agricoles privés de souscrire un Contrat d'Autonomie et de Progrès (CAP) en s'engageant à satisfaire aux orientations régionales dans la gestion de leur exploitation, notamment tendre vers l'autonomie alimentaire, l'autonomie par rapport aux intrants, l'autonomie énergétique, l'autonomie économique et développer les usages pédagogiques. En contrepartie, la Région s'engage à leur verser une dotation permettant de compenser les surcoûts liés à l'utilisation des exploitations par les élèves.

## II. Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens

### II.1. Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

Dans le cadre de l'enseignement des activités physiques et sportives dispensé dans les établissements scolaires, les équipements dont ils disposent peuvent s'avérer insuffisants. C'est pourquoi, la Région leur verse une dotation qui permet de financer l'utilisation d'équipements situés à l'extérieur du lycée, tels que les gymnases, les pistes d'athlétisme et les piscines.

Tableau n° 1 : Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs				
	Réalisation 2013	Réalisation 2014	Réalisation 2015	Réalisation 2016
Dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	648 k€	664 k€	668 k€	705 k€

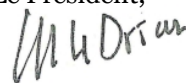
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 310 « Participer au fonctionnement des établissements privés » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 33 350 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 33 350 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 311 > Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

En application du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SRESR) adopté fin 2013, la Région confirme son investissement prioritaire dans l'appareil de formation et de recherche et dans la connaissance, facteurs essentiels d'attractivité, de performance et de développement du territoire. L'appui à la dynamique de cet ensemble est multiforme : renforcement de la qualité de la recherche et des conditions d'enseignement à travers la réalisation du Contrat de Plan et du Programme Opérationnel du FEDER, renforcement de l'excellence de la recherche et des formations à travers des programmes ciblés, renforcement du lien entre recherche et développement durable.

BP 2017	
AP	17 140 000 €
AE	14 065 000 €
<b>Total</b>	<b>31 205 000 €</b>
CPI	17 250 000 €
CPF	12 905 000 €
<b>Total</b>	<b>30 155 000 €</b>

La politique régionale vise également à doter les établissements bretons des meilleurs outils et chances pour accéder à des financements, devenus déterminants dans la compétition mondiale, comme ceux du programme d'investissements d'avenir (PIA), ou des appels à projets européens (Horizon 2020) et des appels à projets de l'Agence Nationale de la Recherche. A ce titre, la Bretagne continue d'animer sa stratégie de spécialisation intelligente (S3) et soutient de façon volontariste des projets différenciants sur des thématiques d'avenir : cyber, numérique éducatif, économie bleue, technologies de la santé, etc.

Par ailleurs, si la Région et ses partenaires ont anticipé l'introduction du numérique à l'université à travers la mise en œuvre du Campus numérique de Bretagne, il convient désormais d'aborder les problématiques de digitalisation massive de la recherche, d'émergence du big data et de capacité de calcul pour toutes les sciences.

Le soutien régional à la Communauté d'Universités et d'Établissements (COMUE) interrégionale Université Bretagne Loire (UBL), constituée en 2016, est structuré autour des actions telles que le campus numérique et la SATT Ouest Valorisation. S'agissant du soutien à la plateforme d'accompagnement de projets européens, les modalités de soutien, et le positionnement de la plateforme, feront l'objet d'échanges avec l'UBL.

Depuis cette création, trois projets d'ISITE (Brest, Nantes et Rennes) se sont construits sur les sites métropolitains. Les projets NEXT (Nantes) et FoRuniv (Rennes) sont présélectionnés et les dossiers ont été déposés fin novembre 2016. Ils mobilisent les acteurs des écosystèmes locaux et les collectivités territoriales, dont le Conseil régional qui s'est engagé sur le projet rennais. La sélection finale d'un ou des 2 projets (audition planifiée en février 2017) aura des conséquences sur le partage des compétences entre la COMUE et les futures structures des sites.

De plus, en décembre 2016, 3 dossiers de création d'Instituts de Convergences en sécurité numérique, environnement et santé publique ont été déposés pour le site Rennais. Ces dernières actions viennent clôturer le programme PIA 2 et les résultats finaux seront connus au printemps 2017.

Le collectif réuni au sein du Campus Mondial de la Mer à Brest, au cœur du contrat de site et du récent Pacte métropolitain, travaille déjà à l'élaboration d'une réponse dans le cadre du Programme PIA 3. Il s'agira pour le site de déployer les moyens pour accueillir le transfert du siège social de l'Ifremer mais aussi d'assurer l'ancrage de la flotte océanographique nationale à Brest via la signature d'une convention entre l'Institut, la Région, le département du Finistère et Brest Métropole.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Une région visible et attractive, cultivant l'excellence**
  - I.1 Une recherche bretonne active dans un concert mondial
  - I.2 Rayonner et attirer
- II. Une région mobilisée**
  - II.1 Créer les conditions de la réussite
  - II.2 Cultiver une envie
  - II.3 Une recherche ancrée dans le territoire régional



## II.4 Communiquer et informer

### III. Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche

III.1 Permettre le déploiement du c@mpus numérique

III.2 Favoriser les applications et pratiques numériques

## > Actions par objectif

### I. Une région visible et attractive, cultivant l'excellence

#### I.1. Une recherche bretonne active dans un concert mondial

Le volet recherche du Contrat de Plan, canal privilégié de soutien par les acteurs publics, est organisé par domaines d'innovation stratégiques de la S3 et préfigure à ce titre des lignes de forces pour le territoire. Par un accompagnement complémentaire, que constituent les dispositifs d'allocations de recherche doctorales *ARED* et de stratégie d'attractivité durable *SAD* ou encore de mobilité doctorale sortante, la Région veut permettre une structuration des compétences qui puisse aider à la reconnaissance internationale des équipes.

Indicateur n° 1 : Mesure du soutien régional aux projets de recherche					
	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
Nombres de thèses soutenues par la Région	395	412	428	435	436
Nombre de post-doctorats soutenus	30	35	37	57	60

L'attractivité s'apprécie dans l'espace européen de la recherche, pour lequel la Bretagne est bien positionnée. Elle a su historiquement se structurer pour s'y inscrire pleinement. Dans le cadre du budget 2017, il est proposé d'accroître notre effet levier. Ainsi un dispositif intitulé *Boost'Europe*, regroupera les moyens régionaux d'accompagnement de projets européens des équipes de recherche bretonne et l'aide aux porteurs de projets. Ce dispositif intégrera également une aide pour les candidats aux bourses du Conseil Européen de la Recherche, bourse dont l'obtention constitue un marqueur de qualité reconnu au plan international. Le soutien à des chaires internationales de haut niveau complète l'intervention régionale sur cette chaîne de valeurs, avec une implication importante du monde économique.

#### I.2. Rayonner et attirer

Dans un contexte possible de future dévolution du patrimoine immobilier universitaire et d'une transition énergétique indispensable, la Région intervient dans une dynamique collective – à travers le CPER principalement – pour réussir le pari de la transformation du bâti, adaptée à ces enjeux.

Dans la même veine, les lieux de vie étudiante – restauration, parc social pour des étudiants toujours plus nombreux sur notre territoire – sont accompagnés financièrement afin d'offrir les meilleures conditions d'études possibles en Bretagne. Un accord spécifique avec le CNOUS signé en fin d'année 2016, dont les aspects financiers sont traduits dans le CPER 2015-2020, nous permet de garantir la modernisation de l'ensemble du parc des cités universitaires à horizon 2020.

Indicateur n° 2 : Nombre d'opérations d'investissements immobiliers					
	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
Nombres d'opérations immobilières soutenues (enseignement supérieur)	6	3	8	13	13

## **II. Une Région mobilisée**

### *II.1. Créer les conditions de la réussite*

Dans une logique maîtrisée d'élévation du niveau de qualification, il est proposé d'accompagner les initiatives permettant de qualifier des parcours de formation d'excellence autour des forces de la Bretagne ou de thématiques émergentes. Ces parcours sécurisent le continuum bac-3/bac+3 et au-delà, et favorisent à la fois l'employabilité et l'épanouissement des jeunes.

Plus largement et en lien avec les domaines d'innovation stratégique de la S3, la Région identifiera, en lien avec les présidents d'université et les directeurs d'écoles concernés, les formations futures envisagées dans le cadre des contrats quinquennaux qui lient les établissements au ministère en charge de l'enseignement supérieur. A ce titre, des moyens d'ingénierie pédagogique pourront être mobilisés pour travailler les maquettes de formation.

Par ailleurs, de même qu'en 2016, les projets de campus de proximité seront poursuivis, ayant démontré à ce stade la capacité à attirer des publics potentiellement éloignés et structurer une offre de formations sur un territoire donné. En accord avec l'Académie de Rennes, une animation commune des Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) et des campus de proximité favorisera les convergences et les approches transverses. Pour 2017, la Région mettra à disposition des moyens d'animation au bénéfice du CMQ des industries de la mer et du campus de proximité de Pontivy, dont la thématique conduira, pour ce dernier, à une approche intégrée avec le CMQ de Quimper, positionné sur les formations dans le domaine de l'agro-alimentaire.

### *II.2. Cultiver une envie*

Le pôle régional *Bretagne Culture Scientifique* est constitué autour d'acteurs, mobilisés dans la diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CSTI). Il permet à la Région d'asseoir une stratégie volontariste dans sa nouvelle compétence. De façon complémentaire, la Région soutiendra, par des Contrats d'Objectifs et de Moyens, les initiatives propres des structures qui amènent à voir et faire la science, en particulier à destination des jeunes publics.

En outre, le dispositif *Immersion Sciences*, qui vise à intéresser les jeunes lycéennes et lycéens aux carrières scientifiques par un stage immersif, est reconduit et est intégré aux actions du pôle régional.

### *II.3. Une recherche ancrée dans le territoire régional*

Le développement d'une recherche de qualité nous conduit à favoriser l'implantation sur notre territoire d'infrastructures de recherche, qui conditionnent une activité pérenne et offrent une visibilité et une attractivité nationale et internationale. C'est pourquoi le CPER prévoit des équipements à ce titre et c'est pourquoi un travail collaboratif avec les grands organismes de recherche est essentielle (à l'instar des politiques actives menées avec IFREMER et INRIA par exemple).

### *II.4. Communiquer et informer*

Toute action jugée opportune de communication ou d'information et de réflexion, à destination et avec les établissements partenaires, pourra être étudiée, à l'instar du séminaire relatif au continuum bac-3/bac+3 organisé en 2015.

## **III. Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche**

### *III.1. Permettre le déploiement du c@mpus numérique*

Le campus numérique breton est pleinement opérationnel, et quatre bâtiments sont désormais ouverts sur les campus brestois et rennais. La montée en puissance de l'utilisation des équipements technologiques immersifs, à destination des étudiants et enseignants, est avérée. La Région, cheffe de file des collectivités pour ce projet, poursuivra l'accompagnement de ce déploiement technologique à travers son soutien à l'Université Bretagne Loire, tout en assurant par cofinancement le maintien en compétences opérationnelles des infrastructures ne relevant pas du Contrat de partenariat (cas des aspects réseaux en particulier).

### *III.2. Favoriser les applications et pratiques numériques*

Le support du campus numérique breton offre la possibilité de démultiplier les usages induits et favorise la transformation des apprentissages, qu'il convient d'anticiper et d'expérimenter. Ainsi, il est nécessaire à la

fois de structurer cette évolution mais également de faire appel aux travaux issus de la recherche, en sciences de l'éducation notamment. Les réussites à des appels à projets, enregistrées récemment dans le champ du e-éducation, confortent la priorité retenue dans la S3 à ce titre.

Indicateur n° 3 : Mesure du soutien régional au projet de campus numérique					
	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
Nombres de projets de recherche liés aux usages	0	4	5	5	6

Par ailleurs, l'explosion des données numériques et leur utilisation croissante dans le domaine de la recherche ont amené la Région et ses partenaires à imaginer des solutions pour une mutualisation de la gestion de ces données (stockage sécurisé, centre de calcul, ...) sur le territoire, toutefois à destination non exclusive de ces acteurs. Après des études en 2015 et 2016, il est aujourd'hui proposé de procéder à la mise en œuvre concrète d'une infrastructure numérique écoresponsable, *Eskemm Data*, qui aura vocation à être labellisé dans le projet national « InfraNum », qui mettra en réseau 13 sites de centre de calcul.

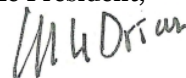
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 311 « Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 17 140 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 14 065 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 17 250 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 12 905 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 312 > Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

BP 2017

En poursuivant un objectif de 20 000 apprentis à l'horizon 2020, la Région s'attache à mettre en place une offre de formation attractive pour les jeunes et les employeurs, équilibrée territorialement. Une fois la carte des formations arrêtée, l'action régionale se traduit matériellement par le financement du fonctionnement des centres de formation d'apprentis (CFA) et le soutien aux opérations d'investissement.

AP	12 500 000 €
AE	48 300 000 €
<b>Total</b>	<b>60 800 000 €</b>
CPI	10 050 000 €
CPF	44 800 000 €
<b>Total</b>	<b>54 850 000 €</b>

Mais au-delà du développement quantitatif, l'accent est mis sur la qualité des formations dispensées, avec pour objectif d'amener un maximum de jeunes jusqu'au diplôme tout en valorisant cette voie de formation comme vecteur d'insertion professionnelle.

Les objectifs, outils et moyens de cette politique seront revus et précisés dans le cadre du plan breton de développement de l'apprentissage, en cours d'élaboration et qui sera proposé en 2017.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

### I. Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

- I.1 Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage
- I.2 Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis
- I.3 Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA

### II. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

- II.1 Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
- II.2 Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
- II.3 Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

## > Actions par objectif

### I. Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

#### I.1. Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage

Les conventions quinquennales portant création des 39 CFA bretons ont été renouvelées en septembre 2014, constituant le socle de l'offre de formation, qui est ensuite adapté en préparation de chaque nouvelle rentrée.

L'évolution de l'offre de formation s'inscrit dans le cadre stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la compétence régionale en matière de carte des formations professionnelles initiales, tel que présenté en session de décembre dernier. L'effort de la Région obéit à un souci constant de diversification de l'offre pour s'adapter aux besoins sociétaux et économiques du territoire breton, mais aussi pour anticiper la structuration des nouvelles filières. A ce titre l'élévation des niveaux de qualification, l'accès à un premier niveau de qualification, la sécurisation des parcours et la réponse aux attentes des employeurs sont les objectifs recherchés. La progression (+3,7 %) des effectifs observés à la rentrée 2016 devrait se confirmer au 31 décembre 2016 - date officielle de remontée des effectifs d'apprentis.

Un travail sera réalisé sur les conventions portant création de CFA, de manière à supprimer les groupes classes inutilisés et à ajuster les capacités au mieux de la réalité des effectifs.

<b>Indicateur 1 : Evolution des effectifs d'apprentis par niveau de formation</b>									
Niveau	31 décembre 2013 Année 2013/2014			31 décembre 2014 Année 2014/2015			31 décembre 2015 Année 2015/2016		
	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
V	8 669	25%	75%	8 037	26%	74%	8 047	26%	74%
IV	5 257	33%	67%	4 998	32%	68%	4 931	32%	68%
III	2 220	34%	66%	2 255	32%	68%	2 274	33%	67%
II et I	1 827	35%	65%	1 884	35%	65%	2 008	35%	65%
Total	17 973	29%	71%	17 174	29%	71%	17 260	29%	71%

<b>Indicateur 2 : Nombre de places nettes créées</b>				
Niveaux	Rentrée 2013	Rentrée 2014	Rentrée 2015	Rentrée 2016
Niveau V	37	24	72	82
Niveau IV	28	182	122	222
Niveau III	254	152	158	229
Niveaux II et I	150	170	91	197
Total	469	528	443	730

### *I.2. Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis*

La Région intervient en dernier financeur sur l'apprentissage. La capacité des CFA à collecter de la taxe d'apprentissage est assez inégale, notamment en fonction de la typologie des entreprises avec lesquelles ils forment les apprentis. Au total, plus de 45 M€ de taxe ont été collectés par les CFA bretons en 2016. La Région disposait d'un premier levier de péréquation par un pouvoir de recommandation auprès des organismes collecteurs de taxe d'apprentissage sur le fléchage des fonds non affectés. Ce levier demeure faible car seuls 262 500 € ont pu être ainsi réaffectés en 2016. C'est pourquoi la Région Bretagne a candidaté et a été retenue pour l'expérimentation lui donnant maintenant un pouvoir de décision – et non plus seulement de recommandation – sur la répartition des fonds non affectés.

Une fois les recettes de taxe d'apprentissage connues, la Région verse des dotations de fonctionnement aux CFA. Le niveau d'intervention est calibré, à l'issue d'un dialogue de gestion annuel, de manière à couvrir au mieux les charges des CFA et en fonction des priorités régionales. Les formations de niveaux 5, 4 et 3 sont ainsi privilégiées.

### *I.3. Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes*

Le principal projet identifié en 2017 concerne la reconstruction du CFA Bâtiment à Montgermont, impliquant la restructuration de deux bâtiments existants et la construction d'ateliers neufs.

Pour le reste, les interventions de la Région consistent principalement à maintenir au meilleur niveau tant l'outil de formation que les fonctions d'accueil des jeunes, en intégrant les considérations de rénovation thermique et énergétique :

- mise en conformité des locaux avec les dispositions réglementaires, avec notamment la prise en compte de la problématique d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- adaptation des équipements pédagogiques et autres matériels avec les évolutions de la carte des formations et/ou des référentiels diplômes ;
- maintien de l'offre de services collectifs d'hébergement et de restauration, afin d'offrir aux apprentis des prestations de qualité au meilleur coût ;
- soutien aux projets d'innovation pédagogique, en privilégiant les outils permettant la diversification des modalités pédagogiques et le développement des usages du numérique, et notamment les logiciels et les ressources didactiques.

## II. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA

### II.1. Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage (BQA)

Bretagne Qualité Apprentissage, démarche d'innovations et d'expérimentations, se décline en deux volets:

- les trois missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion (AAI) pour chaque apprenti,
- les plans d'actions, élaborés par chaque CFA sur la base d'un auto-diagnostic.

En 2017, l'accompagnement des jeunes dans leur parcours (projet socio-éducatif global, santé, qualité de vie et lutte contre les discriminations), les pratiques d'individualisation des parcours de formation, le renforcement des relations avec l'entreprise et du positionnement avant l'entrée en formation sont les principales actions que les CFA vont poursuivre durant l'année scolaire 2016-2017.

Indicateur 3 : Bretagne Qualité Apprentissage - nombre d'actions soutenues par thématiques	
	2015-2016 réalisation
Accompagnement des jeunes dans leurs parcours	15
Les pratiques d'individualisation	14
Les outils collaboratifs et numériques	11
L'organisation et le développement du CFA	11
La pédagogie de l'alternance et le renforcement de la relation avec l'entreprise	10
Le renforcement du travail de positionnement	4
L'ouverture sur les mondes	3

La démarche Bretagne Qualité Apprentissage arrive à échéance en juin 2017. Elle permet d'ores et déjà de repérer des actions remarquables, présentées lors des journées de mutualisation entre les CFA au cours desquelles des propositions de travail ont été identifiées. Afin d'inscrire ces actions dans les orientations stratégiques du futur plan breton de développement de l'apprentissage, une évaluation de Bretagne Qualité Apprentissage est proposée au premier semestre 2017. Elle interrogera l'efficacité et l'efficience du dispositif.

### II.2. Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage

La Région Bretagne et l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des publics handicapés (Agefiph Bretagne) mettent en œuvre des actions permettant le bon déroulement de la formation des apprentis reconnus travailleurs handicapés, déficients cognitifs légers. Les parcours de ces jeunes nécessitent un accompagnement personnalisé, condition de leur réussite (seulement 9% de taux de rupture et 79% d'insertion, grâce au partenariat engagé). Le marché d'accompagnement de 350 apprentis, attribué à l'Adapt, est reconduit pour la seconde année en 2017.

### II.3. Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

Le futur plan breton de développement de l'apprentissage comprendra un volet sur la communication, avec la définition des cibles prioritaires, des messages à porter et des outils de communication. Il sera largement relayé auprès des structures partenaires susceptibles d'orienter les jeunes vers l'apprentissage.

Dans l'attente, la Région poursuivra les actions de promotion et d'information sur l'apprentissage et les métiers réalisées lors des années précédentes. La Région organise et coordonne un temps fort d'information en direction du grand public dénommé «semaine régionale de l'apprentissage». L'édition 2017, programmée du 4 mars au 11 mars, permettra aux familles et aux entreprises de découvrir le dispositif apprentissage et les formations proposées.

Dans l'optique de la rentrée 2017, des démarches expérimentales vont être menées, permettant aux CFA d'assister les postulants à l'apprentissage dans leur recherche d'un employeur. Des actions de découverte des métiers seront également proposées aux jeunes sur certains territoires.

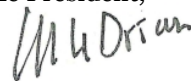
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 312 «Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises» :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 12 500 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 48 300 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 10 050 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 44 800 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 313 > Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement

BP 2017

La Région a pour objectif d'accompagner durant leur parcours de formation les apprentis inscrits dans un CFA breton, et les entreprises s'engageant dans l'apprentissage.

AP	- €
AE	30 366 000 €
<b>Total</b>	<b>30 366 000 €</b>
CPI	- €
CPF	28 550 000 €
<b>Total</b>	<b>28 550 000 €</b>

L'élaboration, courant 2017, du plan breton de développement de l'apprentissage, sera l'occasion de préciser et de développer les actions conduites pour la période 2017-2021.

La Région poursuit son action auprès des apprentis par :

- le dispositif ARGOAT qui vise à participer aux frais inhérents au transport, à l'hébergement, et à la restauration, en apportant une aide financière aux apprentis allant de 400 € à 800 € par année de formation.
- Une aide au premier équipement professionnel dans le cadre des formations professionnelles de niveaux V et IV.
- Un partenariat avec le CROUS qui permet aux apprentis de l'enseignement supérieur d'accéder à un logement universitaire.

Elle renouvelle son action de soutien des entreprises, au delà des obligations fixées par l'Etat par :

- l'extension de la prime à l'apprentissage de 1 000 € aux entreprises de 11 à 20 salariés.
- Une aide à la mixité de 500 €, dans le cadre de l'égalité femmes/hommes, attribuée à l'entreprise de 0 à 20 salariés qui recrute une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin ou un jeune homme dans un métier traditionnellement féminin.
- Une aide de 500 € à l'insertion professionnelle des apprentis pour reconnaître l'engagement tout au long de la formation de l'entreprise de 0 à 20 salariés qui recrute son apprenti diplômé en CDI ou en contrat de génération.

Ce programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage

- I.1 Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
- I.2 Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

### II. Inciter les entreprises à accueillir des apprentis

- II.1 Encourager les entreprises à accueillir des apprentis
- II.2 Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis



## I. Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage

Afin de lever les freins à l'accès à la formation relatifs au transport, à l'hébergement et à la restauration et pour réduire les frais liés à l'acquisition des équipements professionnels indispensables au suivi de la formation, la Région maintient son niveau d'intervention et reconduit les dispositifs pour tous les apprentis inscrits dans un CFA breton à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### I.1. Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis

Dans le cadre de la formation par apprentissage, il incombe à l'apprenti de s'équiper pour travailler en toute sécurité lors des travaux pratiques. Le coût des équipements varie d'une formation à l'autre et doit répondre aux exigences de sécurité, de qualité et de durabilité. Or, les familles ou les apprentis procèdent parfois à des choix qui ne répondent pas à ces critères en raison de difficultés financières. Pour y remédier, la Région aide chaque année plus de 8 000 apprentis de niveau 5 (CAP, CAPA) ou 4 (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) à acquérir leur équipement professionnel.

### I.2. Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

#### Aide ARGOAT :

Chaque année près de 18 000 jeunes suivent en Bretagne une formation par apprentissage. En fonction de leur âge, de l'éloignement géographique et de leurs revenus, les choix d'hébergement, de transport et de restauration varient mais le coût à supporter reste important pour les familles ou les apprentis, lorsque ces derniers sont autonomes. Le dispositif ARGOAT vise à répondre aux problématiques précitées et à favoriser l'égalité des chances dans l'accès à la formation.

Une aide forfaitaire est attribuée aux apprentis sous condition de respect des critères de présence aux cours dispensés. Ces forfaits varient de 400 € à 800 € par année de formation en fonction de l'âge de l'apprenti et du niveau du diplôme préparé.

#### Partenariat avec le CROUS :

En collaboration avec le CROUS (Comité régional des œuvres universitaires et scolaires), le Conseil régional offre la possibilité aux apprentis qui suivent une formation relevant de l'enseignement supérieur, de louer un des 70 logements réservés en résidences universitaires, sur tout le territoire breton.

## II. Inciter les entreprises à accueillir des apprentis

Afin d'inciter les entreprises privées bretonnes et certains employeurs publics à accueillir des apprentis et les accompagner tout au long de la formation, la Région leur attribue des aides.

### II.1. Encourager les entreprises à accueillir des apprentis.

L'aide au recrutement des apprentis d'un montant de 1 000 € (article L.6243-1-1 du code du travail) s'adresse aux entreprises de moins de 250 salariés qui recrutent un apprenti supplémentaire. En Bretagne cette aide concerne environ 4 250 entreprises pour environ 5 300 contrats d'apprentissage.

### II.2. Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis

Ce soutien se concrétise par trois types d'aides auprès des entreprises de 0 à 20 salariés:

- la prime à l'apprentissage d'un montant de 1 000 € (article L.6243-1 du code du travail) par année de cycle de formation s'adresse aux entreprises de 0 à 10 salariés. La Région Bretagne a étendu cette aide aux entreprises de 11 à 20 salariés. En Bretagne, cette aide concerne environ 6 700 entreprises pour environ 9 000 nouveaux contrats d'apprentissage.
- L'aide à la mixité d'un montant de 500 € afin d'encourager les employeurs bretons à recruter une jeune fille dans des métiers traditionnellement masculins, ou un jeune homme dans des métiers traditionnellement féminins. En Bretagne cette aide concerne environ 830 entreprises pour environ 920 nouveaux contrats d'apprentissage.

- *L'aide à l'insertion professionnelle d'un montant de 500 €* s'adresse aux entreprises qui embauchent leur apprenti diplômé, à l'issue du contrat d'apprentissage, en contrat à durée indéterminée à temps plein, ou en contrat de génération.

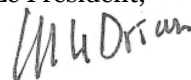
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 313 « Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 30 366 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 28 550 000€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 314 > Assurer les formations sanitaires et sociales

Compétente depuis la loi du 13 août 2004 sur le champ des formations sanitaires et sociales, la Région poursuit un objectif de réponse aux besoins de soins et d'accompagnement de la population bretonne, dans un domaine où la relation emploi-formation est très forte. L'action régionale se traduit par l'organisation de l'offre de formation, le financement des instituts de formation et l'accompagnement des étudiants et élèves inscrits dans ces parcours au travers de l'attribution de bourses d'étude.

Le troisième schéma des formations sanitaires et sociales - partie intégrante du Contrat de Plan Régional de Développement des formations et de l'Orientation Professionnelle - permettra de réinterroger cette compétence et les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre. Il devra répondre à deux enjeux : constituer un outil d'animation du partenariat avec les différents interlocuteurs de la Région et un outil de programmation et de référence pour l'organisation de l'offre de formation. Sur la base du schéma, la Région initiera le renouvellement des autorisations des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales et des agréments de leurs directeurs.

Toutefois cette compétence est fortement impactée par des évolutions nationales (Plan d'Action pour le Travail Social, Grande Conférence Santé...). L'évolution rapide des métiers, des statuts et des référentiels, l'impact de l'universitarisation est susceptible de modifier en profondeur la nature des formations. Il en est de même des priorités retenues par les départements dans leurs différents schémas d'action sociale qui ont des effets sur les modes d'accompagnement ou de prise en charge. Toutes ces évolutions nécessiteront une réflexion sur l'exercice global de la compétence, qui sera soumise au vote des élus régionaux courant 2017.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social**
- II. **Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages femmes**
  - II.1 Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages femmes
  - II.2 Permettre la modernisation des instituts de formations aux carrières paramédicales
- III. **Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social**
- IV. **Contribuer à la sécurisation des parcours de formation**

	BP 2017
AP	- €
AE	53 580 500 €
<b>Total</b>	<b>53 580 500 €</b>
CPI	8 143 000 €
CPF	52 908 200 €
<b>Total</b>	<b>61 051 200 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. **Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social**

Le Contrat d'objectif emploi formation (COEF) signé en octobre 2013 et qui rassemble plus de 30 signataires représentant l'ensemble des acteurs de ces filières, a défini comme priorité l'observation des métiers et des formations dans le champ sanitaire, social et médico-social. Depuis la signature de ce Contrat, un important travail de connaissance des métiers a été réalisé. Il s'agit de définir, avec les professionnels eux-mêmes, les caractéristiques de chaque métier. Les études relatives aux métiers d'aide-soignant, d'infirmier et aux métiers de la filière éducative sont ainsi finalisées.

En 2016, l'étude d'insertion des diplômés de 2014 a été publiée. Elle fait ressortir que, 16 mois après l'obtention du diplôme :

- 86 % des diplômés sont en emploi (87 % pour les formations paramédicales et 82 % pour les formations sociales)
- 47 % sont en CDI (40 % pour les formations paramédicales et 47 % pour les formations sociales)
- 77 % travaillent en Bretagne (76 % pour les formations paramédicales et 79 % pour les formations sociales)

Le Schéma des formations sanitaires et sociales sera construit à partir des données ainsi compilées, complétées d'analyses plus sectorielles réalisées par les branches professionnelles et des différentes consultations qui seront menées en début d'année 2017.

## II. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux

### II.1. Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales

La convention cadre qui organise la mise en œuvre de l'universitarisation des formations paramédicales arrive pour ce qui concerne les infirmiers à échéance en 2017. Ce document sera retravaillé avec les Universités de Bretagne, les instituts de formation et l'agence Régionale de la Santé. Il s'agira, à partir du bilan de la convention existante, de construire le nouveau dispositif intégrant les données liées à la formation à distance.

Le dispositif de fidélisation mis en œuvre en 2013 par la Région pour accompagner les candidats à la formation de masseur-kinésithérapeute qui s'engagent à travailler trois ans, après l'obtention de leur diplôme, auprès d'un employeur associé au dispositif, sera réexaminé en 2017. Cette mesure de fidélisation permet de sécuriser le cursus de formation d'étudiants parfois en situation précaire et d'accompagner les établissements qui peinent à recruter des professionnels dans cette discipline.

Les projets de budget 2016 des instituts et écoles de formations aux carrières paramédicales ont fait l'objet, conformément aux textes réglementaires, d'entretiens contradictoires annuels en novembre et décembre 2016. Il s'agit en priorité d'analyser la réalisation budgétaire des établissements et d'apprécier la pertinence des moyens demandés (reconduction et/ou mesures nouvelles). Ce dialogue offre aussi la possibilité d'échanger sur le fonctionnement de ces instituts et écoles.

L'accompagnement financier par le biais des dotations va augmenter en 2017 du fait des évolutions structurelles. Les réformes statutaires ont un fort impact sur des budgets constitués essentiellement de masse salariale. Des mutualisations seront à développer pour la période du mandat.

L'offre de formation de ce secteur ne sera pas modifiée pour la rentrée 2017, puisque les nouvelles autorisations seront étudiées en 2017 au regard des orientations définies par le CPRDFOP et le Schéma des Formations sanitaires et sociales.

<b>Indicateur 1 : Nombre des places de formations paramédicales agréées* par la Région Bretagne</b>				
	2012/2013 réalisation	2013/2014 réalisation	2014/2015 réalisation	2015/2016 réalisation
Nombre de places agréées	6 224	6 224	6 224	6224

*\*le nombre de places agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif, autorisées par la Région dans les instituts en application des dispositions du Code de la Santé publique. Selon le statut de l'étudiant, ces places sont financées par la Région, l'Éducation Nationale, le Fongécif ou les OPCA*

<b>Indicateur 2 : Nombre des bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aides-soignants, ambulanciers et auxiliaires de puériculture)</b>				
	2012/2013 réalisation	2013/2014 réalisation	2014/2015 réalisation	2015/2016 réalisation
Nombre de places	951	851	1 014	1005

## II.2. Permettre la modernisation des Instituts de formations aux carrières paramédicales

Les travaux relatifs à la construction par la Région des bâtiments qui seront affectés aux Instituts de formations de Saint-Brieuc et de Fougères se poursuivent selon le calendrier prévu. Les marchés publics correspondants à ces travaux ont été lancés à l'automne 2016 et les livraisons restent prévues pour 2017-2018.

## III. Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social

Une restructuration des formations en travail social est à l'étude au niveau national, dans une optique de complémentarité pour l'accompagnement des personnes. Ce travail a abouti en 2016 à la fusion des diplômes d'État de travail social de niveau V, remplacés par la création d'un diplôme unique dans le champ du travail social. Ce nouveau Diplôme d'État Accompagnant Éducatif et Social (DE AES) a été mis en œuvre par les organismes de formation sans augmenter les flux d'étudiants ni les financements consacrés à ces formations.

Indicateur 3 : Nombre de places de formation en travail social agréées* par la Région Bretagne			
	2013/2014 réalisation	2014/2015 réalisation	2015/2016 Réalisation
Nombre de places agréées *	1 724	1 724	1724
Nombre de places financées par la Région au titre de la gratuité des formations initiales de niveau V	148	148	148

\* le nombre de places agréées correspond aux places de formation, ouvertes à ce dispositif et financées par la Région

## IV. Contribuer à la sécurisation des parcours de formation

Le nombre de bourses d'étude attribuées sur critères sociaux et gérées par la Région est stable. Cependant, de plus en plus d'étudiants demandent un réexamen de leurs droits en raison d'évolutions de leur situation personnelle. Une évaluation de ce dispositif des bourses d'étude est en cours, dans un objectif de sécurisation des parcours des étudiants.

Par ailleurs, des décisions sont en instance au niveau national sur l'adossement des bourses d'étude des étudiants de niveau post-bac sur le dispositif applicable aux étudiants relevant du Ministère de l'Enseignement Supérieur. Cette mesure, si elle se confirme, conduira la Région à réexaminer son positionnement sur les bourses au regard du statut des personnes formées.

Indicateur 4 : Les aides aux étudiants -bourses d'étude				
	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation
Nombre de demandes	2 203	2 323	2 310	2338
Nombre de bourses accordées	1 922	1 967	2 006	2029
Nombre de recours *	57	49	53	41

\* il s'agit du nombre des dossiers qui ont fait l'objet d'un ré-examen avant une nouvelle décision d'accord ou de refus suite à un changement de situation signalé par l'étudiant.

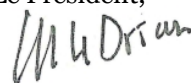
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 314 « Assurer les formations sanitaires et sociales » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 53 580 500 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 8 143 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 52 908 200 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 315 > Faciliter les projets individuels de formation et de qualification

BP 2017

La fluidité des parcours de formation et de qualification ainsi que leur sécurisation constituent l'une des priorités de l'action régionale.

AP	- €
AE	10 130 000 €
<b>Total</b>	<b>10 130 000 €</b>
CPI	- €
CPF	9 780 000 €
<b>Total</b>	<b>9 780 000 €</b>

Dans ce cadre, la Région prévoit de poursuivre, en 2017, l'accord avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels (FPSPP), assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget.

Ainsi la Région propose, en complément des programmes collectifs de formation, des dispositifs facilitant l'accès individuel à la formation, permettant de répondre à des projets en complémentarité avec les autres dispositifs régionaux.

Élément d'une stratégie régionale cohérente et globale de formation, le programme 315 est centré prioritairement sur les dispositifs d'aides individuelles pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante (Chèque Formation, Chèque Validation). L'application du décret sur la qualité des formations devra être prise en considération.

La Région intervient également dans le cadre de l'accompagnement des salariés licenciés notamment par le biais du Chèque reconversion permettant un financement complémentaire pour l'acquisition d'une qualification.

Ce programme intègre également un volet d'actions en faveur de la formation des salariés ou chefs de petites ou moyennes entreprises, permettant à la Région d'intervenir, par complémentarité de financements, auprès de ceux qui accèdent difficilement à la formation et dont l'accompagnement pour une transition professionnelle s'avère prioritaire.

Ce programme sera mobilisé dans le cadre de la reconduction du plan de mobilisation pour l'emploi sur l'année 2017.

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification**
  - I.1 Participer au financement de projets individuels de formation longue
  - I.2 Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience
- II. Favoriser le renforcement des compétences**
  - II.1 Contribuer à la formation des actifs
- III. Accompagner les salariés en licenciement économique**
  - III.1 Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

### > Actions par objectif

#### **I. Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification**

##### *I.1. Participer au financement de projets individuels de formation longue*

Le Chèque Formation est une aide individuelle qui permet d'apporter un financement à une personne qui souhaite suivre une formation débouchant sur un titre ou un diplôme figurant au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) ou sur la liste des formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF). La demande de Chèque formation s'inscrit dans une démarche de construction de projet professionnel.

La mobilisation du Compte personnel de formation (CPF), créé au 1er janvier 2015, est fortement encouragée dans ce dispositif et des évolutions seront apportées en 2017 dans les modalités de cette aide. En 2016, le Chèque Formation a été un des dispositifs contribuant à la réalisation du Plan régional de mobilisation pour l'emploi. Ces deux actions ont eu pour effet un accroissement du nombre d'aides attribuées.

En 2016, les formations relevant de l'enseignement général universitaire représentent 25% des formations. Le secteur tertiaire représente 24% et le domaine social et soins personnels 22%. A l'entrée en formation, 43% des personnes ont un niveau bac professionnel et infra. 68% des bénéficiaires sont des femmes.

Dans le cadre de la reconduction du plan de mobilisation pour l'emploi sur le premier semestre 2017, la Région souhaite mobiliser ce dispositif en proposant des places supplémentaires par rapport au premier semestre 2015.

Le Chèque formation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

<b>Indicateur 1 : Chèque Formation</b>					
	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision
Nombre de bénéficiaires	1 683	1 870	1 970	2 340	1970

### *I.2. Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience (VAE)*

La Région soutient le développement de la validation des acquis de l'expérience en application des compétences transférées par la loi du 5 mars 2014. Un programme d'actions est mis en place à cet effet.

Celui-ci a pour objectif, d'une part, de favoriser l'accès à la VAE pour les demandeurs d'emploi en valorisant l'accompagnement, dont celui des personnes ayant obtenu une validation partielle, en facilitant l'organisation des jurys. D'autre part, un renforcement des coopérations avec les branches professionnelles et l'accroissement de démarches de VAE collectives est recherché. En amont, le conseil et l'information sur la VAE sont confortés en lien avec la mise en œuvre du service public régional d'orientation. Enfin, l'observation de la VAE en Bretagne est consolidée, apportant ainsi un éclairage sur les actions à mener.

En 2016, la Région a co-construit avec les acteurs de la VAE un document d'engagement pour un accompagnement VAE de qualité, répondant aux exigences de la loi quant à l'organisation de l'accompagnement VAE confié aux régions et à la mise en œuvre du décret qualité des formations. Cette démarche sera poursuivie en 2017 avec la détermination des organismes de formation s'engageant dans cette démarche, en lien avec d'autres financeurs de VAE (Fongécif notamment).

Le programme d'actions est complété par une aide individuelle : le Chèque validation. Cette aide permet de financer un accompagnement pour les demandeurs d'emploi qui s'engagent dans une démarche de validation des acquis de l'expérience, apportant ainsi un soutien dans la constitution de leur dossier de présentation devant le jury. Une évolution sera apportée en 2017, afin de permettre au public des détenus de s'engager dans la VAE.

Depuis septembre 2016, la VAE est aussi inscrite dans le Plan régional de mobilisation pour l'emploi.

Le Chèque validation est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

<b>Indicateur 2 : Chèque Validation</b>					
	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision
Nombre de bénéficiaires	344	309	405	300	350



## II. Favoriser le renforcement des compétences

### II.1. Contribuer à la formation des actifs

#### II.1.1. Aider le plan de formation des chambres consulaires

L'objectif est de favoriser la formation des actifs de divers secteurs économiques, agriculture, commerce ou artisanat, dans la mesure où l'accès à la formation est plus difficile du fait de la très petite taille de leur entreprise.

Les actions de formation menées dans ce contexte, qui concernent environ 11 000 personnes, sont destinées aux actifs des TPE qu'ils soient chefs d'entreprises ou salariés et aux demandeurs d'emploi. Une complémentarité est recherchée avec les actions mises en place dans les autres politiques de la Région.

En 2017, les actions seront centrées autour des objectifs suivants :

- la création, la reprise et la transmission des TPE,
- la gestion des ressources humaines,
- la transition énergétique.

#### II.1.2. Soutenir le plan de formation d'autres structures

D'autres structures spécifiques à dimension régionale, sont également impliquées dans la formation d'actifs. Le Conseil régional finance des actions de promotion sociale telles que le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), le plan de formation mis en œuvre par le CNAM en Bretagne, l'appui à la formation des salariés via le Fongécif.

Les relations développées avec les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) ont permis une intervention de la Région sur des actions de formations en faveur des demandeurs d'emploi, complémentairement au financement des OPCA. En 2017, cette modalité pourrait également être utilisée pour des actions en faveur de demandeurs d'emploi et des salariés en transition professionnelle confrontés à des mutations économiques dans le cadre de l'appel à projet du Fonds Paritaire de sécurisation des parcours professionnels.

## III. Accompagner les salariés en licenciement économique

### III.1. Soutenir la formation des personnes licenciées économiques

Le Chèque reconversion permet d'apporter une réponse aux besoins de formation des salariés concernés par une procédure de licenciement économique en congé de reclassement, aux personnes récemment licenciées en Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Son objectif est de favoriser les transitions entre les différents statuts (de salarié à stagiaire notamment) et de participer à la sécurisation des parcours professionnels en évitant que les personnes concernées ne se trouvent momentanément dans une situation non sécurisée au regard de la réalisation de leur projet de formation.

La diminution du nombre de dossiers en 2016 est liée aux objectifs mêmes du CSP, pour lequel le retour à l'emploi est privilégié et qui conditionne l'accès à la formation par le fait que celle-ci doit être éligible au Compte personnel de formation (CPF). Dans un contexte économique toujours difficile, cette mesure conserve cependant tout son intérêt.

Le Chèque reconversion est attribué par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Indicateur 4 : Chèque Reconversion					
	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Prévision	2017 Prévision
Nombre de bénéficiaires	912	1 402	653	950	450

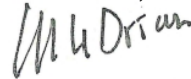
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 10 130 000€ au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 9 780 000€.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 316 > Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Dans une perspective de sécurisation des parcours professionnels et pour faciliter le retour à l'emploi, la Région propose aux demandeurs d'emploi des formations permettant d'acquérir des connaissances et compétences professionnelles.

BP 2017

AP	- €
AE	108 727 000 €
<b>Total</b>	<b>108 727 000 €</b>
CPI	- €
CPF	90 379 000 €
<b>Total</b>	<b>90 379 000 €</b>

Cette offre de formation est construite sur la base des besoins définis en concertation avec les acteurs régionaux et territoriaux (branches professionnelles, Pôle Emploi, membre du service public de l'orientation, membre des Commissions Territoriales Emploi Formation...), notamment dans les secteurs socles de l'économie bretonne et les secteurs porteurs d'emploi.

Un travail de concertation et de coordination est également mené avec Pôle Emploi ou d'autres financeurs de formation pour proposer des actions de formation complémentaires et cohérentes, permettant la construction de parcours professionnels.

Les formations sont dispensées par des organismes de formation qui accueillent les stagiaires, après avoir validé leur projet professionnel. Les parcours de formation sont individualisés, ils permettent d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel reconnu, d'adapter ses compétences professionnelles aux exigences de l'emploi ou encore de maîtriser les savoirs de base.

Les dispositifs de formation proposés prennent également en compte les publics plus fragilisés sur le marché du travail, avec notamment une attention particulière portée aux jeunes non qualifiés, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux seniors...

Dans le cadre d'une démarche concertée, la Région porte également une attention particulière aux personnes en situation d'illettrisme (Plan Régional de Lutte contre l'illettrisme), ainsi qu'aux personnes en situation de handicap (Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées,...) pour favoriser leur accès aux dispositifs de formation.

Dans le cadre de la reconduction du plan de mobilisation pour l'emploi sur le premier semestre 2017, la Région souhaite mobiliser l'ensemble des dispositifs de ce programme, en articulation avec Pôle Emploi, pour poursuivre l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi formés.

Compte tenu du rythme des entrées des stagiaires sur les dispositifs régionaux, l'effort supplémentaire portera principalement sur les Actions Territoriales Expérimentales de recrutement, les Compétences Transverses, les dispositifs de Français Langue Étrangère et le Programme Bretagne Formation.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

- I.1 Proposer des formations accompagnant des différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification
- I.2 Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles.
- I.3 Proposer des formations pour les personnes sous main de justice

### II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires

- II.1 Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)
- II.2 Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité.

### III. Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

II.1 Accompagner les acteurs de la formation

II.2 Accompagner les parcours des stagiaires

## > Actions par objectif

### I. Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification

#### I.1. Proposer des formations accompagnant des différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification

##### I.1.1. Le Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle - DRIP

La **prestation préparatoire à l'insertion (PPI)** permet à des jeunes en difficulté d'insertion socio-professionnelle de construire leur projet professionnel grâce à des mises en situation professionnelle et des supports pédagogiques innovants (sport, culture, chantiers école...)

La **plate-forme d'orientation professionnelle (POP)** propose des outils individualisés pour définir ou valider un projet professionnel. L'organisation pédagogique facilite des parcours de formation courts et rapidement mobilisables, adaptés aux besoins de chacun.

Chaque jeunes de moins de 26 ans ayant réalisé une POP ou une PPI peut bénéficier d'un suivi post-formation dans le cadre du Contrat d'Accès à la Qualification. Il est alors accompagné pendant 6 mois maximum par l'organisme de formation, jusqu'à son entrée en formation qualifiante.

La **prestation compétence FLE** permet l'apprentissage du français langue étrangère en lien avec un travail sur l'orientation professionnelle. Elle s'adresse aux demandeurs d'emploi ne maîtrisant pas suffisamment le français pour accéder à un emploi ou à une formation.

La prestation **Compétences Transverses** favorise la mobilisation professionnelle des demandeurs d'emploi de longue durée et peu qualifiés grâce à l'acquisition des compétences professionnelles socles. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux demandeurs d'emploi senior (plus de 50 ans).

En 2017, ces prestations du DRIP seront proposées en tenant compte de l'ensemble des dispositifs dédiés à l'insertion professionnelle, notamment en ce qui concerne l'offre d'accompagnement pour le public jeune.

	2013/14 (réalisation)	2014/15 (réalisation)	2015/16 (réalisation)	2016/17 (estimation)	2017/18 (prévision)
Nombre de places financées	7 265	6 609	5 622	7 850	6 640
Nombre de parcours réalisés	7 839	6 520	4 851	/	/

Dans le cadre des compétences en matière de formation des jeunes demandeurs d'emploi, le Conseil régional s'associera en 2017 à l'Etat pour expérimenter en Bretagne le déploiement d'un centre de service militaire volontaire (SMV), ou "volontariat militaire d'insertion". Ce dispositif, qui a fait l'objet de premières expérimentations dans d'autres régions, vise à offrir à certains jeunes volontaires éloignés de l'emploi un encadrement renforcé pour favoriser leur insertion professionnelle et sociale. Inspiré du service militaire adapté toujours à l'œuvre dans les régions d'outre mer, le SMV offre une réponse complémentaire aux besoins de jeunes sortis du système scolaire pas ou peu diplômés, pour les intégrer dans une démarche collective et professionnelle positive. L'ouverture à Brest d'un centre porté par la Marine nationale est actuellement à l'étude.

##### I.1.2. Les Actions territoriales expérimentales d'insertion.

En complément du Dispositif Régional pour l'Insertion Professionnelle, la région finance des actions d'insertion socio-professionnelle pour des personnes ayant besoin d'un accompagnement plus global. Ces actions sont mises en œuvre en lien avec d'autres partenaires de l'insertion. Des formations de renforcement

des compétences sont également financées pour les salariés en structure d'Insertion par l'Activité Économique (I.A.E).

<b>Tableau n° 2 :ATE</b>				
	2014 (réalisation)	2015 (réalisation)	2016 (réalisation)	2017 (prévision)
Nombre de place en ATE insertion	478	595	679	630
Nombre de place en ATE IAE	107	120	105	110

*I.2. Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles.*

Le dispositif **Compétences Clés** permet aux demandeurs d'emploi d'acquérir ou de renforcer leurs connaissances et compétences, pour une meilleure employabilité ou pour préparer une formation qualifiante. Déployé sur la totalité des pays bretons, il constitue une offre de formation de courte durée et facilement mobilisable. Les contenus de formation de Compétences Clés permettent aux stagiaires qui le souhaitent d'obtenir une certification « CléA » à l'issue de leur formation.

<b>Tableau n° 3 :Compétences Clés</b>				
	2013/14 (réalisation)	2014/15 (réalisation)	2015/16 (réalisation)	2016/17 (prévision)
Nombres d'heures de formation financées	245 997	254 180	380 588	400 000
Nombre de stagiaires	4 975	5 457	5 608	5900

*I.3. Proposer des formations pour les personnes sous main de justice*

La Région met en œuvre, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015 les formations à destination des personnes sous-mains de justice détenues dans les sept établissements pénitentiaires de Bretagne. Ce programme de formation doit contribuer à l'objectif de réinsertion des personnes détenues et participe à ce titre à la prévention de la récidive.

Après une analyse des actions de formation existantes et des enjeux de la formation en détention, la Région Bretagne procède en 2017 à un appel d'offre pour fixer ses orientations et renouveler les actions de formation. Les formations répondent à 4 types d'objectifs :

- L'acquisition du socle de connaissances et compétences professionnelles
- La pré-qualification ou la découverte des métiers
- La qualification
- La préparation à la sortie

En lien avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires, une analyse des besoins en formation a été réalisé pour chaque établissement prenant en compte les caractéristiques du public détenu, les opportunités d'emploi du territoire et les capacités techniques d'accueil des plateaux techniques de formation.

L'objectif est d'ouvrir environ 600 places de formation par an, dans les sept établissements pénitentiaires.

## **II. Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires**

*II.1. Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP) au niveau III (licence)*

L'ensemble des formations qualifiantes est proposé dans le cadre du **Programme Bretagne Formation**. Le PBF 2015-2017 a débuté en septembre 2015 et les dernières entrées en formation se feront avant le 31 août 2017. Un renouvellement des marchés de formation est possible pour la période de 2017-2019.

Avant renouvellement, chaque action de formation fait l'objet d'une analyse qualitative, complétée d'une analyse de la persistance du besoin en formation (type de certification, lieu de formation, opportunité d'emploi, ...).

De plus, afin d'adapter l'offre de formations aux évolutions des besoins économiques et territoriaux, une consultation complémentaire sera lancée dans le courant de l'année pour de nouvelles formations.

Tableau n° 4-1 :PBF- nombre de places ouvertes				
	2011-13	2013-15	2015-17 (estimation)	2017-2019 (prévisionnel)
Nombre de places de formation ouvertes	11 806	11 955	15 770 <i>dont 2 274 au titre du « Plan 47 000 » de 2016 dont 750 au titre du Plan de mobilisation 2017</i>	13 000

Tableau n° 4-2 :PBF- nombre de stagiaires entrés en formation				
	2014 (réalisé)	2015 (réalisé)	2016 (estimation)	2017 (prévisionnel)
Nombre de stagiaires entrés	6 381	6 113	8 000	6 690

## II.2. Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité

En complément de cette offre socle, et avec une réactivité plus forte, les **Actions territoriales expérimentales** permettent de financer des formations qualifiantes ou pré-qualifiantes en lien étroit avec des projets de recrutement d'entreprises ou des dynamiques emploi-compétence de territoires ou sectorielles. Certaines actions sont également financées pour favoriser la découverte des métiers méconnus ou peu attractifs.

Pôle Emploi et les OPCA sont les principaux co-financeurs des ATE.

Tableau n° 5 :Actions Territoriales Expérimentales				
	2014 (réalisation)	2015 (réalisation)	2016 (réalisation)	2017 (prévision)
Nombre de places financées	693	826	1 344	1 300

## III. Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique

### III.1. Accompagner les acteurs de la formation

Un programme d'accompagnement des acteurs de formation est proposé pour favoriser l'évolution des pratiques pédagogiques. Au regard des orientations du plan bâtiment durable breton, les formateurs intervenant en construction durable bénéficient à ce titre d'un plan de formation spécifique.

D'autres thématiques (prise en compte des situations d'illettrisme, formation à distance, ...) pourront être abordées en fonction des orientations portées par la région. L'accompagnement des organismes de formation pour une amélioration de la qualité des formations sera également un axe de travail en 2017.

Dans le cadre d'une convention financière signée chaque année avec l'AGEFIPH, la Région Bretagne contribue à favoriser l'accès des personnes handicapées aux dispositifs de formation de droit commun. En 2017, la politique régionale de formation des personnes handicapées (PRFPH) est également renouvelée avec une animation des acteurs du handicap et une professionnalisation des organismes de formation et des centres de formation d'apprentis.

### III.2. Accompagner les parcours des stagiaires

Pour garantir un bon déroulement de la formation, la Région informe directement les stagiaires de leurs droits et devoirs en formation par le biais d'un « guide du stagiaire » distribué à tous dès le début de sa formation.

Pour la sécurisation des parcours des demandeurs d'emploi qui s'engagent dans des formations longues, la Région contribue également au financement de l'offre de service de l'AFPA en matière d'hébergement et de restauration. Ces services bénéficient principalement aux stagiaires en formation dans les campus AFPA, mais ils sont également ouverts à des stagiaires en formation PBF dans les autres centres de formation.

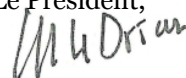
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 108 727 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 90 379 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 317 > Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

En apportant des aides directement aux stagiaires qui suivent une action de formation de la Région, telles que la rémunération et l'aide à la restauration, ce programme contribue à sécuriser le parcours de ces personnes. Il est donc complémentaire aux programmes 315 «Faciliter les projets individuels de formation et de qualification» et 316 «Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques sectorielles et territoriales» dans lesquels sont mises en place des actions de formations individuelles et collectives.

	BP 2017
AP	- €
AE	42 600 000 €
<b>Total</b>	<b>42 600 000 €</b>
CPI	- €
CPF	42 400 000 €
<b>Total</b>	<b>42 400 000 €</b>

Dans ce cadre, la Région prévoit de conclure un nouvel accord en 2017 avec le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels, assurant un effet levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dont les impacts sont intégrés au présent budget.

Le plan breton de mobilisation pour l'emploi de 2016 a permis l'entrée en formation d'un plus grand nombre de demandeurs d'emploi et par conséquent, le financement des rémunérations le cas échéant. La majeure partie des formations ayant démarré à partir de septembre 2016, le paiement des rémunérations aux stagiaires va se poursuivre jusqu'à la fin de leur formation soit sur le premier semestre 2017.

La poursuite du plan breton de mobilisation sur le premier semestre 2017 aura également un impact sur la rémunération versée, dont le montant est dès à présent intégré au budget.

La loi du 5 mars 2014, relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, transfère à la Région des compétences en faveur de nouveaux bénéficiaires : les détenus, les personnes handicapées en formation dans un centre de rééducation professionnelle et les personnes en insertion professionnelle dans le programme Compétences clés. Ces publics peuvent bénéficier d'une rémunération et/ou d'une couverture sociale. Les montants transférés sont rattachés à ce programme. La gestion a été internalisée en 2016 au même titre que les autres dossiers de rémunération. Il représentaient environ 1500 dossiers pris en charge en 2016 (1000 pour les personnes handicapées et 500 pour les personnes détenues).

Une étude a été initiée en 2015 sur la question de la rémunération comme élément de sécurisation des parcours. Quatre grands enjeux ont été identifiés :

- Information et lien à l'individu
- Mobilité des stagiaires
- Orientation et solidarité ou comment la rémunération peut faciliter l'accès des publics à la formation en prenant mieux en compte des éléments de situation personnelle
- Qualité du service rendu aux stagiaires.

A partir de ces enjeux, des scénarii d'évolution du dispositif de rémunération seront proposés dans le courant de l'année 2017.

Le programme s'articule autour des deux axes suivants :

### I. Rémunérer les stagiaires

- I.1 Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)
- I.2 Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet

### II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

- II.1 Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires



## I. Rémunérer les stagiaires

### I.1. Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)

Cette action, en application du code du travail, consiste à verser une rémunération aux stagiaires qui suivent une formation financée par la Région, et qui ne perçoivent plus d'allocations chômage. La Région s'attache à verser une rémunération aux stagiaires non indemnisés, jusqu'à la fin de leur formation.

La rémunération est constituée :

- d'une partie versée directement au stagiaire (équivalent à un revenu) et résultant de l'application de barèmes,
- de compléments versés directement au stagiaire, correspondant à des indemnités de transport et d'hébergement, en application de barèmes,
- d'une couverture sociale versée aux différentes caisses d'assurance sociale selon le régime auquel est affilié le stagiaire.

Dans ses orientations en matière de formation professionnelle, la Région favorise la formation des personnes les plus éloignées de l'emploi, en leur proposant un parcours allant jusqu'à l'obtention d'une qualification ou d'une certification. Pour une bonne partie des dispositifs mis en place, la Région propose une rémunération aux stagiaires non indemnisés.

En matière de rémunération, certaines dispositions résultent d'une application du Code du travail, Livre III, Titre IV (6<sup>ème</sup> partie), d'autres relèvent d'une initiative régionale et permettent de créer une situation plus favorable en faveur des personnes qui suivent les stages de formation de la Région.

Au-delà du Code du travail, la Région a adopté des dispositions spécifiques pour les personnes dont l'indemnisation par le régime d'assurance chômage (ou autres) s'arrête au cours de l'action de formation : dans ce cas, la Région prend le relais en attribuant une rémunération de formation professionnelle pour la fin du parcours. Cette disposition s'applique pour les dispositifs collectifs (DRIP, PBF, Actions territoriales expérimentales et formations longues à la langue bretonne) et pour le dispositif individuel Chèque formation.

Les modalités d'intervention de la Région figurent dans un règlement, qui fait l'objet d'une décision en Commission permanente.

La convention de partenariat conclue avec l'Agefiph favorise l'accueil des personnes handicapées en formation et finance une partie du surcoût des rémunérations lié au statut de ces personnes. Cette convention sera renégociée en 2017 afin de fixer le cofinancement apporté à la Région.

En matière de rémunération, la Région peut aussi prendre en charge uniquement la couverture sociale des stagiaires, sur des dispositifs plus courts, permettant ainsi aux personnes d'avoir une sécurité quant à d'éventuels accidents du travail ou maladie.

L'attribution individuelle de la rémunération aux stagiaires est faite par le Président du Conseil régional, qui en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

### I.2. Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet

Les plateformes d'orientation professionnelle du Dispositif régional d'insertion professionnelle nécessitent une souplesse d'organisation pédagogique, alternant des périodes à temps plein et d'autres à temps partiel. Elles sont, depuis juin 2014, assorties d'une bourse, pour les jeunes de moins de 26 ans. Elle a pour objectif d'accompagner le jeune dans la construction de son projet professionnel. Son montant est de 640€ pour le projet.

Il en est de même pour les stagiaires accédant au Contrat d'accès à la qualification. La souplesse d'organisation est recherchée, cette bourse s'inscrivant dans le cadre d'une simplification de gestion, l'enveloppe budgétaire consacrée restant identique. Son montant est de 900€.

Les bourses sont versées en plusieurs fois, en contrepartie de démarches effectuées pour l'avancement de la construction du projet du jeune, justifié par l'organisme de formation. Les bénéficiaires de ces bourses peuvent avoir une couverture sociale versée par la Région, pendant la durée de la prestation.

Elles sont attribuées par le Président du Conseil régional, selon des modalités qui sont votées en Commission permanente. Le Président du Conseil régional en rend compte une fois par an à la Commission permanente.

Nombre de stagiaires entrés et rémunérés par la Région par dispositif							Nombre de stagiaires entrés et bénéficiaires d'une bourse par dispositif	
	Dispositif régional d'insertion professionnelle (DRIP)	Programme Bretagne Formation (PBF)	Chèque formation	Autres dispositifs (Langues bretonnes, ATE)	Centres de rééducation professionnelle (CRP)	Centres pénitentiaires	Contrat d'accès à la qualification	Prestations d'orientation professionnelle
entrés en 2015 (définitifs)	2 365	2 985	481	559	1 010	395	857	1 604
entrés 2016 (Réalisation au 01/12/2016)	875	2 435	342	412	1 004	465	628	1 195
entrés en 2017 (prévision)	2 400	2 900	480	550	1 050	470	1 600	2 950

## II. Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives

### II.1. Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires

En complément du Code du travail, la Région verse une aide à la restauration. Elle consiste en une aide financière, d'un montant de 4 euros par jour, plafonnée à 84 euros mensuels, pour contribuer aux conditions de vie du stagiaire. Elle est versée aux stagiaires suivant une formation collective du DRIP (hormis une plateforme d'orientation professionnelle et un contrat d'accès à la qualification), PBF et Actions territoriales expérimentales, qui perçoivent une rémunération mensuelle de la Région inférieure à 1000 euros. Les stagiaires du PBF suivant leur formation dans un centre Afpa ne bénéficient pas directement de l'aide à la restauration de la Région, l'intervention s'effectuant via une convention de financement conclue avec l'Afpa compte tenu de l'existence de sites de restauration.

Cette aide est gérée conjointement à la rémunération, selon les mêmes modalités d'attribution. Le montant de l'aide à la restauration versée figure sur l'avis de paiement adressé aux stagiaires. Les modalités de l'aide à la restauration sont intégrées dans le règlement d'intervention « Rémunération et aides au transport, hébergement et restauration » et font l'objet d'une décision en Commission permanente.

	2015 (définitif)	2016 (réalisation au 01/12/2016)	2017 (prévision)
Nombre de bénéficiaires	4 128	2 316	2 400

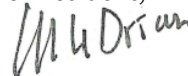
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 317 « Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 42 600 000€ au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 42 400 000€ ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 318 > Développer les langues de Bretagne

BP 2017

Le présent programme a pour objectif principal la mise en œuvre des moyens propres à assurer la transmission des langues de Bretagne, ainsi que le développement de leur présence dans la vie publique, sociale et culturelle.

AP	798 000 €
AE	6 796 000 €
<b>Total</b>	<b>7 594 000 €</b>
CPI	798 000 €
CPF	6 796 000 €
<b>Total</b>	<b>7 594 000 €</b>

Le 15 octobre 2016, la Région a organisé les Rencontres régionales de la langue bretonne, qui ont réuni les principaux partenaires publics, associatifs et privés qui agissent pour le développement de la présence du breton dans l'enseignement, la formation professionnelle, la vie publique, les médias et le numérique, les pratiques culturelles, autour du bilan de la politique linguistique, adoptée en 2004 et actualisée en 2012. Des ateliers participatifs ayant permis de recueillir les attentes des partenaires, compte tenu des évolutions de la société bretonne, des nouveaux usages et nouvelles demandes, le travail de concertation se poursuivra en 2017 et se traduira par la présentation d'une nouvelle actualisation de la politique régionale en faveur de la langue bretonne.

Pour la langue galloise, dans la continuité des premières assises du Gallo - Cârrouje 2016, il s'agira d'assurer sa sauvegarde et son développement ainsi que de faire prendre conscience de sa diversité et de sa richesse, en travaillant à l'augmentation quantitative et qualitative du nombre de locuteurs selon trois axes que sont la recherche, la transmission et sa présence dans la société.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Transmettre la langue bretonne

- I.1 Développer l'enseignement bilingue initial
- I.2 Développer la formation pour adultes
- I.3 Favoriser la transmission familiale

### II. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

- II.1 Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques
- II.2 Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
- II.3 Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
- II.4 Développer l'édition
- II.5 Encourager les pratiques culturelles

### III. Assurer la sauvegarde et le développement de la langue galloise

- III.1 Aider au développement de la connaissance de la langue
- III.2 Développer la transmission de la langue galloise
- III.3 Développer la présence du gallo dans la société

## > Actions par objectif

### I. Transmettre la langue bretonne

#### I.1. Développer l'enseignement bilingue initial

##### I.1.1. Soutenir l'enseignement bilingue

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités de Diwan Breizh avec, notamment comme objectif en 2017 l'engagement d'une procédure visant à réaliser la construction d'un second lycée. Elle accompagnera également les fédérations d'associations de parents d'élèves bilingues Div Yezh et Dihun et le Comité académique de l'Enseignement catholique pour le développement continu des filières bilingues et immersive, en cohérence avec les dispositions de la Convention spécifique pour la transmission des langues

de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne. Elle appuie et souligne l'importance des missions de l'office public de la langue bretonne dans le partenariat pour le développement des nouvelles filières d'enseignement bilingue et du nombre de jeunes brittophones dans le cadre de la convention. La Région maintiendra également son soutien au Département du Finistère pour le dispositif d'initiation à la langue bretonne dans les écoles publiques monolingues.

#### I.1.2. Accompagner les parcours de formation des futur·e·s enseignant·e·s bilingues

Le dispositif Desk/enseignement pour les adultes en formation longue se destinant à l'enseignement bilingue sera maintenu. Skoazell, qui soutient les étudiant·e·s en master enseignement bilingue des trois filières, sera réservé, à partir de la rentrée 2017, aux étudiant·e·s en master 1. Seuls les étudiant·e·s ayant été bénéficiaires de Skoazell en master 1 lors d'une précédente session pourront être bénéficiaires de Skoazell en master 2 en 2017, selon les modalités du dispositif prévues en 2016.

	2013	2014	2015	2016	Cible 2017
Aides Skoazell en master 1	34	38	31	36	50
Aides Desk/enseign. 6 mois	56	67	59	59	65
Aides Desk/enseign. 3 mois	14	18	15	28	30

La Région maintiendra son appui au renforcement de la formation professionnelle des futurs enseignant·e·s bilingues en finançant Kelell, centre de formation des enseignant·e·s du premier degré de Diwan, ainsi que 50 % des coûts des options d'enseignement du breton en licence dans les universités de Bretagne occidentale et de Rennes 2.

#### I.1.3. Encourager la production et la diffusion de matériel pédagogique

Conformément aux dispositions de la convention spécifique, la Région participera aux activités de Tiembann ar Skolioù (TES), service de Canopé qui assure la production, l'édition et la distribution gratuite de manuels scolaires en breton pour les élèves des trois filières de l'enseignement bilingue et immersif, dans le premier et le second degré. Une convention pluriannuelle avec Canopé et l'Education nationale sera conclue en 2017.

### I.2. Développer la formation pour adultes

#### I.2.1. Aider les structures

La Région poursuivra son soutien à la fédération Deskiñ d'an Oadourien (DAO), qui fédère la majorité des structures dispensant un enseignement de la langue bretonne aux adultes. Elle continuera de participer aux activités des organismes de formation à distance ainsi qu'aux centres de formation professionnelle intensive agréés qui organisent des stages longs de 6 et 3 mois. Elle participe au financement des deux sessions annuelles du Diplôme de Compétences en Langue bretonne (DCL), dont le passage est obligatoire pour tout bénéficiaire d'une aide régionale directe ou indirecte à la formation professionnelle à la langue. Plus de 1 700 candidat·e·s ont passé le DCL depuis 2010.

#### I.2.2. Soutenir la mise en place de stages longs

La Région reconduira son dispositif de financement des places de stages intensifs de 6 mois, de 3 mois 'poursuite' et de 3 mois 'supérieur' à destination des demandeur·se·s d'emploi. En 2016, dans le cadre du Plan breton de mobilisation pour l'emploi, 80 places de stage 3 mois 'initiation' ont été financées par le programme n°315 « Faciliter les projets individuels de formation et de qualification », complétées par 80 places 3 mois 'poursuite'. La Région prévoit de poursuivre cet engagement en 2017.

	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Places de stages financées	227	235	256	314	293
Nombre total de stages	280	307	328	NR	375 (cible)

### *I.3. Favoriser la transmission familiale*

#### *I.3.1. Aider les structures associatives*

La Région soutiendra le fonctionnement et les activités des associations régionales œuvrant au développement du bilinguisme dans le secteur de la petite enfance (Divskouarn) et des crèches immersives en breton (Babigoù Breizh).

#### *I.3.2. Accompagner les parcours de formation des futur·e·s professionnel·le·s bilingues de la petite enfance*

Le dispositif Desk/petite enfance pour les adultes en formation longue se destinant aux métiers bilingues de la petite enfance (assistant·e maternel·le, éducateur·rice de jeunes enfants...) sera maintenu.

## **II. Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique**

### *II.1. Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistiques*

#### *II.1.1. Soutenir l'Office public de la langue bretonne*

La Région étant membre de l'établissement public de coopération culturelle Ofis publik ar Brezhoneg – Office public de la Langue bretonne avec l'État, la Région des Pays-de-la-Loire et les cinq Départements, elle participe statutairement au fonctionnement et aux activités de cet établissement et lui a confié des missions d'expertise, d'équipement de la langue, de promotion, coordination et structuration.

#### *II.1.2. Soutenir la sensibilisation à la langue bretonne*

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement d'Ar Redadeg et de la fédération Kevre Breizh.

#### *II.1.3. Soutenir le développement de la langue bretonne dans les technologies de l'information et de la communication*

En investissement, le dispositif d'aide à l'acquisition et l'adaptation de produits informatiques destinés à la mise en ligne gratuite de ressources linguistiques (grammaticales et lexicales) sera reconduit. Une réflexion sera menée, suite aux conclusions des Rencontres régionales de la langue bretonne, sur les moyens à mettre en œuvre pour faire progresser la place de la langue bretonne dans les usages numériques. Dans ce cadre, la Région a soutenu en 2016 une opération de synthèse vocale de la langue bretonne, afin de rendre possible l'utilisation, par les entreprises, d'un logiciel embarqué dans les dispositifs électroniques, permettant d'exprimer en langue bretonne des annonces vocales, des messages sur serveurs vocaux, la lecture de textes par ordinateur et le doublage de programmes informatiques.

### *II.2. Assurer une présence territoriale de la langue bretonne*

#### *II.2.1. Aider les ententes de pays*

La Région poursuivra son soutien au fonctionnement et aux activités des Ententes de pays (emglevioù-bro, tiez ar vro) disposant d'au moins un salarié. Suite à une concertation avec ces structures, le dispositif Semaine du Breton deviendra en 2017 le Mois du Breton, dont l'objectif restera de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence de la langue bretonne dans la vie de tous les jours. Il s'agira, au travers de cette opération qui se tiendra au mois de mars, d'organiser une communication dynamique, à l'échelon régional, autour des événements mis en place dans les territoires.

#### *II.2.2. Soutenir les activités périscolaires, de loisirs et les centres de vacances*

La Région poursuivra son soutien à l'UBAPAR pour la coordination des camps de vacances en langue bretonne organisés par une vingtaine de structures chaque année, ainsi que pour la formation des animateur·rice·s (BAFA) et directeur·rice·s (BAFD) brittennes. Les séjours des jeunes continueront à être aidés selon les modalités en vigueur.

### *II.3. Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias*

#### *II.3.1. Aider la diffusion (télévision et radio)*

La Région soutient la fédération des 4 radios associatives entièrement brittennes ou bilingues, Brudañ ha Skignañ, qui assure la production des informations quotidiennes communes et la mutualisation des programmes. Le dispositif spécifique de soutien aux activités de ces radios, mis en place pour la période 2015-2019, encadre l'attribution des subventions annuelles à leur fonctionnement et leurs activités, dans une

optique d'amélioration continue de la quantité, de la qualité et de la diversité des contenus. Un soutien spécifique sera apporté à la mise en place d'une fréquence numérique terrestre bretonne dans le cadre de l'appel d'offre du CSA.

Le soutien régional à France 3 Bretagne et Brezhoweb pour la réalisation et la diffusion de programmes en langue bretonne sera maintenu, en complément des soutiens apportés dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens conclu entre la Région et les principaux diffuseurs télévisuels conventionnés par le CSA en Bretagne (programme n°602 « Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique »). L'aide au fonctionnement et aux activités de Dizale sera poursuivie, ainsi que la participation au dispositif d'initiation à la création vidéo en langue bretonne conduit par Canal Ti Zef auprès des établissements scolaires.

### II.3.2. Aider la production et le doublage (FALB)

Dans le cadre du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB), la Région soutient en investissement les productions de flux (séries de magazines, de fictions, émissions de plateau, sitcoms...) qui ne peuvent relever du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA). Le FALB permet par ailleurs d'aider la création de programmes de fictions radiophoniques en breton ainsi que le doublage de fictions, animations, documentaires, etc. diffusés sur les chaînes conventionnées par le CSA ou dans les salles de cinéma, via la tournée des dessins animés organisée par Daoulagad Breizh.

	2013	2014	2015	2016	Cible 2017
Production en breton (h.)	58h37	54h52	51h43	33h14	50h00
Doublage en breton (h.)	28h17	20h25	23h11	25h40	25h00
Fiction radiophonique (h.)			01h20	03h00	3h00
Nombre total d'opérations	22	18	18	15	20

## II.4. Développer l'édition

### II.4.1. Aider les structures associatives

La Région maintiendra son soutien au fonctionnement et aux activités des éditeurs associatifs professionnels en langue bretonne ainsi qu'à l'édition des revues littéraires.

### II.4.2. Aider la traduction et l'édition d'ouvrages

En fonctionnement, le dispositif d'aide à la traduction littéraire en langue bretonne sera maintenu dans ses modalités. Il permet de cofinancer chaque année la traduction de 5 à 6 œuvres du patrimoine littéraire mondial, classique ou contemporain. En investissement, la Région soutient l'édition des ouvrages en breton ou bilingues au profit des éditeurs professionnels ayant leur siège en Bretagne ainsi que l'édition en breton de classiques de la bande dessinée, dans le cadre d'un programme d'édition pluriannuel.

	2013	2014	2015	2016	Cible 2017
Nombre d'aides à l'édition	99	85	102	85	110
N. d'aides à la trad. littér.	4	4	6	6	6
N. total de titres édités	124	131	120	98 (au 30/11)	140

## II.5. Encourager les pratiques culturelles

La Région soutient le fonctionnement et les activités des fédérations des chorales en breton (Kanomp Breizh) et des troupes de théâtre en breton (C'hoariva). Les troupes professionnelles en langue bretonne peuvent être financées pour leur fonctionnement et leurs activités, ainsi que pour les interventions en milieu scolaire (dispositif Skol C'hoariva). Un dispositif d'aide à la création de pièces sera créé pour les troupes amatrices, en partenariat avec C'hoariva.

### **III. Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallo**

#### *III.1. Aider au développement de la connaissance de la langue*

L'appui de la recherche est indispensable pour promouvoir une langue de qualité. Pour cela, la Région pourra apporter son soutien aux projets d'études sur les sujets liés à la langue gallo. Par exemple, un partenariat sera recherché avec les universités pour le développement de recherches sociolinguistiques comme elle l'a fait récemment pour la réactualisation de l'enquête sociolinguistique portant sur la langue gallo.

Par ailleurs, la Région favorisera les actions en faveur d'un renforcement de la connaissance de la langue à des fins de transmission et d'appropriation. Elle pourra poursuivre son soutien aux structures qui font acte de collecte et de valorisation de cette matière collectée en langue gallo notamment par le biais des nouvelles technologies.

Enfin, pour répondre aux besoins de plus en plus nombreux, la Région apportera son aide aux structures dont les travaux sont liés à la traduction tout en veillant à la qualité de la langue proposée.

#### *III.2. Développer la transmission de la langue gallo*

La question de la transmission de la langue gallo constituera la priorité de l'action régionale et fera l'objet de soutiens importants. Il s'agira pour la Région d'accompagner la formation des enseignants de gallo en lien avec le Rectorat d'académie de Rennes et l'Association des Enseignants de gallo.

Parallèlement, la Région s'engage à maintenir son aide à la mise en place de modules d'enseignement du gallo avec l'Université de Rennes 2.

Par ailleurs et dans l'objectif d'augmenter quantitativement et qualitativement le nombre de locuteurs, la Région pourra apporter son aide à la poursuite ou la mise en place de cours du soir et de stages linguistiques courts.

La Région poursuivra son aide à la mise en place d'activités de sensibilisation et de découverte de la langue comme les séjours de vacances tels que ceux proposés depuis plusieurs années par l'UBAPAR lors du festival des assemblées galloises ou bien encore les activités menées par Dihun Breizh. Toujours dans cet objectif, la Région poursuivra son aide aux structures qui mettent en place des activités permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne à destination des jeunes et des adultes dans le cadre d'événements du type semaine ou mois du gallo.

Enfin, en raison du déficit constaté d'outils pédagogiques élaborés indispensables au développement de la transmission du gallo, la Région soutiendra les projets de production et de diffusion de matériel pédagogique portés par les structures.

#### *III.3. Développer la présence du gallo dans la société*

La langue doit trouver sa place dans la société et pour ce faire, la Région souhaite lui donner des conditions favorables à son utilisation dans les différents domaines.

En premier lieu, elle soutiendra l'Institut de la langue galloise sur le sujet de l'enseignement-formation et celui de la diffusion et l'animation de la charte/label "Dou galo, dam yan, dam vèr". Par ailleurs, conscient que les médias sont des vecteurs importants d'une langue, la Région maintiendra son soutien aux émissions en gallo et visera à apporter son aide à des radios qui souhaiteraient mettre le gallo en avant. Elle pourra également soutenir les projets ayant vocation à porter la langue galloise à l'écran soit par de la création, soit par le doublage. Elle pourra s'appuyer sur des structures déjà existantes comme Brezhoweb ou bien encore Dizale. La Région poursuivra également son soutien à l'édition d'ouvrages en gallo et/ou sur le gallo en reconduisant les modalités d'aides au profit des éditeurs associatifs et professionnels.

Enfin, la Région apportera son soutien aux structures qui créent en gallo et l'utilisent comme vecteur de communication dans leur art et soutiendra la mise en place d'événements dont l'objet principal est la langue comme "Gallo en scène" qui a lieu chaque fin d'année dans le pays de Lamballe et organisé par Bertègn Galèzz 22.



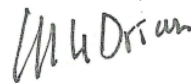
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 318 « Développer les langues de Bretagne » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 798 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 796 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 798 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 6 796 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves ~~LE~~ DRIAN

---

# IV Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

## Synthèse de la mission

L'année 2017 marquera durablement l'action du conseil régional pour les transports publics de voyageurs. La mise en service de la ligne à Grande Vitesse (LGV) Le Mans-Rennes et les transferts de compétences issus de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) vont bouleverser le paysage des mobilités en Bretagne.

Le 2 juillet 2017, la ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes sera mise en service et changera radicalement l'accessibilité de la Bretagne. C'est le résultat d'un combat de vingt-cinq ans pour mieux ancrer la Bretagne à Paris, à l'Europe et au monde.

« Bretagne à Grande Vitesse » consacre une nouvelle LGV mais aussi des infrastructures renouvelées en Bretagne, des pôles d'échanges multimodaux sur l'ensemble du territoire et une offre TGV & TER repensée et accrue pour diffuser la grande vitesse. Cette approche globale, à l'échelle d'une région, est unique. Elle aura permis de ne pas simplement relier deux villes par une LGV mais d'améliorer de façon considérable les connections entre Paris et toute la Bretagne.

Les onze pôles d'échanges multimodaux (PEM) constituent la partie la plus visible de la transformation des villes et des territoires pour accueillir et diffuser la grande vitesse.

L'offre TGV mise en service à partir de juillet 2017 permettra d'offrir des gains de temps de presque 50 minutes pour la pointe bretonne avec l'ajout de 4 aller/retour TGV pour Brest et Quimper. La préoccupation pour diffuser la grande vitesse à tous les territoires a été intégrée dans le projet, que ce soit par TGV ou par TER. L'ensemble des gares actuellement desservies par TGV continueront à l'être, ce qui a demandé un effort de persuasion et un engagement très fort du Conseil régional. Au global, les offres TGV et TER seront augmentées de 20 %.

La mise en service de la LGV représente une occasion unique et concrète de travailler au renforcement de l'attractivité de la Bretagne. La Bretagne sera rassemblée autour d'une grande campagne de communication pour porter haut et fort tous ces messages d'une région attractive et économiquement innovante.

Le centre de la Bretagne bénéficiera d'une nouvelle liaison express autocar pour rejoindre la gare de Rennes afin d'être en bonne correspondance avec le TGV. Le temps de parcours Pontivy-Paris sera ainsi amélioré de 45 minutes.

Au-delà de Bretagne à Grande Vitesse, le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 (CPER) se déroule tant sur son volet ferroviaire que sur son volet routier avec la mise à 2x2 voies de la RN164. Si la contrainte sur le budget de l'Etat est forte, le niveau d'investissement public est très élevé sur le territoire de Bretagne. Ces investissements sont utiles pour l'amélioration de l'accessibilité mais aussi pour offrir des marchés aux entreprises de BTP. Avec une parité des moyens alloués au CPER 2015-2020 entre volet ferroviaire et routier, l'effort de la Région Bretagne en matière routière est exceptionnel au regard de ses compétences et en comparaison des autres Régions.

Par la mise en œuvre de la loi NOTRe, la Région va voir également ses responsabilités accrues pour favoriser la mobilité sur les territoires, par le transfert des compétences jusqu'ici départementales en matière de transports interurbains, de transports scolaires et de desserte maritime des îles.

Si l'année 2017 sera consacrée à la prise en charge de ces nouvelles responsabilités, dont la complexité ne doit pas être ignorée (nombre de contrats transférés, diversité des situations entre départements, sensibilité de la bonne organisation du transport scolaire...), elle devra également permettre à la Région d'engager une réflexion, à l'écoute de tous les acteurs, pour préparer un nouveau réseau régional de transports associant désormais le train, le car, le bateau et le lien aux plates formes aéroportuaires.

L'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne nécessite aussi le développement des places aéroportuaires. La Région continuera de soutenir les aéroports hors de sa compétence obligatoire, dans l'objectif de favoriser l'accessibilité des territoires. S'agissant de ses propres équipements, tous concédés, la Région poursuivra son action de contrôle des engagements pris par ses concessionnaires en termes de développement, de modernisation, de sécurité et de politique environnementale. Une nouvelle gouvernance contractuelle basée sur une relation de partenariat entre la Région et les deux nouvelles sociétés concessionnaires des aéroports de Brest et Quimper sera notamment instaurée en 2017.

## La répartition des crédits par programme et par chapitre

### Autorisations d'engagement et de programme

	AE 938	Total	AP 908	Total
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	133 456 000	133 456 000	18 353 100	18 353 100
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	620 000	620 000	31 877 600	31 877 600
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	265 000	265 000	400 000	400 000
<b>Total</b>	<b>134 341 000</b>	<b>134 341 000</b>	<b>50 630 700</b>	<b>50 630 700</b>

### Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 938	Total	CPI 908	Total
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	235 958 500	235 958 500	57 339 100	57 339 100
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	370 000	370 000	99 741 800	99 741 800
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	665 000	665 000	400 000	400 000
<b>Total</b>	<b>236 993 500</b>	<b>236 993 500</b>	<b>157 480 900</b>	<b>157 480 900</b>

## Programme 401 > Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Depuis janvier 2002, le Conseil régional de Bretagne est responsable du transport régional de voyageurs, chargé, en tant qu'Autorité Organisatrice, de définir le niveau de service des trains et cars régionaux : desserte, tarification et qualité de service. Ainsi, en complément du TER, la Région organise des dessertes par autocars dont elle confie l'exploitation à des transporteurs routiers par délégation de service public.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) lui confère, à compter de 2017, un rôle plus structurant encore par le transfert au 1<sup>er</sup> septembre 2017 des compétences transport interurbain et scolaire exercées depuis 1982 par les Départements.

Les compétences des départements en matière de transports maritimes sont également transférées à la Région. A ce titre, la Région Bretagne est devenue propriétaire des navires assurant la desserte des îles bretonnes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En 2017, la mise en service de la nouvelle ligne à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, la « LGV Bretagne Pays de la Loire » (LGV BPL), apportera un saut de performance très important pour tout le territoire breton. La Région Bretagne et SNCF Mobilités ont acté en 2015 les engagements de SNCF Mobilités sur la consistance des services régionaux de transport ferroviaire de voyageurs assurés par TGV en prolongement ou en amorce de services TGV nationaux à l'ouest de Rennes, ainsi que leur articulation avec les services TER Bretagne (Intervilles longue distance), en contrepartie desquels la Région Bretagne accordera une compensation financière.

Enfin, le transport public ne pourra continuer de se développer de façon durable que s'il s'inscrit dans une chaîne véritablement multimodale offrant des solutions de déplacements pour tous les habitants, quels que soient leurs lieux de vie, de travail, leur condition sociale, ou encore leur handicap et dans laquelle tous les moyens de transport seront considérés comme participant à la solution (transports publics réguliers ferroviaires, guidés, routiers, maritimes, marche à pied, vélo, transport à la demande, co-voiturage, auto-partage, etc.). Le numérique et globalement, les outils mobiles de communication y ont un rôle important à jouer. Avec KorriGo et BreizhGo, la Région Bretagne et sa politique en faveur des transports s'y engagent pleinement.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire
  - I.1 Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité
  - I.2 Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité
  - I.3 Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous
- II. L'Autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain
  - II.1 Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional
  - II.2 Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar
- III. La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale
- IV. L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles
  - IV.1 Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés
  - IV.2 Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes

BP 2017	
AP	18 353 100 €
AE	133 456 000 €
<b>Total</b>	<b>151 809 100 €</b>
CPI	57 339 100 €
CPF	235 958 500 €
<b>Total</b>	<b>293 297 600 €</b>

## I. Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire

Depuis 2002, le TER Bretagne a vu sa fréquentation presque doubler, sous l'impulsion en particulier de la forte croissance du nombre d'abonnés. Avec plus de 10 millions de voyages par an, le TER s'est affirmé comme un transport du quotidien. Aujourd'hui, et en lien avec BGV, une nouvelle ère s'ouvre pour le TER, avec une nouvelle desserte, une croissance de la fréquentation attendue, notamment des voyageurs dits occasionnels.

Pour mémoire, les voyages occasionnels contribuent pour plus de 70 % dans les recettes du TER Bretagne alors que les abonnés contribuent à hauteur de moins de 30 %. La structure du nombre de voyages est inverse : 2/3 de voyages abonnés pour 1/3 de voyages occasionnels. L'enjeu est donc fort s'agissant de la capacité du réseau TER à accueillir toujours plus d'abonnés bien évidemment mais aussi de voyageurs moins réguliers, car ils contribuent fortement aux recettes et donc au financement du service public du quotidien.

La fréquentation des TER pour l'année 2015 a affiché une stabilité avec plus de 10 millions de voyages mais les recettes sont en baisse de 3,7 %. En cause, la baisse de la fréquentation des TGV qui impacte donc les voyages en correspondance. Les premières analyses de 2016 s'agissant des recettes sont, à ce stade, plutôt encourageantes.

### I.1. Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité

Conscient du rôle essentiel du TER pour un aménagement durable de la Bretagne et pour la mobilité des bretons, la Région poursuit un effort financier considérable, avec 390 millions d'euros engagés pour le fonctionnement du TER dans le cadre de la prolongation de la convention 2014-2017 Région-SNCF, auxquels s'ajoutent les crédits engagés pour la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures (cf. programme 402).

#### I.1.1. La maîtrise du coût global TER grâce à un conventionnement équilibré avec la SNCF

L'organisation du TER est régie par une convention d'exploitation avec la SNCF, qui définit les missions et responsabilités de la Région et de la SNCF. En résumé, la SNCF assume le risque industriel et commercial de l'activité de transport, en s'engageant sur un montant pluriannuel de charges et la Région assume la charge du service public de transport : elle verse une contribution financière à la SNCF correspondant à la différence entre les charges et les recettes du TER. Cette différence s'élève à près de 100 millions d'euros en 2016.

Il est à noter que le ratio recettes/charges est de près de 32%, ce qui place le TER Bretagne parmi les moins « chers » de France.

#### I.1.2. L'objectif constant de croissance de la fréquentation et des recettes grâce à une tarification adaptée, partout, pour tous

Après des années de forte croissance, le TER Bretagne connaît depuis 2013 une certaine stagnation de sa fréquentation et de ses recettes. En cause, la baisse des voyages en correspondance avec le TGV (liée à la situation économique), la concurrence du covoiturage ou encore la libéralisation du marché des autocars.

Face à ce constat, la Région et SNCF ont proposé une nouvelle gamme tarifaire plus incitative pour les trajets occasionnels, avec les « prix ronds » lancés en avril 2015. Il s'agissait d'attirer de nouveaux voyageurs (80 % des Bretons n'ont jamais pris le TER), et de les inciter à se déplacer plus souvent, sans augmenter la contribution financière de la Région Bretagne.

En septembre 2015, la gamme tarifaire des prix ronds a été complétée avec un dispositif « aller-retour au prix de l'aller » étendu à tout le réseau, sur les trains moins fréquentés. Il s'agit des « petits prix ronds ».

Les résultats en termes de trafic et de recettes du TER Bretagne depuis le lancement de cette nouvelle gamme sont bons (NB : la modification du système national de vente et statistiques de SNCF en 2016 rendent les analyses complexes et provisoires).

Ces "prix ronds" sont venus compléter un changement majeur de niveau de prix mis en place pour les moins de 26 ans en septembre 2013. Ce nouveau tarif lisible, simple et sans contrainte avec 8€ pour les trajets de moins 150km et 15€ pour les autres trajets connaît un véritable succès : plus de 465 000 voyages en 2015, pour un objectif de 418 000 voyages.

Cette initiative de la Région permet d'attirer de nouveaux jeunes vers le train et d'avoir une offre compétitive par rapport au covoiturage. La plupart des régions de France observent une décroissance de la fréquentation des jeunes dans le train, la Bretagne échappe à ce phénomène.

De même, les liens entre Transport et Tourisme en Bretagne se renforceront encore en 2017. Il y a là un enjeu fort de préparation de l'arrivée de la grande vitesse : il faut saisir les opportunités de fréquentation nouvelle dans les TER qu'occasionnera le développement annoncé des courts séjours. La prise de compétence régionale pour les cars départementaux et les liaisons maritimes est également de nature à développer des séjours sans voiture en Bretagne.

Le défi des prochaines années consiste à mettre en avant des prix attractifs, tout en assurant un haut niveau de qualité de service (temps de parcours, fréquence de desserte, confort du matériel...) et une contribution stable. De même, une large réflexion sur les tarifs du futur réseau régional étendu aux liaisons interurbaines par autocars et maritimes, en passant par le transport des scolaires va être menée en 2017. Le chantier est immense, complexe, attendu, et financièrement engageant pour la collectivité régionale.

### I.1.3. Adapter les dessertes et les coordonner au mieux à l'offre TGV

L'adaptation des dessertes, pour mieux répondre aux besoins de déplacement des usagers à travers le territoire, a fait l'objet d'une attention continue depuis que la Région a pris sa compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs.

Cependant, après les développements importants des dernières années, l'offre de transport proposée est désormais stable, en attendant la profonde modification liée au projet de ligne à grande vitesse Bretagne Pays-de-la-Loire, qui sera mise en service à l'été 2017.

En effet, à cette occasion, l'offre de transport ferroviaire bretonne sera entièrement restructurée avec la mise en place du cadencement. Ce travail s'accompagnera d'une restructuration des missions longue distance, afin de garantir une complémentarité entre les missions TGV et TER. De même, une attention particulière sera portée aux correspondances, dans le souci permanent de la diffusion de la grande vitesse à l'ensemble des territoires.

Cette coordination TGV/TER passe aussi par un accord historique et assez unique en France. Les deux autorités organisatrices de transport, SNCF Mobilités pour TGV, la Région Bretagne pour TER, sont totalement mobilisées pour réussir la mise en service du projet de desserte à la mise en service de la LGV. Les enjeux clés sont le développement coordonné des fréquences TGV et TER, l'obtention des meilleurs temps de parcours entre Paris et la pointe bretonne, la préservation de la desserte des gares actuellement desservies par TGV et la qualité des correspondances entre TGV et TER. Ces enjeux font l'objet du Protocole d'intention signé le 24 avril 2015 en contrepartie desquels la Région Bretagne accordera une compensation financière de 50 M€ (10 M€ par an pendant 5 ans) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

## I.2. *Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité*

Pour poursuivre le développement du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service de par ses implications techniques mais aussi financières. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre et de garantir un service fiable et de qualité.

Lors de la régionalisation en 2002, le parc breton était composé à 68% de rames anciennes non renouvelées, à 16% de matériel neuf et à 16% de matériel ancien renouvelé. Fin 2015, les rames neuves représentent 64 % du parc et les rames anciennes renouvelées représenteront 36% du parc.

Ainsi, après livraison des 21 Regio2N (17 validés en 2010 + 4 validés en 2015), ce seront près de 470 M€ qui auront été consacrés à la modernisation incluant la rénovation de rames anciennes et l'acquisition de rames neuves.

Au bilan, l'âge moyen du parc matériel du TER Bretagne qui était de 23 ans et 2 mois en 2002, est de 13 ans et 2 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ceci traduit les efforts de modernisation qui ont été effectués. Ce parc est à 66% à traction électrique ou bimode, et à 34% à traction thermique.

Les dernières commandes vont permettre au TER Bretagne de répondre aux besoins de déplacement toujours plus importants des bretonnes et des bretons, et d'être au rendez-vous de la LGV. Cela afin de mettre en place des nouvelles dessertes pour diffuser la grande vitesse en 2017 et de faire face aux évolutions de fréquentation attendues. Cela permettra aussi, à plus court terme, de trouver des solutions aux phénomènes de sur-occupations et à la tension pesant sur le parc de matériel, fortement engagé notamment le vendredi soir.

Après les retards pris sur la chaîne de montage du régio2N, Bombardier a réussi à stabiliser sa production : à ce stade dix rames ont été livrées depuis octobre 2014. Les livraisons des 11 rames suivantes s'étaleront entre janvier 2017 et février 2018.

La livraison des Regio2N n'est pas sans conséquences pour le technicentre de maintenance qui va subir un programme de modernisation.

Enfin, le travail prospectif mené avec SNCF a permis de corrélérer les croissances attendues de fréquentation et les besoins en places assises pour répondre à ces croissances. Elles ont également mis en évidence les besoins liés à la rotation naturelle du parc. Certains matériels notamment thermiques arrivent en fin de vie et leurs caractéristiques de confort et de capacité ne sont plus adaptées, sans même parler des problèmes de fiabilité et de pannes se répercutant sur l'ensemble des circulations. Ces études ont été croisées avec les perspectives de croissance de l'offre liées à la mise en place de la nouvelle desserte cadencée à l'arrivée de la LGV (service annuel TER2018).

Ce travail a mis en avant le besoin d'une commande complémentaire de rames Régio2N (phase 3) et la nécessité de trouver sur le parc de l'occasion des rames thermiques ou bimodes de type Autorail Grande Capacité (AGC).

### *1.3. Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous*

#### *1.3.1. Développer la concertation*

Pour adapter au mieux le service aux besoins des territoires et de ses habitant.e.s, la Région a développé la concertation avec les usagers, les élus locaux, les associations et les différents partenaires du TER Bretagne. Pour cela, elle a mis en place des lieux de débat qui permettent d'échanger sur les sujets d'actualité et de recueillir les attentes :

- le Comité régional des partenaires du transport public qui réunit une fois par an les partenaires institutionnels,
- huit comités de lignes répartis sur tout le réseau, qui se réunissent tous les ans depuis 2007, et qui sont aussi ouverts aux usagers.

Depuis 2014, la Région a également engagé la consultation des territoires autour du projet « Bretagne à Grande Vitesse ». Une première phase de réunions publiques (mi 2014) a permis de faire connaître BGV, ses enjeux, et de clarifier les périmètres de l'ensemble des projets transports (TER, LNOBPL, infrastructures...). Ces réunions ont rassemblé au total 350 participants et ont constitué des temps forts d'échanges avec l'ensemble des territoires.

La deuxième phase de consultation (mi 2015) a permis de rentrer dans le détail du projet de desserte, et a mobilisé 220 participants sur 4 réunions départementales. Ces réunions ont concrètement fait évoluer la grille horaire, avec la mise en place d'un TGV plus tôt le matin pour répondre à une demande forte et partagée par l'ensemble des territoires.

En 2016, la démarche s'est poursuivie avec une attention particulière pour les usagers TER. Le bouleversement que va connaître le réseau en 2017 est en effet inédit, et a nécessité une démarche préalable pour préparer les usagers et créer les conditions favorables d'une bonne compréhension des changements apportés. Au-delà des réunions publiques qui ont été organisées, la relation de proximité aux usagers et aux partenaires du transport a été renforcée à la fois par une présence régulière sur le terrain et par l'animation d'un espace sur le web permettant de créer un lien continu : une concertation en ligne sur les nouveaux horaires TER 2017 a été menée en juin 2016. Six milles personnes ont pu y participer et donner leur avis. Des études ont été engagées suite aux remarques et une réponse a été apportée pour 75% des situations réellement problématiques. Durant le 1<sup>er</sup> semestre 2017, les comités de lignes seront l'occasion de revenir sur ces sujets.

#### *1.3.2. Améliorer la lisibilité des actions régionales pour renforcer l'image d'Autorité Organisatrice de la Région*

La communication sur le transport régional revêt plusieurs enjeux. Il s'agit à la fois de rendre attractif le réseau TER Bretagne, de dynamiser les recettes pour continuer de développer le service public, et de faire connaître et reconnaître la compétence régionale en matière de transport. L'année 2016 a été marquée par plusieurs actions de promotion sur les tarifications pour les occasionnels et pour les abonnés. Par ailleurs, plusieurs interventions culturelles ont été réalisées dans le cadre de la démarche « Voyagez, prenez l'art », qui croise les politiques transports et culture de la Région (concert de musique classique dans un TER Rennes – Vannes, affichage de poésies dans les gares et les trains,...).



## **II. L'Autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain**

Les lignes routières ont pour vocation de compléter le maillage offert par les liaisons ferroviaires. Elles sont ainsi un complément indispensable permettant d'offrir des transports efficaces au service des personnes et de l'économie. La Région exerce sa compétence sur le transport routier de voyageurs au moyen de deux modes de gestion : la convention TER et les délégations de service public.

Elle exercera une compétence toute autre en 2017 du fait de l'application de la loi NOTRe qui la rend compétente pour le transport non urbain régulier ou à la demande, le transport scolaire.

### *II.1. Développer le transport routier de voyageurs d'intérêt régional*

#### II.1.1. Permettre une meilleure couverture territoriale en transport public régional

La ligne St Brieu-Pontivy-Vannes/Lorient relie le nord et le sud de la Bretagne et dessert des lieux de vie majeurs du Centre-Bretagne, notamment Pontivy et Loudéac. C'est le transporteur CAT (groupe Transdev) qui exploite la ligne, le contrat courant jusqu'au 31/08/2017.

L'objectif de la collectivité régionale est de commencer à préparer les conditions optimales d'une diffusion de la grande vitesse en Centre-Bretagne, grâce notamment à des véhicules neufs, confortables et accessibles aux personnes en situation de handicap, et ce, tout en continuant à offrir un service public de transport régional de qualité pour les salariés, étudiants et scolaires.

En 2016, la fréquentation annuelle estimée est de 156 579 voyages contre 161 709 voyages en 2015. A noter plus de 50% des voyages sont effectués par des scolaires. Le renouvellement du contrat en 2017 est une opportunité de donner un second souffle à cette ligne dont la fréquentation stagne.

La ligne Pontivy - Rennes a été fortement améliorée depuis 2009 et a connu une forte évolution de sa fréquentation (+25% entre 2009 et 2014). Elle est exploitée via une délégation de service public par Keolis. Le nouveau contrat signé pour la période 2015-2020 apporte des améliorations dans le service offert avec notamment le Wi-Fi gratuit à bord ou encore le paiement possible par carte bancaire. Parmi les objectifs assignés au transporteur par la Région, être au rendez vous de la LGV et offrir un niveau de qualité équivalent au train (nouveaux autocars, services à bord, desserte encore accélérée et renforcée notamment en 2017.)

En 2016, la fréquentation annuelle estimée est de 97 270 contre 97 819 voyages en 2015. La cible de 109 000 voyages à fin 2016 ne sera pas atteinte. Ceci peut s'expliquer par les travaux en gare de Rennes qui pénalisent l'accessibilité pour les usagers. La baisse du coût du gazole n'est pas non plus favorable pour l'utilisation des transports collectifs.

La ligne Loudéac - Rennes vient compléter le dispositif : son exploitation a été confiée au Conseil Départemental d'Ille-et-Vilaine dans le cadre de sa délégation de service public globale pour l'exploitation du réseau interurbain illenoo moyennant compensation. L'accord en cours par voie conventionnelle entre les trois collectivités concernées (CD35, CD22 et Conseil Régional de Bretagne) tombera de fait en 2017 : le service existera toujours mais sera régional.

La ligne routière régionale Rennes / Dol - Le Mont Saint Michel a été fortement améliorée depuis 2009 et a connu une très forte évolution de sa fréquentation (+36% entre 2010 et 2014). Elle est exploitée via une délégation de service public par Keolis entre 2015 et 2020.

La première année d'exploitation du nouveau contrat a été fortement impactée par les attentats de janvier et de novembre, ayant conduit à une forte baisse des touristes étrangers. Or, cette ligne a la particularité d'avoir une fréquentation étrangère, particulièrement en provenance d'Asie, à plus de 90%. En 2016, la situation ne s'est pas améliorée avec une fréquentation estimée à 69 543 voyages contre 87 789 en 2015.

#### II.1.2. Compléter l'offre ferroviaire

Certaines dessertes routières régionales ont pour vocation de venir compléter l'offre ferroviaire là où celle-ci, pour diverses raisons, ne peut être assez développée pour offrir un service public suffisant. Ceci est particulièrement vrai pour les lignes routières TER telles que Morlaix-Roscoff, ou encore la ligne Saint-Malo – Saint-Brieuc offrant un aller-retour hebdomadaire à destination principalement des élèves internes et étudiants. Cette ligne fait l'objet d'une convention de co-gestion avec le Conseil général des Côtes d'Armor.

Trois lignes TER routières perdurent dans la convention et viennent de faire l'objet d'un renouvellement jusqu'à la fin de la convention TER en 2017. Elles représentent à elles trois moins de 70 000 voyages par an. Elles feront l'objet en 2017 d'une analyse au regard notamment des mutualisations offertes par la loi NOTRe.

## *II.2. Relever le défi du transfert de compétences du mode autocar*

Le réseau régional va connaître un bouleversement majeur en intégrant des offres de transport par autocars denses, présentant un maillage très fin du territoire s'agissant notamment des circuits spécifiques scolaires.

Pour mémoire, le transport interurbain a été délégué aux Départements et sera repris au 1er septembre, en même temps que le transport scolaire. Ce sont donc bien les Départements qui vont préparer début 2017, la rentrée scolaire 2017-2018. Au total, plus de 115 000 scolaires sont transportés quotidiennement sur les réseaux départementaux bretons, au moyen de circuits scolaires, de lignes interurbaines et aussi dans les TER.

Si les budgets ainsi que le nombre d'élèves transportés sont relativement proches d'un département à l'autre, ceci cache des disparités très fortes dans les modes organisationnels, les relations aux citoyens, les niveaux de service offerts.

La création d'un service public de transport régional passera nécessairement par des étapes progressives afin de rechercher les synergies sur de nombreuses thématiques qui vont au-delà de la desserte : la distribution, les tarifs, les services aux voyageurs, etc.

L'année 2016 a permis l'établissement d'un diagnostic précis sur les composantes de l'offre et a vu la signature des conventions de transfert marquant ainsi l'accord financier des collectivités. C'est un budget annuel de fonctionnement d'environ 150 millions d'euros qui viendra s'ajouter aux 100 millions du TER. Ce sont plus de 1 000 contrats et conventions qui seront transférés à la Région. Ce nombre significatif est lié aux nombreux marchés de transport avec les transporteurs, mais encore aux conventions avec les Autorités Organisatrices de second rang, lesquelles mettent en œuvre, localement, le service public de transport scolaire. Il en existe près de 300 en Bretagne. De même, cette compétence s'exerce sur les routes, avec pas moins de 20 000 points d'arrêts, matérialisés ou non, et qu'il faudra continuer à expertiser, du point de vue de leur sécurité et accessibilité.

L'année 2017 verra la préparation fine du transfert notamment dans la relation avec les usagers, de sorte à ce que les familles comprennent que la rentrée se fera dans la continuité. Il conviendra aussi de conventionner avec les agglomérations se créant et s'étendant, l'objectif étant de trouver des accords de coopération et mutualisation permettant d'avoir un service public de qualité à un coût acceptable pour les collectivités, agglomérations et Région.

Le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2018 des quelque 80 personnes œuvrant pour ce service public, et des moyens, notamment informatiques, sera à préparer également en 2017. Par ailleurs, l'enjeu est fort à pouvoir maintenir par exemple les outils d'affectation des élèves, ou encore à garantir la continuité des paiements aux transporteurs.

Enfin, l'année sera marquée par le lancement de différentes réflexions visant à l'harmonisation des pratiques et à la définition d'un nouveau réseau régional de transport public à moyen terme alliant le train, le car, le bateau, l'ensemble représentant entre 55 et 60 millions de voyages annuels.

## **III. La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale**

L'organisation des transports maritimes réguliers publics de personnes et de biens pour la desserte des îles françaises est régie par le Code des transports (art. L 5431-1). L'article 15 de la loi NOTRe a prévu le transfert à la Région de cette organisation au 1<sup>er</sup> janvier 2017, sauf dans les cas où une île appartient au territoire d'une commune continentale. Cette dernière reste alors l'autorité compétente.

En Bretagne, les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) sont concernées, fréquentées par 2,6 millions de passagers par an (pour environ 10 000 habitants). Par ce biais, la Région assumera donc de nouvelles responsabilités « quotidiennes » à l'égard des îles bretonnes, dont les enjeux sociaux, économiques et touristiques sont évidents. Cette mission confortera les liens étroits entre les îles et la Région, déjà associées sur plusieurs politiques majeures (autonomie énergétique, en particulier).

La responsabilité de la Région sur la desserte des îles se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public (DSP) en cours et d'une flotte de 16 navires (et un en cours de construction) assurant le service, ainsi que des gares maritimes (Bréhat, Lorient, Quiberon, Belle-Ile...) et des équipements associés, intégrés au patrimoine des ports également transférés.

Outre les dépenses d'investissement relatives aux navires et aux équipements, ces nouvelles missions mobilisent environ 6 M€ de dépenses de fonctionnement, sous forme de compensation financière aux délégataires de service public.

Afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en hydrocarbures de Belle-Île (assuré par une liaison depuis Donges), la Région engagera la procédure en vue de se substituer en 2017 au Département du Morbihan dans le syndicat mixte qui gère cette liaison (la Région Pays-de-Loire faisant de même pour sa part).

Si la Région mettra en œuvre les contrats de DSP signés par les départements (et auxquels la Région se substitue), elle confortera ses outils de contrôle et engagera un nouveau dialogue avec les communes et les usagers.

#### **IV. L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles**

La Région Bretagne agit sur son domaine de compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs en prenant à sa charge, le transport régional de voyageurs, ferroviaire et routier.

Mais il est primordial, aujourd'hui et encore plus demain, que les transports publics se développent avec une ambition résolument multimodale.

De même, le Conseil Régional doit se donner les moyens d'agir sur les comportements individuels en améliorant la chaîne des déplacements et en améliorant les services : l'information, la tarification, la distribution et la relation au voyageur, le tout, dans une vision multi-modes.

Dans un contexte de tension budgétaire, les « nouvelles mobilités », tel que le partage de voiture ou de trajets, doivent être également mieux intégrées à l'offre de services, notamment pour la couverture de secteurs et périodes à faible demande.

L'essor important du covoiturage ces dernières années, indépendamment ou presque de toute action publique, si ce n'est par la création d'aires de covoiturage, démontre bien qu'il faut se montrer agile et réussir à s'adapter à ces nouveaux comportements.

##### *IV.1. Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés*

Au-delà de la mise en place de pôles d'Échanges multimodaux sur le territoire, lesquels représentant un saut qualitatif important dans la facilitation du passage d'un mode à l'autre (voir programme 402), d'autres outils y contribuent.

###### IV.1.1. Le système d'information multimodale BreizhGo

Le site BreizhGo, opérationnel depuis 2010, a été renouvelé en février 2015, avec des fonctionnalités améliorées et une meilleure ergonomie. Il propose des itinéraires en transport public à partir des données de plus de 20 réseaux bretons (bus, métro, cars, trains...) et de l'offre SNCF nationale.

Au-delà du site, le service est diffusé aussi par le biais des "marques grises", qui sont des formulaires de recherche simplifiés pouvant être intégrés sur un site tiers (collectivités, office du tourisme...). Par ailleurs, des interfaces sont développées avec les outils SNCF (site web, application mobile, écrans multimodaux dans les PEM) pour assurer la plus large diffusion possible des informations sur le transport public en Bretagne. Ces différents services permettent de diffuser largement BreizhGo : ainsi en 2016, plus d'1 million de recherches sont effectuées chaque mois.

En 2016, BreizhGo s'est engagé dans une démarche "open data", avec l'ouverture des interfaces de programmation, et une réflexion en cours avec les partenaires pour diffuser librement la base de données multimodales. Enfin, une expérimentation sur la Destination touristique « St Malo - Baie du Mont Saint Michel » est en cours de réflexion pour que BreizhGo réponde mieux aux attentes des touristes et excursionnistes.

###### IV.1.2. KorriGo, la carte bretonne des déplacements et des services

Avec plus de 600 000 cartes KorriGo émises à ce jour, dont 450 000 utilisées régulièrement et plus de 45 000 sur le réseau TER Bretagne, la "carte bretonne des déplacements et des services" est entrée dans le quotidien des utilisateurs du transport public partout en Bretagne. Elle permet de rendre la chaîne des transports plus fluide : sur ce support unique, il est possible de charger des titres de transports de plusieurs réseaux (TER, réseau départemental illenoo, réseaux urbains de Rennes, Lorient, Quimper, Brest et Saint-Brieuc), mais aussi d'accéder à de nouveaux services : parkings vélos sécurisés sur le parvis de certaines gares, parkings réservés aux abonnés TER, rechargement de la carte sur internet, bibliothèques et restaurants universitaires de Rennes, piscines municipales de Rennes, bornes de recharge pour véhicules électriques ...

Aujourd'hui, l'enjeu est de poursuivre le développement de cette carte en garantissant l'interopérabilité au niveau régional, et de poursuivre la dynamique de l'ouverture de la carte vers les services de la vie quotidienne. Avec la diversification des fonctionnalités de la carte, il est apparu nécessaire de renforcer le support technique, et une convention a été signée avec Mégalis dans cet objectif. La mise en place d'une plate-forme technique multiservices permettant une gestion optimisée de l'ensemble des services portés par la carte est à l'étude actuellement. La Région Bretagne et les partenaires de ce projet seraient les premiers en France à développer une carte multiservices et une plate-forme technique associée à l'échelle d'une région.

La carte KorriGo doit également, en 2017, poursuivre son essor et des solutions technologiques plus légères de billettique transport devraient être testées permettant d'équiper des réseaux plus modestes ou encore les réseaux départementaux qui deviendront régionaux en 2017.

#### IV.1.3. Mise en œuvre de tarifications intermodales

La déclinaison intermodale des abonnements TER Uzuël tout public et jeunes permettant l'accès aux réseaux urbains avec 50% de réduction a rencontré un vif succès depuis sa mise en place : plus de 42% des abonnements sont intermodaux (Uzuël+) depuis plusieurs années, ce chiffre monte à 60 % pour le périurbain rennais. Ce succès est encore plus marqué pour les abonnements mensuels Uzuël Jeunes, pour lesquels la part d'abonnements intermodaux atteint 65%. Le succès de cette mesure montre combien elle répond à une attente forte des voyageurs.

Dans le cadre de la loi NOTRe, ce type de tarification réseau régional + réseaux urbains devra être pleinement intégrée aux réflexions de sorte à permettre une souplesse optimale pour l'utilisateur, qu'il soit abonné ou occasionnel.

### IV.2. Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes

#### IV.2.1. Le maillage du territoire en bornes de recharge

Au-delà de sa compétence d'Autorité Organisatrice du transport régional de voyageurs, la Région Bretagne a fait le choix d'innover et de s'investir dans des solutions de transport globales, plus respectueuses de l'environnement et donc plus durables.

La Région Bretagne s'est associée avec les quatre syndicats d'énergie départementaux pour proposer le déploiement d'un réseau de plus de 950 bornes de recharge publiques. Une première phase de déploiement de 540 bornes est en cours de finalisation. Ces bornes sont financées à hauteur de 20 % par la Région et 50 % par l'ADEME.

Il est recherché pour ces bornes à horizon 2018-2019, une exploitation de niveau régional afin d'assurer une transparence d'utilisation pour les usagers.

#### IV.2.2. La veille active sur les nouvelles mobilités

Dans un contexte de tension budgétaire, les « nouvelles mobilités », tel que le partage de voiture ou de trajets, doivent être également mieux intégrées à l'offre de services, notamment pour la couverture de secteurs et périodes à faible demande. L'essor important du covoiturage ces dernières années, indépendamment ou presque de toute action publique, si ce n'est par la création d'aires de covoiturage, démontre bien qu'il faut se montrer agile et réussir à s'adapter à ces nouveaux comportements.

Beaucoup d'éléments viennent bouleverser le paysage institutionnel des transports en France ; les frontières entre modes collectifs et individuels, entre transport public et transport privé tombent peu à peu, également sous l'impulsion des nouvelles technologies.

Dans ce nouveau paysage de la mobilité, il s'agira pour la Région de définir son intervention sur ces systèmes, voire d'établir une politique régionale. Ceci nous amène à penser que la période de calage de nos nouvelles compétences ne doit pas nous interdire, et doit au contraire nous permettre, de prendre du recul et nous interroger sur le champ des possibles en terme d'innovations de services de transport. Ceci fera l'objet d'études en 2017.

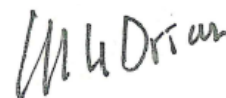
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 401 « Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable » :**

- > d'abonder l' autorisation de programme de 356 360 000 € ouverte au titre des exercices 2009 à 2017 de 18 353 100 € ;
- > d'abonder l'autorisation d'engagement de 1 026 938 600 € ouverte au titre des exercices 2007 à 2018 de 133 456 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 57 339 100€ ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 235 958 500 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 402 > Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

BP 2017

Ce programme regroupe un ensemble d'actions dont la finalité est d'irriguer le territoire breton par des infrastructures terrestres (ferroviaires et routières) et des gares performantes, permettant à la fois à la Bretagne de développer ses échanges avec l'extérieur et d'offrir au sein de son territoire des infrastructures adaptées aux usages du quotidien, contribuant à un aménagement équilibré et durable du territoire.

AP	31 877 600 €
AE	620 000 €
<b>Total</b>	<b>32 497 600 €</b>
CPI	99 741 800 €
CPF	370 000 €
<b>Total</b>	<b>100 111 800 €</b>

En 2017, l'aménagement des gares routières, des points d'arrêts routiers, et des gares maritimes sera de la responsabilité de la Région, comme prévu par la loi NOTRe.

L'année 2017 sera par ailleurs marquée par la concrétisation du projet Bretagne à Grande Vitesse visant à rapprocher l'Ouest de la Bretagne à Paris. La mise à disposition de la LGV au 15 mai 2017 par Eiffage Rail Express (ERE) sera suivie de la mise en service commerciale de la LGV le 02 juillet 2017 avec la mise en œuvre de la nouvelle desserte TGV et TER. Pour autant, les grands travaux se poursuivent en 2017. Plusieurs pôles d'échanges multimodaux (PEM) seront encore en travaux – Rennes, Saint-Brieuc, Morlaix, Lorient, Redon - mais les opérations les plus impactantes pour les circulations ferroviaires et les voyageurs seront finalisées avant l'arrivée de la LGV.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 consacre 950 M€ à son volet « Mobilité Multimodale ». La plupart des actions de ce programme y sont intégrées. La part contributive de la Région Bretagne est de 280M€ dont 160M€ qui portent sur le ferroviaire avec une part essentielle pour les mobilités du quotidien et la diffusion de la grande vitesse à tout le territoire breton.

Le désenclavement routier se poursuit en 2017, avec notamment l'engagement des travaux sur deux nouvelles sections en Centre-Bretagne pour la mise à 2x2 voies de la RN164.

Le projet de Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (LNOBPL), qui vise à la fois à renforcer l'accessibilité de la Bretagne et à répondre aux besoins de mobilité du quotidien par la création de sections de lignes nouvelles offrant des potentiels de capacité et de vitesse adaptés aux enjeux de mobilité à l'horizon 2030, est entré en 2016 dans une nouvelle étape d'étude et de concertation complémentaire au débat public. Cette étape qui s'achèvera au 1<sup>er</sup> semestre 2017, doit aboutir à une décision ministérielle sur la poursuite du projet.

Concernant le fret, la mise en œuvre des actions prioritaires du Plan régional d'actions logistiques se poursuivra en 2017 avec l'objectif de développer une logistique durable en Bretagne notamment en soutenant toutes actions en faveur d'un système multimodal fret articulé, performant (fer-mer-route) et l'évolution d'un système logistique portuaire attractif au bénéfice des activités industrielles bretonnes

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire
  - I.1 Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant
  - I.2 Participer à la modernisation du réseau routier
- II. Faciliter les déplacements de la vie quotidienne
  - II.1 Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires
  - II.2 Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux
  - II.3 Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes

- III. Encourager le développement du fret dans une logique durable
  - III.1 Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
  - III.2 Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
  - III.3 Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

## > Actions par objectif

### I. Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire

#### I.1. Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant

##### I.1.1. Réaliser la Ligne à Grande Vitesse BPL et le contournement sud de Paris

En 2016, les dernières opérations de travaux pour la LGV ont été finalisées, pose de voies, mises sous tension de la ligne, mises en service des postes de signalisation. Le 1<sup>er</sup> semestre 2017 sera consacré aux phases de mesures et d'essais de montée en vitesse, dans le respect des règles de sécurité, afin d'obtenir deux documents incontournables : l'Autorisation de Mise en Exploitation Commerciale délivrée par l'Établissement Public de Sécurité Ferroviaire (EPSF), sur la base d'un Dossier de Sécurité produit par ERE et l'Avis d'Acceptation produit par SNCF Réseau suite aux inspections préliminaires de l'ouvrage et de ses équipements. Par ailleurs, le programme de formation des conducteurs est établi avec SNCF Voyages et TER. Il prévoit entre le 1<sup>er</sup> Avril 2017 et le 30 juin 2017 la formation de plus de 500 conducteurs avec deux rames dédiées qui circuleront entre Le Mans et Rennes.

En complément, la liaison rapide Angers - Laval - Rennes, dite "Virgule de Sablé-sur-Sarthe", qui consiste à créer une liaison de 3,6 km entre la ligne principale Le Mans-Rennes et le barreau de Sablé-sur-Sarthe, suit le même calendrier que la LGV. La mise en service de cette virgule va permettre, dès 2017, de réduire significativement les temps de parcours, notamment entre Rennes et Angers, qui passeront de 2h15 aujourd'hui à moins de 1h30.

Concernant le projet de modernisation de la ligne Massy-Valenton, point de passage obligé des TGV intersecteurs (entre régions) et des circulations de fret dans le sud du bassin parisien, la signature de la convention de financement intervenue au cours de l'été 2009 a permis d'engager les études préalables aux travaux d'aménagement de la section Est de la ligne ainsi que la concertation publique sur la section Ouest. Sur le secteur Est, les travaux ont bien avancé, mais ont été interrompus, ils reprendront en principe en 2019 pour une mise en service en 2021. Sur la section Ouest, la déclaration d'utilité publique a été obtenue en juin 2016. Le planning des travaux reste incertain à ce jour, avec une mise en service au mieux en 2022 et au plus tard en 2024. Cela nécessite au préalable que les partenaires s'accordent sur un plan de financement de l'opération, le montant de l'opération étant en dépassement important, du fait du décalage dans le temps et de l'évolution des normes techniques, par rapport au montant inscrit dans la convention de financement initiale.

##### I.1.2. Moderniser les infrastructures du réseau ferroviaire structurant

En complément de la LGV, dans le cadre de l'opération Bretagne à Grande Vitesse visant à mettre Brest et Quimper à 3 heures de Paris, la modernisation des axes Rennes-Brest/Rennes-Quimper a été engagée.

La première phase de cette modernisation (Rennes-Brest/Rennes-Quimper phase 1) consistant à relever la vitesse sur 7 tranches fonctionnelles et à supprimer 41 Passages à Niveau, est aujourd'hui achevée. Le bouclage financier de l'opération est en cours pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau.

Une deuxième phase d'amélioration des liaisons Rennes-Brest et Rennes-Quimper a été identifiée et consiste à réaliser dans le cadre du CPER 2015-2020 : la modernisation de deux sections Rennes-Redon et Guingamp-Plouaret, et le renforcement de deux sous-stations électriques.

Le travail mené avec SNCF Mobilité et SNCF Réseau dans le cadre de la réflexion globale sur le plan de transport TER-TGV 2017-2018 intègre ces opérations, de manière à répercuter l'ensemble de ces gains de temps et de capacité au bénéfice des usagers dès que possible.

En dehors de l'opération Rennes-Brest, Rennes-Quimper, la Région participe au cas par cas à des projets de suppression de Passages à Niveau (PN) inscrits sur la liste de sécurisation nationale en fonction de l'intérêt régional de la suppression, notamment pour le bon fonctionnement des gares adjacentes. La Région participe ainsi aux études relatives aux PN de Landivisiau (PN n°288), St Médard (PN n°11) et Rosporden (PN n° 497). En ce qui concerne St Médard, un protocole d'intention a été signé par les partenaires en avril 2016, et doit aboutir à la suppression du PN d'ici quatre ans. La suppression du passage à niveau est ainsi prévue en 2020.

A plus long terme (horizon 2025-2030), le projet de « Liaisons Nouvelles Ouest Bretagne-Pays de la Loire (LNOBPL) », projet ferroviaire global et d'ampleur pour les territoires breton et ligérien, a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité de la pointe bretonne, de rapprocher Rennes et Nantes via le nouvel aéroport, de renforcer le réseau inter-villes et de dégager des possibilités d'évolution à long terme du réseau ferroviaire.

Suite au débat public (septembre 2014-janvier 2015) et au bilan dressé par la Commission Nationale du Débat Public, SNCF Réseau a décidé lors de son conseil d'Administration du 21 mai 2015 de poursuivre le projet par une étape complémentaire au débat public pendant laquelle des études complémentaires seront réalisées et la concertation poursuivie. Cette étape complémentaire est en cours et se poursuivra en 2017 afin de préciser les objectifs et le scénario à retenir pour engager les études préalables à l'enquête d'utilité publique. Il s'agit d'une étape de consolidation pour sécuriser le projet. Cette étape complémentaire sera sanctionnée par une Décision Ministérielle attendue en 2017.

Le projet LNOBPL est inscrit dans le CPER 2015-2020 de façon à accompagner les phases d'études et de concertation à venir.

### **I.1.3. Accompagner le développement des gares TGV**

Le développement des trafics TER et TGV attendus à l'horizon 2020 nécessite de repenser, en amont, le fonctionnement et la capacité des 10 principales gares bretonnes (Rennes, Saint-Brieuc, Guingamp, Morlaix, Quimper, Brest, Lorient, Auray, Redon et Vannes). Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013, un dispositif de financement des études et des travaux d'aménagement des Pôles d'Échanges Multimodaux (PEM) a été mis au point et se poursuit dans le cadre du CPER 2015-2020. Le PEM de Vitré a été intégré par la suite au dispositif.

Huit contrats de pôle sont signés à ce jour pour les sites de Saint-Brieuc, Guingamp, Rennes, Redon, Morlaix, Quimper, Lorient et Auray. Pour Quimper, une reprise d'études est en cours suite à l'abandon du projet de Bus à Haut Niveau de Service desservant la gare, ce qui impliquera la signature d'un nouveau contrat de pôle en 2017. La signature du contrat de pôle de Vannes devrait aussi probablement intervenir en 2017.

Suite à la signature du CPER 2015-2020 d'une part, actant la réorientation des crédits de l'État sur les opérations de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite; la validation des contrats de partenariat et du PO FEDER 2015-2020 d'autre part, les plans de financement des opérations sont adaptés dans le cadre de nouvelles conventions de financement ou d'avenants.

A ce jour, plusieurs demandes de crédits FEDER ont été adressées à la Région Bretagne, pour instruction, pour le financement des PEM : Guingamp, Vitré, Redon. Sont attendues en 2017, les demandes de Saint-Brieuc et Morlaix.

En 2016, les PEM de Guingamp et de Vitré ont été inaugurés et les travaux sur les périmètres ferroviaires (bâtiment voyageurs, souterrain et quais) ont été achevés pour le PEM de Redon. En 2017, se poursuivront les travaux sur les périmètres urbains pour le PEM de Redon et des travaux sur chaque périmètre pour les PEM de Morlaix, Saint-Brieuc, Rennes et Lorient. Les PEM de Redon et de Morlaix seront probablement achevés en 2017. Pour le cas spécifique du PEM de Rennes, les travaux sont bien engagés. A ce jour, le calendrier du chantier est conforme, avec une finalisation des travaux sur les quais prévue pour mi 2017 et une mise en service du nouveau bâtiment voyageurs mi 2018. A l'arrivée de la LGV, en juillet 2017, le PEM sera donc toujours en travaux, mais les fonctionnalités essentielles du cœur ferroviaire seront opérationnelles.

En complément des travaux du PEM de Rennes, une opération de désaturation de la gare de Rennes, porte d'entrée ferroviaire de la Bretagne, est en cours, afin de répondre aux besoins de mobilité exprimés (TGV et TER). Inscrits aux deux derniers CPER, ces investissements capacitaires sont composés d'un premier groupe d'aménagements évalué à 23M€ qui sont désormais terminés. Un second groupe d'aménagements est évalué à 42 M€ ; leur mise en service est prévue en lien avec le nouveau poste central en 2018.

## ***I.2. Participer à la modernisation du réseau routier***

L'intervention de la Région Bretagne sur le réseau routier a pour objectif principal le désenclavement du Centre Bretagne. La Région Bretagne cible donc ses participations essentiellement sur la mise à 2x2 voies de la RN 164 qui relie la commune de Montauban-de-Bretagne en Ille-et-Vilaine à la commune de Châteaulin dans le Finistère, opération sous maîtrise d'ouvrage de l'État, et sur la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell reliant le Nord et le Sud de la Bretagne, opération sous maîtrise d'ouvrage des Départements des Côtes d'Armor et du Morbihan.



### I.2.1. Moderniser le réseau routier national (« Plan Routier Breton »)

La modernisation du réseau routier national, sous maîtrise d'ouvrage de l'État, est inscrite au CPER 2015-2020 à hauteur de 271,4M€, dont 236,85M€ ciblés sur la mise à 2x2 voies de la RN164.

Ceci traduit les engagements inscrits dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé par le 1<sup>er</sup> Ministre en décembre 2013 de faire de la RN164 une priorité partagée par l'État et la Région pour finaliser l'aménagement en 2x2 voies sur la totalité du linéaire. La Région intervient sur les opérations de la RN 164 à parité avec l'État afin de conduire l'opération dans les meilleurs délais.

A ce jour, sur les 162 km que compte cet axe, 101 km de 2x2 voies sont déjà réalisés, soit un peu plus de 62% du linéaire. Au fil des mises en services des dernières sections, la RN164 deviendra progressivement une véritable alternative aux axes littoraux (Rennes-Brest/Rennes-Quimper), avec à terme le meilleur temps de parcours.

En 2017, les nouveaux engagements portent essentiellement sur la mise à 2x2 voies de la RN164 et se décomposeraient comme suit :

- En travaux : la section Châteauneuf-du-Faou et la section Rostrenen (phase 1 en fin d'année)
- En étude : les sections de Rostrenen phases 2&3, Merdrignac Est&Ouest, Plémet et Mûr-de-Bretagne.

Le montant de cette programmation 2017 est étroitement lié au budget qui sera mobilisé par l'État sur les investissements routiers et notamment la RN164. Des ajustements pourraient donc intervenir dans le courant de l'année si les montants alloués par l'État s'avéraient différents de ceux mentionnés dans le présent rapport budgétaire. La Région Bretagne apporte un financement de 50 % pour chacune des opérations RN164, ce qui constitue un cas exceptionnel au niveau national.

### I.2.2. Moderniser le réseau routier départemental structurant

Depuis 2011, l'intervention financière de la Région porte exclusivement sur les travaux de mise à 2x2 voies de l'axe St Brieuc- Loudéac (RD700)- Pontivy- Lorient (RD 768) / Vannes (RD 767) dit « Triskell », considérant que cet axe constitue une condition essentielle de l'amélioration de l'accessibilité des secteurs de Pontivy et Loudéac.

Dans le département du Morbihan, sur les 8 km de la section « Sud Colpo », 6 km ont été mis en service en 2014 ; les travaux sur les deux derniers km devraient se terminer en mai 2017. Vis-à-vis de la déviation de Locminé (5,5 km), des travaux archéologiques seront entrepris durant le premier semestre 2017.

Concernant l'aménagement de l'axe Triskell dans les Côtes d'Armor, les travaux de terrassements de la rocade section Est et de l'échangeur de Le Perray, qui assure la connexion de la rocade Est avec la RN12, se poursuivent. La mise en service de la rocade Est est prévue fin 2016. Les travaux sur l'axe Triskell, section Bel Air / La Fourchette (nord de Loudéac), se sont poursuivis en 2016.

La Région Bretagne accompagnera la mise à 2x2 voies de l'axe Triskell en 2017 et les années suivantes, mais de façon dégressive, avec l'objectif de concentrer son intervention sur la RN 164.

## II. Faciliter les déplacements de la vie quotidienne

### II.1. Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires

Les lignes de maillage du territoire breton sont globalement dans un état critique. Des limitations de vitesse sont effectives sur plusieurs lignes pour des raisons de sécurité, avec pour effet un allongement des temps de parcours, donc une dégradation de l'attractivité du train, mais aussi dans certains cas la difficulté de réaliser techniquement l'offre de transport. Des travaux de renouvellement sont nécessaires pour maintenir les lignes en fonctionnement.

Les lignes concernées sont principalement :

- Dol - Dinan (section Pleudihen - Dol-de-Bretagne, la section Dinan - Pleudihen ayant déjà été traitée) et Dinan - Lamballe : besoin de travaux estimé à 62 M€
- Guingamp - Paimpol : besoin estimé à 28 M€
- Rennes - Chateaubriant : besoin estimé à 40 M€
- Brest - Quimper : besoin estimé à 70 M€

- Morlaix – Roscoff : besoin estimé à 40M€

Face à de tels montants, une prise de conscience collective s'impose. La Région, qui assume à elle seule les dépenses de fonctionnement associées à l'offre TER proposée sur ces lignes, ne peut pas en plus couvrir les besoins de régénération de ces voies, qui représentent environ 240 M€. La Région n'est pas dotée d'une compétence particulière sur les infrastructures, il s'agit de la pleine responsabilité de SNCF Réseau et de l'État. Il est donc indispensable de regrouper l'ensemble des partenaires et des collectivités concernées par chaque ligne, afin de chercher des solutions de financement solidaires, et ainsi de donner un avenir à ces lignes.

Sur proposition de la Région et à l'exception de Morlaix-Roscoff, la remise en état de ces lignes a été inscrite au Contrat de Plan État-Région (CPER) 2015-2020 de la Bretagne dans le cadre de l'objectif stratégique n°3 « Assurer une desserte fine du territoire régional ».

La mobilisation des collectivités locales avec la Région au premier rang a permis de boucler les plans de financements et de lancer les travaux pour près de 100M€ sur les axes Brest-Quimper et Guingamp-Paimpol. C'est assez unique en France.

#### II.1.1. Brest-Quimper

Les objectifs poursuivis pour cette opération consistent à améliorer l'accessibilité du Finistère par des liaisons performantes entre Brest et la Bretagne Sud jusqu'à Nantes, à répondre à un besoin interne de mobilité des Finistériens par une offre complémentaire train+car, et à pérenniser la ligne ferroviaire à long terme pour éviter des restrictions de circulation.

En 2015, pour des raisons de sécurité, des mesures de ralentissement ont été prises sur cette ligne, témoignant de l'urgence de la situation.

En 2016, le plan de financement de cette opération inscrite au CPER 2015-2020 a été finalisé pour un montant de 70M€, les travaux sont en cours pour se terminer en décembre 2017.

#### II.1.2. Les autres lignes de maillage

En 2016, les travaux de renouvellement de la ligne Guingamp-Paimpol sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau, ont été engagés et se poursuivront jusqu'en avril 2017. La pérennité de cette infrastructure est ainsi assurée

Deux études sont en cours sur l'axe Dol-Dinan-Lamballe, une étude d'avant-projet sur la section Dinan-Dol afin de définir la consistance, l'estimation du coût et le calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération ; une étude préliminaire sur la section Dinan-Lamballe afin de préciser l'état de la voie et la modernisation envisageable. Il conviendra en 2017 d'engager de nouvelles études (avant-projet et projet) afin de préparer la phase travaux.

En ce qui concerne Rennes - Châteaubriant, des limitations de vitesse ont été mises en place à partir de septembre 2016 en raison de l'état dégradé de la ligne. Les échanges entre l'État, la Région Bretagne, la Région Pays de la Loire, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Métropole de Rennes et les communes et groupement de communes, et SNCF Réseau se sont poursuivis en 2016 avec l'objectif de finaliser le tour de table pour fin 2016 et de mener les études d'avant projet qui seront réalisées en 2017.

## II.2. *Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux*

En 2017, l'intervention de la Région Bretagne concernera pour la première fois l'aménagement des gares routières, des points d'arrêts routiers et des gares maritimes en complément des 116 points d'arrêts ferroviaires du réseau TER breton. Sur ces derniers deux objectifs essentiels seront poursuivis .

En premier lieu, il s'agit de moderniser les gares, pour les rendre attractives, fonctionnelles, conviviales, lisibles. Cet objectif se traduit par le programme de modernisation des gares initié en 2004 qui se déploie à la fois sur le périmètre ferroviaire sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF (quais, bâtiment voyageurs, passerelle, souterrain) et sur le périmètre urbain sous maîtrise d'ouvrage des communes (traitement des abords de la gare, parvis, aménagement des stationnements).

En second lieu, il convient de rendre les gares accessibles, pour faciliter les déplacements de tous et notamment des Personnes à Mobilité Réduite. Conformément à la nouvelle législation en faveur des Personnes à Mobilité Réduite, cet objectif se traduit dans l'Agenda D'Accessibilité Programmé (Ad'Ap), formalisé par la Région en concertation avec la SNCF, l'Etat, les associations et adopté lors de la session des 15-16 octobre 2015.

Ces deux objectifs sont poursuivis conjointement sur les différents sites de façon à garantir la cohérence des opérations réalisées sur les différents périmètres.

Des opérations de travaux sont en cours à Pontchaillou, Guichen (quais et traversées), Montauban (passerelle), Plouaret (passerelle), et début 2017 à Lamballe et Questembert (modernisation des bâtiments). Les travaux de la gare de Quimperlé s'achèveront début 2017 pour transformer la gare en véritable pôle d'échange, totalement accessible aux personnes à mobilité réduite...)

La Région Bretagne et la SNCF ont par ailleurs engagé une réflexion mi 2016 autour de la gare de Landivisiau qui vise à définir un nouveau concept de gares à partir des réflexions issues de la démarche précédente. En effet, en 2015-2016, une démarche recherche-action a par ailleurs été menée avec la SNCF, utilisant les compétences de la « 27<sup>ième</sup> Région », structure associative œuvrant dans le domaine du Design des politiques publiques. En 2016-2017, les nouvelles pistes de travail et d'innovations identifiées seront mises en application pour le cas concret de la gare de Landivisiau, permettant ensuite une mise à jour du « référentiel » gares, outil nécessaire à la poursuite de la modernisation des gares bretonnes, au plus près des besoins des voyageurs.

### *II.3. Accompagner le développement des principales agglomérations*

L'amélioration de l'accessibilité et de l'attractivité de la Bretagne passe par la mise en place d'une chaîne de transports collectifs performante et offrant des points d'interconnexion forts entre le mode ferroviaire et les réseaux de transport urbains, en particulier les transports collectifs en sites propres (TCSP).

S'agissant de Rennes, la convention de financement des travaux de la ligne B du métro a été signée en 2012 pour un montant de participation régionale de 90M€ et donnera lieu à de premiers versements en 2017.

Dans le cadre du Contrat de projets 2007-2013, trois conventions de financement ont été finalisées et engagées fin 2013 pour les projets de Saint-Brieuc, Lorient et Quimper. La Région a ainsi honoré à 100% de ses engagements sur les TCSP. Depuis, l'agglomération de Quimper a fait savoir à la Région que le projet de TCSP était suspendu, ce qui implique un retrait des financements CPER de la Région.

Les travaux sur les sites de Rennes, Saint-Brieuc et Lorient sont en cours.

## **III. Encourager le développement du fret dans une logique durable**

Région périphérique, maritime, territoire de production, la Bretagne est plus que les autres régions concernée par le développement de sa performance logistique afin de développer sa connexion aux marchés nationaux et internationaux dans une logique de développement durable. Il s'agit d'un enjeu structurant pour l'avenir de son économie et l'aménagement équilibré de son territoire.

### *III.1. Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques*

Le Plan Régional d'Actions Logistiques (PRAL) adopté en décembre 2013 a été construit de manière pragmatique et opérationnelle en concertation avec les professionnels de la logistique, les industriels bretons et les fédérations professionnelles. Il identifie des actions concrètes et des pistes de progrès pour l'évolution de la performance logistique de la Bretagne.

En 2017, la Région poursuivra la mise en œuvre du PRAL au service de l'ensemble des filières économiques bretonnes :

- en soutenant le développement d'offres de transport multimodales, notamment le redémarrage du service de transport combiné rail-route au départ et à l'arrivée de la Bretagne ;
- en confirmant son soutien à des projets logistiques innovants, favorisant la performance des différentes chaînes logistiques industrielles bretonnes ;
- en poursuivant l'étude initiée en 2016 sur l'opportunité de réaliser en Bretagne un équipement structurant et compétitif, favorisant l'avenir du transport multimodal. Cette démarche réunit l'ensemble des parties prenantes : SNCF Réseau, les services de l'Etat, les fédérations professionnelles, les acteurs multimodaux actifs en Bretagne, les concessionnaires portuaires...

La Région promeut aussi le transport multimodal auprès de ses délégataires et de la communauté portuaire pour renforcer la compétitivité maritime de la Bretagne. La structuration d'une réflexion globale de

promotion des outils portuaires régionaux, en lien direct avec le projet de Port Center à Lorient, est en cours. La Région contribue aussi à renforcer l'attractivité logistique des places portuaires régionales, spécifiquement sur le volet dématérialisation des escales, par la mise en œuvre de la démarche « Port de Bretagne numérique ».

Enfin, dans une logique d'amélioration continue, il s'agira en 2017 de poursuivre une veille active sur les bouleversements des différentes chaînes de valeur (ubérisation, digitalisation, économie collaborative...) afin de bien appréhender l'impact de ces évolutions.

### *III.2. Accompagner la reprise du transport combiné rail-route*

Pour favoriser l'activité rail-route, la Région Bretagne accompagne depuis fin 2011, les transporteurs routiers désireux de s'investir dans le transport combiné rail-route par la mise en place d'un dispositif de soutien à l'investissement de matériel (subvention acquisition d'unités de transport intermodal). En 2017, la mise en œuvre de ce dispositif se poursuivra.

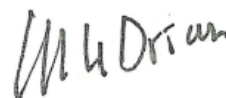
## > **Projet de délibération**

### **Je vous propose sur le programme 402 « Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 31 877 600 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 620 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 99 741 800 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 370 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 403 > Moderniser les aéroports à vocation régionale

BP 2017

Au plan national, le trafic aérien continue sa progression avec 132 millions de passagers à fin octobre 2016 soit un taux de croissance (+1,7%) par rapport à la même période en 2015.

AP	400 000 €
AE	265 000 €
<b>Total</b>	<b>665 000 €</b>

Le trafic des 4 aéroports régionaux progresse aussi (+4,55 %) avec plus de 1,5 million de passagers sur les 10 premiers mois de l'année 2016.

CPI	400 000 €
CPF	665 000 €
<b>Total</b>	<b>1 065 000 €</b>

S'agissant du fret, 2016 s'annonce favorablement par rapport aux résultats atteints en 2015 (+3,19% à fin octobre). Cette hausse s'explique principalement par la progression du trafic avionné marchandises sur les aéroports de Rennes et de Brest

En 2017, la Région Bretagne poursuivra son action de contrôle du respect des engagements pris par ses concessionnaires en termes de développement, de modernisation et de sécurité des aéroports dont elle est dépositaire.

La Région confirmera également son engagement pour maintenir l'accessibilité de ses territoires, en soutenant les aéroports d'intérêt régional hors de sa compétence, en contribuant à des obligations de service public (OSP).

Enfin, la Région Bretagne est membre du syndicat mixte aéroportuaire relatif au projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes.

Toutes ces actions relèvent du programme 403. Il permet à la Région de conduire une politique volontariste et cohérente dans le domaine aéroportuaire sur le territoire régional, qu'il s'agisse de ses propres équipements ou d'équipements ne relevant pas de son rôle d'autorité délégante, mais présentant un intérêt stratégique.

Le présent programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper
- II. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional
- III. Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes

### > Actions par objectif

#### I. Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper

La Région est autorité concédante de quatre aéroports, Rennes, Dinard, Brest et Quimper, depuis mars 2007 et après conclusion de conventions avec l'État, passées dans le cadre de la loi relative aux libertés et responsabilités locales de 2004. L'aménagement, l'entretien et l'exploitation sont confiés à des exploitants dans le cadre de contrats de concessions :

- La concession des aéroports de Rennes et Dinard est exploitée, depuis 2010, par « la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (S.E.A.R.D) dont les actionnaires sont la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes (50%), Vinci Airport (49%) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Malo Fougères (1%). Son échéance est fixée au 31 décembre 2024 ;
- Les concessions des aéroports de Quimper et Brest sont, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, exploitées par 2 sociétés (une mère et une filiale) qui émanent du consortium « Rein Lusk ». Au côté de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine de Brest (CCIMB), majoritaire, ce consortium associe

l'Aéroport de Lyon Management Service, Egis, Transdev, le Crédit Agricole du Finistère, le Crédit mutuel Arkéa, Brest Aim et Quimper Evénements. Les contrats, dont les échéances sont fixées au 31 décembre 2036, sont la traduction d'engagements de long terme pour le développement et la pérennisation des aéroports de Brest et Quimper ;

Il est prévu au cours de la première année d'exploitation de ces nouvelles concessions aéroportuaires de Brest et Quimper l'instauration d'une nouvelle gouvernance contractuelle basée sur une relation de partenariat entre la Région et les deux sociétés concessionnaires, tant au niveau stratégique qu'opérationnel. Outre les comités de suivi, un comité d'orientation stratégique (COS) sera constitué. Instance de dialogue et d'échanges réguliers avec le concessionnaire, la Région disposera au sein du COS d'une voix prépondérante. Dans les six premiers mois d'exploitation des deux concessions, une « charte de développement éthique durable et responsable » sera également élaborée. Elle constituera l'engagement public des 2 sociétés concessionnaires sur cinq domaines : la responsabilité sociale, la responsabilité sociétale, la responsabilité environnementale, l'éthique et le développement économique du territoire.

Il appartient à ces concessionnaires de conduire leur mission dans le respect des objectifs fixés contractuellement avec la Région Bretagne. La dynamisation de l'offre aérienne par des actions volontaristes auprès des compagnies aériennes est une mission essentielle des concessionnaires :

Indicateur 1 : Nombre de lignes passagers nationales et internationales				
4 aéroports	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
Nombre de destinations nationales	23	23	22	22
Nombre de destinations internationales	62	42	50	50

Indicateur 2 : Nombre de compagnies utilisant au moins 1 aéroport régional				
4 aéroports	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
	16	17	16	16

Afin de renforcer l'attractivité des aéroports, la Région Bretagne peut contribuer au financement des investissements de modernisation des plate-formes aéroportuaires dans le cadre des dispositions contractuelles des concessions. En 2017, les contrats de délégation de service public ne prévoient aucune intervention financière de la Région dans la mesure où les concessions prévoient d'autofinancer elles-mêmes leurs programmes d'investissements.

Dans le cadre de la certification européenne en matière de sécurité aéronautique, la Direction générale de l'aviation civile fixe à chaque aéroport un plan d'actions pour la mise en conformité de la plate-forme vis à vis du règlement européen. Une de ces actions consiste à étendre les aires de sécurité d'extrémité de piste et impose, au propriétaire qu'est la Région Bretagne, de procéder à des acquisitions foncières aux abords des pistes. Une enveloppe budgétaire est dédiée à ce programme d'acquisitions sur 2017.

## **II. Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional**

La Région confirmera en 2017 son engagement pour maintenir l'accessibilité de ses territoires, en soutenant l'aéroport de Lannion (hors de sa compétence), notamment au travers de la contribution à l'obligation de service public (OSP) Lannion-Paris. Cette contribution financière sera accordée sous conditions de partenariat et formalisée dans le cadre d'une convention spécifique.

## **III. Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes**

La Région Bretagne en tant que membre du syndicat mixte aéroportuaire Notre-dame-des-landes (SMA NDDL) continuera de verser à ce dernier une contribution syndicale de fonctionnement. Cette subvention est adaptée annuellement aux évolutions de la structure et notamment aux missions qui lui sont confiées :

- préparation de la desserte en transports collectifs ;
- aménagement et développement des territoires concernés ;

- information sur la réalisation du futur aéroport du Grand Ouest ;
- et contrôle de la concession aéroportuaire.

Aucune subvention d'investissement ne sera versée en 2017 dans la mesure où la reprise des versements nécessite la formalisation d'une modification des « dates clés » du projet par le biais d'un nouvel échéancier de paiement à annexer à la convention de cofinancement.

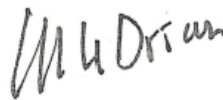
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 403 « Moderniser les aéroports à vocation régionale » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 400 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 265 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 665 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

---

V

# **Pour une région engagée dans la transition écologique**

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017



## Synthèse de la mission

2016 a été l'occasion pour la Région Bretagne de poursuivre et de renouveler certaines dynamiques déjà à l'œuvre en matière environnementale. Elle a notamment permis d'élaborer puis de valider le second Plan de lutte contre les algues vertes, ainsi que de renouveler l'ambition de la Région en matière d'énergies marines par le vote d'une feuille de route à l'été 2016. En parallèle, les travaux en matière de politique de l'eau se sont poursuivis tout comme les actions en faveur du Plan Bâtiment Durable Breton, tandis que démarrait la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique. Par ailleurs, cette année a permis d'analyser aussi les évolutions à l'œuvre sur nombre de sujets, à l'occasion de la prise de compétence de la Région en matière de déchets (rencontre avec les acteurs publics et privés des déchets), ou de son chef de filat en matière d'énergie (réflexion autour de l'ingénierie territoriale).

Ce fut aussi l'occasion de démarrer formellement de nouvelles dynamiques porteuses de grands potentiels pour la Région, comme le projet SMILE concernant le déploiement des réseaux électriques intelligents, de travailler à l'élaboration d'un fonds d'investissement en faveur du développement des projets EMR, ou encore à l'élaboration d'une stratégie en faveur des Parcs naturels régionaux.

L'année 2017 marquera l'action régionale avec le lancement de la dynamique de la COP régionale, démarche qui se poursuivra jusqu'au second semestre 2018.

Cette initiative s'inspire de la COP21 internationale qui a abouti à l'accord de Paris, entré en vigueur en un temps record et déjà ratifié par plus de 120 États. Elle a vocation à amplifier la mobilisation de nos partenaires sur les enjeux de transition écologique et énergétique, par un mouvement collectif et rassembleur.

Pour la Région, il s'agira par ce grand projet de permettre un décloisonnement des politiques régionales, à partir des thématiques environnementales mais bien au-delà, en lien avec les politiques économiques, d'aménagement ou encore de transport.

Ce besoin de transversalité est indispensable pour faire de la transition écologique et énergétique un marqueur positif du projet de développement de la Bretagne. Cette dynamique majeure a vocation à proposer la contribution environnementale du SRADDET et à en devenir ainsi un élément clé. Le travail d'élaboration du SRADDET est d'ailleurs envisagé sur un calendrier similaire, et les croisements seront riches et nombreux.

A partir des objectifs communs issus des travaux des schémas existants (SDAGE, SRCAE, SRCE, Plan régional des ressources et des déchets...) et à l'appui des travaux menés dans chacune des conférences environnementales régionales, l'ensemble des acteurs (associations, institutions, entreprises...) seront amenés à s'engager concrètement pour l'accélération des transitions.

Enfin, la question de la mobilisation citoyenne est au cœur de la dynamique, car s'il s'agit non seulement d'aborder à partir des questions environnementales tous les sujets qui constituent les biens communs (matériels et immatériels) de la Bretagne, mais aussi de toucher le plus grand nombre pour construire l'avenir.

C'est pourquoi le premier temps fort de cette dynamique ambitieuse aura lieu le 9 mars 2017 à Saint-Malo, avec le « carrefour des transitions » qui réunira l'ensemble des membres des conférences thématiques environnementales.

Chacun des programmes budgétaires de la mission 5 contribuera à ce grand projet régional dans son propre domaine.

- Le programme 501 en faveur d'une gestion intégrée de l'eau verra la finalisation du Plan Breton pour l'Eau, qui rassemblera les engagements concrets de la Région et de ses partenaires pour améliorer l'efficacité de la politique de l'eau, en mettant l'accent sur la transversalité des politiques publiques, la gouvernance et la simplification. Le démarrage du second Plan de lutte contre les algues vertes interviendra au 1er semestre 2017. Enfin, la Région poursuivra son accompagnement auprès des territoires dans la mise en place de la réforme territoriale qui confie une grande partie des

compétences de gestion de l'eau au bloc inter-communal, impactant ainsi fortement l'organisation actuelle.

- Le programme 502 pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages développera l'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de démarches locales en faveur des trames verte et bleue. L'évolution des modalités d'accompagnement des Parcs naturels régionaux sera concrétisée courant 2017, prenant en compte le nouveau contexte institutionnel. L'élaboration d'une stratégie ciblée de développement du réseau des réserves naturelles régionales permettra de donner une visibilité de plus long terme à cet outil et aux candidatures en émergence. Des réflexions concernant la structuration de l'éducation à l'environnement en Bretagne ainsi que sur de nouvelles pistes de financements au profit de la biodiversité seront également menées. L'ensemble de ces actions pourront être amplifiées et coordonnées par l'émergence d'un Réseau Breton de la Biodiversité.
- Pour réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques (programme 503 objectif 1), l'évolution de la Conférence bretonne de l'énergie vers une Conférence de la transition énergétique et climatique marque la volonté de la Région d'impliquer les acteurs bretons au-delà du cercle des seuls acteurs de l'énergie, et sera l'occasion pour elle d'exercer pleinement son rôle de chef de file pour la mise en œuvre d'une expérimentation en matière de coordination des politiques de l'énergie et d'adaptation au changement climatique. Le déploiement des Plans Climat Air Énergie Territoires (PCAET), sera l'élément fondateur de la nouvelle organisation de la compétence énergie avec les EPCI, au même titre que la généralisation des Plate-formes Locales de Rénovation de l'Habitat (PLRH) en matière de maîtrise de l'énergie. 2017 sera ainsi une année charnière sur la réorganisation de l'ingénierie territoriale dans le domaine de la transition énergétique et climatique.
- Enfin pour développer un usage durable des ressources (programme 503 objectif 2), sera constituée la conférence régionale des ressources réunissant les acteurs de la gestion et la prévention des déchets, de l'économie circulaire et des matériaux biosourcés. L'élaboration des nouveaux exercices de planification comme le plan de gestion des déchets, le schéma de la biomasse ou le schéma d'économie circulaire, ainsi que la mise en œuvre d'une feuille de route sur les éco-matériaux, sera une priorité.

## La répartition des crédits

### Autorisations d'engagement et de programme

	AE 937	Total	AP 907	Total
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	5 400 000	5 400 000	4 000 000	4 000 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 003 000	3 003 000	900 000	900 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 163 000	3 163 000	3 700 000	3 700 000
<b>Total</b>	<b>11 566 000</b>	<b>11 566 000</b>	<b>8 600 000</b>	<b>8 600 000</b>

### Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF 937	Total	CPI 907	Total
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	4 050 000	4 050 000	3 400 000	3 400 000
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 003 000	3 003 000	900 000	900 000
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 023 000	3 023 000	4 450 000	4 450 000
<b>Total</b>	<b>10 076 000</b>	<b>10 076 000</b>	<b>8 750 000</b>	<b>8 750 000</b>

## Programme 501 > Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

La politique régionale de l'eau, est une politique territorialisée et partenariale, qui bénéficie d'un historique de concertation, de mobilisation et d'actions, sur lequel le Conseil régional entend s'appuyer pour poursuivre et renforcer l'amélioration de la qualité des eaux bretonnes.

Une nouvelle compétence d'animation et de concertation dans le domaine de l'eau va être attribuée par l'État au Conseil régional de Bretagne début 2017, par décret. Cette compétence, le Conseil régional entend l'exercer avec l'ensemble de ses partenaires institutionnels et locaux, avec lesquels il travaille déjà depuis de nombreuses années sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, afin de répondre aux objectifs ambitieux fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE 2016-2021) et les 21 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) bretons.

Ainsi, ce programme contient des actions de coordination de la politique de l'eau, d'accompagnement des acteurs de territoires d'eau, de concertation (notamment au travers de l'animation de la Conférence de l'Eau et des Milieux Aquatiques et de la construction du plan Breton pour l'eau), et de soutien aux projets de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques menées au niveau des SAGE et des bassins versants.

Le programme s'articule autour des objectifs stratégiques du Plan breton pour l'eau :

- I. **Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons**
  - I.1 Informer et former
  - I.2 Organiser les conditions d'une gouvernance efficace
  - I.3 Mieux comprendre pour mieux agir
- II. **Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires**
  - II.1 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)
  - II.2 Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)
  - II.3 Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »
- III. **S'adapter aux risques liés à l'eau**
  - III.1 Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
  - III.2 Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

BP 2017	
AP	4 000 000 €
AE	5 400 000 €
<b>Total</b>	<b>9 400 000 €</b>
CPI	3 400 000 €
CPF	4 050 000 €
<b>Total</b>	<b>7 450 000 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau, par les acteurs bretons

##### I.1. Informer et former

La politique de l'eau traite de sujets techniques et juridiques complexes, et relève d'une gouvernance parfois difficilement lisible et compréhensible. Les besoins d'information, de clarification et de formation sont donc importants. La Région s'efforce d'y répondre via un positionnement de médiatrice et d'accompagnatrice auprès des territoires. Pour cela elle mobilise et soutient différents outils et démarches :

- des sessions de formation auprès des animateurs de bassins versants et de SAGE, ainsi qu'auprès des élus régionaux siégeant au sein des Commissions Locales de l'Eau,
- le fonctionnement du GIP Bretagne Environnement qui pilote l'Observatoire de l'Eau. Celui-ci met à disposition des données et indicateurs sur la gestion de l'eau auprès des acteurs locaux et des financeurs régionaux, leur permettant ainsi de mieux piloter leurs actions et de faciliter la prise de décision.
- le carrefour des gestions locales de l'eau, salon professionnel qui réunit chaque année 9 000 participants, techniciens et élus, acteurs publics et privés, autour de la question de l'eau.

### *I.2. Organiser les conditions d'une gouvernance efficace*

La gouvernance et l'organisation des acteurs, sont des leviers identifiés par les partenaires du Plan Breton pour l'eau, pour améliorer l'efficacité des actions. Or, la politique de l'eau subit depuis un an un bouleversement total dans l'organisation des acteurs, puisque la réforme territoriale a affecté la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations aux EPCI, alors que cette compétence est exercée à une échelle hydrographique en Bretagne, essentiellement par des syndicats mixtes.

Ainsi, afin de ne pas perdre les acquis et atouts d'une organisation bretonne qui a fait ses preuves puisque la Bretagne est la seule région du bassin Loire Bretagne où la qualité de l'eau s'améliore, la Région a initié une contribution bretonne à la Stratégie d'Organisation Locale des Compétences de l'Eau qui sera arrêtée par le Préfet de bassin au plus tard le 31 décembre 2017. Cette contribution bretonne, co-construite avec les acteurs de la Conférence Bretonne de l'Eau et des Milieux Aquatiques (CBEMA) et les EPCI, a été validée le 6 janvier 2017. Elle sera mise en œuvre progressivement sur les territoires avec le soutien du Conseil régional.

La Région poursuivra par ailleurs son implication dans le pilotage et l'animation de la CBEMA, afin de poursuivre et finaliser une première étape de construction du plan Breton pour l'eau, et de mettre en débat l'aboutissement d'un travail de prospective sur la conciliation entre eau et développement territorial en Bretagne à horizon 2040. La CBEMA sera également mobilisée en 2017 pour alimenter les débats du carrefour des transitions du 9 mars 2017 et plus généralement de la COP régionale, ainsi que le Schéma régional d'Aménagement de développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) qui offre une réelle opportunité de faire converger aménagement du territoire et eau.

Enfin, et notamment en lien avec sa mission d'animation et de coordination de la politique de l'eau, la Région soutiendra et s'appuiera de façon renforcée sur les réseaux d'acteurs structurés, tels que l'Assemblée Permanente des Présidents de Commissions Locales de l'Eau (APPCB) et l'Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons (ATBVB).

### *I.3. Mieux comprendre pour mieux agir*

La Région coordonne pour le compte de ses partenaires, le volet régional d'acquisition et de partage de connaissances dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment d'identifier des besoins d'amélioration des connaissances, de faire émerger et financer des études pour y répondre, et de transférer les résultats aux acteurs de terrain. Le Centre de Recherche et d'Expertises sur l'Eau en Bretagne (CRESEB), créé à l'initiative du Conseil régional en 2011 et animé par une cellule de 3 agents rattachés au service de l'Eau, est largement mobilisé sur ce volet et fait le lien entre les scientifiques et les acteurs de terrain.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé au second semestre 2016 auprès des scientifiques et opérateurs d'actions de bassin versant, la Région Bretagne et ses partenaires (Agence de l'eau, départements, État), ont identifié des projets collaboratifs entre acteurs et chercheurs qui seront financés en 2017.

## **II. Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires**

### *II.1. Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE)*

Les Commissions Locales de l'eau (CLE) qui élaborent les schémas d'aménagement et de gestion des eaux à l'échelle de bassins hydrographiques, sont au cœur de la gestion intégrée de l'eau sur un territoire. Composées de représentants de l'État et des collectivités, de professionnels et d'usagers, elles sont un lieu privilégié de planification, de médiation, de coordination et de concertation locale. Le Conseil régional y est représenté. Il s'appuie sur ces 21 commissions bretonnes pour déployer ses orientations dans le domaine de l'eau sur les territoires. Pour accompagner au mieux les élus régionaux présents dans les CLE, qui doivent

souvent faire face à des sujets complexes, la Région leur proposera en 2017 des journées de formation et d'échanges.

La Région soutient par ailleurs les actions mises en œuvre par les structures qui portent les CLE, à savoir l'ingénierie d'animation et de secrétariat de la CLE, les actions de conseils aux collectivités sur la préservation de la ressource, la communication et les études locales. Ce soutien se fait sous forme de participation statutaire ou d'une subvention annuelle à la structure porteuse de SAGE.

## II.2. Soutenir les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE)

Les Projets de Territoire pour l'Eau (PTE), inscrits dans le Plan breton pour l'eau et le volet « Transition Écologique et Énergétique » du Contrat de Plan État Région, constituent le volet opérationnel des SAGE. Ces projets concertés localement, visent à répondre aux objectifs des SAGE en faisant appel à un ensemble de dispositifs et de maîtrises d'ouvrage, dans les domaines de l'agriculture, de l'assainissement, de la réduction de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole, de l'aménagement du territoire (intégration de la problématique de l'eau dans les projets d'urbanisation), de l'économie (lien entre disponibilité et qualité de la ressource et installation d'une entreprise)...

En 2017, la Région accompagne ces Projets de Territoire pour l'Eau (PTE) de la façon suivante :

- Appui à leur **construction**, en participant aux comités techniques locaux, aux côtés de ses partenaires financeurs (Agence de l'eau et Conseils départementaux),
- Financement de l'ingénierie sur les territoires et des actions de **fonctionnement**, via des conventions annuelles. Ainsi, sur un territoire de SAGE, les maîtrises d'ouvrages locales pourront mobiliser tout ou partie d'une enveloppe prédéfinie par la Région en fonction notamment de la taille du territoire et de l'écart au bon état des masses d'eau. Une enveloppe « bonus » pourra également être attribuée à des projets collaboratifs menés en inter-SAGE. Par ailleurs, en lien avec la volonté de transversalité affichée par la Région, les outils et leviers de financement mobilisés pour soutenir le projet de territoire pourront faire appel aux dispositifs d'autres politiques régionales : agriculture et politique territoriale notamment.
- Financement des projets d'**investissement** répondant aux problématiques « Eau » identifiées sur les territoires, et notamment : travaux de restauration de la continuité écologique (problématique fortement présente à l'Est de la Bretagne), investissements matériels de désherbage mécanique pour les collectivités engagées dans une démarche de réduction des produits phytosanitaires, projets d'assainissement en lien avec des problématiques bactériologiques sur le littoral pénalisant l'activité conchylicole... Ces projets sont financés à hauteur de 10 à 30 %, en fonction de leur importance par rapport aux enjeux du territoire.

Les ouvrages des voies navigables, concernés par la problématique de continuité écologique visée par la Directive Cadre sur l'eau, ont bénéficié en 2016 sur ce dispositif de soutien aux investissements dans le domaine de l'eau, d'une affectation de 3 M€. Les travaux débuteront en 2017 et s'échelonnent jusqu'en fin 2019.

Indicateur 1 : Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)						
	2007 Suivi 2006-07	2009 Suivi 2008-09	2011 Suivi 2010-11	2015 Suivi 2011-2013	2016 suivi	Objectif 2021
Masses d'eau « cours d'eau » bretonnes en bon état écologique (%)	32%	29%	32%	38 %	Données non encore disponibles	69 %

## II.3. Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »

La Région co-pilote le Plan Algues vertes 2 aux côtés de l'État. Le premier plan qui s'est achevé fin 2015 a fait l'objet d'une évaluation et d'une phase de transition et de préparation d'un second plan en 2016. La feuille de route et les orientations de ce deuxième plan Algues vertes ont été adoptées par l'assemblée régionale le 16 décembre 2016.

En 2017, la Région s'appuiera sur ces orientations et un dialogue avec les acteurs des 8 baies concernées par le phénomène, pour valider avec ses partenaires (État, Agence de l'Eau et départements), l'ambition de la seconde génération de projets de territoires Algues vertes, ainsi que les stratégies d'actions associées.

Pour financer ces programmes d'actions, la Région mobilise des crédits de la politique de l'eau, mais aussi ses dispositifs agricoles et économiques.

<b>Indicateur 2 : Nombre et % d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou système sur les baies Algues vertes</b>					
	Réalisation 2012	Réalisation 2013	Réalisation Oct. 2014	Réalisation sept. 2015	Réalisation 2016
Nombre d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	175	1 050	1 600	1 850	2 220
% d'agriculteurs engagés dans des chartes individuelles de modifications de pratiques et/ou de systèmes	6,5%	35%	53 %	60%	68%

### III. S'adapter aux risques liés à l'eau

#### III.1. Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante

Sur certains territoires touristiques, la tension sur la disponibilité de la ressource en période estivale est une problématique prégnante, anticipée et inscrite dans les documents du SAGE. Cela donne lieu à des actions de sensibilisation sur les économies d'eau ou à des investissements de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable que la Région soutient via son aide aux Projets de Territoire pour l'Eau (Cf. II.2).

#### III.2. Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine

La prévention des inondations fait partie des compétences exclusives transférées au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2018 par la loi relative à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), au bloc inter-communal. Sur cette thématique d'importance, il ne s'agit donc pas pour la Région de se substituer aux EPCI, mais de se positionner en tant que facilitatrice et organisatrice pour mettre en œuvre cette compétence à une échelle permettant de garantir une solidarité entre l'amont et l'aval indispensable pour traiter cet enjeu de manière efficace.

Ainsi, au travers de sa mission de concertation et d'animation régionale de la politique de l'eau, et en s'appuyant sur les enseignements des démarches mises en œuvre par les syndicats départementaux d'alimentation en eau potable, la Région Bretagne étudiera la possibilité d'activer différents outils pour mettre en œuvre ce principe de solidarité, par exemple en facilitant la mise en place d'un cadre de péréquation à l'échelle régionale, en lien avec l'Agence de l'Eau et en examinant les opportunités offertes par la loi ; en pilotant une étude régionale sur l'organisation future des solidarités territoriales et financières en matière d'eau ; en mobilisant le SRADDET.

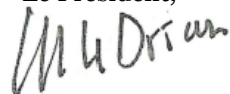
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 501 « Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 000 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 5 400 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 050 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 502 > Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages publiée en août 2016 a permis de renforcer le cadre législatif relatif à la biodiversité, très peu actualisé depuis la loi relative à la protection de la nature de 1976. Ce nouveau texte pose ou conforte certains grands principes, propose une évolution des modalités de gouvernance, ainsi qu'un certain nombre d'outils et de mesures propres à améliorer l'efficacité des dispositifs en faveur de la biodiversité.

La création de l'Agence Française pour la Biodiversité constitue l'une des mesures phares de cette loi. Cette structure nouvelle, rassemblant des établissements intervenant sur les milieux aquatiques, les aires marines, les parcs nationaux et l'appui à la gestion des espaces naturels, vise ainsi à développer la cohérence des interventions dans les composantes terrestre, aquatique et marine, ainsi qu'à proposer un soutien opérationnel renforcé sur les principales missions relatives à la préservation de la biodiversité.

Ces dispositions nationales, qui devront faire l'objet de déclinaisons territoriales, croisent nécessairement les interventions de la Région en la matière, organisées autour de la connaissance du patrimoine naturel, de la mise en œuvre de la trame verte et bleue et du développement des continuités écologiques, de la préservation et de la gestion des espaces naturels via la politique des réserves naturelles régionales, le soutien aux parcs naturels régionaux, ainsi que l'éducation à la nature et à l'environnement.

L'érosion de la biodiversité (20 % des espèces de vertébrés et 13% de la flore qui se trouvent menacés en Bretagne) appelle plus que jamais des réponses efficaces, intégrant les différents secteurs d'activités qui en dépendent, qui contribuent à son maintien ou qui potentiellement l'impactent. Elle nécessite également une meilleure articulation entre les dispositifs existants, aujourd'hui mis en œuvre par une multiplicité d'acteurs disposant de moyens limités.

Ce défi d'une plus grande efficacité collective en faveur de la biodiversité sera à relever par des partenariats entre l'Agence Française pour la Biodiversité et les territoires.

C'est également celui que la Région Bretagne a proposé de relever dans le cadre de la Conférence bretonne de la biodiversité lancée le 14 décembre 2016 (intitulé breton du Comité régional de la biodiversité dont la loi prévoit la substitution à l'actuel comité régional trame verte et bleue) en animant à partir de 2017, la structuration d'un Réseau breton pour la biodiversité sur la base d'actions concrètes développées dans un cadre partenarial.

Cette instance reste en outre le lieu d'échange et de participation des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Écologique qui a démarré en 2016 et sera intégré au SRADDET.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**
  - I.1 Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise
  - I.2 Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances
- II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages**
  - II.1 Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale
  - II.2 Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)
  - II.3 Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)
  - II.4 Développer le maillage régional des espaces naturels
  - II.5 Intégrer les dimensions paysagères
- III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**
  - III.1 Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement

BP 2017	
AP	900 000 €
AE	3 003 000 €
<b>Total</b>	<b>3 903 000 €</b>
CPI	900 000 €
CPF	3 003 000 €
<b>Total</b>	<b>3 903 000 €</b>

## **I. Développer l'acquisition des connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité**

La connaissance du patrimoine naturel est à la fois un objectif et une condition pour l'élaboration et le suivi de l'efficacité des politiques publiques en matière de biodiversité. La situation des espèces, des milieux naturels, ainsi que de leurs fonctionnalités, constituent des axes de travail majeurs dans lesquels s'impliquent de nombreux acteurs, notamment issus du secteur associatif.

La structuration de l'acquisition, l'enregistrement et la valorisation de ces connaissances représentent également des chantiers déterminants, auxquels contribuent des outils régionaux ou interrégionaux tels que l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité (OBPNB) et le Conservatoire national botanique de Brest.

En matière d'organisation des missions relatives à la biodiversité en Bretagne, la Région apportera son soutien, à parité avec l'État, à l'association des gestionnaires d'espaces naturels bretons créée en octobre 2016, qui développera sur 2017 des missions d'animation du réseau des sites (réserves naturelles nationales et régionales, sites Natura 2000, notamment), ainsi que des démarches de mutualisation, d'aide au montage de projets, qui seront proposées à l'ensemble des structures concernées.

Chef de file en matière de biodiversité, la Région s'impliquera en 2017 dans l'animation et la structuration d'un Réseau breton pour la biodiversité, en mettant à disposition du partenariat régional un animateur sur l'ensemble de l'année pour mettre en œuvre des actions opérationnelles prioritaires conçues et développées conjointement.

### *I.1. Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise*

Les soutiens à l'Observatoire breton du patrimoine naturel et de la biodiversité ainsi qu'au Conservatoire botanique national de Brest seront poursuivis en 2017 en appui à la mise en œuvre des axes de travail déjà engagés (indicateurs du patrimoine naturel, format et structuration des données) ainsi que des contributions potentielles à de nouvelles démarches : expérimentation d'observatoires thématiques (oiseaux, invertébrés, mammifères), réflexion relative à une plateforme régionale des données naturalistes.

Les démarches partenariales déjà engagées autour du GIP Bretagne Environnement concernant les formats de données ou les indicateurs régionaux du patrimoine naturel, seront poursuivies. Des réflexions sur la mise en place d'observatoires thématiques, en particulier sur la faune, seront développées de façon concertée avec l'OBPNB et les partenaires concernés.

<b>Indicateur n° 1 : Évolution de la demande d'information en matière de patrimoine naturel</b>			
Nombre de pages consultées sur l'Observatoire de la biodiversité et du patrimoine naturel en Bretagne	Réalisation 2015	Réalisation 2016	Cible 2017
		44 999	46 000

### *I.2. Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissance*

Les soutiens aux initiatives régionales en matière de connaissance seront poursuivis, notamment au travers des Contrats nature thématiques, dispositif actualisé courant 2016, et articulé aux modalités des financements FEDER ciblés sur ce sujet.

<b>Indicateur n° 2 : Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité</b>			
	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible
Nombre de Contrats nature thématiques intégrant une approche TVB	5	6	9
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	5	5	9
Pourcentage de réalisation	100 %	83,3 %	100 %



## II. Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages

### II.1. Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale

La mise en œuvre du Schéma régional de cohérence écologique, suite à son approbation fin 2015, a été engagée sur l'année 2016 à travers des chantiers prioritaires. Elle fera l'objet d'une montée en puissance en 2017, notamment au travers des actions suivantes :

- l'animation du SRCE, via le développement d'outils d'information et de sensibilisation à destination des porteurs de projets et l'accompagnement de sa prise en compte dans les politiques régionales
- la mise en œuvre d'un programme d'accompagnement des territoires dans les démarches trames verte et bleue (formation, diffusion d'outils méthodologiques, appui technique pour le lancement de démarches de territoires, soutien au montage de projets)
- l'accompagnement d'initiatives en faveur des continuités écologiques en lien avec le secteur agricole
- le pilotage et le suivi d'autres chantiers prioritaires, s'appuyant sur différents partenaires régionaux pour leur mise en œuvre (nature en ville, paysage trame verte et bleue notamment).

L'ouverture du premier appel à projet de la mesure du Programme de développement rural dédiée aux continuités écologiques permettra d'attribuer des soutiens FEADER à une première série de projets de territoires, en complément des soutiens régionaux qui pourront être attribués par le biais des Contrats nature territoriaux, également actualisés en 2016 autour des ces enjeux.

Une articulation avec l'évolution des interventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne en faveur des continuités écologiques sera également développée sur 2017.

Indicateur n° 3 : Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons			
	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible*
Nombre de projets de territoires TVB financés	1	4	8
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	2	1	4

### II.2. Accompagner les réserves naturelles régionales

Les réserves naturelles régionales constituent des territoires d'application de mesures de protection, de gestion, et de sensibilisation sur des sites d'intérêt écologique représentatifs des milieux naturels bretons.

L'extension de la réserve des landes du Cragou-Vergam et la création d'une neuvième réserve à Plounérin (22) en 2016 ont permis de développer les réserves régionales labellisées Espaces naturels remarquables en Bretagne.

Des orientations permettant de définir les perspectives et conditions d'évolution de ce réseau pour les prochaines années, intégrant les modalités d'instruction des nouvelles demandes, seront proposées à l'Assemblée régionale en 2017. Le réseau existant sera par ailleurs renforcé par une communication adaptée (site internet dédié, plaquettes de communication..).

Indicateur n° 4 : Evolution des réserves naturelles régionales			
Chiffres cumulés	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible*
Nombre de réserves naturelles régionales	8	9	9
Superficie classée réserve naturelle régionale (ha) (nombre de communes concernées)	1575 (16)	1735 (17)	1735 (17)

### *II.3. Accompagner les parcs naturels régionaux*

La Région poursuivra son soutien aux parcs naturels régionaux d'Armorique et du Golfe du Morbihan dans le cadre de ses participations statutaires. Une dernière tranche de soutien au PNRA pour la modernisation du site de Menez Meur sera octroyée en 2017.

Les démarches de préfiguration du projet de Parc naturel régional en Rance-Côte d'Émeraude feront l'objet d'un soutien et d'un suivi particulier, en vue d'aboutir à une finalisation des travaux à la fin de l'année, conformément au calendrier établi avec les partenaires locaux.

L'étude engagée en 2016 sur l'évolution de la stratégie régionale d'accompagnement des parcs naturels régionaux sera finalisée courant 2017.

### *II.4. Développer le maillage régional des espaces naturels*

Le soutien accordé au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres sera poursuivi en 2017, et assorti d'une réflexion conjointe sur les orientations prioritaires en matière d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites en Bretagne.

Ces réflexions seront articulées avec les démarches partenariales développées au niveau régional, notamment en matière d'animation du réseau de sites.

### *II.5. Intégrer les dimensions paysagères*

La Région poursuivra son soutien aux initiatives en matière de paysage portant sur :

- l'accompagnement des territoires pour une meilleure prise en compte des paysages dans leurs politiques d'aménagement et la contribution au jeu d'indicateurs régionaux du patrimoine naturel, au travers de la convention avec l'Université de Rennes 2
- la mise en route de la plateforme régionale des observatoires photographiques du paysage (POPP Breizh) et l'animation du réseau de porteurs d'observatoires photographiques du paysage
- le soutien à l'élaboration de l'atlas départemental des paysages des Côtes d'Armor
- le soutien aux investissements des Grands Sites et Opérations Grand Site en Bretagne, de façon articulée avec la politique touristique

## **III. Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel**

### *III.1. Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement*

L'accompagnement des structures régionales intervenant dans le champ de l'éducation à l'environnement sera maintenu, notamment au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs qui feront l'objet d'un renouvellement en 2017 pour la plupart d'entre elles.

Les réflexions autour du renouvellement du programme régional d'éducation à l'environnement seront poursuivies, sur la base des travaux d'évaluation conduits autour du Plan Région d'Action pour l'éducation à l'environnement, en lien étroit avec la démarche de la COP régionale.

Une étude en matière d'ingénierie financière sera conduite sur cet axe notamment, en vue d'identifier des opportunités complémentaires de financement, public et privé, autour de la mobilisation citoyenne et de l'éducation populaire dans le domaine de l'environnement.

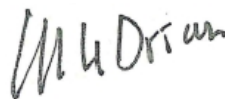
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 502 « Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 900 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 003 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 900 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 003 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 503 > Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

Le trophée de l'économie circulaire délivré par l'Institut de l'Économie Circulaire à la Région au titre de l'année 2016 pour son appel à manifestation d'intérêt et ses huit projets pilotes est la reconnaissance de son engagement auprès des acteurs bretons à impulser la transition écologique des territoires, l'optimisation de l'usage des ressources, le changement de perspective des stratégies économiques et territoriales et l'innovation sociale.

De la même manière, la ratification par 120 États et l'entrée en vigueur le 4 novembre 2016 de l'accord de Paris sur le climat engage les territoires bretons à mettre en œuvre la transition énergétique et climatique. Les Plans Climat Air

Énergie Territoriaux (PCAET) peuvent constituer une véritable opportunité de projet de développement. La Région assurera son rôle de chef de file pour les accompagner et les soutenir dans cette démarche. Le Conseil régional, afin de renforcer sa contribution à la lutte contre le changement climatique, entend consolider son action volontariste en proposant une expérimentation régionale en matière d'énergie, qui ambitionnera de développer en Bretagne une organisation et des moyens innovants, adaptés à la spécificité de la situation et de la dynamique énergétique bretonne.

Ce programme s'articule autour de deux objectifs, déclinés par actions : d'une part l'action régionale en matière de réponse au défi climatique et à la transition énergétique ; d'autre part l'approche circulaire de la gestion des ressources et matières premières, dans laquelle la gestion et la prévention des déchets constitue une composante à part entière.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

- I.1 Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat
- I.2 Renforcer l'efficacité énergétique du bâti
- I.3 Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables
- I.4 Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique

### II. Développer un usage durable des ressources

- II.1 Connaître les gisements et leurs usages
- II.2 Organiser la prévention et la gestion des déchets
- II.3 Développer une culture bretonne de l'économie circulaire

BP 2017	
AP	3 700 000 €
AE	3 163 000 €
<b>Total</b>	<b>6 863 000 €</b>
CPI	4 450 000 €
CPF	3 023 000 €
<b>Total</b>	<b>7 473 000 €</b>

## > Actions par objectif

### I. Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques

La loi du 27 août 2015 sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (TECV) a clairement redessiné les échelles territoriales pertinentes pour mettre en œuvre de façon efficace la transition énergétique et climatique : l'échelon régional, chef de file, impulse les dynamiques, développe et apporte les outils nécessaires, assure la cohérence des actions et la coordination des acteurs; les territoires, au travers des établissements publics de coopération intercommunale, identifient les actions adaptées à leur situation spécifique, les mettent en œuvre, en assurent le suivi et l'évaluation. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique régionale.

## *I.1. Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat*

### *I.1.1. Connaître et analyser la situation énergétique et climatique bretonne*

L'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre (OREGES), porté par le Groupement d'intérêt public (GIP) Bretagne Environnement, reste l'outil indispensable pour le pilotage de la politique régionale liée à l'énergie et au climat. Il le sera d'autant plus cette année que l'élaboration des PCAET par les territoires bretons nécessitera une phase préliminaire d'état des lieux. L'existence d'un outil régional commun facilitera ce travail et permettra des analyses comparatives entre territoires. La connaissance doit être confortée et enrichie sur les thématiques liées à la qualité de l'air (notamment en lien avec la santé dans le cadre du 3ème programme régional santé-environnement - PRSE), et aux adaptations au changement climatique.

### *I.1.2. Contribuer aux démarches de planification*

De nombreux exercices de planification ont été introduits par la loi NOTRe et la loi TECV. Ainsi, le SRCAE (Schéma Régional Climat Air Énergie), qui sera actualisé, fait partie intégrante du SRADDET (Schéma Régional de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Il inclut le nouveau schéma régional de la biomasse, dont l'objectif est d'identifier les gisements de biomasse, les filières de valorisation et de déterminer la hiérarchie d'usage, en concordance avec le plan régional des déchets. Les PCAET, qui seront portés par l'ensemble des intercommunalités bretonnes, représentent l'outil le plus opérationnel de ces schémas de portée régionale. Toutes ces démarches alimenteront par leurs travaux le « carrefour des transitions » qui se tiendra en mars 2017, en préparation de la COP régionale programmée en 2018. La Conférence bretonne de la transition énergétique jouera pleinement son rôle dans la conduite de ces exercices croisés.

## *I.2. Renforcer l'efficacité et la maîtrise énergétique du bâti*

Le secteur du bâtiment (logements, bâtiments tertiaires, agricoles et industriels), principal secteur consommateur d'énergie, représente 23 % des émissions de gaz à effet de serre et 45 % des consommations énergétiques en région. Le secteur résidentiel concentre à lui seul l'essentiel des ces enjeux avec 75 % des consommations d'énergie du bâtiment en Bretagne dont 77 % dus aux consommations de chauffage. Les actions inscrites dans le Plan Bâtiment Durable breton seront poursuivies pour répondre à ces enjeux.

### *I.2.1. Renforcer l'efficacité et la maîtrise de l'énergie dans l'habitat*

Dans le secteur de l'habitat résidentiel, les actions prioritaires porteront sur la poursuite du déploiement des plates-formes de rénovation de l'habitat (PLRH), avec l'objectif d'une couverture totale de la Bretagne à la fin de l'année 2017. Le partenariat avec l'Ademe dans le cadre de l'appel à projets sur les bâtiments performants sera reconduit dans un format adapté aux évolutions de la réglementation et aux enjeux de performance, permettant de soutenir l'innovation en matière de matériaux et de technologies de maîtrise de l'énergie.

### *I.2.2. Renforcer l'efficacité énergétique dans les bâtiments tertiaires et le secteur industriel*

Bien que difficiles et complexes, les actions à conduire dans le secteur tertiaire et industriel doivent être poursuivies. Les opérations exemplaires et démonstratives engagées avec des entreprises du secteur agro-industriel et la démarche engagée avec la SEMAEB dans le secteur tertiaire dans la continuité de l'étude de la CCI en 2015 seront renforcées.

## *I.3. Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables*

Le SRCAE breton adopté en 2013 prévoit un triplement de la production d'énergie renouvelable entre 2005 et 2020. Cet accroissement de la production d'énergie renouvelable porte à la fois sur la production électrique (éolien, énergies marines, solaire, cogénération) et thermique pour les besoins de chauffage et d'eau chaude.

Les objectifs en matière d'énergies renouvelables que pourra identifier une future stratégie régionale de transition énergétique devront être mis à jour. Ce travail sera notamment réalisé au sein de la Conférence bretonne de la transition énergétique en 2017, dans des groupes de travail dédiés. Il est probable que la feuille de route régionale en faveur du développement des énergies marines renouvelables, votée par l'assemblée régionale en juillet 2016, y contribue activement dans la mesure où les objectifs de production à hauteur de 2,5 GW (soit 7,8 TWh/an) qu'elle identifie à horizon 2030 sont susceptibles de couvrir à eux seuls plus de 30 % de la consommation électrique estimée.

### *I.3.1. Soutenir les projets de production d'énergie bas carbone*

Le développement de la filière bois-énergie a marqué le pas en raison d'un contexte conjoncturel lié au prix bas du gaz naturel : la vigilance sur la poursuite de son développement n'en est que plus nécessaire, notamment au travers d'un renforcement de la demande par des chaudières de taille moyenne. La production

de biogaz va prendre une nouvelle dimension avec les possibilités de raccordement et d'injection aux réseaux de transport et de distribution, et avec le développement du (bio)GNV (Gaz Naturel pour Véhicules) et des infrastructures et équipements qui y sont liés. Il faudra toutefois veiller à la cohérence de l'usage des ressources, tel que devra le cadrer le schéma régional de la biomasse. Pour ce qui concerne le développement des productions d'énergie électrique bas carbone, telles que les énergies éoliennes et les énergies marines renouvelables, le soutien à la qualité des projets notamment en terme d'acceptabilité restera une nécessité et une priorité pour la Région. Engagée dans une mobilisation collective avec ses partenaires, la Région rappellera son ambition de faire de la Bretagne une des régions phares en Europe en terme de production énergétique renouvelable.

### I.3.2. Optimiser les usages par les réseaux énergétiques intelligents

Le développement des énergies renouvelables, thermiques comme électriques, s'inscrit dans une démarche de gestion intégrée où la recherche permanente du meilleur équilibre entre production et consommation est présente aux différents niveaux géographiques concernés. Les solutions de stockage ou de conversion de l'électricité, encore peu développées, et le pilotage au travers des réseaux intelligents sont au cœur de cet équilibre. Avec le projet SMILE (Smart Ideas to Link Energies), lauréat de l'appel à projet national sur les Réseaux électriques intelligents, la candidature de l'Ouest portée par la Région Bretagne consacre le travail antérieur mené dans ce domaine et fixe le cadre de l'action pour les trois années à venir. Cela prendra notamment la forme d'un soutien et d'un accompagnement des pilotes engagés dans les projets, dont la diversité couvre la totalité des briques constitutives des réseaux intelligents.

### I.4. *Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique*

Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont positionnés par la loi dans la mise en œuvre de la transition énergétique à l'échelle de leurs territoires. Qu'ils soient porteurs de « boucles énergétiques locales » ou « territoires à énergies positives pour la croissance verte », ils devront à terme être tous engagés dans une démarche similaire de mise en œuvre opérationnelle, ce qui impose d'accélérer la montée en compétence des territoires et de renforcer leur accompagnement.

#### I.4.1. Faire évoluer l'ingénierie territoriale en matière d'énergie et de climat

L'ingénierie territoriale en matière d'énergie et de climat en direction des acteurs de terrain est multiple et ancienne pour certains dispositifs. Pour les accompagner dans les changements qu'ils sont amenés à opérer, cette ingénierie va devoir être adaptée aux nouveaux enjeux et évoluer en conséquence : les réflexions conduites en 2016 pour définir les périmètres adéquats vont permettre la mise en place d'une nouvelle organisation, en s'appuyant sur les nouveaux périmètres intercommunaux. La Région doit jouer pleinement son rôle de coordination de la chaîne d'ingénierie territoriale.

#### I.4.2. Proposer et déployer des outils d'ingénierie financière

Dans le cadre du déploiement des plateformes locales de rénovation de l'habitat, les partenariats avec les organismes bancaires se sont concrétisés en 2016 avec la signature des premières conventions. Ils se poursuivront pour élargir l'offre faites aux particuliers. Le fonds régional d'investissement pour le développement des énergies marines renouvelables (EMR) pourra être mis en place et accompagner les premiers projets EMR, les phases d'études préfiguratives étant désormais abouties. Le Fonds Eilañ continuera à être mobilisé pour le financement des projets de production d'énergies renouvelables, mais son positionnement devra être questionné au regard de sa faible sollicitation par rapport aux objectifs bretons de déploiement des énergies renouvelables. La mobilisation de l'épargne citoyenne pourra être un levier à actionner de manière plus active en Bretagne. L'expérimentation de la collecte régionale des certificats d'économie d'énergie (CEE) pour les travaux dans l'habitat se terminant en 2017, ce sera l'occasion d'en tirer les enseignements et d'examiner la pertinence d'une structuration régionale.

## II. **Développer un usage durable des ressources**

En 2016, le succès de la journée technique entre professionnels des éco-matériaux et chercheurs, la forte participation à la restitution du premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) régional sur l'économie circulaire, la remise du trophée de l'économie circulaire venant couronner l'ensemble de la démarche démontrent que les premiers jalons posés pour une politique bretonne de l'économie circulaire et de l'économie des ressources commencent à marquer le territoire breton et ses acteurs dans ces domaines. La poursuite de l'accompagnement de projets innovants, le partage d'expériences, la mise en relation des différents acteurs qui s'impliquent sur ces sujets est plus que jamais indispensable pour que la dynamique amorcée se consolide et se démultiplie. Dans le domaine plus particulier de la planification de la gestion des déchets, le retrait définitif des Départements en 2017 consécutivement à la loi NOTRe, amène la Région à assumer pleinement le relais des missions qu'ils exécutaient précédemment, et à mettre en place les moyens

et outils nécessaires à l'exécution de sa nouvelle compétence. C'est aussi dans ce cadre que la Région prendra le relais du partenariat qu'assurait le Conseil départemental du Finistère avec le SYMEED29, outil départemental qui permet d'assurer le lien avec l'ensemble des syndicats de collecte et de traitement des déchets du Finistère.

Pour conduire et mener à bien l'ensemble de ces démarches, la Région sollicitera le soutien technique et financier de l'ADEME au travers de la signature d'un CODREC (Contrat d'Objectifs pour une Dynamique Régionale Déchets et Économie Circulaire), contrat qui formalise l'accompagnement sur trois ans de la politique régionale dans ces domaines

## *II.1. Connaître les gisements et leurs usages*

### *II.1.1. Organiser et gérer les données*

La connaissance des gisements, des ressources et de leurs usages est indispensable à l'élaboration d'une politique cohérente et à son évaluation. Les outils déjà existants en la matière, tels que les observatoires régionaux des déchets ou de l'énergie en Bretagne portés par le GIP Bretagne Environnement, complétés dernièrement par l'observatoire de la biomasse, continueront d'être soutenus par la Région, en lien avec l'Etat et ses agences.

### *II.1.2. Planifier et optimiser les usages des ressources*

Les Régions se sont vu confier de nouveaux exercices de planification comme le schéma régional de la biomasse et une stratégie en matière d'économie circulaire. Ces schémas, qui seront parties intégrantes du SRADDET, seront élaborés avec l'ensemble des acteurs concernés.

L'article 8 de la loi NOTRe qui introduit dans le Code de l'Environnement l'obligation pour les Régions d'élaborer un « plan régional de prévention et de gestion des déchets » constitue une évolution majeure. Si les Régions sont en principe en charge de la planification régionale des déchets depuis août 2015, les dix huit derniers mois ont été mis à profit pour assurer ce transfert de compétence et prendre la mesure du nouvel exercice. La mise en application en avril 2016 du plan régional des déchets dangereux, antérieurement de la responsabilité des Régions, et les démarches volontaires consistant à aller à la rencontre des syndicats bretons de collecte et de traitement des déchets et à auditionner l'ensemble des acteurs, publics et privés, des déchets ont constitué des temps forts dans cette nouvelle prise de compétence.

## *II.2. Organiser la prévention et la gestion des déchets*

### *II.2.1. Accompagner et sensibiliser à la prévention*

Des actions de prévention seront conduites auprès des particuliers, des collectivités et des entreprises producteurs de déchets, dans l'objectif d'en réduire les quantités et/ou la nocivité. Certaines actions identifiées dans le plan des déchets dangereux vont pouvoir bénéficier d'une première mise en œuvre.

### *II.2.2. Planifier et développer les outils de gestion adaptés*

La valeur ajoutée apportée par la nouvelle dimension régionale de la planification doit se traduire dans l'optimisation et la mutualisation des outils de traitement et de valorisation les plus adaptés aux gisements de déchets, en quantité et en qualité. L'approche économique doit dans le même temps guider la réflexion vers le choix de filières et d'outils de valorisation dont les impacts sont les plus profitables aux territoires bretons en termes d'emploi, de valorisation des gisements et des ressources locales, et de développement économique.

## *II.3. Développer une culture bretonne de l'économie circulaire*

L'économie circulaire est un objectif de la stratégie régionale de développement économique, d'internationalisation et d'innovation (SRDEII), la « Glaz Économie ». Il s'agit notamment d'encourager l'émergence de nouveaux modèles économiques et d'aménagement qui s'inspirent des écosystèmes pour produire sans détruire en développant la coopération économique sur les territoires. Cette approche est maintenant de plus en plus intégrée dans les réflexions des porteurs de projets innovants, ce qui confirme un passage progressif de la réflexion à l'action.

### *II.3.1. Accompagner les collectivités et les porteurs de projets*

Le retour d'expériences des huit projets pilotes du premier appel à manifestation d'intérêt sur l'économie circulaire ont confirmé la pertinence de la démarche bretonne, qui laissait une place prédominante aux initiatives locales et à la variété des maîtrises d'ouvrage; la tenue d'un nouvel AMI s'en trouve légitimée. Dans le même temps, la fin de l'expérimentation portée par l'Institut de l'Économie Circulaire au travers du Programme National sur les Synergies Interentreprises, dont la Bretagne est une des régions test, sera menée et les enseignements exploités pour alimenter la stratégie régionale.

### II.3.2. Développer l'usage de matières premières renouvelables

C'est autour de l'action n° 10 du Plan Bâtiment Durable Breton portant sur le « développement de l'usage des matériaux bio-sourcés et écomatériaux » qu'une véritable dynamique régionale s'est engagée. La mobilisation des acteurs du bâti en Bretagne doit donc se poursuivre, avec le souci de les associer aux démarches d'économie circulaire et de les accompagner vers une ouverture de leurs champs habituels d'intervention.

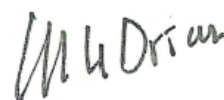
#### > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 503 « Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 700 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 3 163 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 450 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 023 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN



---

VI

Pour le rayonnement de  
la Bretagne et  
la vitalité culturelle bretonne

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

## Synthèse de la mission

L'attractivité de la Bretagne est une condition de son développement. Elle soutient son dynamisme démographique, elle détermine sa capacité à maintenir de l'activité sur ses territoires, à attirer les investisseurs, les touristes, les projets, la matière grise... Elle s'inscrit dans un contexte hautement concurrentiel entre territoires et régions du monde.

L'enjeu est autant pour la Bretagne de permettre à chacun de ceux qui veulent y vivre et y travailler de le pouvoir, que de favoriser le renouvellement des talents, de conforter nos excellences, de favoriser l'émergence de projets.

Cette attractivité ne se décrète pas. Elle résulte à la fois de la qualité des services offerts (publics et privés), de la qualité des infrastructures et des services de transport, de l'environnement offert aux entreprises et plus largement aux créateurs, de la performance du système de formation... L'ensemble des politiques publiques du Conseil régional, dans ses compétences propres, y contribuent directement et indirectement.

Les actions regroupées et financées dans le cadre de la mission 6 sont plus spécifiquement dédiées au renforcement de ce rayonnement et de cette attractivité pour lesquels la Bretagne dispose d'atouts majeurs et souvent enviés qui sont ceux de son identité, de ses valeurs partagées et positives, de sa cohésion sociale, du sens de l'engagement et de la solidarité de ses habitants, mais aussi de ses paysages, de sa qualité de vie.

L'année 2017 sera marquée par la mise en service de la LGV, aboutissement d'un combat collectif et constant de plusieurs décennies. C'est une époque nouvelle qui s'ouvre pour la Bretagne avec cet équipement et avec les services nouveaux qu'il permettra. C'est un facteur d'attractivité majeur qui se présente au territoire.

A cette occasion, le Conseil régional, appuyé par un grand nombre de partenaires publics et privés a décidé d'engager une vaste et ambitieuse **campagne de communication** dont l'objectif est de capter l'attention de publics nouveaux pouvant venir en Bretagne soit pour de courts séjours touristiques et professionnels, soit franchir le pas et venir s'y implanter pour investir, travailler, créer. La préparation de cette campagne a d'ores et déjà permis de resserrer encore les liens entre la Région et les collectivités partenaires du projet de BGV et de confirmer leur volonté de travailler ensemble, en cohérence, pour valoriser le territoire breton. Cette dynamique devra être confortée et développée. Elle préfigure de manière très concrète l'ambition qui est la notre du déploiement d'une stratégie globale et partagée d'attractivité.

Culture, tourisme et sport sont trois domaines consacrés par la loi NOTRe comme des compétences partagées entre les différents niveaux de collectivités. On peut y ajouter les politiques en faveur des patrimoines. Toutes contribuent puissamment à l'attractivité bretonne.

### L'exigence culturelle face aux évolutions du monde

Les politiques culturelles qu'il nous faut bâtir en ce début du vingt-et-unième siècle s'inscrivent dans un contexte particulier, bousculé par des évolutions technologiques majeures. A la base de toutes ces formidables mutations que connaissent nos sociétés, des évolutions qui touchent notre relation au temps, à l'espace, et aux autres.

Voici venu le règne du présent permanent, l'immédiateté impose ses rythmes, ceux du zapping qui se généralise.

Notre perception de l'espace est également modifiée en profondeur par le mouvement généralisé et par les évolutions technologiques. Le lointain devient proche, et dans le même temps, le proche peut devenir « étranger ».

Ces deux évolutions majeures permettent et accompagnent une évolution sans précédent des relations entre soi et les autres, entre identités et altérités. C'est le temps des identités potentiellement composites.

L'espace, le temps, les autres... il s'agit bien de modifications essentielles à la vie d'une civilisation qui se tissent avec, en toile de fond, la poussée d'un hyperindividualisme et d'un consumérisme généralisé.

Face à ces risques d'un citoyen rêvé par Condorcet cédant la place au consommateur... et la culture à l'éphémère du divertissement, il faut des valeurs à promouvoir. La Bretagne n'en est pas dépourvue.

Plus que jamais peut-être, la culture est un investissement stratégique, gage d'une citoyenneté renforcée. La culture n'est pas seulement au cœur de tous les savoirs fondamentaux, elle les permet...

C'est pourquoi, les moyens budgétaires mis en œuvre par la Région Bretagne pour le budget des programmes liés à la culture et aux pratiques culturelles ont continué à augmenter depuis 2011, malgré les contraintes nouvelles qui pèsent sur la collectivité régionale. C'est pourquoi ces dynamiques seront maintenues dans les années à venir. Insistons une fois de plus sur la vitalité de nos singularités culturelles et tout particulièrement sur le foisonnement associatif qui est une richesse bretonne, un élément de l'attractivité et du rayonnement de nos territoires.

Le nouveau Conseil Culturel de Bretagne (CCB) s'inscrit dans cette nécessaire dynamique bretonne rendue possible par son tissu associatif, son identité assurée et une envie partagée de s'ouvrir aux autres pour s'enrichir.

Au-delà de la poursuite des politiques déjà à l'œuvre, de la nécessaire adaptation au contexte territorial, financier, économique actuel, la Région a engagé une réflexion de fond sur la prise en compte des « droits culturels » dans ses politiques. Considérant que les efforts dédiés à l'offre culturelle et artistique ont mobilisé l'essentiel des moyens disponibles depuis des décennies sans toujours parvenir aux objectifs poursuivis de démocratisation culturelle, et sans affaiblir le nécessaire soutien à la création, l'enjeu d'une meilleure appropriation citoyenne des politiques culturelles est aujourd'hui crucial. Une plus grande équité dans le soutien aux pratiques culturelles, dans une diversité mieux assumée par les pouvoirs publics, le recours aux projets participatifs, favorisant l'expression de tous, plus globalement la prise en compte des droits culturels constitue probablement un chantier aussi vaste et stratégique qu'a pu l'être en son temps le développement de l'action culturelle.

Parallèlement, fruit d'une intense collaboration avec les acteurs concernés, de nouveaux dispositifs d'accompagnement aux secteurs du cinéma, des métiers d'art et de la transmission de la matière de Bretagne verront le jour en 2017.

Faire ensemble est la raison d'être du Conseil des collectivités pour la Culture en Bretagne (3CB), qui en 2017, sur la base de l'étude exhaustive réalisée auprès de ses membres et après avoir partagé celle-ci avec les acteurs culturels, définira les premiers chantiers communs à mettre en œuvre.

## **Développement sportif**

Facteur d'épanouissement personnel et de qualité de vie, vecteur puissant de cohésion sociale et d'attractivité pour les territoires, secteur économique à part entière pourvoyeurs d'emplois ancrés localement, le sport demeure une compétence partagée. Dans ce cadre, la Région s'y investit par une politique volontariste suivant trois axes qui se complètent :

- assurer le développement de la pratique sportive et de loisirs pour tous,
- soutenir l'excellence sportive bretonne,
- promouvoir le rayonnement sportif de la Bretagne sur le territoire régional et national, et si possible à l'international.

## **Révéler et valoriser le Patrimoine**

La Bretagne figure parmi les régions les plus remarquables au titre du patrimoine, et ce, à la fois, pour la qualité et la quantité des traces matérielles mais également - et surtout - pour l'engagement des bretonnes et des bretons dans ce domaine. La vitalité des initiatives de connaissance, de conservation, de valorisation et d'innovation en la matière est exceptionnelle.

Le Conseil Régional s'attache en conséquence à bâtir une stratégie d'accompagnement, d'impulsion et d'innovation en matière patrimoniale. L'Inventaire du patrimoine permet de diffuser la connaissance de ces héritages, et de sensibiliser les acteurs publics, associatifs et privés quant à leur possible exploitation.

L'engouement, sans cesse croissant, du public et des collectivités lors des Journées Européennes du Patrimoine ou dans le cadre des appels à projets régionaux illustre l'importance de ces thèmes pour le développement de la Bretagne.

La valorisation du patrimoine, mise en place en Bretagne, consiste à faire des héritages culturels, des pièces constitutives de la Bretagne d'aujourd'hui et de demain.

En 2017, une réflexion sera menée sur la place et le devenir des musées au XXIème siècle afin de mieux adapter les politiques publiques en la matière.

## **Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception**

La Bretagne est une destination touristique de premier plan, reconnue par les visiteurs. Le tourisme y constitue une donnée économique majeure.

Toutefois, la constante adaptation de l'offre aux pratiques des visiteurs, les défis de la concurrence mondialisée ainsi que la fragilisation de la destination France de ces derniers mois imposent la mise en œuvre d'une stratégie robuste et déterminée.

Celle-ci doit, en Bretagne, être lisible, efficace et pragmatique.

En l'espèce l'action régionale vise à servir quatre enjeux majeurs autour desquels l'ensemble des modalités d'intervention de la Région et du Comité Régional du Tourisme s'articulent :

- structurer la filière touristique bretonne en identifiant et en coordonnant au mieux les partenariats publics et privés ; et en accompagnant l'ingénierie territoriale dédiée,
- impulser des stratégies de développement touristique directement, au niveau régional, en faveur de thèmes aux forts potentiels pour la Bretagne – et, indirectement, à travers les destinations touristiques.
- accompagner les entreprises et initiatives touristiques publiques et privées afin de permettre l'émergence de démarches innovantes et exemplaires,
- renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne au travers du plan d'actions du Comité Régional du Tourisme, et de façon partagée avec l'ensemble des collectivités bretonnes et des entreprises privées volontaires.

Parallèlement à ces actions, une double démarche sera conduite, avec les acteurs publics (dans le cadre de la Conférence Territoriale de l'Action Publique) et, les acteurs privés (dans le cadre des 5 rencontres des « ateliers du tourisme » de Bretagne). Elle vise à bâtir un référentiel commun de nature à permettre l'émergence d'une organisation décloisonnée et efficace, « à la bretonne », pour le tourisme breton.

## **Valorisation des voies navigables**

Cette compétence régionale répond à des enjeux d'aménagement du territoire, de gestion de la qualité des eaux, de préservation de la biodiversité, de valorisation du patrimoine. Le Conseil régional entend surtout en faire un atout de développement, fortement intégré dans sa stratégie touristique dans le cadre du « schéma de développement touristique des voies navigables ». Cette politique (investissement sur les maisons éclusières, automatisation et mise aux normes des ouvrages hydrauliques) se met en œuvre en concertation avec les collectivités traversées par les canaux pour définir le niveau de service offert aux usagers, plaisanciers et randonneurs. La prise de propriété de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest le 1er janvier 2017 consolide les actions entreprises depuis la prise de compétence.

## **Relations européennes et internationales**

L'action européenne et à l'international de la Bretagne est un autre volet complémentaire de sa stratégie de rayonnement, de plus en plus important dans un monde globalisé et où se renforce la concurrence entre territoires. Cette action est aussi rendue plus importante par la place toujours croissante prise par les financements européens, dans le cadre de ses divers programmes, dans le soutien de l'action publique. Être

présent à Bruxelles, se situer en amont des prises de décision et des appels à projets, disposer et diffuser la bonne information pour se saisir des opportunités qui se présentent n'est plus optionnel pour les territoires.

Le Conseil régional a en ce domaine une responsabilité particulière, naturellement confortée par la prise de compétence sur la gestion des fonds européens depuis 2015. Son action se traduit par :

- le pilotage de la mise en œuvre des programmes opérationnels des fonds européens dont elle a la charge. Avec le démarrage de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures du FEAMP et l'avancement d'ores et déjà dynamique des autres fonds, l'année 2017 s'ouvre sur des perspectives positives de mobilisation des fonds européens pour le territoire.
- la Région sera également très attentive à la suite concrète qui sera donnée aux propositions de simplification émanant du groupe d'experts de haut niveau mis en place par la Commission européenne en octobre 2015.
- une forte présence, à Bruxelles (Maison de la Bretagne), dans les programmes de coopération territoriale européenne et dans les réseaux européens (CRPM...), avec pour enjeu l'anticipation et la présence dans les programmes européens, source de financements importants.
- la confirmation de nos coopérations les plus dynamiques avec les régions dans le monde, Shandong, Burkina-Faso, Wielkopolska et Pays de Galles avec une volonté de renforcer la dimension économique de ces partenariats, en lien avec les enjeux de la transition écologique.
- l'accompagnement au cas par cas de projets structurants permettant de participer à l'attractivité de la Région.
- le soutien et l'accompagnement aux initiatives solidaires menées par les acteurs bretons.

L'année 2017 va également voir s'accélérer les négociations du futur cadre d'intervention des politiques communautaires après 2020. Dans ce contexte, la Région prévoit d'initier un dialogue avec le partenariat régional tout au long de l'année 2017 pour partager ces initiatives et préparer collectivement cette échéance.

La Région restera enfin très vigilante sur les conséquences du Brexit, dans le prolongement du rapport remis par le CESER.

# La répartition des crédits par programme et par chapitre

## Autorisations d'engagement

		AE				Total
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 150 000			16 150 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 800 000			4 800 000
P.0603	Développer le sport en région		4 200 000			4 200 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 200 000			1 200 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 192 000	7 192 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 859 000				1 859 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	6 500 000				6 500 000
<b>Total</b>		<b>8 359 000</b>	<b>26 350 000</b>	<b>950 000</b>	<b>7 192 000</b>	<b>42 851 000</b>

## Autorisations de programme

		AP				Total
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		930 000			930 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 780 000			3 780 000
P.0603	Développer le sport en région		7 100 000			7 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				3 560 000	3 560 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			8 625 000		8 625 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	251 000				251 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
<b>Total</b>		<b>251 000</b>	<b>16 110 000</b>	<b>8 625 000</b>	<b>3 560 000</b>	<b>28 546 000</b>

## Crédits de paiement - Fonctionnement

		CPF				Total
		930	933	938	939	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		16 150 000			16 150 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		4 650 000			4 650 000
P.0603	Développer le sport en région		4 120 000			4 120 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		1 200 000			1 200 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				7 292 000	7 292 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			950 000		950 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	1 760 000				1 760 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	3 702 000				3 702 000
<b>Total</b>		<b>5 462 000</b>	<b>26 120 000</b>	<b>950 000</b>	<b>7 292 000</b>	<b>39 824 000</b>

## Crédits de paiement - Investissement

		CPI				Total
		900	903	908	909	
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles		930 000			930 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique		3 780 000			3 780 000
P.0603	Développer le sport en région		3 900 000			3 900 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine		4 300 000			4 300 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception				4 260 000	4 260 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes			5 528 000		5 528 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	589 500				589 500
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne					
<b>Total</b>		<b>589 500</b>	<b>12 910 000</b>	<b>5 528 000</b>	<b>4 260 000</b>	<b>23 287 500</b>

## Programme 601 > Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles

BP 2017

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif de développer les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel.

AP	930 000 €
AE	16 150 000 €
<b>Total</b>	<b>17 080 000 €</b>
CPI	930 000 €
CPF	16 150 000 €
<b>Total</b>	<b>17 080 000 €</b>

Si la politique culturelle régionale soutient de manière très volontariste la création, elle accompagne également les pratiques artistiques et culturelles ou des temps forts de rencontres entre artistes et habitants. A ce titre, toutes les esthétiques – même celles historiquement pas ou peu soutenues par le système institutionnel – doivent pouvoir être prises en compte, et toutes les pratiques artistiques (professionnelles et amateurs), reconnues.

Les interventions du programme visent principalement trois grands enjeux : favoriser la rencontre entre artistes et habitants sur tout le territoire, structurer le secteur du spectacle vivant et des arts plastiques à l'échelle régionale et encourager la prise en compte effective des droits culturels des personnes en Bretagne, notamment à travers la promotion et la valorisation du riche patrimoine immatériel régional.

Le programme, qui marque un fort volontarisme régional sur une compétence qui demeure légalement partagée, s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**
  - I.1 Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires
  - I.2 Soutenir des manifestations artistiques et culturelles
  - I.3 Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle
- II. **Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**
  - II.1 Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels
  - II.2 Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger
  - II.3 Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques
  - II.4 Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques
- III. **Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**
  - III.1 Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
  - III.2 Soutenir les pratiques artistiques en amateur

## **I. Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle**

### *I.1. Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires*

La Région soutient les équipes artistiques professionnelles (compagnies, ensembles musicaux, bureaux de production, collectifs d'artistes...) implantées en Bretagne, pour l'ensemble de leurs activités, qu'il s'agisse de la création et la diffusion de spectacles ou d'actions culturelles en lien avec leur projet artistique. Ce soutien direct aux artistes a pour finalité première de créer les conditions de la rencontre entre les habitants – au plus près de leurs lieux de vie – et des artistes.

La politique culturelle régionale ne se limite pas aux critères de jugement esthétique, elle se positionne différemment en fonction de la situation de chaque équipe artistique, de son parcours, de la prise de risque esthétique et économique liée à ses créations, du soutien des collectivités territoriales, de son lieu d'implantation, de son inscription dans les réseaux professionnels et de sa dynamique de développement.

Les axes prioritaires suivants détermineront l'intervention régionale au cours de cet exercice budgétaire :

- assurer le renouvellement générationnel en accompagnant la structuration de jeunes équipes qui font le choix de s'implanter en Bretagne. A ce titre, les aides régionales doivent pouvoir s'adapter aux nouveaux modes d'organisation des artistes : collectifs, pluridisciplinarité, mises en scènes collectives, etc.
- veiller à la diversité des esthétiques et des disciplines et au renouvellement des codes artistiques : il s'agit d'encourager la prise de risque pour les disciplines moins facilement relayées par les programmeurs (danse contemporaine, musiques populaires, théâtre de texte...); mais aussi de mieux prendre en compte des pratiques artistiques contemporaines historiquement moins soutenues par les collectivités publiques (les cultures urbaines, les projets de création en lien avec le numérique etc.)
- s'agissant des projets de production, il convient de rester attentif au montage envisagé et aux perspectives en termes de diffusion et de rayonnement. Si les artistes doivent pouvoir bénéficier d'espaces, de moyens et de temps pour expérimenter et se former, la question de la viabilité et de la pérennité des projets relève également de la responsabilité d'une politique publique.
- la Région porte également un grand intérêt aux démarches artistiques qui induisent de nouvelles modalités de rencontre entre artistes et citoyens, au-delà d'un simple enjeu de production et de diffusion : démarches participatives, dynamiques territoriales autour d'une équipe artistique, créations dont la matière se façonne à partir d'expériences vécues ou de témoignages... Si la Région ne soutient pas directement des ateliers de pratiques, les projets se déroulant sur un temps relativement long, faisant état d'une diversité de partenariats avec des relais locaux (établissements scolaires de premier et second degrés, associations, collectivités, structures jeunesse...), et d'un questionnement approfondi sur les enjeux de la participation doivent être accompagnés. Un groupe de travail constitué d'artistes et d'acteurs culturels déjà familiers des projets participatifs et piloté par la direction de la culture se réunit depuis plusieurs mois pour réfléchir collectivement à la façon la plus pertinente dont la Région peut renforcer ses interventions en la matière.

Dans le domaine de la musique, après deux premières années d'expérimentation qui ont permis de soutenir une vingtaine de projets, le Centre National de la Variété et du Jazz, la DRAC Bretagne et la Région Bretagne vont intensifier leur partenariat en 2017. Une convention triennale avec un périmètre budgétaire plus important, va être rédigée. Cette nouvelle collaboration avec un établissement public national est l'occasion de mieux soutenir le secteur des musiques actuelles et du monde, mais aussi d'encourager les acteurs de la chaîne de la production musicale (producteurs, festivals, diffuseurs etc.) à collaborer ensemble pour l'accompagnement des musiciens.

En matière de développement des arts plastiques, si la Région ne soutient pas directement les artistes plasticiens, elle s'engage auprès des structures de production et de diffusion qui les accompagnent par un soutien à la création, organisent la diffusion de leur travail et mettent en œuvre des actions de médiation.



## *1.2. Soutenir des manifestations artistiques et culturelles*

Régulièrement présentée comme une « terre de festivals », la Bretagne bénéficie dans ce domaine d'une richesse que la politique culturelle doit préserver et encourager. Au-delà des enjeux d'animation ou de développement touristique et économique, le soutien aux manifestations au titre de la politique culturelle constitue un levier pour favoriser sur tous les territoires la rencontre entre les artistes et les personnes. Reposant sur des dynamiques de participation citoyenne et bénévole, elles constituent des projets « tout terrain » et réceptifs aux évolutions de la société. De la harpe celtique au conte, de la musique baroque au jeu vidéo, du métal aux arts urbains, la diversité des esthétiques et des pratiques soutenues par la politique culturelle traduit une prise en compte effective des « droits culturels » qu'il faut poursuivre et amplifier.

Dans le cadre d'une politique visant à créer les conditions d'une présence artistique sur tout le territoire et à encourager la participation des personnes à la vie culturelle, les festivals doivent répondre aux conditions suivantes pour bénéficier d'un soutien :

- une programmation laissant une large place à la découverte artistique, à la diversité culturelle et au renouvellement des formes habituelles de « consommation » culturelle.
- des actions culturelles ou des démarches artistiques faisant état d'une diversité de partenariats avec le tissu associatif et éducatif local et encourageant la participation des personnes au projet. Au-delà du temps fort, les actions sur le territoire en amont et en aval de l'événement ont également toute leur importance.
- dans les territoires bénéficiant déjà d'une vie artistique et culturelle dense et structurée, la dimension régionale du projet (étayée par la fréquentation du public, la présence de professionnels régionaux voire nationaux, la mise en œuvre de partenariats avec des opérateurs culturels régionaux etc.) reste un critère d'analyse important.

Ainsi, des manifestations proposant essentiellement la diffusion de spectacles dans des territoires dont le maillage culturel est déjà dense et pour des disciplines déjà bien représentées dans les programmations ne seront pas prioritaires à un soutien de la Région.

## *1.3. Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle*

A l'exception du soutien aux pratiques amateurs et de l'éducation artistique et culturelle – principalement soutenue dans le cadre de politiques autres, via le dispositif Karta (projets éducatifs des lycées) notamment – la politique régionale dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques oriente une très grande part de ses financements vers l'offre artistique proposée par les équipes, les manifestations et les structures de production et de diffusion. Cette politique volontariste – préalable essentiel à toute dynamique artistique – ne permet toutefois pas de corriger suffisamment les inégalités territoriales et sociales qui compliquent la participation d'une partie de la population à la vie culturelle régionale. Si des actions en direction de publics spécifiques sont actuellement soutenues, ce mouvement doit être amplifié et s'intéresser davantage aux personnes et à leur capacité de proposition, de participation et de contribution à la vie culturelle.

Après une première étape de réflexion qu'il faudra partager et poursuivre avec les acteurs culturels comme avec d'autres collectivités publiques, la Région va s'engager plus fortement pour consolider ou soutenir des initiatives de terrain plaçant les droits culturels et leur exercice au cœur de leur projet, qu'il s'agisse de :

- projets ayant pour ambition première l'action culturelle, l'implication des habitants ou l'émancipation des personnes dans une logique défendue notamment par l'éducation populaire.
- lieux et espaces de rencontres, de fabrique ou d'expérimentation investis par des artistes ou des acteurs culturels qui ambitionnent de mener sur leur territoire un projet artistique et culturel visant à renouveler les modalités de la rencontre avec les artistes. Dans des territoires peu pourvus en équipements culturels, la politique régionale souhaite encourager les initiatives qui naissent à partir d'un lieu de vie et de sociabilité : un café culturel, une association socioculturelle, une ferme éco-citoyenne, une amap culturelle, etc.

Plus largement et au-delà des enjeux de participation, dans le cadre de la réflexion générale de la politique régionale au regard des droits culturels, de nombreux sujets vont être abordés et discutés en 2017 : comment former les acteurs aux droits culturels ? Comment partager et analyser nos pratiques respectives (collectivités, associations) ? Quelle contribution des personnes aux choix de politique culturelle ? Comment intégrer cette préoccupation partagée par la plupart des acteurs publics en Bretagne aux travaux du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne, ou à ceux du Conseil culturel de Bretagne ?

## **II. Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes**

### *II.1. Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels*

Le travail collectif et la mise en réseau favorisent la circulation des personnes et des bonnes pratiques et consolident les projets artistiques et culturels grâce à la mutualisation des compétences et des ressources.

La Région soutient à ce titre des réseaux ou collectifs – constitués en associations – tels que Bretagne en Scènes, Art contemporain en Bretagne, Bretagne World Sounds, le Collectif des festivals engagés pour le développement durable et solidaire en Bretagne, l'association Documents d'artistes en Bretagne, la Fédération des festivals de musique classique... Pour certaines disciplines, la structuration régionale est encore récente et doit être encouragée : les lieux de musiques actuelles avec Après Mai, les arts de la rue avec la Fédé Breizh ou les cultures urbaines avec le Réseau hip hop Bretagne.

### *II.2. Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger*

La politique culturelle régionale s'appuie principalement sur deux outils pour encourager la visibilité et la mobilité des artistes en France et à l'étranger : l'EPCC Spectacle vivant en Bretagne et la convention avec l'Institut Français.

Spectacle vivant en Bretagne a fait la preuve de sa capacité à soutenir la mobilité et la diffusion des équipes régionales, en s'appuyant notamment sur des instances de co-décision (commission d'attribution des aides et conseil d'orientation) qui permettent d'associer les professionnels du secteur. En 2017, à l'occasion de la fin du mandat du directeur de l'établissement et suite à la restitution d'un premier bilan qualitatif et quantitatif des aides apportées, Spectacle vivant en Bretagne travaillera à optimiser l'efficacité des aides et leur pertinence en fonction des disciplines artistiques et des territoires prioritaires en France et à l'étranger.

La convention passée avec l'Institut Français a été renouvelée en 2016 pour trois ans. Destinée à favoriser la mobilité des artistes professionnels à l'international, elle vise prioritairement des projets de recherche, de résidence et de création ou encore d'échanges avec des équipes artistiques et acteurs culturels étrangers.

En 2016, 12 dossiers ont été soutenus, soit 60 % des dossiers retenus (même pourcentage qu'en 2015, le nombre de demandes étant légèrement plus faible en 2016 : 25 demandes en 2015 contre 21 en 2016).

<b>Indicateur 1 : Soutien à la mobilité des artistes dans le cadre de la convention Région Bretagne / Institut Français</b>					
	2014	2015	2016 (cible)	2016 (réalisé)	2017 (cible)
Nombre de projets aidés	18	15	15	12	15

Par ailleurs, la Région se réserve la possibilité de soutenir des projets qui ne sont pas concernés par les dispositifs de Spectacle vivant en Bretagne ou par la convention avec l'Institut Français, mais dont la promotion constitue un intérêt pour le rayonnement artistique de la Bretagne à l'étranger.

### *II.3. Soutenir les lieux de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques*

La vitalité artistique de la Bretagne repose en partie sur la présence de lieux (théâtres, centres d'art, centres culturels, salles de concert) qui apportent un soutien financier et logistique à la création, permettent l'accueil d'artistes en résidence et la mise en œuvre d'actions culturelles à destination de différents publics. Ils constituent des outils du développement artistique et culturel dans les territoires et une condition essentielle au maintien d'espaces de création et de liberté artistique. Considérés comme des services publics indispensables, la politique culturelle régionale a fait le choix – aux côtés de l'État et des autres collectivités territoriales – de consolider et de renforcer les lieux de production et de diffusion. La Région accompagne donc l'ensemble des lieux qui accueillent des artistes en résidence et s'engagent dans la production de leurs œuvres et leur accompagnement.

Dans le domaine du spectacle vivant, plusieurs catégories de structures se distinguent : les centres nationaux labellisés par l'Etat (Centre Dramatique National, Centre Chorégraphique National, Pôle National pour les arts du cirque...), les scènes nationales, les scènes conventionnées, les scènes de musiques actuelles qu'elles soient ou non labellisées « SMAC » et de nombreux autres lieux dont la Région reconnaît le rôle de structuration et de valorisation d'une discipline artistique.

Les centres culturels pluridisciplinaires peuvent, quant à eux, bénéficier d'un dispositif spécifique visant à encourager l'accueil des artistes en résidence et à leur apporter des moyens en création.

En 2017, la Région et la DRAC ont convenu de travailler à un rapprochement de leurs dispositifs respectifs de soutien aux théâtres et centres culturels. Les deux institutions publiques soutiennent chaque année une quinzaine de lieux dont une douzaine en commun pour une enveloppe totale de 230 K€ chacune. Dans un contexte difficile pour ces équipements culturels, avec de nombreuses villes qui font le choix de réduire les budgets artistiques ou les postes, un dispositif commun DRAC et Région pourrait permettre - via des conventions avec les villes - d'encourager les projets plus ambitieux qui soutiennent la création et les artistes en résidence. Des premiers jalons ont été posés pour une mise en œuvre courant 2017.

L'indicateur ci-dessous montre que le nombre de structures de production reste stable sur l'ensemble de la Bretagne. En revanche, le nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif pourrait diminuer, traduisant ainsi une plus grande coopération entre plusieurs lieux qui accompagnent une même équipe.

Indicateur 2 : Soutien à la production mutualisée en région					
	2014	2015	2016 (cible)	2016 (réalisé)	2017 (cible)
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	16	15	15	16	16
Nombre d'équipes artistiques concernées	39	38	35	42	35

En matière de soutien aux arts plastiques, la Région privilégie les lieux dédiés à l'art contemporain qui mènent un programme d'activités artistiques et culturelles articulé autour de trois axes principaux : diffusion, soutien à la création, action culturelle. Ces lieux peuvent être les centres d'art labellisés par l'État ou des structures municipales ou associatives qui placent le soutien à la création au cœur de leur projet, tout en mettant en œuvre une médiation culturelle permettant d'offrir au public des clés de compréhension des projets artistiques présentés. Suite à la fermeture en 2016 de deux lieux emblématiques pour l'art contemporain en Bretagne (Le Quartier à Quimper et la Galerie du Dourven à Trédrez-Locquémeau), la Région a réaffirmé son engagement pour le soutien à l'art contemporain. En 2017, à partir d'un diagnostic partagé notamment avec la DRAC et les membres du réseau Art contemporain en Bretagne, les moyens affectés à l'art contemporain par la politique culturelle régionale seront consolidés en veillant à une répartition permettant d'assurer une présence territoriale équilibrée de cette discipline artistique sur l'ensemble du territoire.

En matière d'investissement, la politique territoriale de la Région soutient la construction d'équipements culturels nouveaux dans le cadre des contrats de partenariats signés avec les 21 Pays de Bretagne pour la période 2015-2020. Les travaux de rénovation d'équipements culturels existants visant l'amélioration des conditions d'accueil du public et des projets artistiques et culturels peuvent pour leur part faire l'objet d'un soutien au titre de la politique culturelle.

Les équipements concernés sont les espaces dédiés à la production et la diffusion du spectacle vivant et des arts plastiques, les médiathèques faisant office de têtes de réseau dans les communautés d'agglomération et les communautés urbaines ainsi que les cinémas indépendants classés « art et essai ». Les écoles de musique, bibliothèques et salles polyvalentes ne sont pas éligibles dans le cadre de ce programme d'aide à la rénovation.

Par ailleurs, la Région soutient l'acquisition de matériel. Les dépenses éligibles concernent le matériel scénique ou d'exposition d'œuvres plastiques (éclairage, son, machinerie, équipement vidéo, rideaux de scènes, gradins, cimaises...). La Région accorde également des aides à l'équipement pour les cinémas indépendants classés « art et essai », qui constituent des rouages essentiels en matière de diversité culturelle (programmations), d'échanges (animations et rencontres) et de cohésion sociale des territoires.

L'enveloppe globale dédiée à l'investissement retrouvera en 2017 son niveau 2015, une opération liée à la fin de chantier du FRAC ayant justifié un abondement exceptionnel en 2016.

#### *II.4. Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques*

Dans le cadre de la structuration des cursus de formation supérieure dans les secteurs du spectacle vivant et des arts plastiques, la Région intervient aux côtés de l'État et des autres collectivités partenaires dans le financement de deux établissements publics de coopération culturelle :

Le Pont supérieur - Pôle d'Enseignement Supérieur du spectacle vivant Bretagne-Pays de la Loire, est l'un des quinze établissements d'enseignement supérieur spectacle vivant en France et le seul interrégional. Il propose des formations qui préparent au Diplôme National Supérieur Professionnel de musicien (DNSPM) et

aux Diplômes d'État (DE) de professeur de danse et de professeur de musique. Quant aux formations d'interprètes dans les domaines de l'art dramatique et de la danse contemporaine, elles sont assurées par les deux partenaires du Pont Supérieur que sont le Théâtre National de Bretagne (TNB) à Rennes et le Centre National de Danse Contemporaine (CNDC) à Angers.

L'École Supérieure Européenne d'Art de Bretagne est un établissement public de coopération culturelle habilité à délivrer des diplômes d'enseignement supérieur de niveau master dans le domaine des arts plastiques. Il réunit les 4 écoles d'art municipales de Brest, Lorient, Quimper et Rennes. Un nouveau projet d'établissement devrait être présenté en juin 2017.

En matière de formation professionnelle continue, la Région poursuivra en 2017 son action de structuration de différents secteurs de la culture notamment par le biais d'actions territoriales expérimentales (ATE) de formation, unanimement reconnues pour leur adéquation et leur adaptabilité aux besoins identifiés. A titre d'exemple, l'action "Musicien des musiques modales", qui a obtenu la certification de la Commission Nationale des Certifications Professionnelles, fera l'objet d'une réflexion pour être intégrée dans le Plan Bretagne Formation début 2018.

### **III. Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants**

La reconnaissance et la préservation de la diversité culturelle sont des enjeux démocratiques majeurs, qui passent notamment par le soutien apporté aux pratiques culturelles et artistiques des personnes, qu'elles soient ou non issues d'une tradition locale.

#### *III.1. Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel*

Dans la continuité de la priorité accordée à la prise en compte du patrimoine culturel immatériel, aux pratiques culturelles qui singularisent la Bretagne, et à la promotion de la diversité culturelle, la Région continuera en 2017 d'accompagner un large ensemble d'initiatives allant en ce sens. Certaines sont particulièrement structurantes à l'échelle régionale, comme celles de l'association Bretagne Culture Diversité, des fédérations War'1 Leur, Kendalc'h ou Sonerion, ou de l'association Tamm Kreiz autour du fest-noz. D'autres concentrent leur projet sur des actions de proximité, à l'image de la Granjagoul, du Groupement Culturel Breton des Pays de Vilaine ou de Ti Ar Vro Trégor Goëlo. La Région continuera de les accompagner en 2017, tout comme elle renouvellera son soutien aux déplacements des cercles de danseurs et des bagadoù dans le reste de la France et du monde. Chacun à son échelle et dans son domaine, tous contribuent ici à renforcer le positionnement de la Bretagne comme une région particulièrement active et riche en la matière. Ces atouts, qui doivent beaucoup à la vitalité du tissu associatif régional, sont autant d'éléments favorables au déploiement du chantier ouvert sur les droits culturels. En 2017, c'est en matière de transmission auprès des jeunes que de nouveaux efforts porteront en particulier, en lien avec la politique en faveur du patrimoine.

A l'issue de réflexions partagées avec un groupe de travail mis en place en 2016, rassemblant des acteurs culturels et des structures plus spécialisées dans l'animation, la Région proposera en effet en 2017 de nouvelles interventions en faveur d'une meilleure transmission de la matière culturelle de Bretagne et de la promotion des richesses de la diversité culturelle, en priorité auprès des plus jeunes, sur leurs temps de loisir. A la faveur de la réforme des temps scolaires, de nombreuses associations ont tenté d'investir le champ des « TAP » (temps d'activité périscolaire) pour proposer aux scolaires des pratiques ludiques, artistiques, culturelles, notamment celles qui caractérisent la Bretagne. Pour des raisons financières, logistiques, parfois en l'absence de formations suffisantes, ou d'une maîtrise de ce cadre particulier de travail, ces expériences ont produit des résultats contrastés selon les territoires envisagés. Par ailleurs, les propositions faites aux jeunes ont souvent répondu à une approche disciplinaire (découverte isolée de telle ou telle pratique), sans logique d'apprentissage globale, abordant le sens des pratiques, leur mise en contexte dans un territoire, au sein de parcours de découverte diversifiés. Plus rarement encore, ces temps d'intervention ont valorisé l'intérêt du dialogue entre formes de culture, de démontrer par l'expérience les richesses de l'ouverture, de la diversité culturelle.

Aujourd'hui, la Région peut contribuer à faire face à ces enjeux, dans une perspective de réappropriation par les jeunes des singularités culturelles de Bretagne comme de la diversité culturelle. Le cadre des TAP ne peut être le seul visé. Il s'agit de chercher à investir leurs temps de loisir au sens plus large. Deux niveaux d'intervention sont à prendre en compte.

A une échelle régionale, la mise en réseau des animateurs, des acteurs culturels autour de ces questions, comme a pu l'initier Bretagne Culture Diversité, nécessite d'être pérennisée et approfondie. L'enjeu consiste ici notamment à faire connaître les nombreuses ressources et initiatives développées en Bretagne pour enrichir les propositions faites aux jeunes. En parallèle, une offre de formation, potentiellement qualifiante, sera développée à destination des animateurs et des acteurs culturels, dans une logique d'alternance, afin

d'une part de renforcer chez les animateurs la connaissance des singularités culturelles de Bretagne et de la diversité culturelle, d'autre part de renforcer les capacités d'animation des acteurs culturels.

A une échelle locale ensuite, la Région accompagnera les associations intervenant déjà auprès des jeunes pour soutenir un élargissement de leur périmètre d'intervention. L'objectif est de leur permettre de renforcer progressivement une logique de parcours global, de transmission du sens, et pas seulement de découverte de telle ou telle pratique culturelle ou patrimoniale. L'établissement de nouveaux partenariats, l'intégration dans les offres de domaines jusqu'alors non proposés, la promotion de la diversité culturelle, l'agrandissement géographique des zones couvertes, le caractère collectif des approches et leur effet structurant sur le territoire d'intervention constitueront autant de points d'entrée prioritaires. Un dispositif d'appel à projets sera proposé en commission permanente en début d'année en ce sens. Il fera l'objet d'une intervention coordonnée avec la politique en faveur du patrimoine.

C'est aussi dans le cadre d'un nouveau chantier mené en co-construction en 2016 qu'une politique régionale à destination des métiers d'art pourra voir le jour en 2017. Le groupe de travail mis en place par la Région a rassemblé des artisans d'art, l'association des Ébénistes Créateurs de Bretagne, la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat, le syndicat Ateliers d'Art de France, l'Institut National des Métiers d'art, l'École Européenne Supérieure d'Art de Bretagne, l'association Libre Art Bitre, Bretagne Culture Diversité, le Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel – Maison des cultures du Monde mais aussi plusieurs directions de l'administration régionale en charge du patrimoine, de l'emploi et de la formation, de l'économie, aux côtés de la direction de la culture. L'expérience passée du cluster Métiers d'art en Morbihan a constitué une source d'inspiration importante pour ce groupe.

A l'issue de ses travaux, la question de la structuration collective du secteur est apparue comme un préalable essentiel à tout développement. La Région accompagnera dans une logique partenariale l'émergence en 2017 d'une cellule régionale dédiée aux métiers d'art. Celle-ci pourrait avoir pour priorités de mieux identifier les professionnels, leurs problématiques, de contribuer à la valorisation globale du secteur comme à la promotion des offres de ceux qu'on estime à 2000 en Bretagne actuellement. Ces entreprises, le plus souvent de très petite taille, nécessitent aussi parfois un accompagnement pour leur permettre de professionnaliser certains pans de leur activité, comme la commercialisation ou la communication. Dans le même temps, la Région, qui cherche à nouer des partenariats pour renforcer l'impact de ses interventions au bénéfice des artisans d'art, mettra en œuvre des dispositifs de soutien spécifiques, afin par exemple de renforcer le tissu de manifestations dédiées aux métiers d'art, de faciliter la participation des professionnels aux salons hors de ses frontières, ou de nouer des coopérations avec d'autres types d'acteurs. L'ensemble de ces dispositifs se fera en complément et articulation avec l'intervention de la Région au titre de sa politique économique.

### *III.2. Soutenir les pratiques artistiques en amateur*

La Région poursuivra l'accompagnement des structures qui organisent les pratiques artistiques en amateur, notamment dans les disciplines du théâtre, des cultures urbaines, des musiques collectives, etc. Les moyens apportés par la Région dans ce domaine ont notamment pour objectif d'accompagner les structures – dont le rayonnement est départemental ou régional – dans leurs démarches de formation, de centres de ressources, de rencontres et d'échanges entre artistes amateurs ou entre amateurs et professionnels.

Par ailleurs, la Région peut apporter son concours à des initiatives visant à assurer la présence de groupes ou troupes amateurs dans des festivals de rayonnement national ou international.

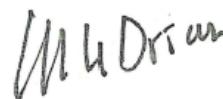
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 601 « Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 930 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 16 150 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 930 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 16 150 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 602 > Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique

BP 2017

Ce programme regroupe l'ensemble des soutiens mis en œuvre par le Conseil régional au titre de sa politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel, du livre, du disque et des radios. Cette politique volontariste confortée par la délégation de compétences de l'État à la Région dans les domaines du livre et du cinéma depuis 2016, et renforcée dans le cadre d'une nouvelle convention de coopération avec le Centre National du Cinéma à partir de 2017, va connaître une nouvelle étape de sa consolidation.

AP	3 780 000 €
AE	4 800 000 €
<b>Total</b>	<b>8 580 000 €</b>
CPI	3 780 000 €
CPF	4 650 000 €
<b>Total</b>	<b>8 430 000 €</b>

Le programme vise à atteindre les trois objectifs suivants :

- Il encourage dans les domaines, du cinéma, de l'audiovisuel, de la vie littéraire et des radios, une création diversifiée tout en veillant au renforcement significatif de la structuration des filières concernées. Ces domaines sont vecteurs de retombées économiques importantes et participent activement à l'image d'une Bretagne créative, attractive, dynamique et ouverte .
- Il vise à favoriser les rencontres entre artistes et habitants autour des projets et des œuvres. Dans le respect des « droits culturels », la Région soutient les initiatives novatrices garantissant l'accès du plus grand nombre de nos concitoyens, à des propositions culturelles ouvertes et diversifiées. Elle est attentive au libre respect de l'expression individuelle, au droit pour chacun d'accéder et de participer librement à la vie culturelle sur nos territoires, et à la liberté de développer et de partager des connaissances.
- Enfin, ce programme contribue à conserver et à transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique. La connaissance de nos cultures et des œuvres dans leurs diversités constitue un patrimoine commun garant de valeurs humanistes et de liberté. Ce socle associé à l'exercice du droit à l'éducation et à l'information, favorise l'épanouissement personnel, constitutif de la cohésion sociale.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire
  - I.1 Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle
  - I.2 Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire
  - I.3 Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée
  - I.4 Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes
- II. Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants
  - II.1 Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants
- III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
  - III.1 Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
  - III.2 Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel

## I. Encourager le développement des œuvres, et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire

### I.1. Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle

La Bretagne se singularise par la richesse de son secteur cinématographique et audiovisuel. De nombreux réalisateurs, producteurs, techniciens et comédiens, ont su s'organiser, faire connaître et reconnaître des compétences dans le cinéma et l'audiovisuel. Depuis plus de dix ans, le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA) a considérablement évolué et a largement participé à développer et structurer une communauté d'entrepreneurs et l'emploi du secteur en Bretagne. Fort de plusieurs types de soutiens, le FACCA a contribué à faire émerger de nouveaux talents, et des initiatives régionales singulières. Ce fonds d'aide à la création est inscrit dans le cadre d'une convention de coopération avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC). Cette dernière sera renouvelée et renforcée, pour trois ans, en 2017. Chaque année, le règlement du FACCA est ré-interrogé, précisé et amendé en concertation avec les professionnels de la région, notamment la fédération Films en Bretagne. Il précise le cadre général de l'intervention régionale, les priorités fixées et les modes de sélection des projets.

En 2016, le nombre d'œuvres soutenues au titre du FACCA est resté stable au regard des années antérieures.

Indicateur 1 : nombre d'œuvres soutenues					
	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 valeur cible
Œuvres cinématographiques	37	38	41	43	40
Œuvres audiovisuelles	61	67	69	58	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	738	843	953	1054	1154

Afin de favoriser la diversification des projets cinématographiques et télévisuels en Bretagne, et de mieux accompagner des films présentant un intérêt économique, culturel, linguistique, scientifique et/ou historique, certains projets de films peuvent bénéficier du fonds audiovisuel régional (FAR), après analyse par un comité consultatif.

Selon une approche complémentaire au FACCA, la Région apporte son soutien aux principales télévisions conventionnées par le CSA en Bretagne dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens (COM) collectif et pluriannuel. TVR, Tébéo, Tébésud, Brezhoweb, France 3 Bretagne continueront ainsi en 2017 de produire ou coproduire 30 documentaires, 10 courts métrages, des captations événementielles, un magazine sociétal hebdomadaire, un magazine culturel mensuel, le « Grand Bazh'art », des films d'animation, de fiction, dont une part en langues de Bretagne. La politique sportive de la Région contribue également au financement et à la réalisation de ce COM. En lien direct avec ce pilier essentiel du projet audiovisuel breton, l'association Breizh Créative prolongera pour sa part le développement de KuB, le webmedia dédié à la créativité bretonne, qui offre un regard différent sur le fait régional, en appui sur des contenus audiovisuels issus du COM et sur un collectif d'acteurs de la culture et de la connaissance en Bretagne. Cette structuration originale, qui vise à la fois le renforcement du fait régional sur les écrans et le développement de la filière audiovisuelle en Bretagne, permet aux productions bretonnes de disposer de débouchés locaux essentiels dans le cadre d'un paysage audiovisuel national extrêmement concentré sur l'Île-de-France. Le CNC reconnaît aujourd'hui les vertus et l'exemplarité du modèle breton de coopération et devrait l'abonder dans le cadre de la nouvelle convention.

### I.2. Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire

Le bureau d'accueil des tournages en Bretagne accompagne et conseille les professionnels du cinéma et de l'audiovisuel dans leurs besoins liés au développement de projets en Bretagne: lieux de tournages, recherche de décors et pré repérages, aide à l'obtention des autorisations de tournages, référencement des professionnels locaux, identification de prestataires locaux...

L'accompagnement du bureau d'accueil des tournages permet une meilleure utilisation des ressources du territoire et une optimisation de l'impact économique et culturel d'un tournage pour la Bretagne. Il favorise



autant que possible, le nombre de tournages sur le territoire. En une dizaine d'années, le nombre de jours de tournage en Bretagne a plus que doublé.

Indicateur 2 : Nombre de jours de tournage sur le territoire et par an					
	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	Cible 2017
Nombre de jours de tournage de fiction sur le territoire et par an	342	500	448	549	500

Depuis dix ans, sous l'effet d'une politique régionale très volontariste, le paysage breton en matière de production (fabrication) de films a considérablement évolué. L'activité de certaines sociétés de production bretonnes s'est fortement développée et bénéficie d'une notoriété nationale, voire internationale. Certaines d'entre elles, ont aujourd'hui la capacité à développer du long métrage et/ou des projets audiovisuels ambitieux (séries d'animation...). De nouvelles structures de production et de post-production se sont implantées en Bretagne, et le nombre d'emplois dans le secteur a fortement progressé. Aujourd'hui, cette dynamique demande à être consolidée afin de permettre l'émergence d'une véritable production cinématographique bretonne, notamment de longs métrages et d'animation. En 2016, une réflexion associant les différentes politiques concernées (économie, culture, actions européennes et internationale, formation etc), en articulation avec les acteurs a débuté afin de consolider les conditions d'un développement programmé de ce secteur. En 2017, de premières propositions de soutiens, liées notamment à un accès facilité au crédit, sont proposées au titre des programmes relatifs à la politique économique. Ce travail prospectif se poursuivra cette année et devrait déboucher sur de nouvelles propositions d'adaptation ou de création d'outils au service de la structuration de la filière cinématographique en Bretagne.

### *1.3. Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée*

La Région, consciente de l'importance pour les éditeurs bretons d'assurer une promotion nationale et internationale ambitieuse de leurs catalogues, soutient les déplacements des éditeurs sur des salons nationaux et internationaux. Elle accompagne les éditeurs dans le développement d'une stratégie adaptée à leurs projets économiques et éditoriaux.

La politique de soutien aux éditeurs de Bretagne du Conseil régional vise depuis 4 ans à soutenir la diversité de la création, l'exigence des publications, et l'amélioration de la diffusion sur le territoire national. Une centaine d'ouvrages sont ainsi soutenus chaque année dans le cadre de programme éditoriaux. Du patrimoine régional à l'histoire de l'art en passant par la poésie contemporaine, le roman graphique et l'essai d'actualité, la Région s'intéresse en priorité au développement d'œuvres à rotation lente qu'elles puisent leur source dans la matière régionale ou appartiennent à des courants artistiques internationaux. En 2017, en lien avec l'EPCC *Livre et Lecture*, la Région poursuivra son effort en direction des maisons d'édition régionales les plus professionnelles et les plus audacieuses et accompagnera le changement générationnel en marche.

La Région, consciente des évolutions du marché du disque poursuivra sa politique de soutien aux éditeurs de musique enregistrée et amorcera une réflexion pour définir à moyen terme, un accompagnement mieux adapté aux évolutions du secteur.

### *1.4. Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels, et des artistes*

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel en Bretagne s'est fortement développé ces dernières années, il est organisé et a su se fédérer. La Région Bretagne, consciente de cette force, souhaite soutenir la mise en réseau de ces acteurs culturels et de ces artistes. Afin d'impulser et d'animer la mise en commun des réflexions, de stimuler la créativité, de mutualiser des ressources, de promouvoir une spécificité régionale, la Région soutient l'association *Films en Bretagne – Union des professionnels* qui fédère les professionnels du secteur. *Films en Bretagne* est également l'interlocuteur de la Région en matière de repérage des besoins et de mise en œuvre de la formation professionnelle régionale. Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sera élaborée en 2017 avec l'association afin de répondre aux enjeux de structuration de la filière pour les années à venir.

Le réseau des cinémas bretons révèle un maillage dense du territoire (123 cinémas), porteur de programmations et d'animations diversifiées et foisonnantes. Certaines associations mutualisent des actions (pré-visionnements, tournées, animations...) et sont attentives à fédérer au niveau local tout en s'inscrivant dans des réseaux nationaux. La Région a pour souhait de consolider ces synergies construites dans le cadre d'objectifs de diversité et de liberté de programmation, d'animation des territoires et d'actions éducatives en lien avec les habitants. Aussi, elle soutient des réseaux régionaux actifs et porteurs de ces objectifs comme le réseau *Cinéphare*.

Dans un même esprit de partage, de synergie, et de mutualisation, certains acteurs de la vie littéraire ont su se fédérer comme *la fédération des cafés librairies de Bretagne*. En 2017, la Région encouragera ces initiatives communes et les dynamiques collectives et structurantes à tous les niveaux de la chaîne du Livre et veillera aux actions partagées au bénéfice des habitants les plus éloignés de l'offre culturelle.

Créé en 2008 par l'État, l'Établissement Public de Coopération Culturelle Livre et Lecture en Bretagne assure la promotion et le développement de la création et de la vie littéraire, de l'édition, de la librairie indépendante, des bibliothèques et centres de ressources documentaires en Bretagne. En 8 ans, de nombreux indicateurs à l'échelle régionale attestent de l'évolution de l'écosystème du livre et de la vie littéraire. Par ailleurs, les modalités de l'intervention publique ont considérablement évolué depuis 2008. En 2015, le Centre National du Livre (CNL), la Région et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ont signé une convention renforçant l'accompagnement des librairies indépendantes et instaurant une expertise commune. Enfin, la délégation de compétences dans le domaine du livre de l'État à la Région est effective depuis le 1er janvier 2016. Au regard de ces différents éléments, en accord avec le conseil d'administration de l'établissement, une réflexion visant à actualiser le projet de l'EPCC a été initiée. Quatre missions principales ont été identifiées engageant *Livre et Lecture* dans une nouvelle phase :

- accompagner le développement du secteur notamment dans sa dimension économique, tout en veillant au maintien de la biblio-diversité,
- encourager la structuration de la filière du livre, d'envergure locale ou régionale
- favoriser l'accès de tous au livre et à la lecture dans une approche transversale à la chaîne du livre,
- relayer l'information sectorielle auprès des professionnels sur la base d'une veille permanente.

Elles seront mises en œuvre dès 2017.

## **II. Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants**

### *II.1. Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants*

De nombreux festivals de cinéma jouent un rôle très important dans la structuration du secteur, la diversification des publics et la dynamisation des territoires. Ces manifestations sont très différentes de par leur taille, leur notoriété et leurs choix de programmation. La Région les encourage à développer les actions favorisant les rencontres entre artistes, professionnels du secteur et habitants. En fonction des territoires sur lesquels elles s'inscrivent et des thématiques auxquelles elles sont dédiées, ces manifestations seront soutenues selon des priorités distinctes : rayonnement régional, national ou international, singularité artistique ou culturelle, présence sur des territoires éloignés d'une offre régulière, structuration de la filière, diversification des publics et des partenariats. En matière audiovisuelle, la Région encourage les activités des associations travaillant en réseaux autour de la *Coordination régionale du Mois du Film documentaire...* En 2017, la Région sera attentive aux structures favorisant la participation des habitants à des projets cinématographiques ou littéraires.

L'association *Films en Bretagne* coordonne la formation dans le secteur du cinéma et de l'audiovisuel. En lien avec la politique régionale de la formation, sera poursuivie en 2017 la réflexion afin de consolider ce secteur en développement. Par ailleurs, la Région est attentive au travail associatif de nombreuses structures, dédiées à la transmission de la connaissance, à l'éveil du sens critique, aux rencontres et échanges sur les œuvres entre artistes, professionnels et publics.

La Région soutient pour son activité de résidences d'écriture l'association *Groupe Ouest*, qui mène plus largement un programme d'actions dédié à l'innovation cinématographique, faisant appel à de nombreuses coopérations entre acteurs régionaux du secteur et structures internationales. Une nouvelles convention pluriannuelle d'objectifs sera discutée en 2017.

« Lycéens et apprentis au cinéma » est pour sa part un dispositif qui propose aux élèves de lycées et aux apprentis de découvrir un cinéma de qualité privilégiant la diversité culturelle et artistique, et de se constituer, grâce au travail pédagogique de sensibilisation artistique conduit par les enseignants et les partenaires culturels, les bases d'une culture cinématographique. Les projections ont lieu dans les salles de

cinéma, sur le temps scolaire. L'ensemble des établissements de la région (lycées publics et privés d'enseignement général, professionnel et agricole, centres de formation des apprentis) est concerné par l'opération. La mise en œuvre et la coordination régionale de cette opération sont confiées jusqu'en juin 2017 par la Région (marché public) à l'association *Clair Obscur*. Une nouvelle procédure de marché public sera engagée en 2017, pour les quatre prochaines années.

En Bretagne, de nombreuses associations se donnent pour objectif d'accompagner la production de films réalisés par des amateurs. Ces initiatives constituent, en amont de la filière professionnelle, un premier lieu d'apprentissage et d'échanges et accompagnent de nombreux auteurs et réalisateurs dans leurs désirs de cinéma. La Région, soucieuse d'accompagner au mieux la diversité des propositions et démarches artistiques, de valoriser l'émergence de jeunes créateurs, de favoriser les passerelles entre pratiques amateurs et démarches professionnelles, expérimentera, en 2017, un nouveau type de soutien à destination des associations promouvant la production de films d' « amateurs ».

Une trentaine de radios associatives émettent sur les ondes hertziennes en Bretagne. Elles participent à la vie démocratique, culturelle et sociale de la Bretagne. C'est pourquoi la Région a souhaité depuis dix ans leur apporter son soutien et contribuer ainsi au développement de la création et de la diffusion de contenus éditoriaux diversifiés. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation partagée avec les acteurs en 2017 afin de définir avec eux les évolutions permettant d'accompagner l'innovation et le développement du secteur.

La vie littéraire est riche sur le territoire régional et de très nombreuses manifestations d'ampleur diverse, en ville comme en milieu rural, s'adressant à des publics avertis comme aux néophytes, et promouvant des genres littéraires et des thématiques variés, sont soutenues par la Région. Ces dernières années, l'accent a été porté sur l'émergence de nouvelles initiatives visant la structuration de la chaîne du livre, le partage du savoir et du plaisir de lire. En 2017, le dispositif continuera d'accompagner les événements qui témoignent de l'évolution de la création contemporaine en proposant au public une ouverture au monde et la rencontre avec les écrivains d'aujourd'hui.

Depuis deux ans, le dispositif de soutien aux librairies indépendantes permet à ces dernières de développer des initiatives concourant au développement de leur projet culturel tout en leur permettant d'engager des investissements nécessaires à la consolidation de leur modèle commercial. La Région, dans le cadre de sa convention avec le CNL, souhaite reconduire avec le même volontarisme son soutien aux libraires de Bretagne pour les encourager dans leurs spécificités, leurs ambitions et leur rôle culturel indispensable aux habitants. Suite au bilan réalisé par les partenaires de la convention, il apparaît souhaitable d'étoffer le dispositif actuel par une aide pluriannuelle aux projets structurants des librairies indépendantes pour mieux prendre en compte les initiatives les plus ambitieuses et prioriser les territoires les moins bien dotés. Une attention particulière sera également portée aux démarches de professionnalisation des libraires.

<b>Indicateur 3 : Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes en Bretagne</b>						
	2013 Réalisation	2014 Réalisé	2015 Réalisé	2016 Cible	2016 Réalisé	2017 Cible
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	7	9	28 librairies, 38 projets	20 librairies, 30 projets	15 librairies, 16 projets	20 librairies, 25 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	2	3	16 librairies, 26 projets	15 librairies, 25 projets	8 librairies, 9 projets	15 librairies, 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	2	1	2	1	2
<b>Total en Bretagne</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	<b>44 librairies, 64 projets</b>	<b>35 librairies, 55 projets</b>	<b>23 librairies, 25 projets</b>	<b>35 librairies, 43 projets</b>

En 2016, le nombre de librairies soutenues pour des projets d'investissement a connu une baisse importante. Le nombre des sollicitations a fortement diminué au regard de l'année 2015. Cette baisse correspond a priori à un cycle de travaux engagés par les libraires sur l'année précédente. En 2017, des aménagements des soutiens régionaux aux libraires seront proposés afin qu'ils soient toujours mieux adaptés à l'évolution rapide du secteur et aux objectifs régionaux fixés.

Depuis 2012, la Région Bretagne a mis en place une aide destinée aux organisateurs de résidences de création littéraire pour encourager la présence d'auteurs sur le territoire, soutenir financièrement les écrivains et offrir aux habitants la possibilité de les rencontrer de manière prolongée, approfondie et conviviale. De nombreuses associations, festivals, établissements pénitentiaires et de santé, et collectivités locales se sont emparés de cet outil culturel pour inventer de nouvelles manières de faire connaître la création contemporaine. Tandis que les initiatives ponctuelles se multiplient (11 résidences soutenues en 2016), certaines structures tendent à une organisation régulière et renouvelée de résidences d'auteurs français ou étrangers. Le dispositif sera consolidé en 2017.

### **III. Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique**

#### *III.1. Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit*

La Région Bretagne soutient et favorise la conservation, la valorisation et la transmission de la mémoire et de la connaissance.

*La Cinémathèque de Bretagne* est un outil majeur en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine culturel et cinématographique régional (27 000 films archivés). Forte d'une gouvernance entièrement renouvelée, d'une dynamique retrouvée, la *Cinémathèque de Bretagne* a travaillé à la définition d'un nouveau projet pour trois ans (2017/2018/2019). Ce projet réaffirme ses grands axes d'intervention (collectage, sauvegarde et valorisation). En 2017, une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sera définie afin d'inscrire le nouveau projet de la Cinémathèque de Bretagne dans un cadre pérenne et stabilisé.

En matière de patrimoine écrit, des collaborations avec l'État sont d'ores et déjà instituées aussi bien pour l'acquisition des collections des bibliothèques de Bretagne que pour leur restauration. Elles font l'objet de dispositifs communs avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur la base d'un financement paritaire. Ainsi, le Fonds régional d'acquisition pour les bibliothèques (FRAB) a pour objectif d'aider les collectivités locales dans leur politique d'enrichissement, de conservation et de mise en valeur des collections patrimoniales détenues par leurs bibliothèques. La politique d'acquisition vise à compléter les fonds existants de documents anciens, rares ou précieux. Elle peut aussi favoriser l'entrée de documents contemporains (livres d'artistes).

#### *III.2. Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel*

Si la prise en compte du patrimoine culturel immatériel dans les politiques publiques a été impulsée au niveau international, sous l'égide de l'UNESCO en particulier, c'est au niveau local que ces singularités s'expriment et se réinventent. La Région a initié et permis la mise en ligne début 2014 d'une plateforme proposée sur internet, Bretania, le portail des cultures de Bretagne. Cette bibliothèque numérique régionale associe des structures qui ont constitué des bases de données numériques rassemblant des images, des sons, des films, des écrits, numérisés en Bretagne, qui sont autant de supports de sauvegarde, de valorisation et de transmission d'une mémoire collective régionale. Ce réseau d'acteurs, en appui sur Bretania et sur l'association Bretagne Culture Diversité qui anime ce projet pour la Région, travaille à la fois à améliorer la visibilité de ces fonds par une meilleure accessibilité sur internet et à en expliquer le sens par le biais de productions éditoriales diverses. En 2017, la Région continuera d'apporter un soutien à ce projet. Bretania sera une ressource pour d'autres dimensions de la politique culturelle en 2017, comme le soutien aux initiatives de transmission de la matière culturelle sur les temps de loisirs des jeunes en Bretagne. Enfin, une réflexion collective sera proposée aux partenaires de la Région sur ce projet pour évaluer ensemble la pertinence et la faisabilité d'une plus grande mutualisation des outils techniques et des compétences qui permettent à chacun de gérer ces fonds documentaires.

Afin d'encourager les détenteurs de collections documentaires présentant un intérêt patrimonial et culturel majeur pour la Bretagne à les mettre en partage et les sauvegarder par une numérisation de qualité, la Région continuera en 2017 de soutenir des projets de numérisation. Quel que soit le format initial des documents à numériser, les structures souhaitant solliciter une aide de la Région devront également intégrer les modalités prévues pour leur valorisation.

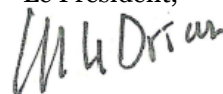
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 602 « Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 780 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 800 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 780 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 650 000 € ;

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

## Programme 603 > Développer le sport en région

BP 2017

La Région Bretagne déploie une politique sportive volontariste. Elle vise à conforter la forte pratique sportive des bretonnes et des bretons, à consolider l'excellence sportive qui caractérise la Bretagne et à renforcer l'attractivité et le rayonnement de notre région.

AP	7 100 000 €
AE	4 200 000 €
<b>Total</b>	<b>11 300 000 €</b>
CPI	3 900 000 €
CPF	4 120 000 €
<b>Total</b>	<b>8 020 000 €</b>

Les modalités d'intervention de la Région feront l'objet d'évolutions en 2017. Le soutien à la politique sportive en milieu scolaire sera réaffirmé, favorisant ainsi une pratique plus universelle, au moment où le chèque sport atteint les limites de sa pertinence. Une nouvelle aide spécifique aux clubs du troisième niveau national, s'appuyant sur leurs efforts de formation auprès des jeunes, sera par ailleurs mise en œuvre cette année. 2017 sera aussi une année de réflexion avec l'ensemble des collectivités afin de mieux coordonner, dans le cadre du BS 20, nos politiques.

Les objectifs de la Région sont également servis par une politique de soutien à l'investissement sportif. La Région concentre ses aides sur des projets structurants à même de répondre tant aux objectifs des clubs de haut niveau que ceux des acteurs voués au sport pour tous.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

### I. Favoriser l'accès au sport pour tous

- I.1 Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional
- I.2 Favoriser une large pratique sportive et de loisirs

### II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

- II.1 Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau
- II.2 Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

### III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

- III.1 Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
- III.2 Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

## > Actions par objectif

### I. Favoriser l'accès au sport pour tous

#### I.1. *Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional*

Au sein de cette catégorie d'équipements, cinq terrains de grands jeux en surface synthétique (Lorient, Plabennec, Rennes, St Aubin du Cormier et Monfort s/Meu) ont fait l'objet d'une aide financière régionale en 2016. En 2017, la Région poursuit son soutien à ce type d'équipement. Elle accompagne également la structuration du mouvement sportif par une aide à l'acquisition de matériels sportif et médical.

#### I.2. *Favoriser une large pratique sportive et de loisirs*

Les dispositifs mis en œuvre en faveur du sport pour tous reposent principalement sur l'appui aux ligues et comités régionaux afin qu'ils organisent les championnats de Bretagne de leur discipline et conduisent des actions à fort impact régional. La Région accompagne également le projet de plan sportif territorial du Comité régional Olympique et Sportif de Bretagne à travers la mise en place d'une convention pluriannuelle.

Le dispositif chèque sport qui n'a plus l'effet levier pour la pratique sportive des jeunes et qui interroge le mouvement sportif, ira au terme de la saison sportive 2016/2017. Il s'agira, en 2017, de s'interroger et de réorienter l'action vers un soutien à la pratique sportive en milieu scolaire, plus universelle.

## II. Consolider le sport de haut niveau en Bretagne

### II.1. Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau

Parmi les équipements dédiés à l'excellence sportive, le Stade Brestois 29 a bénéficié d'une enveloppe régionale de 300 000 euros pour construire son centre de formation. La piscine de Bréquigny à Rennes se dote d'un bassin sportif extérieur pour lequel la Région s'est engagé à hauteur de 600 000 euros en 2016. Enfin, plusieurs ligues et comités ont pu acquérir ou réaliser un équipement majeur comme la ligue régionale de tir de Bretagne avec le nouveau centre régional de tir à Guisriff (56). D'autres projets d'équipements structurants, en lien notamment avec les centres de formation labellisés par la Région et les projets de ligue, pourront être soutenus en fonction de leur degré d'avancement.

### II.2. Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau

L'excellence sportive mobilise chaque année une part importante des crédits de la politique sportive par le biais de plusieurs dispositifs. Ils seront poursuivis en 2017. Ils visent à soutenir, à la fois, les structures fédérales et les clubs bretons qui entraînent et forment les sportifs et les sportifs eux mêmes. En particulier, les aides aux équipes cyclistes Fortuneo Vital Concept et sa réserve, le VC Pays de Loudéac, seront poursuivies tout comme la subvention régionale destinée au fonctionnement du GIP Campus de l'excellence sportive de Bretagne. En 2016, plus de cinq cents jeunes sportives et sportifs sont inscrits dans l'une des structures d'accès de haut niveau bretonnes. Aussi, les pôles espoirs inscrits dans les Projets de Performance Fédéral des fédérations sportives nationales et les centres de formation labellisés par la Région sont toujours accompagnés par l'institution régionale. Enfin, les clubs de niveau national seront de nouveaux bénéficiaires du soutien régional sur la base de leurs actions de formation en faveur des jeunes.

Indicateur 1 : Nombre de jeunes sportifs inscrits dans les structures de l'excellence sportive en Bretagne						
2010 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
453	456	468	469	457	508	520

Dans le cadre de l'accompagnement au sport-santé, la Région renouvelle son soutien aux trois principaux centres médicaux sportifs régionaux (Brest, Lorient et Rennes), ainsi que celui de Pontivy-Loudéac.

Le nombre de sportifs de haut niveau aidés par la Région a diminué de près de 20 % en 2016 en raison d'une liste plus restreinte établie par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. La Région attentive au développement de l'excellence sportive poursuivra son soutien en donnant la priorité à la catégorie « jeunes ».

Indicateur 2 : Nombre de sportifs de haut niveau soutenus par la Région							
	2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible *
Nombre de sportives	75	75	77	62	58	44	*
Nombre de sportifs	103	113	120	96	87	73	*
Nombre total	178	188	197	158	145	117	*

\* cible 2017 non renseignable compte tenu de la révision annuelle de la liste des Sportifs de Haut Niveau par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

### III. Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne

#### III.1. Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité

La Région souhaite pouvoir accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité. Parmi ceux-ci pourrait figurer la réalisation d'un vélodrome couvert à Sarzeau, équipement pour lequel la Région est prête à s'engager aux côtés de Vannes Agglomération. D'autres engagements régionaux pourraient être pris au fur et à mesure de la maturité des projets structurants.

#### III.2. Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

La Bretagne est une terre d'accueil de grandes compétitions sportives mondiales et nationales. La Région soutient leurs organisateurs pour que ces événements véhiculent une image dynamique et positive de notre région mais aussi pour que ces manifestations soient de grandes fêtes populaires, facteur de lien social et de reconnaissance des milliers de bénévoles. Près de 150 manifestations d'envergure nationale ou internationale ont ainsi été aidées par la Région en 2016 comme le championnat d'Europe de cyclisme sur route, la manche du championnat du monde de windsurf ou encore la coupe du monde de football militaire féminine. Ce soutien se confirme en 2017 par des événements phares tels que le mondial de handball masculin ou le championnat d'Europe U18 de rugby (moins de 18 ans).

La Région est présente à travers les événements sportifs en assurant une signalétique adaptée lors des événements qu'elle soutient (matches de promotion d'une discipline, Trophées du Sport, manifestations sportives).

Indicateur 3 : Nombre de compétitions soutenues par la Région						
2011 réalisation	2012 réalisation	2013 réalisation	2014 réalisation	2015 réalisation	2016 réalisation	2017 cible
202	198	187	153	152	140	140

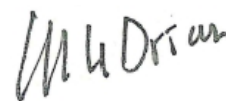
## > Projet de délibération

### Je vous propose sur le programme 603 « Développer le sport en région » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 7 100 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 4 200 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 3 900 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 4 120 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN



## Programme 604 > Révéler et valoriser le patrimoine

Le patrimoine culturel qu'il soit civil, militaire, religieux, vernaculaire ou monumental est très riche et diffus sur le territoire. L'image de la Bretagne est de ce fait étroitement associée à ces éléments tangibles de son identité. Dans un monde en profonde mutation, il est un point de repère qui unit les générations et renforce le lien social.

Pour toutes ces raisons, la Région s'investit pour la connaissance et la valorisation du patrimoine.

S'appuyant sur un recensement du patrimoine « *in situ* », la démarche d'inventaire contribue fortement à l'appropriation de ces héritages culturels.

En complément à cette recherche de terrain, la Région mène une politique de valorisation du patrimoine afin d'en faire un levier de développement pour la Bretagne.

La stratégie régionale consiste en l'espèce à développer une approche équilibrée : allier impératif de conservation et exigence de valorisation, réceptivité aux démarches initiées par les territoires et action directe de la collectivité au travers notamment des plans d'action ciblés sur des thématiques identitaires, d'innovation ou de développement pour le territoire.

Le programme s'articule ainsi autour des objectifs suivants :

- I. Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton**
  - I.1 Conduire l'inventaire dans les territoires
  - I.2 Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton
  - I.3 Partager la connaissance produite
- II. Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne**
  - II.1 Soutenir et encourager les projets de développement des territoires
  - II.2 Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés
  - II.3 Soutenir les « Musées de France » en Bretagne
  - II.4 Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines
- III. Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne**
  - III.1 Soutenir des dynamiques spécifiques
  - III.2 Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux

BP 2017	
AP	4 300 000 €
AE	1 200 000 €
<b>Total</b>	<b>5 500 000 €</b>
CPI	4 300 000 €
CPF	1 200 000 €
<b>Total</b>	<b>5 500 000 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton

Outil de connaissance des territoires, l'inventaire du patrimoine en Bretagne développe des approches partenariales au sein desquelles est recherchée une co-construction de la connaissance du patrimoine afin d'en favoriser une appropriation durable.

Ressource majeure au service des politiques territoriales, la compétence d'inventaire est désormais un outil reconnu d'analyse, d'étude et de transmission des connaissances des richesses patrimoniales régionales qui accompagne et nourrit de multiples objectifs de développement et d'aménagement local.

### *I.1. Conduire l'inventaire dans les territoires*

Qu'elles soient conduites en « régie directe » ou par le biais de partenariats, les enquêtes s'attachent à se construire le plus possible en lien avec les stratégies locales : elles alimentent ainsi le volet patrimonial du SCoT Trégor, la charte du futur Parc Naturel Régional Rance Côte d'Émeraude, la connaissance des équipements des voies navigables... Elles relayent des initiatives par les acteurs locaux en faveur de la protection, de la restauration et de la valorisation du patrimoine, et font également émerger de nouvelles dynamiques ; l'accroissement des sollicitations d'actions de restitution confirme d'ailleurs l'intérêt porté aux études et expertises portées par l'inventaire.

Les enquêtes « topographiques », et le choix de nouvelles thématiques (patrimoine des sports...), permettent ainsi de faire émerger des orientations innovantes pour une politique patrimoniale régionale forte.

Compétence désormais totalement intégrée au sein des politiques régionales, le renouvellement de la programmation d'inventaire s'élabore avec le souci d'établir des liens avec celles-ci : c'est en ce sens que se construisent les études autour des voies navigables, du patrimoine des sports (liens avec les lycées), du patrimoine maritime et des équipements portuaires, ou liés au transport ferroviaire, les expertises en faveur de l'aménagement du territoire...

### *I.2. Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton*

Dans le droit fil de l'appel à projets qui a permis d'accompagner 19 lauréats et de faire évoluer la pratique de l'inventaire en Bretagne - allant même jusqu'à la création d'une application collaborative de recensement du patrimoine - l'action régionale en faveur de l'inventaire, vise à élargir le nombre d'acteurs de la connaissance du patrimoine breton.

La mise à disposition d'outils et de techniques aux « nouveaux » acteurs de l'inventaire permet d'accompagner des opérations portées par des associations, collectivités, étudiants... et ainsi de démultiplier la connaissance du patrimoine breton, en contribuant aussi au croisement de regards et par conséquent à l'enrichissement des analyses.

L'expertise des chargés d'études est également sollicitée pour des comités de pilotage ou comités scientifiques, elle vient nourrir des projets locaux et participe à leur ingénierie. Elle est également mise à contribution à l'occasion de commissions régionales ou départementales de protection des sites et objets, pour le suivi des mesures de protection des centres anciens et nombreux autres projets pour lesquels le regard de l'inventaire peut nourrir des politiques locales d'aménagement et de valorisation.

La construction de ces partenariats privilégie des territoires durablement impliqués dans des stratégies de valorisation (Parcs naturels régionaux, Villes ou Pays d'art et d'histoire, Petites cités de caractère...).

Le développement de liens avec les Universités bretonnes et établissements d'enseignement supérieur participe de cette même dynamique, et sera poursuivi en 2017 au travers de nouveaux projets et partenariats en lien avec les réseaux de recherche.

En 2017, un nouvel appel à projets, appuyé sur les outils numériques développés par la Région s'attachera à initier de nouvelles démarches collaboratives autour de la connaissance du patrimoine breton, notamment au travers des fonds iconographiques.

### *I.3. Partager la connaissance produite*

Tous les dossiers produits par l'inventaire en « régie directe » ou en partenariat, sont accessibles sur le portail **patrimoine.bzh**, et de façon simplifiée grâce au site de restitution cartographique **kartenn**. La complémentarité de ces deux outils vise à répondre tant aux attentes des aménageurs que des amateurs d'histoire et de patrimoine. Leur consultation et les retours nombreux des internautes confirment l'intérêt marqué porté à la connaissance du patrimoine.

L'évolution des attendus de consultation et l'avancée des recherches invitent également à porter un effort appuyé à l'actualisation d'enquêtes anciennes et à intégrer des données complémentaires (édifices protégés au titre des Monuments historiques, carte archéologique...) soulignant là encore la dynamique perpétuelle de la connaissance du patrimoine.

### Indicateur 1 : notices et dossiers d'inventaire mis en ligne

	2013	2014	2015	2016 * au 30 novembre 2016
Notices mises en ligne sur Kartenn (recensement du patrimoine)	5003	4557	2 968 en régie directe 1 738 en partenariat	2384 en régie directe 2133 en partenariat
Dossiers mis en ligne sur patrimoine.bzh (dossiers d'étude)	354	522	387 en régie directe 115 en partenariat 333 mises à jour	365 en régie directe 141 en partenariat 1 168 mises à jour

L'action de l'inventaire passe également par le centre de documentation de l'inventaire (l'un des plus dotés au niveau national), dont l'offre ne cesse de s'enrichir grâce au programme de numérisation mené depuis plusieurs années et la création d'un nouvel outil photothèque – dont la mise en ligne publique est prévue pour le printemps 2017 – qui permettra à tous d'avoir accès à l'extraordinaire fonds photographique (+ de 500 000 clichés) attaché au patrimoine breton.

Dans cette même volonté de partager la connaissance du patrimoine et de former son appropriation par le plus grand nombre, la Région travaille également à la mise en œuvre d'une ligne éditoriale destinée à publier des ouvrages de référence sur les territoires ou thématiques étudiées. L'édition de deux ouvrages est programmée pour 2017.

La coordination d'actions de communication à l'occasion des *Journées du patrimoine* autour de propositions « coups de cœur » apporte enfin sur le territoire un appui attendu et complémentaire des autres aides (techniques, scientifiques et financières) portées par la Région.

## II. Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne

### II.1. Soutenir et encourager les projets de développement des territoires

Les héritages du passé constituent un socle solide pour construire des stratégies pérennes de développement local. La Région joue alors un rôle d'incitateur et de facilitateur pour permettre l'émergence de ces stratégies.

La Région choisit de soutenir prioritairement les démarches de conservation des biens protégés ou non, qui privilégient les usages innovants et encouragent la reconversion de bâtiments patrimoniaux ou de biens publics.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir les travaux d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés dans les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne (35 communes) et les Petites Cités de Caractère (22 communes). De même les opérations de valorisation du patrimoine des Villes d'Art et d'Histoire de Bretagne et des Villes Historiques (22 communes) peuvent bénéficier d'un appui régional.

Une aide régionale est également apportée aux cités labellisées pour les frais d'études liées à la création d'outils de protection du patrimoine : PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) ou PVAP (plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine) selon les nouvelles dénominations issues de la loi « Création architecture et patrimoine » adoptée été 2016.

### Indicateur 2 : valorisation du patrimoine

	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Cible / an
% d'opérations de conservation inscrites dans un projet patrimonial de territoire ou une démarche de valorisation	68 %	75 %	75 %	82,76 %	80 %

La Région a également le souci constant de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » encourage les propriétaires d'un bien public à mobiliser la population locale autour d'un projet de restauration et à favoriser les initiatives de mécénat privé.

A cela s'ajoute un récent partenariat de la Région avec le « Club des mécènes du patrimoine de Bretagne » qui regroupe, à ce jour, une douzaine d'entreprises bretonnes qui s'engagent à soutenir financièrement des projets de restauration et de valorisation du patrimoine.

**Indicateur 3 : évolution du dispositif « skoaz ouzh skoaz »**

	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Réalisation	2016 Réalisation	2017 Prévision
Nombre de primes Skoaz ouzh skoaz » accordées.	22	24	23	13	25

**II.2. Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés**

Afin de sauvegarder le patrimoine mobilier breton (statues, ex-voto, retables, trésors,...) et de soutenir les métiers d'art dans le domaine de la conservation préventive et de la restauration, les opérations d'entretien ou de restauration des objets publics protégés (classés ou inscrits) sont rendues éligibles à une aide régionale.

**II.3. Soutenir les « Musées de France » en Bretagne**

Les 36 musées labellisés « Musées de France » en Bretagne sont reconnus pour la qualité scientifique et technique de leurs activités culturelles. La mosaïque de leurs collections (musées d'art, musées d'histoire, musées de société et de civilisation) témoigne de la richesse de l'histoire et de l'art en Bretagne.

Pour être attractifs et répondre aux attentes des visiteurs, les musées bretons s'agrandissent et se modernisent. Leur muséographie doit s'adapter aux nouvelles pratiques culturelles et technologiques. La Région accompagne ces évolutions en apportant son soutien aux travaux de construction, d'extension ou de la modernisation des Musées de France qui visent à une rénovation fonctionnelle et esthétique.

Des fonds paritaires en faveur de l'acquisition et de la restauration des collections sont constitués avec l'Etat afin que, sur la base de critères communs tenant au caractère exceptionnel des opérations, celles-ci puissent être soutenues efficacement.

Les expositions d'intérêt régional ou national (label) mutualisées entre « Musées de France » sont également éligibles à une aide régionale.

La Ministre de la Culture et de la Communication a installé, en mai dernier, un comité de pilotage de la mission Musées du 21<sup>ème</sup> siècle. Cette mission a pour objectif de conduire une réflexion sur l'adaptation des musées aux enjeux de l'éducation artistique et de la diversification des publics, de la mondialisation, de la transition numérique et de l'insertion de l'univers économique.

Cette démarche fait écho à l'étude menée par le CESER en juin 2014 sur les Musées de France en Bretagne. C'est pourquoi, la Région a proposé à la DRAC et à l'association des conservateurs de musées « Bretagne Musées » de s'inscrire dans cette démarche nationale en portant ensemble une réflexion régionale sur ces sujets avec l'ensemble des musées de France du territoire. Le fruit de ces travaux sera rendu public début 2018.

**II.4. Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines**

La Région pourra soutenir des projets de la société civile (associations, universités...) qui concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine de Bretagne pour mieux se l'approprier.

La sensibilisation et l'éducation aux patrimoines auprès des plus jeunes est indispensable pour agir durablement sur notre héritage commun fondement du vivre ensemble. C'est pourquoi, des actions en faveur d'une meilleure connaissance du patrimoine seront rendues éligibles à l'appel à projets « transmission de la matière culturelle de Bretagne » qui sera expérimenté en 2017 dans le cadre de la politique culturelle de la Région.

### **III. Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne**

En complément de l'accompagnement des porteurs de projet dans leurs initiatives de restauration et valorisation de leurs biens, la Région mène une démarche pro-active innovante en définissant des thématiques prioritaires de l'action régionale qui méritent un traitement ad hoc. Ce volet de l'action régionale se justifie par une forte ambition de recherche et d'expérimentation,... Sur ces thématiques, la Région entend également intervenir sur chacun des maillons de la chaîne patrimoniale, de la connaissance jusqu'à la valorisation.

#### *III.1. Soutenir des dynamiques spécifiques*

Afin de faire rayonner le patrimoine breton hors de nos frontières, un soutien sera apporté aux initiatives qui visent à le faire connaître ou le labelliser internationalement (liste du patrimoine mondial de l'Unesco, Icomos, Itinéraires culturels européens, conférences internationales....).

En parallèle, la Région pourra accorder son aide à un projet dans l'année qui propose de valoriser un bien patrimonial lié à la Bretagne situé au delà des limites administratives de la Bretagne actuelle.

#### *III.2. Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux*

Après trois années consacrées avec succès au patrimoine maritime et littoral de la Bretagne avec l'appel à projets « Héritages littoraux », deux nouvelles thématiques triennales verront le jour à compter de 2017 : le patrimoine mégalithique et l'archéologie sous-marine, subaquatique et de l'estran.

Au delà des valeurs identitaires et historiques qu'ils portent, ces patrimoines disposent d'un fort potentiel de valorisation actuellement sous-exploité. Des stratégies partagées et co-construites avec les acteurs clés seront développées afin de permettre l'émergence d'actions concrètes à forte valeur ajoutée pour le territoire.

Des plans d'actions pluriannuels seront également mis en œuvre pour appeler à des projets en terme de connaissance scientifique, d'information à des fins de transmission et de sensibilisation de la population, de médiation pour développer l'offre touristique et culturelle et d'aménagements paysagers des sites.

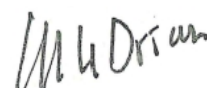
### **> Projet de délibération**

**Je vous propose sur le programme 604 « Révéler et valoriser le patrimoine » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 3 00 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 200 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 300 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 200 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 605 > Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception

BP 2017

En 2016, le contexte international et national a contribué à fragiliser le positionnement touristique de la Destination France qui a connu une baisse importante de la fréquentation étrangère. Mais la Bretagne, moins fréquentée par cette clientèle que d'autres régions, a relativement moins souffert de cette baisse.

Le Conseil régional veillera à ce que la Bretagne bénéficie, aux côtés d'autres destinations, du plan de relance national du tourisme engagé par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International.

AP	3 560 000 €
AE	7 192 000 €
<b>Total</b>	<b>10 752 000 €</b>
CPI	4 260 000 €
CPF	7 292 000 €
<b>Total</b>	<b>11 552 000 €</b>

En 2017, le Conseil régional entend également capitaliser sur l'opportunité historique que représentent l'arrivée de la LGV et le rapprochement entre la Bretagne et Paris. Les collectivités bretonnes se sont d'ores et déjà mobilisées autour d'une campagne partagée d'attractivité sous l'impulsion du Conseil régional.

Posant le socle d'un nouveau dialogue entre acteurs privés et publics touristiques, les Ateliers du tourisme seront poursuivis jusqu'en septembre 2017. La Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) constituera également un cadre de travail afin de définir des perspectives d'actions publiques collectives en faveur du développement d'un tourisme « à la bretonne » performant.

L'action régionale en faveur du tourisme sera mise en œuvre au travers du programme budgétaire 605. Dès 2017, son exécution exprimera la volonté régionale de structurer la filière touristique bretonne, d'impulser des stratégies de développement touristique, d'accompagner les entreprises touristiques et de renforcer l'attractivité touristique bretonne.

Le programme «Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception », s'articule donc ainsi :

### I. Structurer la filière touristique bretonne

I.1 Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale

I.2 Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique

### II. Impulser des stratégies de développement touristique

II.1 Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires

II.2 Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales

### III. Accompagner les entreprises touristiques

III.1 Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires

III.2 Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives

### IV. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne

IV.1 Financer les actions du Comité régional du tourisme

IV.2 Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristique partagés

## **I. Structurer la filière touristique bretonne**

### *I.1. Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale*

Le 13 décembre 2016, le Conseil régional, accompagné du CRT, a lancé la démarche des « Ateliers du tourisme breton » : cinq rendez-vous régionaux qui réuniront l'ensemble des partenaires du tourisme ; acteurs privés (unions professionnelles représentatives de la promotion et de l'organisation de voyage, de l'hôtellerie-restauration, des transporteurs, des activités de loisirs...), associatifs (UNAT, réseaux parapublics actifs dans le développement de la valorisation touristique...) et publics, notamment les membres de la Conférence territoriale de l'action publique (C.T.A.P.) et les représentants des Destinations touristiques.

Chacune de ces rencontres, organisées de décembre 2016 à septembre 2017, en plénière ou en groupes de travail plus restreints, contribuera à définir une stratégie globale de développement touristique.

Cette démarche, réservée aux réseaux touristiques, a vocation à consolider l'activité touristique durable de la Bretagne en développant les synergies et les mutualisations entre acteurs mobilisés pour le développement des activités touristiques dans notre région.

Le Conseil régional entend impulser une nouvelle façon de dialoguer et de travailler collectivement à l'échelle régionale pour mieux anticiper les attentes des visiteurs de demain.

Une réflexion spécifique entre acteurs publics, membres de la CTAP, sera également menée au sein d'un groupe de travail *ad hoc*, avec l'objectif de définir une coopération touristique exemplaire au sein de la sphère publique. Une Convention Territoriale d'Exercice Concerté des compétences (C.T.E.C.) pourrait être un outil de consolidation du projet public commun en matière d'économie touristique.

Le Conseil régional accompagnera également les plans d'actions des grands réseaux touristiques régionaux (UNAT Bretagne, Nautisme en Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, etc.). Une réflexion spécifique portant sur une vision pluriannuelle du partenariat régional avec certains réseaux associatifs sera engagée sur des thématiques jugées prioritaires pour le développement du tourisme en Bretagne.

### *I.2. Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique*

Le tourisme est un secteur transversal à l'ensemble des pans de l'économie et de l'aménagement du territoire. Il est multi-formes, multi-acteurs et multi-services. Pour sa performance, il nécessite une convergence et une coordination des initiatives privées et publiques. Ce secteur, en constante évolution, car intimement lié aux évolutions socio-économiques et socio-culturelles, connaît aujourd'hui un tournant majeur et est ré-interrogé dans son modèle organisationnel et économique : Loi NOTRe, contexte de baisse des dotations, entrée de nouveaux acteurs et notamment des leaders digitaux (Google, Trip advisor, AirBnB, etc.).

Dans ce contexte, le Conseil régional soutiendra l'ingénierie sur les territoires pour favoriser l'intégration territoriale des projets touristiques et leur performance, notamment au travers des stratégies intégrées. Ce soutien aura vocation à accompagner au changement les porteurs de projets publics et privés ainsi que l'évolution des compétences nécessaires pour faire face aux enjeux de demain.

Cette ingénierie favorisera le déploiement des politiques régionales en matière de stratégie de développement touristique (canaux, itinérance, nautisme, sites incontournables, etc.) et sera au service du déploiement des politiques locales en matière de structuration touristique, en accompagnant les projets des Destinations touristiques de Bretagne.

Afin d'assurer une répartition territoriale équilibrée de ces compétences à l'échelle régionale, l'accompagnement de cette ingénierie de développement touristique mutualisée sur les territoires sera envisagé à travers le prisme des périmètres des Destinations touristiques.

## **II. Impulser des stratégies de développement touristique**

### *II.1. Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires*

#### **II.1.1. Faire des canaux un levier pour le tourisme en Bretagne intérieure**

Avec une hausse de la fréquentation touristique notable depuis 2012, les voies navigables et les canaux de Bretagne sont une « colonne vertébrale » du tourisme en Bretagne intérieure. Vecteurs indéniables du développement local et régional, ils constituent à eux seuls un des « univers » des visiteurs en Bretagne. Aujourd'hui plébiscités pour la pratique de la randonnée et du vélo, les voies navigables et les canaux de

Bretagne pourront, demain, devenir le support de tous les types d'activités de tourisme de pleine nature, sur le chemin de halage comme sur la voie d'eau.

En 2017, le Conseil régional sera propriétaire de plus de 500 km de linéaires de canaux, franchissant près de 240 écluses.

Fort de cette responsabilité, le Conseil régional entend poursuivre son engagement à travers une nouvelle stratégie de développement, de gestion et de valorisation des voies navigables, intégrant toutes les dimensions des canaux : tourisme, patrimoine, environnement, économie, énergie, attractivité culturelle, etc. et réaffirmant le développement de la navigation comme une priorité.

Le Conseil régional privilégiera le soutien aux aménagements et projets touristiques ancrés économiquement dans leur territoire, favorisant l'itinérance multi-modale et capables de faire rayonner le visiteur depuis le canal vers les autres sites et activités touristiques des Destinations touristiques.

#### II.1.2. Développer l'itinérance et les mobilités douces

L'itinérance constitue l'un des modes de découverte de la Bretagne et un « univers » de motivation. Randonnées à pied, à vélo, à cheval, découverte en bateau, etc., l'offre touristique en matière de mobilités douces est riche.

Le Conseil régional, appuyé par le Comité régional du tourisme, a la responsabilité de la structuration d'une offre touristique permettant au visiteur un accès optimal aux équipements et services touristiques, sans rupture de charge.

Dans cet objectif, le Conseil régional soutiendra les aménagements des infrastructures favorisant l'itinérance, notamment à travers la poursuite de la mise en œuvre du schéma régional vélo-routes et voies vertes.

Sous pilotage du Comité régional du tourisme, une démarche spécifique sera menée sur la qualification et le marketing de l'offre, la promotion et la communication.

En privilégiant une approche globale à une approche par filière (vélo, randonnée à pied, etc.), le Conseil régional a la volonté de faire de l'itinérance un des principaux outils d'appréciation de la Bretagne. L'année 2017 sera l'occasion d'engager une réflexion globale avec les partenaires impliqués et de mettre en place les premières actions.

#### II.1.3. Faire de la filière nautique une vitrine de l'excellence bretonne

Le nautisme est un secteur essentiel de l'offre touristique bretonne et du développement du littoral breton, mais également des voies navigables. Il réunit à la fois des pratiques, des industries et des services, intimement liés à des territoires, des bassins de navigation ou des ports, et fait l'objet d'enjeux nombreux : économiques, sociaux, environnementaux, d'aménagement du territoire, etc. Renforçant l'offre balnéaire traditionnelle, la filière nautique bénéficie également de potentialités de diversification et de développement touristique à travers les atouts naturels et culturels riches et uniques de la Bretagne.

En 2017, une stratégie régionale et son plan d'actions en faveur de la valorisation de l'offre touristique nautique seront définis, en concertation avec les partenaires concernés, et avec l'ambition de développer un nautisme durable, accessible à tous, sur le littoral, les canaux et plans d'eaux.

Dans cet objectif, le Conseil régional accompagnera la construction et la modernisation des infrastructures nautiques. Une attention particulière sera également portée aux démarches de progrès dans lesquelles les prestataires nautiques pourront s'engager, garantissant l'ancrage territorial de leur activité et la pérennité économique de leurs projets.

En 2017, un plan d'actions régional dédié à la valorisation de l'offre touristique en matière de croisières sera également proposé.

Ces stratégies de développement touristique seront définies en cohérence et complémentarité avec les politiques régionales portées plus globalement sur les domaines littoraux, maritimes et fluviaux.

En mars 2017, le Conseil régional, Chef de file du projet CAPITEN, présentera sa candidature aux côtés de 17 partenaires européens au programme INTERREG « Espace Atlantique ». Retenu en première étape de candidature en septembre 2016, ce projet vise la création d'un « *cluster européen de la filière nautique* » sur la façade atlantique.

#### II.1.4. Affirmer la place du tourisme social et solidaire dans l'offre bretonne

L'économie sociale et solidaire s'est historiquement développée dans le secteur touristique autour des valeurs liées au « Droit aux vacances pour tous ». Le regroupement de ces acteurs au sein de l'Union Nationale des Acteurs Touristiques est également organisé en réseau régional, l'UNAT-Bretagne, qui rassemble plus de trente organismes de tourisme à but non lucratif représentant une centaine d'implantations bretonnes.

Les mutations socio-économiques déstabilisent fortement l'équilibre financier de ces structures dimensionnées à l'origine pour un tourisme collectif et au pouvoir d'achat faible ou moyen. De fait, l'offre



touristique à vocation sociale s'érode. Pour lutter contre cette tendance, l'UNAT-Bretagne a engagé un important programme de consolidation et de redynamisation des activités de ses adhérents. Le Conseil régional reconduira son soutien à ce programme d'actions visant à valoriser et conforter l'offre sociale et à professionnaliser les associations exploitant ces structures.

Il est proposé également de maintenir une ligne d'appui spécifique au financement de la modernisation de ces hébergements, en lien étroit avec la démarche de progrès portée par l'UNAT Bretagne, tout en poursuivant l'objectif de les faire bénéficier prioritairement des dispositifs de droit commun, notamment ceux proposés par Bpifrance et par la Caisse des Dépôts et Consignations.

#### II.1.5. Valoriser les sites incontournables bretons

La Bretagne a en partie construit sa notoriété sur plusieurs sites « phares » qui concentrent, de façon unique et emblématique, la culture et le patrimoine naturel bretons. Compte tenu de leur visibilité actuelle ou potentielle, la gestion de l'accueil sur ces sites, du parcours du visiteur et des problématiques de sur-fréquentation, doit être représentative d'une « Bretagne exemplaire » afin de conforter sa notoriété et confirmer l'expérience attendue par le visiteur.

En 2017, le Conseil régional engagera à cette fin une démarche expérimentale auprès de certains sites d'intérêt « à potentiel touristique régional ». L'ambition est d'inciter les sites à forte notoriété à atteindre un niveau d'accueil exceptionnel et d'autre part de permettre à des sites à fort potentiel touristique de gagner en notoriété.

Pour une « Bretagne exemplaire », les projets touristiques de chaque site devront tenir compte de certains principes fondamentaux : la chaîne de valeurs du tourisme (hébergement, restauration, transport, activités, promotion, etc.), les partenariats publics-privés possibles et l'expérience-client.

### II.2. *Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales*

#### II.2.1. Contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies intégrées de développement touristiques des Destinations touristiques

Chantier majeur du Schéma régional de développement touristique en 2012, les Destinations touristiques de Bretagne constituent le cœur du Contrat de destination que la Bretagne a signé en 2015 avec le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, faisant de la Bretagne l'une des 20 marques d'excellence bénéficiant d'une communication à l'international par Atout France. Initiant une nouvelle manière de travailler ensemble, cette politique s'est attachée à replacer le visiteur au cœur de la démarche.

Bassins de fréquentation et de consommation touristiques, les 10 Destinations touristiques de Bretagne se définissent comme des territoires de projets qui, dans une approche partenariale, soutiennent des stratégies intégrées de développement et de diversification touristiques. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable.

En 2017, dans la continuité de l'appel à projets lancé en mai 2016 et donnant des perspectives à horizon 2018, le Conseil régional accompagnera les Destinations touristiques avec l'objectif de favoriser une structuration plus forte de ces territoires de projets. Un accompagnement technique par le Conseil régional et le Comité régional du tourisme sera également proposé, notamment sur les territoires concernés par plusieurs Destinations.

Une attention particulière sera portée au rôle des EPCI qui prendront compétence en matière de tourisme et qui devront être partie-prenante de la définition des stratégies des Destinations dans lesquelles ils doivent se retrouver et prendre toute leur place. Ces stratégies n'ont pas vocation à s'imposer aux territoires mais bien à intégrer et coordonner les initiatives et stratégies des différents acteurs - publics et privés - pour en maximiser l'efficacité.

Le Conseil régional assurera enfin la coordination des 10 Destinations touristiques, en associant les Départements afin d'articuler au mieux les actions publiques respectives.

#### II.2.2. Participer au projet de mise en tourisme du Mont-Saint-Michel et de sa Baie

En 2014, la destination « Le Mont-Saint-Michel et sa Baie » a été reconnue par le Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International comme l'une des 20 marques identifiées par l'État pour la promotion de la France à l'international. En décembre 2014, un Contrat de destination a été signé par l'État avec une quinzaine de partenaires normands et bretons pour une durée de 5 ans, la Région Normandie étant chef de file du projet.

Le Conseil régional de Bretagne s'attachera à la mise en œuvre du contrat cadre et du plan d'actions annuel, en veillant à la cohérence des stratégies territoriales portées par les acteurs locaux notamment au sein de la Destination touristique Saint-Malo – Baie du Mont-Saint-Michel, dont le périmètre s'étend du Cap Fréhel à Granville. Les actions initiées et accompagnées devront concourir à la mise en œuvre à la fois des ambitions portées à l'échelle de la Destination touristique et du plan d'actions du Contrat de destination.

Le Conseil régional poursuivra également son accompagnement auprès du Syndicat mixte de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel. Il portera toutefois une attention particulière aux perspectives d'avenir et à l'évolution des missions du Syndicat ; la mise en place d'une nouvelle gouvernance sur ce territoire d'exception s'imposant sans délai.

### **III. Accompagner les entreprises touristiques**

#### *III.1. Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires*

Secteur clé de l'économie touristique régionale, activité non délocalisable, le tourisme a généré en 2015 8,1% du PIB régional, 6,1 milliards d'euros en matière de consommation touristique et, en moyenne, 57 600 emplois soit 4,8% de l'emploi régional<sup>1</sup>, tous secteurs confondus. La Bretagne comptabilise chaque année environ 100 millions de nuitées touristiques sur son territoire, pour 9 millions de touristes.

Afin d'accompagner les mutations du secteur, le Conseil régional propose de faciliter l'accès aux financements de droit commun - au titre du développement économique - pour l'ensemble des porteurs de projets d'investissement touristique, en veillant à la mobilisation des fonds nationaux dédiés au secteur et à la mobilisation des réseaux bancaires "naturellement" peu enclin à soutenir un secteur qu'ils considèrent à risque élevé.

Afin de conforter ces projets, le dispositif de conseil-expertise touristique, initialement lié aux Contrats d'Entreprise Touristique de Bretagne, sera maintenu pour sécuriser les retours sur investissements. En complément, une enveloppe spécifique au tourisme sera ouverte pour les projets phares et/ou innovants, à haute valeur ajoutée en termes de démarcation développement durable, d'innovation RSE (responsabilité sociétale des entreprises) ou de modèle économique étendu (de type cluster). Ces accompagnements expérimentaux pourront permettre de définir de nouveaux indicateurs et cahiers des charges incluant le partage d'expériences collectives, la diffusion de bonnes pratiques en réseaux et le renforcement des stratégies touristiques intégrées en Bretagne.

#### *III.2. Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives*

Initié dans le cadre du Contrat d'objectifs Emploi - Formation tourisme, l'état des lieux des métiers du tourisme a révélé l'importance des compétences transversales du secteur touristique : accueil, langues étrangères, hygiène et sécurité, connaissance géo-touristique de l'offre, entretien d'infrastructures touristiques, démarche qualité, commercialisation, management / conduite de projet de développement touristique.

Ces compétences constituent un socle commun de référence pour les acteurs de la filière touristique, au-delà des compétences « silos » de chaque activité (promotion, transport, hébergement, restauration, activités de loisirs).

Forts de ce constat, et en l'absence d'une branche professionnelle du tourisme, les 5 Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (O.P.C.A.) pour gérer les fonds de la formation professionnelle continue, se sont associés pour mutualiser l'offre de formation proposée à leurs adhérents. Ce programme de formation breton est soutenu par l'Etat et le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels.

Les travaux à conduire dans le cadre des Ateliers du Tourisme et la montée en puissance opérationnelle des Destinations touristiques pourront permettre d'optimiser les moyens financiers mobilisables et de consolider cette dynamique de professionnalisation en contribuant à la construction d'une offre de formation correspondant aux besoins de la filière et des territoires et en privilégiant la mutualisation des compétences.

### **IV. Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne**

#### *IV.1. Financer les actions du Comité régional du tourisme*

Opérateur touristique de la stratégie régionale, le Comité régional du tourisme assure les missions d'observation, de structuration et de développement touristique de l'offre des entreprises et des territoires, de coordination de l'information touristique et de promotion.

En 2017, la convention annuelle d'objectifs et de moyens posant les conditions et modalités du soutien du Conseil régional et du partenariat avec le Comité régional du tourisme, sera renouvelée. La trajectoire budgétaire de la contribution régionale sera maintenue (- 5%). La réflexion sur l'évolution des statuts du CRT sera poursuivie.

---

<sup>1</sup> Sources : Comité régional du Tourisme / INSEE

En 2017, les enjeux touristiques régionaux sont multiples : maintenir le niveau de fréquentation touristique auprès des marchés traditionnels et de nouveaux marchés internationaux, optimiser les retombées potentielles de BGV en termes de fréquentation, d'image et de nouveaux services, et contribuer à la mise en œuvre de la stratégie régionale.

Le Comité régional du tourisme participera au plan national de relance du tourisme notamment à travers sa contribution à la nouvelle Campagne Europe « Feel France ». Parmi les projets majeurs menés en lien étroit avec la stratégie régionale, le Comité régional du tourisme présentera les résultats de l'étude de fréquentation touristique REFLET menée en 2016. Il copilotera les rencontres des « Ateliers du tourisme » aux côtés de la Région et coordonnera la démarche de réflexion engagée sur la dimension numérique du tourisme de demain, autour du projet *E Breizh Connexion*. L'accompagnement auprès des professionnels dans le cadre du projet « Bretagne sans ma voiture » devra également permettre la proposition d'offres cohérentes avec la mise en service de la LGV jusqu'à Rennes et la diffusion de la grande vitesse sur l'ensemble du territoire.

En 2016, la Bretagne a été également reconnue dans le top 100 des Destinations durables du monde. En 2017, année du tourisme durable, la stratégie du Comité régional du tourisme visera à affirmer plus fortement une démarche facilitant notamment l'appropriation par les acteurs touristiques des dispositifs liés à la transition énergétique et écologique des territoires, et portant une approche marketing résolument « slow tourisme ».

Le Comité régional du tourisme, sous l'impulsion du Conseil régional, accompagnera les territoires de Destinations touristiques pour la définition et la mise en œuvre de leurs stratégies intégrées de développement touristique.

#### *IV.2. Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristique partagés*

La mise en service de la Ligne à Grande Vitesse en juillet 2017 constitue une occasion majeure et unique d'engager une démarche de renforcement de l'attractivité de la Bretagne, de faire valoir son dynamisme économique, ses capacités d'innovation, son cadre de vie et ses potentialités touristiques. Sous une même bannière « Bretagne » partagée par les collectivités bretonnes, le tourisme fait partie des secteurs qui seront, avec l'économie et la qualité de vie, valorisés au travers de cette campagne.

A la faveur de cette campagne, des réflexions seront engagées sur le développement, d'une part, du tourisme d'affaires et, d'autre part, du court séjour avec notamment la mise en place avec le Comité régional du tourisme du projet « Bretagne sans ma voiture », associant professionnels du tourisme, entreprises de transport et collectivités.

Le Conseil régional contribue à la promotion de son territoire et à l'aménagement d'espaces d'information au niveau des « portes d'entrée » de la Bretagne, notamment dans les ports et aéroports dont il a la gestion. Le tourisme est un des volets de cette promotion qu'il conviendra de poursuivre et d'alimenter au regard des enjeux régionaux notamment sur le court séjour, le tourisme d'affaires, les sites incontournables, les Destinations touristiques et les univers transversaux (îles, nautisme, etc.).

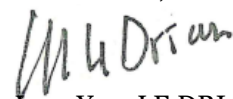
### > **Projet de délibération**

#### **Je vous propose sur le programme 605 « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 3 560 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 192 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 4 260 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 292 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 606 > Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

Les canaux de Bretagne constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme au sein des territoires traversés grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Ce programme regroupe les actions destinées à assurer la conservation du domaine public fluvial et à y développer les différents usages dans le respect du patrimoine hérité et avec l'ambition constante d'une gestion durable de l'espace.

La majeure partie des crédits du programme est destinée aux actions menées en maîtrise d'ouvrage directe par la Région sur son domaine public fluvial pour favoriser la navigation et préserver la qualité des infrastructures (réfection de berges et de chemin, dévasage, remplacement de portes d'écluse, vannages, etc ...). Le programme comprend également le soutien aux actions réalisées par le Département du Finistère sur la section finistérienne du canal de Nantes à Brest dont la Région est totalement propriétaire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. De même pour celles engagées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaires de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et la limite avec le Finistère).

Le programme intègre en 2017 les moyens nécessaires, d'une part à la modernisation de la gestion hydraulique (automatisation des vannes de crue) pour la sécuriser, ceci dans une perspective d'optimisation de l'exploitation des ouvrages, et d'autre part l'amélioration du service rendu aux plaisanciers et randonneurs (pontons d'accostage, équipements de service : points électriques, eau, sanitaires ..). Il comprend également l'acquisition des matériels nécessaires aux interventions en régie par voie terrestre et par voie nautique.

Des opérations de valorisation des canaux à destination du grand public seront initiées en 2017 (publications, cartographies, ...)

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer les usages nautiques et terrestres
  - I.1 Développer les usages nautiques
  - I.2 Développer les usages terrestres
- II. Conserver et aménager le patrimoine
  - II.1 Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
  - II.2 Conserver et aménager l'infrastructure

BP 2017	
AP	8 625 000 €
AE	950 000 €
<b>Total</b>	<b>9 575 000 €</b>
CPI	5 528 000 €
CPF	950 000 €
<b>Total</b>	<b>6 478 000 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Développer les usages nautiques et terrestres

##### I.1. Développer les usages nautiques (portes d'écluses, dévasage, lutte contre les plantes aquatiques envahissantes)

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et ainsi pérenniser la pratique de la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder aux grosses réparations ou au remplacement des ouvrages mobiles comme les portes d'écluses, au rétablissement des profondeurs par des opérations de désenvasement, ou au dégagement du gabarit de navigation par l'enlèvement des plantes aquatiques invasives (jussie, élodée ou hydrocotyle essentiellement).

Une fois garantie la navigabilité des canaux, le développement des usages nautiques requiert la poursuite d'aménagements spécifiques pour la plaisance. En 2017, le déploiement de pontons d'accostage à l'amont et à l'aval des écluses du canal de Nantes à Brest sera poursuivi pour offrir de meilleures conditions de navigation et faire évoluer les pratiques d'exploitation sur les portions peu naviguées. Ces pontons permettront en outre de favoriser la pratique du canoë en rendant plus aisées les opérations de débarquement/embarquement pour le franchissement des écluses.

L'année 2017 verra se poursuivre la densification des équipements de service (bornes électricité, eau, sanitaires, ..) pour les randonneurs et les plaisanciers par la réalisation d'équipement sous maîtrise d'ouvrage régionale pour ceux qui sont liés à des pratiques itinérantes et par le soutien aux actions des territoires traversés pour ceux qui sont liés à l'accueil local.

Des travaux nécessaires à la remise en navigation progressive de la section du canal de Nantes à Brest comprise en Pontivy et le barrage de Guerlédan (remplacement des vannes défectueuses, de portes d'écluses, et dévasage du chenal de navigation) seront également réalisés. L'offre de linéaire navigable autour de Pontivy, préalable au développement de la navigation sur le Blavet, sera ainsi étoffée.

### *I.2. Développer les usages terrestres (voie verte pour randonnée pédestre, équestre, cycliste,...)*

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton. Les chemins de halage et voies vertes en bordure des canaux permettent cette pratique, sur plusieurs centaines de kilomètres, sur des emprises réservées, sûres et accessibles. L'aménagement et la sécurisation de nouvelles sections permettront, notamment par une signalétique appropriée, le développement de cet usage. Les aménagements se poursuivront principalement sur le Blavet en 2017 par la réfection du revêtement et la mise en place d'une signalétique adaptée mais aussi sur la Vilaine où les premiers aménagements de la section Rennes-Redon seront entrepris .

Indicateur 1 Aménagement du domaine public fluvial régional pour la randonnée terrestre (Piétons, cycliste)			
Voie navigable	Longueur	% praticable	% aménagé
Vilaine	140 km	55 %	0 %
Ille et Rance	85 km	100%	100%
Nantes à Brest	131 km	100%	100 %
Blavet	60 km	100%	0%
Aff	9 km	Sans objet	Sans objet
Rigole d'Hilvern	62 km	100 %	100 %

## **II. Conserver et aménager le patrimoine**

### *II.1. Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques*

Indicateur n° 2 : Taux d'automatisation des vannes de crue					
Voie navigable	Nombre de vannages	Nombre de vannages motorisés	% motorisation	Nombre de vannages automatisés	% Automatisation
Vilaine	11	11	100 %	10	90 %
Ille et Rance	13	6	46 %	6	46 %
Nantes à Brest	36	36	100 %	2	5 %
Blavet	28	28	100%	1	3 %
Aff	0				

La bonne gestion des niveaux d'eau constitue un enjeu environnemental majeur du fait de son impact sur les habitats offerts aux espèces aquatiques et donc sur l'état écologique des cours d'eau. Le maintien d'une ligne d'eau stable n'est possible que grâce à l'automatisation des ouvrages hydrauliques qui sont désormais presque tous mécanisés. Le programme d'automatisation engagé en 2016 se poursuivra en 2017.

Cinq vannages sur l'Ille, en amont de Rennes sont toujours manuels et leur exploitation n'est plus adaptée à la prise en compte des enjeux de sécurité des personnes et des biens. Préalablement à leur automatisation il

est nécessaire d'en revoir la configuration géométrique. Le remplacement de ces cinq vannages de crue sera engagé en 2017.

De même, l'ouvrage hydraulique de Macaire sur la Vilaine entre Rennes et Redon est dans un état de vétusté tel qu'une défaillance majeure est possible. Elle compromettrait la navigation entre Redon et Rennes, portant atteinte à l'activité des loueurs de bateaux et la plaisance des particuliers. Le remplacement de l'ouvrage sera engagé en 2017.

## II.2. Conserver et aménager l'infrastructure

Cette action concerne les travaux de reconstitution des berges dégradées, les grosses réparations sur les ouvrages maçonnés (écluses, déversoirs, quais...), les travaux sur les maisons éclusières et les interventions lourdes sur le patrimoine arboré.

La Région s'est par ailleurs engagée dans le cadre des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) dans une démarche de préservation et de valorisation de son patrimoine naturel. Les interventions concerneront les bras naturels non navigués et les marais, principalement sur la basse vallée de l'Oust autour de Redon et permettront le recalibrage des bras naturels du cours d'eau principal, la lutte contre les plantes invasives et la requalification de la ripisylve.

Une étude hydraulique visant à rechercher les possibilités de connexion des bras morts de la Rance naturelle avec les sections artificielles du canal d'Ille et Rance permettra, dans le cadre du CTMA Rance-Faluns, d'en appréhender l'intérêt écologique .

Une signalétique sur le Blavet et du canal de Nantes à Brest va être implantée en 2017. Elle comportera les équipements de signalisation des services à proximité, des distanciers et les éléments de signalétique du patrimoine (écluses, maisons, sites, ..).

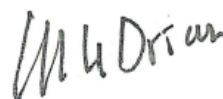
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 606 « Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 8 625 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 950 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 5 528 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 950 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

## Programme 607 > Développer les actions européennes et internationales

Le programme 607 contribue au développement de l'attractivité et du rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent soit être réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture au monde et aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

La volonté de la Région est aussi de renforcer les actions de coopération internationale au service du développement économique et de les articuler avec les objectifs de la transition écologique.

	BP 2017
AP	251 000 €
AE	1 859 000 €
<b>Total</b>	<b>2 110 000 €</b>
CPI	589 500 €
CPF	1 760 000 €
<b>Total</b>	<b>2 349 500 €</b>

Le programme s'articule autour de trois axes stratégiques principaux :

- I. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux
  - I.1 Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
  - I.2 Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
  - I.3 Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne
- II. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde
  - II.1 Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
  - II.2 Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents
  - II.3 Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
  - II.4 Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
- III. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires
  - III.1 Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
  - III.2 Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
  - III.3 Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
- IV Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes

### > Actions par objectif

#### I. Assurer et améliorer la visibilité de la présence de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux

##### I.1. Renforcer la visibilité de la région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles

2017 sera l'année d'inauguration des nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne à Bruxelles. Situés près du cœur des institutions européennes, ils permettront d'offrir un espace de travail plus ouvert à l'accueil d'événements et aux partenaires régionaux dans le cadre de leurs démarches auprès des institutions européennes ou dans le montage de projets européens. Un espace d'exposition, une salle de réunion modulable, un espace de travail collaboratif et une communication plus visible de la Bretagne seront ainsi

offerts. Au-delà de ces nouvelles conditions matérielles, la Maison de la Bretagne continuera, grâce à une équipe renouvelée fin 2016, à accompagner l'action régionale auprès des institutions, dans une logique d'anticipation et de lobbying des actions et positions de la Région.

### *I.2. Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux*

Suite à la saisine du CESER par le Conseil Régional en 2016, une étude a été réalisée par ce dernier sur les conséquences du Brexit pour la Bretagne dans les années à venir. Après sa présentation en session de décembre 2016, cette étude a vocation à être diffusée non seulement auprès des acteurs directement concernés (pêcheurs, industriels, etc.) mais aussi auprès d'une large partie de la population bretonne. A cet effet, la Région soutiendra tout au long de l'année 2017 le CESER dans son opération de diffusion en organisant, en lien avec les Maisons de l'Europe, des événements spécifiques. Par ailleurs, à la demande du Président du Conseil Régional, la CRPM a été saisie pour travailler sur les conséquences du Brexit en termes de relance de la construction européenne. Une restitution de l'ensemble de ces travaux et réflexions sera organisée auprès de la Commission et du Parlement Européen.

Un travail a été engagé en 2016 pour utiliser au mieux l'action des différents réseaux européens et internationaux en relais des politiques régionales. Ainsi a-t-il été acté lors de la dernière Assemblée Générale de la CRPM (Conférence des Régions Périphériques Maritimes) que la Bretagne piloterait le nouveau groupe de travail consacré au climat créé au sein de cette instance et dont l'objectif sera de coordonner des actions concrètes entre les différentes régions de cet espace. De même, la CRPM sera en 2017 un réseau d'influence utile au moment même où il sera nécessaire de défendre les futures politiques européennes communes (Politique Agricole Commune, Politique de Cohésion...) pour la prochaine période 2021-2028.

En parallèle, un suivi essentiellement technique et de veille sera mis en place dans les réseaux internationaux dédiés à l'environnement (NRJ4SD, Climate Group) ou à la francophonie.

### *I.3. Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne*

Avec retard, 2016 a vu la mise en place définitive de l'ensemble des programmes de Coopération Territoriale Européenne (CTE) 2014-2020 pour la Bretagne. Globalement, les acteurs bretons ont déjà su se mobiliser fortement pour bénéficier de cette nouvelle génération de programmes, bien qu'elle soit plus exigeante en termes de procédure que dans le passé.

Dans ce cadre, la Région (services, agences, Maison de la Bretagne à Bruxelles...) se mobilise fortement pour accompagner les acteurs dans leur recherche d'information et de partenaires européens. Les premiers résultats sont encourageants et font de la Bretagne la 1ère région française bénéficiaire sur l'espace France Manche Angleterre (FMA) et la 3ème sur l'Espace Nord-Ouest (ENO).

Grâce à sa présence dans les différentes instances de programmation, la Région est également à la pointe des initiatives destinées à faciliter la programmation tout particulièrement sur l'espace FMA, marqué par de fortes réticences britanniques, avant même le Brexit.

Tableau n° 1 : Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	-	10	5 - 10	-	-

## **II. Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique**

### *II.1. Renforcer les coopérations avec les régions Européennes*

2017 sera l'année de confortation et de l'élargissement des liens avec la Wielkopolska et de la relance avec le Pays de Galles.

Pour cela, la Région s'attachera à développer davantage les relations à caractère économique, mais aussi culturelle et touristique. Une meilleure coordination avec les partenaires de l'enseignement supérieur sera recherchée afin notamment de stimuler la mobilité des jeunes entre les deux régions. Enfin, une réunion



tripartite (Bretagne – Pays de Galles – Wielkopolska) sera organisée courant 2017 afin d'examiner comment développer des projets plus larges.

La Région pourra également soutenir, le cas échéant, des relations basées sur une logique de projets ou de filières clés avec certaines régions européennes (exemples : l'Écosse sur les Energies Marines Renouvelables ou l'Estonie sur la cyberdéfense...).

## **II.2. Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergents**

La coopération avec la province du Shandong en Chine reste toujours dynamique comme l'a prouvé en 2016 l'inauguration de l'usine Synutra à Carhaix, l'accord des partenaires chinois pour faire transiter leurs produits par le port de Brest et enfin la venue d'un partenaire privé chinois dans l'ESC de Brest.

2017 sera l'occasion de capitaliser sur ces succès et d'étudier les prolongations tant au niveau économique que culturel ou d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, une mission bretonne associant idéalement plusieurs acteurs comme sur le modèle du Québec sera envisagée dans le courant de l'année.

Concernant les relations avec le Québec, la Région continuera à soutenir les collectivités bretonnes engagées dans des partenariats locaux et thématiques, tout particulièrement Brest Métropole dans le cadre du Campus Mondial de la Mer et Rennes Métropole dans le cadre des initiatives portées par les entreprises de sa French Tech.

La Région soutiendra en 2017 le projet de création d'un Institut Franco-Indien de Bretagne porté par les communes de Morlaix et de Lorient.

En marge des discussions nationales concernant la vente de sous-marins par la France à l'Australie, une lettre de préfiguration entre le gouvernement d'Australie Méridionale et le Conseil Régional de Bretagne a été signée en 2016, destinée à établir les conditions opérationnelles d'un futur mémorandum d'accord entre les deux régions. En effet, celles-ci partagent de nombreux domaines de collaboration potentiels, notamment dans les domaines économiques, culturels ou encore universitaires. 2017 sera l'année de mise en œuvre concrète de ce projet à travers une opération de sensibilisation des acteurs économiques à l'antenne d'Australie Méridionale à Londres (mars), puis d'une délégation universitaire bretonne à Adélaïde (avril) et enfin d'une mission institutionnelle au second semestre. Ces opérations permettront de soutenir des projets précis portés par les acteurs bretons et australiens.

Tableau n° 2 : Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique					
	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de missions économique dans les régions de partenariat	-	5	6	-	-

## **II.3. Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud**

Après analyse et évaluation de nos coopérations antérieures, il a été décidé de recentrer nos coopérations avec deux territoires au Sud : le Conseil régional du Centre au Burkina Faso et l'Association des Maires de la Grand'Anse (AMAGA) en Haïti.

Au Burkina Faso, la Région poursuit l'accord de coopération décentralisée engagé en 2011 avec la Région du Centre ayant pour but la structuration d'une filière coopérative maraîchère bio à Ouagadougou et dans sa périphérie. Le nouvel exécutif régional a été élu et installé en août 2016, permettant à la Région du Centre de sortir de près de 2 années d'intérim. Il a pu présenter à plus de 80 participants le programme de coopération avec la Région Bretagne à l'occasion d'une journée régionale Burkina Faso organisée à Rennes le 22 novembre dernier. La mise en œuvre de cet ambitieux programme sera poursuivie dans les mois à venir, avec notamment l'accompagnement financier du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International.

2017 sera l'année de test avec la mise en opérationnalité de la société d'exploitation de la filière maraîchère bio et l'inauguration des équipements cofinancés par les deux régions et par l'Agence Française de Développement.

Concernant Haïti, le Conseil Départemental des Côtes d'Armor a confirmé en 2016 son retrait progressif de cette collaboration. Elle est reprise de fait par la Région Bretagne, en maintenant les liens avec les autres partenaires : Trégor Lannion Communauté, St Briec Agglomération et Nantes Métropole, dans une logique de complémentarité des actions. Le 4 octobre dernier, le Département de la Grand'Anse a été frappé de plein

fouet par un ouragan de catégorie 4, qui a causé de très importants dégâts humains et matériels. Dans ce contexte, la Région Bretagne a apporté un soutien d'urgence à l'AMAGA et à une ONG française intervenant sur ce territoire (ACTED), en appuyant notamment la mise en œuvre d'un programme de relance agricole et de reboisement qui permettra de prévenir les risques de détérioration de la situation alimentaire et nutritionnelle. La Région et ses partenaires veilleront tout au long de l'année 2017 au suivi de ces financements. Les collectivités membres de la coopération concertée avec l'AMAGA ont par ailleurs reçu le nouveau Président de l'association en novembre dernier et défini les modalités de mise en œuvre des grandes orientations pour l'année 2017.

#### *II.4. Soutenir l'organisation de la fête de la Bretagne dans le monde*

Cette action permet de faire rayonner au-delà de nos frontières la culture bretonne et de soutenir, tant financièrement qu'en termes d'appui à la communication, l'organisation de manifestations au moment de la fête de la Bretagne. Ces initiatives doivent être portées par des associations de la diaspora bretonne. La Région veillera à stimuler en 2017 des initiatives dans les régions partenaires où il n'existerait pas encore de manifestation organisée.

### **III. Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires**

#### *III.1. Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité*

En Bretagne, de très nombreux acteurs (associations, collectivités territoriales, établissements d'enseignement, ...) sont mobilisés, ici ou au Sud, sur des projets de coopération internationale et de solidarité. Nous poursuivons en 2017 l'accompagnement de ces initiatives solidaires qui participent également au rayonnement de notre territoire.

#### *III.2. Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons*

La Région accompagne à la fois les projets individuels et collectifs de mobilité internationale solidaire des jeunes bretons. Les travaux menés au sein du Comité régional de la mobilité (COREMOB), coprésidé par l'État et la Région, viendront nourrir les réflexions des acteurs de l'accompagnement de la mobilité européenne et internationale en vue notamment de favoriser une culture de la mobilité dans les territoires et l'équité d'accès des jeunes à la mobilité.

Ces travaux viendront également nourrir les propositions d'évolution de nos dispositifs d'accompagnement des projets de jeunes.

#### *III.3. Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination*

La journée régionale consacrée aux partenariats noués avec le Burkina Faso, mentionnée plus haut, a laissé voir les fortes attentes des acteurs bretons de la coopération et de la solidarité internationale en matière de mutualisation et de concertation, d'échanges et d'information, d'accompagnement technique, de développement de l'éducation à la citoyenneté internationale et à la solidarité. Ces mêmes attentes émergent de la démarche de diagnostic et de réflexion collective menée avec les parties prenantes de la plateforme collaborative ABCIS (Acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité) et l'ensemble des acteurs de terrain, avec l'accompagnement méthodologique du Collège Coopératif en Bretagne.

La démarche devrait connaître 2 temps forts en 2017 : la tenue de quatre rencontres régionales sur les grands enjeux de la concertation régionale au 1<sup>er</sup> semestre, suivies de l'organisation d'un temps de valorisation de l'ensemble de la démarche.

Le soutien à la Coordination des Associations de Solidarité Internationale (CASI) est maintenu afin qu'elle puisse développer un programme qui viendra renforcer nos actions en direction des acteurs associatifs de la solidarité internationale.

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	36	40	46	-	-

#### **IV. Renforcer la conscience européenne des citoyens et, notamment, des jeunes**

En matière d'information européenne, une contractualisation sur trois ans sera engagée par le biais de contrats d'objectifs et de moyens avec les structures labellisées d'information européenne. Le dispositif de soutien aux projets et aux activités de dimension européenne sera recentré sur ces structures. Enfin, la Région poursuivra le développement d'outils numériques d'information européenne à destination des jeunes, en lien notamment avec le Conseil régional des jeunes (CRJ).

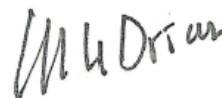
#### **> Projet de délibération**

##### **Je vous propose sur le programme 607 « Développer les actions européennes et internationales » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 251 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 859 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 589 500 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 760 000 € ;
- > d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de déplacement, d'hébergement et de restauration de délégations étrangères ainsi que des journalistes, animateurs, experts ou personnalités invités à participer à des manifestations ou des missions organisées, co-organisées ou soutenues par le Conseil régional en France ou à l'étranger ;
- > d'autoriser la prise en charge par la Région des frais de transport international des délégations haïtiennes et burkinabées dans le cadre des accords de coopération bilatéraux signés par la Région avec l'association des Maires de la Grande Anse en Haïti et avec le Conseil régional du Centre au Burkina-Faso.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 608 > Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Le programme 608 est celui par lequel la Région rend compte de son action, informe les citoyens sur les politiques publiques portées et leur permet d'accéder à leurs droits. Il permet également de financer les actions de promotion pour l'attractivité de la Bretagne.

BP 2017

AP	- €
AE	6 500 000 €
<b>Total</b>	<b>6 500 000 €</b>
CPI	- €
CPF	3 702 000 €
<b>Total</b>	<b>3 702 000 €</b>

C'est ce dernier volet des actions du programme qui sera prioritaire pour cet exercice 2017 avec une vaste campagne d'attractivité de la Bretagne qui débutera au printemps s'appuyant sur l'opportunité historique de l'ouverture de la LGV justifiant la majoration exceptionnelle des moyens du programme à hauteur de 2 millions d'euros.

La structuration du programme, celui-ci s'articule désormais autour des objectifs suivants :

### I. Informer les citoyens sur les politiques régionales

- I.1 Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens
- I.2 Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques régionales
- I.3 Optimiser les relations presse et les relations publiques

### II Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

- II.1 Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
- II.2 Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
- II.3 Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
- II.4 Promouvoir le rayonnement de la Bretagne

### III Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques

## > Actions par objectif

### I. Informer les citoyens sur les politiques publiques régionales.

#### I.1. Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyens.

Le travail annoncé de refonte du portail bretagne.bzh a été engagé en fin d'année 2016 et mobilisera fortement la Région pour cet exercice 2017.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (cible)
Nombre de visites annuelles	1 065 00	1 127 782	1 047 254	1 068 431	1 107 473	1 200 000

La lettre d'information Bretagne Info Partenaires, après une interruption liée à la période électorale et à des besoins de refonte paraît de nouveau dans une nouvelle formule. Cette lettre a vu son périmètre de diffusion élargi, notamment auprès des acteurs économiques.

Sur les réseaux sociaux, la Région confortera son *community management* par le renforcement de ses moyens, par une plus grande veille sur son e-réputation, par l'exploitation d'un nombre plus important de réseaux lorsque leur utilisation est adaptée.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (cible)
Nombre de followers	4 584	9 700	16 894	25 505	44 461	67 000	80 000

La charte graphique de la Région a été modifiée et verra son déploiement réalisé au fil de l'eau sur les supports durables (signalétique, marquage des véhicules...) à compter du mois de mars. Cette adaptation la rend plus facilement déclinable sur l'ensemble des supports, notamment la signalétique et le digital ; simplifie et renforce la visibilité de la Région dans la communication partenariale.

## *I.2. Organiser l'information thématique des citoyens sur les politiques publiques régionales.*

L'année 2017 verra l'engagement ou la continuité d'actions de communication sur le territoire.

### *I.2.1. « Bretagne à Grande Vitesse : plus vite, plus proches ».*

La Région a réalisé une campagne d'information « Bretagne à grande vitesse : plus vite, plus proches » au cours du mois de novembre 2016 et la poursuivra en janvier 2017 par le biais d'un partenariat avec la presse quotidienne régionale. Une nouvelle action sera menée dans la continuité en juin 2017, en Bretagne, dans les jours précédant l'ouverture de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire. Par ces trois séquences d'information, la Région aura préparé les Bretonnes et les Bretons à cet important projet de territoire qui impactera durablement leur vie quotidienne, mais aussi le développement de la Bretagne.

### *I.2.2. Plan régional pour l'Emploi*

Le Conseil régional de Bretagne a été le premier à répondre à l'appel du plan national 500 000 formations et, compétent en matière de formation, a décidé du plan 47000 formations portant un objectif de doublement de formation des demandeurs d'emploi en Bretagne. Pour cela, la Région a mis en œuvre une campagne de communication en trois étapes au cours des mois de mai, juin et novembre. Cette mobilisation très forte de la Région a permis d'atteindre les objectifs. Le 9 décembre dernier, le Gouvernement a décidé de la poursuite de ce plan en 2017. Une campagne d'information à destination des demandeurs d'emploi viendra donc les informer sur les formations disponibles.

### *I.2.3. Communication auprès des acteurs économiques.*

La Région fait de la communication auprès des acteurs économiques une priorité de l'année 2017. Cette communication rendue nécessaire du fait du nouvel environnement institutionnel (retrait des Départements dans le cadre de la loi NOTRe, compétences renforcées de la Région, nouvelle carte intercommunale, partenariat Région – EPCI...) et des nouveaux outils régionaux mis en œuvre en ce début de mandat prendra les formes suivantes :

- un support pédagogique adressé à tous les acteurs économiques et aux EPCI en ce début d'année,
- des actions planifiées de communication autour des nouveaux dispositifs économiques
- une campagne conduite à l'automne pour informer largement les bénéficiaires sur les outils d'accompagnement mis en œuvre par les acteurs publics.

### *I.2.4. Mise en œuvre des compétences « transports et mobilité » transférées dans le cadre de la loi NOTRe.*

Le 1<sup>er</sup> septembre 2017, la Région sera l'autorité organisatrice des transports du Ter Bretagne (train et cars), des actuelles lignes routières régionales, des anciennes lignes routières et maritimes départementales, et du transport scolaire. Toutes ces lignes s'appuieront sur des infrastructures, gares routières et maritimes, qui relèveront également de la compétence régionale. La Région a fait le choix de constituer un réseau régional unique de mobilité, composé de toutes ces lignes et infrastructures auquel il conviendra de donner un nom.

De même, en articulation avec les Départements et les opérateurs, elle assurera l'information des usagers sur le changement de réseau et d'AOT par le biais des outils d'information de ces lignes, par ses propres moyens d'information et dans les véhicules. Enfin, un plan d'action sera mis en œuvre pour procéder au marquage

des matériels et infrastructures aux couleurs du réseau. Soucieuse que le marquage des véhicules soit le moins coûteux possible, il interviendra lors des remplacements de matériel. Seul un marquage provisoire sera installé sur les cars en attendant leur remplacement.

#### I.2.5. Un plan de communication adapté au Projet de développement du Port de Brest et à la stratégie régionale en matière d'EMR.

Avec le projet de développement du Port de Brest, notre collectivité se trouve dans la situation inédite d'assurer un projet de très grande ampleur en maîtrise d'ouvrage et devoir l'expliquer, sans intermédiaire, aux Bretonnes et aux Bretons.

La Région a donc décidé d'y mettre les moyens adaptés et a adopté un plan de communication pour la première phase du projet. Un Espace découverte du projet a ouvert ses portes sur le port à l'occasion des Fêtes maritimes de Brest 2016. Il accueille depuis des scolaires et des groupes en semaine, le grand public le week-end, grâce à une médiation opérée par Océanopolis.

Les travaux terrestres du projet ayant débuté il y a quelques semaines, l'information du public sera assurée par la diffusion dans tous les foyers de Brest métropole et dans les communes concernées d'un journal de chantier et par un site internet dédié au projet, mais aussi par une information pratique apportée sur le barriérage.

Comme suite à l'adoption par le Conseil régional de sa feuille de route EMR (Energies Marines Renouvelables) lors de la session plénière de juin 2016, une stratégie de communication et d'information à destination des Bretonnes et des Bretons sera également adoptée et déclinée par un plan d'action opérationnel.

C'est dans le cadre de cette stratégie de communication qu'une exposition informant et sensibilisant les Breton.ne.s aux EMR sera proposée sur les stands de la Région durant les événements nautiques et maritimes pendant les trois prochaines années. Cette exposition sera élaborée en lien avec Océanopolis. La première présentation de cette exposition est prévue durant la Semaine du Golfe du Morbihan.

## II. Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne

### II.1. Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs.

#### II.1.1. Fête de la Bretagne – Gouel Breizh 2017.

La neuvième édition de la Fête de la Bretagne – Gouel Breizh se tiendra du 13 au 21 mai 2017 en Bretagne mais aussi dans plusieurs villes de France et du monde. 38 projets ont été retenus par la Commission permanente pour bénéficier d'un soutien financier et plus d'une centaine d'autres sont attendus pour compléter la programmation de cette manifestation festive qui regroupe chaque année plusieurs centaines de milliers de participants et 7000 bénévoles.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017 (cible)
Nombre d'événements	328	522	240	150	223	225

#### II.1.2. Filière d'excellence de course au large Bretagne – Crédit mutuel de Bretagne.

Depuis 2011, la Région et le Crédit mutuel de Bretagne, sous le pilotage sportif et technique du Pôle Finistère course au large (Port-la-Forêt), sont associés pour constituer et soutenir une filière de détection et de formation des jeunes skippers. Cette filière dont le format a été revu récemment vise à donner leur chance aux jeunes skippers et à les accompagner au plus haut niveau et conforte l'école bretonne de la course au large et de l'accompagner au plus haut niveau au plan international. Elle contribue également à la valorisation des savoir-faire bretons de la filière nautique et au rayonnement de la voile de haut niveau dans notre région.

Pierre Rhimbault, a été retenu le 30 novembre dernier après avoir remporté cinq des six premières manches de sélection d'un nouveau skipper pour le bateau Espoir de la filière d'excellence. Il fera ainsi son entrée dans le circuit de le circuit du championnat de France de course au large en solitaire.

## *II.2. Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité.*

### *II.2.1. Vers une plus grande visibilité des soutiens régionaux.*

La Région a mené une démarche favorisant la visibilité de ses aides financières aux investissements et engage une réflexion pour les aides au fonctionnement des partenaires. Il s'agit de renforcer la visibilité de l'action quotidienne et concrète de la Région sur le territoire. A l'instar du dispositif concernant les fonds européens, un kit de communication sera mis en ligne et permettra aux bénéficiaires d'être accompagnés, de connaître leurs obligations conventionnelles et de disposer des outils (plaques, autocollants, pavillons...) mis à disposition par la Région.

### *II.2.2. Participation à des événements maritimes et nautiques.*

En 2017, la Région soutiendra plusieurs événements nautiques et maritimes majeurs pour la Bretagne comme la Semaine du Golfe durant le week-end de l'Ascension et portera haut les couleurs de la Bretagne grâce à un partenariat renouvelé, de même la Région participera à l'organisation de plusieurs courses : La Solitaire, la transat AG2R 2018, et engagera le partenariat avec la Route du Rhum 2018. Elle participera enfin à des opérations nautiques exceptionnelles et de grande ampleur (The Bridge 2017, présence du Groupama Team France à la coupe Louis Vuitton voire à la Coupe de l'America).

## *II.3. Promouvoir le rayonnement de la Bretagne.*

### *II.3.1. Campagne d'attractivité.*

Fruit de 30 ans de mobilisation, la mise en service de la Ligne Grande Vitesse Bretagne – Pays de la Loire, le 2 juillet 2017, sera un moment historique pour la Bretagne et représentera un changement d'époque par l'ampleur des opportunités offertes.

En mars 2017, la Bretagne débutera une grande campagne d'attractivité en Île-de-France qui durera trois ans (2017 à 2019). Élaborée en lien avec les grandes collectivités bretonnes (Départements, Métropoles, Agglomérations), cette campagne sera portée par la Région et s'appuiera principalement sur un dispositif d'affichage, un dispositif digital, un portail d'attractivité, et de l'événementiel. Les outils de la campagne, seront réemployables par les collectivités qui le souhaiteront et qui pourront prendre la parole dans un cadre commun, donnant ainsi plus d'écho à l'opération.

Un budget total de 3 millions d'euros sera alloué à cette opération exceptionnelle et stratégique pour notre territoire. Une capacité d'engagement complémentaire de 2 millions d'euros vous est donc proposée cette année et vient compléter la première autorisation d'engagement d'un million d'euros adoptée en octobre 2016.

### *II.3.2. Vers une nouvelle Maison de la Bretagne à Paris.*

La mise en service commerciale de la LGV-BPL sera également l'occasion de proposer une « nouvelle » Maison de la Bretagne à Paris. Celle-ci, ouverte en 2007 verra son activité orientée principalement vers l'accueil des Bretons et des entreprises bretonnes de passage à Paris et vers le soutien des associations bretonnes en Île-de-France. Une nouvelle offre de service renforcée sera proposée à ses clients (espaces de coworking, services aux voyageurs de passage, nouvel équipement informatique dont une salle semi-immersive pour les salles proposées à la location, réservations et paiement en ligne, Wifi de nouvelle génération, nombreux nouveaux services rendus aux utilisateurs). L'accent sera mis sur la qualité du service rendu et sur l'accompagnement des clients.

### *II.3.3. Kit de promotion de la Bretagne.*

En articulation avec la campagne d'attractivité, un portail, des plaquettes, un film et un diaporama de présentation de la Bretagne seront élaborés. Ce kit de promotion complet permettra à tous les acteurs bretons de disposer d'une boîte à outils commune permettant de présenter et d'assurer la promotion du territoire à des publics extérieurs lors de leurs déplacements hors de Bretagne ou lors de l'accueil de délégations.

Ce kit de promotion sera conçu complémentirement au kit d'information sur la Région (cf. III.1.1).

### *II.3.4. Espaces de valorisation de la Bretagne à l'aéroport de Brest.*

Dans le cadre de la délégation de service public confiée le 7 octobre 2016 au consortium Reïñ Lusk, un espace de valorisation de la Bretagne, voulu par la Région, sera installé dans le hall de l'aérogare. Cet espace prendra la forme de deux expositions interactives et pédagogiques par an, présentant les forces de la Bretagne au million de voyageurs fréquentant annuellement les lieux. La première exposition sera installée en octobre 2017 et sera consacrée à la mer. Elle sera imaginée en participation avec Océanopolis, membre du consortium par le biais de la Société d'Économie Mixte Brest'Aim.

### III. Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques.

#### III.1.1. Kit d'information sur la Région Bretagne.

La Région élaborera un kit d'information dédié aux Bretonnes et aux Bretons afin d'expliquer d'une manière pédagogique son fonctionnement et ses compétences. Ce kit comprendra une plaquette pédagogique et grand public, un film et un diaporama. Il sera mis à la disposition de tous les élus, des services et des partenaires. Il sera utilisable par les enseignants et servira de support de présentation de la Région aux groupes, scolaires notamment désireux d'en savoir plus sur la Région.

#### III.1.2. Préparation de la COP régionale et du SRADDET.

La Région, s'inspirant de la COP21, souhaite animer une démarche citoyenne et participative permettant de bâtir en Bretagne un projet régional, global et fédérateur qui porte collectivement la transition écologique et énergétique de la Bretagne. Ce grand projet devra impliquer, à l'horizon 2019, toutes les parties concernées mais aussi chaque citoyen.ne breton.ne.

A cette fin, un « carrefour des transitions » sera organisé le 9 mars 2017 à St Malo et réunira notamment les quatre instances de concertation environnementales qui seront associées à la démarche : conférence bretonne de la transition énergétique, conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, conférence de la biodiversité, conférence des ressources.

Entre ce carrefour des transitions et la réunion de la COP régionale, en octobre 2018, les acteurs des territoires, les citoyens, les associations, seront invités à participer de différentes manières à la démarche.

#### III.1.3. Conception d'une boîte à outils de la participation.

La Région Bretagne croit à la participation des citoyen.ne.s à l'élaboration des politiques publiques et à leur mise en œuvre, ainsi qu'au fonctionnement des services publics. Elle s'est ainsi plusieurs fois distinguée par des démarches innovantes.

En 2016, la Région a mené une opération d'inventaire et de collecte des démarches engagées. En 2017, elle construira une boîte à outils qui permettra de réutiliser l'acquis de démarches déjà conduites en vue de leur réplification par d'autres directions, de bénéficier d'un accompagnement par le service de la citoyenneté et de mettre à disposition des outils. Cette boîte à outils, réduira encore les coûts des démarches de participation, volontaires ou obligatoires, renforcera leur efficacité et leur évolution, et promouvra la transversalité.

#### III.1.4. Open data et numérisation du patrimoine info-documentaire.

L'open data régional est désormais en ligne. Il comporte quatre premiers jeux de données « socles » : marchés publics, base des élu.e.s du conseil régional de Bretagne depuis 1986, délibérations des sessions plénières, données budgétaires. Prochainement, les données géographiques, déjà ouvertes dans GeoBretagne, ainsi que des données issues de la compétence « transport » viendront rejoindre ces jeux.

Au cours de l'année 2017, la Région multipliera les jeux proposés dans l'Open Data, et proposera de nouveaux services d'analyse des données ouvertes. Elle poursuivra les démarches de numérisation de son patrimoine info-documentaire et l'ouvrira en grande partie au public, via l'Open data.

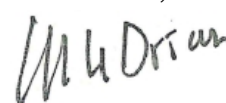
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 608 « Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 6 500 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 3 702 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN



---

# Fonds de gestion des crédits européens

Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

## Synthèse de la mission

Quatre fonds européens sont placés sous la responsabilité de la Région pour la période 2014-2020, pour un montant total de crédits d'environ 800 M€. Ils soutiennent les six ambitions autour desquelles s'articule le projet régional et l'ensemble des stratégies partenariales définies pour les secteurs d'intervention concernés :

- le FEDER, Fonds européens de développement régional, doté de 307 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique du territoire, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique, que ce soit en matière de développement des énergies renouvelables, de rénovation énergétique de l'habitat ou de transport ; il est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique (cf programme 607).
- le FSE, Fonds Social européen est également placé, pour son volet formation doté de 62 M€, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional ; il soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières de la Glaz Economie identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation ; 122 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire. Comme pour le FEDER, l'enveloppe globale du FSE pour la Bretagne reste équivalente à celle de la période 2007-2013.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 368 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, constitue l'un des outils majeurs d'accompagnement des exploitations et des territoires ruraux, avec une enveloppe en forte hausse par rapport à la période 2007-2013 ; entièrement articulé avec les ambitions du Plan Agricole et Agroalimentaire pour l'Avenir de la Bretagne (P3AB), il est particulièrement mobilisé pour soutenir les évolutions que traverse l'agriculture bretonne ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique et permet de renforcer, en lien avec les Contrats de partenariat avec les pays, l'innovation dans les territoires.
- le FEAMP, Fonds européen pour les Activités maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 47 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. Comme pour le FEADER, l'enveloppe FEAMP a connu également une hausse sensible et sera complétée par l'accès pour les porteurs de projets bretons aux dispositifs mis en place directement au niveau national.

Les différents programmes de la Mission détaillent pour chaque fonds géré par le Conseil régional les perspectives d'avancement pour l'année qui vient (programmes 1110, 1120 et 1130). Ils sont complétés par un programme transversal (programme 1140) qui soutiendra l'accompagnement des bénéficiaires pour leur accès aux dispositifs et la bonne mise en œuvre de leurs projets, enjeu majeur pour la dynamique de mise en œuvre, ainsi que le soutien de la collectivité dans l'exercice de ses missions d'Autorité de gestion directe ou déléguée. Sur ce dernier point, l'accélération des campagnes de contrôle sera un élément marquant de l'année 2017.

Au 1<sup>er</sup> décembre 2016, ce sont environ 250 M€ de crédits qui ont été programmés, soit plus du quart de l'enveloppe en gestion. Avec le démarrage de la mise en œuvre opérationnelle de l'ensemble des mesures du FEAMP et cet avancement d'ores et déjà dynamique des autres fonds, l'année 2017 s'ouvre donc sur des perspectives positives de mobilisation.

Pour le FEDER, le FSE et le FEADER, l'évaluation des premières années de mise en œuvre sera d'ailleurs engagée, à la fois sur le plan de l'avancement financier au regard des maquettes prévisionnelles, mais également sur le plan des réalisations et résultats d'ores et déjà atteints. Certains décalages d'avancement par rapport aux prévisions initiales, à la hausse ou à la baisse, peuvent d'ores et déjà être constatés et pourront nécessiter d'ajuster les programmes négociés avec la Commission européenne en 2014/2015 dans le courant de l'année 2017.

La Région sera également très attentive à la suite concrète qui sera donnée aux propositions de simplification émanant du groupe d'experts de haut niveau mis en place par la Commission européenne en octobre 2015. Les premiers travaux de ce groupe se sont concentrés sur les opportunités offertes par le renforcement de la

dématérialisation, l'utilisation des coûts simplifiés, le recours aux instruments financiers et la suppression de la sur-réglementation. Ces sujets ont fait l'objet d'un premier échange avec les partenaires des programmes européens lors du Comité de suivi de mai 2016 à Lorient, en présence des représentants de la Commission européenne. Si les travaux de ce groupe d'experts ont pour horizon principal la future réglementation des fonds européens après 2020, certaines de leurs propositions sont néanmoins d'ores et déjà reprises dans un projet de règlement modificatif dont l'entrée en vigueur est attendue pour 2018 et qui devrait permettre d'apporter quelques assouplissements pour les bénéficiaires, notamment en matière de coûts simplifiés.

Cette attention particulière à l'enjeu de simplification sera par ailleurs maintenue au niveau national et régional, notamment dans le cadre de l'achèvement des systèmes d'informations qui handicapent fortement la mise en œuvre des programmes FEADER et FEAMP. La mobilisation au tout premier plan de la Région Bretagne au niveau national sera maintenue jusqu'à l'obtention de solutions permettant un déblocage de l'ensemble des engagements et paiements des dossiers.

L'année 2017 va également voir s'accélérer les négociations du futur cadre d'intervention des politiques communautaires après 2020. La Commission doit publier en fin d'année 2017 son Rapport sur la cohésion, ainsi qu'une première proposition de Cadre financier pluriannuel. Ces documents poseront les premières bases des principes et de l'architecture des politiques et du budget de l'Union. D'ores et déjà, les Régions françaises ont porté en octobre 2016 une première communication auprès de la Commission européenne en ce qui concerne la politique de cohésion. Elles réaffirment ainsi la nécessité d'un budget européen ambitieux, doté de ressources propres et le maintien d'une politique de cohésion pour tous les territoires. Elles demandent également que l'ensemble des propositions de simplification émanant des autorités locales, nationales et européennes puissent être véritablement prises en compte dans la future législation. Dans ce contexte, la Région prévoit d'initier un dialogue important avec le partenariat régional tout au long de l'année 2017 pour partager ces initiatives et préparer collectivement cette échéance.

Tout comme les travaux sur la simplification, ces échanges sur l'avenir des politiques communautaires ne sauraient être déconnectés du climat persistant de défiance envers l'Union européenne. Les fonds européens, en ce qu'ils soutiennent le développement de l'ensemble du territoire et de nombreux projets ayant un impact sur le quotidien des citoyens, sont des vecteurs importants pour donner à voir ce que l'Europe apporte au quotidien. La Région poursuivra donc avec ses partenaires la mise en valeur de l'intervention de l'Union européenne sur le territoire régional qui à fin 2016 accompagne d'ores et déjà pour cette nouvelle période, plus de 5500 projets.

## La répartition des crédits par programme et par chapitre

### Autorisations d'engagement et de programme

	AE	Total
	930	
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	855 000	855 000
<b>Total</b>	<b>855 000</b>	<b>855 000</b>

### Crédits de paiement - Fonctionnement et Investissement

	CPF		Total	CPI	Total
	930	936		906	
P.1110 Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020		5 600 000	5 600 000	11 400 000	11 400 000
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	1 040 000		1 040 000		
<b>Total</b>	<b>1 040 000</b>	<b>5 600 000</b>	<b>6 640 000</b>	<b>11 400 000</b>	<b>11 400 000</b>

## Programme 1110 > Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

Le programme 1110 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020, sous Autorité de gestion du Conseil régional.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Concernant le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire étant le Conseil régional, aucune autorisation d'engagement et aucun crédits de paiement ne sont requis, le FSE venant en remboursement des dépenses directement engagées par la Région.

Le programme s'articule autour des quatre axes stratégiques du Programme Opérationnel, hors assistance technique

- I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)**
  - I.1 Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
  - I.2 Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
- II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)**
  - II.1 Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
  - II.2 Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
  - II.3 Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
- III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne**
  - III.1 Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
  - III.2 Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
  - III.3 Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
- IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**
  - IV.1 Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

Le Programme Opérationnel FEDER-FSE pour la période 2014-2020 est doté de 369,5 M€ à raison de 307,3 M€ de FEDER et 62,2 M€ de FSE. A la fin de l'année 2016, il présente un état d'avancement satisfaisant et des perspectives de programmation et de paiement pour l'année 2017 très dynamiques.

157 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 46,89 M€ soit 15,26 % de l'enveloppe FEDER attribuée à la Bretagne pour l'ensemble de la période.

Pour le FEDER, l'année 2017 va constituer une année importante croisant les enjeux d'accélération de la dynamique de programmation et de justification de la réalisation financière auprès de la Commission européenne.

L'aboutissement progressif de chantiers d'importance - installation des instances et procédures de sélection dans les investissements territoriaux intégrés, notification de l'aide d'État au port de Brest, procédure « Grand Projet » pour Bretagne Très Haut débit - devrait permettre d'accroître sensiblement le niveau de programmation dès le premier semestre.

	BP 2017
AP	- €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>
CPI	11 400 000 €
CPF	5 600 000 €
<b>Total</b>	<b>17 000 000 €</b>

L'année 2017 sera également importante sur le plan des paiements. Débutera en effet l'exercice dit « du dégageant d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre de l'année sous peine de retrait des crédits non consommés de l'enveloppe régionale. Des démarches de suivi et d'accompagnement seront mises en place dès le début de l'année afin d'atteindre au plus tôt l'objectif annuel.

L'avancement de la réalisation financière sera l'enjeu majeur pour le FSE. La programmation, qui atteint d'ores et déjà aujourd'hui 42,6 % de l'enveloppe FSE pour la période, ne devrait en effet pas connaître de nouvelle avancée en 2017, compte-tenu de son articulation directe avec le calendrier de mise en œuvre du Programme Bretagne Formation qui ne sera renouvelé qu'à compter de 2018.

## > Actions par objectif

### **I. Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)**

Dotation FEDER : 93,71 M€ - 6 projets programmés - taux de programmation : 1,13 %

#### *I.1. Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton*

Le périmètre financier des travaux de déploiement de la fibre optique rendant obligatoire le passage par une procédure spécifique « Grand Projet », les démarches engagées auprès de la Commission européenne se poursuivront afin de faire aboutir la procédure d'ici l'été 2017. Elles permettront parallèlement d'engager la programmation au cours du premier semestre, pour un montant FEDER estimé à 28M€ sur un premier périmètre d'opérations.

#### *I.2. Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne*

Sur ce dispositif, l'intervention du FEDER en faveur du développement de la culture numérique et de nouvelles applications TIC devrait connaître une programmation plus soutenue dès le premier semestre tant sur le volet régional que sur le volet des ITI.

### **II. Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)**

Dotation FEDER : 93,81 M€ - 135 projets programmés – taux de programmation : 35,5 %

#### *II.1. Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen*

Dans la continuité de la dynamique engagée au cours de l'année 2016 (71 dossiers programmés pour 17,1M€ de FEDER), la programmation se poursuivra sur un rythme soutenu en lien notamment avec la mise en œuvre du CPER. Le soutien aux grands projets de recherche bretons et au développement de la culture scientifique et technique devrait permettre d'engager d'ici fin 2017 près de la moitié de l'enveloppe allouée à cet objectif.

#### *II.2. Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes*

Dans un objectif d'augmentation de la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne en lien avec la Stratégie de Spécialisation Intelligente, la mobilisation du FEDER se poursuivra dans les différents volets que composent l'innovation (maturation, transfert de technologies, projets industriels innovants, projets de recherche collaborative, suivi de la S3). 61 projets ont d'ores et déjà été soutenus pour 7,8M€ de FEDER.

Cette dynamique devrait se confirmer au cours de l'année par le déploiement de l'ensemble des dispositifs permettant in fine d'engager plus de la moitié des crédits. Compte tenu du franc succès de l'édition 2016 de l'appel à projets en faveur des projets de recherche collaboratifs, ce dernier sera renouvelé au cours du second semestre.

#### *II.3. Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes*

Dans le prolongement de sa création fin 2015, le fonds de co-investissement Breizh Up, soutenu par le FEDER à hauteur de 8M€, s'est mis en place au cours de l'année 2016. Les premiers investissements réalisés auprès des entreprises bretonnes s'accéléreront au cours de l'année en vue de conforter leur compétitivité.

De manière complémentaire, l'accompagnement des PME et TPE se poursuivra par le déploiement de nouvelles actions à dimension collective déclinées par thématiques et/ou par filière en fonction des besoins exprimés.

### **III. Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne**

Dotation FEDER : 109.01M€ - 9 projets programmés – taux de programmation : 10,96 %

#### *III.1. Augmenter la part des énergies renouvelables en Bretagne*

Le dispositif de soutien aux activités de production et de distribution des énergies poursuivra sa dynamique de programmation. L'étude portant préfiguration d'un nouvel instrument financier au bénéfice du déploiement des énergies marines renouvelables devrait aboutir à la création d'un fonds de co-investissement doté de 6 à 8M€ de FEDER au cours de l'année 2017.

Le projet de développement du port de Brest, validé dans son volet aide d'État par la Commission européenne, devrait être engagé au cours du premier trimestre pour un soutien financier de 15M€ de FEDER.

#### *III.2. Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne*

Lié pour une part majeure à la mise en œuvre des ITI, la sélection de projets au sein des instances ad hoc fin 2016 devrait permettre une augmentation sensible de la programmation sur ce dispositif dès le premier semestre.

#### *III.3. Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne*

Dans la continuité de la dynamique engagée depuis le début du programme (4 dossiers programmés pour un montant FEDER de 9,8M€), le dispositif poursuivra son déploiement notamment dans son volet TCSP (Transport en Commun en Site Propre) permettant d'engager dès le premier semestre 2017 près de la moitié de l'enveloppe FEDER.

### **IV. Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)**

#### *IV.1. Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne*

Dotation FSE : 59.82 M€ - 4 projets programmés – taux de programmation : 42,6 %

L'enveloppe financière allouée à la gestion des crédits FSE sur le Programme Opérationnel régional représente 16.83 % de la maquette FEDER-FSE 2014-2020, à raison de 62.192 M€ de crédits FSE.

La mobilisation du Fonds Social Européen a pour objectif de favoriser l'augmentation du taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi participants aux actions de formation accompagnées, dans les secteurs socles et émergents de l'économie régionale. Le « Programme Régional Supérieur 2014-2015 » puis le « Programme Bretagne Formation 2015-2017 » ont ainsi été sélectionnés au regard de leur contribution à cet objectif.

La programmation effective des opérations FSE a été engagée en 2016 et cofinance la mise en œuvre de 133 prestations de formation (Programme régional supérieur 2014 et Programme Bretagne formation 2015-2017) qui seront progressivement ouvertes et réalisées jusqu'à fin 2017. Le nombre prévisionnel de stagiaires attendu s'élève à plus de 7 000.

Compte-tenu du calendrier de programmation, l'année 2017 sera exclusivement consacrée au traitement des demandes de remboursement FSE pour les actions déjà programmées. Ceci dans l'objectif d'éviter tout dégagement de crédits FSE non-consommés au 31/12/2017 (seuil financier à atteindre : 3 405 671 € de FSE). Dans ce cadre, le montant prévisionnel des dépenses qui devraient pouvoir être déclarées à la Commission Européenne s'élève à 6 071 7 6 € FSE (soit une prévision de 178 % du seuil de dépenses FSE à atteindre).

Seuls certains réajustement de plan de financement et le dépôt de dossier candidature au titre de l'assistance technique (gestion du programme) pourraient faire l'objet d'une présentation en Commission Régionale de Programmation Europe, le cas échéant.

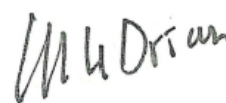
## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 1110 « Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020 » :**

- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 11 400 000 € ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 5 600 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 1120 > Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

---

Le programme 1120 permet de rendre compte de l'avancement du Programme de Développement Rural Breton (PDRB), stratégie de mise en œuvre du Fonds européen agricole et de Développement Rural pour la région.

Doté d'une enveloppe de 368 M€, placée sous Autorité de gestion du Conseil régional, il accompagne le développement de l'agriculture et de la forêt et la modernisation des exploitations, soutient la biodiversité et la performance écologique et participe au développement des territoires ruraux.

Le programme 1120 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence de Services et de Paiement. Conformément à l'instruction comptable nationale relative aux fonds européens, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme s'articule autour des 5 grandes orientations structurantes de la stratégie du PDRB :

- I. **Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton**
- II. **Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production**
- III. **Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes**
- IV. **Développer les territoires ruraux**
- V. **Renforcer la recherche, formation et diffusion**

### > Actions par objectif

La mise en œuvre du PDRB s'appuie sur une quarantaine de dispositifs (« types d'opérations »), au service des 5 ambitions du Programme. Certains d'entre eux s'intègrent également dans des orientations définies au niveau hexagonal pour l'ensemble des régions métropolitaines, à travers un Cadre national concernant notamment le soutien à l'installation, les mesures surfaciques (Mesures agri-environnementales et climatiques, soutien à l'agriculture biologique), ainsi que le dispositif d'accompagnement de Natura 2000.

Fin 2016, le constat de la dynamique de programmation effectué dès le démarrage du programme est conforté puisque plus de 40 % de l'enveloppe du PDRB est aujourd'hui en cours d'engagement pour plus de 5000 opérations sélectionnées, plaçant la Bretagne dans les Régions les plus avancées pour le déploiement des dispositifs FEADER. Les perspectives pour 2017 confirment cette trajectoire, avec un calendrier d'appels à projets similaire à 2016.

Cette dynamique ne se traduit pas encore intégralement sur le plan des paiements, bien que près de 17 M€ aient d'ores et déjà été versés aux porteurs de projets. Ceci s'explique notamment par les retards pris au niveau national en matière de mise à disposition des outils informatiques, point d'inquiétude majeur pour la mise en œuvre du programme et objet d'une attention forte de la Région tout au long de l'année 2016. A la date de rédaction de ce rapport, les travaux nationaux, pilotés dorénavant au plus haut niveau de l'ASP et par le Ministre de l'Agriculture en lien avec Régions de France, devraient aboutir à une réelle accélération de ce chantier informatique, et débloquer l'ensemble des engagements et paiements des dossiers sélectionnés au cours du 1<sup>er</sup> semestre.



## **I. Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton (63 M€)**

Ce premier objectif stratégique repose intégralement sur les dispositifs au profit de l'installation des jeunes agriculteurs : la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et les Prêts Bonifiés.

15,6 M€ sont ainsi engagés, soutenant principalement le versement de la DJA qui concerne depuis 2015 près de 1 200 agriculteurs. 8,5 M€ de paiements ont été effectués. Cet avancement régulier se poursuivra en 2017. Il connaîtra cependant une modification structurelle puisque le Cadre national a fait l'objet d'une révision fin 2016 conduisant à la fermeture du dispositif des Prêts Bonifiés. Cette évolution sera prise en compte dans le cadre d'une révision du Programme de Développement Rural régional prévue d'ici la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

## **II. Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestiers, renforcer l'autonomie des filières de production (128 M€)**

Ce deuxième objectif stratégique est soutenu par la mise en œuvre de dispositifs essentiels pour l'accompagnement de la compétitivité des filières.

Il s'agit notamment de l'ensemble des dispositifs accompagnant la mise en œuvre du Plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations qui ont connu, comme l'installation, un démarrage rapide de la programmation. Ces dispositifs sont aujourd'hui engagés à hauteur de 42,8 M€ et accompagnent 3 120 projets de modernisation. Les paiements ont pu démarrer courant 2016 et représentent aujourd'hui 8,1 M€ d'aides versées. Cette dynamique se poursuivra là aussi en 2017, avec deux nouveaux appels à projets programmés.

Cet objectif recouvre également l'accompagnement de la filière agro-alimentaire, dont l'enveloppe financière est en forte hausse pour cette nouvelle période. Les aides sont aujourd'hui programmées à hauteur de 11,3 M€ et la sélection des dossiers s'effectue de manière régulière dans le cadre d'un appel à projets qui court encore jusqu'au 30 juin 2017. Il sera renouvelé pour le 2<sup>nd</sup> semestre 2017.

En complément de ces dispositifs principaux, cet objectif intègre le soutien à la transformation et à la commercialisation des produits dans les exploitations qui connaît également un avancement régulier, à hauteur à ce jour d'environ 650 k€.

## **III. Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes (124 M€)**

Ce troisième objectif stratégique s'appuie sur plusieurs groupes de dispositifs.

Certains étaient totalement nouveaux et présentent donc à fin 2016 une programmation des crédits encore en retrait par rapport au reste du PDR, compte-tenu de leur nécessaire appropriation par les porteurs de projets et du plus grand accompagnement au démarrage. C'est le cas notamment des dispositifs de soutien à la biodiversité, que ce soit en faveur des réserves naturelles qui n'a connu qu'un seul appel à projets, ou de la trame verte et bleue dont le premier appel à projets a été lancé en décembre 2016, après un important travail partenarial et un appel à manifestation d'intérêts ayant permis d'adapter très précisément le dispositif aux besoins du territoire. De même, le dispositif Breizh Forêt (boisement et transformation) monte progressivement en puissance et il est attendu une accélération de la programmation en 2017.

D'autres dispositifs en revanche s'inscrivaient dans la continuité du programme 2007-2013 et ont de ce fait connu un avancement très rapide. Ainsi, l'accompagnement des zones Natura 2000 et le programme Breizh Bocage présentent un avancement régulier.

C'est le cas enfin de l'ensemble des mesures liées aux surfaces agricoles et dont la mise en œuvre suit le calendrier national du 1<sup>er</sup> pilier de la Politique Agricole Commune. Parmi ceux-ci, les Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC) ont confirmé en 2016 leur démarrage très rapide, conforté par un accompagnement important de la dynamique par la collectivité pour favoriser l'implication des bénéficiaires potentiels dans ce type de dispositif. Ce sont ainsi aujourd'hui près de 59 M€ pour les MAEC et 11,6 M€ pour l'agriculture biologique qui sont aujourd'hui programmés. L'analyse de cette dynamique est en cours pour en mesurer l'impact potentiel sur l'architecture financière du Programme.

#### **IV. Développer les territoires ruraux (37 M€)**

Cet objectif recouvre intégralement le programme LEADER, mis en œuvre par les 21 pays bretons chargés d'en assurer l'animation au plus près des besoins et structures de leur territoire.

Après une année de stabilisation du dispositif de gestion au niveau de la majorité des territoires, l'enjeu majeur pour cet objectif en 2017 sera de pouvoir engager et payer les dossiers sélectionnés dans les pays au plus tôt et d'enclencher une réelle dynamique de soutien au développement rural. Cela nécessite cependant de solutionner l'accès à l'outil informatique, sujet majeur des négociations de fin 2016 avec les autorités nationales. Le démarrage de la programmation devrait ensuite connaître une réelle dynamique compte-tenu des fortes attentes dans les territoires.

#### **V. Renforcer la recherche, formation et diffusion (10 M€)**

Ce dernier objectif regroupe les actions d'accompagnement et de mise en réseau. Parmi celles-ci, le soutien aux groupes opérationnels du Partenariat européen pour l'innovation (PEI), lancé à la fin de la période précédente par l'Union européenne, a été enclenché et permet d'accompagner des projets collaboratifs contribuant à la production et la diffusion de l'innovation en agriculture et en sylviculture. Ce sont ainsi plus de 3,6 M€ qui ont été programmés pour soutenir les activités de quatre groupes opérationnels, dont deux portant spécifiquement sur l'autonomie protéique dans les exploitations.

Au total, la majorité des dispositifs sont donc aujourd'hui engagés sur le PDR. Des chantiers importants ont été menés en 2016 pour permettre de soutenir cette dynamique de programmation, que ce soit au niveau de l'architecture de gestion, des conventionnements entre les différentes autorités, de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'animation des dispositifs,...

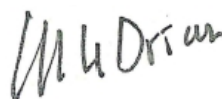
Néanmoins, cette dynamique aura buté toute l'année sur la difficulté d'accès aux outils informatiques définitifs, que ce soit pour les mesures traditionnelles du PDR traitées dans Osiris ou les mesures surfaciques instruites dans l'outil informatique du 1<sup>er</sup> pilier de la PAC (Isis). La Région poursuivra pleinement la mobilisation qui a été la sienne depuis le début de ces difficultés, consciente des impacts que cela entraîne directement pour les territoires et l'ensemble des bénéficiaires. Sur la base des décisions nationales en cours en fin d'année 2016, ces difficultés devraient être progressivement levées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2017 et permettre une reprise de l'avancement de l'ensemble des paiements. Cependant, une extrême vigilance sera maintenue.

L'année 2017 devrait connaître une nouvelle révision du Programme de Développement Rural Breton. Après une première révision, essentiellement technique, à l'été 2016, il est en effet prévu d'enclencher une modification un peu plus conséquente du Programme qui permettra de prendre en compte les modifications effectuées au sein du cadre national, notamment sur l'installation des jeunes agriculteurs ; elle sera aussi l'occasion d'analyser les trois premières années de programmation et les différentes trajectoires financières des dispositifs pour permettre d'adapter la maquette financière, dans un souci de pilotage dynamique du programme.

### **> Projet de délibération**

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.**

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 1130 > Programme FEAMP 2014-2020

---

Le programme 1130 rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du Fonds européen pour les Affaires maritimes et la Pêche (FEAMP), et particulièrement de l'enveloppe régionale déléguée en gestion au Conseil régional en tant qu'organisme intermédiaire.

Cette enveloppe régionale d'un montant de 44 M€, hors crédits d'assistance technique, permettra d'accompagner le développement des filières de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que le développement des territoires maritimes.

A l'instar du programme 1120, le programme 1130 ne comporte pas d'éléments budgétaires, les paiements aux bénéficiaires étant réalisés par l'Agence des services et de paiement. De la même manière, une restitution des données financières sera effectuée une fois par an, au plus tard lors de la dernière session budgétaire.

Le programme opérationnel national s'articule autour des six priorités d'intervention du FEAMP telles qu'elle sont définies par le règlement européen. Quatre d'entre elles intègrent des mesures régionalisées, intégrées à la subvention globale du Conseil régional et constituent l'architecture du programme 1130 qui rendra principalement compte de l'avancement de la mise en œuvre de cette enveloppe déléguée :

- I. Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive
- II. Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive
- III. Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale
- IV. Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

Les deux autres priorités du Programme Opérationnel sont exclusivement mises en œuvre au niveau national :

- priorité 3 : soutien à la mise en œuvre de la politique commune des pêches
- priorité 6 : soutien à la mise en œuvre de la politique maritime intégrée

Les états ultérieurs d'avancement sur la mise en œuvre du FEAMP pourront intégrer également une information synthétique concernant les dispositifs maintenus en gestion nationale, et notamment leur impact pour le territoire breton.

### > Actions par objectif

L'année 2017 constituera pour le FEAMP la première année de pleine programmation, après une phase d'ouverture progressive des mesures depuis l'été 2016. L'enjeu sera donc d'assurer le paiement des bénéficiaires. Cela devra cependant s'accompagner du règlement dès le début de l'année des contraintes relatives à l'outillage informatique Osiris, qui connaît les mêmes difficultés que pour le FEADER, et à la complexité des procédures définies au niveau national. Le dialogue politique entre l'Etat et les Régions est dorénavant mensuel, dans le cadre de Comités État-Régions suivis directement par le Secrétaire d'État à la Mer, permettant d'augurer d'une accélération de la résolution des problèmes.

Parmi l'ensemble des dispositifs du Programme opérationnel FEAMP, une quinzaine sont mis en œuvre directement par la Région :

- pour ce qui concerne la *Priorité 1 - Encourager une pêche durable sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (17,9 M€), 6 dispositifs sont déployés à l'échelle régionale : l'aide à la création d'entreprise pour les

jeunes pêcheurs, l'accompagnement pour l'amélioration des conditions de santé et de sécurité, la limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et l'adaptation de la pêche à la protection des espèces, l'efficacité énergétique et l'atténuation du changement climatique, l'augmentation de la valeur ajoutée, de la qualité des produits et l'utilisation des captures non désirées, ainsi que l'accompagnement des ports de pêche, des sites de débarquement, des halles de criée et des abris.

- pour ce qui concerne la *Priorité 2 - Favoriser une aquaculture durable, sur le plan environnemental, efficace dans l'utilisation des ressources, innovante et compétitive et fondée sur les connaissances* (9,8 M€), la Région sera en charge de quatre dispositifs : le soutien aux investissements productifs, la promotion du capital humain et le soutien à la mise en réseau, l'augmentation du potentiel des sites aquacoles.
- pour ce qui concerne la *Priorité 5 - Favoriser la commercialisation et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture* (7,6 M€), il s'agira ici d'accompagner les mesures de commercialisation (recherche de nouveaux marchés, amélioration des conditions de mise sur le marché, promotion de la qualité et de la valeur ajoutée) et de soutenir la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Parmi ces dispositifs gérés au niveau régional, deux ont été ouverts au cours de l'été 2016 pour soutenir d'une part l'installation des jeunes pêcheurs, et d'autre part les investissements productifs en aquaculture. Trois autres sont en cours d'ouverture à fin 2016 : l'investissement pour l'efficacité énergétique à bord des navires, le soutien aux ports de pêches et la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture. Les travaux préparatoires se poursuivent pour les derniers dispositifs qui seront progressivement ouverts début 2017.

Les opérations soutenues seront sélectionnées au fur et à mesure des appels à projets par un Comité partenarial, la Commission Régionale de Sélection Pêche et Aquaculture (CORSPA), qui a été installée en mai 2016, puis programmées par la Commission Permanente du Conseil régional. Compte-tenu du délai nécessaire au dépôt et à l'instruction des dossiers, aucune programmation n'a encore été enregistrée.

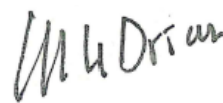
Les dossiers relevant de la *Priorité 4 (8,5 M€) Améliorer l'emploi et renforcer la cohésion territoriale* s'inscrivent dans le *Développement Local mené par les Acteurs Locaux*, un dispositif similaire à l'initiative Leader pour le FEADER. L'année 2016 a permis, à l'issue d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, de sélectionner les Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture (GALPA), portés en Bretagne par les pays littoraux. 8 Groupes ont ainsi été désignés, couvrant l'intégralité de la façade maritime et se sont vu à l'automne 2016 notifier l'enveloppe dont ils bénéficieront pour la période. Le lancement du dispositif sera effectif en 2017. La sélection des dossiers sera opérée à l'échelle de chaque pays, en articulation étroite avec les autres dispositifs territorialisés mis en œuvre dans le cadre du FEDER et du FEADER.

La Région poursuivra donc en 2017 sa forte mobilisation pour porter cette dynamique d'avancement et permettre le nécessaire rattrapage induit par l'adoption tardive du programme et les délais importants de stabilisation du système de gestion et de mise en œuvre. Cela se traduira par un renforcement des activités d'accompagnement des bénéficiaires, d'animation des dispositifs et d'instruction des dossiers au niveau régional, mais également par la poursuite d'une participation active aux travaux nationaux pour faire aboutir les chantiers directement placés sous la responsabilité de l'Autorité de gestion nationale et qui conditionnent fortement le rythme d'avancement.

## > Projet de délibération

**Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ces éléments d'information.**

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

## Programme 1140 > Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020

Le programme 1140 accompagne la Région pour la mise en œuvre efficace et sécurisée des programmes européens dont elle a la charge, en tant qu'Autorité de gestion pour le FEDER, le FSE et le FEADER et en tant qu'organisme intermédiaire pour le FEAMP. Il soutient ainsi l'accompagnement des bénéficiaires, le déploiement des actions de communication, la réalisation d'évaluations, l'animation du partenariat avec l'ensemble des parties prenantes, et la performance de la gestion et du contrôle. Cofinancées par les crédits d'assistance technique de ces différents fonds, ces actions doivent permettre à la Région de faciliter et de sécuriser, tant pour les bénéficiaires que pour sa propre activité, le déploiement des dispositifs.

	BP 2017
AP	- €
AE	855 000 €
<b>Total</b>	<b>855 000 €</b>
CPI	- €
CPF	1 040 000 €
<b>Total</b>	<b>1 040 000 €</b>

Le programme s'articule autour des trois axes suivants :

- I. Assurer une gestion de qualité
  - I.1 Répondre aux exigences de la réglementation communautaire
  - I.2 Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires
- II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens
  - II.1 Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs
  - II.2 Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets
  - II.3 Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire
- III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
  - III.1 Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme

### > Actions par objectif

#### I. Assurer une gestion de qualité

##### I.1. Répondre aux exigences de la réglementation communautaire

La gestion et la mise en œuvre des fonds européens s'effectue dans le cadre de la réglementation communautaire. La bonne application de l'ensemble de ces règles, que ce soit par la collectivité ou par les bénéficiaires, est vérifiée chaque année par plusieurs niveaux de contrôles, internes et externes.

Plusieurs leviers sont activés par la Région depuis 2015 pour accompagner la fiabilité de la gestion, en amont de ces contrôles. Le plan de formation se poursuivra en 2017, en lien avec le CNFPT et les autorités de coordination des différents fonds. Il concerne l'ensemble des agents en charge de la gestion des dossiers, y compris les agents des pays et services de l'Etat, notamment dans le cadre du FEADER. Par ailleurs, la Région a choisi de faire appel à des assistances à maîtrise d'ouvrage, pour certains projets plus complexes ou nécessitant une expertise technique spécifique. C'est le cas notamment pour la mise en œuvre du dispositif de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat pour lequel l'accompagnement mis en place permet à la fois de garantir la fiabilité de l'instruction des dossiers, mais également en amont de soutenir les bénéficiaires dans l'analyse qualitative de l'impact énergétique de leurs projets. Cette AMO sera donc poursuivie en 2017. D'autres sujets pourront aussi être soutenus en fonction des besoins de la collectivité, notamment en matière d'ingénierie financière.

Sur le plan des audits, l'année 2016 aura été marquée, pour le FEDER, le FSE et le FEAMP, par l'aboutissement des audits des systèmes de mise en œuvre, effectués en démarrage de programmation par la CICC et permettant la désignation définitive des Autorités de gestion et organismes intermédiaires des différents programmes. Pour le FEADER, la Région a fait partie des collectivités retenues en première vague pour ce même type d'exercice. Ces audits auront ainsi permis de conforter l'organisation et les procédures de mise en œuvre retenus par la collectivité.

Avec l'avancement de la programmation et le démarrage des remboursements communautaires pour l'ensemble des fonds, l'année 2017 verra s'accélérer les contrôles des opérations sélectionnées. La Région pourra s'appuyer pour les exercices d'audits FEDER et FSE, dont elle doit assurer directement la mise en œuvre, sur un prestataire qui sera retenu début 2017. Le suivi croisé de l'ensemble des constats qui ressortiront de ces différents contrôles sera poursuivi tout au long de l'année, pour permettre d'identifier les risques éventuels et de mettre en place de manière réactive les évolutions nécessaires.

## *1.2. Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires*

La mise en œuvre des fonds européens repose sur un principe ancien de partenariat et de dialogue avec les acteurs publics et privés du territoire, et rappelé par l'Union européenne dès le lancement de la nouvelle programmation. Ce principe a animé l'installation de plusieurs Comités, par programme ou transversaux, réunis à échéance régulière pour permettre le suivi stratégique et la sélection des opérations à financer. Ces instances continueront à être réunies tout au long de l'année 2017, avec un souci permanent d'animation de ce dialogue partenarial. Dans la continuité de ce qui a été initié en 2016 sur la simplification des fonds européens ou sur le Brexit, la Région veillera également, lors des rencontres des instances transversales (Comité de suivi et Commission régionale de programmation européenne), à introduire des temps d'échanges plus globaux, notamment dans la perspective de la future période de programmation après 2020 dont les travaux préparatoires vont s'accélérer en 2017.

Ce principe de partenariat s'exprime aussi de manière plus spécifique sur certains fonds. Ainsi, la mise en œuvre du FEADER prévoit l'animation d'un Réseau rural régional qui a vocation à rassembler les acteurs du développement rural à tous les niveaux pour faciliter la mise en réseaux, la capitalisation et l'innovation. Après l'installation du Comité de pilotage de ce réseau au printemps 2016 et la sélection d'une assistance à maîtrise d'ouvrage en fin d'année, l'année 2017 sera donc une année de pleine mise en œuvre ; cela se traduira notamment par le lancement d'ateliers thématiques, d'une veille en matière de développement rural partagée avec l'ensemble des acteurs, la réalisation d'ateliers de capitalisation,...

## **II. Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens**

### *II.1. Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs*

Depuis le démarrage de la programmation, la Région porte une attention forte à la bonne information des bénéficiaires potentiels pour leur faciliter l'accès aux dispositifs. Les années 2015 et 2016 ont ainsi été marquées par la réalisation des outils socles d'information, avec un souci permanent de lisibilité et de simplification : site web sur les fonds européens, guides d'informations sur les dispositifs et/ou accompagnant les bénéficiaires dans le dépôt de leurs demandes, ouverture d'un extranet de dépôt dématérialisé pour le FEDER (volet demande d'aide), notamment.

L'année 2017 verra se poursuivre les actions de diffusion. Après deux années de fonctionnement, le site web connaîtra au second semestre quelques évolutions pour intégrer de nouvelles fonctionnalités. Ce site sera complété par l'activation des réseaux sociaux à compter du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Des rencontres d'informations spécifiques pourront par ailleurs être organisées autant que de besoin sur les programmes, ou des dispositifs particuliers, pour dynamiser si besoin l'accès à des dispositifs en retard d'avancement. Initiée depuis le démarrage des programmes, une convergence dans l'organisation de ces réunions sera recherchée sur le territoire avec l'ensemble des autres parties prenantes, collectivités ou organismes d'information sur l'Europe.

Enfin, pour ce qui concerne le FEDER, l'extranet sera complété en 2017 pour permettre aux bénéficiaires de déposer leurs demandes de remboursement de manière dématérialisée.

## *II.2. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leur projets*

La Région poursuivra la réalisation d'actions d'accompagnement des bénéficiaires des aides, essentielles pour faciliter la bonne mise en œuvre de leurs projets et leur compréhension des réglementations.

Cela passe par un travail d'assistance individuelle effectué par les services instructeurs tout au long de la vie des projets et est conforté par la mise à disposition de guides, de temps d'échange sur les territoires qui seront poursuivis tout au long de l'année 2017. Cela doit permettre aussi, en facilitant les dépôts par les bénéficiaires de leurs demandes de versement des aides, de soutenir la mise en œuvre dynamique des appels de fonds à l'Union européenne qui devront s'accélérer pour permettre à la Région Bretagne de remplir les objectifs d'avancement fixés par le calendrier de mise en œuvre communautaire des programmes (objectif dit de « dégagement d'office »).

## *II.3. Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire*

Si les actions de communication ont été principalement concentrées en 2015 et 2016 sur l'accès aux aides, elles vont pleinement entrer en 2017 dans un objectif complémentaire de valorisation des projets cofinancés par l'Union européenne. Elles participeront ainsi plus globalement à la sensibilisation des citoyens bretons à l'action de l'Europe dans leur quotidien et dans le développement économique, social et environnemental de la Bretagne. Le Plan d'action pour l'année 2017 validé par le Comité de suivi des fonds européens en décembre 2016 a défini plusieurs axes d'intervention.

Il est ainsi prévu de démarrer un cycle de mise en valeur des projets qui pourra passer par des visites de presse, des publications multimédias, des parcours sur les territoires, et ce quels que soient les fonds européens utilisés et les périodes de programmation concernées.

La campagne média réalisée en 2016 sur le thème « Oubliez vos idées reçues – en Bretagne, l'Europe investit dans votre quotidien ! » et primée au niveau européen (3<sup>e</sup> prix Europcom qui récompense les meilleures actions de communication publique sur l'Europe), sera également complétée de deux nouveaux spots autour des thèmes d'intervention du FSE et du FEAMP.

Ces actions de valorisation ne sont pas seulement celles portées par la Région elle-même. Initié en 2016, un partenariat régional spécifique sur la communication et l'information européenne sera ainsi développé avec les territoires et avec les organismes d'information sur l'Europe. Ce réseau sera particulièrement impliqué dans l'élaboration des actions de valorisation des projets, de même que dans la réalisation de la « Fête de l'Europe » qui sera reconduite en mai 2017.

Enfin, la Région poursuivra la mise à disposition auprès des bénéficiaires des supports de communication et valorisera l'outil d'assistance en ligne ouvert en 2016 et qui leur offre, à travers des gabarits personnalisables notamment, un moyen rapide pour réaliser les affichages à apposer pendant leur projet.

## **III. Évaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact pour le territoire**

### *III.1. Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme*

Avec l'avancement de la mise en œuvre des programmes, le cycle d'évaluation permettant d'en mesurer les résultats et impacts va démarrer dans le courant de l'année 2017. Ces évaluations sont de fait prévues par la réglementation communautaire et relèvent des missions de la Région en tant qu'Autorité de gestion. Cependant, elles seront avant tout réalisées pour soutenir la réflexion stratégique du partenariat et pourront ainsi nourrir les débats qui s'engageront progressivement pour les révisions des programmes actuels, et pour la négociation des priorités des futurs fonds après 2020. De même, compte-tenu de la convergence des priorités retenues dans les Programmes européens en Bretagne et les grands schémas stratégiques régionaux, ces évaluations pourront également alimenter les analyses d'impact dans les secteurs concernés.

La réalisation de ces évaluations s'appuiera sur les indicateurs définis pour chaque programme et dont les systèmes de collecte sont progressivement mis en place. Outil de suivi des réalisations et des résultats atteints, ces indicateurs seront le support d'analyse de la performance qui sera effectuée une première fois fin 2018 par la Commission européenne, au regard des cibles à atteindre initialement fixées dans les programmes. Conditionnant notamment le déblocage de la réserve de performance (6 % des maquettes initiales), cet exercice d'analyse devra être anticipé dès 2017 pour identifier les décalages potentiels, en comprendre les raisons, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires pour corriger la trajectoire.

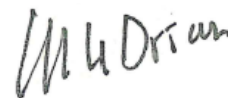
## > Projet de délibération

### **Je vous propose sur le programme 1140 « Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020 » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 855 000 € au titre de l'exercice 2017 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 040 000 €.

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN



---

# Autres dépenses

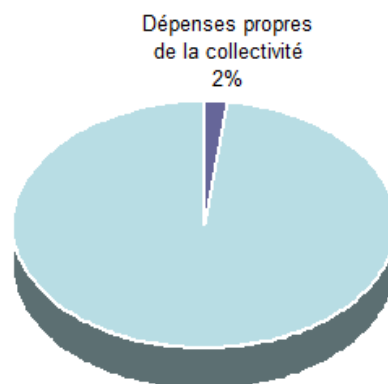
Budget primitif pour 2017

Session de février 2017

## Synthèse de la mission

La mission *Autres dépenses* rassemble les moyens humains, techniques et logistiques que l'institution mobilise à hauteur de 197,8 M€ pour assurer la mise en œuvre des politiques publiques régionales ainsi que les crédits qui ne peuvent être rattachés aux différentes missions (service de la dette, mouvement financiers principalement) pour 102,5M€.

Comme précisé en introduction générale, les 197,8 M€ mobilisés en moyens humains, techniques et logistiques irriguent et contribuent directement à la mise en œuvre des politiques régionales sur leurs six ambitions et sur les Fonds européens pour 169,7 M€. De ce fait la charge réelle que représentent les dépenses propres de la collectivité (fonctions RH, informatiques, juridiques, financières et les indemnités des élus et du Ceser) correspondent à 28,1 M€ y compris charges indirectes associées, soit moins de 2 % du budget de la Région.



La montée en puissance de l'échelon régional soulignée dans le rapport sur les orientations budgétaires et la construction de la Nouvelle Région auront des impacts significatifs sur la manière et les moyens que mobilise la Région : renforcement des effectifs, développement de la territorialisation des services, intensification de la relation directes aux usagers, complexifications des moyens de financements notamment. Ces évolutions s'ancreront, comme ce fut toujours le cas ces dernières années, dans la recherche constante d'une gestion efficiente et responsable.

### ***Un employeur socialement responsable***

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4 000 agents, répartis sur l'ensemble du territoire régional, qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support. La majorité des agents régionaux exerçant en lycées, sur les métiers liés à l'hygiène et la propreté ou encore la restauration. En ayant constamment le souci d'assurer une évolution de sa masse salariale compatible avec la trajectoire financière pluriannuelle de la collectivité, la Région développe une politique de ressources humaines socialement responsable. L'année 2017 verra ainsi se poursuivre la mise en place du plan d'amélioration des conditions de travail, avec l'esprit participatif qui l'anime depuis l'origine. Les actions relatives à la professionnalisation de l'entretien annuel, au télétravail, mais aussi celles en faveur d'une communication qualitative (règles d'usage de la messagerie, principes de communication avec bienveillance) feront l'objet de présentations aux représentants du personnel avant leur mise en œuvre. Par ailleurs, les actions en lien avec le management, la prévention des risques psycho-sociaux ou encore les rencontres sur le territoire régional avec les agents seront lancées.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences demeurera un élément clé de la politique de ressources humaines avec les outils que sont le répertoire des métiers et les entretiens professionnels notamment. La politique de formation accompagnera les services et leurs agents pour faire face aux évolutions de compétences. Les priorités du plan de formation s'adapteront aux principaux projets de la collectivité (prise en charge des missions transférées dans le cadre de la loi NOTRE, maintenance informatique et formation à l'usage des nouveaux chariots ergonomiques pour les lycées, etc.).

La collectivité continuera de veiller à proposer des équipements de protection individuelle adaptés aux différents métiers.

Enfin un dialogue social de qualité restera une priorité au sein des différentes instances (Comité Technique, Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail, Commissions Administratives Paritaires) et leurs séquences techniques préparatoires, mais également dans le cadre des discussions en cours de refondation de l'Agenda Social. Cela se matérialisera notamment par la mise en place d'un protocole sur la rénovation du dialogue social. Un dialogue approfondi sera également mené avec les différentes autorités académiques qui exercent l'autorité fonctionnelle pour les agents techniques régionaux en lycées.

### ***Des conditions de mise en œuvre des politiques régionales adaptées et efficientes***

Les interventions sur le patrimoine bâti des immeubles des services, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation, sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations

énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

L'augmentation des effectifs de la Région, liée en majeure partie à l'extension des compétences de la collectivité, mais aussi une implantation territoriale encore plus diversifiée impliquent une augmentation des surfaces de bureaux, ateliers et emprises foncières que la Région doit gérer. Dans un souci de bonne gestion financière, et pour rationaliser leur exploitation, la collectivité a initié une vision patrimoniale consistant à rationaliser ses implantations tout en réduisant les locations (génératrices de coûts supérieurs à moyen terme). Malgré les modifications sensibles du périmètre d'intervention de la collectivité et ce depuis plusieurs années, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau des dépenses d'exploitation (-8 % en 2017 soit -739 K€ du fait de l'acquisition du site de Beaulieu, à Rennes, générant ainsi une économie de loyer).

De la même manière, les moyens dédiés au système d'information, qui s'appuie sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001, sont stables hors transferts dits loi NOTRe. Le système d'information se doit d'être exemplaire dans ses pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et à nos partenaires, en évoluant vers plus de traçabilité. En interne, il s'agit d'être un outil facilitateur à disposition des directions pour optimiser leur fonctionnement et permettre ainsi de fluidifier les processus de gestion afin de pouvoir les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

### ***Une gestion agile, responsable et économe***

Dans un environnement mouvant et un contexte financier contraint, la Région promeut le contrôle de gestion, l'évaluation de ses politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité. Elle assure également un pilotage et une évaluation de sa politique d'achat en alliant objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

La technicité importante ou le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales peuvent ainsi conduire la collectivité à recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes.

Enfin, en matière de financement et alors que la collectivité est engagée dans un plan d'investissement mobilisant 2 600 millions d'euros jusqu'en 2021, la Région a fait évoluer ses pratiques aussi bien sur le financement long terme (recours aux emprunts obligataires) que sur le financement court terme (recours aux billets de trésorerie). Ces deux dispositifs financiers ont permis et permettent à la Région de réduire significativement ses frais financiers.

## Programme 9000 > Patrimoine et logistique

BP 2017

Ce programme doit offrir aux membres des assemblées et aux agents les moyens immobiliers, mobiliers, de transport et, plus globalement, les moyens généraux pour mener à bien leurs missions. Les interventions sur le patrimoine bâti, dans le choix des matériaux utilisés ou dans les conditions d'exploitation des immeubles des services sont effectuées en se conformant aux objectifs de la collectivité "responsable" qui visent tout particulièrement à préserver la santé des usagers et à réduire les consommations énergétiques ainsi que l'impact environnemental. De même, les choix de la commande publique doivent servir de levier pour concilier exigences économiques, sociales et environnementales.

AP	4 740 000 €
AE	7 202 500 €
<b>Total</b>	<b>11 942 500 €</b>
CPI	14 925 600 €
CPF	8 064 500 €
<b>Total</b>	<b>22 990 100 €</b>

Malgré une modification très sensible du périmètre d'intervention de la collectivité depuis plusieurs années, qui va s'accroître encore avec les nouvelles compétences régionales et donc de nouvelles implantations sur le territoire, l'objectif est de maîtriser l'évolution du niveau de ces dépenses, tout particulièrement dans sa composante "fonctionnement".

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel**
- II. **Apporter les moyens de fonctionnement courant**
- III. **Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental**
- IV. **Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région**

### > Actions par objectif

#### I. **Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel.**

Avec cet objectif, il convient d'être en mesure de fournir tous les moyens de fonctionnement attachés aux locaux occupés par les services de la collectivité, en dehors des lycées. A noter que l'évolution de ce patrimoine a été sensible ces dernières années suite aux transferts successifs de compétences. Il se situe désormais à environ 65 000 m<sup>2</sup>.

##### I.1. *Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation respectueux de l'environnement*

Dans cette action sont regroupés les dépenses d'acquisition, de travaux et de contrats d'entretien ou de maintenance des locaux, ainsi que l'achat des fournitures et petits équipements pour les travaux en régie.

Pour ce qui concerne les implantations immobilières de la Région, hors lycées, l'action menée dans une perspective "moyen terme" est une recherche de rationalisation sur la place rennaise, avec une diminution du nombre de sites déjà constatée, et une logique de propriété jugée sur du moyen terme moins coûteuse que la location. Avec les transferts loi NOTRe, la Région va également sensiblement accroître sa présence administrative sur plusieurs villes : Quimper, Saint-Brieuc, Vannes. Cela amènera de fait à une augmentation des surfaces immobilières occupées, et ce, sur l'ensemble du territoire. Pour mémoire, et comme cela avait été précisé dans le cadre d'échanges en commissions des finances et des affaires générales début 2016, la Région est actuellement présente sur 27 sites (hors lycées) et 18 villes.

En 2017, la collectivité réalisera un ensemble d'acquisitions immobilières à destination des voies navigables (centres d'exploitation de Josselin et de Rohan) et s'inscrira également dans un projet de construction mixte bureaux/logements en cours de finalisation à l'entrée du site de Patton afin d'y accueillir, notamment, les locaux des groupes politiques. Cette acquisition permettra donc de diminuer encore le parc loué (2 sites loués en moins). L'achat du site de Beaulieu initié fin 2016 sera finalisé dans le courant du mois de janvier.

Sur le site de Patton, après une première tranche de travaux de renforcement de la sécurisation du site, des études seront lancées en vue de faciliter le contrôle périmétrique et de l'entrée du bâtiment.

Par ailleurs, une réflexion globale sera menée sur le site de Bon Pasteur et l'hémicycle René Pléven.

Un certain nombre de travaux seront réalisés sur les sites de voies navigables (changement de la porte de l'atelier charpente à Saint Germain sur Ille [étude finalisée en 2016], construction de cases à agrégats sur les centres de Mons et Saint Germain sur Ille), des ports (réaménagement du local des plongeurs, rénovation des douches et vestiaires, réfection de la toiture terrasse du bâtiment administratif sur le site de Saint-Malo), ou sur des sites autres (remplacement des menuiseries extérieures sur le bâtiment 3 à Kerampuilh,....).

Enfin, comme depuis plusieurs années, la collectivité maintiendra l'affectation en investissement de montants spécifiques destinés à des travaux de mise aux normes d'accessibilité des locaux à tous les types de handicaps, et en particulier pour les locaux classés en ERP (établissements recevant du public) dans les conditions prévues par l'ordonnance du 26 septembre 2014 et conformément à l'agenda d'accessibilité programmée déposé par la collectivité fin 2015.

### *1.2. Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable*

Dans ces charges sont inclus les loyers, les dépenses de fluides, le gardiennage, et les primes d'assurance en « dommages aux biens ».

L'année 2017 est une année de renouvellement des baux des sites des Longs Champs et de la Robiquette à Rennes mais aussi d'accueil des agents transférés depuis le service des transports du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine. Pour faire face aux transferts et à leur impact sur les services fonctionnels, un nouveau site est recherché. En parallèle, une réflexion est menée afin de poursuivre la rationalisation des implantations de la collectivité sur Rennes et les coûts logistiques en découlant.

Dans le respect des obligations réglementaires, mais également afin de limiter notre impact environnemental et diminuer les coûts énergétiques, une première étape a été franchie en 2014 avec la souscription d'un marché de fourniture de gaz, suivie en 2015 par l'ouverture du marché de l'électricité. Sur ce dernier, la collectivité a fait le choix de retenir la solution proposée par la société ENGIE en 100 % énergie renouvelable (garantie d'origine) avec une économie de l'ordre de 10% par rapport au niveau de dépense actuel dans le cadre d'un groupement d'achat mis en place sous le pilotage du syndicat départemental de l'énergie des Côtes d'Armor. Ce marché arrive à son terme en 2017 et devra donc être relancé.

Il en sera de même du marché de gardiennage. Face à l'accroissement du nombre de personnes accueillies, ainsi que devant la complexité des mesures de sécurité à mettre en œuvre dans le cadre du plan Vigipirate, ce marché intègre désormais la présence d'un agent de sécurité en permanence sur le site de Patton.

## **II. Apporter les moyens de fonctionnement courant.**

L'ensemble des dépenses de logistique nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité concourt à la réalisation de cet objectif. L'optimisation des conditions d'achat à la fois sous l'angle économique, social et environnemental est systématiquement recherchée (qualité des matériaux, meilleur rapport coût/qualité, ...). Ces dépenses font l'objet d'un suivi particulier afin de limiter au mieux leur évolution.

### *II.1. Optimiser l'achat de fournitures de bureaux « durables »*

Avec une dotation financière annuelle par agent des services établie à 25 € en 2016, la couverture des besoins de papeterie et de petits matériels de bureau est effectuée en responsabilisant chaque service sur sa consommation, tant en quantité qu'en qualité. L'accent est mis sur l'origine et la composition des produits au vu de leur impact environnemental, l'objectif étant de favoriser la part des achats durables et/ou renouvelables. Avec environ 97 % de papier recyclé et 34 % de fournitures de bureau « vertes », la collectivité maintient ses objectifs d'achats durables.

### *II.2. Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins*

Cette action rassemble les dépenses de location ou d'achat de « gros » matériels, équipements et mobiliers. Le budget est majoritairement consacré au renouvellement d'équipements anciens et plus ponctuellement à l'équipement de nouveaux sites. Parmi les postes d'importance, on notera la location et l'entretien des copieurs.

En 2017, la collectivité investira dans du matériel de fabrication de signalétique afin de gagner en réactivité et en coût sur ce type de production et équipera les salles de visioconférence semi immersives en cours de déploiement en mobilier adapté.

### *II.3. Garantir la collectivité contre les risques de son action*

Des contrats d'assurances sont souscrits à la fois pour les couvertures obligatoires (responsabilité civile) ou nécessaires au fonctionnement des services (bris de machine informatique). L'assurance du parc des véhicules est imputée sur l'action III.1 " Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO<sub>2</sub> "

Outre les primes des contrats d'assurance, il convient également de prendre en charge, dans ce cadre, les dépenses relevant des réparations de préjudices non couverts dans les contrats, en raison de l'application des règles de franchises.

### *II.4. Prendre en charge les autres dépenses de logistique*

Les autres charges comprennent des dépenses non spécifiques et à caractère transversal telles que des cotisations diverses, des frais d'annonces, etc.

### *II.5. Permettre la restauration du personnel*

La collectivité assure un service de restauration collective et apporte une participation au financement des repas pris par les élus et agents sur les sites disposant de restauration collective.

## **III. Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental.**

### *III.1. Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO<sub>2</sub>*

Les transferts de compétences ces dix dernières années ont entraîné une augmentation importante du parc automobile de la Région qu'il convient d'entretenir. Le parc roulant, principalement destiné aux équipes territorialisées, comptait, fin 2016, 336 véhicules légers ou véhicules utilitaires dont 8 véhicules électriques et un véhicule hybride ainsi que 91 vélos électriques ou scooters.

Les moyens sont désormais mobilisés pour réaliser le renouvellement progressif des véhicules, pour permettre la montée en charge des équipes de maintenance informatique mises en place sur les lycées bretons et pour équiper les services départementaux nouvellement transférés.

Afin de diminuer notre impact environnemental, la politique d'achat des véhicules continue à s'attacher à diminuer le taux moyen de CO<sub>2</sub> émis en diminuant la puissance des véhicules renouvelés, ou en développant le parc de véhicules utilisant des énergies alternatives, l'électricité tout particulièrement.

### *III.2. Organiser les déplacements en transports collectifs*

Il s'agit principalement de permettre les déplacements avec les transports collectifs comme moyens complémentaires et/ou alternatifs aux déplacements en véhicules. Concernant les voyages en train, les déplacements en 2<sup>ème</sup> classe sont la règle pour l'ensemble des prises en charge de déplacements des agents et sont privilégiés pour l'ensemble des autres prises en charge. Aux dépenses de transport proprement dites, il convient d'ajouter les dépenses d'hôtels et les frais d'agence de voyage. L'ensemble de ces dépenses est en baisse depuis plusieurs exercices.

## **IV. Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région.**

### *IV.1. Répondre aux besoins d'organisation de réceptions*

Les invitations de partenaires font partie intégrante des actions de la Région et les dépenses correspondantes sont prises en charge par la collectivité. Un effort particulier est effectué pour privilégier les produits issus de la production biologique et des filières courtes, ou du travail des lycées professionnels du secteur hôtelier ou agricole. Un effort est demandé à chacun pour que ces dépenses, en constante réduction depuis trois exercices, continuent à diminuer. Une grande partie de ces dépenses est liée aux réunions institutionnelles du CESER et de l'assemblée régionale.

### *IV.2. Optimiser l'utilisation des moyens d'impression et le traitement du courrier*

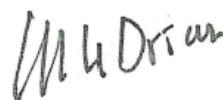
Les dépenses d'impression et d'acquisition des équipements professionnels de l'imprimerie de la collectivité sont imputées à cette action ainsi que les frais d'affranchissement. L'objectif est de limiter les coûts par une meilleure appréciation des quantités nécessaires aux actions de communication et diminuer ainsi la consommation de papier. En outre, la dématérialisation des échanges en constante progression confirme la tendance à la forte décroissance de la consommation de papier.

## > Projet de délibération

### Je vous propose sur le programme 9000 « Patrimoine et logistique » :

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 4 740 000 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 900 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 202 500 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 930 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 14 925 600 € sur le chapitre 900 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 8 064 500 € sur le chapitre 930.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9002 > Développer le système d'information en appui des politiques régionales

Ce programme, consacré à l'évolution du système d'information de l'administration régionale, détermine le niveau d'appui que le système d'information apporte à la mise en œuvre des politiques régionales.

Ce système d'information régional doit permettre d'être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires évoluant vers plus de traçabilité, de réactivité et de simplicité.

Le système d'information est également un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement permettant ainsi de fluidifier les processus de gestion interne et de les rendre rapidement adaptables aux évolutions des politiques publiques.

Le système d'information s'appuie également sur une organisation et des processus métiers certifiés Iso 9001 depuis 2003 et renouvelés en 2015 permettant plus de souplesse et une réactivité accrue dans la mise en œuvre des projets de la collectivité.

En 2017, l'activité sera fortement marquée par le déploiement de la maintenance informatique dans les lycées et la prise en charge progressive des nouvelles compétences transférées en matière de transport notamment. Ces évolutions de l'action et des compétences régionales sur l'ensemble du territoire renforcent encore l'exigence de dématérialisation de l'activité administrative.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux
  - I.1 Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques
  - I.2 Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région
- II. Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs
  - II.1 Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré
  - II.2 Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs
- III. Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
  - III.1 Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
  - III.2 Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

BP 2017	
AP	2 000 000 €
AE	2 648 500 €
<b>Total</b>	<b>4 648 500 €</b>
CPI	1 780 000 €
CPF	2 463 500 €
<b>Total</b>	<b>4 243 500 €</b>

### > Actions par objectif

#### I. Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux

##### I.1. Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques

Cette action consiste à adapter de manière permanente l'architecture matérielle informatique et téléphonique. Les renouvellements se font de manière récurrente (par exemple : renouvellement par cinquième pour les PC) sur le parc informatique mis à disposition des agents dans le cadre de la stratégie d'équipement en place au sein de l'administration et actualisée annuellement.



Il conviendra en 2017 de réorganiser notre « plan de rétablissement de l'activité informatique (PRAI) » par la mise en place de notre nouvelle salle de secours (salle serveurs).

Par ailleurs, l'arrivée des agents transférés dans le cadre de la loi NOTRe nécessitera de leur fournir un équipement régional sur les sites départementaux. Il est également envisagé la prise en compte d'un nouveau site sur la région de Rennes.

## *I.2. Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région*

L'ajustement du parc logiciel aujourd'hui composé d'une centaine de produits différents pèsera, comme chaque année, fortement sur le budget pour répondre aux besoins des services (Oracle, Adobe Acrobat, Adobe Photoshop, Autocad, ...). Par ailleurs, l'enquête menée en interne auprès des usagers sur les fonctionnalités attendues d'une suite bureautique fait apparaître le besoin d'adapter nos outils bureautiques. Une migration vers la suite bureautique office sera donc mise en œuvre.

L'année 2017 permettra également de finaliser la migration du logiciel de gestion des horaires et initier le changement du système d'information médical.

Enfin une évolution de notre outil de gestion des aides et des tiers est à envisager afin de répondre aux nouvelles formes d'interaction avec les usagers et partenaires régionaux en particulier sur la compétence économie.

## **II. Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs**

### *II.1. Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré*

Cette action globalise toutes les dépenses de télécommunication à la fois en téléphonie fixe mais aussi mobile ainsi que les raccordements internet de l'ensemble des sites régionaux.

Les nouvelles implantations régionales et le plan d'automatisation des ouvrages sur le réseau des voies navigables va impacter cette action. Le projet « débit confortable » à destination des lycées bretons, tel que présenté sur le programme 308, sera structurant pour l'année 2017.

Par ailleurs il faudra renouveler les marchés de télécoms de la Région pour une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### *II.2. Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs*

Il s'agit par cette action de maintenir à niveau le système d'information au travers des contrats de maintenance obligatoires sur nos matériels et logiciels. Nous assistons dans l'écosystème informatique au renchérissement systématique des coûts de maintenance désormais positionnés au montant annuel de 20% du coût d'acquisition. Se produit également une mutation de la disponibilité des ressources informatiques de coût d'investissement vers des coûts locatifs qui pèsent fortement sur la section de fonctionnement.

Cette action permet également de fournir les consommables et petits matériels utiles au fonctionnement de l'institution régionale. Dans la recherche d'optimisation des coûts d'impression, mais également la prise en compte du développement durable, la rationalisation du parc d'impression menée depuis 2013 a permis une stabilisation sur ce secteur. C'est ainsi qu'il n'y aura, à terme, plus de cumul photocopieur et imprimante multi fonctions.

## **III. Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales**

### *III.1. Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales*

L'adaptation du système d'information aux évolutions des politiques régionales est la première priorité inscrite au schéma directeur technologique informatique pour les années 2015/2018. Cette action permet de maintenir notre capacité d'intervention afin de permettre aux directions de réaliser les projets d'informatisation validés par la collectivité.

En 2017, le système d'information devra s'adapter pour accueillir à moyen terme le système d'information consacré aux transports, et en particulier aux transports scolaires, à l'échelle de la Région dans une relation avec les usagers garante de la qualité de service attendue sur cette compétence.

Enfin le déploiement de la maintenance informatique dans les lycées permettra de prendre en charge progressivement les établissements. Ce projet à l'horizon de la mandature sollicite fortement les ressources informatiques de la Région.

### ***III.2. Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information***

La dématérialisation des processus internes de l'administration régionale constituera un fil conducteur des évolutions informatiques avec, par exemple, la mise en place de la facture électronique et la perspective d'une dématérialisation complète de la chaîne des dépenses et des recettes pour 2019.

Par ailleurs, il conviendra de maintenir une sécurité informatique optimale avec le renforcement des conditions d'accès sur notre réseau et de poursuivre notre alignement sur les recommandations émises par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Les enjeux du développement durable sont intégrés de manière pérenne dans la façon de réaliser les projets informatiques eux-mêmes (« Green IT » ou informatique verte). La mise en place de notre salle de secours permettra en 2017 de terminer la migration de notre architecture technique vers des datacenters bretons offrant toutes les garanties de sécurité, de développement durable, de capacité à des coûts raisonnables.

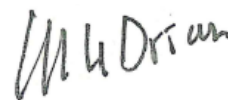
Enfin nos matériels réformés sont remis à l'association Défis (réseau « ordi solidaire ») qui travaille sur la réduction de la fracture numérique (@inclusion) dans le cadre d'un conventionnement conclu en 2014 en cohérence avec les objectifs poursuivis plus globalement par la Région sur l'accessibilité au numérique.

## **> Projet de délibération**

### **Je vous propose sur le programme 9002 « Développer le système d'information en appui des politiques régionales » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme d'investissement de 2 000 000 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 900 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de fonctionnement de 2 648 500 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 930 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 1 780 000 € sur le chapitre 900 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 2 463 500 € sur le chapitre 930.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9003 > Fonds d'intervention régional

Le Fonds d'intervention régional (F.I.R.) a été mis en place pour permettre, à titre exceptionnel, l'intervention de la Région sur des opérations ne répondant pas aux critères mis en place au titre des politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence.

Les aides allouées, souvent symboliques, permettent d'apporter une contribution particulière à certains projets, principalement portés par de petites associations locales, contribuant à cet égard à soutenir l'animation et le développement socio-culturel du territoire.

L'existence du FIR répond ainsi à la préoccupation du Conseil régional de veiller à pouvoir manifester son soutien ponctuel à des projets dont l'ampleur n'est pas toujours régionale, mais qui participent au maillage du territoire par des initiatives locales, génératrice de lien social.

Ce fonds permet également d'allouer des aides individuelles à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue ou d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle, lorsque aucun dispositif de droit commun ne permet de répondre à une situation préoccupante.

Ce programme, qui n'a pas vocation à venir en complément des participations régionales accordées au titre des politiques existantes, a donné lieu à l'instauration d'un groupe de travail dédié, chargé de son suivi.

En 2016, 439 projets ont été financés.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Soutien à l'organisation de colloques, congrès
- II. Intervention d'urgence lors de catastrophes
- III. Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations
- IV. Accompagnement social à la formation
- V. Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

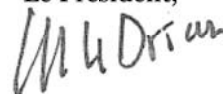
	BP 2017
AP	300 000 €
AE	972 600 €
<b>Total</b>	<b>1 272 600 €</b>
CPI	300 000 €
CPF	972 600 €
<b>Total</b>	<b>1 272 600 €</b>

### > Projet de délibération

#### Je vous propose sur le programme 9003 « Fonds d'intervention régional »

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 300 000 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 900 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 972 600 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 930 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement d'investissement à hauteur de 300 000 € sur le chapitre 900 ;
- > d'inscrire des crédits de paiement de fonctionnement à hauteur de 972 600 € sur le chapitre 930.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9010 > Équipement des groupes d'élus

BP 2017

L'objectif de ce programme consiste à affecter, aux groupes d'élus de la collectivité, en application des règles de fonctionnement des groupes politiques adoptées, les moyens mobiliers et informatiques pour la période de la mandature.

Par délibération en date du 8 janvier 2016, le Conseil régional a décidé de participer aux dépenses d'investissement des groupes d'élus. La participation régionale prévisionnelle pour la durée du mandat s'élève à 83 000€.

AP	- €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>
CPI	14 000 €
CPF	- €
<b>Total</b>	<b>14 000 €</b>

Le programme s'articule autour de l'objectif suivant :

- I. Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus

### > Actions par objectif

#### I. Acquérir et renouveler les équipements mobiliers et informatiques des groupes d'élus


Afin que les groupes d'élus puissent disposer de mobiliers et matériels informatiques, il est proposé l'inscription des crédits d'investissement nécessaires.

### > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 9010 « Équipement des groupes d'élus » :**

- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 14 000 € sur le chapitre 900.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9011 > Développement des conditions de travail et des compétences

Au sein de la collectivité, ce sont plus de 4000 agents dans les lycées, les ports, sur les voies navigables et au siège qui mettent en œuvre l'ensemble des politiques publiques régionales ou assurent les différentes fonctions support et ce sur l'ensemble du territoire régional.

Ces agents sont accompagnés quotidiennement dans leur activité afin de développer leurs compétences et garantir ainsi une action publique efficace.

Par ailleurs, la Région se mobilisera pour accompagner les personnels des départements qui seront transférés dans le cadre de la loi NOTRe.

BP 2017	
AP	162 000 €
AE	7 325 000 €
<b>Total</b>	<b>7 487 000 €</b>
CPI	162 000 €
CPF	7 415 000 €
<b>Total</b>	<b>7 577 000 €</b>

L'année 2017 verra se poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions d'amélioration des conditions de travail. Ces actions, construites à travers des groupes de travail d'agents et dans l'échange avec les représentants du personnel, sont au nombre de vingt. En 2017, les actions relatives à la professionnalisation de l'entretien annuel, au télétravail, mais aussi celles en faveur d'une communication qualitative (règles d'usage de la messagerie, principes de communication avec bienveillance) feront l'objet de discussions avec les représentants du personnel avant leur mises en œuvre. Par ailleurs, les actions en lien avec le management, la prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) ou encore les rencontres avec les agents sur l'ensemble du territoire seront lancées.

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) demeurera un élément clé de la politique de ressources humaines avec les outils que sont le répertoire des métiers, les entretiens professionnels ou encore la réflexion menée au sein du Comité Postes et Métiers qui examine toute nouvelle demande ou tout remplacement permanent en travaillant sur les définitions des besoins. La priorité à la mobilité interne restera également un élément central de cette GPEC pour capitaliser autour des savoir-faire internes et des connaissances des dispositifs et procédures.

La politique de formation accompagnera les services et leurs agents pour faire face aux évolutions de compétences. Les priorités du plan de formation s'adapteront aux principaux projets de la collectivité (prise en charge des missions transférées dans le cadre de la loi Notre, maintenance informatique et formation à l'usage des nouveaux chariots ergonomiques pour les lycées, etc.).

Outre le plan d'actions d'amélioration qui poursuit son déploiement, la collectivité continuera de veiller à proposer des équipements de protection individuelle adaptés aux différents métiers. La politique d'action sociale demeure volontariste.

Un dialogue social de qualité restera une priorité au sein des différentes instances (comité technique, comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, commissions administratives paritaires) mais également dans le cadre de l'Agenda Social, les réunions techniques. Ces différents temps d'échange ainsi que des groupes de travail thématiques pourront enrichir les réflexions autour des dispositifs des ressources humaines.

Les moyens prévus dans ce programme doivent permettre de mettre en œuvre un service public régional de qualité dans un souci de maîtrise des dépenses publiques et avec une vision responsable des missions d'employeur que la Région porte.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines**
- II. **Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières**
- III. **Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité**
- IV. **Optimiser les conditions et l'environnement de travail**
- V. **Assurer le bon fonctionnement des assemblées**

### **I. Assurer le pilotage et la diffusion des politiques de ressources humaines**

#### *I.1. Pilotage de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences*

La politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences s'appuie sur le répertoire des métiers. La réflexion sur les entretiens professionnels sera enrichie par les travaux issus du Plan d'action et d'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs, le système de cotation et de fléchage des postes fera l'objet d'un examen approfondi au regard des nouveaux dispositifs réglementaires liés à la mise en œuvre du protocole Parcours professionnel, carrières et rémunération (PPCR) et du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Nous poursuivons le travail d'examen et d'adaptation des besoins aux différentes demandes au regard des priorités de la collectivité, notamment en matière de mobilité interne. Par ailleurs, les éléments prospectifs et de pilotage de la GPEC seront enrichis par des indicateurs consolidés qui seront à développer.

#### *I.2. Pilotage des dispositifs de responsabilité sociale de l'employeur*

La politique de responsabilité sociale de l'employeur s'articule autour des volets handicap, égalité professionnelle et lutte contre les discriminations. Le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'accompagnement de travailleurs en situation de handicap à travers un dispositif d'aides appelé à évoluer, d'adaptations, d'actions de communication et de sensibilisation demeureront un axe fort de cette politique.

En 2017, les actions en faveur de l'égalité s'articuleront autour de l'élaboration d'un guide de la parentalité pour accompagner les agents et leurs encadrants dans l'appréhension des départs et retours en congés parentaux. Un guide relatif à « une communication publique pour toutes et tous », sera également élaboré en 2017. Il doit notamment permettre de prévenir et faire reculer les stéréotypes de genre en interne comme en externe.

#### *I.3. Organisation du dialogue social*

Le dialogue social s'appuie sur les différentes instances que sont le Comité Technique (CT), les Commissions administratives paritaires (CAP) ou encore le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). La réunion de chacune de ces instances fait l'objet en amont d'échanges et de présentation des différents dossiers lors de réunions techniques. Un dialogue social de qualité restera ainsi une priorité. Cela se matérialisera notamment par la mise en place d'un protocole sur la rénovation du dialogue social. Par ailleurs, le calendrier de travail est rythmé par un agenda social qui permet d'aborder des sujets complémentaires aux dossiers évoqués en instances et qui s'enrichit de nouvelles thématiques. Ainsi, en 2017, des sujets tels que la politique d'action sociale de la collectivité, ou le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), qu'une réglementation récente fait évoluer, feront l'objet d'échanges avec les partenaires sociaux.

#### *I.4. Développement de la communication interne*

Le plan de communication interne continuera sa déclinaison en 2017 en s'appuyant sur ses différents supports. L'étude sur les publications internes menée fin 2016 devrait conduire à de nouvelles propositions de documents tant en terme de formats que de contenus. Après la mise en place d'une nouvelle version, l'intranet Kelenn continuera de s'adapter pour faire face aux évolutions techniques nécessaires notamment en termes d'ergonomie ou d'aménagement des différentes rubriques ou encore pour adapter les espaces collaboratifs.

Les événements se multiplieront sur tout le territoire (accueil des agents des lycées, mise en place des rencontres territorialisées, etc.) afin de tenir compte de l'évolution majeure des effectifs.

Ces actions auront pour objectif commun de créer du lien, de développer le sentiment d'appartenance à la collectivité et d'offrir une meilleure lisibilité des différentes politiques publiques et des projets menés par l'administration.

#### *I.5. Développement du système d'information des ressources humaines*

Le début de l'année 2017 correspond à la mise en production d'Amzer, nouvel outil de gestion des temps. Outre les fonctionnalités habituelles de pointage, de pose de congés et d'absence, cet outil permettra la dématérialisation des procédures et de leurs pièces justificatives ainsi qu'une plus grande lisibilité des

différents compteurs ou encore des plannings de travail pour tous les utilisateurs. Les autres applications du Système d'information des Ressources Humaines feront par ailleurs l'objet d'un état des lieux approfondi afin d'identifier leurs pistes d'amélioration pour intégrer différentes évolutions permettant de sécuriser les processus de gestion, favoriser la dématérialisation et permettre une plus grande fluidité grâce à des ergonomies adaptées.

## **II. Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières**

### *II.1. Suivi et gestion de la paie et des carrières*

En matière de gestion de la paie et de la carrière, les modalités de cotation-fléchage au sein de la collectivité continuent de s'appliquer et permettent de rendre lisibles les possibilités d'évolution et les déroulements de carrière ainsi que les règles de rémunération au regard des postes occupés.

Ces modalités seront impactées par la poursuite de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours professionnel, carrières et rémunération) dont les effets pour les catégories A et C se mettent en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Par ailleurs, la collectivité va initier en 2017 le travail autour du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

### *II.2. Gestion de l'activité des agents*

La collectivité poursuit la gestion des frais de déplacement et de mission dans le respect de la réglementation en la matière. La prise en charge des soins et autres frais afférents aux accidents de service et maladies professionnelles est également assurée par la Région.

### *II.3. Organisation de la mobilité et du recrutement*

La mobilité interne reste un axe fort de la politique des ressources humaines. Ainsi, tous les postes vacants sont publiés prioritairement en interne. Les différentes campagnes de mobilité permettent d'identifier les compétences par spécialité et d'affecter les ressources les plus adaptées au regard des différentes missions définies dans les fiches de poste. Cette priorité n'écarte pas pour autant les recrutements externes qui complètent les compétences existantes et permettent des passerelles entre fonctions publiques. Outre les entretiens de recrutement qui sont organisés, l'évaluation de l'adéquation des compétences des candidats aux postes publiés pourra conduire à la mise en œuvre de tests professionnels effectués soit en interne, soit par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé.

Afin de permettre à des agents contractuels d'être intégrés dans les services sur des postes vacants, la Région organisera une campagne de déprécarisation avec des sélections spécifiques, en 2017, pour des postes en catégorie C dans les services et finalisera la campagne de recrutement des contractuels dans les lycées, dont la première phase a été réalisée au second semestre 2016.

De même, le dispositif de sélection professionnelle, prévu par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 et déjà mis en œuvre par la Région en 2013, sera prolongé en 2017. Il permettra de titulariser des agents en contrat à durée déterminée ou indéterminée remplissant certaines conditions d'ancienneté.

Le recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir se poursuit et les tuteurs et maîtres d'apprentissage sont accompagnés par les services de la collectivité à travers des formations et des entretiens bilans. Les jeunes apprentis et emplois d'avenir sont également accompagnés dans leurs projets par des formations, notamment dans la préparation des concours. Ces jeunes peuvent aussi se positionner sur certains postes ouverts au recrutement afin d'intégrer la fonction publique territoriale.

### *II.4. Organisation des remplacements et des renforts*

L'effort en matière de remplacement et de renfort ponctuel se poursuivra pour maintenir un même niveau et une qualité de service. Les différentes demandes feront toutefois l'objet d'un examen rigoureux pour s'inscrire dans un contexte budgétaire maîtrisé.

En ce qui concerne les voies navigables, la mise en œuvre du projet de service se poursuivra à travers des recrutements et un accompagnement des équipes en place et devrait contribuer à ajuster le recours au personnel saisonnier.

### *II.5. Gestion du reclassement*

La Région, vigilante sur les thématiques de reclassement et d'accompagnement individuel et consciente du vieillissement des agents et des difficultés que cela peut éventuellement occasionner en terme d'adaptation au travail, a mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement au reclassement professionnel et au

suivi individuel. Ainsi des groupes de travail tels que la commission de réadaptation, la cellule de suivi de situation individuelle, ou des rendez vous d'entretien et conseils en mobilité, ou des conseils en ergonomie et en organisation contribuent avec des compétences diversifiées et complémentaires à prévenir et à anticiper des situations d'agents en difficulté ou en inadaptation au poste.

### **III. Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité**

#### *III.1. Définition de la politique de formation*

Fin 2016, une démarche de recensement des besoins collectifs de formation des directions et services a été menée. Associée aux demandes exprimées individuellement par les agents, celle-ci permettra en 2017, la définition d'un plan de formation en cohérence avec les enjeux des directions et des services. A l'issue d'une phase d'arbitrage et de priorisation des besoins exprimés, le plan de formation 2017 consacrera une part importante à la poursuite de la montée en compétence des services en charge de la gestion des fonds européens. Les services directement impactés par les transferts issus de la loi Notre seront accompagnés autant que de besoin pour être en mesure d'exercer leurs nouvelles activités et accueillir les nouveaux collègues. Les évolutions logicielles (applicatif de gestion du temps, outils bureautiques) se traduiront par la mobilisation de ressources internes pour faciliter l'appropriation des nouveaux outils.

Pour les lycées, le déploiement du chariot ergonomique d'entretien des locaux nécessitera un effort important de formation des agents. Un cycle de formation à destination des agents de maintenance informatique de niveau I sera organisé, pour leur permettre d'exercer leurs nouvelles missions dans les meilleures conditions. Par ailleurs, les conférences de sensibilisation et les formations à la gestion différenciée des espaces verts débiteront en 2017. Ces différents dispositifs s'inscriront en complément de l'offre autour des métiers, celle-ci ayant fait l'objet d'un travail de redéfinition courant 2016.

Dans les ports, un important dispositif de formation à la conduite des embarcations sera entrepris en 2017. Il concernera l'ensemble des agents amenés à utiliser des embarcations dans l'enceinte des ports régionaux.

Dans le cadre du Plan d'amélioration des conditions de travail, de nouvelles formations seront proposées aux encadrants des services, comme des lycées. Ces expérimentations permettront d'enrichir la réflexion qui sera menée autour de l'accompagnement des managers.

L'accompagnement des jeunes apprentis et emplois d'avenir se poursuivra. La formation des agents non titulaires des lycées sera renforcée.

L'offre de formation à destination des élus sera également adaptée.

#### *III.2. Mise en œuvre des dispositifs de formation*

Pour déployer son offre de formation, la Région s'appuiera sur ses ressources internes, ainsi que sur l'expertise d'organismes spécialisés pour certaines thématiques qui font l'objet de consultations spécifiques dans le cadre de marchés. La méthodologie et le savoir faire du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) seront également mobilisés, au titre de la convention de partenariat pluriannuelle signée entre ce dernier et la Région.

### **IV. Optimiser les conditions et l'environnement de travail**

Le Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail, composé de 20 actions prioritaires, continue son déploiement, initié au second semestre 2015. En complément de ces actions, la Région poursuit sa réflexion sur l'évolution des dispositifs d'action sociale, continue d'assurer un suivi sanitaire et social et contribue à la définition et la mise en œuvre de dispositifs d'hygiène et de sécurité.

#### *IV.1. Définition et mise en œuvre des dispositifs d'action sociale*

Les grands axes de la politique d'action sociale définis depuis plusieurs années maintenant sont maintenus. En 2017, un groupe de travail réunissant représentants des personnels et de l'Administration se réunira pour étudier les possibilités d'évolution des dispositifs politique d'action sociale.

#### *IV.2. Suivi sanitaire et social des agents*

La médecine professionnelle et préventive contribuent à accompagner les agents tout au long de leur carrière et à prévenir l'apparition de maladies en lien avec le travail en participant à la réduction des risques et les assistantes sociales contribuent à accompagner individuellement les agents qui ont besoin d'une prise en



charge plus appuyée dans le cas des situations les plus complexes. Leurs actions permettent de proposer des solutions et de renforcer le niveau d'information sur les dispositifs existants.

Les différentes campagnes de sensibilisation et de prévention sont maintenues, les actions en matière d'ergonomie se développent à travers le plan d'amélioration des conditions de travail et permettent également de contribuer à diminuer et /ou prévenir les risques et éventuels dysfonctionnements constatés.

#### *IV.3. Définition et mise en œuvre des dispositifs d'hygiène et de sécurité*

En parallèle du plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail, d'autres dispositifs sont d'ores et déjà engagés ou seront initiés en 2017, pour permettre une meilleure connaissance des risques ou une réduction de ceux-ci. Ainsi, l'évaluation des risques professionnels sera remise à plat, avec la collaboration de représentants des différents métiers de la collectivité, et ce afin de permettre l'élaboration d'un Document Unique unifié. Par ailleurs, un plan d'actions dédié à la réduction des accidents de travail sera mis en œuvre de façon pluriannuelle. Enfin, les agents de maintenance travaillant dans les lycées, les EMAT ou les services, seront accompagnés dans la maîtrise de leurs expositions aux risques chimiques à travers la mise à disposition de détecteurs de gaz.

### **V. Assurer le bon fonctionnement des assemblées**

#### *V.1. Assurer la formation et les déplacements des élus du conseil régional*

Les crédits affectés à cette action permettent d'assurer la formation des élus du Conseil Régional et les déplacements nécessaires à l'exercice de leur mandat. L'offre de formation est adaptée à des modules autour de l'environnement des collectivités territoriales et aux différentes thématiques portées par les politiques publiques mises en œuvre.

#### *V.2. Assurer la formation et les déplacements des conseillers du CESE*

Les crédits affectés à cette action permettent d'assurer la formation des membres du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional et les déplacements nécessaires à l'exercice de leur mandat.

#### *V.3. Contribuer à l'activité des groupes politiques*

Chaque groupe politique représenté à l'assemblée délibérante se voit attribuer, conformément à la délibération adoptée en début de mandat, des crédits leur permettant d'assurer des missions d'accompagnement des élus.

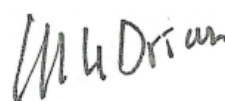
Ces crédits sont utilisés pour la formation des collaborateurs de groupes, leurs déplacements, ou l'achat de petit matériels, l'acquisition de moyens de fonctionnement ou encore des abonnements notamment.

## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 9011 « Développement des conditions de travail et des compétences » :**

- > d'ouvrir une autorisation de programme de 162 000 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 900 ;
- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 7 325 000 € au titre de l'exercice 2017, répartie comme suit :
  - 6 837 500 € sur le chapitre 930
  - 200 000 € sur le chapitre 932
  - 30 000 € sur le chapitre 933
  - 40 000 € sur le chapitre 938
  - 217 500 € sur le chapitre 944.
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 162 000 € sur le chapitre 900;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 7 415 000 €, réparti comme suit :
  - 6 927 500 € sur le chapitre 930
  - 200 000 € sur le chapitre 932
  - 30 000 € sur le chapitre 933
  - 40 000 € sur le chapitre 938
  - 217 500 € sur le chapitre 944.

Le Président,



Jean Yves LE DRIAN

## Programme 9012 > Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

BP 2017

Ce programme regroupe les dépenses salariales pour près de 4000 agents régionaux, les indemnités des 83 élus du Conseil Régional et des 119 conseillers du CESER. Les prestations d'action sociale sur paie pour les agents sont également incluses (car soumises à cotisation). Leur finalité et cohérence sont définies au programme 9011, en lien avec les autres prestations sociales.

AP	- €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>
CPI	- €
CPF	163 000 000 €
<b>Total</b>	<b>163 000 000 €</b>

Le pilotage et la maîtrise de la masse salariale demeurent des priorités et s'inscrivent dans le respect de la trajectoire budgétaire de la collectivité. Un certain nombre de contraintes liées à la mise en œuvre de mesures réglementaires pèsent toutefois mécaniquement sur la masse salariale avec pour 2017, une augmentation des cotisations, la poursuite de la mise en œuvre de l'accord relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), la revalorisation du point d'indice (+ 0,6 % depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et + 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) et l'augmentation liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

La variation des cotisations est estimée à 70 000 euros, les effets du PPCR à 675 000 euros, la revalorisation du point d'indice à 1 635 000 euros et le GVT à 1 665 000 euros.

En ce qui concerne les variations d'effectifs, les derniers postes créés dans le cadre des transferts de la gestion des fonds européens ainsi que les premiers supports liés au démarrage de la mise en œuvre de la maintenance informatique dans les lycées seront pourvus. Dans le cadre des transferts de compétence issus de la Loi NOTRe, les supports créés pour faire face à ces transferts seront eux aussi pourvus progressivement.

Le recrutement d'apprentis et d'emplois d'avenir se poursuit dans une logique de mise en œuvre de la politique jeunesse de la collectivité avec des dispositifs spécifiques d'accompagnement de ces jeunes. 55 jeunes peuvent être accueillis pour un contrat d'apprentissage et 30 jeunes pour un contrat d'emploi d'avenir.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. **Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale**
- II. **Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées.**

### > Actions par objectif

#### I. **Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale.**

##### I.1. *Rémunération des agents des services.*

La rémunération des agents des services est calculée sur la base de près de 1 000 agents, 14 apprentis et 11 emplois d'avenir. Elle comprend également les agents contractuels recrutés pour assurer les remplacements ou faire face à un besoin occasionnel.

L'évolution du Glissement Vieillesse Technicité est estimé à 1,9 %. Trente et une créations de supports budgétaires sont proposées, pour prendre en charge des missions issues des transferts de compétences pour une part, et résultant d'actions volontaristes de la collectivité d'autre part. On retrouve l'exercice de l'autorité de gestion pour les fonds européens (8 postes, partiellement compensés), une deuxième vague de développement de la maintenance informatique dans les lycées (6 postes), le renforcement en matière de développement économique (7 postes : un pour l'agriculture, six pour le service public de l'action économique en lien avec le SRDEII et la nouvelle organisation régionale associée) et dans le cadre du dispositif NACRE (1 support compensé), le renforcement en matière de formation professionnelle

(3 supports, concernant la formation des détenus et l'amélioration de la relation aux partenaires et bénéficiaires en particulier via la système d'information de la formation), ainsi qu'un support de conseiller juridique, un support pour le secrétariat de l'exécutif, un poste pour le CESER dans le cadre de ses nouvelles missions relatives au suivi et à l'évaluation de l'action publique, un poste dédié à la COP régionale, un poste lié à l'information numérique des citoyens et un poste pour le laboratoire d'innovation publique (co-financé).

### *I.2. Rémunération des agents des lycées*

La rémunération des agents des lycées est calculée sur la base de près de 2 240 agents permanents, 375 temporaires en remplacement ou en renfort et 23 apprentis répartis dans l'ensemble des établissements d'enseignement.

Le GVT est estimé à 1,4 %. Le tableau de répartition des moyens permet d'ajuster les effectifs par établissement en permettant d'identifier les besoins propres à chaque établissement et les compétences et spécialités nécessaires pour y répondre. Le déploiement de la maintenance informatique se poursuit et la vigilance sur les coûts liés aux remplacements demeure une préoccupation majeure.

### *I.3. Rémunération des agents des ports et voies navigables*

La rémunération de ces agents est calculée sur la base de près de 250 agents chargés d'entretenir les canaux et les ports dont la Région a désormais la compétence, avec 7 emplois d'avenir. Elle comprend également les agents saisonniers.

Le GVT est estimé à 1,8 %. Les effectifs sont progressivement ajustés avec la mise en œuvre du projet de service des voies navigables. Au sein des ports, 6 nouveaux agents vont notamment être intégrés dans les effectifs régionaux dans le cadre des transferts de compétence Loi NOTRe pour la gestion du Port du Légué.

### *I.4. Rémunération des agents de l'Inventaire*

Cette action prévoit la rémunération des agents titulaires et non titulaires exerçant leur activité dans le service de l'inventaire et du patrimoine culturel. La masse salariale évolue selon les mêmes conditions que la masse salariale des agents des services. Le service compte 19 agents et 1 apprenti.

## **II. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupes et l'indemnisation des membres des assemblées.**

### *II.1. Rémunération des collaborateurs de groupes*

Cette action prévoit les crédits affectés aux groupes politiques (750 000 euros) qui ont été actualisés suite à l'installation de la nouvelle mandature.

### *II.2. Versement des indemnités aux membres des assemblées*

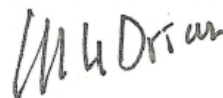
Cette action permet de prendre en charge les indemnités des 83 élus régionaux et des 119 conseillers économiques, sociaux et environnementaux de la Région Bretagne. Les crédits correspondant sont évalués à 5 819 000 euros.

## > Projet de délibération

**Je vous propose sur le programme 9012 « Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées » :**

- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement de 163 000 000€ réparti comme suit :
  - 58 240 000 € sur le chapitre 930
  - 91 829 000 € sur le chapitre 932
  - 1 212 000 € sur le chapitre 933
  - 10 969 000 € sur le chapitre 938
  - 750 000 € sur le chapitre 944.
  
- > d'adapter le tableau des emplois en conséquence.

Le Président,



Jean Yves ~~LE~~ DRIAN

## Programme 9020 > Ressources et expertises

BP 2017

Ce programme comprend les moyens nécessaires permettant à l'administration de recourir à des expertises (juridiques, financières...) externes, rendues nécessaires par une technicité importante ou par le besoin de porter un regard extérieur sur la mise en œuvre des politiques régionales.

AP	- €
AE	1 425 000 €
<b>Total</b>	<b>1 425 000 €</b>
CPI	- €
CPF	1 125 000 €
<b>Total</b>	<b>1 125 000 €</b>

A ce titre, ce programme vise à promouvoir le contrôle de gestion, l'évaluation des politiques publiques et l'audit dans une optique d'aide à la décision et de sécurisation des actes de la collectivité.

Il vise également à permettre le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat.

Il fournit enfin aux Assemblées leurs moyens de fonctionnement et de défendre les intérêts de la Région.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Développer l'expertise juridique et financière
- II. Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat
- III. Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional
- IV. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées

### > Actions par objectif

#### I. Développer l'expertise juridique et financière

Le programme 9020 vise à permettre la mobilisation de moyens d'expertise et d'ingénierie financière complémentaire à celles des services, dans un objectif d'optimisation des ressources de la collectivité.

Dans le cadre de ses interventions sur les marchés monétaires et financiers, la Région peut être amenée à solliciter des prestations de conseil juridique ou financier, pour des opérations courantes de gestion de dette, ou lors de l'actualisation de la documentation financière des programmes d'émissions de titres.

Enfin, ce programme prévoit la notation financière à court terme et long terme par une agence de notation, qui constitue, pour les investisseurs, un critère déterminant dans l'estimation de la capacité de la Région à remplir ses engagements.

#### II. Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat

La politique d'achat qui représente un levier stratégique de pilotage des dépenses doit permettre d'établir un diagnostic précis et réel de la commande publique afin de définir des objectifs d'économie chiffrés associés à des objectifs responsables. Fondée sur programmation annuelle voire pluriannuelle des achats et une évaluation des besoins, la mise en œuvre de la politique d'achat nécessite de faire appel à de nouvelles méthodes d'ingénieries contractuelles, d'investir dans l'analyse des données essentielles de la commande publique et de définir des objectifs par filière (agro-alimentaire, bâtiment ...). Un rapport dédié est présenté à cette session.

### **III. Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au Conseil régional**

Le contrôle de gestion et l'évaluation des politiques régionales participent de la connaissance de l'action publique et d'une recherche d'efficacité rendue toujours plus délicate dans un contexte de tension budgétaire. La Région Bretagne s'est engagée dans une démarche de performance, avec une structuration par action et un suivi d'indicateurs.

Lors de la présentation du budget, comme du compte administratif grâce aux rapports d'activité et de développement durable, la définition d'indicateurs de contexte, de moyens et de résultats s'inscrit dans la volonté d'éclairer la mise en œuvre des politiques régionales et d'en mesurer l'efficacité.

La Région souhaite par ailleurs renforcer sa connaissance et ses outils de suivi des organismes extérieurs dans lesquels elle est membre, détient une part de capital ou plus simplement verse des subventions significatives.

Enfin, pour sécuriser ses pratiques de gestion, la Région développe les actions d'audit interne et externe, pour son propre compte ou pour le compte de l'Union Européenne.

### **IV. Assurer le bon fonctionnement des Assemblées**

Ce programme budgétaire permet d'assurer l'enregistrement et la retranscription des débats du Conseil régional, du Conseil économique, social et environnemental régional et du Conseil culturel de Bretagne. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional et la défense des intérêts de la Région dans les actions précontentieuses et contentieuses. La Région assure directement ou indirectement (par l'intermédiaire d'un avocat) le suivi des dossiers en contentieux.

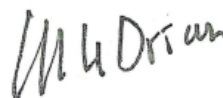
Ce programme intègre les moyens nécessaires au fonctionnement du pôle veille et accès à l'information, chargé de la veille documentaire et de la diffusion des informations disponibles.

## **> Projet de délibération**

### **Je vous propose sur le programme 9020 « Ressources et expertises » :**

- > d'ouvrir une autorisation d'engagement de 1 425 000 € au titre de l'exercice 2017 sur le chapitre 930 et de l'affecter à la réalisation des objectifs identifiés pour ce programme ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 1 125 000 € sur le chapitre 930.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9021 > Service de la dette

BP 2017

Dans le cadre de la montée en puissance de ses investissements, la Région a contractualisé fin 2016 200 M€ d'emprunts auprès de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour renouveler partiellement l'ancienne convention Bretagne Grande Vitesse (BGV). Ainsi, sur l'ensemble des enveloppes signées auprès de la CDC et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 550 M€ ont été mobilisés. Par ailleurs, près de la moitié de l'autorisation de 500 M€ du programme d'emprunt obligataire a été consolidé pour un montant cumulé de 230 M€.

AP	- €
AE	- €
<b>Total</b>	<b>- €</b>
CPI	49 300 000 €
CPF	13 700 000 €
<b>Total</b>	<b>63 000 000 €</b>

Du côté des marchés financiers, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé maintenir son programme d'achat d'obligation jusqu'à fin 2017 ce qui devrait maintenir les taux à des niveaux bas malgré une baisse de son volume mensuel d'achat et des taux outre atlantique qui devraient repartir à la hausse et faire pression sur les taux européens.

Les indices financiers atteignent ainsi de nouveaux records historiquement bas, puisque les principaux index sont restés en « territoire négatif » durant toute l'année 2016. Cette situation permet d'atténuer l'augmentation mécanique des frais financiers en cette période d'endettement mais oblige la Région à revoir et à adapter sa gestion de crédit de court terme.

Le programme s'articule autour des axes suivants :

- I. Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions.
  - I.1 Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette
  - I.2 Assurer dans les délais le règlement des échéances
- II. Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.
  - II.1 Évaluer le besoin de financement de la Région et mobiliser la ressource
  - II.2 Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours
- III. Sécuriser l'encours.
  - III.1 Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement
  - III.2 Limiter le risque de taux
- IV. Optimiser la trésorerie.
  - IV.1 Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
  - IV.2 Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

### > Actions par objectif

#### **I. Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions**

##### *I.1. Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette*

L'annuité de la dette à régler en 2017 résulte d'une part de la situation de l'encours au 31 décembre 2016, et d'autre part des mobilisations qui pourraient être réalisées au cours de l'exercice 2017.



Au 31 décembre 2016, l'encours de dette a progressé de près de 7 % par rapport à 2015 et s'élève à près de 895 millions d'euros. Les inscriptions budgétaires correspondantes, qui constituent une dépense obligatoire pour la collectivité, sont détaillées par contrat et par catégories de risque dans l'état de la dette figurant en annexe au cadre budgétaire et comptable. Elles sont évaluées en fonction des dernières informations connues sur les taux variables anticipés par les marchés pour 2017. Dans ces conditions, en 2017, le service de la dette devrait connaître une progression sensible tant en investissement, en ce qui concerne les amortissements de capital, qu'en fonctionnement avec les frais financiers et ce malgré des niveaux d'indices financiers toujours très bas.

Index	Décembre 2011	Décembre 2012	Décembre 2013	Décembre 2014	Décembre 2015	Décembre 2016 Prévisions	Décembre 2017 Prévisions
EONIA	0,629%	0,070%	0,277%	0,144%	-0,223%	-0,347%	-0,358%
(Taux au jour le jour du marché interbancaire)							
EURIBOR 3 MOIS	1,356%	0,183%	0,234%	0,078%	-0,131%	-0,315%	-0,260%
(Taux préfixé à 3 mois sur le marché interbancaire)							
Taux fixe 15 ans	2,550%	1,640%	2,210%	0,960%	1,080%	0,880%	1,070%
(Taux fixe sur une durée de 15 ans obtenu sur le marché financier)							
Niveau de marge	2,500%	2,200%	1,750%	1,000%	0,900%	0,650%	0,600%
(Marge bancaire moyenne de marché pour les CL)							

## I.2. Assurer dans les délais le règlement des échéances

L'inscription des crédits nécessaires au remboursement du capital et au paiement des intérêts des contrats de l'encours doit permettre d'assurer le strict respect des échéances des engagements contractés auprès des établissements financiers, ce qui permet d'éviter le paiement d'indemnités.

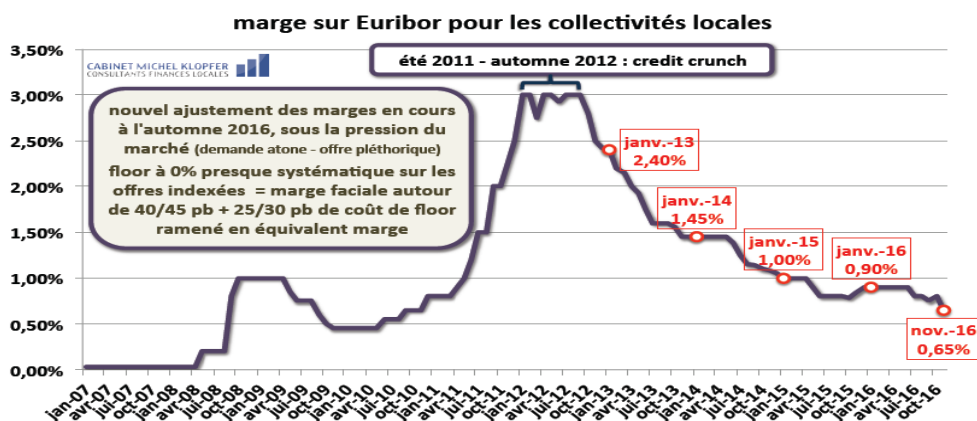
## II. Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant.

### II.1. Évaluer le besoin de financement des investissements de la Région et mobiliser la ressource

Lors des consultations menées auprès des établissements bancaires pour la souscription de nouveaux emprunts, la Région cherche notamment à optimiser la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables, de manière à diversifier les risques et à choisir les contrats qui lui offrent une plus grande souplesse d'utilisation.

Dans ce cadre, l'objectif est d'obtenir les taux fixes les moins élevés possibles et les marges les plus faibles pour les contrats à taux variables monétaires ou obligataires, au regard des conditions offertes par les marchés. Les modalités de gestion de contrats sont également étudiées et les conditions de sortie sans pénalités sont notamment privilégiées.

La baisse et la normalisation des marges bancaires observées depuis 2013 se sont prolongées de manière modérée en 2016 permettant de réduire légèrement l'écart avec les financements désintermédiés.



Dans ce contexte, la Région continue de mobiliser en priorité ses financements déjà contractualisés auprès de la CDC ou d'émettre sur le marché obligataire, ce qui lui permet d'obtenir des bonifications de marge très importantes au regard des conditions offertes sur le segment bancaire classique. Sur ses financements 2016, la Région a ainsi obtenu une marge moyenne de 0,10% (Prêt Taux Zéro compris) lorsque le secteur bancaire proposait en moyenne 0,65% en fin d'année.

## *II.2. Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours*

L'optimisation des conditions financières est également recherchée dans le cadre de la gestion active de la dette existante.

En fonction des opportunités du marché, la Région peut ainsi être amenée à rembourser définitivement certains emprunts pour se refinancer à des conditions améliorées, à négocier le réaménagement des conditions financières de contrats anciens ou à mettre en place des opérations dérivées adossées à ces contrats. Les indemnités liées aux éventuelles opérations de réaménagement contractées par la Région sont alors imputées au titre des frais financiers.

## **III. Sécuriser l'encours.**

### *III.1. Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement*

La sécurisation de l'encours est visée d'abord lors de la souscription de nouveaux contrats en diversifiant les instruments de financement (monétaires ou obligataires) ou en veillant à éviter qu'un ou plusieurs établissements bancaires ne représentent une part trop importante dans l'encours. Ceci permet de limiter la dépendance financière de la Région et d'optimiser les offres financières en stimulant la concurrence entre prêteurs.

De ce point de vue, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les parts détenues par la CDC et la BEI baissent légèrement en dessous des deux tiers, la Région n'ayant pas mobilisé d'emprunts auprès de la BEI en 2016.

Les emprunts obligataires réalisés depuis 2014 permettent de diversifier les modes de financement et représentent désormais près de 26% de l'encours total de dette.

### *III.2. Limiter le risque de taux*

La diversification des risques est une autre manière de sécuriser l'encours. Elle peut se traduire dans le cadre de la gestion active de la dette, par la mise en place d'opérations d'échanges de taux (fixes contre variables ou inversement), ou par la souscription de contrats de couverture, qui permettent de s'assurer contre le risque de taux.

La stratégie de la Région consiste à répartir son exposition au risque de taux en trois parts égales :

- un tiers doit être à taux fixe ;
- un tiers doit être à taux variable ;
- un tiers peut faire l'objet d'une répartition « libre », selon les opportunités de marché.

Depuis quelques années, la Région accroît volontairement la part de la dette à taux fixe (de 40 % fin 2013 à 54 % fin 2016) afin de profiter de la période de taux longs historiquement bas. Dans ce cadre, la Région a réalisé l'intégralité de ces emprunts 2016 à taux fixes. Le compartiment à taux variables devient cette année minoritaire. Au final, cette répartition permet de capter durablement des taux fixes historiquement bas tout en bénéficiant du contexte actuel d'index financiers négatifs afin de contenir la hausse des frais financiers malgré l'augmentation significative de l'encours.

Conformément à la réglementation, ces opérations de couverture doivent être adossées sur un notionnel de référence, c'est-à-dire sur un volume d'emprunt maximal, constitué par l'encours effectivement mobilisé pendant toute la durée de la couverture.

Dans le cadre de l'exécution de ces contrats, la Région est amenée à enregistrer une charge ou à constater un produit, qui résulte des conditions de l'échange de taux d'intérêt (dans le cas d'un contrat de swap), ou du niveau d'exercice des taux planchers ou plafonds (dans le cas de contrats de couverture sous forme de « tunnel » ou de « caps »). La charge prévisionnelle correspondante est inscrite au titre des frais financiers. Les produits financiers estimés liés à l'exercice des couvertures souscrites figurent au titre des autres ressources dans le rapport de présentation des recettes pour 2017.

#### **IV. Optimiser la trésorerie**

Le solde des mouvements enregistrés sur les comptes des collectivités locales au Trésor Public n'étant pas rémunéré, la Région cherche à maintenir une «trésorerie zéro» depuis de nombreuses années. Pour autant, l'évolution du contexte économique avec des niveaux extrêmement bas d'indices financiers conduit à minimiser sensiblement le gain généré par les remboursements temporaires qui découlent de cette gestion. Le passage d'index en zone négative depuis fin 2014 s'est même traduit par un avantage financier pour la Région à émettre des billets de trésorerie ou à maintenir certaines lignes de crédit dans son encours. Ces éléments ont donc amené la Région à revoir ses pratiques en termes de gestion de la trésorerie, notamment en ne visant plus « la trésorerie zéro » comme objectif prioritaire mais en cherchant à minimiser le coût de la liquidité à court terme.

##### *IV.1. Limiter le coût de la gestion de la trésorerie*

Les lignes «revolving» sont des contrats d'emprunt à long-terme qui peuvent être remboursés temporairement au cours d'un exercice, et permettent ainsi de réaliser des économies d'intérêts lors d'excédents temporaires, lorsque les encaissements sont supérieurs aux décaissements. Au 31 décembre 2016, le volume de ce type d'encours s'établit à 133,476 millions d'euros dont 110 millions d'euros de tirages CDC renouvelables jusqu'en 2021, date de fin de la phase de mobilisation de la nouvelle convention de financement.

En contrepartie de la faculté de remboursement temporaire offerte par ces contrats, la collectivité peut être amenée à verser une commission de non-utilisation, liée à la durée et au volume des remboursements effectués, dont la charge prévisionnelle est inscrite au titre des "Frais financiers".

##### *IV.2. Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie*

Les montants importants d'investissements financés par la Région depuis 2013 engendrent de forts besoins de trésorerie. Pour financer ses besoins infra annuels à moindre coût, la Région a mis en place un programme de billet de trésorerie en 2015. Les billets de trésorerie sont un accès direct aux marchés financiers sur des durées inférieures à 1 an. Leur fonctionnement est sécurisé par des lignes de « back up » garantissant la solvabilité de la collectivité à chaque échéance. Dans ce cadre, la Région a contractualisé en novembre 2016, deux lignes de trésorerie pour un montant total de 90 M€. Il convient donc d'inscrire les crédits permettant d'honorer la charge d'intérêts liée à ces contrats.


S'agissant des billets de trésorerie, leur mobilisation sur 2016, année au cours de laquelle la Région a su profiter des taux négatifs, ils ont généré un produit brut de plus de 0,380 millions d'euros.

### > **Projet de délibération**

#### **Je vous propose sur le programme 9021 « Service de la dette » :**

- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 49 300 000 € sur le chapitre 923 ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 13 700 000 € sur le chapitre 943 ;
- > de reporter les crédits de paiement composant la provision pour gestion de dette et de trésorerie, équilibrée en dépenses et en recettes, reconstituée chaque année lors de la première décision modificative.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

## Programme 9023 > Mouvements financiers divers

BP 2017

Le programme « Mouvements financiers divers » agrège les inscriptions de crédits non ventilables, qui ne figurent au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni des autres programmes de moyens.

AP	1 000 000 €
AE	1 000 000 €
<b>Total</b>	<b>2 000 000 €</b>
CPI	150 000 €
CPF	36 940 500 €
<b>Total</b>	<b>37 090 500 €</b>

Par ailleurs, sont présentés des mouvements comptables, sans incidence sur l'équilibre budgétaire, qui résultent de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71 et contribuent à l'image sincère et fidèle des variations qui influent sur le patrimoine de la collectivité tout au long de l'exercice budgétaire.

Il contient également des propositions sans incidences budgétaires immédiates liées à l'application des instructions et dispositions budgétaires et comptables réglementaires.

A compter de cette année les reversements d'attribution de compensation aux départements prévus en application de la loi NOTRe sont inscrits sur ce programme.

Le programme s'articule autour des objectifs suivants :

- I. Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables
  - I.1 Enregistrer les dépenses non ventilables
  - I.2 Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe
- II. Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité
  - II.1 Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances
  - II.2 Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région
- III. Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution

### Actions par objectifs

#### I. Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables

##### I.1. Enregistrer les dépenses non ventilables

Les crédits inscrits vont permettre notamment d'enregistrer les admissions en non valeur, les extinctions de créances et éventuellement d'annuler des titres de recettes émis au cours des exercices antérieurs non suivis de recouvrement ou les dotations aux provisions.

Le cas échéant, ils pourvoient au règlement des intérêts moratoires prévus par le code des marchés publics lorsque les dépenses sur marchés ne sont pas payées dans les délais réglementaires. Le délai légal de paiement de 30 jours est partagé entre l'ordonnateur (20 jours) et le comptable public (10 jours). Certains dépassements de délais sont imputables aux services de la Paierie Régionale. A ce titre, une part des intérêts moratoires versés par la Région peut être réclamée à la Direction Générale des Finances Publiques.

Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de crédits de paiement de 2 381 673,00 € en section de fonctionnement et de 150 000,00 € en section d'investissement.

## *I.2. Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe*

L'article 15 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit le transfert des départements aux régions du transport routier interurbain de voyageurs ainsi que du transport scolaire. L'article 89 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016 procède à une augmentation de 25 points de la part de CVAE perçue par les régions, et la diminution à même hauteur de celle des départements, au titre du financement de ce transfert. Cette disposition prévoit également le calcul d'une attribution de compensation pérenne et non actualisable à verser par la région au département lorsque le montant de la part CVAE augmentée est supérieur au montant des charges transférées.

Pour la Bretagne, le montant de CVAE supplémentaire est supérieur à celui des charges transférées au titre de la compétence transport, telles qu'évaluées avec les départements dans le cadre des commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLEC), pour les départements d'Ille et Vilaine et du Morbihan. A ce titre la Région doit reverser à chacun d'eux une attribution de compensation annuelle, d'un montant, respectivement de 20 741 383 euros et 9 056 563 euros. Ce montant sera actualisé au regard de l'évaluation définitive des charges transférées dans le cadre des dernières CLEC qui se tiendront en fin d'année 2017.

Ainsi il est nécessaire d'inscrire au titre de ces dépenses obligatoires une enveloppe de crédits de paiement de 29 797 946 euros pour 2017 en section de fonctionnement.

Par ailleurs dans le cadre des conventions conclues avec les Départements en décembre 2016 pour la mise en œuvre des transferts de compétences, la Région s'est engagée à rembourser aux départements le coût de la mobilisation de leurs services d'une part sur le transport interurbain dans le cadre de la délégation de compétence prévue entre le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et le 31 août 2017, d'autre part sur le transport scolaire. Ces coûts sont évalués à 4 760 881 euros pour les quatre départements. Ils seront ajustés à partir du coût réel constaté en 2017. Cette dépense est liée à la seule année 2017, année de transition.

Il vous est ainsi proposé d'inscrire pour 2017 au titre de ce financement une enveloppe de crédits de paiement de 4 760 881 euros.

## **II. Donner une image sincère et fidèle des modifications du patrimoine de la collectivité.**

### *II.1. Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances*

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'instruction budgétaire et comptable M71, il convient d'inscrire dès le vote du Budget primitif les crédits permettant de comptabiliser la dépréciation des biens et de pourvoir au renouvellement des immobilisations atteintes par l'obsolescence.

#### *II.1.1. Les dotations aux amortissements*

Les immobilisations incorporelles et corporelles acquises à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont amorties en fonction des durées d'amortissement par catégorie de biens qui ont été définies par notre assemblée.

A cet égard, pour 2017 un crédit prévisionnel de 238 360 000 € est inscrit en recettes et en dépenses (mouvements d'ordre budgétaire).

#### *II.1.2. La reprise des subventions transférables au résultat*

Parallèlement à l'inscription des dotations aux amortissements, les subventions d'investissement reçues par la Région pour financer des biens ou des catégories de biens amortissables, sont reprises au compte de résultat au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles sont destinées à financer, atténuant ainsi la charge de l'amortissement.

La Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (D.R.E.S.), qui finance l'ensemble des constructions et équipements scolaires, est reprise globalement l'année suivant son versement (N+1) pour un montant égal à la dotation aux amortissements de l'ensemble des constructions et équipements scolaires réalisés en N.

En conséquence, pour 2017 le montant des subventions d'équipement perçues à transférer au compte de résultat est de 38 100 000 € dont 21 000 000 € concernant la D.R.E.S (mouvements d'ordre budgétaire). Ces inscriptions pourront également être ajustées lors d'une session budgétaire ultérieure.

### *II.1.3. La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées.*

Une procédure facultative de neutralisation budgétaire de la charge d'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées est prévue par l'instruction M71.

Elle permet à la collectivité de déterminer librement son niveau d'épargne, et d'éviter que la généralisation du champ de l'amortissement, par le prélèvement mécanique de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui en résulte, ne conduise à un déséquilibre du budget.

La Région doit décider chaque année de l'option retenue au moment du vote du budget.

Les dotations aux amortissements inscrites en 2017 concernent les immobilisations et subventions d'équipement réalisées depuis 2005. N'ayant pas encore atteint leur niveau maximum, elles ne remettent pas en cause dans l'immédiat, l'équilibre de la section de fonctionnement.

Par conséquent, comme l'an dernier, il vous est proposé de ne pas mettre en œuvre cette procédure de neutralisation pour le budget primitif 2017.

### *II.2. Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région.*

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit l'enregistrement par mouvements d'ordre budgétaire des modifications affectant la situation juridique et comptable de l'actif de la Région.

Ainsi, pour permettre la comptabilisation des avances versées sur travaux à des tiers, notamment aux mandataires de la collectivité, dès qu'elles sont justifiées, il est nécessaire d'inscrire, en recettes et en dépenses au chapitre 925, un crédit d'un montant de 80 000 000 €.

## **III. Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

L'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que des autorisations de programme et des autorisations d'engagement de « dépenses imprévues » peuvent être votées par le conseil régional pour faire face à des événements imprévus dans la limite de 2% des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cas, l'assemblée plénière ou la commission permanente, si elle a reçu délégation, peut affecter ces AP et AE et répondre à une situation d'urgence si des modalités d'un programme existant ne permettraient pas d'intervenir. Dans le cas contraire, l'AP et l'AE sont obligatoirement annulés à la fin de l'exercice.

Aussi, je vous propose d'ouvrir une autorisation de programme et une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, chacune au titre des dépenses imprévues.

## > Projet de délibération

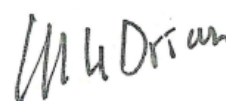
### Je vous propose sur le programme 9023 « Mouvements financiers divers » :

- > d'ouvrir, pour répondre à des événements conjoncturels imprévus :
  - une autorisation de programme de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2017, au chapitre 950,
  - une autorisation d'engagement de 1 000 000 €, au titre de l'exercice 2017, au chapitre 952,
- > d'inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de 150 000 € sur le chapitre 909 «actions économiques» ;
- > d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de 36 940 500 € réparti comme suit :
  - 35 640 500 € sur le chapitre 943 «Opérations financières», dont 34 558 827 € pour les nouvelles dépenses issues de la loi NOTRe,
  - 1 300 000 € sur la chapitre 945 « provisions»,
- > d'inscrire les mouvements d'ordre récapitulés dans le tableau suivant :

Nature de l'opération	Dépenses		Montant	Recettes	
	Chapitre	Article		Chapitre	Article
Amortissement des immobilisations	946	68	238 360 000,00 €	926	28
Reprise des subventions	926	139	38 100 000,00 €	946	777
Avances sur travaux versées à des tiers	925	2317	80 000 000,00 €	925	238

- > de m'autoriser à réclamer auprès des la DGFIP la part des intérêts moratoires qui relèverait de sa responsabilité.

Le Président,



Jean-Yves LE DRIAN

# Fiscalité indirecte : taux pour 2017



REGION BRETAGNE

Délibération n° 17\_DFE\_SBUD\_01

## CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

### DELIBERATION

#### Fiscalité indirecte Taux pour 2017

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le jeudi 9 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### **Etaient présents**

Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (à partir de 18h30), Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h45), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 19h05), Monsieur Philippe HERCOUËT (jusqu'à 16h15), Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT (jusqu'à 15h05), Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER (jusqu'à 18h45), Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (de 17h35 à 19h15), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX (jusqu'à 20h), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD (jusqu'à 18h30), Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI,

## REGION BRETAGNE

### **Avaient donné pouvoir :**

Monsieur Thierry BURLLOT (pouvoir donné à Madame Georgette BREARD à partir de 14h30 jusqu'à 18h30), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 17h45), Madame Claire GUINEMER, (pouvoir donné à Monsieur David ROBO à partir de 19h05) Monsieur Philippe HERCOUËT (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 16h15), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS de 14h30 à 18h, puis à Monsieur Bruno Quivillic à partir de 18h), Madame Gaël LE SAOUT (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 15h05), Monsieur Christian LECHEVALIER (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h45), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 18h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID de 14h30 à 17h35 puis à 19h15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER À partir de 20h), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT JAMES), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD), Monsieur Hervé UTARD (pouvoir donné à Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à partir de 18h30)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission finances et affaires générales du 6 février 2017 ;

Et après en avoir délibéré ;

### **DECIDE**

#### **(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes, et le groupe Front national votent contre)**

**-DE MAINTENIR** le taux unitaire de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur (cartes grises) à 51€ par cheval-vapeur ;

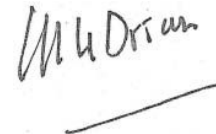
**-DE RECONDUIRE** l'exonération de 50 % de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules en faveur des véhicules spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen des énergies « propres » (énergie électrique, gaz naturel véhicules ou gaz de pétrole liquéfié ou superéthanol E85), visés à l'article 1599 *novodecies* A du code général des impôts ;

**REGION BRETAGNE**

**-DE MAINTENIR** le taux de la taxe sur les permis de conduire à 0€ ;

Conformément à l'article 1599 *sexdecies* du code général des impôts, ces taux ainsi que leurs exonérations resteront applicables tant qu'ils ne seront pas modifiés.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

# Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

REGION BRETAGNE

Délibération n° 17\_DFE\_SBUD\_02

## CONSEIL REGIONAL

9 - 10 - 11 février 2017

### DELIBERATION

#### Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

#### Étaient présents :

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

#### Avaient donné pouvoir :

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur

## REGION BRETAGNE

Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRÉTEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu l'article L. 4312-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vu la délibération 16\_BUDG\_01 du Conseil régional en date des 24 et 25 mars 2016 relative à l'adoption du budget primitif 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

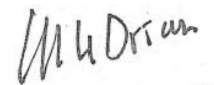
Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commissions Finances et Affaires générales en date du 6 février 2017;

Au vu du rapport présenté par M. le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

**A pris acte** de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués au cours de l'exercice 2016.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



TERRITOIRE • ÉCONOMIE • FORMATION • ÉDUCATION • TRANSPORT • ENVIRONNEMENT • CULTURE & SPORT • TOURISME & PATRIMOINE • EUROPE

Direction des Finances et de l'Evaluation

Séance du Conseil régional  
Février 2017

### Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe qu'il a été procédé aux transferts de crédits suivants depuis la dernière communication lors de la session du 15-16 décembre 2016 :

#### **au sein de la section d'investissement : 1 750 000 €**

- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont diminués de 176 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 903 «Culture, Sports et Loisirs» et du programme « 603 – Développer le sport en région» sont diminués de 30 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 905 «Aménagement du territoire» et du programme « 103 – Soutenir l'aménagement et le développement du numérique» sont diminués de 353 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont diminués de 1 191 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 306 – Améliorer les équipements dans les lycées publics » sont abondés de 300 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 902 «Enseignement» et du programme « 311 – Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont abondés de 1 191 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur» sont abondés de 229 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 909 «Action économique» et du programme « 605 – Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception» sont abondés de 30 000 euros.

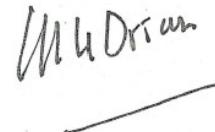
**au sein de la section de fonctionnement: 500 000 €**

- Les crédits de paiement du chapitre 939 « Action économique » et du programme 208 « Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime » sont diminués de 500 000 euros.
- Les crédits de paiement du chapitre 935 « Aménagement du territoire » et du programme 101 « Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés » sont abondés de 500 000 euros.

Les décisions de virements de crédits ont été transmises à Monsieur le Préfet d'Ille et Vilaine et notifiées à Monsieur le Payeur régional.

**Par conséquent, je vous demande de bien vouloir prendre acte de cette communication.**

Le Président



Jean-Yves Le Drian



Complément au Schéma régional de  
développement économique,  
d'innovation et d'internationalisation  
des entreprises

CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

DELIBERATION

Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de  
développement économique :  
Compléments au Schéma régional de développement économique, d'innovation et  
d'internationalisation des entreprises

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIALIHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA) Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN

(pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu la loi Maptam du 27 janvier 2014 et la loi NOTRe du 7 août 2015 modifiant la répartition des compétences des collectivités territoriales en matière de développement économique ;

Vu la délibération 16\_DIRECO\_01 du Conseil régional du 30 juin 2016 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la commission Économie, agriculture et mer, Europe réunie le 3 février 2017 ;

Vu le Budget Primitif 2017 ;

Et après en avoir délibéré ;

## **DECIDE**

### **(Le groupe Front national vote contre)**

- **de VALIDER** l'intégration du chapitre métropolitain et des orientations stratégiques qu'il comprend, tel que présenté dans le rapport joint et dans ses annexes au SRDEII de la Bretagne ;

- **de VALIDER** l'intégration du chapitre économie sociale et solidaire tel que présenté dans le rapport joint au SRDEII de la Bretagne et **de le CONSIDÉRER** comme le socle de la stratégie régionale de l'ensemble des acteurs régionaux ;

- **de VALIDER** les objectifs généraux d'une contractualisation avec les 59 EPCI de Bretagne pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII sur les territoires ;

- **de VALIDER** les grands principes d'interventions croisées présentés dans le rapport joint qui seront proposés aux EPCI ;

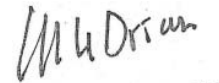
- **de VALIDER** les termes du projet de charte pour un service public de l'accompagnement des entreprises tel que proposé en annexe du rapport joint ;

- **de VALIDER** le principe de création de lignes de financements nouvelles pour le développement d'actions de soutien en matière d'immobilier d'entreprise, pour le soutien à l'ingénierie économique dans les territoires, dans les conditions proposées au rapport joint ;

- **d'AUTORISER** le Président à engager avec les EPCI les négociations pour l'élaboration des conventions de partenariat et à **les SIGNER** au terme de ces travaux ;

- **de DONNER DELEGATION** à la Commission permanente pour adopter les modalités précises de mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian

**Vers une nouvelle organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique :**  
**Compléments au Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises**

Les lois Maptam et NOTRe modifient la répartition des compétences en matière de développement économique. Elles confortent la place du Conseil régional, à la fois comme collectivité territoriale qui détient de plein droit la responsabilité de la compétence du développement économique régional, acteur exclusif de l'aide aux entreprises et comme pleinement légitime pour coordonner l'action publique dans ce domaine par le biais d'un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation des entreprises (SRDEII).

La loi prévoit ainsi que les conseils régionaux devaient élaborer leur SRDEII dans l'année suivant leur renouvellement.

Par ailleurs, la suppression de la clause de compétence générale pour les départements et la montée en puissance de l'échelon intercommunal, avant même que ne soit stabilisée la nouvelle carte territoriale, a conduit, sur le terrain, à de profondes évolutions de l'action publique en matière de développement économique.

**Dans sa délibération de juin 2016, le Conseil régional a tiré les principaux enseignements de ces évolutions profondes.**

Il a ainsi décidé de confirmer les orientations de sa stratégie de développement économique dite « Glaz économie », votée en décembre 2013, au motif que, élaborée dans le cadre d'une très large mobilisation des acteurs, elle restait la référence partagée du territoire breton.

La Glaz économie retient ainsi quatre grandes ambitions :

- Une économie productive renouvelée et compétitive
- La création de valeur par la transition énergétique et écologique
- Un développement qui valorise et s'appuie sur toutes les compétences et toutes les énergies
- Une gouvernance de l'économie partagée, réactive et efficace, orientée vers l'entreprise

Elle retient par ailleurs des priorités pour le développement régional, organisées autour de deux logiques complémentaires : 11 filières économiques d'une part, recouvrant les principaux secteurs structurants ou émergents en Bretagne, et 7 domaines d'innovation stratégiques d'autre part, mettant en valeur nos atouts technologiques, nos forces en termes de recherche et d'innovation.

Elle confirme la priorité donnée aux enjeux de l'innovation et de l'internationalisation, dans le cadre du PRIE (programme régional pour l'internationalisation des entreprises).

Cette priorisation permet de mieux cibler les efforts de la puissance publique en termes de soutien, de favoriser les croisements entre secteurs économiques, marchés et compétences technologiques, de valoriser à l'international nos atouts ou nos cibles privilégiées, de construire des stratégies partagées plus efficaces, plus visibles et pouvant être mieux accompagnées. Cette priorisation régionale croise et s'articule avec les orientations de la politique économique nationale, notamment dans le cadre du programme de la Nouvelle France Industrielle.

## **Les 11 filières prioritaires :**

1. Filières alimentaires
2. Secteur naval-nautisme
3. Tourisme
4. Numérique
5. Biotechnologies
6. Véhicules et mobilités
7. Energies marines renouvelables
8. Défense et sécurité
9. Eco-activités
10. Santé
11. Bâtiment, éco-construction et éco-rénovation (dans le cadre du Plan Bâtiment Durable)

## **Les 7 Domaines d'innovation stratégiques pour la Bretagne :**

1. Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative
2. Chaîne alimentaire durable pour des aliments de qualité
3. Activités maritimes pour une croissance bleue
4. Technologies pour la société numérique
5. Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie
6. Technologies de pointe pour les applications industrielles
7. Observation et ingénieries écologique et énergétique au service de l'environnement

Ces orientations sont validées et confirmées et constituent le corps du SRDEII breton pour les années 2014 à 2021. Pour autant, s'agissant d'orientations en matière de développement économique, domaine qui ne se planifie pas, et compte tenu de la vitesse d'évolution des technologies, des modèles économiques des marchés et de la conjoncture internationale, la Région considère ces orientations comme devant vivre et s'adapter en permanence aux réalités et à l'environnement. C'est l'objet même de la conférence régionale de l'économie qui sera installée dans le courant du premier semestre de 2017 que de permettre ce suivi et cette adaptation permanente de la mise en œuvre de la Glaz économie. C'est la responsabilité du Conseil régional que de les traduire dans le suivi des stratégies de filières et de la stratégie de spécialisation régionale en matière d'innovation et de recherche. Il l'exerce en lien avec l'Etat, notamment dans le cadre des comités de filière.

Par ailleurs, en juin 2016, le Conseil régional a identifié cinq chantiers complémentaires pour affiner cette stratégie et répondre à l'intégralité des attentes de la loi.

### **1. Intégration des chapitres métropolitains**

Il s'agit, comme le prévoit la loi, de retenir dans le corps même du SRDEII les orientations stratégiques concernant les territoires des métropoles. Si la construction de la Glaz économie s'était faite en concertation avec les métropoles de Brest et de Rennes et intègre donc déjà, sur le fond, les enjeux de ces territoires, un chapitre spécifique n'avait pas été élaboré en 2013, la loi, à l'époque, ne le prévoyant pas. En juin, le Conseil régional s'était donc engagé à formaliser ces compléments.

Ils vous sont présentés dans ce présent rapport, pour validation et intégration dans le SRDEII de la Bretagne.

### **2. Intégration d'orientations régionales en matière d'économie sociale et solidaire**

De la même manière, la SRDEII avait d'ores et déjà intégré les enjeux du secteur de l'ESS, mais pour autant, n'avait pas formalisé de chapitre spécifique en ce domaine, la loi, à l'époque ne le prévoyant pas. En juin dernier, le Conseil régional s'était engagé à le faire. Il s'agit pour lui de valider une stratégie de développement à la fois spécifique et de l'intégrer dans le SRDEII, les entreprises de l'ESS étant des entreprises « comme les autres ». Il s'agit enfin de proposer une stratégie qui soit celle de toute la Bretagne et de tous les acteurs concernés et pas seulement un plan d'action de l'institution régionale.

Ce chapitre vous est présenté dans ce présent rapport, pour validation et intégration au SRDEII de la Bretagne.

### 3. Amélioration des dispositifs d'évaluation et de suivi des objectifs

L'enjeu est majeur et directement lié à la capacité à animer en Bretagne le pilotage de la Glaz économie. Un schéma n'a en effet de pertinence que s'il est mis en œuvre et suivi et si les acteurs peuvent en vérifier la dynamique et les effets.

Il s'agira donc de mieux définir les objectifs partagés, le cas échéant de les quantifier et de se doter d'outils de suivi et d'évaluation. Le sujet est complexe et sensible. Ce chantier sera ouvert dans le courant de 2017, en lien avec la relance du suivi et de l'animation de la Glaz économie et de la S3 (stratégie de spécialisation) par le Conseil régional. La Conférence régionale de l'économie, prévue par le rapport de juin 2016 en sera un cadre de réflexion privilégié.

La question du suivi et de l'évaluation sera rendue encore plus importante avec la mise en œuvre de la déclinaison contractuelle du développement économique avec les 59 EPCI bretons. Elle devra permettre de proposer une vision consolidée de l'action régionale, de vérifier sa cohérence globale et de s'assurer que la logique contractuelle conduira bien à conforter l'équité de l'action publique régionale en matière de développement économique. Des outils de suivi devront être développés pour répondre à cet enjeu.

### 4 et 5. Meilleure prise en compte des enjeux des territoires dans la Glaz économie et amélioration globale de la mise en œuvre concrète de la stratégie, au service des entreprises.

L'enjeu identifié est désormais celui de la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Glaz économie, leur traduction concrète dans les territoires, la capacité à créer sur le terrain une dynamique de développement, l'amélioration de l'offre de service et du soutien apporté aux acteurs économiques.

Il s'agit de poursuivre l'adaptation permanente de nos outils aux besoins des entreprises et des acteurs, de renforcer la cohérence et la lisibilité de l'action. C'est un chantier constant qui a connu d'importantes avancées ces derniers mois, avec le repositionnement de Bretagne Développement Innovation, le lancement de nouveaux outils d'ingénierie financière, la restructuration de plusieurs outils de soutien à l'innovation, le renforcement de l'investissement du Conseil régional dans le réseau des technopoles...

Mais il s'agit aussi de mieux organiser l'action publique en matière de développement économique, sur le terrain, par un partenariat renouvelé entre les deux acteurs publics majeurs que sont désormais sur ce champ les EPCI et le Conseil régional.

C'est à ce titre que, dès le mois de juin, la Région a validé le choix très fort de construire une relation partenariale renouvelée et largement renforcée avec les futurs 59 EPCI de Bretagne, en commençant par le thème du développement économique *stricto sensu* mais avec l'ambition de l'élargir progressivement à tous les enjeux de développement économique au sens large, notamment ceux de l'accompagnement vers l'emploi ou de la formation.

Les travaux en ce sens, lancés dès la fin de 2015 aboutissent à cette présente session à la présentation d'un dispositif permettant d'engager avec les EPCI volontaires une discussion contractuelle. Il devra en résulter, sur chacun des territoires et en cohérence avec la stratégie régionale, l'identification des enjeux spécifiques, la coordination des dispositifs d'accompagnement mis en œuvre, et des propositions d'organisation opérationnelle, au service des acteurs économiques et des entreprises, et donc de l'emploi.

L'objet du présent rapport est de présenter les travaux réalisés depuis le mois de juin sur trois chantiers complémentaires et ainsi de proposer au Conseil régional un SRDEII intégrant les orientations stratégiques confirmées en juin et les éléments nouveaux produits depuis.

Il comporte trois parties :

- La validation des chapitres métropolitains,
- La validation du chapitre dédié au développement de l'ESS,
- La validation du volet de mise en œuvre opérationnelle sur les territoires.

# 1. Validation des chapitres métropolitains

La loi prévoit que les orientations du SRDEII concernant le territoire des métropoles doivent être adoptées conjointement avec ces dernières. A défaut d'adoption conjointe, les métropoles peuvent élaborer leurs propres orientations qui doivent néanmoins « prendre en compte » les orientations du SRDEII.

La Glaz économie a été élaborée dans une très large concertation et naturellement, les métropoles y ont pris toute leur part. Pour autant, le SRDEII actuel n'a pas de volets territoriaux et ne porte donc pas d'orientations spécifiques aux territoires des métropoles.

Les métropoles de Rennes et de Brest, de leur côté, ont élaboré une stratégie de développement économique en 2015 pour Rennes et en 2016 pour Brest. Ces travaux se sont faits en cohérence avec les orientations régionales de la Glaz économie. La Région y a été associée et a pu constater la grande convergence de priorités retenues avec celles de la stratégie régionale, tant sur les filières que sur les thèmes fonctionnels (innovation et international).

Plus globalement, en matière de développement économique, la loi a attribué aux métropoles des compétences complémentaires à celles de la Région, rendant nécessaire le dialogue entre les deux institutions pour éviter toute divergence autant dans les objectifs que dans les dispositifs mis en œuvre. De fait, ils sont très convergents et on ne saurait accepter que des concurrences stériles se créent ou que des actions redondantes soient conduites.

Région et métropoles ont une habitude ancienne de coopération et de partenariat en matière de développement économique. Ce partenariat se prolonge très largement notamment en matière de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Cette action coordonnée se traduit en particulier dans le partage des objectifs et de l'engagement dans les outils de l'innovation. C'est ensemble que Région et métropoles ont contribué à la création des pôles de compétitivité et qu'ils les financent. Il en est de même pour les structures nées des Programmes Investissements d'Avenir, l'IRT B<>Com ou France Energie Marine. C'est ensemble aussi qu'elles contribuent au financement des outils d'interface de l'innovation. Leur partenariat se renforce, aussi, dans le soutien au réseau technopolitain.

On doit aussi noter la forte capacité de la Région et des métropoles à répondre conjointement et avec réactivité quand se présentent des enjeux importants sur le territoire, liés à des situations d'entreprises, soit en difficulté, soit en phase de développement. Plusieurs exemples récents démontrent cette capacité à trouver ensemble des solutions actives et ambitieuses et à démontrer aux acteurs la parfaite convergence de vue et d'action des institutions locales.

Ce partenariat de fait peut néanmoins être amélioré et en partie formalisé. Il peut l'être notamment sur le champ de l'action à l'international et des enjeux d'attractivité et de rayonnement sur lesquels les intérêts de la Région et des métropoles, notamment engagées dans des dynamiques French Tech, sont en réalité communs mais sur lesquels des actions divergentes ou non coordonnées auraient des conséquences dommageables.

Ce renforcement du partenariat se traduira de deux manières :

- d'une part, dans la validation par le présent rapport de la stratégie de développement de chacune des métropoles, qui sera pleinement intégrée au SRDEII, permettant de confirmer la parfaite articulation et cohérence des objectifs ;
- d'autre part, par le futur conventionnement qui sera noué entre la Région et chacune des métropoles, permettant de préciser l'articulation de leurs dispositifs, les mobilisations financières croisées, ainsi que les modalités d'organisation sur le terrain pour assurer aux entreprises l'accompagnement dont elles ont besoin.

Ces deux éléments seront enfin confortés par la confirmation d'un dialogue permanent entre la Région et les métropoles pour la mise en œuvre de la dynamique de la Glaz économie.

L'enjeu de ce partenariat renforcé est essentiel, autant pour les deux métropoles que pour la région tout entière. Il n'est pas mis en œuvre uniquement parce que la loi le prescrit, mais parce que cet intérêt réciproque est partagé.

De fait, les enjeux de développement économique d'une région et des métropoles sont forcément très interdépendants, sinon les mêmes. Il n'existe pas de région dynamique sans métropole active, et il ne peut exister de métropole attractive et créatrice sans adossement à une région entreprenante. Cette interdépendance est encore plus forte en Bretagne qui compte deux métropoles, aux atouts complémentaires et qui, dans la concurrence que se livrent les grandes métropoles européennes jouent la carte de la « qualité critique » (capacité d'une métropole à se différencier ou à rayonner par des excellences particulières et reconnues) avant celle de la « taille critique ».

La Bretagne et l'ensemble de ses territoires ont besoin de voir se développer et s'ancrer des fonctions métropolitaines supérieures pour assurer globalement leur rayonnement et leur attractivité. On le sait, cette attractivité est cumulative puisque plus le territoire est performant, plus il est attractif et plus il attire, plus il conforte sa performance en faisant venir talents et investissements.



Les fonctions métropolitaines, de fait, ne sont pas réservées aux seuls territoires métropolitains. L'idée d'une « région métropole » est particulièrement pertinente en Bretagne, forte de son armature urbaine et de son relatif équilibre territorial. De fait, des excellences peuvent se développer partout sur le territoire, y compris dans les territoires ruraux. Les concepts de taille critique ne sont pas des critères absolus et des modes d'organisation agiles peuvent parfois mieux répondre aux enjeux de développement et de créativité que des accumulations stériles. L'innovation comme les capacités créatives ne sont donc pas réservées aux territoires à forte concentration urbaine.

Pour autant, la pertinence de certaines polarisations d'activité, de la concentration spécifique de savoir-faire, de la création de lieux de bouillonnement culturel et créatif ne peut être contestée. De même est évident le fait que certains types d'investissements d'équipements ou de projets ne sont, de fait, envisageables qu'en territoire métropolitain. Dès lors, pour certains types de projets, la question n'est pas celle d'une concurrence entre les métropoles et le reste de la région, mais celle d'une concurrence entre les métropoles bretonnes et celles du reste de l'Europe. En d'autres termes, si ce n'est pas dans la métropole, ce ne sera nulle part ailleurs en région. Ainsi, il devient évident que le développement métropolitain sur certaines fonctions qui leurs sont exclusivement réservées est d'intérêt régional.

Le Conseil régional reconnaît ainsi le rôle et la place des territoires métropolitains dans leur capacité à jouer pour tout le territoire des fonctions de vitrines, de locomotives du développement, de « produit d'appel » en termes d'attractivité. Dans l'autre sens, les métropoles s'appuient sur le territoire breton et le valorisent dans son ensemble, sur son écosystème, sur sa « profondeur » territoriale, mais également sur son image et son identité. La Bretagne est une chance pour elles.

Ainsi le partenariat qui se bâtit entre Région et métropoles est-il un acte de confiance réciproque, mais doit être également un acte de solidarité avec le reste du territoire.

C'est dans cet esprit que se sont nouées depuis plusieurs années des coopérations fortes entre la Région et les deux métropoles, dans le cadre des contrats de plan, dans la mise en œuvre des différents schémas de développement. Ils ont été plus récemment formalisés dans les contrats et dans les pactes métropolitains d'innovation, validés lors de notre session de décembre. Ces derniers fléchant certaines des priorités sectorielles sur lesquelles les métropoles entendent construire leur développement, leur différence et leurs excellences.

Il en est ainsi de la mer pour Brest, recouvrant un champ très large d'activités structurantes et émergentes, permettant de fertiliser un grand nombre de savoir-faire socles de la Bretagne en termes de numérique, d'industries alimentaires, de biotechnologies, d'industries nautiques et navales. Cette ambition de faire de la pointe bretonne un pôle de niveau mondial en matière de sciences et technologies maritimes s'appuie sur le projet de Campus mondial de la Mer, intégrant le nouveau positionnement d'IFREMER et de la flotte océanographique.

Il en est ainsi pour Rennes, pour les mobilités et le numérique comme en matière de cybersécurité, positionnement qui illustre, au croisement des filières fortes du territoire breton, une capacité à développer des activités et des excellences nouvelles et à se positionner, pour le compte de la Bretagne tout entière, en leader européen et mondial.

Ces thématiques ne sont pas exclusives de bien d'autres domaines faisant la force de l'économie des territoires métropolitains, mais elles illustrent le rôle que ces dernières peuvent jouer dans l'effet d'entraînement de tout le territoire.

### **1.1 La stratégie de développement économique du territoire métropolitain de Rennes**

Présentée en annexe du présent rapport pour en faciliter la lecture, elle en fait partie intégrante.

### **1.2 La stratégie de développement économique du territoire métropolitain de Brest**

Présentée en annexe du présent rapport pour en faciliter la lecture, elle en fait partie intégrante.

## 2. Validation du chapitre économie sociale et solidaire

La loi prévoit que le SRDEII intègre les orientations régionales en matière d'économie sociale et solidaire, qui s'appuient sur les propositions formulées dans le cadre d'une « conférence régionale de l'ESS ».

Ce secteur essentiel de l'économie régionale, qui recouvre des réalités très diverses, est pris en compte dans le SRDEII de manière diffuse et ne fait l'objet, ni d'une stratégie régionale formalisée et adoptée comme telle, ni de chapitres spécifiques. Mais on doit souligner que la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire a fortement contribué à l'élaboration du document et qu'elle est étroitement associée à son suivi. On doit par ailleurs signaler que l'ESS, identifiée par un « mode d'entreprendre » spécifique, est considérée comme un domaine économique, au même titre que tous les autres, que ses entreprises sont considérées comme des entreprises « comme les autres » et, à ce titre, sont concernées par l'ensemble du document.

La SRDEII cible par ailleurs l'enjeu d'innovation sociale comme une priorité transversale, d'ailleurs reconnue par le premier domaine d'innovation stratégique de la S3. Si l'ESS n'est pas le seul domaine à produire de l'innovation sociale, ce mode spécifique d'entreprendre est évidemment propice à l'émergence de projets innovants, co-élaborés en réponse aux besoins des territoires et en lien avec leurs acteurs.

Lors de sa session de juin, le Conseil régional a ainsi décidé de compléter la Glaz économie par un chapitre spécifique et formalisé dans le domaine de l'ESS, valant stratégie régionale en ce domaine. Mais par stratégie régionale, la Région entend stratégie partagée des acteurs et pas seulement cadre d'action de la seule institution régionale.

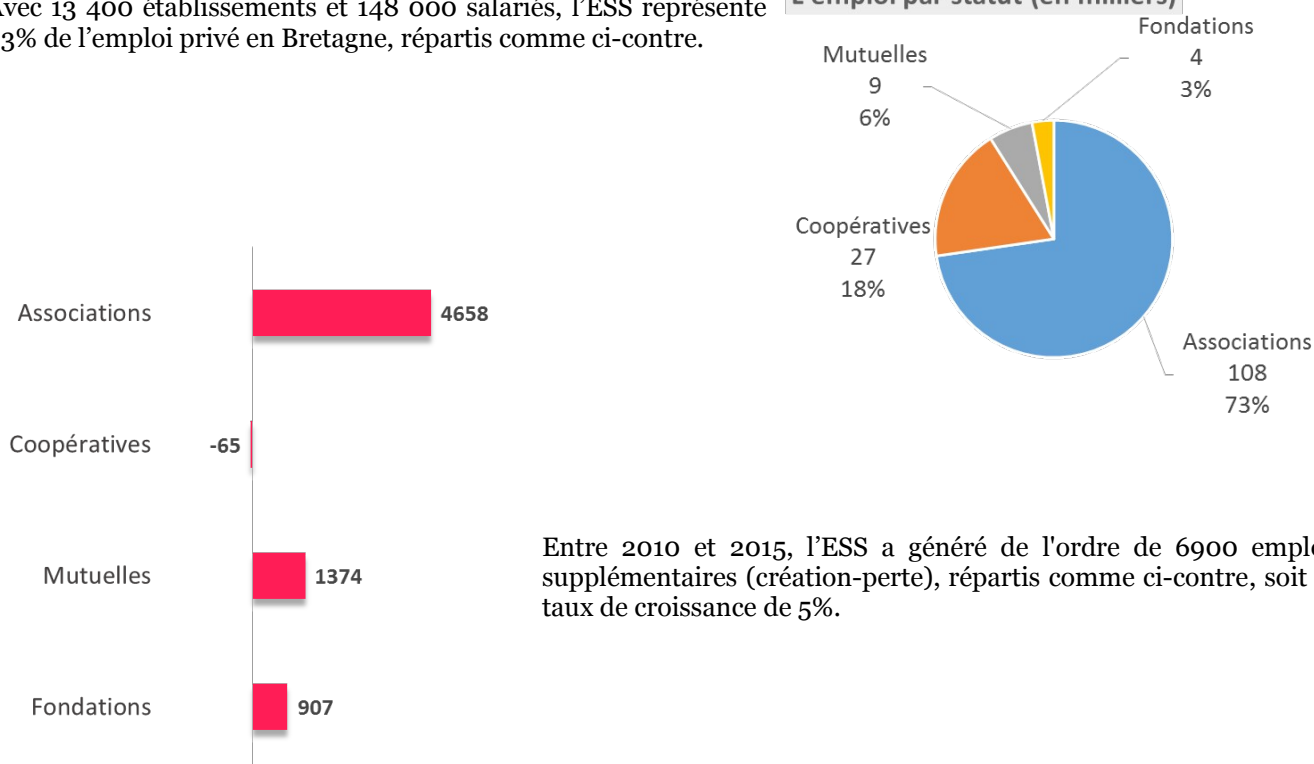
C'est donc dans cet esprit et dans cet objectif d'une mobilisation et d'une mise en responsabilité large de tous les acteurs concernés que le travail a été animé par la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS). Il s'est appuyé sur une plate-forme des acteurs qui ont partagé un diagnostic du sujet, et proposé un projet identifiant clairement les priorités d'action à retenir. Ces travaux s'appuient naturellement sur le bilan de l'entrepreneuriat de l'ESS, il tient compte de l'évolution des compétences des EPCI, précise le rôle possible ou attendu des différents acteurs du domaine, la place de l'ESS dans l'écosystème économique régional.

Ces travaux ont été présentés et débattus lors de la première réunion de la Conférence régionale de l'ESS, co-présidée par l'Etat et la Région, le 6 décembre dernier. Ils ont fait l'objet d'une très large approbation et ont donc été livrés au Conseil régional, comme le prévoit la loi, pour intégration au SRDEII.

### 2.1. L'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Bretagne : une contribution positive à l'économie régionale

Avec 13 400 établissements et 148 000 salariés, l'ESS représente 23% de l'emploi privé en Bretagne, répartis comme ci-contre.

L'emploi par statut (en milliers)



Entre 2010 et 2015, l'ESS a généré de l'ordre de 6900 emplois supplémentaires (création-perse), répartis comme ci-contre, soit un taux de croissance de 5%.

Au-delà de la contribution positive sur l'emploi, la contribution de l'ESS c'est aussi :

- donner aux citoyens la capacité à agir ensemble au travers de la participation de bénévoles, mutualistes, sociétaires, coopérateurs...
- innover et apporter des réponses aux besoins concrets des populations et des territoires.

## **2.2. Une démarche collective de construction**

---

Depuis 2011 et la tenue des Etats généraux de l'ESS en Région Bretagne, les acteurs ESS et les pouvoirs publics partenaires –Etat, Région Bretagne, Départements, EPCI - ont engagé une démarche collective d'identification des enjeux de développement. Cette démarche, animée par la Cress, avait produit une stratégie régionale de développement de l'ESS 2012-2016 préfigurant ainsi ce qui sera inscrit dans la loi ESS de 2014.

Depuis 2012, les acteurs publics et ESS ont ainsi pris l'habitude de se réunir collectivement deux fois par an au sein de la **plate-forme de coordination de la Stratégie Régionale ESS (SRESS)** pour analyser collectivement les enjeux de l'ESS en région, coordonner leurs actions et articuler leurs politiques. C'est dans cette instance que se sont donc logiquement co-construites les priorités présentées lors de la conférence régionale de l'ESS du 6 décembre 2016 co-présidée par l'Etat et la Région Bretagne.

Les trois priorités et neuf défis, détaillés ci-dessous, ont été élaborés sur la base des données de l'Observatoire régional de l'ESS, d'un bilan de la précédente stratégie régionale ESS et de contributions des acteurs ESS et publics via un questionnaire en ligne. Pour la prochaine rencontre de la plate-forme de coordination, les partenaires publics et de l'ESS auront à valider la démarche d'animation de la SRESS, les outils de suivi (plan d'actions, indicateurs...) et à définir des priorités de mise en œuvre.

## **2.3. Les grandes orientations et priorités de la stratégie bretonne de développement de l'économie sociale et solidaire**

---

### **Priorité 1 : Tenir la cohérence entre principes et pratiques**

#### **a. Continuer à inventer des modèles d'organisation performants**

L'ESS présente des modèles d'organisations solides et résilients avec parfois des difficultés à gérer et pérenniser les activités créées. Il s'agit de développer les approches « innovation sociale entreprises » : travailler sur de nouvelles formes de gouvernance, promouvoir des modèles économiques dynamiques, soutenir les regroupements volontaires, les démarches de mutualisation et de coopération (PTCE – Pôles territoriaux de Coopération Economique – notamment).

#### **b. Engager des démarches de progrès**

L'ESS doit tenir sa cohérence entre principes et pratiques (de management, de gestion des ressources humaines, de qualité de l'emploi et de conditions de travail). Il s'agit donc de soutenir des démarches de progrès en s'appuyant notamment sur l'instauration, par la loi ESS, du guide des bonnes pratiques.

#### **c. Poursuivre la mobilisation collective de citoyens**

Promouvoir la capacité d'agir des citoyens est un enjeu démocratique majeur. C'est aussi un enjeu interne à l'ESS pour conserver une dynamique de mobilisation au sein même des organisations de l'ESS. Il s'agit de faire vivre la dimension « éducation populaire » de l'ESS et de favoriser l'implication des citoyens dans les projets collectifs de l'ESS.

### **Priorité 2 : Apporter des réponses concrètes aux enjeux de la Bretagne, dans le quotidien des Bretonnes et Bretons**

#### **a. Créer de l'emploi durable, soutenir la création, le développement et la transmission des entreprises**

L'emploi, c'est l'enjeu majeur. La contribution positive de l'ESS à l'emploi breton (17 000 emplois supplémentaires entre 2005 et 2015) doit être prolongée par des actions en faveur de l'entrepreneuriat ESS : création d'activités et innovation sociale, reprise-transmission, soutien à l'offre ESS de soutien à l'entrepreneuriat collectif...

#### **b. Investir ou ré-investir des thématiques et des territoires spécifiques**

L'ESS doit être présente et contribuer au développement de certaines filières – silver économie, alimentation et agriculture numérique et collaboratif, économie circulaire, culture, réindustrialisation – ou certains territoires.  
Organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique. com... Page 7 / 38

en particulier ruraux et des quartiers politiques de la Ville. Cela pose, en général, la nécessaire articulation des politiques ESS avec les autres politiques sectorielles ou territoriales et en particulier, les liens avec les stratégies de filières et les Domaines d'Innovation Stratégiques (DIS) définis dans la Glaz Economie.

### **c. Contribuer à la transition énergétique et écologique (TEE)**

L'ESS contribue aujourd'hui de façon sensible aux émissions de gaz à effet de serre. Elle peut devenir exemplaire en matière de transition énergétique et écologique mais aussi favoriser l'implication citoyenne dans la TEE, jouer un rôle dans la réduction de la précarité énergétique, dans l'économie circulaire ou dans l'autonomie énergétique de la Bretagne.

## **Priorité 3 : Se donner les moyens de l'ambition**

### **a. Développer les partenariats pouvoirs publics / ESS pour agir dans les territoires**

Les lois NOTRe et ESS ont dessiné un nouveau maillage territorial pour la mise en œuvre des politiques ESS. C'est à la fois une opportunité pour développer des politiques ESS, notamment en EPCI, mais aussi un risque pour certains territoires ou certains secteurs et associations en particulier. Il s'agit donc d'animer un travail de sensibilisation et d'acculturation aux politiques ESS sur l'ensemble des territoires.

### **b. Préparer la relève**

Comme dans d'autres pans de l'économie, la relève est un enjeu de pérennité pour les organisations d'autant que la jeunesse exprime une appétence forte pour d'autres formes d'entrepreneuriat et de rapport au travail. Il s'agit donc d'agir avec et en direction de la jeunesse et de soutenir les initiatives et démarches de mise en situation concrète.

### **c. Se doter de nouveaux moyens de développement**

L'ESS porte des ambitions fortes. Il faut pouvoir les traduire concrètement en permettant la mobilisation des financements de l'innovation (FEDER, PIA, BPI...), en améliorant l'accès des entreprises de l'ESS aux financements et dispositifs de droit commun, en mobilisant des fonds solidaires privés pour l'ESS, en mutualisant les fonds et compétences internes à l'ESS.

## **2.4. L'inscription du chapitre de l'économie sociale et solidaire dans le SRDEII**

Compte tenu de son poids dans l'économie bretonne et dans l'emploi régional, compte tenu de sa dynamique spécifique et de son lien avec le développement de l'innovation sociale, de sa capacité à ouvrir des perspectives nouvelles de développement de services, d'activités, de modèles économiques innovants, compte tenu de son adéquation avec l'apparition de nouveaux comportements individuels et collectifs et avec des valeurs montantes de nos sociétés, compte tenu, enfin, de son adéquation avec les valeurs de solidarité et d'engagement qui sont celles de la Bretagne, le développement de l'ESS est une priorité pour la Bretagne et pour le Conseil régional.

C'est à ce titre qu'il est proposé de valider les orientations et priorités retenues et bâties par les acteurs eux mêmes et de les intégrer dans la SRDEII pour en faire un chapitre à part entière de la Glaz économie. Il s'agit comme pour l'ensemble du SRDEII, de la stratégie de l'ensemble des acteurs concernés, appelant à la mobilisation de chacun, au regard de ses responsabilités et de ses moyens.

Pour sa part, le Conseil régional confirme le caractère prioritaire du développement de l'ESS et sa volonté d'agir sur plusieurs plans :

- Assurer, en lien avec l'Etat et les acteurs eux mêmes, notamment réunis au sein de la CRESS, la gouvernance dynamique de la mise en œuvre de ce chapitre stratégique.
- Proposer à ce titre, dans les mois qui viennent, de transformer ce chapitre ESS en une feuille de route opérationnelle, inscrite dans un calendrier réaliste, priorisant les sujets et les engagements, précisant les modalités de travail et de mise en œuvre, identifiant les pilotes et responsables mobilisés.
- Poursuivre son travail d'adaptation de ses outils de droit commun aux enjeux spécifiques de l'ESS et de ses entreprises, identifiés dans le chapitre dédié. Avec pour double objectif, à la fois de favoriser l'utilisation des dispositifs et des aides classiques par les acteurs de l'ESS et aussi de développer des adaptations de ces outils ou de constituer des dispositifs spécifiques si nécessaire.
- Parmi les grandes orientations du chapitre ESS, le Conseil régional identifie d'ores et déjà comme prioritaires les objectifs et orientations suivantes :

- le soutien à la création d'activités et d'emploi, à entrepreneuriat dans l'ESS,
- l'accompagnement de la reprise d'activités, et la préparation de la relève,
- le soutien à l'innovation sociale,
- la sensibilisation des territoires à l'enjeu, en particulier dans le cadre du partenariat avec les EPCI,
- l'adaptation de ses dispositifs pour un meilleur accès des acteurs aux financements.

## 3. Validation du volet de mise en œuvre opérationnelle sur les territoires

### 3.1. Rappel du contexte

---

Le rapport présenté en session de juin dernier soulignait la nécessité d'améliorer le caractère opérationnel, ainsi que la territorialisation des orientations stratégiques de la Glaz économie.

Si l'intervention économique régionale irrigue tous les territoires, au travers de ses dispositifs propres ou partenariaux (en particulier avec BPI France ou la Caisse des Dépôts et Consignation), le SRDEII n'a pour autant pas de déclinaison territorialisée. Il en résulte que si ses grandes orientations stratégiques sont comprises et progressivement appropriées par les acteurs du développement économique, les territoires peuvent avoir plus de mal à s'y retrouver et à percevoir son application concrète et ses implications opérationnelles pour eux.

Pourtant, les territoires ont tous leur part de responsabilité dans le défi du développement économique régional, chacun avec ses spécificités. Ceci d'autant que, *in fine*, le contact direct avec le tissu des PME et *a fortiori* les TPE, la connaissance intime de leurs projets et de leurs difficultés au quotidien, sont d'abord le fait des acteurs de proximité, EPCI d'une part, opérateurs locaux d'autre part. Il en résulte évidemment que l'efficacité de l'action publique ne pourra être que confortée par une meilleure complémentarité et de fortes synergies entre actions régionales et actions locales.

Tirant par ailleurs les conséquences des réformes territoriales, et en particulier du retrait des Départements du champ économique, le rapport de session de juin dernier concluait à la nécessité de renforcer, sur le terrain, un partenariat renforcé avec les EPCI, acteurs institutionnels se voyant confirmés dans un rôle complémentaire de celui du Conseil régional en matière de développement économique.

### 3.2. Rappel de la démarche et de la méthode

---

Un travail technique a été engagé dès la fin de 2015, réunissant les directions générales et les responsables du développement économique d'un groupe d'une dizaine d'EPCI, représentatifs des tailles d'intercommunalités et des différents territoires bretons. Ce groupe, réuni plusieurs fois, a engagé la réflexion pour converger sur les enjeux communs, identifier les objectifs à atteindre et proposer une méthode de travail.

Cette première phase d'échanges a abouti lors d'une rencontre entre le Conseil régional et les 101 EPCI Bretons alors existants, le 15 avril 2016. A cette occasion ont été validés :

- une volonté partagée de renforcer les liens entre les deux niveaux de collectivités,
- la priorité donnée aux questions du développement économique, avant élargissement à d'autres enjeux,
- la proposition de la Région d'élargir ses travaux à l'ensemble des EPCI, au delà des 10 déjà sollicités,
- des objectifs communs à atteindre,
- et une méthode de travail passant dans un premier temps par un état des lieux et une meilleure connaissance du « qui fait quoi ».

En outre, le Conseil régional a pris acte de la grande différence sémantique pouvant exister entre les divers EPCI, sur ce que recouvre le « développement économique ». En effet, les intercommunalités lui attribuent un spectre bien plus étendu que le Conseil régional.

Un questionnaire a été proposé aux EPCI aux fins de mieux connaître leurs attentes, leurs interrogations, leurs inquiétudes, mais aussi leurs priorités et leurs modes de fonctionnement. Ce questionnaire a permis d'obtenir les retours de plus de 80 % des EPCI et donc d'avoir une vision pour la première fois assez complète des actions et attentes de chacun. La restitution qui en a été faite aux acteurs a permis d'en confirmer les conclusions. On peut les résumer autour de quelques idées force :

## Bilan sur les attentes hiérarchisées des EPCI de Bretagne dans le cadre du partenariat avec la Région

- ▶ **L'impact des réformes territoriales sur les attentes des EPCI vis-à-vis de la Région**
  - ▶ **Palier le retrait des départements et de leurs agences**
    - ▶ Besoin d'une présence régulière de l'échelon régional et d'un rôle de proximité
    - ▶ Redéfinition des dispositifs de soutien aux entreprises en adéquation avec les dispositifs auparavant soutenus par le département
  - ▶ **Structurer des relations directes entre Région Bretagne et EPCI**
    - ▶ Nécessité de créer de nouveaux liens entre la Région Bretagne et les EPCI
    - ▶ Décliner la stratégie régionale au niveau des EPCI pour une meilleure collaboration
- ▶ **Les axes de travail suggérés par les EPCI**
  - ▶ **Le besoin prioritaire d'un correspondant dédié de la Région sur les territoires**
    - ▶ Traduction du besoin de proximité exprimé dans les attentes hiérarchisées
  - ▶ **Le souhait de travailler la cohérence avec la stratégie régionale**
- ▶ **Les attentes sur l'intervention de proximité et la connaissance de l'écosystème**
  - ▶ 66 % des EPCI de la Région favorables à la mise en place d'un outil d'échange d'information entre acteurs du développement économique et en attente de la Région d'endosser un rôle de facilitateur dans le développement des entreprises
  - ▶ L'apport d'ingénierie souhaité par 54 % des EPCI, soit un rôle technique à donner aux relations avec la Région
- ▶ **La poursuite du rôle du Conseil Départemental dans ses missions initialement assumées**
  - ▶ Une politique de soutien aux entreprises primordiale sur le territoire (aide à l'immobilier, projets industriels, développement à l'international)
  - ▶ Le soutien de certains secteurs (commerce/artisanat)
  - ▶ L'intervention sur les aides directes et dispositifs financiers
- ▶ **Une clarification des relations Région/EPCI**
  - ▶ Une meilleure compréhension nécessaire du rôle de la Région pour les EPCI
  - ▶ Le besoin de disposer d'un agent relais qui assure ce lien sur les missions de développement économique
  - ▶ L'appui de la Région directement au niveau des EPCI et non des Pays et le renforcement du rôle des EPCI en tant qu'interlocuteurs directs de la Région

Source : Restitution des résultats des questionnaires EPCI, Conseil régional et cabinet Katalyse, juin/juillet 2016

En ont été retenues les orientations suivantes :

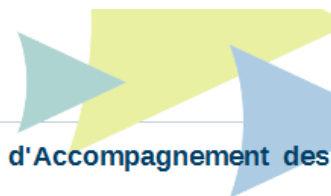
- la confirmation de la volonté et de la nécessité de renforcer le partenariat,
- la nécessité d'une meilleure organisation en réseau et d'une meilleure connaissance réciproque de nos dispositifs et actions,
- la nécessité de trouver des solutions rapides pour combler les vides créés par le retrait des Départements et de leurs agences,
- le souhait d'une plus grande présence de proximité du Conseil régional,
- l'inquiétude quant aux risques de renforcement des inégalités dans les capacités de développement en fonction des territoires,
- une focalisation particulière sur les enjeux liés au secteur des TPE, du commerce et de l'artisanat,
- l'importance première de l'enjeu de l'organisation sur le terrain de l'accompagnement des entreprises, retenant le concept de service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ), plus encore que la question des dispositifs et des outils.

Sur la base de ces constats, deux groupes de travail ont été lancés sur les deux thématiques suivantes :

- l'articulation des dispositifs en matière d'aides aux entreprises,
- la mise en place d'un service public de l'accompagnement des entreprises.

Ces groupes de travail se sont réunis deux fois chacun, mobilisant à chaque fois une quarantaine d'EPCI. Globalement, la très grande majorité des 101 anciennes et des 59 actuelles intercommunalités, constituées au 1<sup>er</sup> janvier, ont donc participé à ces réflexions et ont pu faire part de leurs remarques ou propositions, permettant une réelle co-construction.

## Les principaux enseignements des ateliers (participation de 48 EPCI sur les futurs 59)



- ▶ **Ateliers Dispositifs d'accompagnement**
  - ▶ Nécessité de travailler à la fluidification du parcours de l'accompagnement en permettant un continuum en matière de dispositifs,
  - ▶ Réciprocité dans la transmission des informations entre Région et EPCI, le dialogue est l'élément central de la relation,
  - ▶ Souplesse des dispositifs selon la réalité territoriale mais devant s'inscrire dans le cadre du SRDEII,
  - ▶ Critères de différenciation des aides régionales à construire via un travail bilatéral,
  - ▶ La Région comme appui juridique, aide à l'ingénierie, à l'expertise, à la mise en réseau et à l'instruction,
  - ▶ Coordination économique au sens large tourisme/mer ... pour mieux répondre aux entreprises et tenir compte de la réalité organisationnelle des EPCI,
  - ▶ Meilleure articulation des sujets emploi/formation/économie,
  - ▶ Thématiques prioritaires : TPE, maintien des services de proximité (commerce, artisanat) et sujet de la création/reprise d'entreprises.
- ▶ **Ateliers Service Public d'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ)**
  - ▶ La présence future de référents du Conseil régional sur le territoire afin de développer une relation privilégiée avec les EPCI. Un rôle d'information et d'orientation auprès des entreprises et EPCI,
  - ▶ L'autonomie laissée aux EPCI d'organiser et animer l'écosystème local,
  - ▶ La structuration et l'animation d'un réseau des développeurs économiques,
  - ▶ Un partage d'information réciproque sur les entreprises jugées prioritaires ou à potentiel par les EPCI via la mutualisation d'un outil informatique, de type extranet,
  - ▶ Un besoin évoqué de « rencontres formation » (évolutions législatives, ingénierie financière ...)

Source : Synthèse des ateliers, Conseil régional et Katalyse, octobre/novembre 2016

Parallèlement à ces travaux et sans en attendre la conclusion, afin de répondre aux besoins déjà avérés, le Conseil régional a, dès le mois de juin 2016, mis en place des réponses complémentaires à destination des TPE de l'artisanat et du commerce, dans le cadre d'un plan dédié. Il a par ailleurs accéléré le renforcement de son soutien au réseau des sept technopoles bretonnes, à hauteur de près de 1 M€ supplémentaires, afin de garantir à l'ensemble des territoires, y compris les espaces ruraux, la possibilité d'un accompagnement en matière de création et de suivi des entreprises innovantes.

### 3.3. Présentation du cadre contractuel proposé

L'ensemble des travaux se sont organisés autour de la préparation du cadre contractuel devant être proposé pour nouer le futur partenariat entre la Région et les 59 EPCI.

C'est ce cadre que le présent rapport propose de valider, ouvrant ainsi la période de discussion bilatérale sur le terrain avec les EPCI.

#### 3.3.1 Les grands objectifs des contrats

- Sur le plan réglementaire, le contrat est l'outil prévu par la loi, servant de cadre à la définition et à l'autorisation des dispositifs d'aides aux entreprises, de leur articulation et mise en œuvre. Le contrat définit ainsi les régimes des aides pouvant être mobilisés, autorise les EPCI à intervenir sur le champ exclusif du Conseil régional et inversement autorise le Conseil régional à intervenir sur le champ exclusif des intercommunalités.

- Le contrat permet de développer un dialogue territorial entre Région et EPCI, pour assurer un réel croisement stratégique au plan territorial entre Glaz économie et stratégies locales, pour s'assurer de la bonne appropriation par le local des enjeux régionaux de développement économique et garantir la prise en compte par l'échelon régional des réalités et priorités locales.

- Il permet d'assurer une meilleure interconnaissance des réalités des uns et des autres, des acteurs du développement économique actifs sur les territoires, des dispositifs et des modalités d'organisation. Il ambitionne de créer les conditions d'un partenariat opérationnel permanent, d'une relation fluide, s'inscrivant par ailleurs dans une logique de réseau à l'échelle régionale.

- Il doit garantir la meilleure réponse aux attentes légitimes des entreprises, comme bénéficiaires finaux essentiels de l'action publique : lisibilité sur les accompagnements possibles, fluidité des réponses, efficacité et simplicité des dispositifs mis en œuvre.

### 3.3.2. Ses grands principes généraux

Les conventions sont des contrats cadres, qui fixent des objectifs et des règles, qui confirment des principes de l'action publique qui sera déployée sur le territoire, mais elles n'induisent pas la validation ou le financement de projets. Elles ne comportent pas d'enveloppes financières associées.

Le principe de ces conventions est de permettre une prise en compte des réalités et des spécificités territoriales par le Conseil régional, d'orienter la manière dont il pourra intervenir sur le territoire de l'EPCI. La convention emporte donc un principe de différenciation, devant permettre de mieux répondre aux besoins spécifiques des territoires, dans un souci d'équité.

Mais le principe de la contractualisation et de la différenciation des réponses apportées n'induit pas la dislocation des principes généraux de la politique économique régionale qui demeure globale, cohérente et universelle dans son application aux acteurs, aux entreprises et aux territoires, sauf exception expressément formulée.

Le Conseil régional confirme l'objectif général de clarification de l'action publique reposant sur des répartitions des compétences et responsabilités aussi nettes que possibles. Mais il souligne aussi l'intérêt, sur certains dossiers, des financements complémentaires, sous réserve qu'ils soient simples et réellement vecteurs de synergies et d'effets de leviers. L'expérience bretonne des aides multi collectivités, sur des dossiers spécifiques et à forts enjeux, des interventions collectives sur l'innovation ou en soutien des pôles de compétitivité a largement démontré l'intérêt de ces croisements qui témoignent des concordances de vues entre acteurs et renforcent l'efficacité des réponses apportées. Les contrats avec les EPCI sont ainsi le lieu de formulation de ces complémentarités utiles.

### 3.3.3. Sa forme, un contrat en trois volets

**Le premier volet** formalise les priorités croisées de l'EPCI et du Conseil régional en matière de développement économique, il propose les éléments d'une territorialisation des orientations de la Glaz économie.

Pour cela, il met en exergue les forces et faiblesses du territoire, de ses entreprises, de ses filières. Il souligne les tendances à l'œuvre en matière de développement économique, et identifie les opportunités et menaces. Il cible et hiérarchise les enjeux prioritaires et les leviers essentiels sur lesquels le territoire veut s'appuyer.

Ce volet a les trois objectifs suivants :

- favoriser un dialogue stratégique entre le territoire et la Région permettant de mieux croiser leurs orientations respectives,
- formaliser les premiers éléments d'une stratégie de développement économique de territoire et d'une territorialisation de la Glaz économie,
- servir de cadre aux discussions portant sur les deux autres volets de la convention et à la différenciation de l'action publique régionale sur le territoire.

Le ciblage des priorités partagées sur le territoire de l'EPCI sert en effet de cadre à l'attention particulière portée par la Région au(x) domaine(s) ou enjeu(x) cités, dans l'instruction des dossiers, il justifie aussi des modalités d'intervention spécifiques du Conseil régional, articulées avec celles de l'EPCI.

**Le deuxième volet** porte sur les dispositifs d'aides aux entreprises mobilisables sur le territoire, ceux du Conseil régional, ceux de l'EPCI et définit les croisements autorisés des financements. Il décrit, le cas échéant, les modalités de délégation de gestion de dispositifs entre signataires.

**Le troisième volet** porte sur l'organisation et la mise en œuvre, sur le territoire, du service public d'accompagnement des entreprises (SPAÉ). Il précise les modalités d'organisation proposées et assurées par l'EPCI, reposant sur la mobilisation de tous les opérateurs de proximité, ainsi que l'appui spécifique apporté par le Conseil régional, en termes de présence de proximité d'une part, de soutien éventuel à l'ingénierie de développement économique d'autre part.

Un projet de convention type sera proposé à la commission permanente, servant de cadre à l'engagement des discussions entre l'EPCI et le Conseil régional.

### 3.3.4. Le calendrier de mise en œuvre, de négociation et de signature

Les conventions seront adossées au calendrier de la SRDEII et vaudront donc jusqu'au renouvellement prévu de la Glaz économie, devant intervenir, aux termes de la loi, dans l'année suivant le prochain renouvellement du Conseil régional, soit en 2021.

Pour autant, dans un souci de souplesse et tenant compte de l'évolutivité de l'économie, les conventions resteront susceptibles d'aménagements par avenant, en tant que de besoin. Cette souplesse s'inscrit aussi dans un esprit d'expérimentation permanente, permettant de tirer à tout moment les enseignements de l'expérience.

Leur signature interviendra dans le courant de 2017, aussi vite que possible, les discussions pouvant s'ouvrir dès après la présente session, en fonction de la volonté et de l'état de préparation des EPCI, dont beaucoup seront en phase de réorganisation, à la suite des fusions. Un calendrier général pourra être élaboré et devra naturellement  
448  
Organisation de l'action publique régionale en matière de développement économique: com... - Page 12 / 38



prendre en compte la capacité des services du Conseil régional à discuter et élaborer 59 conventions. Toutes les dispositions transitoires seront prises (comme le fait le Conseil régional depuis le vote de la loi NOTRe, à la demande des EPCI) pour permettre que les délais de discussion et de formalisation des conventions ne nuisent en aucun cas à l'action publique de terrain.

### 3.3.5. Les principes directeurs du régime des aides régionales

Le deuxième volet des conventions, portant sur les dispositifs d'aide aux entreprises s'appuie sur les principes directeurs suivants :

#### **Le Conseil régional exerce la compétence exclusive en matière d'aides aux entreprises.**

Les dispositifs régionaux mis en œuvre en matière d'aide à la création, au développement, à l'investissement, à l'innovation ou à l'internationalisation ont un caractère universel et s'appliquent à l'ensemble des entreprises et des territoires.

Sont amenés à faire exception à cette règle certains dispositifs développés en application de la délibération de juin 2016 en faveur des TPE. Dans le cadre de ces réponses, qui devront être formalisées en lien avec les territoires, pourront ainsi être soutenues de manière spécifique des entreprises commerciales et artisanales situées sur des territoires de moindre densité ou en fragilité manifeste. En seront donc exclus les territoires métropolitains et les zones urbaines des communautés d'agglomération, à l'exception toutefois des quartiers politiques de la ville ainsi que des opérations pouvant être fléchées, demain, dans le cadre des réponses à l'AMI que lancera le Conseil régional en matière de soutien aux centralités.

Dans le cadre des conventions, le Conseil régional autorise et encourage les EPCI qui le souhaitent à compléter ses dispositifs dans une logique d'abondement de l'intervention publique et dans le cadre des encadrements communautaires. Il souhaite en particulier sur les dispositifs spécifiques en faveur des TPE, du commerce et de l'artisanat une implication volontariste des EPCI.

Le Conseil régional souhaite notamment que les volets 2 des conventions avec les métropoles formalisent les partenariats et effets de leviers dans les domaines de l'internationalisation, de l'attractivité et de l'innovation. Sur les enjeux d'internationalisation et d'attractivité, cela pourra renvoyer à la formalisation d'un partenariat spécifique autour des activités de BCI.

Il souhaite que ces volets avec les communautés d'agglomération permettent aussi de formaliser les partenariats en matière d'innovation et le cas échéant, d'internationalisation.

Dans le domaine de l'innovation, les volets 2 devront spécifier l'articulation des actions et des financements des dispositifs, des structures interface de l'innovation, des pôles de compétitivité et des IRT et ITE. Ils préciseront les modalités de mobilisation des technopoles dont le Conseil régional a par ailleurs décidé de renforcer le positionnement, par leur réseau, sur l'intégralité du territoire breton.

Dans le cadre des volets 2, le Conseil régional peut autoriser les EPCI qui le souhaitent, en lien avec un enjeu prioritaire de leur stratégie de développement, à développer et mettre en œuvre un ou des dispositifs d'aide aux entreprises, sans qu'il soit adossé à un dispositif régional. La Région veille néanmoins à ce que de tels dispositifs ne soient pas en contradiction avec les principes de la SRDEII ni avec le principe général de non dumping territorial et conformes au cadre réglementaire en vigueur.

Le deuxième volet des conventions pourra prévoir, à la demande de l'EPCI une délégation de gestion de certains dispositifs régionaux (à l'EPCI directement ou en partie à un opérateur de proximité) dès lors qu'il sera démontré qu'une gestion de proximité serait plus efficiente qu'à l'échelle régionale. Une logique d'expérimentation pourra être privilégiée.

#### **Les EPCI exercent une compétence exclusive sur l'immobilier d'entreprises.**

Ce domaine de compétence recouvre :

- le financement des investissements immobiliers dans les entreprises elles-mêmes, on parlera alors « d'immobilier privé d'entreprise » ;
- des investissements collectifs, portés par les collectivités pour favoriser le développement économique, on parlera alors « d'immobilier économique public ». Ce dernier point recouvre lui-même tous les types de bâtiments publics, souvent collectifs, permettant notamment des activités de création, d'amorçage ou de développement de jeunes entreprises, mais également les actions conduites en matière foncière en particulier sur les zones d'activités.

Ce domaine de compétence exclusif des EPCI s'articule avec la responsabilité générale de la Région en matière de développement économique, l'article L.4251-13 du CGCT prévoyant que le SRDEII « définit les orientations en matière (...) d'aides à l'immobilier » d'entreprise et « organise, sur le territoire régional, la complémentarité des actions menées par la région (...) avec les actions menées par les collectivités territoriales et leurs groupements ».

Par ailleurs, l'article L.1511-3 du CGCT prévoit que la Région peut « participer au financement des aides et régimes d'aides » en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles « dans les conditions précisées par une convention » avec l'EPCI.

### **En matière d'immobilier privé d'entreprises.**

Le Conseil régional considère cette compétence à mi-chemin entre celle des aides aux entreprises qui lui revient et celle de l'immobilier qui relève des EPCI.

Il confirme donc sa volonté d'intervenir en financement des investissements immobiliers des entreprises du tourisme et des entreprises agricoles, comme il le fait depuis plusieurs années pour la modernisation des outils de production et pour conforter la compétitivité des entreprises. Cet engagement sera inscrit dans les volets 2 des conventions.

Cette position s'inscrit dans un contexte qui avait déjà évolué. Ainsi, le Conseil régional, qui s'était retiré depuis de nombreuses années du financement de l'immobilier privé d'entreprises (hors tourisme et agriculture) avait déjà fait évoluer sa position en 2016, en créant en partenariat avec la Caisse des Dépôts et des partenaires privés la SAS Breizh Immo. Cet outil permet de porter des opérations immobilières bien spécifiques, notamment celles sujettes à des difficultés de financement par le marché de par leur spécificité en terme d'activités ou leur implantation géographique. Sont tout particulièrement ciblés les projets d'implantation qui font l'objet d'une forte concurrence entre régions.

Pour renforcer son action, le Conseil régional ouvre la porte à des financements complémentaires à ceux des EPCI en matière d'immobilier privé dans d'autres secteurs. Il le fera dans le cadre des conventions, sur des cibles précises, correspondant aux priorités stratégiques du territoire, en termes de secteurs d'activité ou de zones géographiques et au regard des impacts en termes d'emplois.

Pour cela, une ligne de crédits nouvelle sera ouverte sur la mission II du budget régional, permettant le financement des dispositifs qui auront été mobilisés en ce sens dans le cadre des conventionnements.

### **En matière d'immobilier économique public.**

Le Conseil régional maintient sa capacité d'intervention, comme il le faisait jusqu'à maintenant, dans le cadre de sa politique territoriale et des contrats de partenariat.

La mobilisation de ces financements passera donc par le principe d'une double inscription, dans le contrat de partenariat et dans le contrat avec les EPCI. L'inscription de cette possibilité d'intervention régionale valant autorisation réglementaire par l'EPCI, en charge de la compétence exclusive.

La première a l'intérêt de vérifier la cohérence de l'investissement à une échelle pertinente, le partage de la vision du développement entre les différents EPCI concernés et d'éviter le développement d'outils concurrents et au fonctionnement non coordonné.

Dans l'instruction du dossier, le Conseil régional veillera à l'absence de concurrence entre collectivités bretonnes pour l'implantation des entreprises, les aides des collectivités territoriales ne devant pas être un vecteur de délocalisation des entreprises au sein de la région, mais bien un facteur de développement pour toute la région. Ce principe de non dumping entre les territoires est transversal dans toutes les orientations régionales.

Par ailleurs, conformément au principe d'un aménagement durable du territoire, la région privilégiera les projets de réhabilitation ou de densification de zones d'activités et non des projets d'extension. En dehors de ces zones d'activité dédiées, la Région soutiendra le principe d'une mixité fonctionnelle des activités, notamment dans l'optique de chercher à rapprocher lieux de travail, lieux de loisir, lieux de vie et de résidence au bénéfice du développement économique, de l'emploi et de la qualité de vie des breton.ne.s.

Ces principes généraux seront précisés dans le cadre du SRADDET.

### **3.3.6. Les grands principes de mise en œuvre du SPAE**

Le Service Public d'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) est une organisation de l'action publique permettant d'offrir aux entreprises et aux acteurs économiques un accompagnement « sans couture » : lisible, simple et efficace. L'enjeu est celui d'un effet de « guichet unique » permettant à l'entreprise, quelle qu'elle soit et où qu'elle se situe, de bénéficier d'un niveau de service égal, d'une forte réactivité et d'un suivi de qualité. Cela n'entraîne en aucun cas la mise en place d'une administration nouvelle, mais une organisation optimisée reposant sur les principes de valorisation de l'existant, de subsidiarité, de priorisation de la proximité.

Partageant la priorité donnée au service offert aux entreprises, les EPCI et la Région s'engageront conjointement à la mise en œuvre des principes formalisés dans une « charte du SPAÉ » annexée au présent rapport. Cette charte précise les objectifs du SPAÉ et propose un premier référentiel du service à offrir.

- En vertu du principe de subsidiarité, une responsabilité de premier niveau des EPCI, à mettre en place à l'échelle de leur territoire, la meilleure organisation - mobilisant l'ensemble des acteurs - des opérateurs, des moyens et des compétences locales pour assurer au mieux les engagements pris dans la charte du SPAE.
- Une capacité de la Région à accompagner les territoires et à les soutenir de manière spécifique et différenciée pour répondre à l'ambition partagée.
- Le développement et la mise en œuvre d'une logique de réseau des développeurs économiques à l'échelle régionale, permettant de conforter une culture commune, des pratiques partagées, des effets de leviers accrus, une montée globale en compétences et une efficacité accrue du SPAE.

Ces éléments seront précisés dans le cadre du volet 3 des conventions.

Pour intervenir en soutien des territoires dans la mise en place du SPAE, le Conseil régional veillera au préalable à ce que les EPCI aient réellement mobilisé toutes les forces et tous les moyens en présence :

- Ceux de l'intercommunalité elle-même, qui ne peut évidemment pas se défausser de sa responsabilité en matière de développement économique et ne saurait être plus aidée au seul motif qu'elle aurait elle-même décidé de moins intervenir.
- Ceux du territoire également et, à ce titre, le Conseil régional souhaite que des discussions soient systématiquement ouvertes sur chaque territoire tout particulièrement avec les acteurs consulaires, mais plus globalement avec tous ceux qui interviennent en matière de développement économique (EPCI voisins, agences économiques locales, associations de chefs d'entreprises...) pour s'assurer de leur pleine implication dans les organisations locales et éviter en tout état de cause des situations de concurrences ou d'ignorance réciproque.

Une fois démontrée la mobilisation de tous les moyens locaux existants, au regard des besoins du territoire, le Conseil régional interviendra de deux manières complémentaires.

### **Par une présence territoriale de proximité accrue.**

Les attentes des EPCI ont été précisées dans le cadre des groupes de travail qui se sont réunis. Elles portent essentiellement sur deux points qui préfigurent les missions des référents de proximité que la Région pourra déployer :

- être pour le territoire la porte d'entrée vers les services et actions du conseil régional, assurer une fonction d'information et d'aiguillage permanent, être l'interlocuteur de proximité, sur le champ du développement économique.
- apporter aux territoires un soutien et une expertise en matière de développement économique, participer activement à l'animation du réseau local des développeurs, participer au suivi des comptes clés des entreprises du territoire.

En réponse à ces attentes, pour se donner une capacité à assurer une présence plus forte sur l'ensemble du territoire régional et plus spécifiquement dans les espaces moins denses, le Conseil régional envisage de déployer une dizaine d'agents sur le territoire. Ces référents de proximité seront articulés avec les autres acteurs déjà présents dans d'autres fonctions, par exemple celles des politiques de formation ou des politiques territoriales.

La proximité sera assurée, d'une part par un déploiement en dehors du siège du Conseil régional mais aussi par des modalités de permanences assurées sur les territoires en ayant le plus besoin. Il conviendra de veiller au risque d'isolement des référents de proximité et à leur capacité à participer pleinement au réseau collectif qui sera animé.

Les modalités précises de ce déploiement résulteront des discussions contractuelles.

### **Par un soutien complémentaire, le cas échéant, en ingénierie de développement économique.**

En plus de la présence accrue et dans le cadre des discussions contractuelles, le Conseil régional pourra venir en appui financier à l'ingénierie locale en matière de développement économique, dans un souci d'équité territoriale. Ces financements pourront permettre une mise à niveau des capacités d'animation et d'accompagnement des entreprises dans les territoires pour les EPCI ne disposant pas, à l'évidence, des moyens de répondre seuls aux objectifs de la charte.

Ces financements seront néanmoins mobilisés dans une logique transitoire, avec une limitation dans le temps et une logique de dégressivité, devant permettre aux EPCI insuffisamment organisés et outillés de monter en compétences dans les années à venir ou de trouver des modalités d'organisation nouvelles. A ce titre, le Conseil régional, dans un esprit d'expérimentation, sera attentif aux efforts de mutualisation inter-territoriale qui pourraient être fournis par les EPCI pour répondre à leurs enjeux.

Les financements régionaux prendront la forme de subventions permettant soit le renforcement des moyens humains mobilisés par les EPCI, soit le recours à des prestations extérieures. Les modalités de ces aides seront précisées en commission permanente et résulteront des discussions contractuelles des mois prochains. Une enveloppe spécifique sera ouverte en ce sens sur la mission II du budget régional.

## **Proposition de soutien en fonctionnement à des projets de territoire dans le cadre de la politique territoriale.**

De manière complémentaire à ce soutien possible à l'ingénierie pour la mise en œuvre du SPAE dans les territoires, le Conseil régional pourra continuer à financer dans le cadre de sa politique territoriale, des projets de développement territoriaux, mobilisant aussi des financements en fonctionnement et relevant également d'une forme d'ingénierie économique.

Il peut s'agir de projets de développement inter-territoriaux, de projets de filières, de développement de logiques de clusters ou d'action de déploiement de stratégies d'attractivité ou de marketing territorial. Le Conseil régional pourra les soutenir dans le cadre des modalités d'intervention de la politique territoriale. Par ailleurs, il veillera à ce que ces projets soient identifiés comme prioritaires dans les conventions avec les EPCI. Il veillera aussi à ce que ces projets de développement soient compatibles avec les orientations générales de la Glaz économie et en tout état de cause conformes aux principes de non dumping entre territoires.

## **Le développement et l'animation d'un réseau régional des développeurs économiques.**

Si le SPAE s'inscrit dans le principe de subsidiarité pour donner aux territoires la responsabilité de premier niveau, il repose aussi sur une nécessaire logique de mise en réseau à l'échelle régionale.

Celle-ci doit permettre la consolidation d'une culture partagée de l'action publique en matière de développement économique, reposant sur une connaissance commune des enjeux du territoire, de ses entreprises, sur un partage des pratiques, un échange fluide de l'information, des compétences partagées. Ce réseau se construit à la fois au plan local et au plan régional.

Il reposera :

- sur le partage de principes communs, notamment ceux que porte le projet de charte du SPAE,
- sur une animation régionale permettant des temps de rencontre et d'échanges entre acteurs,
- sur des outils permettant de fluidifier la communication et l'information entre acteurs,
- sur des formations permettant une montée en compétence de tous.

Un outil, de type plate forme informatique, commun sera proposé par le Conseil régional dans le courant de 2017. Il offrira un espace de partage d'information entre acteurs du SPAE, à l'échelle locale ainsi qu'à l'échelle régionale, à la fois sur les enjeux, les dispositifs, les projets portés par les uns et les autres, mais aussi sur les entreprises accompagnées, dans un esprit de base de suivi de clientèle, ainsi que sur les actions d'accompagnement effectuées. Fondé sur la participation volontaire et sur la confiance, un tel outil permettra une plus grande efficacité de l'action publique, une meilleure veille ainsi qu'une double capacité de réactivité et de proactivité.

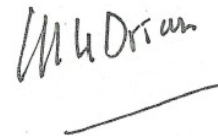
Dans un second temps, cet outil pourra évoluer vers une plate-forme de suivi et de traitement dématérialisé des dossiers d'aides.

Par ailleurs, un programme d'animation du réseau et de formations sera élaboré et proposé à nos partenaires.

**Je vous propose de :**

- Valider l'intégration du chapitre métropolitain et des orientations stratégiques qu'il comprend, tel que présenté dans le présent rapport et dans ses annexes au SRDEII de la Bretagne ;
- Valider l'intégration du chapitre économie sociale et solidaire tel que présenté dans le présent rapport au SRDEII de la Bretagne et de le considérer comme le socle de la stratégie régionale de l'ensemble des acteurs régionaux ;
- Valider les objectifs généraux d'une contractualisation avec les 59 EPCI de Bretagne pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du SRDEII sur les territoires ;
- Valider les grands principes d'interventions croisées présentés dans le présent rapport qui seront proposés aux EPCI ;
- Valider les termes du projet de charte pour un service public de l'accompagnement des entreprises tel que proposé en annexe ;
- Valider le principe de création de lignes de financements nouvelles pour le développement d'actions de soutien en matière d'immobilier d'entreprise, pour le soutien à l'ingénierie économique dans les territoires, dans les conditions proposées dans le présent rapport ;
- M'autoriser à engager avec les EPCI les négociations pour l'élaboration des conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer au terme de ces travaux ;
- Donner délégation à la commission permanente pour adopter les modalités précises de mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président



Jean-Yves Le Drian

# La stratégie métropolitaine de développement économique de Rennes

## Chapitre métropolitain du SRDEII de la Bretagne

### I – DEUX ENJEUX CLES POUR LE TERRITOIRE : LE RENOUVELLEMENT INDUSTRIEL ET L'INTERNATIONALISATION

#### 1.1 - La mutation des filières industrielles affecte l'emploi et menace la cohésion sociale

Les principales filières industrielles (automobile, agro-alimentaire, numérique) sont confrontées à des mutations profondes, de nature différente selon les secteurs, qui affectent fortement l'emploi dans l'agglomération rennaise. Entre 2008 et 2014, pour la première fois depuis trois décennies, la situation de l'emploi, essentiellement du fait des difficultés des filières automobile et construction, s'est dégradée plus rapidement dans le bassin de Rennes qu'en moyenne nationale.

Incontestablement, cette situation a marqué une rupture dans la trajectoire rennaise ; l'évolution défavorable de l'emploi a affecté les ménages les plus vulnérables et menacé la cohésion sociale. S'est ainsi développée une situation inédite de fragilité pour un territoire dont la qualité de la ressource humaine, la capacité d'anticipation des besoins de main d'œuvre et le climat social apaisé ont toujours représenté des éléments d'attractivité et de compétitivité pour les entreprises qui ont choisi de s'y créer et de s'y développer. Bien que le territoire ait fait preuve d'une capacité de résilience remarquable qui a permis le rétablissement de la situation économique, les conséquences de la crise restent visibles dans le paysage industriel de la métropole et la situation de l'emploi, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'emploi constitue ainsi un véritable défi pour la métropole rennaise qui se veut un territoire attractif, porte d'entrée importante pour tout le territoire régional et consacre à la fonction d'accueil des moyens importants, notamment à travers son programme local de l'habitat. Pour la population et notamment les jeunes actifs dont la principale motivation à la mobilité est l'accès à l'emploi, un territoire attractif et accueillant est un territoire qui crée des emplois, qui lève les freins permettant d'y accéder, qui agit pour la sécurisation des parcours et n'exclut personne.

#### 1.2 - De profondes évolutions socio-économiques, sources de nouvelles activités créatrices d'emplois

L'ensemble de l'activité économique, quel que soit le secteur ou la filière, est traversé par des mutations profondes dont les plus marquantes sont :

- La mondialisation et la globalisation des échanges ;
- La raréfaction des énergies fossiles qui modifie les coûts dans un contexte d'augmentation de la demande mondiale et rend inéluctable la transition énergétique ;
- les technologies numériques qui ont envahi tous les actes de la vie quotidienne et font émerger une véritable société numérique ;
- Le vieillissement de la population qui appelle des réponses adaptées pour éviter la fracture générationnelle et l'exclusion des personnes âgées, mais ouvre tout à la fois des marchés nouveaux ;
- La santé publique, attente majeure des citoyens, qui se trouve confrontée au double défi de la solvabilité économique et de l'exigence de sécurité sanitaire, qu'il s'agisse du secteur pharmaceutique ou de l'alimentation.

Ces enjeux fondamentaux, non exhaustifs mais parmi les plus prégnants, sont autant de défis pour le territoire. Ils représentent aussi de formidables opportunités de création de valeur et d'emploi pour la Bretagne, que Rennes Métropole doit savoir saisir à travers le développement :

- de nouveaux moteurs de créativité et d'innovation liés à la montée de l'économie de la fonctionnalité, aux enjeux du développement durable et des « green tech », au développement des activités créatives (ou récréatives), à l'adaptation aux comportements de consommation et

aux nouveaux besoins de services...

- de nouvelles formes d'innovation non technologique tirées par le marché et les usages (montée de l'immatériel, innovation par les usages, coproduction de l'innovation par les consommateurs...);
- l'attraction et la rétention des talents, qualifiés de « créatifs » (en agissant sur la qualité de vie, l'offre urbaine, les réseaux sociaux, les lieux de confrontation...);
- de nouvelles formes et attitudes d'entrepreneuriat (auto-entrepreneurs, formes coopératives, Responsabilité Sociale des Entreprises ...).

Le territoire trouvera ainsi des relais de croissance propices au renouvellement de son tissu industriel dans trois secteurs émergents qui s'inscrivent en continuité de ses filières historiques (automobile, agroalimentaire, TIC) en cohérence avec les priorités de la Glaz économie votée par le Conseil régional, et qui s'appuient sur des marchés porteurs liés aux évolutions sociétales de long terme :

- Les éco-activités et notamment tout ce qui répond au défi de la transition énergétique (mobilité décarbonée ; éco-construction et éco-rénovation) mais aussi à la problématique de l'eau ;
- La santé, le bien-être et l'alimentation, en mobilisant les atouts du territoire pour développer la télémédecine, l'e-santé ou encore la qualité nutritionnelle et sanitaire des aliments ;
- La créativité numérique, qu'il s'agisse de technologies innovantes ou de création de contenus, compétence phare du territoire, qui irrigue tous les secteurs industriels pour augmenter leur performance et leur compétitivité.

### **1.3 - Deux atouts essentiels pour réussir le renouvellement industriel : la politique de l'emploi et le potentiel d'innovation**

Pour réussir cette transition qui consiste tout à la fois à conforter les filières d'excellence et à favoriser l'émergence d'activités dans de nouveaux secteurs à fort potentiel de développement, la métropole rennaise peut compter sur des capacités d'innovation de grande qualité et une politique de l'emploi efficace et éprouvée.

Aucune adaptation, renouvellement et diversification du tissu industriel ne serait en effet envisageable sans la mobilisation du potentiel de recherche et de formation supérieure présent sur le territoire. Ce dernier constitue un élément d'attractivité essentiel contribuant à l'implantation d'entreprises innovantes ou de leurs centres de R&D, en particulier sur les pôles agronomique, numérique et santé environnement.

Depuis trois décennies au moins, Rennes Métropole, en partenariat avec le Conseil régional, a développé ou accompagné les outils indispensables à sa stratégie de développement par l'innovation : technopole Rennes Atalante, incubateur technologique Emergys, centres techniques et de transferts, et plus récemment pôles de compétitivité, clusters thématiques (le Pôle d'Excellence Cyber par exemple), Centre Culinaire Contemporain, Société d'Accélération du Transfert de Technologie (SATT Ouest Valorisation), Institut de Recherche Technologique (IRT B-Com) et plus récemment labellisation de la French Tech Rennes St Malo. Cet écosystème d'innovation doit encore renforcer son efficacité pour jouer pleinement son rôle, déterminant, dans le processus de renouvellement de l'économie industrielle de la métropole et de la région.

En inscrivant depuis plusieurs années la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriale au cœur de sa politique, la Maison de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation professionnelle a développé les outils nécessaires à l'adaptation des compétences que requièrent les transitions industrielles en cours : anticipation des besoins des entreprises et des secteurs en émergence, passerelles en terme de formation, sécurisation des parcours... Ces outils sont des leviers indispensables à la performance économique et à la cohésion sociale sur le territoire.

### **1.4 - L'impératif de l'internationalisation**

La mondialisation des échanges et de la recherche fait de la scène internationale l'échelle pertinente pour l'excellence académique et la performance économique.

L'accès aux marchés, aux capitaux, aux ressources (matières premières et énergie) et l'amortissement des efforts d'innovation sont autant d'enjeux qui nécessitent pour les entreprises une présence internationale. De même, le rayonnement des universités et grandes écoles et leurs sphères de partenariats de recherche et de formation se situent désormais à une échelle planétaire.

Parce que l'aire de jeu de ces acteurs est mondiale, les acteurs publics doivent renforcer leur capacité à accompagner leurs dynamiques d'internationalisation. Les Métropoles ont en ce domaine un rôle et une

responsabilité de premier plan.

Dans un contexte de concurrence des territoires, pour renforcer son aptitude à attirer et retenir les talents scientifiques (étudiants, enseignants, chercheurs), économiques (entrepreneurs) ou culturels (artistes), le territoire doit être en capacité de leur assurer que leur potentiel de rayonnement international bénéficiera d'une visibilité, d'une accessibilité et d'une notoriété suffisantes.

Il importe donc de porter l'offre de services aux standards internationaux en matière de :

- Accessibilité, offre de mobilité et de transports aussi bien accessibilité routière, ferroviaire qu'aérienne ;
- Qualité des campus universitaires et offre d'accueil des enseignants, chercheurs et étudiants étrangers ;
- Infrastructures d'accueil de salons, congrès et colloques de notoriété internationale, supposant une offre d'hébergement hôtelier et la présence d'enseignes connues internationalement ;
- Offre en immobilier de bureaux dont sont coutumiers les usagers et investisseurs étrangers.

Ce n'est qu'avec un niveau d'excellence et de reconnaissance internationale que le territoire métropolitain pourra attirer et retenir les talents qui feront sa capacité de créativité et d'innovation et finalement la compétitivité et l'attractivité du territoire breton.

### 1.5 – Les fonctions métropolitaines

Si, dans le concert des métropoles européennes, Rennes ne peut gagner la bataille de la taille critique, elle peut légitimement revendiquer celle de la qualité critique.

Elle dispose d'une offre performante de services avancés et doit oser s'affirmer comme un des douze hubs urbains en France qui concentrent les fonctions métropolitaines publiques et privées et certains services rares (CHU, infrastructures de mobilité à très grande vitesses, sièges des administrations centrales et régionales, pôle d'enseignement supérieur et de recherche etc.).

Aujourd'hui positionnée comme une plateforme de services technopolitains à l'activité manufacturière bretonne, la métropole dispose d'un potentiel métropolitain singulier dans le domaine de la société de la connaissance et de l'innovation dont les performances sont supérieures à la moyenne des performances des 20 métropoles européennes qualifiées de « très diversifiées » par la DATAR. Ce constat doublé de l'excellence rennaise dans le secteur de l'économie numérique, adossée à l'écosystème breton, autorise à penser qu'un des futurs possibles pour l'agglomération pourrait être celui de devenir rapidement une plateforme d'innovation nationale.

## II - DES STRATEGIES AU SERVICE D'UNE AMBITION FORTE

### 2.1 – L'ambition

Les stratégies de développement économique et de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ont pour objectif de répondre aux deux enjeux majeurs du renouvellement industriel et de l'internationalisation.

Elles visent aussi à affirmer la métropole rennaise comme l'une des cités de l'espace européen capables d'innover, de créer de la valeur et d'attirer les talents qui feront la "troisième révolution industrielle".

Forte des valeurs collectives inscrites dans son projet communautaire (solidarité, qualité, identité, innovation, anticipation) et dans la continuité de son projet de « vivre en intelligence », **Rennes Métropole poursuit l'ambition d'être une "smart city" européenne, entreprenante et créative, orientée vers l'expérimentation et l'innovation.**

Elle entend ainsi intégrer le réseau européen des villes intelligentes et durables et relever le défi de la mutation de son tissu économique par une stratégie offensive au bénéfice des acteurs socio-économiques et académiques, des habitants de l'agglomération mais aussi du territoire breton.

### 2.2 – La stratégie de développement économique



Les défis et atouts des grands secteurs d'activité, piliers de l'économie industrielle du bassin rennais, en cohérence avec les priorités de la Glaz économie.

Le secteur automobile : Dans un contexte de repli de la demande en Europe, l'industrie automobile est confrontée à des surcapacités de production nécessitant le reformatage des outils industriels et le positionnement sur les marchés en croissance (Asie et Amérique latine). Le site rennais de PSA n'échappe pas à cette nécessité qui se double d'un enjeu spécifique de compétitivité se traduisant par une pression exercée sur ses fournisseurs.

La réduction d'activité sur le site s'est répercutée sur l'ensemble de la chaîne de valeur (fournisseurs et sous-traitants). Néanmoins l'implication conjointe des collectivités a permis de premières décisions positives de la part du constructeur qui a décidé d'affecter la production de nouveaux véhicules à l'usine de La Janais et a choisi d'investir lourdement dans sa modernisation. À court terme, l'enjeu majeur consiste à réussir la ré-industrialisation du site et la revitalisation du bassin d'emploi. À plus long terme, l'écosystème automobile régional devra gagner en compétitivité et démontrer sa capacité à concevoir et produire le véhicule du futur, au sein d'une chaîne de valeur de la mobilité profondément modifiée. Les actions engagées vont en ce sens mais l'accompagnement des acteurs vers les standards de l'industrie 4.0 constitue une priorité.

Le secteur du numérique : Bien que représentant un secteur florissant, il est lui aussi confronté à de multiples défis. Le premier consiste à sortir d'un modèle fondé sur une activité trop dépendante de donneurs d'ordre implantés localement. Les PME doivent désormais rechercher d'autres clients sur les marchés mondiaux et répondre au défi de leur internationalisation. De même, les nombreuses ESN rennaises doivent sortir de l'unique marché des télécommunications et rechercher des voies de diversification (vers la Défense, la grande distribution, la banque-assurance...). Enfin, les entreprises du numérique doivent renforcer l'innovation par les usages et pour cela, se positionner sur la création de contenus en phase avec les nouvelles tendances observées. Elles pourront miser sur la convergence entre télécommunications et informatique et plus largement sur les potentialités des croisements de filières, priorité du SRDEII, pour proposer une offre globale à l'utilisateur final.

L'industrie agroalimentaire intègre localement l'ensemble de la chaîne de valeur, « de la fourche à la fourchette ». C'est un secteur lui aussi au cœur de profondes mutations et qui devra relever trois sortes de défis : le défi écologique qui rend indispensable une évolution du modèle de production agricole vers des modes plus raisonnés et plus doux et le passage d'une production basée sur les volumes à une production davantage orientée vers la valeur ajoutée. Le défi économique, ensuite, l'accroissement du prix des approvisionnements en matières premières (notamment des céréales) et en énergie, conjugué à la stagnation voire au recul du prix de vente à la grande distribution affecte les marges des entreprises et donc leur capacité à investir. Le défi sanitaire, enfin, entre les perspectives quantitatives offertes à 50 ans sur les marchés alimentaires extra-européens pour nourrir une planète de 8 à 10 milliards d'habitants et celles plus qualitatives qui visent à adapter l'offre à une demande de plus en plus exigeante sur les marchés européens, notamment en termes de qualité nutritionnelle et de sécurité alimentaire.

La filière de la construction, constitue un secteur soumis aux aléas de la conjoncture qui doit répondre à des enjeux économiques (coût des logements, rénovation du parc vétuste...) environnementaux (efficacité énergétique, nouveaux matériaux de construction...), sociaux (accès au logement pour tous, décohabitation, vieillissement...) et urbanistiques (compacité, formes urbaines, accès aux services et mobilité...). Elle pourra s'appuyer sur la dynamique démographique du territoire mais aussi sur la présence d'Établissements de Taille Intermédiaire (ETI) capables de prendre des risques tant dans le domaine de la promotion que de la construction. Elle doit enfin se saisir des formidables opportunités ouvertes par la transition énergétique.

Au-delà des atouts du territoire, chacun de ces secteurs possède des atouts propres pour relever les défis auxquels il est confronté (PME et grands groupes performants, potentiel de formation initiale et continue, pôles de compétitivité, organisations collectives, plateformes techniques mutualisées,...). Rennes Métropole, par ses choix stratégiques, entend accompagner l'adaptation de ces filières aux exigences de la compétitivité mondiale, leur évolution structurelle et leur mutation vers les secteurs émergents à fort potentiel de développement et promouvoir l'émergence de nouveaux secteurs d'activités au croisement de ces filières.

C'est dans cet esprit que sont déterminées les priorités de la stratégie métropolitaine qui portent sur le soutien à l'entrepreneuriat et à la performance des entreprises, l'appui à l'innovation productive, l'accompagnement à l'international et le renforcement de l'intelligence collective.

## **Les quatre axes de la stratégie de développement économique**

### **Axe 1 – Soutenir l’entrepreneuriat et développer la performance des entreprises**

L’entrepreneuriat au sens large – création et développement des entreprises – joue un rôle décisif pour maintenir le tissu productif et permettre son renouvellement, source de relais de croissance. L’enjeu pour le territoire est de faire face à l’évolution structurelle des marchés et systèmes de production au-delà de la crise du moment.

Pour répondre à ces enjeux, Rennes Métropole doit contribuer à :

- Développer et organiser les conditions de croissance pour les entreprises du territoire, des start-up aux grands comptes et encourager la création de valeur.
- Anticiper et accompagner les mutations du tissu productif vers les nouveaux marchés (éco-activités, santé bien-être, créativité numérique.), adapter les compétences, favoriser la transmission d’entreprises et l’essaimage...
- Développer une offre globale foncière et immobilière en phase avec les évolutions des marchés. Sur ce dernier point Rennes Métropole assume une responsabilité particulière en production directe bien sûr mais aussi en coordination stratégique.

Dans cette optique, Rennes Métropole s’engage à :

- développer la culture entrepreneuriale et professionnaliser l’entrepreneuriat (ciblage des jeunes, des personnes concernées par les reconversions industrielles et des créatifs)
- accompagner l’émergence de nouveaux modes entrepreneuriaux relevant de l’économie sociale et solidaire
- agir pour la transmission d’entreprises
- travailler à l’adaptation des compétences
- structurer les moyens du territoire (un « pôle de compétences », schéma d’aménagement économique et offre logistique)
- valoriser les filières émergentes et les projets innovants (communication, attractivité)

*Projets emblématiques* de cet axe : Schéma d’aménagement économique, Programme industries culturelles et créatives, Pôle territorial de coopération économique

### **Axe 2 – Favoriser l’innovation productive sur le territoire**

L’innovation productive repose sur la capacité du territoire, du système d’acteurs, à favoriser les transformations et les interactions créatrices de valeurs. Le système de la recherche et l’enseignement supérieur est, à ce niveau, un puissant vecteur de changement qui peut alimenter cette innovation productive et la création de nouveaux secteurs ou clusters sur la base des filières traditionnelles.

Pour cela, Rennes Métropole doit passer d’une logique de filières industrielles et d’innovation technologique linéaire à une logique de transversalité (filières et compétences) basée sur les usages et l’expérimentation afin de :

- Transformer le potentiel d’innovation du territoire en richesse (emplois, entreprises...), en misant sur les filières d’avenir et s’appuyant sur les compétences du territoire (enseignement supérieur et numérique).
- Renforcer la capacité d’innovation des laboratoires de recherche et des entreprises grâce à l’expérimentation et la démonstration (living lab).

À cette fin, Rennes Métropole vise à :

- structurer l’écosystème local d’innovation en renforçant l’innovation par les usages, structurant la capacité d’expérimentation du territoire, encourageant les clusters thématiques, utilisant le levier des politiques publiques (grands projets urbains, transports en commun, PLH...)
- favoriser l’implantation des technologies de rupture et processus innovants au sein des entreprises (écoconception, numérique...)
- valoriser et faire connaître les entreprises et projets innovants (French Tech, évènements...) et

développer des lieux vitrine, exploratoires.

*Projets emblématiques de cet axe* : Rennes St Malo Lab (Dispositif d'accompagnement des expérimentations), Ré-industrialisation du site de La Janais.

### Axe 3 – Investir la scène internationale

La métropole de Rennes manque encore aujourd'hui de visibilité sur la scène européenne et internationale, ce qui limite son attractivité pour les entreprises extérieures mais pénalise aussi les entreprises du territoire pour conquérir des marchés internationaux. Il importe donc de faire de l'agglomération une métropole ouverte et tournée vers l'international.

Pour cela, Rennes Métropole se mobilise pour :

- Accompagner le développement des entreprises à l'international, notamment les PME, via des actions de sensibilisation, des dispositifs de soutien (veille marchés, ingénierie de projets, RH...), des mises en réseau (partage d'expérience, mutualisation des moyens...)
- Structurer une offre aux standards internationaux pour accueillir les entreprises et les partenaires étrangers sur le territoire (offre tertiaire, offre de services, hôtellerie et accessibilité)
- Se doter d'une politique et d'outils de promotion du territoire à l'international et développant des événements d'envergure internationale.

*Projets emblématiques de cet axe* : Evénement numérique au service des mobilités, collaboration entre les outils régionaux de soutien à l'internationalisation des entreprises (BCI - BDI) en lien avec Destination Rennes, développement de l'infrastructure aéroportuaire et des lignes aériennes.

### Axe 4 – Renforcer l'intelligence territoriale

Rennes Métropole a fait de son mode de faire partenarial et collaboratif un élément de différenciation et de compétitivité. Il s'agit de renforcer et faire vivre ce mode de gouvernance partagée, assurant la cohésion des acteurs du territoire et l'efficacité de l'action en constituant, notamment, un levier d'émergence de projets. Dans un contexte en pleine mutation, l'intelligence territoriale renvoie également à l'agilité du territoire, sa capacité d'adaptation et de réactivité face aux opportunités, son expertise.

C'est aussi dans cet esprit que Rennes Métropole cherchera à tirer le meilleur parti des coopérations stratégiques et opérationnelles qu'elle a développées au sein du Pôle Métropolitain Loire Bretagne, ou dans le cadre de relations bilatérales privilégiées comme avec Saint-Malo ou Québec par exemple.

Il s'agit enfin d'améliorer la notoriété et l'attractivité de la métropole de Rennes, capitale de la Bretagne, de valoriser les atouts et réussites du territoire grâce à une politique de marketing territorial d'ensemble, articulée avec la stratégie régionale. Ce marketing territorial s'attachera à promouvoir aussi bien le territoire, ses performances économiques et ses projets emblématiques que son offre de services par cible (étudiants, étrangers...).

*Projets emblématiques de cet axe* : Travail avec Destination Rennes sur l'attractivité du territoire et contribution à la stratégie régionale d'attractivité.

## **2.3 – Le schéma de développement de l'Economie Sociale et Solidaire**

Sur le territoire l'ESS compte 1600 entreprises et 26000 salariés. Pour donner de la visibilité à l'ESS sur le territoire et contribuer à la création d'emplois et d'activités dans ce secteur, en 2015 la métropole a choisi d'affirmer sa stratégie en faveur de l'ESS. Il s'agissait de structurer les initiatives afin d'élargir leur influence (initiatives de la collectivité et celles qu'elle accompagne) et de contribuer à l'animation des échanges et à la promotion de dynamiques d'innovation entre les acteurs du territoire ; c'est-à-dire articuler l'intervention de Rennes Métropole avec les autres politiques publiques de soutien à l'ESS déployées sur le territoire et décloisonner les actions entre l'économie classique et l'ESS.

Le schéma de développement de l'ESS s'articule avec la stratégie régionale proposée en conférence régionale dédiée le 6 décembre dernier, elle s'inscrit dans la stratégie économique globale et en reprend

les axes prioritaires et 8 objectifs opérationnels :

- Structurer les moyens du territoire pour créer un environnement favorable aux entreprises,
- Développer la culture entrepreneuriale et professionnaliser l'entrepreneuriat,
- Accompagner le développement des T.P.E. et P.M.E.,
- Assurer le marketing dans sa globalité en valorisant les filières émergentes et les projets innovants,
- Structurer l'écosystème local de l'innovation,
- Engager des actions de solidarité internationale par le Développement économique,
- Renforcer la gouvernance économique collaborative de Rennes Métropole,
- Promouvoir et valoriser le territoire à travers une politique de marketing territorial d'ensemble.

Quelques-unes des actions les plus significatives :

Le schéma de développement de l'ESS fait l'objet d'un plan d'actions annuel. Parmi les actions les plus significatives citons :

- L'élaboration d'un schéma des achats publics responsables de Rennes Métropole (en application de l'article 13 de la loi du 31 juillet 2014). Le développement des clauses sociales dans les marchés publics, la commande publique comme levier de développement des structures de l'E.S.S, le développement de critères RSE et environnementaux dans les achats publics seront formalisés et accentués.
- Dans le cadre de l'appel à projet national, le Pôle Territorial de Coopération Économique rennais «Les Econautes» a été labellisé. Il porte sur l'innovation sociale et les éco-activités et s'inscrit dans la dynamique initiée autour de l'éco-construction dans la perspective de la ré-industrialisation du site PSA de la Janais,
- L'étude de préfiguration à la mise en place d'un incubateur d'innovation sociale et de projets de l'E.S.S.
- Le fléchage d'une partie des aides à l'emploi et à l'investissement de Rennes Métropole vers des projets de l'E.S.S
- L'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'Union Régionale des SCOP pour encourager et soutenir l'entrepreneuriat coopératif.

## **2.4 - La stratégie de développement touristique**

Dans un contexte d'essor continu du tourisme mondial, le développement de nouvelles pratiques touristiques liées au développement de l'offre aérienne notamment (fractionnement des séjours, réservation de dernière minute...), la concurrence entre les destinations s'intensifie et profite aux courts séjours urbains. La métropole se situe à un moment charnière avec l'arrivée de la LGV, l'ouverture du centre des congrès ou son élargissement au nord.

Avec 9200 emplois salariés dans le Pays de Rennes en 2007, le tourisme est un secteur d'activités important pour le territoire. Il repose sur des atouts réels : une offre culturelle et patrimoniale de qualité, des équipements d'accueil diversifiés, un tissu commercial attractif...mais qui demeurent trop faibles en matière de masse critique de l'offre culturelle et patrimoniale, de logique grand public et de notoriété de la destination. Ainsi, l'offre d'hébergement est fortement dépendante du tourisme d'affaires.

Pour servir l'ambition de faire de la métropole rennaise une destination de courts séjours urbains et de rencontres professionnelles référente à l'échelle nationale et une destination d'excursion pour les touristes du littoral breton, la métropole doit développer des offres typiques, originales en adéquation avec ses valeurs de qualité, d'innovation et de durabilité.

La stratégie de développement touristique se donne un objectif de temps : être prêt pour les deux échéances majeures que sont la mise à grande vitesse de la ligne TGV jusqu'à Rennes (2017) et l'ouverture du centre des congrès pour marquer à cette occasion le passage d'une première étape (2018). Elle vise de manière transversale à bien faire travailler ensemble tourisme urbain et tourisme d'affaires avec un souci permanent de la qualité et du développement durable.

Elle s'appuie sur une gouvernance publique de la démarche Destination et Congrès intégrant les activités de l'OT au sein de la SPL créée en octobre 2013 : un rapprochement garant de la cohérence stratégique et opérationnelle de l'action de la métropole sur le champ du tourisme.

La mise en œuvre de cette stratégie reposera notamment sur une nouvelle gestion de la destination : à

travers la SPL « Destination Rennes », une gouvernance publique de la destination est garante de la cohérence stratégique et opérationnelle de l'action.

### **III – CONVERGENCES ENTRE LES STRATEGIES DE RENNES METROPOLE ET DE LA REGION - PRIORITES D'ACTION**

Les deux stratégies affichent des diagnostics et des objectifs partagés. Elles portent une analyse commune des mutations qui touchent les filières traditionnelles, socles de l'économie bretonne, et leurs impacts du point de vue économique, social, environnemental, géographique...

Les deux stratégies entendent valoriser les opportunités de croissance qu'offrent ces mutations pour l'avenir de notre territoire. Elles partagent le même objectif d'une Bretagne et d'une métropole rennaise productives et industrielles, et considèrent l'innovation comme une condition de ce renouveau. La nécessité du renforcement des compétences et de l'internationalisation du territoire est également mise en avant pour servir l'ambition d'une économie performante et durable au service de l'emploi et de l'inclusion sociale.

Elles partagent également la volonté d'inscrire leurs actions dans un processus participatif, une gouvernance partagée qui permette aux acteurs de s'impliquer.

**Le présent document préfigure les axes de la convention de partenariat qui sera discutée et signée entre Rennes Métropole et la Région.**

Elle portera sur les moyens organisationnels et les dispositifs permettant d'atteindre les objectifs stratégiques fixés, dont notamment le renforcement des moyens de l'attractivité économique et du développement exogène du territoire.

Ce volet opérationnel tiendra compte

- De la répartition des compétences posée par la loi NOTRe,
- De l'autonomie de décision de chacune des collectivités signataires de la convention,
- Des objectifs stratégiques et des axes prioritaires rappelés ci-dessus conduisant à envisager des dispositifs d'aides *ad hoc*.
- Du principe d'intervention conjointe et complémentaire de la Région et de la Métropole en fonction de l'importance et de l'intérêt stratégiques des projets soutenus.

*La priorisation des actions est une nécessité imposée par la raréfaction des ressources. Des critères ont été identifiés qui peuvent guider les choix à opérer ; des critères d'impact tout d'abord (impact sur l'emploi, impact sur l'évolution du système productif, impact sur la visibilité du territoire et impact sur la qualité de vie) ainsi que des critères de faisabilité (position concurrentielle du territoire et capacité d'action). Ces critères pourront contribuer à déterminer les éléments d'évaluation des actions dès l'origine des projets.*

**Le conventionnement abordera les grands axes suivants :**

#### **3.1 – Des orientations stratégiques prioritaires, inscrites dans la Glaz économie :**

- Accompagner la montée en compétences des entreprises et des salariés ; il s'agit notamment de permettre aux entreprises de toutes tailles et de tous secteurs d'innover pour gagner en performance et en compétitivité.
- Accompagner les mutations industrielles ; développer, en complément d'une filière de production automobile, la capacité de concevoir et produire le véhicule du futur au sein d'une chaîne de valeur de la mobilité repensée ou favoriser l'évolution de l'industrie agro-alimentaire, basée sur la seule productivité, vers un éco-système de la nutrition-santé répondant aux exigences des consommateurs en matière de sécurité sanitaire et alimentaire;
- Répondre au défi de la transformation numérique qui concerne tous les secteurs de l'économie, de l'intensification des usages numériques, de l'essor de l'industrie du futur (réalité augmentée;

robotique-automatisation,...). Répondre aux enjeux de développement de la confiance dans le cadre de la multiplication des échanges de données par les activités du pôle d'excellence cyber et des acteurs qui le composent.

- Accompagner la transition énergétique et écologique par le développement des smart-grids, l'éco-mobilité ou l'habitat durable. L'éco-construction et l'éco-rénovation sont des éléments de vitalité économique qui portent aussi des enjeux sociaux importants.

### **3.2 Le renforcement des fonctions métropolitaines, plateforme au service de l'économie régionale :**

Un certain nombre d'activités nécessaires au développement économique de la région s'implanteront très préférentiellement pour ne pas dire exclusivement dans une métropole aux standards d'accueil internationaux (accessibilité tous modes ; immobilier tertiaire ; capacité d'hébergement hôtelier ; campus universitaires et d'innovation,...). La mise en service de la LGV à l'été 2017 constitue un facteur d'attractivité supplémentaire, complété par le développement de la plateforme aéroportuaire et les liaisons aériennes internationales.

Au service de l'économie de la région tout entière, les fonctions tertiaires supérieures liées à la finance, au conseil en entreprise (marketing ; stratégie ; internationalisation ;...) occupent une place importante dans les économies métropolitaines.

De la même manière, les fonctions de RDI (Recherche-Développement-Innovation) des entreprises s'implantent préférentiellement à proximité des grands campus universitaires et dans des métropoles offrant les aménités nécessaires à l'attraction de talents internationalement mobiles.

Région et métropole doivent donc coopérer pour conforter et développer ces fonctions d'innovation, autour d'outils comme :

- **la French Tech Rennes St Malo et la technopole Rennes Atalante**, dans le souci partagé entre les deux collectivités d'une clarification des missions des deux organismes pour une simplification et une meilleure lisibilité par les acteurs de l'éco-système des moyens et ressources disponibles.

- le **Centre Culinaire Contemporain**, en facilitant l'accès des entreprises aux prestations de R&D proposées (dispositif de soutien régional, en cours), en soutenant financièrement les projets structurants de RDI qu'ils conduisent (« Manger connecté » par exemple)

- le **Pôle d'Excellence Cyber** dans ses fonctions de formation, de recherche et d'expérimentation notamment en lien avec la sécurité industrielle et l'émergence de projets d'entreprises

- **les plateformes d'innovation installées ou à venir sur le territoire métropolitain**, en lien notamment avec les Universités, qui contribuent à créer une offre de services à haute valeur ajoutée au bénéfice des entreprises de la Bretagne tout entière.

### **3.3 La ré-industrialisation du territoire**

Région et Métropole partagent l'objectif de renforcer la base productive de leur économie et les emplois de production qui lui sont liés. Il convient pour ce faire de relever plusieurs défis de mutation majeure dont la transformation numérique de l'industrie et la transition énergétique.

La collaboration engagée dans le soutien à la modernisation de l'usine PSA de la Janais notamment à travers l'acquisition foncière d'une partie du site doit se prolonger, en faisant de La Janais un site pionnier exemplaire de « l'industrie du futur 4.0 » en Bretagne, mobilisant les ressources de l'écologie industrielle, particulièrement en matière de performance énergétique, mais aussi tous les moyens de la digitalisation de l'industrie. A ces fins, un projet de **ré-industrialisation ciblé prioritairement sur les industries de la mobilité et de l'habitat durables aux standards de l'industrie du futur pourra être développé.**

### **3.4 Le rayonnement de Rennes, capitale de la Bretagne**

L'enjeu de l'attractivité territoriale est partagé par Rennes et la Région. Le rayonnement de la Bretagne et de sa capitale sont interdépendants et doit donc être valorisé en cohérence. Incontestablement Rennes Métropole peut et doit bénéficier de la notoriété de la « marque » Bretagne. Mais la région Bretagne a aussi beaucoup à gagner à l'accroissement de la notoriété et du rayonnement de sa capitale et partant, d'assurer une partie de son attractivité vis-à-vis de certaines catégories d'activités et de

talents créatifs.

L'engagement d'actions de communication complémentaires et coordonnées entre la Région et la métropole à l'occasion de la mise en service de la LGV est la préfiguration opérationnelle d'une convergence plus forte dans la déclinaison des stratégies régionale et métropolitaine d'attractivité, qui trouveront à se concrétiser dans **le soutien aux événements d'envergure nationale et internationale** se déroulant à Rennes, en accompagnement de la montée en puissance de la fonction événementielle et des rencontres professionnelles (Destination Rennes).

**L'événement numérique appliqué au secteur de la mobilité** en cours de définition qui se déroulera à Rennes en mars 2018 constitue une illustration concrète de cette montée en puissance, tout comme **l'Européen cyber week** qui doit s'ancrer à Rennes et devenir un rendez-vous international majeur.

Cette ambition internationale devra aussi se traduire par des collaborations avec les outils régionaux (BCI) pour le soutien à **l'internationalisation des entreprises** du territoire métropolitain.

### **3.5 Les enjeux de proximité**

Le développement économique des territoires repose sur un équilibre entre rayonnement/attractivité d'une part et proximité d'autre part. Sur le territoire métropolitain, les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville sont particulièrement concernés par les enjeux de cohésion sociale, c'est pourquoi la Métropole et la Ville envisagent des projets d'investissement dans ces quartiers notamment dans le cadre du volet « développement économique » du NPNRU. Le Conseil régional pourra être appelé à y prêter une attention particulière dans ses actions de développement économique.

### **3.6 Innovation entrepreneuriale, l'économie sociale et solidaire**

Rennes Métropole a adopté en janvier 2015 un schéma directeur de l'ESS dont une des actions majeures a consisté à créer un Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), "Les Econautes", dédié à la construction durable et à l'économie circulaire. La Région, de son côté, a défini des objectifs stratégiques, tant en matière de soutien à l'ESS que de développement des secteurs d'activités inscrits dans le PTCE de Rennes Métropole, qui laissent présager un potentiel de collaboration sur ce sujet.

# **La stratégie métropolitaine de développement économique de Brest**

## **Chapitre métropolitain du SRDEII de la Bretagne**

### **I - LES FONDEMENTS DE LA STRATEGIE METROPOLITAINE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

#### **Une méthode d'élaboration partenariale pour une stratégie collective**

Brest, par son statut de métropole, a des responsabilités à exercer, un rôle à jouer à une échelle plus large que celle de son périmètre institutionnel, un rôle moteur au service du développement de l'Ouest breton.

Dans ce contexte, Brest métropole et les principaux acteurs économiques de l'aire métropolitaine ont décidé d'élaborer ensemble leur stratégie de développement économique.

La construction de la stratégie métropolitaine de développement économique (SMDE) a mobilisé quelque 400 acteurs, représentants des secteurs privés et publics. Elle a été pilotée par une instance mixte de gouvernance, le Comité d'orientation stratégique, réunissant les principaux organismes concernés, dont la Région Bretagne et le Pôle métropolitain du pays de Brest, et une dizaine de responsables d'entreprises emblématiques de la région brestoise.

Par ailleurs, différents groupes de travail mixtes ont été réunis, notamment pour contribuer à l'identification des enjeux et objectifs de la SMDE. La société civile, à travers le Conseil de développement, a été étroitement associée au processus d'élaboration, à ses différentes étapes.

#### ***Composition du Comité d'orientation stratégique de la SMDE***

*Dirigeants d'entreprises et de réseaux, élus de Brest Métropole et du Pôle métropolitain du pays de Brest, de la Région Bretagne et du Département du Finistère, Etat (Sous-préfet), Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine, Chambre d'agriculture, Chambre de métiers et de l'artisanat, Université de Bretagne Occidentale, Conseil de développement.*

Adoptée par Brest métropole et les partenaires économiques associés, la SMDE a une double vocation :

- être la plateforme de travail collectif des acteurs publics et privés pour amplifier la dynamique économique de l'aire métropolitaine brestoise
- être la contribution de Brest métropole et de ses partenaires au SRDEII porté par la Région Bretagne, dans l'esprit des lois du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015.

L'articulation entre SRDEII et SMDE a été assurée de plusieurs façons.

Brest métropole et les partenaires économiques métropolitains ont été invités à contribuer à l'élaboration du SRDEII et, réciproquement, la Région Bretagne a été invitée à s'associer à la gouvernance de la SMDE.

D'autre part, le SRDEII et ses documents liés ont été pris en considération au stade de l'élaboration de la SMDE, ce qui apporte les meilleures garanties de cohérence et de complémentarité entre les approches régionale et métropolitaine.

Plus encore, Brest métropole et le pays de Brest incarnent bien le concept de Glaz économie porté par la Région Bretagne.

Economie bleue, verte, grise, économie de coopération entre des acteurs bien conscients de leur communauté de destin et des nécessaires synergies qui doivent en découler : la SMDE est en parfaite cohérence et en symbiose avec la stratégie régionale. Les exemples de convergence sont nombreux dans la structuration économique du territoire : domaines d'innovation stratégiques, soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, développement des infrastructures de communications physiques et numériques, actions concernant l'attractivité et la promotion économique, usage de la marque Bretagne ...



## **Les différentes échelles du territoire métropolitain**

### ***Brest métropole et la zone d'emploi de Brest***

Constituée de 8 communes qui rassemblent 207 000 habitants, Brest métropole est le centre de gravité d'une zone d'emploi bien plus vaste, qui regroupe 123 communes et 466 000 habitants. Avec 120 000 emplois dans le secteur privé, et 65 000 dans le secteur public du fait du poids important des activités de défense, la zone d'emploi de Brest totalise 185 000 emplois.

### ***Fonctions métropolitaines***

La métropole brestoise se singularise par la présence, sur son territoire, de fonctions métropolitaines stratégiques de l'Etat, liées notamment à la mer : premier port militaire de la façade atlantique et premier site français de formation pour la Marine Nationale, siège de la Force océanique stratégique et de la base de défense Brest-Lorient, siège d'agences et d'organismes nationaux, et site reconnu dans la recherche marine à l'échelle mondiale.

Sur cet espace se déploient d'autres grandes fonctions métropolitaines : université et grandes écoles, des centres de recherche internationaux et nationaux, l'aéroport international, les activités portuaires, la santé avec le CHRU et le réseau de cliniques, des équipements de formation, culturels, touristiques, des centres de décisions, des entreprises qui exportent partout dans le monde, des réseaux commerciaux et de services, la présence de grands investisseurs étrangers...

### ***Brest métropole et le pays de Brest***

La zone d'emploi et le bassin d'habitat constituent l'unité territoriale de la vie quotidienne métropolitaine, que le pays de Brest approche assez bien. C'est l'espace de coopération des intercommunalités associées dans le syndicat mixte Pôle métropolitain du pays de Brest, qui regroupe Brest métropole et les cinq établissements publics de coopération intercommunale voisins, totalisant 88 communes et 410 000 habitants, C'est l'espace privilégié de l'économie résidentielle, qui concerne environ 55% des emplois du pays de Brest, au sein duquel la métropole brestoise assure l'essentiel des fonctions centrales.

### ***Du local à l'international***

La métropole rayonne, irrigue et anime aussi des espaces à d'autres échelles.

Certaines activités privées et publiques ont pour champ d'action des espaces territoriaux bien plus larges, selon l'horizon des marchés visés par les entreprises -régionaux, nationaux, internationaux- selon la géographie des réseaux de partenariat ou des aires de compétence des fonctions métropolitaines présentes. L'espace métropolitain a donc une géométrie variable, selon la nature des activités ou des projets, sans limite spatiale particulière.

Au total, ces activités non résidentielles, privées et publiques, regroupent environ 45% des emplois de la zone d'emploi.

Ainsi, Brest métropole et ses acteurs coopèrent avec succès avec des territoires proches, comme le démontrent la démarche French Tech Brest +, qui associe Lannion, Morlaix et Quimper, le partenariat autour du Campus Mondial de la Mer, avec Quimper-Concarneau et Roscoff-Morlaix, ou encore le contrat de réciprocité avec le Pays du Centre Ouest Bretagne.

Des projets et des partenariats majeurs se construisent désormais à l'échelle de la Bretagne occidentale, qui regroupe 1,2 millions d'habitants sur les 3,3 millions que compte la Bretagne.

## **Les caractéristiques économiques du territoire métropolitain**

### ***Caractéristiques et traits de caractère***

La personnalité du territoire brestois s'est forgée à partir de ses caractéristiques géographiques, historiques, et de ses traits de caractère.

Les caractéristiques géographiques : la mer, assurément, avec un littoral remarquable et préservé, la rade, les abers, les plages, les déclinaisons portuaires. La ruralité aussi, où espaces agricoles sites naturels et biodiversité trouvent leur équilibre. Et un pôle urbain dense, producteur de nombreux services, utiles à la vie quotidienne pour la plupart, ou à dimension métropolitaine dans d'autres domaines.

Les caractéristiques historiques : une implication forte et séculaire dans la défense et les activités navales, et maritimes, plus largement.

Les traits de caractère : un fort attachement des familles aux valeurs éducatives, une capacité certaine des habitants et des entreprises à se fédérer, à travers le mutualisme, la coopération ou l'action associative, une ouverture européenne, internationale et numérique des mentalités, un certain esprit de conquête. Des traits de caractère qui font la force de la Bretagne, avec des valeurs fortement ancrées, qui servent le développement économique.

La stratégie métropolitaine de développement économique s'appuie sur toutes ces singularités, qui la colorent fortement, et qui constituent les forces motrices de ce projet collectif.

### ***Territoire périphérique, et connecté au monde !***

La situation géographique du pays de Brest lui confère une source de richesses exceptionnelles autour desquelles se sont bâties des filières économiques d'excellence. La situation péninsulaire de la métropole brestoise la conduit aussi à être connectée au monde entier, physiquement et numériquement, et à déployer, plus que d'autres, des efforts importants pour renforcer son accessibilité et sa compétitivité.

### ***L'économie bleue : une spécialisation d'excellence qui place Brest sur l'échiquier mondial***

Territoire maritime par excellence, Brest et ses voisins finistériens (Roscoff et Concarneau notamment) ont développé une économie maritime d'envergure qui fait aujourd'hui leur notoriété internationale et contribue à leur attractivité.

On dénombre 33 000 emplois liés à la mer dans le pays de Brest.

Les deux tiers de ces emplois se concentrent dans la base navale de défense et dans les activités industrielles et tertiaires liées. La réparation navale civile occupe également une position reconnue à l'échelle internationale.

Pas moins de sept fonctions portuaires majeures sont dénombrées sur le pays de Brest : port militaire, de commerce, de réparation navale, de passagers, de pêche, de plaisance, océanographique.

Certains de ces outils permettent le développement des filières maritimes correspondantes, comme la pêche, l'algoculture ou la plaisance. La fonction de port de commerce est de portée plus générale, outil d'ouverture internationale nécessaire à de multiples secteurs et acteurs de l'économie bretonne, tant à l'importation qu'à l'exportation.

Les sciences marines font aussi la renommée internationale de Brest.

Le territoire se place parmi les premiers sites mondiaux de l'excellence scientifique, présentant un large éventail de compétences rares et recherchées, autour de l'Ifremer et de son futur siège national, de l'Université de Bretagne Occidentale, de grandes écoles, de centres de recherche, d'agences nationales et d'instituts, de centres d'expertise et d'entreprises spécialisées. Brest est également le siège du pôle mer Bretagne Atlantique, pôle de compétitivité à vocation mondiale.

Et pour aller plus loin encore, Brest et ses partenaires portent la démarche « campus mondial de la mer », soutenue par le Pacte d'avenir pour la Bretagne, le Contrat de plan Etat-Région, et le Pacte Etat-Brest métropole.

### ***Une agriculture et une industrie agroalimentaire puissantes***

La filière agricole occupe 55 % de l'espace du pays de Brest. Elle est fortement ancrée, adossée à une industrie agroalimentaire puissante. En Finistère, la Bretagne a vu naître certains de ses plus grands entrepreneurs et grandir certaines de ses plus belles réussites industrielles, avec des entreprises qui exportent partout dans le monde.

Crises agricoles, émergence de nouveaux modes de production, de transformation et de consommation, nouvelles exigences environnementales, attractivité des métiers..., les défis à relever sont nombreux mais la filière agricole et agroalimentaire peut s'appuyer sur un appareil de formation, de recherche, d'innovation et logistique de qualité.

### ***L'excellence de la recherche et de son pôle de formation***

Le territoire se distingue par une forte capacité de recherche, notamment dans le secteur public, et autour de thématiques clés en lien avec les axes sectoriels forts du territoire (notamment les sciences de la mer, du numérique, de la santé...).

Il s'agit aussi d'utiliser cet atout comme levier de développement économique, de différentes façons. L'innovation est stimulée grâce à un écosystème riche. La démarche technopolitaine a été enclenchée il y a 25 ans. Depuis, d'autres initiatives majeures sont venues renforcer la dynamique : les pôles de compétitivité, les actions soutenues par le Programme des investissements d'avenir, les organisations autour du numérique comme le dossier French Tech Brest +...

Un objectif est d'encourager et de stimuler ces dynamiques pour créer des nouvelles valeurs ajoutées, afin de conquérir de nouveaux marchés et de favoriser l'émergence de startups !

Brest compte 26 000 étudiants au sein de l'Université de Bretagne Occidentale et de 8 grandes écoles.

La palette des formations professionnelles initiales et continues de tous niveaux est très complète et de qualité, avec notamment des centres d'apprentissage de pointe, et une reconnaissance nationale et internationale de nos formations maritimes. Les entreprises locales sont assurées, grâce à ce pôle d'enseignement supérieur et technologique, de trouver les meilleures compétences pour accroître leur compétitivité.

### ***Des industries en pointe sur les marchés internationaux et nationaux***

Brest et son pays comptent un nombre remarquable d'entreprises industrielles reconnues sur les marchés internationaux : industries navales, militaires et civiles, radars, sonars, équipements numériques, équipements pour l'automobile et les transports, production d'énergie, industries agro-alimentaires : la liste est diversifiée et loin d'être exhaustive.

Certes, Brest n'a pas été épargnée par les mutations industrielles observées à l'échelle internationale ni par les restructurations militaires, mais le territoire a pu être résilient grâce à la dynamique des autres secteurs d'activité.

### ***La tertiarisation du territoire***

Brest est devenue une place tertiaire, ce secteur regroupant plus des trois quarts des emplois du bassin.

Certaines de ces activités ont atteint une dimension nationale importante, comme la banque-assurance, la santé ou le numérique. Un autre point fort est également la présence de sièges de réseaux nationaux et internationaux dans d'autres activités tertiaires, comme le commerce, les services ou l'hôtellerie.

Le tertiaire public est également fortement représenté, en raison notamment de l'importance des activités nationales de défense.

### ***La question de la création et de la reprise d'entreprise***

Le poids du secteur public dans l'économie brestoïse a pour conséquence un taux de création d'entreprise inférieur au taux national. C'est un facteur structurel qui nécessite d'agir dans la durée en faveur de la création, la reprise, l'initiative et le développement de projets.

## ***Une croissance démographique qui reste fragile***

A l'échelle du bassin d'habitat de Brest, proche de celle du pays de Brest, le constat est celui d'un vieillissement de la population et d'un solde migratoire défavorable, qui exigent que soit relevé le défi de l'attractivité : comment attirer et fidéliser les jeunes talents, étudiants, insérer les jeunes sur le marché du travail, renforcer les moteurs économiques locaux pour accroître l'emploi, attirer des familles avec jeunes enfants... ?

Il s'agit de proposer et de mettre en place une offre de services qui facilite l'accueil et l'installation d'entrepreneurs et de nouveaux publics sur le territoire.

## **II - LES CINQ DEFIS DE LA STRATEGIE METROPOLITAINE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

La stratégie métropolitaine de développement économique est donc un projet collectif, celui de tous ceux qui se sont associés à son élaboration et qui ont bien voulu livrer leur vision économique, leur analyse des forces, des faiblesses, des atouts et des perspectives de Brest et de son bassin.

Ce travail s'est traduit par la formulation de cinq défis, découlant des éléments de diagnostic présentés ci-dessus :

- Attirer, promouvoir, accueillir
- Encourager l'initiative, l'innovation et développer les compétences
- Conquérir les marchés nationaux et internationaux
- Réussir les transitions (énergétiques, numériques, sociétales)
- Faire grandir les dimensions économiques métropolitaines et les pôles d'excellence

156 objectifs rattachés à ces défis ont été identifiés.

S'agissant d'une stratégie collective, cela signifie que le pilotage des objectifs se répartit entre une dizaine d'acteurs représentés au Conseil de gouvernance de la SMDE, ce qui permet l'ambition de faire avancer l'ensemble des dossiers.

### **Défi 01 : attirer, promouvoir, accueillir**

La question de l'attractivité se décompose en plusieurs problématiques économiques: attirer des actifs, des étudiants, des touristes, des retraités, des projets d'entreprise, des startups, des événements. Il s'agit globalement d'apporter à toute la Bretagne, via la métropole, les ressources dynamisantes, des capacités supplémentaires d'initiative et de contrer les déséquilibres démographiques annoncés.

La SMDE a défini 10 objectifs déclinés chacun en plusieurs actions, qui visent à définir les offres de services, à mobiliser les acteurs pour imaginer de nouveaux dispositifs, et à mettre au point une nouvelle manière de révéler les nombreux attraits du territoire.

### **3 projets prioritaires parmi les 10 objectifs :**

- 1 *Bâtir et partager une stratégie de marketing territorial mobilisant les acteurs publics et privés du pays de Brest autour du dispositif Brest Life et développer une stratégie « d'ambassadeurs de Brest Life » en s'appuyant sur la marque Bretagne et la stratégie régionale d'attractivité*
- 2 *Renforcer les dispositifs d'accueil des nouveaux arrivants, actifs et étudiants*
- 3 *Renforcer l'attractivité du centre de la métropole*

### **Défi 02 : encourager l'initiative, l'innovation et développer les compétences**

Du fait de la plus forte prégnance de l'emploi public, il s'agit plus qu'ailleurs sans doute d'encourager et de valoriser l'initiative entrepreneuriale.

De plus, Brest est un territoire d'excellence pour la R&D : ces connaissances accumulées constituent un atout précieux pour la création d'activités et d'emplois.

Il s'agit aussi de proposer aux entreprises des conditions optimales d'installation, correspondant à leurs besoins de développement et de localisation.

### ***Stimuler l'entrepreneuriat et les énergies créatives***

#### **5 projets prioritaires parmi 13 objectifs :**

- 1. Elaborer un programme de sensibilisation à la création d'entreprise, sous toutes ses formes, à l'intention de divers publics*
- 2. Etudier le projet d'une plateforme web dédiée aux réseaux de la création d'entreprise*
- 3. Expérimenter un élargissement du dispositif d'accélérateur de croissance des TPE et PME, lancé dans le cadre de French Tech Brest +*
- 4. Réaliser un bâtiment totem sur le site du technopôle et celui des Capucins pour les organismes animateurs des démarches d'innovation et de développement de projets*
- 5. Mettre en avant les réussites du territoire dans le cadre du dispositif Brest Life*

### ***Proposer des solutions d'implantation adaptées aux besoins des entreprises***

#### **6 projets prioritaires**

- 1. Réaliser un schéma de référence des zones d'activités à l'échelle du pays de Brest tenant compte des problématiques foncières agricoles*
- 2. Aménager la ZA intercommunautaire de Lanvian pour l'accueil de grands projets*
- 3. Aménager et équiper le polder portuaire notamment pour l'accueil de projets industriels liés au nouveau secteur des énergies marines renouvelables*
- 4. Renforcer l'attractivité et l'accessibilité du site du Technopole Brest Iroise*
- 5. Mettre en service une nouvelle offre immobilière d'accueil de créateurs d'entreprises (en milieu urbain, plateformes collaboratives...)*
- 6. Mettre en service un site web de promotion foncière et immobilière à l'échelle du Pays de Brest*

### **Défi 03 : conquérir les marchés nationaux et internationaux**

L'internationalisation est un des leviers importants de la croissance des entreprises et du territoire pour capter de nouveaux marchés.

Pour le permettre, et pour garantir la compétitivité de la pointe bretonne, des investissements permanents sont nécessaires, en faveur du désenclavement, de l'amélioration des mobilités et des infrastructures de communication (aéroport international, ferroviaire à grande vitesse, port de commerce, réseaux numériques pour le très haut débit...).

Les infrastructures ne font pas tout. L'enjeu est également l'ouverture internationale du territoire, dans toutes ses dimensions.

### ***Améliorer l'accessibilité par les infrastructures et le numérique***

#### **3 projets prioritaires parmi 15 objectifs :**

- 1. Poursuivre la réduction des temps de trajet entre d'une part le Finistère, Rennes et Paris (Brest à 3h de Paris, donc à 1h30 de Rennes), et d'autre part Brest et Quimper améliorant ainsi l'ouverture vers le sud*
- 2. Mettre en œuvre le projet de développement du Port de Brest porté par la Région Bretagne*

3. *Rendre techniquement et économiquement accessible le très haut débit pour les entreprises sur l'ensemble du territoire métropolitain (projet Bretagne Très Haut Débit)*

### **Amplifier l'internationalisation du territoire, des entreprises et des compétences**

#### **5 projets prioritaires parmi 6 objectifs :**

1. *Renforcer les actions favorisant l'ouverture internationale des entreprises, en lien avec Bretagne Commerce International*
2. *Aider les acteurs économiques qui recrutent des actifs étrangers en vue de s'internationaliser davantage.*
3. *Faire rayonner la Cité internationale pour l'accueil de chercheurs étrangers*
4. *Intégrer un programme « Brest Life international » dans la stratégie de marketing territorial*
5. *Renforcer les connexions avec l'Union Européenne, en lien avec la Région Bretagne*

### **Défi 04 : réussir les transitions**

Les transitions écologiques, numériques, sociétales créent un nouveau monde dans lequel le territoire métropolitain doit trouver toute sa place et actionner des nouveaux leviers de croissance.

Cette nouvelle approche économique bouleverse les modes de production, fait émerger des nouvelles formes d'entreprises, de management, de travail, où la responsabilité sociétale des entreprises et la dimension humaine prennent une importance croissante.

Réussir les transitions, c'est s'en saisir et non les subir, c'est aider l'industrie locale à rentrer pleinement dans l'industrie du futur, à gagner en valeur ajoutée.

Réussir les transitions, c'est aussi aider les acteurs de l'économie résidentielle à tirer profit des mutations, à monter en gamme, à acquérir de nouvelles compétences...

C'est aussi mettre l'économie sociale et solidaire au cœur des politiques de développement, afin de favoriser un accès à l'emploi pour tous, notamment pour les plus jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée.

### **Se saisir des transitions (numérique, énergétique & écologique, sociétale) et développer de nouvelles voies de croissance**

#### **4 projets prioritaires parmi 10 objectifs :**

1. *Soutenir les actions favorisant l'élargissement des marchés liés à la rénovation du bâti et aux économies d'énergies*
2. *Favoriser l'usage accru des services numériques par l'ensemble des acteurs économiques et institutionnels (French Tech Brest +)*
3. *Faire évoluer les réseaux publics vers le concept de « smart city »*
4. *Favoriser la croissance d'un réseau local autour de la responsabilité sociétale des entreprises*

### **Soutenir l'économie résidentielle dans ses évolutions**

#### **3 projets prioritaires parmi 12 objectifs :**

1. *Réviser le Schéma de cohérence et d'organisation territoriale (SCOT) en recherchant une localisation adaptée et équilibrée des activités économiques au sein du pays de Brest*
2. *Pérenniser les assises du commerce en élargissant leur périmètre de réflexion à l'ensemble des communes de Brest métropole et à l'échelle du pays de Brest*
3. *Mettre en place une fonction de manager de centre-ville*

## **Développer l'économie sociale et solidaire et les activités économiques de l'insertion**

### **4 projets prioritaires parmi 6 objectifs :**

1. *Accompagner la création de nouvelles formes économiques : économie du partage, circuits courts, emplois partagés, ...*
2. *Renforcer les actions de gestion prévisionnelle territorialisée des emplois et des compétences par filière*
3. *Poursuivre l'appui à la gestion des ressources humaines des TPE en renforçant les moyens dédiés*
4. *Encourager la mutualisation d'emplois et de certains moyens des structures d'insertion et de l'économie sociale et solidaire*

### **Défi 05 : faire grandir les dimensions économiques métropolitaines et les pôles d'excellence**

Le processus de croissance des fonctions métropolitaines doit être conforté par l'accueil ou la création de nouvelles activités liées à la formation et recherche, par l'ouverture internationale du territoire, par la présence de centres de décision.

L'enseignement supérieur et la recherche jouent ici un rôle de premier ordre. Ils constituent un socle solide de compétences utiles pour le développement des entreprises et des filières majeures. Il s'agit alors de multiplier les ponts entre université, écoles, centres de recherche, de transfert, et les entreprises, et favoriser la diversité des formes d'accès à l'emploi, comme l'alternance.

Le territoire est reconnu internationalement pour son leadership dans l'excellence maritime. Il s'agit pour la métropole de répondre aux grands enjeux de la croissance bleue, de les croiser avec les autres grands défis globaux (énergétique, climatique, développement durable, santé, alimentaire...) et de tenir un rôle de leadership en France et à l'échelle internationale dans l'économie maritime, avec la démarche de Campus mondial de la mer.

La filière agricole et agroalimentaire a des défis à affronter, des mutations à surmonter, et aussi des opportunités à saisir sur les marchés, à différentes échelles géographiques.

L'impact réel et potentiel des activités numériques sur l'économie est considérable. L'objet du programme Brest Tech+, associant Brest, Lannion, Morlaix et Quimper, est d'accroître la performance globale de notre tissu. Le numérique est un levier transversal de croissance.

Il s'agit également d'accompagner les mutations sectorielles des filières socles (banque-assurance, défense, industrie...) et d'accélérer le développement des filières innovantes (santé, énergies marines renouvelables, fintech, activités créatives au croisement de l'économie et de la culture...) en lien avec nos ressources existantes.

La métropole doit monter en puissance dans le tertiaire supérieur, au service du secteur industriel notamment. L'économie touristique dispose d'un réel potentiel de développement, en faisant de la destination Brest Terres Océanes un levier puissant pour l'image et les activités économiques, et en renforçant également les activités de tourisme d'affaires.

### **Attirer et consolider des fonctions métropolitaines internationales et nationales, renforcer les centres de décision**

### **2 projets prioritaires parmi 6 objectifs :**

1. Concrétiser l'accueil du siège de l'Ifremer
2. Assurer un lien régulier avec les centres de décisions locaux, publics et privés

### **Conforter le pôle d'enseignement supérieur et de recherche**

#### **4 projets prioritaires parmi 7 objectifs :**

1. Réaliser les projets structurants de recherche et d'enseignement supérieur prévus au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020
2. Favoriser l'usage du campus numérique, sur ses deux sites, par les acteurs publics et privés
3. Créer une conférence métropolitaine réunissant les acteurs majeurs de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et du transfert, chargée d'examiner les enjeux majeurs métropolitains dans ces domaines et d'envisager un schéma de développement de l'enseignement supérieur à cette échelle
4. Etudier la faisabilité d'un « Institut » du leadership

### **Faire grandir et rayonner nos pôles d'excellence**

#### **5 projets prioritaires parmi 50 objectifs :**

1. Lancer de manière opérationnelle le Campus mondial de la mer
2. Mettre en œuvre le plan de développement numérique de l'économie Brest Tech +, en partenariat avec Lannion, Morlaix et Quimper
3. Favoriser le développement des activités agricoles et agroalimentaires sur les marchés internationaux, nationaux, régionaux, locaux
4. Encourager une logique de clustérisation d'activités à potentiel de croissance (cyberdéfense, fintech, algues, ...)
5. Assurer la montée en puissance du plan d'action de promotion touristique de Brest Terres Océanes

## **III - LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE GOUVERNANCE ECONOMIQUE DU TERRITOIRE**

Sans coopérations, sans synergies territoriales, sans dialogue resserré avec les entreprises et les collectivités partenaires, les ambitions resteraient vaines.

Brest métropole a donc la responsabilité d'impulser à différentes échelles territoriales une dynamique, de mobiliser les énergies, d'animer le jeu collectif et d'organiser la collaboration pour une mise en œuvre des projets.

Le territoire renforcera sa collaboration avec la Région, collectivité chef de file en matière de développement économique.

Il consolidera ses partenariats aussi avec les autres acteurs publics, l'Etat, l'Europe, le Département, les chambres consulaires, les pôles métropolitains du pays de Brest et Loire Bretagne, le Conseil de développement, l'université, les grandes écoles et les centres de R&D.

Il intensifiera également ses partenariats avec le secteur privé, les entreprises, les réseaux d'entreprises, les organisations professionnelles et de salariés, les associations.

### **Des alliances au-delà du périmètre institutionnel de la métropole**



L'un des devoirs de la métropole est d'être le garant de partenariats territoriaux, en intensifiant les relations avec les EPCI via le pôle métropolitain du pays de Brest, avec les agglomérations de l'ouest breton via les ententes nouées, et avec les métropoles de Rennes et Nantes via le pôle métropolitain Loire-Bretagne.

Il s'agit également de poursuivre les coopérations internationales en s'attachant à renforcer les liens et relations économiques autour des grandes priorités de développement et des préoccupations fortes des entreprises du territoire.

### ***La gouvernance de la stratégie***

La mise en place d'une nouvelle gouvernance du développement économique sur le territoire métropolitain est en soi un enjeu et une condition nécessaire pour relever les grands défis identifiés. Il s'agit d'installer durablement un processus dynamique d'échange et de coordination entre les acteurs publics et privés du territoire pour piloter et mettre en œuvre la SMDE, dans la suite logique de ce qui a été fait au moment de son élaboration.

La nouvelle gouvernance garantira la mise en œuvre coordonnée de la feuille de route, et l'inscription de la stratégie dans un processus d'amélioration continue. Elle s'assurera du pilotage des objectifs et des actions, et organisera les échanges sur l'état d'avancement des projets stratégiques, les réussites, les difficultés, les inflexions à donner.

### ***Le lien avec la Région Bretagne***

Dans le nouveau contexte découlant de la loi MAPTAM et la loi NOTRe, une convention d'objectifs communs unira Brest métropole et la Région Bretagne, porteuse du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, dans un cadre pluriannuel permettant de maximiser dans la durée les synergies entre l'action métropolitaine et l'action régionale.

# **Charte pour un service public de l'accompagnement des entreprises (SPAÉ) en Bretagne**

**La Région et les EPCI de Bretagne partagent une responsabilité de premier plan dans le soutien au développement économique de leur territoire. Conjointement, ils entendent la traduire par la mise en œuvre d'un « service public de l'accompagnement des entreprises ».**

**Ce service public n'est ni une structure, ni une administration. C'est un objectif : assurer aux entreprises, sur le terrain, une action publique lisible, simple et efficace. C'est une dynamique à engager ou à renforcer pour une organisation de l'action publique pleinement au service de l'entreprise.**

**Le Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ) est mis en place dans le cadre de la contractualisation entre les EPCI bretons et le Conseil régional de Bretagne.**

La présente charte est un document de référence fixant les objectifs et ambitions du projet ainsi que les grands principes de sa mise en œuvre.

À travers cette charte, les partenaires affirment leurs ambitions et objectifs en matière d'accompagnement des entreprises, à savoir :

- apporter un service à haute valeur ajoutée à l'entreprise sur l'ensemble du territoire breton, grâce à un travail de complémentarité entre acteurs du SPAÉ ;
- offrir aux entreprises la meilleure lisibilité quant aux dispositifs de soutien proposés et au fonctionnement de l'écosystème d'appui ;
- renforcer la réactivité et la proactivité des opérateurs institutionnels et des acteurs de l'accompagnement, pour garantir des réponses adaptées aux besoins des entreprises ;
- travailler dans une logique d'efficacité renforcée de l'action publique.

Le Service Public d'Accompagnement des Entreprises s'appuie sur la mise en place d'une organisation et d'une coordination de l'ensemble des acteurs du développement économique, reposant sur les principes suivants :

- une responsabilité partagée entre la Région et les EPCI en matière de soutien au développement économique, avec la volonté de proposer un continuum de l'accompagnement aux entreprises.

- la responsabilité de premier niveau confiée aux EPCI d'organiser leur réseau local et son animation, en mobilisant prioritairement l'ensemble des opérateurs existants. Ceci laissant la souplesse à chaque territoire de coordonner l'ensemble des acteurs du champ du développement économique, tout en affirmant son rôle de chef d'orchestre local et de garant de la qualité du service rendu aux entreprises, dans le respect des objectifs de la présente charte ;

- la responsabilité du Conseil régional de proposer un interlocuteur régional de proximité, dont les principales missions seront l'information et l'orientation pour les entreprises et les territoires ;

- l'engagement du Conseil régional de prendre en compte les enjeux d'équité territoriale en apportant une présence et un soutien spécifique aux territoires n'ayant pas les moyens d'assurer seuls la mise en œuvre du SPAÉ ;

- la mise en place et l'animation par le Conseil régional d'un réseau des développeurs économiques bretons, permettant de développer les échanges entre les techniciens et d'assurer le partage d'une culture commune du SPAÉ, dans le but de renforcer prioritairement le suivi des entreprises ;

- une logique de solidarité et d'effet réseau entre EPCI, afin d'éviter les concurrences stériles entre territoires proches et d'œuvrer dans le sens de la dynamique économique régionale.

Chacun des signataires, partenaire du SPAÉ, s'engage donc dans ce cadre à :

- garantir aux entreprises un premier accueil de type « guichet unique ». Ce premier accueil comprend la mise à disposition d'une information qualifiée sur les dispositifs d'accompagnement et un premier niveau de conseil aux entreprises ;
- avoir une bonne connaissance de l'ensemble de l'écosystème local et régional afin d'assurer quel que soit le sujet le bon aiguillage des entreprises ;
- dans la logique de subsidiarité, aiguiller l'entreprise vers l'interlocuteur le mieux à même de répondre à l'enjeu spécifique et au besoin exprimé ;
- partager l'information et les données dans une démarche proactive d'accompagnement des entreprises ;
- faciliter la mise en place et alimenter un outil permettant de systématiser et de fluidifier ce partage d'informations.

# Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

## CONSEIL REGIONAL

9, 10 et 11 février 2017

## DELIBERATION

## ELABORATION DU SRADET

(Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) : la Bretagne au carrefour des transitions

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 17 janvier 2017, s'est réuni en séance plénière le samedi 11 février 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

**Étaient présents :**

Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Évelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 11h40), Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 11h40), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL (jusqu'à 11h25), Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (jusqu'à 10h30), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 11h), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 11h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 11h20), Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Émeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL, Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

**Avaient donné pouvoir :**

Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Émeric SALMON), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN), Madame Gaby CADIOU (pouvoir donné à Monsieur Éric BERROCHE), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANÉA), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD), Madame Anne Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Sylvie GUIGNARD à partir de 11h40), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur Pierre BRETEAU à partir de 11h40), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC puis à Monsieur De SALLIER DUPIN à partir de 11h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD à partir de 10h30), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 11h25), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Martine TISON à

partir de 11h), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Marc LE BUIR à partir de 11h), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Stéphane ROUDAUT à partir de 11h20), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER) Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kourintine HULAUD)

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 donnant compétence aux Conseils régionaux pour élaborer un SRADDET pour leur territoire ;

Vu le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.4251-4 et R4251-15 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Conférence territoriale de l'action publique du 1er décembre 2016 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 30 janvier 2017 ;

Après avoir pris connaissance des avis de la commission Aménagement du territoire et de la commission Développement durable réunies le 2 février 2017 ;

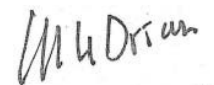
Et après en avoir délibéré ;

## DECIDE

### (Le groupe Front national vote contre)

- **d'APPROUVER**, conformément aux articles L.4251-4 et R4251-15 du Code général des collectivités territoriales, le rapport, joint en annexe, fixant les modalités d'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, notamment les domaines contribuant à l'aménagement du territoire, son calendrier prévisionnel d'élaboration, les modalités d'association des acteurs ainsi que la liste des personnes morales associées sur les différents volets du schéma régional, ainsi que le délai dans lequel elles peuvent formuler des propositions.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



direction générale des services

Session du Conseil régional  
février 2017

## ELABORATION DU SRADDET (Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) : la Bretagne au carrefour des transitions

La loi NOTRe du 7 août 2015 donne compétence aux Conseils régionaux pour élaborer un SRADDET pour leur territoire.

Elle en fixe le cadre dans ses grandes lignes et prévoit l'intervention d'une première délibération du Conseil régional sur les modalités de son élaboration : ses principaux objectifs, son calendrier prévisionnel, ainsi que les modalités d'association de tous les acteurs concernés.

Le Conseil régional a souhaité engager la concertation très en amont du processus d'élaboration du futur SRADDET. Il a pour cela lancé une consultation auprès de ses partenaires afin de percevoir leurs attentes, leurs préoccupations, leurs priorités, voire leurs appréhensions éventuelles à l'égard du SRADDET. Une réunion dédiée de la CTAP (conférence territoriale de l'action publique) s'est tenue le 1<sup>er</sup> décembre dernier, permettant un débat avec ses membres sur les grandes lignes de la méthode et du calendrier. Le compte rendu succinct de cette réunion figure en annexe 1.

Au terme de cette première phase de discussion, le présent rapport propose les grands éléments de cadrage pour l'élaboration du SRADDET autour des quatre points suivants :

- les principaux objectifs d'un SRADDET,
- le périmètre proposé de l'exercice,
- les grandes lignes de la méthode et des modalités d'association des acteurs,
- le calendrier prévisionnel.

Le Conseil régional s'est par ailleurs engagé dans la mise en œuvre d'un projet de « COP<sup>1</sup> régionale », en s'inspirant de la réussite de la COP 21 organisée à Paris en décembre 2015. On en rappelle ici les objectifs :

- mobiliser collectivement les acteurs engagés dans les transitions environnementales,
- proposer à la Bretagne un projet et une vision de ce que doivent être ces transitions,
- assurer une perception transversale des enjeux environnementaux et leur donner toute leur place dans le projet de territoire régional,
- améliorer le caractère opérationnel des schémas stratégiques en ce domaine par l'identification d'engagements concrets des acteurs sur des objectifs partagés.

Cette démarche sera naturellement déployée en très forte articulation avec l'élaboration du SRADDET dont il partage les objectifs, le calendrier et dont les acteurs concernés sont les mêmes.

1 COP, « Conference of parties », réunions annuelles des parties prenantes aux discussions multilatérales en matière de lutte contre le dérèglement climatique. Ces réunions sont l'occasion pour l'ensemble des acteurs impliqués, Etats, ONG et grand public, de débattre ensemble, de fixer des objectifs et de prendre des engagements concrets.

# 1. Les principaux objectifs d'un SRADDET pour la Bretagne

Reçu en préfecture le 16/02/2017

Affiché le

15/03/2017

15/03/2017

A la lumière des échanges engagés avec nos partenaires, de l'expérience de planification régionale et d'élaboration de schémas stratégiques, le Conseil régional propose de fixer à l'élaboration du SRADDET des objectifs ambitieux, apportant une réelle valeur ajoutée au développement territorial, à l'ensemble des acteurs du territoire et représentant par ailleurs une démarche de mobilisation citoyenne.

Il s'agit de poser une vision renouvelée sur l'avenir de notre région et son « modèle » de développement au moment où elle fait face à de grandes mutations et à d'immenses défis :

- ceux de la mondialisation et de ses impacts sur les entreprises, le tissu productif et industriel, le travail, les territoires, les salarié.e.s,
- ceux de la polarisation des activités et des concurrences territoriales qui posent la question de l'équilibre, du maillage territorial et de l'égalité des chances dans le développement,
- ceux des transitions environnementales, qui peuvent certes susciter des inquiétudes, mais sont aussi et surtout porteurs d'immenses opportunités d'un développement nouveau,
- ceux de la transition numérique, qui va révolutionner les modes de communiquer, de travailler, de se déplacer, d'apprendre et pour laquelle la Bretagne recèle d'importants atouts,
- ceux des mutations économiques, technologiques et environnementales qui touchent les secteurs socles de l'économie bretonne, dont notamment son agriculture,
- ceux de la croissance démographique d'une région qui va gagner plusieurs centaines de milliers d'habitants nouveaux, évolutions qui vont bouleverser certains équilibres générationnels mais également territoriaux, et faire émerger des besoins nouveaux,
- ceux de la cohésion sociale au moment où partout elle semble en tension mais où en Bretagne elle est encore portée par des valeurs de solidarité, d'engagement et de sens du collectif qui font son identité profonde.

**1. Élaborer un projet de développement de la Bretagne, reposant sur une vision collective des grands enjeux d'aménagement et de développement durables et tenant compte des enjeux des transitions en cours.** La faire partager par l'ensemble des acteurs du développement de la Bretagne, des territoires, mais plus encore par l'ensemble de ses habitant.e.s.

Il s'agit de disposer en Bretagne d'un projet de territoire partagé, ambitieux, faisant référence pour l'ensemble des territoires et des acteurs, au delà du seul Conseil régional. Ce document doit dessiner une vision de la Bretagne que nous voulons construire et de celle que nous voulons éviter. Il retiendra des objectifs et tracera des orientations stratégiques de moyen et long termes.

Ceci induit de partager un diagnostic actualisé et sans concession des forces et faiblesses, des opportunités et des menaces qui se présentent à la Bretagne. Cela nécessite de savoir identifier les grands défis à relever. Mais cela demande surtout de savoir les hiérarchiser, les prioriser et d'avoir la capacité à n'en retenir que les points essentiels plutôt que de rechercher l'exhaustivité des sujets et des réponses.

**2. Développer des éléments de « doctrine » partagée pour le développement et l'aménagement du territoire de la Bretagne,** c'est-à-dire donner notre propre définition et un contenu aux concepts d'égalité et d'équilibre des territoires, d'armature urbaine, de valorisation des centralités, de métropolisation, de services aux publics, etc...

Ceci induit aussi de savoir dépasser des visions traditionnelles et simplificatrices des déséquilibres, mais qui opposent (rural et urbain, métropoles et autres territoires, environnement et développement...) et ne permettent plus de répondre aux enjeux du futur alors qu'il s'agit de rassembler, de mettre en mouvement des solidarités nouvelles.

**3. Développer une vision plus intégrée des exercices de planification régionale,** permettant leur simplification, leur meilleure lisibilité, mais, plus encore, permettant de développer une lecture transversale des enjeux d'aménagement, de préservation et de valorisation environnementales, au croisement des enjeux sectoriels.

Ceci induit la confrontation entre eux d'enjeux sectoriels trop souvent traités séparément ou dans l'ignorance réciproque. Ceci implique de rechercher les transversalités et les articulations entre enjeux parfois artificiellement opposés. Ceci demande à ce que soient prises en compte des approches transversales permettant de dépasser les logiques en silos ; on pense par exemple à celles que permet la définition d'une politique maritime intégrée. Mais on pense aussi à la valorisation de concepts comme celui de l'économie circulaire, autorisant une acception nouvelle et décloisonnée des enjeux. On pense enfin à une meilleure prise en compte de questions majeures comme celles de la solidarité ou de l'égalité, dont les implications conduiraient à revisiter nombre de représentations traditionnelles.

**4. Territorialiser les orientations stratégiques régionales** afin de permettre leur appropriation et leur appropriation, par les territoires et les acteurs locaux.

Ceci induit l'identification des espaces géographiques pertinents pour la traduction sur le terrain des grands enjeux sectoriels et régionaux, la loi prévoyant que des règles générales peuvent s'appliquer à de grandes parties du territoire régional.

Par ailleurs, les travaux du SRADDET permettront de redessiner collectivement les échelles territoriales adaptées, au regard des enjeux et des projets (par exemple, pour mutualiser, pour porter des projets de territoire, pour territorialiser l'action publique, pour promouvoir un développement équilibré de la région...).

**5. Faire partager les orientations et objectifs du SRADDET.** Ces dernières ne portent pas exclusivement sur les compétences régionales ou sur les enjeux du Conseil régional. Elles portent sur des questions d'intérêt régional impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. Les réponses à y apporter ne peuvent relever des seules politiques régionales mais appellent une mobilisation de toutes, chacune au titre de ses compétences et responsabilités.

Ceci induit que les orientations et les engagements du SRADDET soient pleinement partagés par le plus grand nombre et qu'ils ne soient pas perçus comme l'exercice d'une tutelle mais comme une adhésion librement consentie à des objectifs partagés pour l'avenir de la Bretagne. Ceci résultera de la réalité d'une co-construction du schéma. Au delà de l'adhésion des « corps intermédiaires », il faudra trouver les voies de l'implication de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons aux enjeux majeurs de l'avenir de leur région.

**6. Rendre la planification plus efficace et utile.** L'enjeu est d'aller au delà des orientations stratégiques et de la définition d'objectifs. La planification régionale, si elle veut être autre chose qu'un simple exercice conceptuel, doit assumer sa vocation « transformante ». Elle doit retenir une vision, se fixer des objectifs qui transforment l'ordre des choses, rectifient les tendances et orientent l'action. Elle doit s'inscrire en Bretagne dans la dynamique des grandes transitions en cours.

Ceci induit que les objectifs soient clairement affichés, mais qu'ils soient en nombre limité pour marquer les priorités et orienter les énergies et les moyens sur les défis majeurs. Ceci exige que ces objectifs soient partagés afin que leur atteinte soit un enjeu collectif. Ceci induit enfin que des outils soient mis en place pour permettre leur mise en œuvre opérationnelle.

Ces outils sont de multiples sortes, mais il convient qu'ils soient acceptés a priori et que chacun.e s'engage à jouer le jeu collectif.

**6.1 Des outils de suivi, d'observation et d'évaluation** de l'action publique. La mise en œuvre des grandes orientations stratégiques nécessite que des dispositifs de suivi soient mis en œuvre. La Bretagne en dispose déjà largement mais leur mutualisation et leur bonne articulation (par exemple dans le cadre du projet d'observatoire des territoires) permettraient de les rendre plus efficaces et pertinents.

De tels outils pourront être complétés par des dispositifs de communication sur le projet et sa mise en œuvre de manière à rendre compte et à informer le plus largement possible les Bretonnes et les Bretons sur les enjeux les concernant, les objectifs poursuivis et les actions entreprises.

**6.2 Des outils réglementaires.** L'une des innovations du SRADDET est son opposabilité juridique au titre de ses règles générales. Cette opposabilité, du point de vue du Conseil régional, ne saurait constituer la seule réponse à donner à l'enjeu d'opérationnalité du SRADDET. Mais bien utilisée, sur des questions et des enjeux particulièrement sensibles, elle doit s'avérer efficace.

Ceci induit que les domaines d'intervention de ces « normes régionales » soient bien ciblés sur quelques sujets d'intérêt régional partagé. En aucun cas il ne s'agira de tout réglementer et de multiplier ces règles générales nouvelles. Ceci induit que leur niveau de précision soit clairement partagé dans le sens de la subsidiarité, évitant que le SRADDET ne soit perçu comme pouvant se substituer à la responsabilité de la planification locale. Dans cette optique, il est préférable que l'ensemble des acteurs concernés, qui auront à les appliquer via les documents d'urbanisme acceptent la pertinence de principe de ces règles collectives.

**6.3 Des outils contractuels.** La loi les prévoit et ils constituent, du point de vue du Conseil régional, un vecteur important. Ils permettent de traduire les orientations à la fois d'un point de vue sectoriel avec des groupes d'acteurs concernés et sur le plan territorial. Le contrat permet la rencontre des objectifs stratégiques de divers acteurs, leur convergence vers des enjeux d'intérêt régional. Il permet la mise en cohérence de l'action publique, la concentration des moyens et des effets de levier sur les principales priorités.

**6.4 Des outils de gouvernance.** Le SRADDET ne sera efficace et pertinent que s'il sait s'installer dans la durée. Il n'est pas un schéma élaboré et validé une fois pour toute et destiné à rester immuable jusqu'à sa révision. Il est une démarche vivante, qui doit s'adapter, y compris sur sa vision prospective, afin de prendre en compte la permanente évolution du contexte national et mondial. A ce titre, les outils de gouvernance qui seront déployés

Reçu en préfecture le 16/02/2017  
Affiché le 16/02/2017  
1025-23350006-20170216-DG6-03-DE



dans le cadre de son élaboration, auront à fonctionner pendant tout le temps d'améliorer les outils de dialogue et de partage des responsabilités existants en Bretagne. La GTAB apparaît comme l'une de ces instances majeures, mais elle ne saurait être la seule. Elle demande à être complétée, pour compte les enjeux sectoriels, la place de la société civile, des citoyen.ne.s, et les questions territoriales, dans le cadre de diverses conférences, dont certaines existent déjà et d'autres restent à imaginer.

de mise en œuvre. Il s'agit donc de compléter le cadre de référence. La GTAB apparaît comme l'une de ces instances majeures, mais elle ne saurait être la seule. Elle demande à être complétée, pour compte les enjeux sectoriels, la place de la société civile, des citoyen.ne.s, et les questions territoriales, dans le cadre de diverses conférences, dont certaines existent déjà et d'autres restent à imaginer.

## 2. Le périmètre proposé

La loi fixe le périmètre, très large, recouvrant des questions transversales et complexes comme l'égalité des territoires. Le document doit fixer **des objectifs et orientations de moyen et long termes** en matière :

- d'équilibre et égalité des territoires
- d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- de désenclavement des territoires ruraux
- d'habitat
- de gestion économe de l'espace
- d'intermodalité et le développement des transports
- de maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique, pollution de l'air
- de protection et restauration de la biodiversité
- de prévention et gestion des déchets

A ce titre, le SRADDET aura vocation à «intégrer» plusieurs documents de planification existants ou en cours de définition :

- le Plan régional de prévention et de gestion des déchets, en cours d'élaboration et qui sera finalisé dans les premiers mois de 2017,
- le Schéma régional climat, air et énergie, adopté en 2013, devant être mis en révision dès 2018, et dont les enjeux seront intégrés dans l'élaboration du SRADDET et complétés par un programme régional pour l'efficacité énergétique des bâtiments et un schéma régional de la biomasse,
- le Schéma régional de cohérence écologique, adopté en 2014,
- le Schéma régional des infrastructures et des transports et le schéma régional de l'intermodalité, qui, en Bretagne ont pris la forme du schéma régional multimodal des déplacements et des transports adopté en 2008.

**En Bretagne, le périmètre proposé pour le SRADDET est donc celui d'une grande ambition de développement durable**, intégrant les enjeux de développement économique et social et les mettant en résonance avec les enjeux des transitions environnementales d'une part (dont celui de l'eau, non cité dans la loi mais essentiel pour la Bretagne), avec les enjeux de l'aménagement et de l'égalité des territoires d'autre part. Aussi sera-t-il étroitement articulé et cohérent avec les orientations portées dans la Glaz économie (SRDEII) et dans le plan de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), mais sans pour autant intégrer ces deux schémas.

Le SRADDET mettra les enjeux environnementaux et d'égalité des territoires ainsi que de mobilité et d'accessibilité au cœur de ses objectifs.

Les enjeux liés à la transition numérique devront être pleinement intégrés dans la réflexion.

Enfin, la question du positionnement de la Bretagne dans l'espace national et européen, de ses partenariats et de ses alliances, en premier lieu avec les régions voisines, devra être posée.

Ainsi, le SRADDET, à l'issue de sa période d'élaboration, comprendra :

**Un document stratégique « chapeau »**, portant le diagnostic et la vision partagée du projet de territoire. Il retiendra les orientations stratégiques partagées pour l'atteinte des objectifs généraux retenus. Une carte synthétique indicative pourra l'illustrer. Ce document pourra retenir des éléments de doctrine ou des principes partagés devant inspirer la mise en œuvre des projets et de l'action publique.

**Un fascicule** comprenant, sur quelques sujets majeurs et retenus comme prioritaires au terme de la concertation, des règles générales prescriptives. Le fascicule pourra aussi retenir des chapitres thématiques. Il comprendra enfin les modalités de suivi et d'application des orientations retenues.

Des documents complémentaires pourront être annexés au SRADDET.

### 3 - Les grandes lignes de la méthode et des modalités d'association des acteurs

Dès à présent, le Conseil régional privilégie une logique de large association de ses partenaires à l'élaboration du document, au delà de ce que la loi prescrit. Plus qu'une simple consultation des acteurs cités par la loi (les Départements, les métropoles, les établissements publics porteurs de SCOTs, les EPCI, le CESER, les chambres consulaires), la Région propose une logique de co-construction donnant toute leur place aux territoires.

L'Etat sera étroitement associé à l'ensemble de la démarche à laquelle il contribuera formellement par la production d'un porté à connaissance et d'une note d'enjeux.

Les Métropoles, et plus globalement les EPCI, confortés par les lois de réforme territoriale comme interlocuteurs privilégiés du Conseil régional et comme acteurs de premier rang en matière de développement et d'aménagement de leur territoire devront trouver toute leur place dans la démarche. L'implication des élus locaux sera essentielle afin d'intégrer leurs réflexions sur leurs SCOT ainsi que leurs documents d'urbanisme, qui se poursuivent au lendemain des recompositions territoriales consécutives à la loi NOTRe.

Les agences d'urbanisme et de développement, sont d'ores et déjà associées dans le cadre d'un travail préparatoire d'analyse des SCOT de Bretagne, de leurs convergences et de leurs éventuelles divergences.

Les Départements, en charge des solidarités humaines et territoriales, de leurs compétences en matière sociale (insertion, enfance, personnes âgées...) et notamment aux côtés des Préfets de département, de l'élaboration des schémas d'amélioration de l'accessibilité des services au public, pourront être des acteurs importants de ces travaux.

La Région veillera à ce que les lieux et instances de concertation permettent une expression des attentes et préoccupations de chacun.e. Elle privilégiera les instances d'ores et déjà existantes comme les conférences régionales. Mais elle devra aussi veiller à ce que le souci de large concertation ne conduise pas à l'incapacité de prioriser les enjeux et de nommer les défis. La concertation doit conduire à partager les priorités, en aucun cas à les diluer.

La Région propose aussi d'élargir la concertation, autant que possible, au grand public de manière à impliquer les Bretonnes et les Bretons dans la construction de leur propre avenir. L'articulation de l'élaboration du SRADDET avec l'organisation et la mobilisation de la COP régionale, s'appuyant sur les mêmes espaces de concertation, dans un calendrier convergent, facilitera cet élargissement de la concertation.

La concertation s'appuiera sur des espaces de travail déjà existants pour la plupart, permettant de faire travailler ensemble des personnes qui se connaissent, partagent le même vocabulaire et les mêmes préoccupations, mais de provoquer la transversalité en organisant des croisements entre ces espaces, en leur permettant de s'interpeller mutuellement et par ailleurs en les faisant travailler sur des grandes questions transversales communes.

Ces « espaces de concertation » sont les suivants :

- La **CTAP** sera un lieu d'information et de débat central aux grandes étapes de la démarche ;
- Un espace de concertation sur le développement équilibré et l'aménagement des territoires, composé des acteurs publics, au delà de la seule CTAP, permettant l'expression des communes, des EPCI et des différents espaces de projets : pays / syndicats de SCOT, parc naturel régional... ;
- La Conférence bretonne de la transition énergétique ;
- La Conférence régionale de la biodiversité ;
- Une Conférence bretonne des ressources et de l'économie circulaire ;
- La Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques ;
- La Conférence régionale de la mer et du littoral ;
- Un espace de concertation et de travail spécifique sur les mobilités, sur la base du Gart Breizh actuel.

En complément de ces espaces thématiques, des débats seront organisés dans les territoires et avec leurs acteurs pour assurer une vision transversale des thématiques sur un espace donné.

Le CESER, qui s'est organisé pour cela, sera naturellement étroitement associé à l'ensemble de la démarche, par une participation proposée de son président aux instances de gouvernance du processus, par le passage en session du CESER des documents d'étape aux principales phases, par une association, de fait, de ses membres dans le cadre de toutes les instances de concertation. Il pourra, dès les premières étapes, être mobilisé pour appuyer les travaux à caractère évaluatif sur les schémas et plans actuellement en cours. Il pourra aussi apporter sa vision sur les grands enjeux transversaux et leur hiérarchisation.

Cette association de la société civile, dans le prolongement de celle du CESER, vise à apporter une déclinaison territoriale dans la mobilisation des conseils de développement. Ils pourront apporter leur vision des enjeux, du point de vue de leurs territoires.

Les acteurs associatifs, en particulier dans le domaine environnemental, pourront contribuer à la fois à l'élargissement de la mobilisation citoyenne et à la formalisation des engagements des partenaires.

Affiché le

2017-02-01 11:17:03

## 4- Le calendrier prévisionnel

Le SRADDET doit être élaboré pour la fin de l'été 2019.

**Son élaboration comporte trois grandes étapes :**

- étape préalable pour caler les objectifs, la méthode et le calendrier, elle se termine par la délibération du Conseil régional en février 2017 ;
- étape d'élaboration des contenus et de la concertation qui se tiendra de mars 2017 à la fin de l'été 2018 ;
- étape d'adoption du projet régional de la fin 2018 à l'automne 2019, intégrant l'avis formalisé des partenaires, évaluation environnementale et enquête publique.

En fin de processus, le SRADDET est validé par arrêté préfectoral.

**Le présent rapport précise la phase d'élaboration des contenus et de concertation, entre février 2017 et la fin 2018.**

Cette phase repose sur deux démarches de concertation, permettant d'articuler le travail avec les acteurs institutionnels et les corps constitués avec la mobilisation citoyenne recherchée. Des temps de rencontres et de confrontations entre les propositions des un.e.s et des autres seront organisés pour aboutir à un projet aussi largement co-construit et accepté que possible.

**Cette phase se déploiera elle même en quatre étapes successives.**

### 1 - Février 2017 - juin 2017, hiérarchiser les enjeux

Les espaces de concertation thématiques, dont le « carrefour des transitions » regroupant les 4 conférences dans le domaine environnemental, prévu le 9 mars, sont réunis. Leurs travaux en réunion plénière sont ensuite poursuivis dans le cadre de groupes de travail ou groupes d'experts ad hoc.

Lors de ces premières phases, chaque espace de concertation, sur son domaine thématique, travaille sur les points suivants :

- un regard rétrospectif et évaluatif sur le chemin parcouru et les réalisations passées dans le cadre des schémas et plans existants.
- l'identification des enjeux thématiques et leur priorisation.
- l'identification des éléments essentiels des schémas et plans existants, devant être repris dans le SRADDET.
- l'identification des points de blocage, difficultés ou opportunités spécifiques demandant un travail transversal complémentaire.

Au terme de cette première phase, une série d'enjeux thématiques est posée et ces enjeux sont hiérarchisés ; par ailleurs, des questions ou défis transversaux sont identifiés appelant un travail complémentaire dans une dimension transversale.

Pendant cette période, les outils permettant une mobilisation citoyenne large sont élaborés. Ils devront être innovants, aussi interactifs que possible et permettre la meilleure appropriation des enjeux par le plus grand nombre.

### 2 - Juin 2017 - décembre 2017, des enjeux au projet régional

A partir des espaces de concertation et des réflexions produites lors de la première étape, il s'agit d'approfondir les travaux, soit sur des enjeux thématiques essentiels, soit sur des enjeux mettant aux prises deux thématiques antagonistes, soit sur des enjeux transversaux et systémiques.

Des groupes de travail et de réflexion adaptés sont mis en œuvre, mettant en contact les différents espaces de concertation thématiques les uns avec les autres. Des modalités d'animation adaptées de ces travaux sont proposées.

Sur chacun de ces enjeux, qu'ils soient thématiques, ou multi-thématiques, il conviendra :

- de définir des objectifs, de les quantifier, de les qualifier,
- d'identifier les actions prioritaires devant être engagées,
- de proposer les types de mesures devant être élaborées : normes prescriptives, contractualisation, engagements des acteurs, outils de suivi et observation.
- d'identifier les espaces territoriaux de déploiement de ces outils.

Ces travaux permettent de décloisonner les approches, de travailler sur les points de blocage, de faire émerger le projet global de la Bretagne, reposant sur une vision ambitieuse et partagée, sur des valeurs partagées, sur des orientations transversales prioritaires, ainsi que sur des principes d'action pour la Bretagne.

En parallèle, seront approfondies les réflexions quant aux modalités techniques d'élaboration de la règle générale, des futures contractualisations et des engagements pouvant être pris par l'ensemble des acteurs, notamment dans le cadre de la COP régionale, pour atteindre des objectifs fixés collectivement.

De la même manière, devront être discutées avec les territoires, les modalités de déclinaison des orientations et prescriptions du projet régional dans les outils locaux de planification que sont les schémas de cohérence territoriale SCOT, les Plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) ou communaux (PLU), les plans climats air énergie territoires (PCAET).

Sur la base d'outils innovants, pédagogiques et simples d'usage, le grand public est appelé à se positionner sur les grands enjeux émergeant des travaux, sur des scénarios possibles, sur des propositions à formuler. Les expressions permises par cette consultation citoyenne permettent de questionner les travaux réalisés par les corps intermédiaires et de vérifier la concordance de vues et de perspectives entre les différentes approches.

Au terme de cette étape, début 2018, un débat est proposé devant le Conseil régional, avec un passage préalable devant la CTAP et le CESER afin de valider les grandes orientations et les grands objectifs du SRADDET avant d'aborder la phase dite de « négociation » sur ses outils de mise en œuvre.

### 3 - Janvier 2018 - octobre 2018, la co-construction pour la mise en œuvre

Sur la base du projet partagé et des principales orientations, des groupes de travail sont mis en place pour élaborer les outils et canaux de mise en œuvre du projet.

- Élaboration des règles générales sur les quelques enjeux prioritaires retenus.
- Proposition d'outils et de cadres contractuels, thématiques ou territoriaux.
- Propositions d'outils de suivi et d'observation pour le projet régional.
- Propositions d'outils de gouvernance renouvelés pour le pilotage et la mise en œuvre du projet.
- Élaboration du « cahier des engagements » des acteurs sur les grandes orientations et objectifs du projet.

Ces travaux pourront être complétés, à ce stade, par une concertation dans les territoires, à des échelles qui restent à déterminer. Il s'agira de vérifier la bonne appréhension par les acteurs locaux des orientations du projet régional et de leur adhésion aux outils de mise en œuvre en construction.

En parallèle, le grand public pourra être appelé à se positionner sur des engagements à prendre pour s'impliquer dans le projet régional.

### 4 - La COP régionale, grand rendez vous citoyen

Au terme de cette étape, l'ensemble du projet et des outils de mise en œuvre du grand projet régional seront présentés lors d'un grand rendez-vous citoyen, réuni en octobre 2018. Cet événement à caractère populaire, devra assurer une vaste mobilisation et formaliser l'engagement citoyen dans la mise en œuvre du projet partagé pour la Bretagne. Il sera composé d'espaces de conférences, de débats, de rencontres, de valorisations des bonnes pratiques et bonnes expériences. Il restituera l'ensemble des réflexions et des engagements pris à divers niveaux par les acteurs, les réseaux d'acteurs et les partenaires du conseil régional.

Au terme de cet événement, une dernière étape sera consacrée à l'écriture ultérieure du SRAID 2017-2021. Avant que ne s'engage la procédure d'adoption formelle, comportant évaluation environnementale, concertation publique et avis des personnes publiques associées.

Financé par le SRAID 2017-2021  
Affiché le  
ID : 035-233500016-20170211-17\_DGS\_02-DE

\* \*  
\*

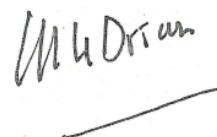
Pour engager cette vaste démarche, le Conseil régional entend s'appuyer sur les contributions de ses partenaires. La qualité de cette concertation reposera sur la mobilisation d'espaces de concertation à la fois thématiques et territoriaux. La dimension citoyenne et participative sera un élément déterminant pour réussir à construire un grand projet régional partagé avec les breton.ne.s.

Le Conseil régional s'appuiera au mieux sur les travaux de diagnostic déjà effectués dans le cadre des schémas en vigueur. Il s'appuiera autant que possible sur ses capacités à faire en interne et l'expertise de ses services. Il pourra néanmoins s'adjoindre l'aide d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'aider sur les éléments suivants :

- le conseil pour la mise en œuvre d'outils de concertation et de co-construction innovants et participatifs,
- la mise en œuvre d'une animation dédiée des différentes conférences ou groupes de travail,
- la formalisation d'outils efficaces pour matérialiser les règles générales et les engagements citoyens,
- la proposition d'outils permettant de renforcer le caractère pédagogique et mobilisateur du futur schéma.

**Conformément aux articles L.4251-4 et R4251-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose d'approuver le présent rapport fixant les modalités d'élaboration du schéma, notamment les domaines contribuant à l'aménagement du territoire, son calendrier prévisionnel d'élaboration, les modalités d'association des acteurs ainsi que la liste des personnes morales associées sur les différents volets du schéma régional, ainsi que le délai dans lequel elles peuvent formuler des propositions.**

Le Président



Jean-Yves Le Drian